



Rapport annuel 2023

De vos idées
à la réalité

O
U
V
E
R
T

La raison d'être de la Banque CIBC est de vous aider à faire de vos idées une réalité

Qui sommes-nous?

La CIBC est une institution financière bien diversifiée et de premier plan en Amérique du Nord, résolue à créer une valeur durable pour l'ensemble de ses parties intéressées : ses clients, les membres de son équipe, les collectivités et ses actionnaires. Nous sommes animés par notre raison d'être, qui consiste à vous aider à faire de vos idées une réalité, et nous mobilisons nos ressources afin d'engendrer des changements positifs et de contribuer à la création d'un avenir plus sécuritaire, équitable et durable.

À l'échelle de la banque et de nos secteurs – Services bancaires personnels et PME, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, et Marchés des capitaux et Services financiers directs – nos 48 000 employés concrétisent notre raison d'être au quotidien pour nos 14 millions de clients, tant des particuliers que des entreprises, y compris des clients institutionnels et du secteur public, au Canada, aux États-Unis et dans le monde entier.

Notre stratégie

Tout au long de 2023, nous avons continué à nous consacrer à concrétiser notre ambition visant à bâtir une banque moderne axée sur les relations qui offre à ses clients une expérience exceptionnelle et aux actionnaires, un rendement supérieur, tout en maintenant sa solidité financière, en gérant rigoureusement le risque et en faisant progresser sa culture animée par sa raison d'être. À plus long terme, nous générerons une croissance à long terme et renforcerons notre dynamisme en nous appuyant sur notre stratégie client qui englobe quatre priorités stratégiques :

1. Accroître nos activités liées aux clients bien nantis et à la gestion privée de patrimoine au Canada et aux États-Unis;
2. Élargir notre offre de services bancaires numériques de premier plan au Canada;
3. Offrir des canaux d'intercommunication et des services distinctifs aux clients commerciaux et des marchés des capitaux;
4. Développer et protéger la CIBC et simplifier ses processus.



Faits saillants de 2023

5,0 G\$

Résultat net
comme présenté



10,3 %

Rendement des
capitaux propres¹



14 M

de clients



6,5 G\$

Résultat net ajusté²



13,3 %

Rendement des capitaux
propres ajusté²



12,4 %

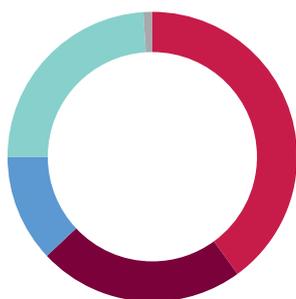
Ratio des fonds propres de
première catégorie sous
forme d'actions ordinaires³



- 1) Se reporter à la section Glossaire du rapport de gestion pour plus de précisions sur la composition de ces mesures financières.
- 2) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR du rapport de gestion pour plus de précisions, y compris un rapprochement quantitatif des mesures conformes aux PCGR comme présentées et du résultat net ajusté, aux pages 15 à 19.
- 3) Calculé conformément à la ligne directrice Normes des fonds propres (NFP) du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), laquelle découle du cadre normatif du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

Rendement de 2023 en bref

Composition des activités (en % des produits comme présentés)



40%

Services bancaires personnels et PME, région du Canada

23%

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada

12%

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis

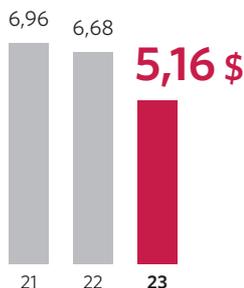
24%

Marchés des capitaux et Services financiers directs

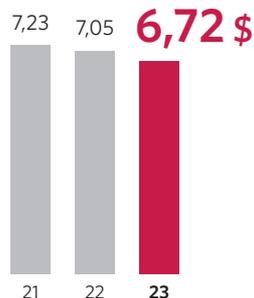
1%

Siège social et autres

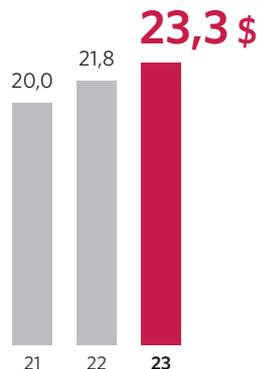
Résultat par action comme présenté¹ (\$)



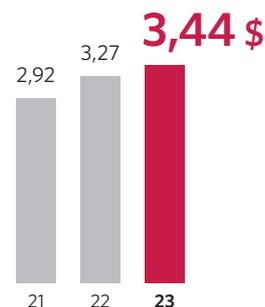
Résultat par action ajusté^{1,2} (\$)



Produits comme présentés (en milliards de dollars)



Dividende¹ (\$/action)



1) Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action supplémentaire le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait été appliqué de manière rétroactive au cours de toutes les périodes présentées.

2) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR du rapport de gestion pour plus de précisions et un rapprochement des résultats comme présentés et des résultats ajustés, s'il y a lieu.

Table des matières

Rendement de 2023 en bref	Rapport de gestion	1
Notre engagement en matière d'ESG	États financiers consolidés	108
Expérience client	Notes des états financiers consolidés	121
Message du président et chef de la direction	Revue trimestrielle	195
Message de la présidente du conseil d'administration	Revue statistique des dix dernières années	197
Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements	Renseignements destinés aux actionnaires	200

Points saillants financiers

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2023	2022
Résultats financiers		
Produits	23,3	21,8
Dotation à la provision pour pertes sur créances	2,0	1,1
Charges	14,3	12,8
Résultat net, comme présenté/ajusté ¹	5,0/6,5	6,2/6,6
Résultat avant impôt et provisions ajusté ¹	10,2	9,4
Mesures financières (%)		
Coefficient d'efficacité comme présenté ² /ajusté ¹	61,5/55,8	58,6/56,4
Rendement des capitaux propres (RCP) applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté ² /ajusté ¹	10,3/13,3	14,0/14,7
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen ^{2,3}	1,49	1,58
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen (non détenu à des fins de négociation) ⁴	1,66	1,66
Rendement total pour les actionnaires	(15,9)	(13,6)
Renseignements sur les actions ordinaires		
Résultat dilué par action comme présenté/ajusté ^{1,5}	5,16/6,72	6,68/7,05
Capitalisation boursière	45,5	56,1
Dividendes (%)		
Rendement des actions	7,0	5,3
Ratio de versement de dividendes comme présenté ² /ajusté ¹	66,6/51,2	48,8/46,3
Résultat net des unités d'exploitation stratégiques		
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	2,4	2,2
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	1,9	1,9
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	0,4	0,8
Marchés des capitaux et Services financiers directs	2,0	1,9

Grille de pointage des mesures financières pour 2023

	Cible à moyen terme	Résultats comme présentés	Résultats ajustés ¹
Croissance du résultat dilué par action ⁵	Croissance annuelle de 7 % à 10 % ^{6,7}	TCAC ⁸ sur 3 ans = 7,9 %	TCAC sur 3 ans = 11,5 %
		TCAC ⁸ sur 5 ans = (2,4) %	TCAC sur 5 ans = 1,9 %
Rendement des capitaux propres (RCP) ²	Au moins 16 % ^{6,7}	Moyenne sur 3 ans = 13,5 %	Moyenne sur 3 ans = 14,9 %
		Moyenne sur 5 ans = 13,0 %	Moyenne sur 5 ans = 14,4 %
Levier d'exploitation ²	Positif ^{6,7}	Moyenne sur 3 ans = (0,6) %	Moyenne sur 3 ans = 0,0 %
		Moyenne sur 5 ans = (1,5) %	Moyenne sur 5 ans = (0,1) %
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	Solide réserve par rapport aux exigences réglementaires	12,4 %	
Ratio de versement de dividendes ²	De 40 % à 50 % ^{6,7}	Moyenne sur 3 ans = 52,4 %	Moyenne sur 3 ans = 45,9 %
		Moyenne sur 5 ans = 55,6 %	Moyenne sur 5 ans = 48,9 %
Rendement total pour les actionnaires	Surpasser le rendement de l'indice composé S&P/TSX des banques sur une période mobile de trois et cinq exercices		3 ans
		CIBC :	15,0 %
		Indice des banques :	36,2 %
			5 ans
			12,7 %
			29,8 %

1) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR du rapport de gestion pour plus de précisions, y compris un rapprochement quantitatif des mesures conformes aux PCGR comme présentées et du résultat net ajusté, aux pages 15 à 19, et du résultat avant impôt et provisions ajusté, à la page 20.

2) Se reporter à la section Glossaire du rapport de gestion pour plus de précisions sur la composition de ces mesures financières.

3) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

4) La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen (non détenu à des fins de négociation) correspond au total des produits nets d'intérêts, moins les produits d'intérêts nets issus de la négociation compte non tenu de l'ajustement selon la BIE qui y est inclus, divisé par le total de l'actif productif d'intérêts moyen compte non tenu de l'actif productif d'intérêts moyen détenu à des fins de négociation. Se reporter à la section Glossaire du rapport de gestion pour plus de précisions.

5) Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action additionnelle le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés de manière rétroactive pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait eu lieu au début de l'exercice 2022.

6) Fondée sur les mesures ajustées. Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR du rapport de gestion pour plus de précisions et un rapprochement des résultats comme présentés et des résultats ajustés, s'il y a lieu.

7) Les cibles à moyen terme s'entendent de celles qui sont établies pour le cycle en cours. Se reporter à la section Vue d'ensemble du rapport de gestion pour plus de précisions.

8) Le taux de croissance annuel composé (TCAC) sur trois ans est calculé pour la période de 2020 à 2023, et le TCAC sur cinq ans, pour la période de 2018 à 2023.

À la CIBC, nous imaginons un monde meilleur.
Plus équitable.
Plus inclusif.
Plus durable.
Où tout le monde peut passer de ses idées à la réalité.

Notre stratégie ESG se fonde sur nos antécédents de pionnier des facteurs ESG afin de faire progresser les changements nécessaires pour relever les défis sociaux urgents.



Renforcer l'intégrité et la confiance

Nous agissons avec intégrité et transparence pour préserver la confiance que les clients nous accordent.



Inspirer confiance à nos clients grâce à nos principes fiables en matière d'intelligence artificielle (IA)



Nos principes éprouvés en matière d'IA sont les éléments moteurs qui soutiennent notre approche visant à assurer que les systèmes d'IA sont conçus et utilisés d'une manière inspirant confiance à toutes les parties prenantes et qui nous aident à nous positionner de façon à mieux gérer les risques émergents qui y sont liés.

En collaboration avec des experts, nous avons élaboré de manière proactive un cadre de gouvernance de l'IA adaptable aux réglementations futures et fondé sur nos principes éprouvés en matière d'IA ainsi qu'une feuille de route réalisable permettant de le mettre en œuvre à l'échelle de l'entreprise. Grâce à nos processus de gouvernance et de gestion des risques, qui s'en trouvent ainsi améliorés, nous sommes en mesure de répondre rapidement aux risques propres à l'IA et d'être prêts à nous conformer aux futures réglementations.

Nous avons également élaboré des lignes directrices sur l'IA générative et les avons communiquées à tous les membres de l'équipe de la CIBC. Ces lignes directrices régissent l'utilisation que nous faisons de l'IA à l'échelle de la banque et énoncent les mesures de protection qui sont en place aux fins de l'utilisation sécuritaire, responsable et éthique de l'IA en vue de générer de nouvelles possibilités pour notre banque, nos clients et nos équipes.

Nous continuons de collaborer activement avec nos pairs du secteur, les organismes de réglementation et les experts en matière d'IA pour mener des recherches sectorielles et nous aligner sur les meilleures pratiques et les obligations réglementaires à venir en matière d'IA. Nous nous efforçons également de développer une équipe qualifiée et flexible pouvant exploiter efficacement le pouvoir de l'IA en offrant du perfectionnement et des formations à nos employés pour leur permettre d'apprivoiser les systèmes d'IA dans leur travail et en procédant également à l'embauche d'experts en IA.

Assurer l'intégrité dans notre façon de gérer les données

Nous avons renforcé notre processus relatif à l'impact de l'éthique des données et à l'évaluation du risque afin de nous assurer d'améliorer constamment la façon dont nous identifions les risques liés aux données éthiques, notamment l'incidence sur les clients, les employés et notre marque.

Protéger et préserver les données

Dans le cadre de notre stratégie en matière de cybersécurité, nous continuons d'investir dans des processus et des solutions de sécurité fiables afin d'améliorer notre programme et nos capacités en cybersécurité. Nos systèmes et nos réseaux font l'objet d'une surveillance rigoureuse et nous amenons les employés de la CIBC à faire figure de champions de la cybersécurité grâce à des formations de sensibilisation afin d'assurer la confidentialité, la disponibilité et l'intégrité des renseignements relatifs à nos clients. Pour vérifier notre résilience et notre état de préparation en matière de lutte contre des menaces de sécurité, nous menons des tests de cybersécurité rigoureux et mettons en application les leçons que nous en tirons dans notre programme.

Ouvrir des possibilités

Nous collaborons à la création de collectivités équitables et résilientes où chacun peut concrétiser ses ambitions.

Dons d'entreprise, commandites communautaires, et dons et collectes de fonds des employés qui totaliseront

800 M\$
sur 10 ans (2023-2032)¹

Fortes d'une longue histoire au service de nos collectivités, la CIBC et la Fondation CIBC se sont engagées à créer un monde où chaque idée est une possibilité.

La CIBC s'associe à des organisations telles que Connexions Nord et l'Indigenous Institutes Consortium (IIC) pour promouvoir l'engagement des élèves et améliorer la réussite scolaire dans les communautés autochtones.

Connexions Nord offre des expériences d'apprentissage virtuelles interactives en direct et un accès à des ressources éducatives pour les élèves et les enseignants de 150 écoles de communautés éloignées partout au Canada. Ces séances de formation comportent, entre autres, des cours en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM). Le Fonds d'apprentissage en STIM CIBC en partenariat avec Connexions Nord a été créé en vue d'offrir un programme plus axé sur la science et d'améliorer

l'accès aux études et au développement des compétences dans les collectivités mal servies. En 2023, Connexions Nord a offert 250 séances de formation en STIM, ce qui représente près de 5 000 interactions avec des jeunes des Premières Nations, des Métis et des Inuits partout au Canada.

Nous avons conclu un partenariat pluriannuel avec l'IIC, un organisme qui représente sept établissements d'enseignement postsecondaire et établissements de formation autochtones en Ontario. Grâce à ce nouveau partenariat, 14 nouvelles bourses seront offertes par année pendant les cinq prochaines années à des étudiants autochtones inscrits dans ces établissements afin de faciliter l'accès à l'éducation et aux possibilités d'emploi.

La CIBC s'engage à éliminer les obstacles à l'accès pour les nouveaux arrivants et à leur faciliter la vie

Chaque année, des milliers de nouveaux arrivants au pays nourrissent la même ambition d'avoir le Canada pour patrie. Pour aider les nouveaux arrivants à réussir au Canada, nous avons élaboré des produits et des services et mis au point des outils et des ressources. Pour les soutenir dans leur parcours pour devenir des citoyens actifs à part entière, nous avons noué des partenariats.

Renforcer la résilience financière

Les offres bancaires personnalisées pour les nouveaux arrivants de la CIBC permettent d'aider les nouveaux arrivants à s'installer rapidement et facilement. Elles comprennent notamment les solutions financières suivantes : compte bancaire courant sans frais pendant deux ans, accès à certaines cartes de crédit CIBC sans frais annuels pendant deux ans, obtention d'une carte de crédit sans obligation de fournir d'antécédents de crédit, programmes de primes de recommandation concurrentiels et autres offres de remise en argent.

Nous offrons également des conseils personnalisés et des ressources en ligne pour aider les nouveaux arrivants à s'installer au Canada et à fonctionner dans la vie quotidienne grâce à l'Espace Nouveaux arrivants Intelli CIBC et le guide Intelli CIBC sur le Canada qui est disponible en ligne.

Faciliter l'inclusion économique

Fière partenaire du Toronto Region Immigrant Employment Council (TRIEC) et du programme de mentorat pour les réfugiés LGBTQ+ de Tent, la CIBC aide les nouveaux arrivants à s'y retrouver sur le marché du travail et les encourage à explorer les possibilités d'emploi et de mentorat au sein même de ses activités au Canada.

Accélérer l'intégration dans la communauté

Nous concrétisons notre vision de soutien aux nouveaux arrivants, grâce au partenariat que nous avons récemment établi avec l'Institut pour la citoyenneté canadienne (ICC), un organisme de bienfaisance canadien dont la mission est de soutenir les nouveaux arrivants dans leur cheminement pour devenir des citoyens actifs à part entière en les incitant à s'intégrer socialement et à découvrir sans frais ce que le Canada a à offrir. L'application numérique de l'ICC, Canoo, permet aux nouveaux arrivants de vivre les meilleures expériences culturelles et d'accéder aux plus beaux sites naturels au Canada sans frais. Les membres de Canoo auront également accès aux ressources, aux outils et aux conseils financiers de la CIBC.

¹) Comprendent les dons de la CIBC à la Fondation CIBC, ainsi que les dons de la Fondation CIBC financés par la croissance des placements.

Accélérer la lutte contre les changements climatiques

Nous appuyons l'élaboration de solutions de lutte contre les changements climatiques, pour favoriser la transition vers un avenir durable et à faibles émissions de carbone.



Objectif de mobiliser
300 G\$
pour des activités
de finance durable
entre 2018 et 2030¹

L'atteinte des objectifs collectifs de la CIBC en matière de durabilité exige que des changements soient apportés à l'ensemble du système grâce à la collaboration et au partenariat. Outre le soutien direct qu'elle apporte à ses clients, la CIBC investit dans l'écosystème plus large et y noue des partenariats afin de mobiliser des capitaux, d'orienter les politiques, de promouvoir les technologies et de former la prochaine génération de leaders de la transition énergétique.

Aider nos clients à réaliser leurs objectifs au chapitre de la durabilité

Nous aidons nos clients à aligner leurs objectifs de financement sur leur stratégie en matière de durabilité en offrant des conseils et des solutions parmi les meilleurs du secteur en matière de marchés des capitaux. Par exemple, la CIBC a agi à titre de co-agent de structuration chargé de la durabilité et de coresponsable des registres dans le contexte de la première émission de billets à moyen terme d'un montant de 1,05 G\$ d'Hydro One Inc. en lien avec son nouveau cadre de référence en matière de financement durable (le cadre de référence). Il s'agit de l'émission d'obligations durables de sociétés la plus importante au Canada. Aux termes du cadre de référence, Hydro One Limited et ses filiales peuvent émettre des instruments de financement durables pour des projets écologiques et sociaux, ce qui représente une première pour une société de service public au Canada. Le produit net tiré de l'émission peut servir à financer des projets liés à l'énergie propre, l'efficacité énergétique, le transport non polluant, la conservation de la biodiversité, l'adaptation aux changements climatiques, l'avancement socioéconomique des autochtones et l'accès aux services essentiels.

Investir dans les technologies climatiques

La CIBC s'est engagée à réaliser des placements en commandite de 100 M\$ dans des fonds investissant dans les secteurs des technologies climatiques et de la transition énergétique. Elle est fière d'avoir établi des partenariats avec six fonds qui fournissent du capital de croissance à des entreprises technologiques émergentes de transition climatique et énergétique pour aider la communauté mondiale à passer à une économie carboneutre.

Soutenir la recherche grâce à des partenariats stratégiques

Dans le cadre de nos efforts visant à promouvoir l'écosystème de transition énergétique, nous collaborons avec le milieu universitaire afin de soutenir l'innovation et le progrès et contribuer à un avenir plus durable. Parmi nos partenariats, mentionnons notamment les initiatives de financement durable avec l'Université McGill et la Schulich School of Business ainsi que la commandite de l'Energy Transition Centre de l'Université de Calgary en appui au développement de l'énergie propre axée sur l'innovation.

Mettre au point des solutions fondées sur les marchés

La CIBC collabore avec Exportation et développement Canada (EDC) pour élargir les solutions de financement durable offertes aux entreprises canadiennes. Le programme pilote Garantie pour le financement durable est une solution de partage des risques qui vise à soutenir les activités de prêt contribuant à la décarbonation de l'économie et permettra d'offrir jusqu'à un maximum de 1 G\$ en financement au cours des trois prochaines années.

Notre objectif de carboneutralité

Notre objectif est d'atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre (GES) associée à nos activités d'exploitation et de financement d'ici 2050. Nous avons publié les progrès que nous avons réalisés en vue de l'atteinte de nos cibles, d'ici 2030, pour nos portefeuilles des secteurs pétrolier et gazier et de la production d'énergie et nous définirons d'autres cibles provisoires pour les émissions financées au cours de l'exercice à venir.



¹) La finance durable concerne principalement les activités des clients qui soutiennent, entre autres, des secteurs tels que la production d'énergie renouvelable et sans émissions, l'efficacité énergétique, les infrastructures ou les technologies durables, l'immobilier durable, le logement abordable et les infrastructures de base, ainsi que des produits comme les produits financiers liés à la durabilité et à l'écologie. Les services offerts par la CIBC qui font partie de notre engagement en matière de financement durable pour ces activités des clients comprennent les prêts et la syndication de prêts, la prise ferme de titres de créance et de titres de participation, les conseils en fusions et acquisitions et les investissements de capitaux. Le secteur du logement abordable comprend les prêts et investissements effectués pour respecter nos obligations en vertu de la *Community Reinvestment Act* des États-Unis.

Expérience client

Nous concrétisons notre raison d'être pour nos clients en les aidant à faire de leurs idées une réalité et nous nous efforçons de continuellement améliorer leur expérience avec nous. En 2023, nous avons continué de tenir compte des commentaires de nos clients et d'en tirer des leçons, en prenant des mesures pour faciliter leurs opérations bancaires, en améliorant leur expérience numérique et en approfondissant nos relations avec eux.

Une expérience plus harmonieuse pour les nouveaux clients : À la lumière des commentaires recueillis auprès de plus de deux millions de nouveaux titulaires de cartes de crédit Costco accueillis l'année dernière, nous avons pris des mesures pour améliorer notre communication et notre processus d'accueil. Grâce à ces mesures, le niveau de satisfaction de ces nouveaux clients s'est amélioré et nous pouvons continuer à établir de meilleures relations avec eux.

Une expérience libre-service facilitée pour nos clients : Nous continuons d'améliorer et d'automatiser nos capacités numériques. Grâce à la réinitialisation numérique du numéro d'identification personnel (NIP) lancée en 2023, les clients n'ont plus besoin d'appeler pour réinitialiser le NIP de leur carte de crédit ou de débit. Nous avons également revu la conception du centre de primes associé à notre carte de crédit Aventura, pour faciliter le suivi, la gestion et l'échange de points par nos clients.

Une expérience bancaire moderne : Notre force réside dans nos plateformes numériques et, cette année, nous avons poursuivi sur notre lancée positive en nous hissant, pour la troisième fois depuis

2020 (à égalité en 2023), au premier rang pour la satisfaction de la clientèle à l'égard des applications bancaires mobiles dans l'étude menée par J.D. Power au Canada. Misant sur cette force, nous investissons stratégiquement dans nos plateformes numériques pour améliorer l'expérience utilisateur à partir des commentaires recueillis et actualisons l'apparence et la présentation de notre site Web et de notre application mobile.

Des conseils financiers et des services de planification financière sur mesure pour contribuer à faire des idées une réalité : Depuis le lancement de l'outil Pro-objectifs CIBC en 2020, plus de 350 000 ménages ont établi un plan financier personnalisé sur notre plateforme d'établissement d'objectifs avec l'aide d'un spécialiste en services financiers. Cette année, nous avons lancé notre nouvel outil de prestation de conseils, PlanI Intelli CIBC, permettant à nos clients de créer leur propre plan financier personnalisé. C'est maintenant plus de 339 000 clients qui profitent de cet outil pour établir leurs plans financiers. Nous continuons d'observer une hausse des notes de satisfaction des clients qui utilisent nos deux outils de planification pour faire de leurs idées une réalité.



Je pensais pouvoir faire face à n'importe quelle situation jusqu'à ce qu'une crise sanitaire vienne changer la donne. Mon conseiller m'a aidée à reconstruire mes finances et m'a fait découvrir de nouveaux objectifs que je pouvais atteindre. »

Paula A.
Cliente de la CIBC



Je voulais ouvrir un restaurant familial pour faire connaître les recettes caribéennes aux gens d'Edmonton. À chaque difficulté rencontrée, Michelle, ma conseillère, était toujours présente pour m'accompagner et m'encourager. »

Jennifer R.
Sauce Caribbean, cliente de la CIBC



Grâce à mon conseiller, Richard, qui m'a accompagnée au fil des ans, j'ai pu financer mes études et faire de mes idées, grandes comme petites, une réalité. »

Carol R.
Cliente de la CIBC



Message du président et chef de la direction



Notre gestion proactive dans un contexte plus difficile nous a permis de générer un levier d'exploitation positif, de protéger la marge d'intérêts nette et de renforcer notre bilan tout au long de l'exercice 2023, tout en maintenant la cadence des investissements stratégiques afin de bien positionner notre banque pour l'avenir. »

Victor G. Dodig
Président et chef de la direction

Grâce à son approche proactive et prudente pour l'exécution de sa stratégie client, la CIBC a pu générer de solides résultats financiers encore cette année et faire la démonstration de sa résilience dans un environnement d'affaires plus changeant.

Notre raison d'être, qui est d'aider à faire des idées une réalité, n'a jamais été plus pertinente qu'en cette période de changement rapide. Après avoir affronté les perturbations économiques de la pandémie de COVID-19, nos clients subissent les effets d'un des cycles de resserrement des taux d'intérêt les plus rapides de l'histoire récente alors que les banques centrales combattent l'inflation. À travers tout cela, nous demeurons présents aux côtés de nos clients pour les épauler. Ainsi, nous travaillons avec les familles pour les aider à comprendre l'incidence de la hausse des coûts d'emprunt sur leur situation financière et leurs objectifs à long terme, comme l'épargne pour les études d'un enfant, l'achat d'une maison et la retraite. Nous aidons également les entreprises à composer avec le contexte de ralentissement de la croissance en offrant les idées et les solutions dont elles ont besoin pour aller de l'avant. Enfin, nous soutenons nos collectivités où les besoins sont plus pressants que jamais.

L'équipe de la CIBC examine le contexte économique d'aujourd'hui et comprend ce qui est possible au-delà des manchettes de l'actualité. C'est ce que notre banque a toujours fait : s'efforcer de répondre aux besoins des clients aujourd'hui, mais toujours dans une perspective à long terme.

Conformément à cette vision à long terme, nous avons réalisé au cours des dernières années des investissements stratégiques clés qui nous ont aidés non seulement à affronter les transformations économiques actuelles, mais aussi à faire progresser nos activités. Que ce soit en lien avec la marque, l'étendue de la gamme de produits, la technologie ou

les talents, ces investissements stratégiques ont permis à notre banque d'augmenter ses revenus, d'être un chef de file du secteur pour ce qui est de l'augmentation du nombre de nouveaux clients, d'approfondir les relations avec les clients existants et d'exécuter sa stratégie client, le tout dans le but d'accroître la valeur pour les actionnaires. C'est ce que nous avons accompli tout en continuant de mettre l'accent sur la stabilité, un bilan solide avec des réserves de fonds propres en croissance et une qualité du crédit élevée.

Dès le début de l'exercice 2023, nous avons pris des mesures proactives bien définies pour gérer nos activités de manière prudente, tout en continuant de réaliser des progrès vers l'atteinte de nos objectifs à long terme. Ces mesures se sont avérées opportunes eu égard aux changements économiques que nous avons connus et déterminantes pour notre capacité à dégager un rendement financier solide.

Nous avons pris des mesures pour améliorer l'efficacité en 2023, tout en continuant d'investir dans la banque. Nous avons également adopté une approche proactive pour la gestion des fonds propres qui a permis d'afficher un ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires en constante progression tout au long de l'année. De plus, notre bilan robuste et bien diversifié a constitué une assise solide pour les efforts que nous avons déployés pour soutenir nos clients actuels et en attirer de nouveaux.

Les perturbations dans le secteur bancaire mondial cette année ont mis en évidence la force sous-jacente de notre entreprise et de notre bilan, alors que notre solide position de liquidité et la composition bien diversifiée de nos activités nous ont permis de composer très efficacement avec les difficultés liées au marché.



Nous avons pris des mesures pour améliorer l'efficacité en 2023. Nous avons également adopté une approche proactive pour la gestion des fonds propres qui a permis d'afficher un ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires en constante progression tout au long de l'année. »

À la fin de l'exercice 2023, nous étions dans une position encore plus solide qu'au début de l'exercice, et nous sommes bien positionnés pour résister aux difficultés économiques futures, tout en saisissant les occasions qui se présenteront pour tirer parti de nos solides résultats financiers en 2024.

Nous continuerons de mettre l'accent sur les segments de clientèle en forte croissance qui nécessitent des interactions étroites où notre approche axée sur les relations nous permet de surpasser nos pairs, notamment les marchés de la clientèle bien nantie et à valeur nette élevée. Nous nous concentrons également sur les secteurs où nous possédons des avantages intrinsèques dont nous pourrions tirer parti au fil du temps pour contribuer de façon significative à notre rendement financier. Notre culture solide axée sur l'intercommunication constitue un facteur de différenciation pour nous sur le marché et elle soutient les activités à l'échelle de notre banque, plus particulièrement celles de Groupe Entreprises et de Marchés des capitaux des deux côtés de la frontière. Nos progrès découlent de l'attention que nous accordons à la simplification de nos activités par l'amélioration des technologies et des processus et de notre souci d'offrir une meilleure expérience à notre équipe et à notre clientèle.

Rendement de nos activités en 2023

En 2023, nous avons dégagé un solide rendement financier pour nos parties intéressées dans un environnement opérationnel plus difficile. Notre banque a déclaré un résultat de 5,0 G\$, ou 5,16 \$ par action, ce qui, sur une base ajustée¹⁾, correspond à un résultat de 6,5 G\$, ou 6,72 \$ par action. Les produits se sont chiffrés à 23,3 G\$ et le résultat avant impôt et provisions ajusté¹⁾, à 10,2 G\$, ce qui représente des hausses respectivement de 7 % et 8 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les exigences de fonds propres réglementaires se sont accrues pour toutes les banques en 2023. Nous avons continué de constituer une réserve de fonds propres tout au long de l'exercice, grâce au capital autogénéré et à notre régime de réinvestissement des dividendes. Malgré la pression à court terme qu'elle engendre sur le rendement des capitaux propres et le résultat par action, l'émission de titres de participation fournit également une assise financière solide qui nous place en bonne position pour composer avec une conjoncture plus changeante au cours du prochain exercice.

Notre gestion proactive dans un contexte plus difficile nous a permis de générer un levier d'exploitation positif, de protéger la marge d'intérêts nette et de renforcer notre bilan tout au long de l'exercice 2023, tout en maintenant la cadence des investissements stratégiques afin de bien positionner notre banque pour l'avenir.

Notre élan se reflète dans le rendement de nos unités d'exploitation stratégiques.

1) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR du rapport de gestion pour plus de précisions et un rapprochement des résultats comme présentés et des résultats ajustés, s'il y a lieu.

Produits par secteur d'activité en 2023

9,41 G\$

Services bancaires personnels et PME, région du Canada



5,40 G\$

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada



2,69 G\$

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis



5,49 G\$

Marchés des capitaux et Services financiers directs



Assemblée annuelle des actionnaires 2023.

Message du président et chef de la direction

Des services bancaires aux consommateurs en plein essor

En 2023, les marques CIBC et Simplii ont affiché une croissance nette de plus de 650 000 clients, plus particulièrement auprès des nouveaux arrivants et de la population étudiante, ce qui constitue un indicateur clair de la force de notre marque et du dynamisme à l'échelle de notre banque.

Nous tirons parti de l'offre de Service Impérial CIBC pour attirer et fidéliser une clientèle bien nantie, un segment associé à d'importantes possibilités de croissance pour nous grâce à l'établissement de relations entre des clients aux besoins financiers plus complexes et nos conseillers qui les aident à faire de leurs idées une réalité. Cette année, nous avons mis davantage l'accent sur l'expansion de ces activités en mettant en place une structure de direction spécialisée.

À la suite de l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco, nous avons poursuivi nos efforts pour établir une relation bancaire approfondie avec un plus grand nombre de ces nouveaux clients, et les résultats obtenus jusqu'ici sont positifs. Plus de 90 000 titulaires de cartes Costco ont maintenant une relation bancaire plus étendue avec la CIBC, et plus de 10 000 d'entre eux font désormais affaire avec Service Impérial.

Sur la base de ces progrès, nous demeurons des chefs de file dans le secteur essentiel des services bancaires numériques. Une fois de plus, nous nous

sommes classés en tête de l'étude de J.D. Power sur la satisfaction de la clientèle à l'égard des applications bancaires mobiles au Canada, ce qui constitue une importante marque de reconnaissance étant donné que plus de 94 % des transactions sont maintenant effectuées en dehors de nos centres bancaires.

Approfondir les relations au sein de l'économie privée

La CIBC fournit depuis longtemps des services bancaires aux entrepreneurs et aux familles de l'économie privée, un segment de marché où nous continuons de bâtir une position de chef de file.

Notre clientèle au sein de l'économie privée adopte une approche plus prudente à court terme, ce qui a ralenti la croissance des prêts, mais donne lieu à une croissance robuste des dépôts dans ce marché en 2023.

Au sein de Groupe Entreprises au Canada, nous avons continué d'œuvrer pour nos clients, et notre score net de recommandation a augmenté pour une troisième année consécutive. Ce résultat met en évidence les capacités de notre équipe et les améliorations apportées à l'expérience client, notamment la simplification des processus par l'ajout de solutions de numérisation des documents.

Équipe de la haute direction



Victor G. Dodig
Président et
chef de la direction



Shawn Beber
Premier vice-président
à la direction et chef
de groupe, région des
États-Unis, et président et
chef de la direction, CIBC
Bank USA



Harry Culham
Premier vice-président
à la direction et chef
de groupe, Marchés des
capitaux et Services
financiers directs



Frank Guse
Premier vice-président
à la direction et chef
de la gestion du risque



Jon Hountalas
Premier vice-président
à la direction et chef
de groupe, Services
bancaires canadiens



Christina Kramer
Première vice-présidente
à la direction et chef
de groupe, Technologie,
infrastructure
et innovation



Kikelomo Lawal
Vice-présidente à la
direction et chef des
affaires juridiques



Hratch Panossian
Premier vice-président
à la direction et chef
des services financiers



Sandy Sharman
Première vice-présidente
à la direction et chef de
groupe, Personnel, culture
et marque



Des deux côtés de la frontière, la CIBC demeure un chef de file des services bancaires dans l'économie de l'innovation, et elle est toujours là pour ses clients malgré les conditions changeantes du marché. »

CIBC Wood Gundy s'est classée au deuxième rang des sociétés de courtage détenues par une des cinq grandes banques selon les résultats du Brokerage Report Card, un sondage annuel mené auprès de conseillers en placement par le magazine Investment Executive. Cette reconnaissance en dit long sur la confiance qu'inspire notre équipe.

Nos investissements dans la technologie s'avèrent fructueux également. Le lancement de nouveaux outils de gestion des relations avec la clientèle (GRC) et de notre plateforme Pro-objectifs CIBC au sein de CIBC Wood Gundy renforce la mobilisation des clients et a contribué à générer des flux de fonds positifs cette année.

Aux États-Unis, nous continuons d'approfondir les relations dans nos marchés actuels, tout en étendant notre présence dans certains des marchés à la croissance la plus rapide au pays. Au printemps 2023, nous avons inauguré notre nouveau centre bancaire de prestige à Palm Beach, en Floride, et notre établissement de San Francisco devrait ouvrir ses portes au cours du premier trimestre de 2024.

Nous avons également élargi nos capacités de dépôt en poursuivant le développement de notre plateforme de services bancaires en direct CIBC Agility. Enfin, grâce aux investissements dans les plateformes de GRC, notre équipe a une vision plus large des relations avec la clientèle à l'échelle de la banque, ce qui crée davantage de possibilités issues des recommandations et permet une approche plus connectée pour la conclusion d'affaires.

Des deux côtés de la frontière, la CIBC demeure un chef de file des services bancaires dans l'économie de l'innovation, et elle est toujours là pour ses clients malgré les conditions changeantes du marché. Ce marché demeure une priorité, car nous y voyons une occasion à long terme de soutenir l'écosystème technologique, dont l'importance est cruciale et au sein duquel nous nous distinguons déjà clairement grâce à notre offre supérieure et à notre souci de bâtir des relations avec des entreprises novatrices pour les aider à croître et à prospérer.

Tirer parti du succès de notre plateforme de marchés des capitaux distinctive

En 2023, nous avons continué de nous appuyer sur notre plateforme de marchés des capitaux distinctive pour générer une croissance stable.

Nos activités traditionnelles sur les marchés des capitaux ont mieux fait que celles de nos pairs en 2023. Malgré la baisse persistante des activités de mobilisation de capitaux par rapport aux dernières années, nos activités de négociation ont affiché une croissance robuste et à risque contrôlé dans des conditions de marché plus volatiles, alors que nous nous sommes efforcés de répondre aux besoins à court et à long terme des clients dans un contexte de hausse des taux d'intérêt.

Conformément à notre stratégie, nous avons continué de générer une croissance des produits supérieure à 10 % aux États-Unis, tout en

renforçant l'intercommunication à l'échelle de la banque par l'entremise de notre secteur Services financiers directs afin d'accroître les produits et d'attirer de nouveaux clients en 2023. En faisant profiter davantage de clients de nos services d'opérations de change et de remises et en continuant de faire croître la Financière Simplii, notamment par une nouvelle image de marque, nous avons fait augmenter les produits de Services financiers directs de 26 % en 2023. La solidité de nos activités principales sur les marchés des capitaux et notre dynamisme au chapitre des produits récurrents nous placent collectivement en bonne position pour composer avec des conditions de marché plus fluides.

Bâtir un avenir plus durable

Nous sommes déterminés à bâtir un avenir plus équitable et durable, et nous agissons pour atteindre cet objectif si important.

Au chapitre de la lutte contre les changements climatiques, nous nous efforçons principalement de soutenir nos clients dans leur transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Notre objectif de carboneutralité comprend un engagement à mobiliser 300 G\$ pour des activités de finance durable de 2018 à 2030, ainsi que des objectifs provisoires de réduction des émissions pour nos portefeuilles de production d'électricité et de pétrole et de gaz. En outre, nous nous sommes engagés à investir 100 M\$ dans des sociétés en commandite à l'appui de fonds pour les technologies climatiques et la transition énergétique afin de favoriser une croissance soutenue dans cet important segment de marché.

Nous avons également investi dans l'inclusion économique. En 2023, la Fondation CIBC, symbole visible de notre raison d'être et de notre engagement envers la collectivité, a amorcé sa deuxième année d'activité. Nos engagements de 800 M\$ en dons d'entreprise, commandites communautaires, et dons et collectes de fonds des employés (Équipe CIBC) à l'échelle mondiale et d'un million d'heures de bénévolat par l'Équipe CIBC sur 10 ans au Canada soutiennent l'autonomisation économique des collectivités mal servies. En finançant divers programmes, comme le programme de mentorat Black Achievers du YMCA, le Fonds d'apprentissage en STIM CIBC en partenariat avec Connexions Nord, ainsi que le programme de formation de la Marche des dix sous axé sur l'acquisition de compétences et l'inclusion, nous contribuons à créer une économie plus inclusive où les membres des collectivités mal servies peuvent faire de leurs idées une réalité.

Enfin, nous appuyons des causes qui comptent pour toutes nos parties intéressées. Cette année, avec plus de 50 000 participants et la collecte de plus de 14 M\$, la 32^e édition de la Course à la vie CIBC de la Société canadienne du cancer a été un énorme succès. Nous avons également recueilli 6 M\$ au profit d'organismes d'aide à l'enfance dans le cadre de la Journée du miracle CIBC. Les deux événements s'inscrivent dans la longue tradition de leadership au sein des collectivités qui fait la fierté de notre banque.



L'édition 2023 de la Course à la vie CIBC de la Société canadienne du cancer.

Faire la promotion d'une équipe inclusive et travaillant de manière connectée qui incarne notre raison d'être au quotidien

L'équipe CIBC est la pierre angulaire de nos progrès. Notre culture inclusive et connectée permet aux membres de notre équipe de donner collectivement le meilleur de nous-mêmes pour aider les clients à faire de leurs idées une réalité.

Nous sommes fiers de nos scores de mobilisation des employés de premier ordre dont nous faisons le suivi chaque année au moyen de sondages menés auprès des employés. La culture inclusive que nous avons mise en place constitue un autre sujet de fierté pour nous. Cette année, la CIBC a été reconnue comme la société canadienne la plus favorable à l'égalité des sexes par Equileap. MediaCorp nous a également sélectionnés parmi les meilleurs employeurs pour la diversité au Canada pour la treizième année consécutive.

Je peux constater par moi-même l'incidence de cette culture lors de mes déplacements pour aller rencontrer les clients, les investisseurs et toutes nos parties intéressées. Je me réjouis chaque fois que j'ai l'occasion de passer du temps avec nos employés, de discuter de nos activités et d'en apprendre plus au contact des membres de l'équipe. Je tiens à profiter de cette occasion pour les remercier de tout ce qu'ils font pour la CIBC et nos clients.

Perspectives pour 2024

Nous avons bâti notre banque dans une perspective à long terme en investissant stratégiquement dans les secteurs qui nous permettent de nous améliorer, d'être plus résilients, de simplifier les services bancaires pour les clients et où nous savons que nous pouvons jouer un rôle de chef de file.

Ainsi, nous avons terminé l'exercice 2023 en position de force, et c'est avec optimisme que nous envisageons l'exercice 2024. Il se peut que le contexte économique demeure fluide et que certains secteurs de l'économie doivent composer avec de nouveaux défis. Notre force et notre stabilité nous seront très utiles, tandis que nos activités essentielles de base sont bien positionnées pour l'avenir et que nous retirons les bénéfices de nos investissements stratégiques. Nous nous consacrons à accroître le rendement total pour les actionnaires en dégageant un solide rendement relatif sur le marché, et nous sommes convaincus que la dynamique établie dans l'ensemble de nos activités, notamment la forte croissance de la clientèle, nous place dans une position propice à la création de valeur pour toutes nos parties intéressées dans les années à venir.

Depuis notre fondation, il y a plus d'un siècle et demi, nous avons fait la preuve que nous sommes toujours là pour nos clients, autant dans les périodes prospères que celles où la croissance est plus faible. Je suis stimulé par l'élan que nous pouvons observer à l'échelle de notre banque, et les possibilités que tentent de saisir nos clients sont une source de motivation pour notre équipe. Nous travaillons de manière plus connectée que jamais à l'échelle de notre banque afin de pouvoir offrir le meilleur de la CIBC à nos clients, et nous sommes déterminés à faire honneur à notre histoire en les aidant à faire de leurs idées une réalité, l'année prochaine et les suivantes.

Le président et chef de la direction

Victor G. Dodig



Message de la présidente du conseil d'administration

« Le conseil d'administration surveille la mise en œuvre de la stratégie client, les progrès réalisés et le rendement de la CIBC, ce qui est essentiel pour créer une valeur durable pour l'ensemble des parties intéressées. »

Katharine B. Stevenson
Présidente du conseil

Le conseil d'administration fait d'une saine gouvernance sa priorité phare. En 2023, dans un contexte économique plus difficile, le conseil d'administration a continué de suivre les progrès réalisés par la CIBC par rapport à ses objectifs stratégiques dans une perspective à long terme, tout en demeurant axé sur le rendement à court terme.

Une stratégie limpide et uniforme

En phase avec la stratégie présentée à la Journée des investisseurs de la banque en 2022, l'équipe de leadership de la CIBC s'est consacrée à tirer parti des avantages qui découlent des principaux investissements stratégiques, à dynamiser résolument ses activités dans des secteurs importants, notamment pour attirer de nouveaux clients et rehausser constamment le pointage de l'expérience client, tout en favorisant une gestion prudente des dépenses. Le conseil d'administration surveille la mise en œuvre de la stratégie client, les progrès réalisés et le rendement de la CIBC, ce qui est essentiel pour créer une valeur durable pour l'ensemble des parties intéressées, soit nos clients, les membres de notre équipe, les collectivités où nous sommes présents et nos actionnaires.

Tourné vers la gestion du risque

La solidité et la stabilité sont pour la banque des aspects fondamentaux à l'appui d'un rendement soutenu à court et à long terme. Dans cette optique, l'amélioration soutenue de la liquidité, de la situation de fonds propres et des mécanismes de gestion du crédit par la banque constitue notre principale réussite en matière de rendement en 2023. Cela s'est révélé très important dans un cadre macroéconomique marqué par l'incertitude, et le conseil d'administration en a fait une priorité lors de ses échanges avec la direction, les organismes de réglementation et les actionnaires pour s'assurer que la CIBC est en bonne position pour 2024 et les années à venir.

Accent soutenu sur les talents et la relève

L'accent mis sur la stratégie et la gestion du risque est étayé par l'engagement commun du conseil d'administration et de la direction en matière de gestion des talents. Nous élargissons constamment notre bassin de compétences. Notre approche repose essentiellement sur l'accroissement des capacités requises dans l'immédiat et les années à venir. Elle s'inscrit également dans un engagement soutenu de concert avec la direction à cibler, à former et à faire progresser la prochaine génération de leaders de la CIBC. La planification de la relève des membres de la direction est depuis toujours l'une des principales responsabilités du conseil d'administration, qui s'y consacre pleinement. La planification exhaustive de la gestion des talents est un principe de saine gouvernance et permet d'agir au mieux des intérêts des parties intéressées.

Mobilisé autour de notre cadre ESG

La gerance des progrès de la CIBC en matière de questions environnementales, sociales et de gouvernance est une autre des responsabilités phares du conseil d'administration. La CIBC a renforcé

ses mesures de lutte contre le changement climatique en présentant de nouvelles informations à ce sujet dans son rapport sur le climat le plus récent pour faire état des progrès réalisés par rapport à ses cibles d'émissions financées d'ici 2030. Le conseil d'administration s'appuie sur le concept que la rémunération des cadres supérieurs, ainsi que celle de la plupart des membres de l'équipe, est liée à la performance ESG, notamment aux objectifs climatiques. Au sein du conseil d'administration, les mises à jour visant à tenir compte de l'évolution du contexte entourant les questions ESG sont effectuées dans le cadre du programme de perfectionnement des administrateurs.

La constitution d'une équipe inclusive est cruciale pour assurer l'efficacité du conseil d'administration. Le conseil d'administration de 2023, composé d'administrateurs de diverses origines et aux expériences et parcours variés, a maintenu une composition paritaire pour une troisième année d'affilée. Il compte également des administrateurs qui s'identifient comme étant des personnes de couleur ainsi qu'un membre de la communauté LGBTQ+.

Notre conseil d'administration continue d'évoluer pour accroître la diversité des expériences et élargir nos points de vue sur différents plans, en phase avec les objectifs à long terme de la CIBC et son engagement à l'appui d'une économie plus inclusive et d'un avenir durable. M. Mark Podlasly s'est récemment joint au conseil d'administration. En tant que chef du développement durable de la Coalition de grands projets des Premières Nations, il mettra au service du conseil d'administration sa vaste expertise en durabilité, en développement économique des collectivités autochtones et en mise en œuvre de grands projets d'investissement. Nous pourrions tirer parti de ses points de vue et de son expérience approfondie dans ces domaines.

Au nom des actionnaires de la CIBC et des autres membres du conseil d'administration de la CIBC, je tiens à souligner la contribution de Nicholas D. Le Pan et Jane L. Peverett, administrateurs qui ont pris leur retraite en 2023. Nous sommes très reconnaissants de leurs années de loyaux services au sein du conseil d'administration et auprès de la CIBC.

Pour 2024 et les années à venir

À plus long terme, la CIBC est en bonne position pour mettre en œuvre sa stratégie de croissance ciblée et rigoureuse. Je tiens à remercier Victor Dodig, président et chef de la direction, ainsi que toute l'équipe de la CIBC, de continuer d'assurer une gestion prudente de la banque dans un contexte économique plus difficile. Notre stratégie distincte et sa mise en œuvre constante par l'équipe de la CIBC a permis d'accroître le nombre de nouveaux clients, d'approfondir les relations avec les clients actuels et de bonifier l'expérience client. Nous sommes persuadés que notre banque est bien positionnée pour continuer de créer de la valeur pour ses actionnaires dans les années à venir.

La présidente du conseil

Katharine B. Stevenson

En 2012, le Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (GTDAR) mis sur pied par le Financial Stability Board a publié son rapport intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, qui comportait 32 recommandations sur les informations à fournir. L'index ci-dessous renferme la liste de ces informations ainsi que leur emplacement. Les informations à fournir selon le GTDAR sont présentées dans notre rapport de gestion, nos états financiers consolidés ainsi que nos documents d'information financière supplémentaire, qui se trouvent sur notre site Web (www.cibc.com/francais). Aucune information du site Web de la CIBC, y compris les documents d'information financière supplémentaire, ne doit être considérée comme intégrée par renvoi aux présentes.

Sujets	Recommandations	Informations à fournir	Rapport de gestion	États financiers consolidés	Rapport au titre du troisième pilier et information supplémentaire sur les fonds propres réglementaires
			Pages		
Généralités	1	Index des informations en matière de risque – présente page			
	2	Terminologie et mesures en matière de risque	104–107		86–88
	3	Principaux risques et nouveaux risques	55–58		
	4	Exigences liées aux ratios réglementaires futurs importants	37, 39–41, 79, 80	171–172	14, 22
Gouvernance du risque, gestion du risque et modèle d'affaires	5	Structure de gestion du risque	48, 49		
	6	Culture de risque et intérêt à l'égard du risque	47, 50–52		
	7	Risques découlant des activités commerciales	53, 58		
	8	Simulations de crise à l'échelle de la banque	35–36, 54, 62, 68, 75, 77		
Suffisance des fonds propres et actif pondéré en fonction du risque	9	Fonds propres réglementaires minimums	35–37	171–172	
	10	Composantes de fonds propres et rapprochement avec le bilan réglementaire consolidé	40		13–16
	11	Tableau des flux de fonds propres réglementaires	41		17
	12	Gestion et planification des fonds propres	43–45	171–172	
	13	Activités commerciales et actif pondéré en fonction du risque	42–43, 58		5–6
	14	Actif pondéré en fonction du risque et exigences en matière de fonds propres	38, 42–43		5–6
	15	Risque de crédit par portefeuille important	60–66		34–46
	16	Tableau des variations de l'actif pondéré en fonction du risque	42–43		5–6, 9
	17	Application d'essais à rebours aux modèles	54, 62, 73		84, 85
Liquidités	18	Actifs liquides	78		
Financement	19	Actifs grevés	78		
	20	Échéance contractuelle des actifs, des passifs et des instruments hors bilan	82		
	21	Stratégie et sources de financement	81		
Risque de marché	22	Rapprochement des portefeuilles de négociation et des portefeuilles autres que de négociation avec le bilan consolidé	72		
	23	Facteurs importants de risque de marché lié aux activités de négociation et autres que de négociation	72–76		
	24	Hypothèses, limites et procédures de validation liées aux modèles	72–76		
	25	Simulations de crise et analyses de scénarios	35, 75		
Risque de crédit	26	Analyse des expositions au risque de crédit	63–70	143–150, 190	10–11, 79–83
	27	Prêts douteux et politiques d'allègement	60, 68, 89	123–124	
	28	Rapprochement de prêts douteux et de la provision pour pertes sur créances	68	144	
	29	Risque de crédit de contrepartie découlant de dérivés	60, 64	159–160	83, 35 ¹
	30	Atténuation du risque de crédit	60	159–160	26, 66, 83
Autres risques	31	Autres risques	83–87		
	32	Discussion sur des situations de risque connues	83	183	

1) Compris dans le document d'information financière supplémentaire.

Rapport de gestion

Le rapport de gestion est présenté afin de permettre aux lecteurs d'évaluer la situation financière et les résultats d'exploitation de la CIBC au 31 octobre 2023 et pour l'exercice clos à cette date, comparativement aux exercices précédents. Le rapport de gestion doit être lu avec les états financiers consolidés audités. À moins d'indication contraire, toute l'information financière présentée dans le rapport de gestion a été préparée selon les Normes internationales d'information financière (IFRS ou PCGR) et tous les montants sont libellés en dollars canadiens. Certaines informations présentées dans le rapport de gestion ont été ombragées étant donné qu'elles font partie intégrante des états financiers consolidés. Le rapport de gestion est en date du 29 novembre 2023. D'autres renseignements concernant la CIBC, y compris la notice annuelle, peuvent être obtenus sur le site de SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca et sur le site de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis à l'adresse www.sec.gov. Aucune information du site Web de la CIBC (www.cibc.com/francais) ne doit être considérée comme intégrée par renvoi aux présentes. Un glossaire des termes utilisés dans le rapport de gestion et dans les états financiers consolidés audités figure aux pages 101 à 107 du présent Rapport annuel.

2 Vue d'ensemble	7 Vue d'ensemble du rendement financier	14 Mesures non conformes aux PCGR	47 Gestion du risque
2 Notre stratégie	7 Revue des résultats financiers de 2023	21 Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques	88 Questions relatives à la comptabilité et au contrôle
2 Performance par rapport aux objectifs	7 Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette	21 Services bancaires personnels et PME, région du Canada	88 Méthodes comptables critiques et estimations
4 Points saillants financiers	8 Produits autres que d'intérêts	24 Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	92 Faits nouveaux en matière de comptabilité
5 Conjoncture de l'économie et du marché	8 Produits de négociation (BIE)	27 Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	93 Autres faits nouveaux en matière de réglementation
5 Revue de l'exercice 2023	9 Dotation à la provision pour pertes sur créances	30 Marchés des capitaux et Services financiers directs	94 Transactions entre parties liées
5 Perspectives pour l'année 2024	9 Charges autres que d'intérêts	33 Siège social et autres	94 Politique sur la portée des services de l'auditeur nommé par les actionnaires
6 Événements importants	10 Impôt sur le résultat et taxes	34 Situation financière	95 Information financière annuelle supplémentaire
	10 Change	34 Revue du bilan consolidé résumé	
	11 Revue des résultats du quatrième trimestre	35 Gestion des fonds propres	101 Glossaire
	11 Analyse des tendances trimestrielles	45 Arrangements hors bilan	
	12 Rétrospective du rendement financier de 2022		

UN MOT SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS : De temps à autre, nous faisons des énoncés prospectifs écrits ou oraux au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris dans le présent Rapport annuel, dans d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation canadiens ou de la SEC, et dans d'autres communications. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Ces énoncés comprennent, sans toutefois s'y limiter, des déclarations faites aux sections « Message du président et chef de la direction », « Vue d'ensemble – Performance par rapport aux objectifs », « Conjoncture de l'économie et du marché – Perspectives pour l'année 2024 », « Événements importants », « Vue d'ensemble du rendement financier – Impôts et taxes », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques – Services bancaires personnels et PME, région du Canada », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques – Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques – Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques – Marchés des capitaux et Services financiers directs », « Situation financière – Gestion des fonds propres », « Situation financière – Arrangements hors bilan », « Gestion du risque – Vue d'ensemble », « Gestion du risque – Principaux risques et nouveaux risques », « Gestion du risque – Risque de crédit », « Gestion du risque – Risque de marché », « Gestion du risque – Risque de liquidité », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Méthodes comptables critiques et estimations », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Faits nouveaux en matière de comptabilité », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Autres faits nouveaux en matière de réglementation » et « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Contrôles et procédures » du présent rapport de gestion, et d'autres énoncés sur nos activités, nos secteurs d'activité, notre situation financière, notre gestion du risque, nos priorités, nos cibles et nos engagements en matière de durabilité (dont ceux visant l'atteinte de la carboneutralité et les activités liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)), nos objectifs permanents ainsi que nos stratégies, le contexte réglementaire dans lequel nous exerçons nos activités et nos perspectives pour l'année 2024 et les périodes subséquentes. Ces énoncés se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « croire », « s'attendre à », « prévoir », « avoir l'intention de », « estimer », « prévision », « cible », « engagement », « ambition », « objectif », « s'efforcer de », « projet » et d'autres expressions de même nature et de verbes au futur et au conditionnel. De par leur nature, ces énoncés prospectifs nous obligent à faire des hypothèses, notamment des hypothèses économiques qui sont présentées dans la section « Conjoncture de l'économie et du marché – Perspectives pour l'année 2024 » du présent rapport, et sont assujettis aux risques inhérents et aux incertitudes qui peuvent être de nature générale ou spécifique. Étant donné l'incidence persistante du taux d'inflation élevé, de la hausse des taux d'intérêt, de l'évolution défavorable soutenue dans le secteur bancaire aux États-Unis exerçant des pressions sur les liquidités et les conditions de financement dans le secteur des services financiers, des effets des ententes de travail hybride et de la hausse des taux d'intérêt dans le secteur de l'immobilier aux États-Unis, de la possibilité d'une récession et de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient sur l'économie mondiale et les marchés financiers ainsi que sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre réputation et notre situation financière, une plus grande part d'incertitude est forcément associée à nos hypothèses par comparaison avec les périodes précédentes. Divers facteurs, dont nombre sont indépendants de notre volonté, influent sur nos activités, notre rendement et nos résultats et pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats attendus dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent : les pressions inflationnistes; les perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale; les risques géopolitiques, y compris ceux découlant de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient; l'avènement, la persistance ou l'intensification d'urgences de santé publique, comme les effets des ententes de travail hybrides mises en place après la pandémie, ainsi que les politiques et mesures gouvernementales s'y rattachant; le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque stratégique, le risque d'assurance, le risque opérationnel, le risque de réputation, le risque lié au comportement et les risques juridiques, le risque de réglementation et le risque environnemental; les fluctuations de change et de taux d'intérêt, y compris celles découlant de la volatilité du marché et du prix du pétrole; l'efficacité et la pertinence de nos processus et modèles de gestion et d'évaluation des risques; des changements d'ordre législatif ou réglementaire dans les territoires où nous exerçons nos activités, y compris la norme commune de déclaration de l'Organisation de coopération et de développement économiques et les réformes réglementaires au Royaume-Uni et en Europe, les normes mondiales concernant la réforme relative aux fonds propres et à la liquidité élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, et la réglementation concernant la recapitalisation des banques et le système de paiements au Canada; les changements apportés aux lignes directrices relatives aux fonds propres pondérés en fonction du risque et aux directives d'information, et les lignes directrices réglementaires en matière de taux d'intérêt et de liquidité, et leur interprétation; l'exposition à des litiges ou questions réglementaires d'importance et leur résolution, notre capacité de faire appel avec succès en cas d'issue défavorable de ces affaires, ainsi que le calendrier, la détermination et le recouvrement des montants liés à ces affaires; l'incidence de modifications des normes comptables et des règles et leur interprétation; les changements apportés au montant estimé des réserves et provisions; l'évolution des lois fiscales; les changements à nos notes de crédit; la situation et les changements politiques, y compris les modifications aux questions d'ordre économique ou commercial; l'incidence possible de conflits internationaux, comme la guerre en Ukraine et le conflit au Moyen-Orient, et d'actes terroristes; les catastrophes naturelles, les perturbations occasionnées aux infrastructures des services publics et toute autre catastrophe sur nos activités; la dépendance envers des tiers pour fournir les infrastructures nécessaires à nos activités; les perturbations potentielles à l'égard de nos systèmes de technologies de l'information et de nos services; l'augmentation des risques liés à la cybersécurité pouvant comprendre le vol ou la divulgation d'actifs, l'accès non autorisé à de l'information sensible ou une perturbation des activités; le risque lié aux médias sociaux; les pertes découlant de fraudes internes ou externes; la lutte contre le blanchiment d'argent; l'exactitude et l'exhaustivité de l'information qui nous est fournie en ce qui a trait à nos clients et à nos contreparties; le défaut de tiers de remplir leurs obligations envers nous et nos sociétés affiliées ou nos entreprises associées; l'intensification de la concurrence livrée par des concurrents existants ou de nouveaux venus dans le secteur des services financiers, notamment les services bancaires en direct et mobiles; l'évolution des technologies, y compris l'utilisation des données et de l'intelligence artificielle dans le cadre de nos activités; la tenue des marchés des capitaux mondiaux; les modifications à la politique monétaire et économique; la conjoncture économique et commerciale générale mondiale et celle du Canada, des États-Unis et d'autres pays où nous menons nos activités, y compris l'augmentation du niveau d'endettement des ménages au Canada et des risques de crédit à l'échelle mondiale; les changements climatiques et autres risques ESG; notre capacité à élaborer et à lancer des produits et services, à élargir nos canaux de distribution existants et à en créer de nouveaux, et à accroître les produits que nous en tirons; les changements des habitudes des clients en matière de consommation et d'épargne; notre capacité d'attirer et de retenir des employés et des cadres clés; notre capacité à réaliser nos stratégies et à mener à terme nos acquisitions et à intégrer les sociétés acquises et les contreparties; le risque que les avantages attendus d'une acquisition, d'une fusion ou d'un dessaisissement ne se concrétisent pas dans les délais prévus ou qu'ils ne se concrétisent pas du tout; et notre capacité à anticiper et à gérer les risques associés à ces facteurs. Cette énumération ne couvre pas tous les facteurs susceptibles d'influer sur nos énoncés prospectifs. Aussi ces facteurs et d'autres doivent-ils éclairer la lecture des énoncés prospectifs sans toutefois que les lecteurs se fient indûment à ces énoncés prospectifs. Tout énoncé prospectif contenu dans le présent rapport représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider nos actionnaires et les analystes financiers à comprendre notre situation financière, nos objectifs, nos priorités et nos attentes en matière de rendement financier aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. Nous ne nous engageons à mettre à jour aucun énoncé prospectif du présent rapport ou d'autres communications, sauf si la loi l'exige.

Vue d'ensemble

La CIBC est une institution financière bien diversifiée et de premier plan en Amérique du Nord, résolue à créer une valeur durable pour l'ensemble de ses parties intéressées : ses clients, les membres de son équipe, les collectivités et ses actionnaires. Nous sommes animés par notre raison d'être, qui consiste à vous aider à faire de vos idées une réalité, et nous mobilisons nos ressources afin d'engendrer des changements positifs et de contribuer à la création d'un avenir plus sécuritaire, équitable et durable.

À l'échelle de la banque et de nos secteurs – Services bancaires personnels et PME, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs et Marchés des capitaux et Services financiers directs – nos 48 000 employés concrétisent notre raison d'être au quotidien pour nos 14 millions de clients, tant des particuliers que des entreprises, y compris des clients institutionnels et du secteur public, au Canada, aux États-Unis et dans le monde entier.

Notre stratégie

En 2023, nous avons continué à nous consacrer à concrétiser notre ambition visant à bâtir une banque moderne axée sur les relations qui offre à ses clients une expérience exceptionnelle et aux actionnaires, un rendement supérieur, tout en maintenant sa solidité financière, en gérant rigoureusement le risque et en faisant progresser sa culture animée par sa raison d'être. À plus long terme, nous générerons une croissance à long terme et renforcerons notre dynamisme en nous appuyant sur notre stratégie client qui englobe quatre priorités stratégiques :

- accroître nos activités liées aux clients bien nantis et à la gestion privée de patrimoine au Canada et aux États-Unis;
- élargir notre offre de services bancaires numériques de premier plan au Canada;
- offrir des canaux d'intercommunication et des services distinctifs aux clients commerciaux et des marchés des capitaux;
- développer et protéger la CIBC et simplifier ses processus.

Performance par rapport aux objectifs

La CIBC produit une grille de pointage des mesures financières qu'elle utilise pour évaluer ses progrès et en faire état aux parties intéressées externes. Ces mesures sont classées en quatre catégories clés – croissance du résultat, levier d'exploitation, rentabilité et rendement pour les actionnaires ainsi que solidité du bilan. Pour chacune de ces mesures, nous avons fixé des objectifs pour toute la durée du cycle, que nous définissons actuellement comme les trois à cinq prochains exercices, en supposant un contexte commercial et un cycle de crédit normaux. Notre capacité à atteindre ces objectifs pourrait être compromise par des événements et des perturbations extraordinaires.

Au cours de l'exercice 2023, nous avons dû faire face à des défis économiques engendrés par les enjeux géopolitiques et les pressions inflationnistes persistantes, ce qui a eu une incidence sur notre capacité à atteindre certains objectifs de rendement. Au nombre de ces défis précis, soulignons la hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances liée au portefeuille de bureaux aux États-Unis, le retour à la normale des conditions de crédit dans d'autres portefeuilles et les exigences de fonds propres plus élevées.

Croissance du résultat

Nous utilisons le résultat par action¹ pour apprécier la croissance de notre résultat. Notre objectif de générer un taux de croissance de 7 % à 10 % tient compte d'une moyenne simple du résultat dilué par action¹ ajusté² sur une base annuelle. En 2023, dans un contexte économique difficile, notre résultat dilué par action¹ comme présenté et notre résultat dilué par action¹ ajusté² ont diminué respectivement de 23 % et 5 % d'un exercice à l'autre. Le taux de croissance annuel composé (TCAC) sur trois ans³ de notre résultat dilué par action¹ comme présenté et de notre résultat dilué par action¹ ajusté² s'est établi respectivement à 7,9 % et 11,5 %, et le TCAC sur cinq ans³ de notre résultat dilué par action¹ comme présenté et de notre résultat dilué par action¹ ajusté² s'est établi respectivement à (2,4) % et 1,9 %.

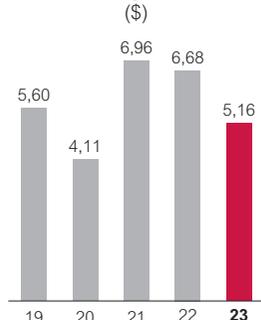
À plus long terme, nous continuons de cibler un TCAC du résultat dilué par action¹ ajusté² de 7 % à 10 % pour toute la durée du cycle.

Levier d'exploitation

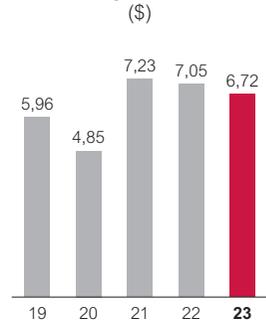
Le levier d'exploitation, défini comme l'écart entre les variations en pourcentage des produits et celles des charges autres que d'intérêts d'un exercice à l'autre, permet de mesurer les taux de croissance relative des produits et des charges. En 2023, le levier d'exploitation comme présenté et le levier d'exploitation ajusté² de la CIBC se sont établis respectivement à (5,2) % et 1,2 %, contre respectivement (1,9) % et (1,9) % en 2022. La moyenne simple sur trois ans du levier d'exploitation comme présenté et du levier d'exploitation ajusté² de la CIBC s'est établie respectivement à (0,6) % et 0,0 %, et la moyenne simple sur cinq ans du levier d'exploitation comme présenté et du levier d'exploitation ajusté², respectivement à (1,5) % et (0,1) %.

À plus long terme, notre objectif demeurera de générer un levier d'exploitation ajusté² positif pour toute la durée du cycle.

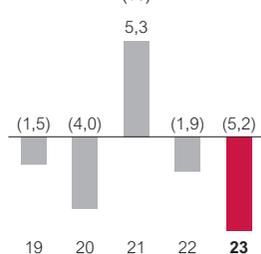
Résultat dilué par action¹
comme présenté



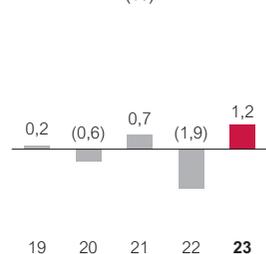
Résultat dilué par action¹
ajusté²



Levier d'exploitation
comme présenté



Levier d'exploitation
ajusté²



1) Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action additionnelle le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait été appliqué de manière rétroactive au cours de toutes les périodes présentées.

2) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions et un rapprochement des résultats comme présentés et des résultats ajustés, s'il y a lieu.

3) Le taux de croissance annuel composé (TCAC) sur trois ans est calculé pour la période de 2020 à 2023, et le TCAC sur cinq ans, pour la période de 2018 à 2023.

Rentabilité et rendement pour les actionnaires

Nous avons recours à trois mesures de rentabilité et de rendement pour les actionnaires :

1. Rendement des capitaux propres (RCP) applicables aux porteurs d'actions ordinaires

Le RCP, qui s'entend du ratio du résultat net par rapport aux capitaux propres moyens² applicables aux porteurs d'actions ordinaires, constitue une mesure clé de la rentabilité. En 2023, le RCP comme présenté et le RCP ajusté¹ de la CIBC se sont établis respectivement à 10,3 % et 13,3 %, contre respectivement 14,0 % et 14,7 % en 2022, et ont été inférieurs à l'objectif d'un RCP d'au moins 16 % pour toute la durée du cycle. En moyenne sur trois ans, le RCP comme présenté et le RCP ajusté¹ de la CIBC ont été respectivement de 13,5 % et 14,9 %. En moyenne sur cinq ans, le RCP comme présenté et le RCP ajusté¹ de la CIBC ont été respectivement de 13,0 % et 14,4 %.

À plus long terme, nous continuerons de viser un RCP ajusté¹ d'au moins 16 % pour toute la durée du cycle d'ici 2025.

2. Ratio de versement de dividendes

Le ratio de versement de dividendes s'entend du ratio, exprimé en pourcentage, des dividendes sur actions ordinaires versés par rapport au résultat net après déduction des dividendes sur actions privilégiées, des primes aux rachats d'actions privilégiées et des distributions associées aux autres instruments de capitaux propres. Les principaux critères utilisés pour évaluer l'augmentation des dividendes sont le ratio actuel de versement par rapport à notre objectif et l'opinion de la CIBC sur la durabilité de son niveau actuel de résultat. En 2023, le ratio de versement de dividendes comme présenté et le ratio de versement de dividendes ajusté¹ se sont établis respectivement à 66,6 % et 51,2 %, contre respectivement à 48,8 % et 46,3 % en 2022. En moyenne sur trois ans, le ratio de versement de dividendes comme présenté et le ratio de versement de dividendes ajusté¹ ont été respectivement de 52,4 % et 45,9 %. En moyenne sur cinq ans, le ratio de versement de dividendes comme présenté et le ratio de versement de dividendes ajusté¹ ont été respectivement de 55,6 % et 48,9 %.

À plus long terme, nous continuerons de viser un ratio de versement de dividendes ajusté¹ de 40 % à 50 % pour toute la durée du cycle.

3. Rendement total pour les actionnaires

Le rendement total pour les actionnaires est la mesure par excellence de la valeur pour les actionnaires, et la donnée qui nous indique si nous respectons les cibles financières qui sont sous notre contrôle. Nous avons pour objectif d'offrir un rendement total pour les actionnaires supérieur à la moyenne du secteur, moyenne que nous avons définie comme étant l'indice composé des banques de Standard & Poor's (S&P)/la Bourse de Toronto (TSX), sur une période mobile de trois et de cinq exercices. Pour la période de trois exercices close le 31 octobre 2023, le rendement total pour les actionnaires de la CIBC a été de 15,0 % (28,5 % en 2022), soit un rendement inférieur à celui de 36,2 % de l'indice composé S&P/TSX des banques. Pour la période de cinq exercices close le 31 octobre 2023, le rendement total pour les actionnaires de la CIBC a été de 12,7 % (40,2 % en 2022), soit un rendement inférieur à celui de 29,8 % de l'indice composé S&P/TSX des banques au cours de la même période.

Solidité du bilan

Le maintien d'un bilan solide est essentiel à notre succès à long terme. Nous visons à maintenir de solides situations de fonds propres et de liquidité. Nous cherchons constamment à réaliser l'équilibre entre nos objectifs qui consistent à détenir un montant prudent de fonds propres excédentaires en prévision d'événements imprévus et d'incertitudes environnementales, à investir dans nos activités essentielles, à croître au moyen d'acquisitions et à redistribuer du capital à nos actionnaires.

1. Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires

Nous gérons activement nos fonds propres pour maintenir des sources de capitaux solides et efficaces, tout en soutenant la croissance de nos activités et en redistribuant du capital à nos actionnaires. À la fin de l'exercice clos le 31 octobre 2023, notre ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires⁴ était de 12,4 % contre 11,7 % en 2022, soit bien au-delà du ratio réglementaire actuellement fixé par le BSIF.

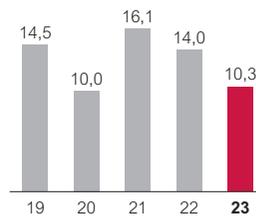
À plus long terme, nous continuerons de maintenir une solide réserve par rapport aux exigences réglementaires.

2. Ratio de liquidité à court terme (LCR)

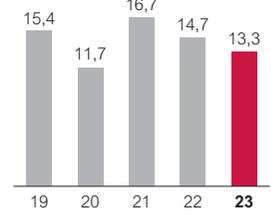
Notre capacité à répondre à nos obligations financières est mesurée par le LCR. Il s'agit d'une mesure des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés qui peuvent être convertis en liquidités pour répondre aux besoins à ce chapitre dans un scénario de crise de liquidité qui durerait 30 jours. Selon la norme applicable à cet égard, le LCR ne peut être inférieur à 100 %, sauf en cas de crise financière.

Pour le trimestre clos le 31 octobre 2023, notre LCR⁴ moyen quotidien sur trois mois s'est établi à 135 %, contre 129 % pour la période correspondante de l'exercice précédent.

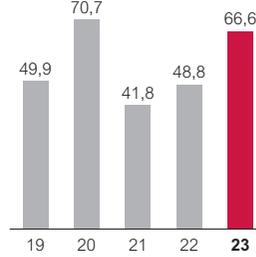
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté (%)



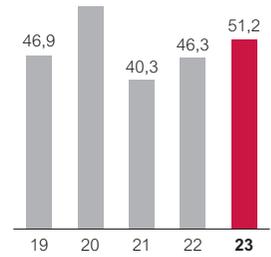
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté¹ (%)



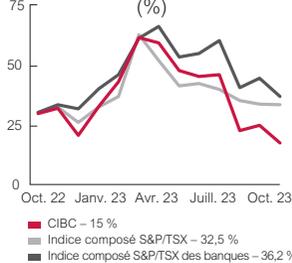
Ratio de versement de dividendes comme présenté³ (%)



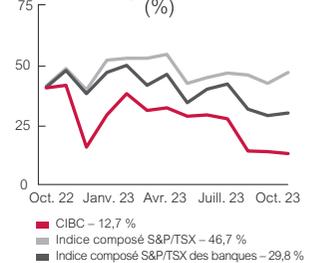
Ratio de versement de dividendes ajusté^{1,3} (%)



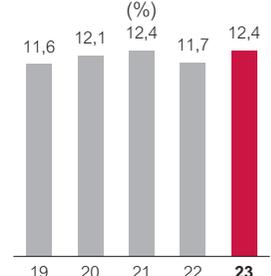
Rendement total pour les actionnaires sur une période mobile de trois exercices (%)



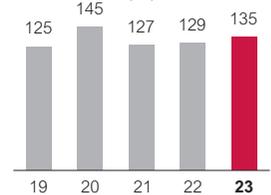
Rendement total pour les actionnaires sur une période mobile de cinq exercices (%)



Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires³ (%)



Ratio de liquidité à court terme (%)



1) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions et un rapprochement des résultats comme présentés et des résultats ajustés, s'il y a lieu.
 2) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.
 3) Pour répondre à la pandémie de COVID-19, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a demandé aux institutions financières fédérales (IFF) de suspendre, avec prise d'effet en mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre, les bonifications de dividendes et les rachats d'actions. La mesure temporaire a été levée le 4 novembre 2021.
 4) Les ratios de fonds propres sont calculés conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) du BSIF, et le LCR conformément à la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, toutes deux fondées sur le cadre normatif du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Les résultats de 2023 reflètent l'incidence de la mise en œuvre des réformes de Bâle III qui ont pris effet le 1^{er} février 2023. Se reporter aux sections Gestion des fonds propres et Risque de liquidité pour plus de précisions.

Points saillants financiers

Aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates	2023	2022	2021	2020	2019
Résultats financiers (en millions de dollars)					
Produits nets d'intérêts	12 825 \$	12 641 \$	11 459 \$	11 044 \$	10 551 \$
Produits autres que d'intérêts	10 498	9 192	8 556	7 697	8 060
Total des produits	23 323	21 833	20 015	18 741	18 611
Dotation à la provision pour pertes sur créances	2 010	1 057	158	2 489	1 286
Charges autres que d'intérêts	14 349	12 803	11 535	11 362	10 856
Résultat avant impôt sur le résultat	6 964	7 973	8 322	4 890	6 469
Impôt sur le résultat	1 931	1 730	1 876	1 098	1 348
Résultat net	5 033 \$	6 243 \$	6 446 \$	3 792 \$	5 121 \$
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	38	23	17	2	25
Porteurs d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres	267	171	158	122	111
Porteurs d'actions ordinaires	4 728	6 049	6 271	3 668	4 985
Résultat net applicable aux actionnaires	4 995 \$	6 220 \$	6 429 \$	3 790 \$	5 096 \$
Mesures financières					
Coefficient d'efficacité comme présenté ¹	61,5 %	58,6 %	57,6 %	60,6 %	58,3 %
Leverier d'exploitation comme présenté ¹	(5,2)%	(1,9)%	5,3 %	(4,0)%	(1,5)%
Coefficient de pertes sur créances ²	0,30	0,14	0,16	0,26	0,29
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté ¹	10,3 %	14,0 %	16,1 %	10,0 %	14,5 %
Marge d'intérêts nette ¹	1,35 %	1,40 %	1,42 %	1,50 %	1,65 %
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen ^{1,3}	1,49 %	1,58 %	1,59 %	1,69 %	1,84 %
Rendement de l'actif moyen ^{1,3}	0,53 %	0,69 %	0,80 %	0,52 %	0,80 %
Rendement de l'actif productif d'intérêts moyen ^{1,3}	0,58 %	0,78 %	0,89 %	0,58 %	0,89 %
Taux d'impôt effectif comme présenté	27,7 %	21,7 %	22,5 %	22,5 %	20,8 %
Renseignements sur les actions ordinaires					
Par action (\$)⁴					
– résultat de base	5,16 \$	6,70 \$	6,98 \$	4,12 \$	5,61 \$
– résultat dilué comme présenté	5,16	6,68	6,96	4,11	5,60
– dividendes	3,440	3,270	2,920	2,910	2,800
– valeur comptable ⁵	51,61	49,95	45,83	42,03	39,94
Cours de clôture de l'action (\$)⁴	48,91	61,87	75,09	49,69	56,16
Nombre d'actions en circulation (en milliers)⁴					
– moyen pondéré de base	915 631	903 312	897 906	890 870	888 648
– moyen pondéré dilué	916 223	905 684	900 365	892 042	890 915
– fin de la période	931 099	906 040	901 656	894 171	890 683
Capitalisation boursière (en millions de dollars)	45 540 \$	56 057 \$	67 701 \$	44 431 \$	50 016 \$
Mesures de valeur					
Rendement total pour les actionnaires	(15,85)%	(13,56)%	58,03 %	(5,90)%	4,19 %
Rendement des actions (selon le cours de clôture de l'action)	7,0 %	5,3 %	3,9 %	5,9 %	5,0 %
Ratio de versement de dividendes comme présenté ¹	66,6 %	48,8 %	41,8 %	70,7 %	49,9 %
Ratio cours/valeur comptable	0,95	1,24	1,64	1,18	1,41
Principales mesures financières – ajustées⁶					
Coefficient d'efficacité ajusté ⁷	55,8 %	56,4 %	55,4 %	55,8 %	55,5 %
Leverier d'exploitation ajusté ⁷	1,2 %	(1,9)%	0,7 %	(0,6)%	0,2 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté	13,3 %	14,7 %	16,7 %	11,7 %	15,4 %
Taux d'impôt effectif ajusté	21,0 %	21,9 %	22,7 %	21,8 %	20,6 %
Résultat dilué par action ajusté (\$)⁴	6,72 \$	7,05 \$	7,23 \$	4,85 \$	5,96 \$
Ratio de versement de dividendes ajusté	51,2 %	46,3 %	40,3 %	60,0 %	46,9 %
Données du bilan et hors bilan (en millions de dollars)					
Trésorerie, dépôts auprès d'autres banques et valeurs mobilières	267 066 \$	239 740 \$	218 398 \$	211 564 \$	138 669 \$
Prêts et acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances	540 153	528 657	462 879	416 388	398 108
Total de l'actif	975 719	943 597	837 683	769 551	651 604
Dépôts	723 376	697 572	621 158	570 740	485 712
Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ¹	48 056	45 258	41 323	37 579	35 569
Actif moyen ³	948 121	900 213	809 621	735 492	639 716
Actif productif d'intérêts moyen ^{1,3}	861 136	799 224	721 686	654 142	572 677
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires ^{1,3}	46 130	43 354	38 881	36 792	34 467
Biens administrés ^{1,8,9}	2 853 007	2 854 828	2 963 221 ⁸	2 364 005 ⁸	2 423 240
Biens sous gestion ^{1,9}	300 218	291 513	316 834 ⁸	261 037 ⁸	249 596
Mesures de qualité du bilan (méthode tout compris) et mesures en matière de liquidité¹⁰					
Actif pondéré en fonction du risque (APR) (en millions de dollars)					
Total de l'APR	326 120 \$	315 634 \$	272 814 \$	254 871 \$	239 863 \$
Ratios de fonds propres					
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ¹¹	12,4 %	11,7 %	12,4 %	12,1 %	11,6 %
Ratio des fonds propres de première catégorie ¹¹	13,9 %	13,3 %	14,1 %	13,6 %	12,9 %
Ratio du total des fonds propres ¹¹	16,0 %	15,3 %	16,2 %	16,1 %	15,0 %
Ratio de levier	4,2 %	4,4 %	4,7 %	4,7 %	4,3 %
LCR ¹²	135 %	129 %	127 %	145 %	125 %
Ratio de liquidité à long terme (NSFR)	118 %	118 %	118 %	s. o.	s. o.
Autres renseignements					
Équivalents temps plein	48 074	50 427	45 282	43 853	45 157

1) Se reporter à la section Glossaire pour plus de précisions sur la composition.

2) Ratio obtenu en divisant la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux par les prêts et acceptations bancaires moyens, nets de la provision pour pertes sur créances.

3) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

4) Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action supplémentaire le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait été appliqué de manière rétroactive au cours de toutes les périodes présentées.

5) Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation à la fin de la période.

6) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Les mesures ajustées sont calculées de la même façon que les mesures comme présentées, mis à part le fait que l'information financière utilisée dans le calcul des mesures ajustées a été ajustée pour éliminer l'incidence des éléments d'importance. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions et un rapprochement des résultats comme présentés et des résultats ajustés, le cas échéant.

7) Calculé sur une base d'imposition équivalente (BIE).

8) Comprennent le plein montant contractuel des biens administrés ou gardés par une coentreprise à parts égales entre la CIBC et The Bank of New York Mellon de 2 241,9 G\$ au 31 octobre 2023 (2 258,1 G\$ en 2022).

9) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

10) L'APR et les ratios de fonds propres sont calculés conformément à la ligne directrice NFP du BSIF, le ratio de levier conformément à la ligne directrice Exigences de levier du BSIF et le LCR et le NSFR, conformément à la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, toutes fondées sur le cadre normatif du CBCB. Les résultats de 2023 reflètent l'incidence de la mise en œuvre des réformes de Bâle III qui ont pris effet le 1^{er} février 2023. Se reporter aux sections Gestion des fonds propres et Risque de liquidité pour plus de précisions.

11) Les ratios pour 2020, 2021 et 2022 reflètent les mesures transitoires relatives aux pertes de crédit attendues annoncées par le BSIF le 27 mars 2020 en réponse à la pandémie de COVID-19. Le 1^{er} novembre 2022, les mesures transitoires relatives aux pertes de crédit attendues ont cessé de s'appliquer.

12) Moyenne pour les trimestres clos le 31 octobre de chaque exercice indiqué.

s. o. Sans objet.

Conjoncture de l'économie et du marché

Revue de l'exercice 2023

L'économie du Canada a démarré en force en 2023, mais a rapidement stagné, étant donné que la hausse des taux d'intérêt et le ralentissement économique mondial ont eu des répercussions négatives sur les dépenses de consommation et les exportations. La croissance rapide de la population a soutenu les dépenses de consommation liées aux produits essentiels et la demande de logements locaux; toutefois, le nombre d'achats discrétionnaires a commencé à diminuer, surtout sur une base par habitant. Le taux de chômage qui est brièvement passé sous la barre des 5 % en 2022 devrait augmenter pour se fixer juste en deçà de 6 % d'ici la fin de l'année civile, car la création d'emplois n'a pas pu suivre le rythme de la croissance rapide de la population active. Bien que l'inflation soit demeurée supérieure au taux cible de la Banque du Canada, elle s'est essouffée, notamment par rapport aux sommets atteints au cours de l'année précédente. Sur le plan des ménages, la demande de prêts hypothécaires s'est affaiblie en raison du contexte de hausse des taux d'intérêt, mais le recours aux marges et aux cartes de crédit personnelles a continué à s'intensifier après le recul observé pendant la pandémie. En ce qui a trait aux dépôts, la préférence pour les dépôts à terme s'est encore accentuée, les taux d'intérêt ayant continué de grimper. L'économie américaine n'a pas présenté les mêmes signes clairs de ralentissement que l'économie canadienne, malgré le fait que l'inflation a tout de même nettement fléchi par rapport aux sommets atteints en 2022, puisque certaines des pressions exercées sur la chaîne d'approvisionnement qui pesaient sur l'économie mondiale se sont atténuées. La demande de prêts aux entreprises a stagné au Canada et aux États-Unis en 2023, après avoir connu un essor en 2022.

Perspectives pour l'année 2024

La faiblesse généralisée de la croissance économique mondiale en 2023 est le fait des mesures de resserrement monétaire, et la croissance pourrait continuer d'être inférieure à la normale au cours de la première moitié de 2024. Le Royaume-Uni et certains pays de la zone euro devraient entrer en récession, la hausse des taux d'intérêt faisant sentir ses effets dans cette région déjà vulnérable en raison des retombées négatives de la guerre en Ukraine. L'économie de la Chine s'est essouffée, à mesure que les profits ponctuels liés à la levée des mesures de confinement instaurées dans le cadre de la pandémie de COVID-19 sont devenus chose du passé. Pour le reste de 2023 et en 2024, les prix moyens de la plupart des marchandises devraient être inférieurs à ceux qui ont perduré en 2022, bien que les risques géopolitiques sur l'approvisionnement pourraient exercer des pressions à la hausse sur certaines marchandises. Les chaînes d'approvisionnement devraient continuer à profiter d'une atténuation encore plus marquée des perturbations liées à la COVID-19 et de l'allègement attendu des pressions exercées par la demande à l'échelle mondiale.

Au Canada, la Banque du Canada a relevé son taux de financement à un jour à 5 % et le niveau toujours élevé de l'inflation de base laisse entrevoir que nous pouvons nous attendre à d'autres hausses, bien qu'il ne s'agisse pas de l'hypothèse de notre scénario de référence. La croissance a déjà ralenti considérablement et nous prévoyons que la faible croissance trimestrielle du PIB persistera au cours du premier semestre de 2024, alors que davantage de ménages refinanceront leur prêt hypothécaire à des taux d'intérêt plus élevés et réduiront leurs achats discrétionnaires. Le ralentissement économique en découlant pourrait toutefois faire en sorte que l'inflation se situera près du taux cible de 2 % à la fin de l'année prochaine. Pour l'ensemble de l'année 2024, nous prévoyons une croissance inférieure à 1 % et nous anticipons maintenant que le taux de chômage dépassera la barre des 6 %. Cependant, si les taux d'intérêt commencent à diminuer progressivement d'ici le milieu de l'année comme nous l'anticipons, la croissance devrait s'intensifier au cours du deuxième semestre de 2024 et le taux de chômage se mettre à reculer par rapport au sommet atteint.

Bien que les États-Unis aient jusqu'à présent fait preuve d'une meilleure résilience face à la hausse des taux d'intérêt, nous prévoyons que d'autres signes de ralentissement des dépenses de consommation apparaîtront en 2024. Nous nous attendons aussi à ce que la croissance du PIB aux États-Unis se fixe à environ 1 % l'année prochaine et à ce que le taux de chômage augmente légèrement pour franchir le seuil de 4 %, permettant ainsi de freiner l'inflation salariale davantage. D'autres risques de révision à la baisse des perspectives aux États-Unis persistent, du fait du possible resserrement des activités de prêt en raison des difficultés éprouvées par certaines banques régionales à conserver les dépôts, des coûts de financement plus élevés et des pertes liées à l'évaluation à la valeur du marché de leurs portefeuilles de titres de placement.

Un ralentissement de la croissance économique aura probablement de vastes répercussions dans bon nombre de nos unités d'exploitation stratégiques. L'augmentation du taux de chômage et le niveau plus élevé des taux d'intérêt devraient entraîner un autre léger recul de la qualité du crédit des ménages et des entreprises par rapport aux niveaux très élevés atteints en 2022. La détérioration soutenue de la qualité du crédit dans certains portefeuilles, dont celui du marché des immeubles de bureaux aux États-Unis, pourrait s'intensifier sous l'effet de l'évolution défavorable de la conjoncture économique ou du marché. La croissance des dépôts sera lente, car les mesures de resserrement quantitatif feront en sorte que les obligations actuellement détenues par la banque centrale devront être financées sur les marchés publics, les taux d'intérêt plus élevés engendrant une croissance des dépôts à terme plus élevée que celle des dépôts à court terme. Bien que nous anticipions une stabilisation du contexte de hausse des taux d'intérêt sous peu, nous entrevoions qu'elle aura une incidence légèrement positive sur la marge d'intérêts nette de toutes nos unités d'exploitation stratégiques. Cependant, la hausse des taux d'intérêt pourrait avoir des répercussions sur la qualité du crédit en 2024 alors que la croissance économique continuera de fléchir sous l'effet du resserrement de la politique monétaire.

En ce qui a trait à Services bancaires personnels et PME, région du Canada, la croissance des prêts hypothécaires devrait demeurer faible tout au moins au cours du premier semestre de 2024, en phase avec la baisse du volume de vente et du prix moyen des logements découlant de l'augmentation des taux d'intérêt. Même si la hausse de la demande de crédit à la consommation autre qu'hypothécaire d'une année à l'autre devrait être favorisée par l'accroissement de la population, la baisse de l'inflation et la diminution des dépenses discrétionnaires devraient quant à elles entraîner un ralentissement de la croissance en valeurs monétaires. Le nombre de prêts aux entreprises devrait rester généralement stable au cours du premier semestre de 2024, avant d'augmenter légèrement à mesure que l'économie reprendra du mieux vers la fin de l'année.

Les marchés financiers commencent à tenir compte du nouvel environnement de taux d'intérêt « plus élevés plus longtemps » qui pourrait continuer de stimuler la volatilité au premier semestre de 2024. La croissance des bénéficiaires des entités cotées pourrait s'essouffler davantage au cours de la première moitié de 2024, mais le contexte devrait s'améliorer pour les sociétés de gestion de patrimoine au Canada et aux États-Unis à mesure que l'année 2024 progresse et que les marchés misent sur une croissance plus forte au deuxième semestre de 2024 et en 2025.

Les activités de Marchés des capitaux et Services financiers directs devraient encore profiter de la reprise à mesure que les activités de fusions et acquisitions continuent à se rétablir par rapport au faible niveau observé au début de 2023, tandis que les émissions d'obligations de sociétés pourraient reprendre du rythme en 2024 si les taux à plus long terme reculent. La croissance des prêts dans les activités de Groupe Entreprises et Services financiers aux entreprises au Canada devrait s'essouffler davantage au début de 2024, en raison de l'affaiblissement de la croissance économique et du ralentissement de la construction d'immeubles résidentiels, avant de prendre de la vigueur au deuxième semestre de l'année. La croissance des prêts et des dépôts dans les activités de Groupe Entreprises aux États-Unis a fléchi au cours des derniers trimestres, mais nous anticipons qu'elle s'intensifiera au début de l'année civile 2024 et qu'elle poursuivra sur sa lancée au cours de l'année.

Les perspectives économiques précitées reposent sur bon nombre d'hypothèses quant aux répercussions économiques des taux d'intérêt élevés, à l'assouplissement des pressions inflationnistes, à l'incidence des événements récents dans le secteur bancaire aux États-Unis, ainsi qu'aux risques économiques mondiaux liés à la guerre en Ukraine, au conflit au Moyen-Orient et au ralentissement de l'économie chinoise. Par conséquent, les résultats réels pourraient être très différents des résultats attendus. L'incidence des événements géopolitiques et du ralentissement de l'économie en Chine sur notre environnement de risque est décrite dans la section Principaux risques et nouveaux risques. Les variations du niveau d'incertitude économique continuent d'influer sur nos estimations et hypothèses comptables importantes, surtout en ce qui concerne l'estimation des pertes de crédit attendues. Se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle et à la note 5 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Événements importants

Règlement de l'affaire Cerberus

Le 17 février 2023, la CIBC a annoncé qu'elle avait conclu avec l'entité ad hoc contrôlée par Cerberus Capital Management L.P. (Cerberus) une entente qui a permis de procéder au règlement complet de la poursuite intentée par Cerberus contre la CIBC, y compris le plus récent jugement rendu par le tribunal de New York, comme il est mentionné à la note 22 des états financiers consolidés. Aux termes de l'entente de règlement, la CIBC a versé 770 M\$ US (1 055 M\$ avant impôt ou 762 M\$ après impôt) à Cerberus en règlement complet du jugement, et les deux parties ont pris des dispositions en vue du rejet immédiat et définitif de l'ensemble des demandes, demandes reconventionnelles et appels relatifs au litige.

Vente de certains actifs bancaires dans les Caraïbes

Le 12 octobre 2021, FirstCaribbean International Bank Limited (CIBC FirstCaribbean) a annoncé avoir conclu des ententes visant la vente de ses actifs bancaires situés à Aruba, à Saint-Vincent-et-les-Grenadines, à Saint-Kitts-et-Nevis, à la Grenade et à la Dominique. Les ventes des actifs bancaires situés à Aruba, à Saint-Vincent-et-les-Grenadines et à la Grenade ont été conclues respectivement en février 2022, en mars 2023 et en juillet 2023. Les projets de transactions à Saint-Kitts-et-Nevis et à la Dominique n'ont pas eu de suite, et les activités de CIBC FirstCaribbean à la Dominique ont pris fin le 31 janvier 2023. Ces projets et clôtures de projets n'ont pas eu d'incidence importante.

Le 31 octobre 2023, CIBC FirstCaribbean a annoncé qu'elle avait conclu une entente pour vendre ses actifs bancaires situés à Curaçao et à Saint Martin. Les transactions sont assujetties à l'obtention des approbations réglementaires et au respect des autres conditions de clôture, ce qui devrait être finalisé au cours de l'exercice 2024. Les répercussions de la clôture des transactions ne devraient pas être importantes.

Vue d'ensemble du rendement financier

Cette section présente une rétrospective de nos résultats financiers consolidés de 2023. La revue des résultats de nos unités d'exploitation stratégiques est présentée aux pages 21 à 32. Se reporter à la page 12 pour une rétrospective de notre rendement financier de 2022.

Revue des résultats financiers de 2023

Le résultat net comme présenté pour l'exercice considéré s'est établi à 5 033 M\$, en regard de 6 243 M\$ en 2022.

Le résultat net ajusté¹ pour l'exercice considéré a été de 6 461 M\$, contre 6 578 M\$ en 2022.

Le résultat dilué par action comme présenté² pour l'exercice considéré a été de 5,16 \$, contre 6,68 \$ en 2022.

Le résultat dilué par action ajusté^{1, 2} pour l'exercice considéré s'est établi à 6,72 \$, contre 7,05 \$ en 2022.

2023

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- une augmentation de 1 055 M\$ (762 M\$ après impôt) des provisions pour procédures judiciaires (Siège social et autres);
- une charge d'impôt sur le résultat de 545 M\$ au titre du dividende pour la relance au Canada (DRC) et de la hausse de 1,5 % du taux d'imposition en lien avec le budget fédéral canadien de 2022³ (Siège social et autres);
- un montant de 121 M\$ (96 M\$ après impôt) au titre de l'amortissement et de la dépréciation des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (20 M\$ après impôt dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, 41 M\$ après impôt dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et 35 M\$ après impôt dans Siège social et autres);
- une charge liée aux taxes à la consommation de 34 M\$ (25 M\$ après impôt) attribuable à l'incidence rétroactive du budget fédéral canadien de 2023 (Services bancaires personnels et PME, région du Canada).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné un recul des produits de 34 M\$, une hausse des charges autres que d'intérêts de 1 176 M\$ et une augmentation de l'impôt sur le résultat de 218 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont fait diminuer le résultat net de 1 428 M\$.

2022

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- un montant de 181 M\$ (133 M\$ après impôt) au titre des coûts d'acquisition et d'intégration, des ajustements selon la méthode de l'acquisition et de la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs⁴ liés à l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco (Services bancaires personnels et PME, région du Canada);
- une augmentation de 136 M\$ (100 M\$ après impôt) des provisions pour procédures judiciaires (Siège social et autres);
- un montant de 98 M\$ (75 M\$ après impôt) au titre de l'amortissement et de la dépréciation des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (14 M\$ après impôt dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, 50 M\$ après impôt dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et 11 M\$ après impôt dans Siège social et autres);
- une charge de 37 M\$ (27 M\$ après impôt) liée à la consolidation de notre portefeuille immobilier (Siège social et autres).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une progression des produits de 16 M\$, une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances de 94 M\$, une augmentation des charges autres que d'intérêts de 374 M\$, et une diminution de l'impôt sur le résultat de 117 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont fait diminuer le résultat net de 335 M\$.

- 1) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions et un rapprochement des résultats comme présentés et des résultats ajustés, s'il y a lieu.
- 2) Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action additionnelle le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés de manière rétroactive pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait eu lieu au début de l'exercice 2022.
- 3) La charge d'impôt sur le résultat comprend un montant de 510 M\$ qui représente la valeur actualisée du montant estimé du dividende pour la relance au Canada (DRC) établi à 555 M\$, ainsi qu'une charge de 35 M\$ liée à l'incidence pour l'exercice 2022 de la hausse de 1,5 % du taux d'imposition qui s'applique au revenu imposable supérieure à 100 M\$ de certaines banques et de certains assureurs-vie pour les périodes ouvertes après avril 2022. L'écart d'actualisation de 45 M\$ sur l'impôt au titre du DRC est amorti sur la période de versement de quatre ans à compter de la comptabilisation initiale.
- 4) Les coûts d'acquisition et d'intégration sont des coûts marginaux engagés dans le cadre de la planification et de l'exécution de l'intégration du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco, notamment la recherche d'occasions de franchisage, l'actualisation et la conversion des systèmes et processus, la réalisation de projets, les frais de communication et les primes de bienvenue aux clients. Les ajustements selon la méthode de l'acquisition comprennent la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des créances sur cartes de crédit du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco acquises à la date d'acquisition. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs liée à l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco comprend la provision pour pertes de crédit attendues de premier stade établie immédiatement après la date d'acquisition et l'incidence de la migration des comptes du premier vers le deuxième stade au cours du deuxième trimestre de 2022.

Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2023	2022
Actif productif d'intérêts moyen	861 136 \$	799 224 \$
Produits nets d'intérêts ¹	12 825	12 641
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen	1,49 %	1,58 %

- 1) Les activités de négociation comprennent les activités qui répondent à la définition du risque qui régit la négociation aux fins de gestion des fonds propres réglementaires et du risque de marché lié aux activités de négociation. À compter du premier trimestre de 2023, les activités de négociation comprennent également certaines activités de financement à revenu fixe. La définition du risque qui régit la négociation aux fins de gestion des fonds propres réglementaires et du risque de marché lié aux activités de négociation est fondée sur les critères du portefeuille de négociation énoncés par le BSIF dans sa ligne directrice NFP. Les activités de négociation et les stratégies de gestion des risques correspondantes peuvent périodiquement faire changer la nature des produits de négociation, tantôt des produits nets d'intérêts, tantôt des produits autres que d'intérêts. Par conséquent, nous considérons que le total des produits de négociation est la meilleure mesure du rendement des activités de négociation.

Les produits nets d'intérêts ont progressé de 184 M\$, ou 1 %, par rapport à ceux de 2022, en raison surtout de la croissance des volumes dans la plupart de nos activités et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, contrebalancées en partie par la diminution de la marge d'intérêts nette.

La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen a diminué de 9 points de base par rapport à celle de l'exercice 2022, compte tenu surtout des produits d'intérêts nets issus de la négociation. La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen compte non tenu des produits de négociation a profité de la progression de la marge sur les dépôts, compensée en partie par une diminution des marges sur les prêts.

D'autres renseignements sur les produits nets d'intérêts et la marge d'intérêts nette sont présentés dans les sections Information financière annuelle supplémentaire et Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques.

Produits autres que d'intérêts¹

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2023	2022
Rémunération de prise ferme et honoraires de consultation	519 \$	557 \$
Frais sur les dépôts et les paiements	924	880
Commissions sur crédit	1 385	1 286
Honoraires d'administration de cartes	379	437
Honoraires de gestion de placements et de garde ^{2, 3}	1 768	1 760
Produits tirés des fonds communs de placement ³	1 743	1 776
Produits tirés des assurances, nets des réclamations	338	351
Commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières	338	378
Profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), montant net ⁴	2 346	1 172
Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) et au coût amorti, montant net	83	35
Produits tirés des opérations de change autres que de négociation	360	242
Produits découlant des résultats des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ²	30	47
Divers	285	271
	10 498 \$	9 192 \$

- 1) Les activités de négociation comprennent les activités qui répondent à la définition du risque qui régit la négociation aux fins de gestion des fonds propres réglementaires et du risque de marché lié aux activités de négociation. À compter du premier trimestre de 2023, les activités de négociation comprennent également certaines activités de financement à revenu fixe. La définition du risque qui régit la négociation aux fins de gestion des fonds propres réglementaires et du risque de marché lié aux activités de négociation est fondée sur les critères du portefeuille de négociation énoncés par le BSIF dans sa ligne directrice NFP. Les activités de négociation et les stratégies de gestion des risques correspondantes peuvent périodiquement faire changer la nature des produits de négociation, tantôt des produits nets d'intérêts, tantôt des produits autres que d'intérêts. Par conséquent, nous considérons que le total des produits de négociation est la meilleure mesure du rendement des activités de négociation.
- 2) Les honoraires de garde comptabilisés directement par la CIBC sont compris dans les honoraires de gestion de placements et de garde. La quote-part de nos honoraires de garde liés aux coentreprises entre la CIBC et The Bank of New York Mellon est comprise dans les produits tirés des résultats des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.
- 3) Les honoraires de gestion de placements et les produits tirés des fonds communs de placement dépendent de plusieurs facteurs, notamment des biens sous gestion. Les honoraires de gestion de placements découlant de nos services de gestion d'actifs et de gestion privée de patrimoine dépendent généralement des biens sous gestion, tandis que les honoraires de gestion de placements découlant de nos services de courtage de détail dépendent des biens administrés et, dans une moindre mesure, d'autres facteurs sans lien direct avec les biens administrés (p. ex., des frais fixes facturés par compte).
- 4) Comprennent des profits de 64 M\$ (profits de 44 M\$ en 2022) liés aux instruments financiers détenus à des fins autres que de négociation évalués/désignés à la JVRN.

Les produits autres que d'intérêts se sont accrues de 1 306 M\$, ou 14 %, en regard de ceux de 2022.

La rémunération de prise ferme et les honoraires de consultation ont diminué de 38 M\$, ou 7 %, en raison surtout de la baisse des produits tirés de l'activité d'émission de titres de participation et de créance.

Les frais sur les dépôts et les paiements ont augmenté de 44 M\$, ou 5 %, en lien principalement avec la hausse des frais liés aux opérations bancaires courantes dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada.

Les commissions sur crédit ont progressé de 99 M\$, ou 8 %, en raison surtout de la croissance des prêts commerciaux et aux entreprises.

Les honoraires d'administration de cartes ont reculé de 58 M\$, ou 13 %, en raison principalement des charges supplémentaires liées aux taxes à la consommation en lien avec le budget fédéral canadien de 2023, dont l'incidence rétroactive est présentée à titre d'élément d'importance.

Les profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net, ont augmenté de 1 174 M\$, ou 100 %, en raison principalement de la hausse des produits de négociation, dont l'incidence des hausses des taux d'intérêt sur les dérivés qui couvrent, sur le plan économique, les produits d'intérêts issus de la négociation de titres qui sont inclus dans les produits nets d'intérêts.

Les profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net, se sont accrues de 48 M\$, ou 137 %, en raison surtout de la hausse des profits réalisés, montant net, sur la cession de titres de créance évalués à la JVAERG.

Les produits tirés des opérations de change autres que de négociation ont augmenté de 118 M\$, ou 49 %, du fait surtout des activités de Trésorerie menées dans le cours normal des affaires.

Produits de négociation (BIE)^{1, 2}

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2023	2022
Produits de négociation composés de ce qui suit :		
Produits nets d'intérêts ¹	(53)\$	875 \$
Produits autres que d'intérêts ³	2 282	1 128
	2 229 \$	2 003 \$
Produits de négociation par gamme de produits :		
Taux d'intérêt	469 \$	335 \$
Change	927	899
Titres de participation ¹	626	611
Marchandises	197	144
Divers	10	14
	2 229 \$	2 003 \$

- 1) Comprennent un ajustement selon la BIE de 254 M\$ (211 M\$ en 2022) comptabilisé dans Marchés des capitaux et Services financiers directs. Se reporter à la section Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques et à la note 30 des états financiers consolidés pour plus de précisions.
- 2) Les activités de négociation comprennent les activités qui répondent à la définition du risque qui régit la négociation aux fins de gestion des fonds propres réglementaires et du risque de marché lié aux activités de négociation. À compter du premier trimestre de 2023, les activités de négociation comprennent également certaines activités de financement à revenu fixe. La définition du risque qui régit la négociation aux fins de gestion des fonds propres réglementaires et du risque de marché lié aux activités de négociation est fondée sur les critères du portefeuille de négociation énoncés par le BSIF dans sa ligne directrice NFP.
- 3) Présentés en tant qu'éléments du poste Profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN dans le compte de résultat consolidé, ce qui comprend un profit de 2 282 M\$ (1 128 M\$ en 2022) lié à des instruments financiers détenus à des fins de négociation évalués/désignés à la JVRN et un profit de 64 M\$ (44 M\$ en 2022) lié à des instruments financiers détenus à des fins autres que de négociation évalués/désignés à la JVRN.

Les produits de négociation ont progressé de 226 M\$, ou 11 %, par rapport à ceux de 2022, du fait essentiellement de l'augmentation des produits tirés de la négociation de titres portant intérêt et de dérivés sur marchandises et des opérations de change.

Les produits de négociation comprennent les produits nets d'intérêts et les produits autres que d'intérêts. Les produits nets d'intérêts découlent des intérêts et des dividendes liés aux actifs et aux passifs financiers relativement aux activités de négociation, autres que sur les dérivés, nets des charges d'intérêts et des produits d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs. Les produits autres que d'intérêts incluent des pertes et des profits réalisés et latents liés à des valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN ainsi que des produits découlant des variations de la juste valeur d'instruments financiers dérivés. Les produits de négociation excluent la rémunération de prise ferme et les commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières, qui sont présentées séparément dans le compte de résultat consolidé. Les activités de négociation et les stratégies de gestion du risque correspondantes peuvent périodiquement faire changer la nature des produits de négociation, tantôt des produits nets d'intérêts, tantôt des produits autres que d'intérêts. Par conséquent, nous considérons que le total des produits de négociation est la meilleure mesure du rendement des activités de négociation.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2023	2022
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances – prêts douteux		
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	922 \$	534 \$
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	108	22
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	520	113
Marchés des capitaux et Services financiers directs	4	(31)
Siège social et autres	40	59
	1 594	697
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances – prêts productifs		
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	64	342
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	35	1
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	330	105
Marchés des capitaux et Services financiers directs	15	(31)
Siège social et autres	(28)	(57)
	416	360
	2 010 \$	1 057 \$

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 953 M\$, ou 90 %, par rapport à celle de 2022. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a augmenté du fait surtout d'une migration du crédit désavantageuse dans l'ensemble de nos unités d'exploitation stratégiques, neutralisée en partie par une évolution moins défavorable de nos perspectives économiques en 2023. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux s'est accrue en lien essentiellement avec l'augmentation de la dotation à la provision dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et la hausse des radiations dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada.

Se reporter à la section Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques pour plus de précisions sur la dotation à la provision pour pertes sur créances dans nos unités d'exploitation stratégiques.

Charges autres que d'intérêts

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2023	2022
Salaires et avantages du personnel		
Salaires ¹	4 168 \$	3 770 \$
Rémunération liée au rendement	2 513	2 460
Avantages du personnel	869	927
	7 550	7 157
Frais d'occupation ²	823	853
Matériel informatique, logiciels et matériel de bureau	2 467	2 297
Communications	364	352
Publicité et expansion des affaires	304	334
Honoraires	245	313
Taxes d'affaires et taxes sur le capital	124	123
Divers	2 472	1 374
	14 349 \$	12 803 \$

1) Comprennent les prestations de cessation d'emploi.

2) Comprennent un montant de néant (37 M\$ en 2022) lié à la consolidation de notre portefeuille immobilier, présentée à titre d'éléments d'importance.

Les charges autres que d'intérêts se sont accrues de 1 546 M\$, ou 12 % par rapport à celles de l'exercice 2022.

Les salaires et avantages du personnel ont progressé de 393 M\$, ou 5 %, ce qui s'explique essentiellement par la progression des salaires du personnel. La hausse des coûts liés aux cessations d'emploi a été neutralisée en grande partie par un profit attribuable aux modifications apportées aux régimes de retraite.

Le matériel informatique, les logiciels et le matériel de bureau ont augmenté de 170 M\$, ou 7 %, en raison principalement de l'augmentation des dépenses liées aux initiatives stratégiques.

Les honoraires ont baissé de 68 M\$, ou 22 %, du fait surtout de la baisse des charges de consultation en lien avec les initiatives stratégiques en appui à la croissance au sein de la plateforme de Groupe Entreprises et au développement d'infrastructures pour nos activités aux États-Unis.

Les charges Divers ont augmenté de 1 098 M\$, ou 80 %, étant donné que les charges de l'exercice considéré tenaient compte d'une augmentation des provisions pour procédures judiciaires, y compris celles dont les charges correspondantes sont présentées à titre d'élément d'importance.

Impôt sur le résultat et taxes

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2023	2022
Impôt sur le résultat	1 931 \$	1 730 \$
Taxes indirectes ¹		
Taxe sur les produits et services (TPS), taxe de vente harmonisée (TVH) et taxes de vente	484	471
Charges sociales	387	368
Taxes sur le capital	81	84
Impôt foncier et taxes d'affaires	78	73
Total des taxes indirectes	1 030	996
Total des impôts et taxes	2 961 \$	2 726 \$
Taux d'impôt effectif comme présenté	27,7 %	21,7 %
Total des impôts et taxes en pourcentage du résultat net avant déduction du total des impôts et taxes	37,0 %	30,4 %

1) Certains montants sont fondés sur les sommes payées ou payables et ne tiennent pas compte de la capitalisation et de l'amortissement ultérieur.

Le total des impôts et taxes a augmenté de 235 M\$ en regard de celui de 2022.

La charge d'impôt sur le résultat s'est chiffrée à 1 931 M\$, en hausse de 201 M\$ par rapport à celle de 2022. Cela s'explique par le DRC et l'incidence rétroactive de la hausse de 1,5 % du taux d'imposition comptabilisée au cours de l'exercice considéré, contrebalancés en partie par l'incidence de la baisse de l'impôt sur le résultat en lien avec la composition des bénéficiaires au cours de l'exercice considéré.

Les taxes indirectes se sont accrues de 34 M\$ par rapport à celles de 2022, ce qui s'explique par la hausse des taxes de vente et des charges sociales. Les taxes de vente ont augmenté de 13 M\$ par rapport à celles de 2022, en lien principalement avec la hausse de certains montants de taxes de vente à l'égard de nos établissements à l'étranger. Les charges sociales ont progressé de 19 M\$ en regard de celles de 2022, du fait essentiellement de la hausse des cotisations prescrites par la loi aux régimes de retraite et à l'assurance-emploi, laquelle découle de la progression des salaires du personnel. Les taxes indirectes sont incluses dans les charges autres que d'intérêts.

Propositions fiscales canadiennes

Le gouvernement fédéral canadien a publié des propositions fiscales qui auront une incidence sur la CIBC si elles sont adoptées. Le budget fédéral canadien de 2023 comprenait une proposition prévoyant le refus de la déduction pour dividendes reçus à l'égard des dividendes reçus par les institutions financières sur des actions canadiennes qui constituent des biens évalués à la valeur du marché. Les propositions législatives publiées le 4 août 2023 comprenaient une taxe de 2 % sur les rachats d'actions, ainsi qu'un impôt minimum mondial de 15 % conformément au plan reposant sur deux piliers de l'Organisation de coopération et de développement économiques (Pilier 2 de l'OCDE). La proposition budgétaire relative aux dividendes n'a pas été incluse dans les propositions législatives. L'Énoncé économique de l'automne de 2023, publié le 21 novembre 2023, propose d'exclure les dividendes reçus sur des actions privilégiées imposables de l'application de la mesure prévoyant le refus de la déduction pour dividendes reçus. Un avis de motion de voies et moyens en vue du dépôt d'un projet de loi portant exécution de certaines mesures du budget de 2023 et de l'Énoncé économique de l'automne de 2023, y compris la proposition relative aux dividendes contenue dans le budget de 2023, a été publié et présenté au Parlement le 28 novembre 2023.

Change

L'incidence de la conversion du dollar américain sur les principaux postes de notre compte de résultat consolidé découle de fluctuations des taux de change moyens et s'estime comme suit :

	2023	2022
	vs	vs
	2022	2021
En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre		
Augmentation estimative des éléments suivants :		
Total des produits	225 \$	143 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	37	6
Charges autres que d'intérêts	158	65
Impôt sur le résultat	18	10
Résultat net	12	62
Incidence sur le RPA ¹		
De base	0,01 \$	0,07 \$
Dilué	0,01	0,07
Appréciation moyenne du \$ US par rapport au \$ CA	4,5 %	2,9 %

1) Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action additionnelle le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés de manière rétroactive pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait eu lieu au cours de toutes les périodes présentées.

Revue des résultats du quatrième trimestre

En millions de dollars, sauf les montants par action, pour les trimestres clos les

	2023				2022			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Produits								
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	2 455 \$	2 412 \$	2 280 \$	2 260 \$	2 262 \$	2 321 \$	2 143 \$	2 183 \$
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	1 366	1 350	1 336	1 351	1 316	1 338	1 303	1 297
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	672	666	648	706	653	604	591	609
Marchés des capitaux et Services financiers directs ¹	1 290	1 355	1 362	1 481	1 182	1 199	1 316	1 304
Siège social et autres ¹	61	67	76	129	(25)	109	23	105
Total des produits	5 844 \$	5 850 \$	5 702 \$	5 927 \$	5 388 \$	5 571 \$	5 376 \$	5 498 \$
Produits nets d'intérêts	3 197 \$	3 236 \$	3 187 \$	3 205 \$	3 185 \$	3 236 \$	3 088 \$	3 132 \$
Produits autres que d'intérêts	2 647	2 614	2 515	2 722	2 203	2 335	2 288	2 366
Total des produits	5 844	5 850	5 702	5 927	5 388	5 571	5 376	5 498
Dotation à la provision pour pertes sur créances	541	736	438	295	436	243	303	75
Charges autres que d'intérêts	3 440	3 307	3 140	4 462	3 483	3 183	3 114	3 023
Résultat avant impôt sur le résultat	1 863	1 807	2 124	1 170	1 469	2 145	1 959	2 400
Impôt sur le résultat	380	377	436	738	284	479	436	531
Résultat net	1 483 \$	1 430 \$	1 688 \$	432 \$	1 185 \$	1 666 \$	1 523 \$	1 869 \$
Résultat net applicable aux :								
Participations ne donnant pas le contrôle	8 \$	10 \$	11 \$	9 \$	7 \$	6 \$	5 \$	5 \$
Actionnaires	1 475	1 420	1 677	423	1 178	1 660	1 518	1 864
Résultat par action – de base²	1,53 \$	1,47 \$	1,77 \$	0,39 \$	1,26 \$	1,79 \$	1,63 \$	2,02 \$
– dilué ²	1,53	1,47	1,76	0,39	1,26	1,78	1,62	2,01

1) Les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux et Services financiers directs sont présentés sur une BIE, et les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres.

2) Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action supplémentaire le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait été appliqué de manière rétroactive au début de 2022.

Comparaison avec le quatrième trimestre de 2022

Le résultat net pour le trimestre s'est établi à 1 483 M\$, en hausse de 298 M\$, ou 25 %, en regard de celui du quatrième trimestre de 2022.

Les produits nets d'intérêts ont progressé de 12 M\$, en raison surtout de la hausse de la marge d'intérêts nette et de la croissance des volumes dans la plupart de nos activités, contrebalancées en partie par la diminution des produits nets d'intérêts issus de la négociation.

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 444 M\$, ou 20 %, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des produits autres que d'intérêts issus de la négociation, la hausse des profits tirés des opérations de change autres que de négociation et l'accroissement des commissions sur crédit.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a grimpé de 105 M\$, ou 24 %, par rapport à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a diminué de 154 M\$, reflète surtout d'une évolution plus défavorable de nos perspectives économiques au trimestre correspondant de l'exercice précédent. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté de 259 M\$, ce qui est essentiellement attribuable à Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et à Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.

Les charges autres que d'intérêts ont fléchi de 43 M\$, ou 1 %, étant donné que les charges autres que d'intérêts de la période correspondante de l'exercice précédent tenaient compte de l'accroissement des dépenses liées aux initiatives stratégiques, dont celles liées à l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco.

La charge d'impôt sur le résultat a augmenté de 96 M\$, ou 34 %, en raison surtout de la hausse du résultat.

Comparaison avec le troisième trimestre de 2023

Le résultat net du trimestre a progressé de 53 M\$, ou 4 %, par rapport à celui du trimestre précédent.

Les produits nets d'intérêts ont baissé de 39 M\$, ou 1 %, ce qui est attribuable surtout à la baisse des produits nets d'intérêt issus de la négociation, en partie compensée par la hausse de la marge d'intérêts nette et la croissance des volumes dans la plupart de nos activités.

Les produits autres que d'intérêts se sont accrues de 33 M\$, ou 1 %, ce qui reflète principalement la hausse des produits autres que d'intérêts issus de la négociation et la progression des honoraires d'administration de cartes, en partie neutralisées par le recul des commissions sur crédit et la diminution des profits nets issus de nos portefeuilles de placement.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 195 M\$, ou 26 %, par rapport à celle du trimestre précédent. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a baissé de 195 M\$, en raison surtout de l'évolution plus défavorable de nos perspectives économiques au trimestre précédent. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a été comparable à celle du trimestre précédent.

Les charges autres que d'intérêts se sont accrues de 133 M\$, ou 4 %, en raison surtout de l'augmentation des dépenses liées aux initiatives stratégiques, de la dépréciation d'une immobilisation incorporelle liée à FirstCaribbean ainsi que de la hausse des provisions pour procédures judiciaires.

La charge d'impôt sur le résultat a augmenté de 3 M\$, ou 1 %, en raison surtout de la hausse du résultat.

Analyse des tendances trimestrielles

Les facteurs saisonniers ont une incidence modérée sur nos résultats trimestriels. Le deuxième trimestre compte moins de jours que les autres trimestres, ce qui engendre généralement une diminution des résultats. Pendant les mois d'été (juillet – troisième trimestre et août – quatrième trimestre), les niveaux d'activité sur les marchés sont généralement à la baisse, ce qui a une incidence sur nos activités de courtage, de gestion de placements et de Marchés des capitaux.

Produits

Les produits tirés des activités de prêt et de dépôt dépendent habituellement de la croissance des volumes, des honoraires tirés des activités transactionnelles des clients et de l'environnement des taux d'intérêt. Nos activités de gestion des avoirs sont arrimées aux activités de ventes nettes, qui ont une incidence sur les biens sous gestion et les biens administrés, au niveau d'activité de placement de nos clients et à la conjoncture du marché. Les produits de Marchés des capitaux sont également tributaires, dans une mesure importante, de la conjoncture des marchés qui a une incidence sur l'activité de négociation des clients, sur les activités de prise ferme ainsi que sur les activités de services consultatifs.

Services bancaires personnels et PME, région du Canada, a profité de l'accroissement des prêts et des dépôts au cours des huit derniers trimestres, stimulé par la croissance interne liée aux clients, la fidélisation de sa base de clients et la conclusion de l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco au cours du deuxième trimestre de 2022. Au cours des périodes plus récentes, le contexte de hausse des taux d'intérêt a fait ralentir la croissance des prêts et des dépôts et a amélioré la marge d'intérêts nette, reflète de la progression des marges sur les dépôts, contrebalancée en partie par une compression des marges sur les prêts.

Les produits de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, ont profité de la croissance des volumes de Groupe Entreprises, contrebalancée par l'incidence des difficultés qu'a connues le marché sur nos activités de gestion des avoirs. Pour Groupe Entreprises, la croissance des produits a été soutenue par la forte demande des clients qui s'est atténuée au cours des derniers trimestres et par la hausse des taux d'intérêt. Pour Gestion des avoirs, la croissance des biens administrés et des biens sous gestion ainsi que les produits d'honoraires connexes ont été touchés par la volatilité des marchés boursiers et l'incidence des facteurs macroenvironnementaux.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, a profité de l'accroissement des volumes de prêts, des rentrées nettes et des produits d'honoraires. Le tout a été neutralisé par l'incidence des difficultés qu'a connues le marché sur nos activités de gestion des avoirs en lien avec la volatilité du marché, ainsi que par le ralentissement récent de la croissance des prêts et le recul des dépôts.

Marchés des capitaux et Services financiers directs a présenté une baisse des produits de négociation au troisième et au quatrième trimestres de 2022 et de 2023. Une hausse des produits de négociation, portée par une conjoncture des marchés robuste et l'intensification des activités des clients, a été observée au premier trimestre de 2023.

Les produits de Siège social et autres reflètent l'incidence d'une hausse des coûts de financement depuis le deuxième trimestre de 2022, attribuable à une augmentation des écarts de taux. La hausse des taux d'intérêt depuis le deuxième trimestre de 2022 a fait augmenter les marges de Services bancaires internationaux.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances est fonction du cycle de crédit, de la performance au chapitre du crédit dans les portefeuilles de prêts ainsi que de l'évolution de nos perspectives économiques. Nous continuons à mener nos activités dans un contexte macroéconomique incertain en raison des préoccupations liées aux taux d'intérêt et d'inflation plus élevés, aux événements géopolitiques et au ralentissement de la croissance économique. L'estimation des pertes sur créances attendues dans le contexte actuel nécessite une part de jugement considérable.

Le premier trimestre de 2022 tenait compte d'une légère amélioration de la conjoncture économique et de nos perspectives économiques. Le relèvement des taux d'intérêt à un rythme plus rapide que prévu conjugué à la hausse de l'inflation, aux perturbations soutenues de la chaîne d'approvisionnement et aux préoccupations géopolitiques croissantes à l'échelle mondiale s'est répercuté sur notre dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs aux deuxième, troisième et quatrième trimestres de 2022 et aux troisième et quatrième trimestres de 2023. Une migration du crédit désavantageuse a également pesé sur notre dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs aux premier, deuxième et troisième trimestres de 2023. Les perspectives défavorables dans le secteur de l'immobilier et de la construction aux États-Unis se sont traduites par une augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs aux deuxième, troisième et quatrième trimestres de 2023.

Pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, la dotation à la provision des premier et deuxième trimestres de 2022 a été influencée par la diminution des cas d'insolvabilité et des radiations au titre des cartes de crédit par rapport aux niveaux d'avant la pandémie. La diminution du nombre de cas d'insolvabilité est conforme à la tendance nationale canadienne, et la diminution des radiations est une conséquence positive de l'augmentation des épargnes des ménages pendant la pandémie. À compter du deuxième trimestre de 2022, nos pertes sur prêts comprennent les radiations découlant d'une meilleure connaissance du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco acquis. Depuis le troisième trimestre de 2022, les radiations sur les prêts à la consommation ont affiché une tendance à la hausse.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, a présenté une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux plus importante pour l'exercice 2023.

Pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, les résultats des premier, deuxième et quatrième trimestres de 2022 et de tous les trimestres de 2023 comprenaient une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux plus importante. La hausse de la dotation à la provision inscrite aux deuxième, troisième et quatrième trimestres de 2023 était essentiellement attribuable au secteur de l'immobilier et de la construction.

Pour Marchés des capitaux et Services financiers directs, les pertes sur prêts douteux sont demeurées faibles.

Pour Siège social et autres, la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux est demeurée relativement stable. Une reprise de provision a été comptabilisée au quatrième trimestre de 2023.

Charges autres que d'intérêts

Les fluctuations des charges autres que d'intérêts au cours de la période ont découlé en grande partie des variations des salaires du personnel, des investissements dans les initiatives stratégiques et des variations des taux de change. Les résultats des deuxième et quatrième trimestres de 2022 et du premier trimestre de 2023 tenaient compte d'une augmentation des provisions pour procédures judiciaires dans Siège social et autres, présentée à titre d'élément d'importance. Une baisse des provisions pour procédures judiciaires, présentée à titre d'élément d'importance, a été inscrite au deuxième trimestre de 2023. Les résultats du quatrième trimestre de 2022 faisaient état de charges liées à la consolidation de notre portefeuille immobilier du fait de notre emménagement dans le nouveau siège social mondial, ces deux éléments étant présentés à titre d'éléments d'importance.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat fluctue en fonction des variations du revenu imposable dans les territoires desquels le résultat provient. Les résultats du premier trimestre de 2023 tenaient compte d'une charge d'impôt sur le résultat inscrite afin de comptabiliser le DRC et l'incidence rétroactive de la hausse de 1,5 % du taux d'imposition, présentés à titre d'éléments d'importance.

Rétrospective du rendement financier de 2022

		Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux et Services financiers directs ¹	Siège social et autres ¹	Total CIBC
En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre							
2022	Produits nets d'intérêts	6 657 \$	1 672 \$	1 655 \$	2 814 \$	(157) \$	12 641 \$
	Produits autres que d'intérêts	2 252	3 582	802	2 187	369	9 192
	Total des produits	8 909	5 254	2 457	5 001	212	21 833
	Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances	876	23	218	(62)	2	1 057
	Charges autres que d'intérêts	4 975	2 656	1 328	2 437	1 407	12 803
	Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 058	2 575	911	2 626	(1 197)	7 973
	Impôt sur le résultat	809	680	151	718	(628)	1 730
	Résultat net (perte nette)	2 249 \$	1 895 \$	760 \$	1 908 \$	(569) \$	6 243 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux :						
	Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	– \$	23 \$	23 \$
	Actionnaires	2 249	1 895	760	1 908	(592)	6 220
2021	Produits nets d'intérêts	5 954 \$	1 291 \$	1 449 \$	2 701 \$	64 \$	11 459 \$
	Produits autres que d'intérêts	2 196	3 379	745	1 819	417	8 556
	Total des produits	8 150	4 670	2 194	4 520	481	20 015
	Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances	350	(39)	(75)	(100)	22	158
	Charges autres que d'intérêts	4 414	2 443	1 121	2 117	1 440	11 535
	Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 386	2 266	1 148	2 503	(981)	8 322
	Impôt sur le résultat	892	601	222	646	(485)	1 876
	Résultat net (perte nette)	2 494 \$	1 665 \$	926 \$	1 857 \$	(496) \$	6 446 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux :						
	Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	– \$	17 \$	17 \$
	Actionnaires	2 494	1 665	926	1 857	(513)	6 429

1) Les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux et Services financiers directs sont présentés sur une BIE, et les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres.

L'analyse qui suit présente une comparaison entre nos résultats d'exploitation des exercices clos les 31 octobre 2022 et 2021.

Vue d'ensemble

Le résultat net pour l'exercice 2022 s'est établi à 6 243 M\$, en regard de 6 446 M\$ en 2021. La baisse du résultat net de 203 M\$ était attribuable à l'accroissement des charges autres que d'intérêts et à l'augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur créances, en partie contrebalancées par la hausse des produits.

CIBC consolidée

Produits nets d'intérêts

Les produits nets d'intérêts ont augmenté de 1 182 M\$, ou 10 %, par rapport à ceux de 2021, en raison surtout de la croissance des volumes dans l'ensemble de nos activités, contrebalancée en partie par la diminution des produits de négociation.

Produits autres que d'intérêts

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 636 M\$, ou 7 %, par rapport à ceux de 2021, sous l'effet surtout de l'accroissement des produits de négociation, de la hausse des produits tirés des honoraires découlant d'une moyenne plus élevée des biens sous gestion et des biens administrés en lien avec nos activités de gestion des avoirs, de la croissance des honoraires liés aux prêts commerciaux et de la progression des honoraires dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, le tout neutralisé en partie par le recul des produits tirés des activités d'émission de titres de participation et de créance et la baisse des profits réalisés, montant net, sur la cession de titres de créance évalués à la JVAERG.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 899 M\$, ou 569 %, par rapport à celle de 2021, étant donné que la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs au cours de l'exercice 2022 reflétait une évolution défavorable de nos perspectives économiques, alors que la dotation à la provision de l'exercice 2021 avait été favorisée par l'évolution favorable de nos perspectives économiques en raison de la reprise à la suite de la pandémie de COVID-19.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 1 268 M\$, ou 11 %, par rapport à celles de 2021, essentiellement en raison de la hausse des salaires du personnel et de la rémunération liée au rendement, de l'accroissement des dépenses liées aux initiatives stratégiques, d'une augmentation des provisions pour procédures judiciaires et des coûts liés à l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco au cours de l'exercice 2022, ces deux derniers éléments étant présentés à titre d'élément d'importance.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat a diminué de 146 M\$, ou 8 %, par rapport à celle de 2021, en raison surtout de la diminution du résultat ainsi que d'une augmentation de la proportion relative du résultat assujettie à des taux d'impôt plus bas.

Produits par secteur

Services bancaires personnels et PME, région du Canada

Les produits se sont accrus de 759 M\$, ou 9 %, par rapport à ceux de 2021, en raison surtout de la croissance des volumes, dont celle liée à l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco, et de l'augmentation des produits d'honoraires.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada

Les produits ont augmenté de 584 M\$, ou 13 %, par rapport à ceux de 2021. Les produits de Groupe Entreprises ont augmenté de 451 M\$, ou 25 %, en lien surtout avec la hausse des produits nets d'intérêts liée à la croissance des prêts et des dépôts, l'accroissement des marges sur les dépôts grâce à l'environnement des taux d'intérêt à la hausse et la progression des honoraires. Les produits de Gestion des avoirs ont augmenté de 133 M\$, ou 5 %, en raison principalement de la hausse des produits tirés des honoraires sous l'effet d'une moyenne plus élevée des biens sous gestion et des biens administrés, reflet de l'appréciation des marchés et de l'incidence des ventes nettes, et de l'augmentation des produits nets d'intérêts, en lien surtout avec les dépôts, le tout en partie contrebalancé par la diminution des produits tirés des commissions liée au recul des activités des clients.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis

Les produits ont augmenté de 263 M\$, ou 12 %, par rapport à ceux de 2021. Les produits de Groupe Entreprises ont augmenté de 169 M\$, ou 12 %, en raison essentiellement de la progression des produits nets d'intérêts attribuable à la croissance des prêts, d'une augmentation des commissions de syndication de prêts et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, le tout en partie contrebalancé par une diminution des marges sur les prêts. Les produits de Gestion des avoirs ont augmenté de 94 M\$, ou 13 %, du fait surtout de la hausse des produits nets d'intérêts, attribuable à la croissance des dépôts, de la progression des marges sur les dépôts, de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères et de l'augmentation des produits tirés des honoraires sous l'effet d'une moyenne plus élevée des soldes des biens sous gestion et des biens administrés ainsi que des ventes nettes.

Marchés des capitaux et Services financiers directs

Les produits ont augmenté de 481 M\$, ou 11 %, par rapport à ceux de 2021. Les produits de Marchés CIBC, réseau mondial, ont augmenté de 246 M\$, ou 12 %, surtout en raison de la hausse des produits tirés de nos activités liées aux opérations de change, au financement mondial avec garantie et à la négociation de dérivés sur actions, en partie contrebalancée par la diminution des produits tirés de la négociation de dérivés sur marchandises. Les produits de Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement ont augmenté de 84 M\$, ou 5 %, essentiellement en raison de l'accroissement des produits tirés des services financiers aux entreprises et des services consultatifs et de la progression des profits issus de nos portefeuilles de placement, en partie contrebalancés par la baisse des produits tirés des activités de prise ferme de titres de participation et de titres de créance. Les produits de Services financiers directs ont augmenté de 151 M\$, ou 18 %, principalement en raison de la hausse des produits tirés de la Financière Simplii, de la progression du volume et de la croissance de nos activités d'opérations de change et de paiements, le tout en partie contrebalancé par la baisse du volume de transactions observée au sein des services de placement direct.

Siège social et autres

Les produits ont reculé de 269 M\$, ou 56 %, par rapport à ceux de 2021. Les produits de Services bancaires internationaux ont augmenté de 91 M\$, ce qui est surtout attribuable à l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, à l'accroissement des marges sur produits nettes découlant de l'incidence positive du contexte de hausse des taux d'intérêt et à la progression des produits tirés des honoraires dans Services bancaires internationaux. Les produits Divers ont reculé de 360 M\$, en raison principalement d'une baisse des produits de trésorerie, attribuable à une hausse des coûts de financement liée à l'augmentation des écarts de taux et de liquidité.

Mesures non conformes aux PCGR

Nous avons recours à différentes mesures financières pour évaluer le rendement de nos secteurs d'activité, tel qu'il est décrit ci-après. Certaines mesures sont calculées conformément aux PCGR (IFRS), tandis que d'autres n'ont pas de signification normalisée en vertu des PCGR et ne peuvent donc pas être comparées à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés. Ces mesures non conformes aux PCGR, qui comprennent des mesures financières non conformes aux PCGR et des ratios non conformes aux PCGR décrits dans le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières*, peuvent permettre aux investisseurs de mieux comprendre la façon dont la direction évalue le rendement des activités sous-jacentes.

Mesures ajustées

La direction évalue les résultats comme présentés et ajustés et juge que ces mesures de performance sont toutes deux utiles. Les mesures ajustées, qui comprennent le total des produits ajusté, la dotation à la provision pour pertes sur créances ajustée, les charges autres que d'intérêts ajustées, le résultat avant impôt sur le résultat ajusté, l'impôt sur le résultat ajusté et le résultat net ajusté, qui s'ajoutent aux mesures ajustées décrites ci-après, excluent les éléments d'importance des résultats comme présentés aux fins du calcul de nos résultats ajustés. Les éléments d'importance comprennent l'amortissement des immobilisations incorporelles et certains éléments d'importance qui surviennent de temps à autre et qui ne reflètent pas, selon la direction, le rendement des activités sous-jacentes. Nous sommes d'avis que les mesures ajustées permettent au lecteur de mieux comprendre la façon dont la direction évalue le rendement des activités sous-jacentes tout en facilitant une analyse plus éclairée des tendances. Bien que nous croyions que ces mesures ajustées permettent de faciliter les comparaisons entre nos résultats et ceux des autres banques canadiennes qui font des ajustements similaires dans leurs informations publiques, il faut préciser qu'il n'y a pas de signification normalisée des mesures ajustées selon les PCGR.

Nous ajustons également nos résultats pour majorer les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs mobilières pour les ramener au montant de la BIE, soit le montant des produits pleinement imposables, en supposant qu'ils soient imposables au taux d'impôt prévu par la loi qui permettrait de dégager les mêmes produits après impôt. Se reporter à la section Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques et à la note 30 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Résultat dilué par action ajusté

Nous ajustons le résultat dilué par action comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, aux fins du calcul du résultat dilué par action ajusté.

Coefficient d'efficacité ajusté

Nous ajustons les produits et les charges autres que d'intérêts comme présentés pour éliminer l'incidence des éléments d'importance et nous majorons les produits exonérés d'impôt afin de les ramener au montant de la BIE, aux fins du calcul du coefficient d'efficacité ajusté.

Levier d'exploitation ajusté

Nous ajustons les produits et les charges autres que d'intérêts comme présentés pour éliminer l'incidence des éléments d'importance et nous majorons les produits exonérés d'impôt afin de les ramener au montant de la BIE aux fins du calcul du levier d'exploitation ajusté.

Ratio de versement de dividendes ajusté

Nous ajustons le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, aux fins du calcul du ratio de versement des dividendes ajusté.

Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté

Nous ajustons le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, aux fins du calcul du rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté.

Taux d'impôt effectif ajusté

Nous ajustons le résultat avant impôt sur le résultat comme présenté et l'impôt sur le résultat comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance aux fins du calcul du taux d'impôt effectif ajusté.

Résultat avant impôt et provisions

Le résultat avant impôt et provisions correspond aux produits, nets des charges autres que d'intérêts, et fournit aux lecteurs une évaluation de notre capacité à dégager un résultat pour couvrir les pertes de crédit au cours du cycle de crédit, ainsi qu'une base supplémentaire aux fins de la comparaison du rendement des activités sous-jacentes entre les périodes, en excluant l'incidence de la dotation à la provision pour pertes sur créances, ce qui nécessite que des jugements soient posés et que des estimations soient faites à l'égard de questions qui sont incertaines et qui peuvent varier de façon importante d'une période à l'autre. Nous ajustons le résultat avant impôt et provisions pour éliminer l'incidence des éléments d'importance aux fins du calcul du résultat avant impôt et provisions ajusté. Comme il a été énoncé précédemment, nous sommes d'avis que les mesures ajustées permettent au lecteur de mieux comprendre la façon dont la direction évalue le rendement des activités sous-jacentes tout en facilitant une analyse plus éclairée des tendances.

Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis

Les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires sont répartis entre les unités d'exploitation stratégiques en fonction du montant estimé des fonds propres réglementaires nécessaires pour soutenir leurs activités, comme il a été déterminé pour la banque au niveau consolidé selon les exigences en matière de fonds propres réglementaires et les cibles internes du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires non répartis sont présentés dans Siège social et autres. La répartition du capital sur cette base fournit un cadre cohérent pour évaluer le rendement de chaque unité d'exploitation stratégique, proportionnellement au risque pris. Dans le cadre de l'adoption des réformes de Bâle III, une approche révisée pour répartir l'APR reflétant le risque opérationnel entre chacune des unités d'exploitation stratégiques a pris effet le 30 avril 2023. Les nouvelles répartitions sont établies selon les contributions de chaque unité d'exploitation stratégique au total des produits sur trois ans et au total des pertes opérationnelles sur dix ans. Ce changement de méthode a eu une incidence sur les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis à partir du troisième trimestre de 2023. Se reporter à la section Risques découlant des activités commerciales pour plus de précisions.

Rendement des capitaux propres sectoriel

Nous utilisons le rendement des capitaux propres sectoriel comme l'une des mesures permettant d'évaluer le rendement et de prendre des décisions sur la répartition des ressources. Le rendement des capitaux propres pour l'ensemble de la CIBC fournit une mesure du rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires, alors que le rendement des capitaux propres sectoriel offre une mesure semblable fondée sur les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis entre les unités d'exploitation stratégiques. Par conséquent, le rendement des capitaux propres sectoriel est un ratio non conforme aux PCGR. Le rendement des capitaux propres sectoriel correspond au résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires pour chaque unité d'exploitation stratégique, exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis, soit la moyenne des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis mensuels au cours de la période.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les résultats (comme présentés) conformes aux PCGR et les résultats (ajustés) non conformes aux PCGR par secteur.

	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux et Services financiers directs	Siège social et autres	Total CIBC	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (en millions de \$ US)	
En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre 2023								
Résultats d'exploitation – comme présentés								
Total des produits	9 407 \$	5 403 \$	2 692 \$	5 488 \$	333 \$	23 323 \$	1 994 \$	
Dotation à la provision pour pertes sur créances	986	143	850	19	12	2 010	630	
Charges autres que d'intérêts	5 174	2 691	1 466	2 721	2 297	14 349	1 086	
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 247	2 569	376	2 748	(1 976)	6 964	278	
Impôt sur le résultat	889	691	(3)	762	(408)	1 931	(2)	
Résultat net (perte nette)	2 358	1 878	379	1 986	(1 568)	5 033	280	
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	38	38	–	
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires	2 358	1 878	379	1 986	(1 606)	4 995	280	
Résultat dilué par action (\$)¹							5,16 \$	
Incidence des éléments d'importance²								
Produits								
Charge liée aux taxes à la consommation attribuable à l'incidence rétroactive du budget fédéral canadien de 2023	34 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	34 \$	– \$	
Incidence des éléments d'importance sur les produits	34	–	–	–	–	34	–	
Charges autres que d'intérêts								
Amortissement et dépréciation d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	(26)	–	(56)	–	(39)	(121)	(41)	
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires³	–	–	–	–	(1 055)	(1 055)	–	
Incidence des éléments d'importance sur les charges autres que d'intérêts	(26)	–	(56)	–	(1 094)	(1 176)	(41)	
Total de l'incidence avant impôt des éléments d'importance sur le résultat net	60	–	56	–	1 094	1 210	41	
Impôt sur le résultat								
Amortissement et dépréciation d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	6	–	15	–	4	25	11	
Charge liée aux taxes à la consommation attribuable à l'incidence rétroactive du budget fédéral canadien de 2023	9	–	–	–	–	9	–	
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires³	–	–	–	–	293	293	–	
Charge d'impôt sur le résultat attribuable à l'incidence du budget fédéral canadien de 2022⁴	–	–	–	–	(545)	(545)	–	
Incidence des éléments d'importance sur l'impôt sur le résultat	15	–	15	–	(248)	(218)	11	
Total de l'incidence après impôt des éléments d'importance sur le résultat net	45 \$	– \$	41 \$	– \$	1 342 \$	1 428 \$	30 \$	
Incidence des éléments d'importance sur le résultat dilué par action (\$)¹							1,56 \$	
Résultats d'exploitation – ajustés⁵								
Total des produits – ajusté⁶	9 441 \$	5 403 \$	2 692 \$	5 488 \$	333 \$	23 357 \$	1 994 \$	
Dotation à la provision pour pertes sur créances – ajustée	986	143	850	19	12	2 010	630	
Charges autres que d'intérêts – ajustées	5 148	2 691	1 410	2 721	1 203	13 173	1 045	
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat – ajusté(e)	3 307	2 569	432	2 748	(882)	8 174	319	
Impôt sur le résultat – ajusté	904	691	12	762	(656)	1 713	9	
Résultat net (perte nette) – ajusté(e)	2 403	1 878	420	1 986	(226)	6 461	310	
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle – ajusté	–	–	–	–	38	38	–	
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires – ajusté(e)	2 403	1 878	420	1 986	(264)	6 423	310	
Résultat dilué par action ajusté (\$)¹							6,72 \$	

- Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action additionnelle le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait été appliqué de manière rétroactive au cours de toutes les périodes présentées.
- Les éléments d'importance sont exclus des résultats comme présentés aux fins du calcul des résultats ajustés.
- Comprend l'incidence des provisions pour procédures judiciaires comptabilisées au premier et au deuxième trimestres de 2023.
- La charge d'impôt sur le résultat comprend un montant de 510 M\$ qui représente la valeur actualisée du montant estimé du dividende pour la relance au Canada (DRC), soit 555 M\$, ainsi qu'une charge de 35 M\$ liée à l'incidence pour l'exercice 2022 de la hausse de 1,5 % du taux d'imposition qui s'applique au revenu imposable supérieur à 100 M\$ de certaines banques et de certains assureurs-vie pour les périodes ouvertes après avril 2022. L'écart d'actualisation de 45 M\$ sur l'impôt au titre du DRC est amorti sur la période de versement de quatre ans à compter de la comptabilisation initiale.
- Montant ajusté pour ne pas tenir compte de l'incidence des éléments d'importance. Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR.
- Les résultats pour l'ensemble de la CIBC ne tiennent pas compte d'un ajustement selon la base d'imposition équivalente (BIE) de 254 M\$ (211 M\$ en 2022). Le coefficient d'efficacité ajusté et le levier d'exploitation ajusté sont calculés sur une BIE.
- Les coûts d'acquisition et d'intégration, présentés à titre d'élément d'importance à partir du quatrième trimestre de 2021, sont des coûts marginaux engagés dans le cadre de la planification et de l'exécution de l'intégration du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco, notamment la recherche d'occasions de franchisage, l'actualisation et la conversion des systèmes et processus, la réalisation de projets, les frais de communication et les primes de bienvenue aux clients. Les ajustements selon la méthode de l'acquisition, présentés à titre d'élément d'importance à partir du deuxième trimestre de 2022, comprennent la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des créances sur cartes de crédit du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco acquises à la date d'acquisition. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs liée à l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco comprend la provision pour pertes de crédit attendues de premier stade établie immédiatement après la date d'acquisition et l'incidence de la migration des comptes du premier vers le deuxième stade au cours du deuxième trimestre de 2022. Les coûts d'intégration, présentés à titre d'élément d'importance du deuxième trimestre de 2017 au quatrième trimestre de 2019, sont des coûts directs et marginaux engagés dans le cadre de la planification et de l'exécution de l'intégration des activités de The PrivateBank (renommée par la suite CIBC Bank USA) et de Geneva Advisors à celles de la CIBC, notamment la recherche d'occasions de ventes croisées et l'accroissement des services dans le marché américain, l'actualisation et la conversion des systèmes et processus, la gestion de projets, les déplacements liés à l'intégration, les indemnités de départ, les honoraires de consultation et les frais de commercialisation liés à la nouvelle marque. Les coûts de transaction, présentés à titre d'élément d'importance du deuxième trimestre de 2017 au quatrième trimestre de 2019, comprennent les frais juridiques et les autres honoraires de consultation ainsi que les ajustements d'intérêts liés à l'obligation à payer aux actionnaires opposants. Les ajustements selon la méthode de l'acquisition, présentés à titre d'élément d'importance du deuxième trimestre de 2017 au quatrième trimestre de 2019, comprennent la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis de The PrivateBank à la date d'acquisition et les variations de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle versée à l'acquisition de Geneva Advisors et Wellington Financial.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les résultats (comme présentés) conformes aux PCGR et les résultats (ajustés) non conformes aux PCGR par secteur.

	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux et Services financiers directs	Siège social et autres	Total CIBC	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (en millions de \$ US)
En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre 2022							
Résultats d'exploitation – comme présentés							
Total des produits	8 909 \$	5 254 \$	2 457 \$	5 001 \$	212 \$	21 833 \$	1 902 \$
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances	876	23	218	(62)	2	1 057	169
Charges autres que d'intérêts	4 975	2 656	1 328	2 437	1 407	12 803	1 028
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 058	2 575	911	2 626	(1 197)	7 973	705
Impôt sur le résultat	809	680	151	718	(628)	1 730	117
Résultat net (perte nette)	2 249	1 895	760	1 908	(569)	6 243	588
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	23	23	–
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires	2 249	1 895	760	1 908	(592)	6 220	588
Résultat dilué par action (\$)¹						6,68 \$	
Incidence des éléments d'importance²							
Produits							
Coûts d'acquisition et d'intégration et ajustements selon la méthode de l'acquisition, et dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs⁷	(16)\$	– \$	– \$	– \$	– \$	(16)\$	– \$
Incidence des éléments d'importance sur les produits	(16)	–	–	–	–	(16)	–
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances							
Coûts d'acquisition et d'intégration et ajustements selon la méthode de l'acquisition, et dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs⁷	(94)	–	–	–	–	(94)	–
Incidence des éléments d'importance sur la dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances	(94)	–	–	–	–	(94)	–
Charges autres que d'intérêts							
Amortissement et dépréciation d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	(18)	–	(68)	–	(12)	(98)	(53)
Coûts d'acquisition et d'intégration et ajustements selon la méthode de l'acquisition, et dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs⁷	(103)	–	–	–	–	(103)	–
Charge au titre de la consolidation de notre portefeuille immobilier	–	–	–	–	(37)	(37)	–
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires	–	–	–	–	(136)	(136)	–
Incidence des éléments d'importance sur les charges autres que d'intérêts	(121)	–	(68)	–	(185)	(374)	(53)
Total de l'incidence avant impôt des éléments d'importance sur le résultat net	199	–	68	–	185	452	53
Impôt sur le résultat							
Amortissement et dépréciation d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	4	–	18	–	1	23	14
Coûts d'acquisition et d'intégration et ajustements selon la méthode de l'acquisition, et dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs⁷	48	–	–	–	–	48	–
Charge au titre de la consolidation de notre portefeuille immobilier	–	–	–	–	10	10	–
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires	–	–	–	–	36	36	–
Incidence des éléments d'importance sur l'impôt sur le résultat	52	–	18	–	47	117	14
Total de l'incidence après impôt des éléments d'importance sur le résultat net	147 \$	– \$	50 \$	– \$	138 \$	335 \$	39 \$
Incidence des éléments d'importance sur le résultat dilué par action (\$)¹						0,37 \$	
Résultats d'exploitation – ajustés⁵							
Total des produits – ajusté⁶	8 893 \$	5 254 \$	2 457 \$	5 001 \$	212 \$	21 817 \$	1 902 \$
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances – ajustée	782	23	218	(62)	2	963	169
Charges autres que d'intérêts – ajustées	4 854	2 656	1 260	2 437	1 222	12 429	975
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat – ajusté(e)	3 257	2 575	979	2 626	(1 012)	8 425	758
Impôt sur le résultat – ajusté	861	680	169	718	(581)	1 847	131
Résultat net (perte nette) – ajusté(e)	2 396	1 895	810	1 908	(431)	6 578	627
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle – ajusté	–	–	–	–	23	23	–
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires – ajusté(e)	2 396	1 895	810	1 908	(454)	6 555	627
Résultat dilué par action ajusté (\$)¹						7,05 \$	

Se reporter aux notes de bas de page de la page précédente.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les résultats (comme présentés) conformes aux PCGR et les résultats (ajustés) non conformes aux PCGR par secteur.

	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux et Services financiers directs	Siège social et autres	Total CIBC	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (en millions de \$ US)
En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre 2021							
Résultats d'exploitation – comme présentés							
Total des produits	8 150 \$	4 670 \$	2 194 \$	4 520 \$	481 \$	20 015 \$	1 748 \$
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances	350	(39)	(75)	(100)	22	158	(61)
Charges autres que d'intérêts	4 414	2 443	1 121	2 117	1 440	11 535	893
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 386	2 266	1 148	2 503	(981)	8 322	916
Impôt sur le résultat	892	601	222	646	(485)	1 876	177
Résultat net (perte nette)	2 494	1 665	926	1 857	(496)	6 446	739
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	17	17	–
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires	2 494	1 665	926	1 857	(513)	6 429	739
Résultat dilué par action (\$)¹						6,96 \$	
Incidence des éléments d'importance²							
Charges autres que d'intérêts							
Amortissement et dépréciation d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	– \$	– \$	(68)\$	– \$	(11)\$	(79)\$	(54)\$
Coûts d'acquisition et d'intégration⁷	(12)	–	–	–	–	(12)	–
Charge au titre de la consolidation de notre portefeuille immobilier	–	–	–	–	(109)	(109)	–
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires	–	–	–	–	(125)	(125)	–
Incidence des éléments d'importance sur les charges autres que d'intérêts	(12)	–	(68)	–	(245)	(325)	(54)
Total de l'incidence avant impôt des éléments d'importance sur le résultat net	12	–	68	–	245	325	54
Impôt sur le résultat							
Amortissement et dépréciation d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	–	–	18	–	1	19	14
Coûts d'acquisition et d'intégration⁷	3	–	–	–	–	3	–
Charge au titre de la consolidation de notre portefeuille immobilier	–	–	–	–	29	29	–
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires	–	–	–	–	33	33	–
Incidence des éléments d'importance sur l'impôt sur le résultat	3	–	18	–	63	84	14
Total de l'incidence après impôt des éléments d'importance sur le résultat net	9 \$	– \$	50 \$	– \$	182 \$	241 \$	40 \$
Incidence des éléments d'importance sur le résultat dilué par action (\$)¹						0,27 \$	
Résultats d'exploitation – ajustés⁵							
Total des produits – ajusté⁶	8 150 \$	4 670 \$	2 194 \$	4 520 \$	481 \$	20 015 \$	1 748 \$
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances – ajustée	350	(39)	(75)	(100)	22	158	(61)
Charges autres que d'intérêts – ajustées	4 402	2 443	1 053	2 117	1 195	11 210	839
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat – ajusté(e)	3 398	2 266	1 216	2 503	(736)	8 647	970
Impôt sur le résultat – ajusté	895	601	240	646	(422)	1 960	191
Résultat net (perte nette) – ajusté(e)	2 503	1 665	976	1 857	(314)	6 687	779
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle – ajusté	–	–	–	–	17	17	–
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires – ajusté(e)	2 503	1 665	976	1 857	(331)	6 670	779
Résultat dilué par action ajusté (\$)¹						7,23 \$	

Se reporter aux notes de bas de page des pages précédentes.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les résultats (comme présentés) conformes aux PCGR et les résultats (ajustés) non conformes aux PCGR par secteur.

	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux et Services financiers directs	Siège social et autres	Total CIBC	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (en millions de \$ US)
En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre 2020							
Résultats d'exploitation – comme présentés							
Total des produits	7 922 \$	4 121 \$	2 043 \$	4 053 \$	602 \$	18 741 \$	1 520 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 189	303	487	311	199	2 489	358
Charges autres que d'intérêts	4 308	2 179	1 126	1 929	1 820	11 362	838
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	2 425	1 639	430	1 813	(1 417)	4 890	324
Impôt sur le résultat	640	437	55	505	(539)	1 098	42
Résultat net (perte nette)	1 785	1 202	375	1 308	(878)	3 792	282
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	2	2	–
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires	1 785	1 202	375	1 308	(880)	3 790	282
Résultat dilué par action (\$)¹						4,11 \$	
Incidence des éléments d'importance²							
Charges autres que d'intérêts							
Amortissement et dépréciation d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	(8)\$	(1)\$	(83)\$	– \$	(13)\$	(105)\$	(62)\$
Charge au titre de la consolidation de notre portefeuille immobilier	–	–	–	–	(114)	(114)	–
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires	–	–	–	–	(70)	(70)	–
Profit attribuable aux modifications apportées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	–	–	–	–	79	79	–
Charges de restructuration, en lien principalement avec des indemnités de départ et des frais connexes	–	–	–	–	(339)	(339)	–
Dépréciation du goodwill liée à notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean	–	–	–	–	(248)	(248)	–
Incidence des éléments d'importance sur les charges autres que d'intérêts	(8)	(1)	(83)	–	(705)	(797)	(62)
Total de l'incidence avant impôt des éléments d'importance sur le résultat net	8	1	83	–	705	797	62
Impôt sur le résultat							
Amortissement et dépréciation d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	2	–	22	–	1	25	17
Charge au titre de la consolidation de notre portefeuille immobilier	–	–	–	–	30	30	–
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires	–	–	–	–	19	19	–
Profit attribuable aux modifications apportées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	–	–	–	–	(21)	(21)	–
Charges de restructuration, en lien principalement avec des indemnités de départ et des frais connexes	–	–	–	–	89	89	–
Incidence des éléments d'importance sur l'impôt sur le résultat	2	–	22	–	118	142	17
Total de l'incidence après impôt des éléments d'importance sur le résultat net	6 \$	1 \$	61 \$	– \$	587 \$	655 \$	45 \$
Incidence des éléments d'importance sur le résultat dilué par action (\$)¹						0,74 \$	
Résultats d'exploitation – ajustés⁵							
Total des produits – ajustés⁶	7 922 \$	4 121 \$	2 043 \$	4 053 \$	602 \$	18 741 \$	1 520 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances – ajustée	1 189	303	487	311	199	2 489	358
Charges autres que d'intérêts – ajustées	4 300	2 178	1 043	1 929	1 115	10 565	776
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat – ajusté(e)	2 433	1 640	513	1 813	(712)	5 687	386
Impôt sur le résultat – ajusté	642	437	77	505	(421)	1 240	59
Résultat net (perte nette) – ajusté(e)	1 791	1 203	436	1 308	(291)	4 447	327
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle – ajusté	–	–	–	–	2	2	–
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires – ajusté(e)	1 791	1 203	436	1 308	(293)	4 445	327
Résultat dilué par action ajusté (\$)¹						4,85 \$	

Se reporter aux notes de bas de page des pages précédentes.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les résultats (comme présentés) conformes aux PCGR et les résultats (ajustés) non conformes aux PCGR par secteur.

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre 2019	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux et Services financiers directs	Siège social et autres	Total CIBC	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (en millions de \$ US)
Résultats d'exploitation – comme présentés							
Total des produits	8 240 \$	4 027 \$	1 911 \$	3 475 \$	958 \$	18 611 \$	1 438 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	889	163	73	160	1	1 286	55
Charges autres que d'intérêts	4 459	2 106	1 114	1 802	1 375	10 856	838
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	2 892	1 758	724	1 513	(418)	6 469	545
Impôt sur le résultat	766	471	76	396	(361)	1 348	58
Résultat net (perte nette)	2 126	1 287	648	1 117	(57)	5 121	487
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	25	25	–
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires	2 126	1 287	648	1 117	(82)	5 096	487
Résultat dilué par action (\$)¹						5,60 \$	
Incidence des éléments d'importance²							
Produits							
Règlement de certaines questions fiscales	– \$	– \$	– \$	– \$	(67)\$	(67)\$	– \$
Ajustements selon la méthode de l'acquisition⁷	–	–	(34)	–	–	(34)	(26)
Incidence des éléments d'importance sur les produits	–	–	(34)	–	(67)	(101)	(26)
Charges autres que d'intérêts							
Amortissement et dépréciation d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	(9)	(1)	(88)	–	(11)	(109)	(66)
Coûts de transaction et coûts connexes à l'intégration et ajustements selon la méthode de l'acquisition⁷	–	–	–	–	11	11	–
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires	–	–	–	–	(28)	(28)	–
Dépréciation du goodwill liée à notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean	–	–	–	–	(135)	(135)	–
Charge au titre d'un paiement effectué à Air Canada, y compris les taxes de vente et les coûts de transaction connexes	(227)	–	–	–	–	(227)	–
Incidence des éléments d'importance sur les charges autres que d'intérêts	(236)	(1)	(88)	–	(163)	(488)	(66)
Total de l'incidence avant impôt des éléments d'importance sur le résultat net	236	1	54	–	96	387	40
Impôt sur le résultat							
Amortissement et dépréciation d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	2	–	23	–	2	27	17
Coûts de transaction et coûts connexes à l'intégration et ajustements selon la méthode de l'acquisition⁷	–	–	(9)	–	(3)	(12)	(7)
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires	–	–	–	–	7	7	–
Règlement de certaines questions fiscales	–	–	–	–	(18)	(18)	–
Charge au titre d'un paiement effectué à Air Canada, y compris les taxes de vente et les coûts de transaction connexes	60	–	–	–	–	60	–
Incidence des éléments d'importance sur l'impôt sur le résultat	62	–	14	–	(12)	64	10
Total de l'incidence après impôt des éléments d'importance sur le résultat net	174 \$	1 \$	40 \$	– \$	108 \$	323 \$	30 \$
Incidence des éléments d'importance sur le résultat dilué par action (\$)¹						0,36 \$	
Résultats d'exploitation – ajustés⁵							
Total des produits – ajusté⁶	8 240 \$	4 027 \$	1 877 \$	3 475 \$	891 \$	18 510 \$	1 412 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances – ajustée	889	163	73	160	1	1 286	55
Charges autres que d'intérêts – ajustées	4 223	2 105	1 026	1 802	1 212	10 368	772
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat – ajusté(e)	3 128	1 759	778	1 513	(322)	6 856	585
Impôt sur le résultat – ajusté	828	471	90	396	(373)	1 412	68
Résultat net – ajusté	2 300	1 288	688	1 117	51	5 444	517
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle – ajusté	–	–	–	–	25	25	–
Résultat net applicable aux actionnaires – ajusté	2 300	1 288	688	1 117	26	5 419	517
Résultat dilué par action ajusté (\$)¹						5,96 \$	

Se reporter aux notes de bas de page des pages précédentes.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre le résultat net (comme présenté) conforme aux PCGR et le résultat avant impôt et provisions (ajusté) non conforme aux PCGR par secteur.

	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux et Services financiers directs	Siège social et autres	Total CIBC	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (en millions de \$ US)	
En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre								
2023	Résultat net (perte nette)	2 358 \$	1 878 \$	379 \$	1 986 \$	(1 568)\$	5 033 \$	280 \$
	Ajouter : dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances	986	143	850	19	12	2 010	630
	Ajouter : impôt sur le résultat	889	691	(3)	762	(408)	1 931	(2)
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions)¹	4 233	2 712	1 226	2 767	(1 964)	8 974	908
	Incidence avant impôt des éléments d'importance ²	60	–	56	–	1 094	1 210	41
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ajusté(e)³	4 293 \$	2 712 \$	1 282 \$	2 767 \$	(870)\$	10 184 \$	949 \$
2022	Résultat net (perte nette)	2 249 \$	1 895 \$	760 \$	1 908 \$	(569)\$	6 243 \$	588 \$
	Ajouter : dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances	876	23	218	(62)	2	1 057	169
	Ajouter : impôt sur le résultat	809	680	151	718	(628)	1 730	117
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ¹	3 934	2 598	1 129	2 564	(1 195)	9 030	874
	Incidence avant impôt des éléments d'importance ^{2, 4}	105	–	68	–	185	358	53
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ajusté(e) ³	4 039 \$	2 598 \$	1 197 \$	2 564 \$	(1 010)\$	9 388 \$	927 \$
2021	Résultat net (perte nette)	2 494 \$	1 665 \$	926 \$	1 857 \$	(496)\$	6 446 \$	739 \$
	Ajouter : dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances	350	(39)	(75)	(100)	22	158	(61)
	Ajouter : impôt sur le résultat	892	601	222	646	(485)	1 876	177
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ¹	3 736	2 227	1 073	2 403	(959)	8 480	855
	Incidence avant impôt des éléments d'importance ²	12	–	68	–	245	325	54
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ajusté(e) ³	3 748 \$	2 227 \$	1 141 \$	2 403 \$	(714)\$	8 805 \$	909 \$
2020	Résultat net (perte nette)	1 785 \$	1 202 \$	375 \$	1 308 \$	(878)\$	3 792 \$	282 \$
	Ajouter : dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances	1 189	303	487	311	199	2 489	358
	Ajouter : impôt sur le résultat	640	437	55	505	(539)	1 098	42
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ¹	3 614	1 942	917	2 124	(1 218)	7 379	682
	Incidence avant impôt des éléments d'importance ²	8	1	83	–	705	797	62
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ajusté(e) ³	3 622 \$	1 943 \$	1 000 \$	2 124 \$	(513)\$	8 176 \$	744 \$
2019	Résultat net (perte nette)	2 126 \$	1 287 \$	648 \$	1 117 \$	(57)\$	5 121 \$	487 \$
	Ajouter : dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances	889	163	73	160	1	1 286	55
	Ajouter : impôt sur le résultat	766	471	76	396	(361)	1 348	58
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ¹	3 781	1 921	797	1 673	(417)	7 755	600
	Incidence avant impôt des éléments d'importance ²	236	1	54	–	96	387	40
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ajusté(e) ³	4 017 \$	1 922 \$	851 \$	1 673 \$	(321)\$	8 142 \$	640 \$

1) Mesure non conforme aux PCGR.

2) Les éléments d'importance sont exclus des résultats comme présentés aux fins du calcul des résultats ajustés.

3) Montant ajusté pour ne pas tenir compte de l'incidence des éléments d'importance. Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR.

4) Compte non tenu de l'incidence de la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs liée à l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco, ce montant étant inclus au poste Ajouter : dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances.

Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques

La CIBC compte quatre unités d'exploitation stratégiques : Services bancaires personnels et PME, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et Marchés des capitaux et Services financiers directs. Ces unités d'exploitation stratégiques bénéficient du soutien des groupes fonctionnels suivants qui font tous partie de Siège social et autres : Technologie, infrastructure et innovation, Gestion du risque, Personnel, culture et marque, Finance et Stratégie de l'entreprise, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques. Siège social et autres comprend également les résultats de CIBC FirstCaribbean et d'autres placements de portefeuille, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

Répartition aux unités d'exploitation

Les produits, les charges et les autres ressources au bilan liés à certaines activités sont habituellement imputés aux secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques.

Les activités de Trésorerie ont une incidence sur les résultats financiers des unités d'exploitation stratégiques. Chaque secteur d'activité au sein de nos unités d'exploitation stratégiques se voit imputer ou créditer un coût de financement établi en fonction du marché respectivement pour les actifs et les passifs, ce qui a une incidence sur la performance des unités d'exploitation stratégiques en termes de produits. Le coût de financement établi en fonction du marché prend en compte les coûts inhérents au maintien de fonds propres réglementaires suffisants à l'appui des exigences propres à nos activités, y compris le coût des actions privilégiées. Lorsque les risques de taux d'intérêt et de liquidité inhérents à nos actifs et passifs liés aux clients font l'objet d'un transfert à la Trésorerie, ils sont gérés conformément au cadre et aux limites du risque de la CIBC. Le capital est attribué aux unités d'exploitation stratégiques sur la base du montant estimé des fonds propres réglementaires requis pour soutenir leurs activités, de façon à évaluer constamment les coûts et à les jumeler aux avantages sous-jacents et aux risques associés aux activités des unités d'exploitation stratégiques. Les profits sur le capital non attribué continuent d'être comptabilisés dans Siège social et autres. Nous examinons continuellement nos méthodes de fixation des prix de transfert afin de nous assurer qu'elles tiennent compte des conditions changeantes du marché et des pratiques du secteur.

Nous employons le modèle de gestion de la répartition selon le responsable du produit-segment de clientèle-canal de distribution pour mesurer et présenter les résultats d'exploitation des différents secteurs d'activité de nos unités d'exploitation stratégiques. Ce modèle se sert de certaines estimations et de méthodes dans le traitement des transferts internes entre les secteurs d'activité touchés relativement aux commissions de vente, de renouvellement et de suivi ainsi qu'à certains coûts attribuables. Périodiquement, les taux des commissions de vente, de renouvellement et de suivi versés aux segments de clients pour certains produits et services sont révisés et appliqués prospectivement.

Les charges autres que d'intérêts des groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques selon des critères et des méthodes appropriés. La base de répartition est passée en revue périodiquement pour faire état des changements dans le niveau de soutien offert aux secteurs d'activité. Les autres frais non directement attribuables aux secteurs d'activité demeurent inclus dans Siège social et autres.

Nous comptabilisons une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux (troisième stade) et sur prêts productifs (premier et deuxième stades) dans les unités d'exploitation stratégiques respectives.

Produits sur une base d'imposition équivalente (BIE)

Certaines unités d'exploitation stratégiques évaluent les produits sur une BIE. Pour arriver au montant de la BIE, les unités d'exploitation stratégiques majorent les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs jusqu'au montant de la BIE, soit le montant des produits pleinement imposables, en supposant qu'ils soient imposables au taux d'impôt prévu par la loi qui permettrait de dégager les mêmes produits après impôt. Parallèlement, un montant équivalent est comptabilisé dans la charge d'impôt, de façon à éliminer toute incidence sur le résultat net des unités d'exploitation stratégiques. Cette mesure permet de mieux comparer les produits découlant de sources imposables et ceux provenant de sources exonérées d'impôt. Le total des ajustements selon la BIE des unités d'exploitation stratégiques est compensé dans les produits et la charge d'impôt de Siège social et autres.

Services bancaires personnels et PME, région du Canada

Services bancaires personnels et PME, région du Canada, offre aux particuliers et entreprises au Canada des conseils, des solutions et des services financiers par l'entremise de centres bancaires, de même qu'un moyen de canaux numériques et mobiles pour les aider à faire de leurs idées une réalité.

Notre stratégie d'entreprise

Nous visons à aider nos clients à faire de leurs idées une réalité et à générer un rendement durable et parmi les meilleurs du marché. Pour ce faire, notre stratégie continue de comporter les trois priorités suivantes :

- offrir des conseils personnalisés à nos clients d'une façon qui est significative et pertinente pour chacun d'eux;
- créer davantage d'occasions pour nos clients de faire affaire avec nous numériquement en investissant dans les capacités numériques et d'accès à distance et en temps réel;
- fournir à notre équipe les outils permettant d'offrir une excellente expérience à nos clients conformément à l'approche d'une même équipe.

Progrès en 2023

Nous avons dégagé de solides résultats d'affaires en investissant massivement dans les segments de clientèle en forte croissance qui nécessitent des interactions actives et en renforçant davantage notre technologie et nos talents. Nous avons attiré un nombre important de nouveaux clients et avons approfondi nos relations avec les clients actuels en leur offrant nos conseils judicieux pour les aider à composer avec l'évolution du marché. Par exemple, des milliers de titulaires de cartes Costco font maintenant affaire avec Service Impérial CIBC, ce qui nous permet de leur offrir les conseils et les solutions dont ils ont besoin à long terme. Les notes de satisfaction de notre clientèle témoignent de la solidité de notre équipe et des relations que nous entretenons avec nos clients. Nous avons continué de réduire l'écart qui nous sépare de la position de tête pour ce qui est du score net de recommandation mesuré par le sondage du Customer Satisfaction Index d'IPSOS et nous avons été la seule banque à améliorer son score d'une année à l'autre. Nous sommes arrivés au troisième rang pour la satisfaction à la clientèle dans le sondage mené par J.D. Power et, d'une année à l'autre, nous gagnons du terrain par rapport à la position de tête. En outre, pour la troisième fois depuis 2020, nous nous sommes hissés au premier rang pour la satisfaction de la clientèle à l'égard des applications bancaires mobiles dans l'étude menée par J.D. Power à ce sujet pour 2023.

Offrir des conseils personnalisés à nos clients d'une façon qui est significative et pertinente pour chacun d'eux

- Lancement du plan de vie dans le cadre de Pro-objectifs CIBC, notre plateforme numérique d'établissement d'objectifs, pour permettre aux clients de modifier leurs objectifs et leur valeur nette de façon à visualiser instantanément l'incidence des moments marquants de la vie sur leur plan personnalisé.
- Lancement du balado Conseils Intelli CIBC, qui réunit des experts de la CIBC et des leaders éclairés du secteur offrant des conseils financiers et en placement aux Canadiens et qui s'est classé au premier rang des balados sur les placements et les affaires au Canada.
- Amélioration de notre Programme de prêts résidentiels pour Autochtones, en consultation avec les chefs des Premières Nations pour lutter contre la pénurie de logements et appuyer les clients autochtones en leur donnant un meilleur accès aux produits de prêt pour qu'ils puissent acheter une maison ou financer un projet de construction.
- Annonce d'un partenariat avec l'Institut pour la citoyenneté canadienne pour aider les clients nouvellement arrivés au Canada à s'installer au pays et leur donner accès à des offres exclusives de la CIBC.
- Déploiement de nouvelles options de primes à l'intention des clients à l'appui de leurs objectifs climatiques lorsqu'ils rechargent leur véhicule électrique à des bornes de recharge publiques admissibles à l'aide de leurs cartes de crédit Aventura, Dividendes CIBC ou CIBC Aéroplan.
- Intégration de calculateurs de certificats de placement garantis, de comptes d'épargne libres d'impôt, de régimes enregistrés d'épargne-retraite et de régimes enregistrés d'épargne-études dans Conseils Intelli CIBC, notre portail numérique de prestation de conseils, pour aider les Canadiens à prendre des décisions financières importantes en matière de placement.
- Ouverture de notre centre Expérience CIBC au Yorkdale Shopping Centre à Toronto qui offre une expérience de services bancaires de détail unique en son genre assortie de fonctions numériques interactives et immersives pour faciliter les conversations sur l'établissement et l'atteinte des objectifs financiers.

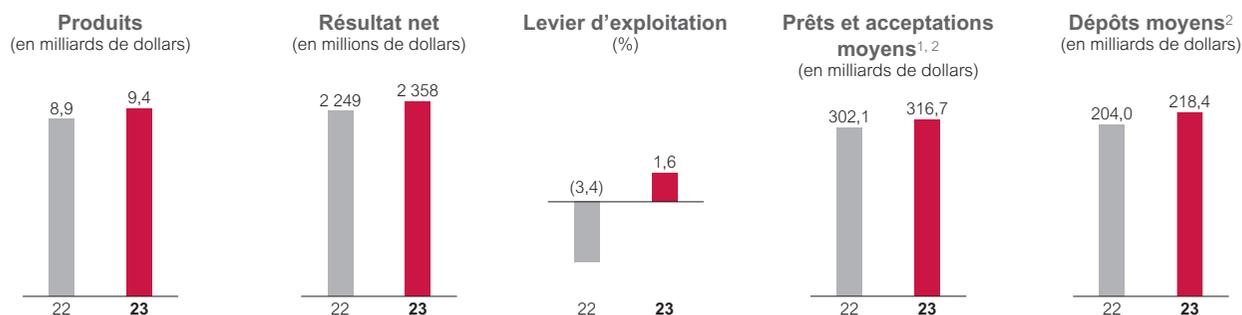
Créer davantage d'occasions pour nos clients de faire affaire avec nous numériquement

- Classement au premier rang pour la troisième fois depuis 2020 dans le cadre de l'étude de J.D. Power sur la satisfaction de la clientèle à l'égard des applications bancaires mobiles pour 2023, au premier rang également selon l'étude comparative des nouvelles fonctionnalités de services bancaires mobiles au Canada réalisée par Insider Intelligence et au premier rang aussi pour l'expérience de services bancaires mobiles selon l'examen de l'expérience bancaire mobile de Survisor pour 2023.
- Lancement de Plani Intelli CIBC^(MC), l'outil numérique de prestation de conseils de notre application de services bancaires mobiles qui aide les clients à établir leurs objectifs financiers, à en faire le suivi et à les atteindre. Cet outil simplifie la gestion des finances grâce à des conseils personnalisés fondés sur les choix et les habitudes de consommation des clients.
- Classement au premier rang pour l'expérience des titulaires de cartes au Canada et au premier rang également pour notre carte de crédit assortie d'une remise en argent dans le rapport The Loyalty ReportTM de 2023 réalisé par Bond.
- Lancement de la carte d'affaires CIBC Costco, la première carte du genre pour Costco Canada, ainsi que de chèques-cadeaux numériques de remise en argent et de la solution d'adhésion à AutoPaiement numérique à l'intention des titulaires de nos cartes Costco.
- Lancement d'une option permettant aux clients de choisir ou de modifier le numéro d'identification personnel (NIP) de leur carte de crédit et de débit par le truchement des services bancaires mobiles ou en ligne, et élargissement de notre plan de paiement par versements MonTempo CIBC^(MC) pour permettre aux titulaires de cartes de convertir leurs achats admissibles effectués sur les sites Web des marchands participants au point de vente.
- Lancement des opérations de crédit international pour que les clients puissent plus aisément recevoir des fonds d'autres personnes et de marchands au moyen de leur Carte de débit Avantage CIBC plutôt que de virements télégraphiques.

Fournir à notre équipe les outils permettant d'offrir une excellente expérience à nos clients

- Classement au premier rang du bulletin de rendement sur les banques 2023 du magazine *Investment Executive* pour la huitième année consécutive.
- Lancement du Compte Intelli CIBC^(MC) de succession pour rehausser l'expérience de règlement de succession des clients.
- Déploiement de nouvelles capacités d'ouverture de comptes transfrontaliers à l'appui des Canadiens qui ont besoin de services bancaires aux États-Unis.
- Bonification de l'expérience de protection du crédit en dotant les conseillers d'outils automatisés pour qu'ils puissent offrir des conseils personnalisés et percutants sur la protection du crédit à nos clients.
- Amélioration de la prestation de services dans nos centres bancaires à distance afin de bonifier les services d'encaisse pour nos clients dans des régions éloignées.

Revue financière de 2023



1) Le montant des prêts est présenté avant toute provision connexe.

2) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

Nos priorités en 2024

Dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, nous visons à devenir le chef de file des conseils financiers pour aider nos clients à faire de leurs idées une réalité et à générer des résultats constants et durables. Notre stratégie s'articule autour de trois priorités suivantes :

- offrir des expériences client exceptionnelles fondées sur des conseils personnalisés et des services et solutions qui nécessitent une interaction active grâce aux services de Service Impérial;
- faire croître les activités de Services bancaires personnels en adoptant un état d'esprit axé sur le numérique pour faciliter les opérations bancaires en ligne des clients;
- instaurer une culture d'excellence opérationnelle qui prend appui sur les talents, la technologie et les processus.

Résultats¹

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2023	2022
Produits	9 407 \$	8 909 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances		
Prêts douteux	922	534
Prêts productifs	64	342
Dotation à la provision pour pertes sur créances	986	876
Charges autres que d'intérêts	5 174	4 975
Résultat avant impôt sur le résultat	3 247	3 058
Impôt sur le résultat	889	809
Résultat net	2 358 \$	2 249 \$
Résultat net applicable aux :		
Actionnaires	2 358 \$	2 249 \$
Total des produits		
Produits nets d'intérêts	7 247 \$	6 657 \$
Produits autres que d'intérêts ²	2 160	2 252
	9 407 \$	8 909 \$
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen ^{3, 4}	2,30 %	2,21 %
Coefficient d'efficacité	55,0 %	55,8 %
Levier d'exploitation	1,6 %	(3,4)%
Rendement des capitaux propres ⁵	25,0 %	28,2 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis ⁵	9 414 \$	7 987 \$
Actif moyen (en milliards de dollars) ³	319,8 \$	305,1 \$
Prêts et acceptations moyens (en milliards de dollars) ³	316,7 \$	302,1 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars) ³	218,4 \$	204,0 \$
Équivalents temps plein	13 208	13 840

1) Se reporter à la note 30 des états financiers consolidés pour de l'information sectorielle supplémentaire.

2) Incluent les produits intersectoriels, qui représentent les commissions de vente internes et la répartition des produits selon le modèle de gestion de la répartition selon le responsable du produit-segment de clientèle-canal de distribution.

3) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

4) Se reporter à la section Glossaire pour plus de précisions sur la composition.

5) Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

Aperçu financier

Le résultat net s'est accru de 109 M\$, ou 5 %, en regard de celui de 2022, ce qui est principalement attribuable à la hausse des produits, contrebalancée en partie par l'accroissement des charges autres que d'intérêts et l'augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Produits

Les produits ont progressé de 498 M\$, ou 6 %, par rapport à ceux de 2022, en raison surtout de la hausse de la marge d'intérêts nette et de la croissance des volumes.

Les produits nets d'intérêts ont augmenté de 590 M\$, ou 9 %, par rapport à ceux de 2022, en raison surtout de la hausse de la marge d'intérêts nette et de la croissance des volumes, en lien notamment avec l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco. Les produits autres que d'intérêts ont baissé de 92 M\$, ou 4 %, comparativement à ceux de 2022, ce qui est essentiellement attribuable à la diminution des produits tirés des honoraires, dont la baisse des honoraires d'administration de cartes, qui découle en partie de la charge liée aux taxes à la consommation attribuable à l'incidence rétroactive du budget fédéral canadien de 2023, présentée à titre d'élément d'importance.

La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen a augmenté de 9 points de base, en lien essentiellement avec la hausse des marges sur les dépôts, partiellement contrebalancée par la baisse des marges sur les prêts.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 110 M\$, ou 13 %, par rapport à celle de 2022. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a diminué, en raison surtout d'une évolution défavorable de nos perspectives économiques à l'exercice précédent et d'une dotation à la provision liée à l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco au deuxième trimestre de l'exercice précédent. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté, du fait surtout de l'accroissement des radiations dans les portefeuilles de cartes de crédit et de prêts personnels.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts se sont accrues de 199 M\$, ou 4 %, par rapport à celles de 2022, en lien surtout avec l'augmentation des dépenses liées aux initiatives stratégiques, dont l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco, et la progression des salaires du personnel, y compris la hausse des coûts liés aux cessations d'emploi, et de la rémunération liée au rendement.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a augmenté de 80 M\$, ou 10 %, par rapport à celui de 2022, par suite principalement de l'accroissement des produits et de la hausse de l'impôt découlant du budget fédéral canadien de 2022, lequel comprenait une hausse de 1,5 % du taux d'imposition.

Actif moyen

L'actif moyen s'est accru de 14,7 G\$, ou 5 %, en regard de celui de 2022, en raison surtout de la croissance des portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de cartes, y compris de l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, est un secteur supérieur axé sur les relations qui offre des services bancaires et des services de gestion des avoirs aux sociétés du marché intermédiaire, aux entrepreneurs, aux particuliers et aux familles à valeur nette élevée de partout au Canada, ainsi que des services de gestion d'actifs aux investisseurs institutionnels.

Notre stratégie d'entreprise

Nous visons à établir des relations avec les clients et à les approfondir, à être le chef de file des conseils financiers au Canada et à générer une croissance stable à long terme. Pour y arriver, nos trois priorités stratégiques clés demeurent les suivantes :

- générer une croissance à risque contrôlé dans Groupe Entreprises;
- accélérer la croissance de Gestion privée;
- faire évoluer nos activités de gestion d'actifs.

Progrès en 2023

En 2023, notre équipe, qui est animée par notre raison d'être, a continué de porter une grande attention aux clients, notamment en appuyant leurs objectifs à court et à long terme dans un contexte économique en pleine évolution. Cette année, l'incidence de la hausse rapide des taux d'intérêt et les pressions inflationnistes persistantes ont entraîné le ralentissement du marché commercial canadien. Comme la hausse des taux d'intérêt s'est répercutée tant sur les flux de trésorerie que sur les consommateurs et les entreprises du Canada, les entrepreneurs se sont montrés plus prudents lorsque venait le moment de lancer de nouvelles initiatives ou de s'endetter davantage. Dans un contexte de croissance économique modérée, Groupe Entreprises a continué à générer un rendement financier constant et à employer une approche rigoureuse de gestion du risque et des dépenses, tout en offrant de nouveaux outils et de nouvelles technologies numériques afin de simplifier l'expérience des clients et des membres de l'équipe. Dans Gestion privée, nous avons lancé des outils ou avons bonifié les outils existants, notamment l'outil Pro-objectifs CIBC, pour aider nos conseillers à fournir des conseils financiers spécialisés et à approfondir les relations avec les clients. Dans Gestion d'actifs, nous avons lancé notre Plateforme de placements CIBC moderne et numérique, laquelle permettra de rehausser la productivité des conseillers. À l'échelle de l'entreprise, les activités de recommandation au sein de nos équipes sont demeurées solides, ce qui a permis d'approfondir les relations avec les clients et de renforcer notre engagement visant à aider nos clients à faire de leurs idées une réalité.

Générer une croissance à risque contrôlé dans Groupe Entreprises

- Nous avons obtenu le plus haut score net de recommandation de notre histoire, ce qui témoigne des résultats de nos investissements dans nos services d'expertise-conseil et de soutien.
- Nous avons élargi les équipes de nos programmes sectoriels ciblés, notamment celle des Services financiers Innovation en Amérique du Nord et au Royaume-Uni, et continuons de faire croître celles du groupe Programmes sectoriels nationaux.
- Nous avons continué de moderniser les systèmes de Groupe Entreprises, dont le déploiement de PrecisionLender, le lancement de DocuSign et la mise en place du nouveau modèle de Soutien des ventes aux clients afin de mieux répondre aux besoins des clients en matière de soutien aux transactions.

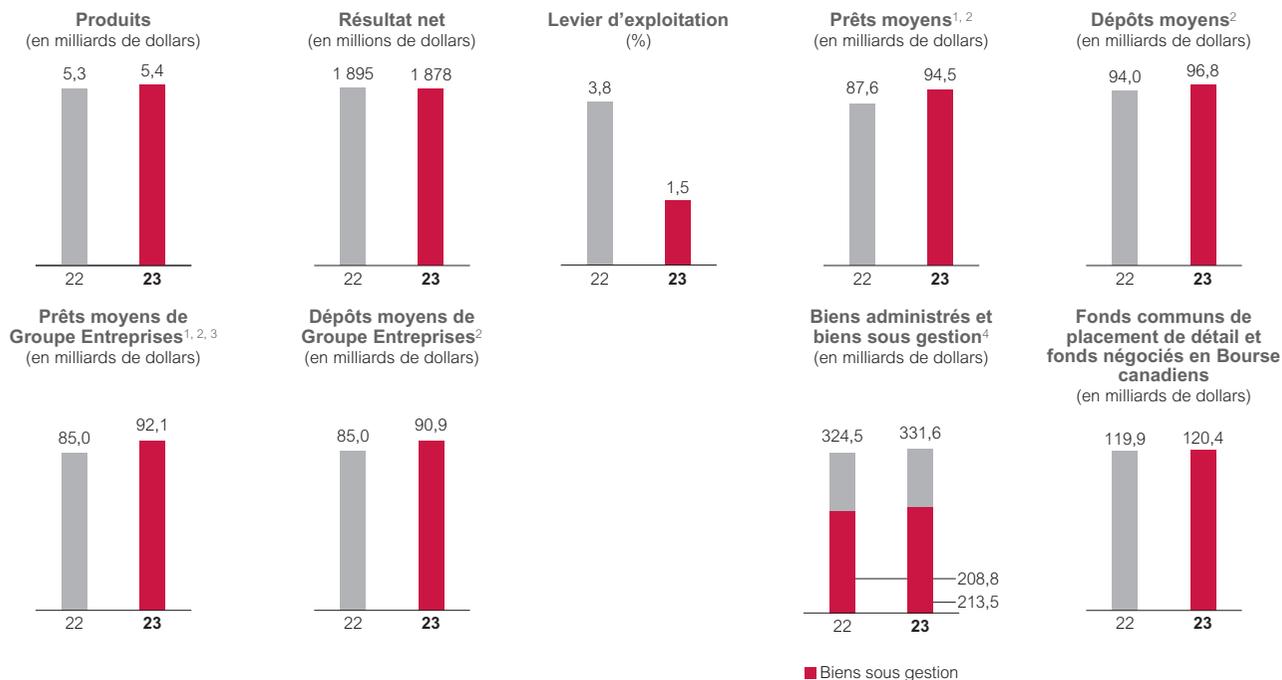
Accélérer la croissance de Gestion privée

- Le magazine *Investment Executive* a classé Wood Gundy au deuxième rang de son bulletin de rendement sur les services de courtage pour l'ensemble des cinq grandes banques, ce qui met en évidence la grande confiance accordée à notre équipe de conseillers.
- Nous avons lancé, en collaboration avec Gestion privée CIBC, un outil de gestion des relations avec la clientèle de premier plan dans le secteur afin de favoriser une gestion efficace des relations avec les clients.
- Nous avons lancé Pro-objectifs CIBC, notre plateforme numérique d'établissement d'objectifs, par l'entremise de CIBC Wood Gundy, pour faciliter les discussions sur la planification financière avec les clients.

Faire évoluer nos activités de gestion d'actifs

- Nous avons lancé la Plateforme de placements CIBC, notre plateforme à la fine pointe de la technologie qui vise à rationaliser la structure des comptes, à améliorer les processus d'accueil et de présentation de rapports aux clients et à renforcer les capacités de gestion de portefeuille des conseillers.
- Nous nous sommes classés au troisième rang parmi les six grandes banques pour les ventes de fonds communs de placement à long terme et l'acquisition de grands clients institutionnels offrant d'importants régimes de retraite au Japon et en Australie.
- Nous avons élargi la gamme de produits non traditionnels en créant le fonds Stratégie de créances non traditionnelle CIBC et accru notre collaboration avec Ares pour offrir des occasions de placement dans des titres de créance privés.
- Nous avons continué d'investir dans des programmes visant à remédier à la sous-représentation, notamment au moyen de bourses d'études pour l'obtention du titre d'analyste financier agréé à l'intention des personnes qui s'identifient comme des Autochtones, lequel est offert par Gestion d'actifs CIBC, et du programme Women in Asset Management de la Ivey School of Business.

Revue financière de 2023



1) Le montant des prêts est présenté avant toute provision connexe.

2) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

3) Comprennent les prêts et acceptations et le montant notionnel des lettres de crédit.

4) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Nos priorités en 2024

Dans Groupes Entreprises et Gestion des avoirs, nous avons comme objectif de devenir le chef de file des conseils financiers pour les particuliers et les entreprises. Nous continuons de nous concentrer sur nos trois priorités stratégiques :

- générer une croissance à risque contrôlé dans Groupe Entreprises, tout en continuant de favoriser de solides activités de recommandation à l'échelle de la CIBC;
- accélérer la croissance de Gestion privée en mettant l'accent sur la planification financière afin d'approfondir les relations avec nos clients;
- faire évoluer les activités de Gestion d'actifs pour accroître l'intercommunication au sein de la banque et soutenir nos clients et nos conseillers en mettant à leur disposition des outils numériques et des technologies pour approfondir les relations avec nos clients.

Résultats¹

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2023	2022
Produits		
Groupe Entreprises	2 501 \$	2 278 \$
Gestion des avoirs	2 902	2 976
Total des produits	5 403	5 254
Dotation à la provision pour pertes sur créances		
Prêts douteux	108	22
Prêts productifs	35	1
Dotation à la provision pour pertes sur créances	143	23
Charges autres que d'intérêts	2 691	2 656
Résultat avant impôt sur le résultat	2 569	2 575
Impôt sur le résultat	691	680
Résultat net	1 878 \$	1 895 \$
Résultat net applicable aux :		
Actionnaires	1 878 \$	1 895 \$
Total des produits		
Produits nets d'intérêts	1 812 \$	1 672 \$
Produits autres que d'intérêts ²	3 591	3 582
	5 403 \$	5 254 \$
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen ^{3,4}	3,43 %	3,37 %
Coefficient d'efficacité	49,8 %	50,5 %
Levier d'exploitation	1,5 %	3,8 %
Rendement des capitaux propres ⁵	22,2 %	22,9 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis ⁵	8 469 \$	8 275 \$
Actif moyen (en milliards de dollars) ³	91,6 \$	84,7 \$
Prêts moyens (en milliards de dollars) ³	94,5 \$	87,6 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars) ³	96,8 \$	94,0 \$
Biens administrés (en milliards de dollars)	331,6 \$	324,5 \$
Biens sous gestion (en milliards de dollars)	213,5 \$	208,8 \$
Équivalents temps plein	5 433	5 711

1) Se reporter à la note 30 des états financiers consolidés pour de l'information sectorielle supplémentaire.

2) Incluent les produits intersectoriels, qui représentent les commissions de vente internes et la répartition des produits selon le modèle de gestion de la répartition selon le responsable du produit-segment de clientèle-canal de distribution.

3) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

4) Se reporter à la section Glossaire pour plus de précisions sur la composition.

5) Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

Aperçu financier

Le résultat net a diminué de 17 M\$, ou 1 %, par rapport à celui de 2022, ce qui découle surtout de l'augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur créances et de la hausse des charges autres que d'intérêt, en partie contrebalancées par l'augmentation des produits.

Produits

Les produits ont progressé de 149 M\$, ou 3 %, par rapport à ceux de 2022.

Les produits de *Groupe Entreprises* ont augmenté de 223 M\$, ou 10 %, en lien essentiellement avec l'accroissement des marges sur les dépôts, la croissance des volumes et la progression des honoraires, en partie neutralisés par la baisse des marges sur prêts.

Les produits de *Gestion des avoirs* ont diminué de 74 M\$, ou 2 %, en raison principalement de la diminution des produits tirés des commissions liée au recul des activités des clients et de la baisse des volumes de dépôts, en partie neutralisées par l'augmentation des produits tirés des honoraires sous l'effet d'une évolution favorable de la composition des activités et d'une hausse des soldes.

La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen a augmenté de 6 points de base, ce qui est surtout attribuable à la hausse des marges sur les dépôts, en partie contrebalancée par la baisse des marges sur les prêts.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 120 M\$, ou 522 %, par rapport à celle de 2022. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a augmenté, en raison surtout d'une évolution défavorable de nos perspectives économiques et d'une migration du crédit désavantageuse. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté, ce qui est attribuable à une hausse de la dotation à la provision dans les secteurs de l'éducation, des soins de santé et des services sociaux, ainsi que dans les secteurs du commerce de détail et de gros.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts se sont accrues de 35 M\$, ou 1 %, par rapport à celles de 2022, en raison essentiellement de l'augmentation des dépenses liées aux initiatives stratégiques et de la hausse des coûts liés aux cessations d'emploi, en partie compensées par la baisse de la rémunération liée au rendement et des autres dépenses.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a augmenté de 11 M\$, ou 2 %, par rapport à celui de 2022, malgré la diminution du résultat, en raison surtout de la hausse de l'impôt découlant du budget fédéral canadien de 2022, lequel comprenait une hausse de 1,5 % du taux d'imposition.

Actif moyen

L'actif moyen a progressé de 6,9 G\$, ou 8 %, en regard de celui de 2022, en raison surtout de la croissance des prêts commerciaux.

Biens administrés

Les biens administrés, sur la base des cours au comptant, ont augmenté de 7,1 G\$, ou 2 %, comparativement à ceux de 2022, en raison surtout des rentrées nettes des nouveaux clients. Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, offre des solutions de services bancaires et de gestion des avoirs personnalisées et axées sur les relations partout aux États-Unis, principalement aux sociétés du marché intermédiaire et aux sociétés de taille moyenne, aux entrepreneurs, aux particuliers et aux familles à valeur nette élevée, ainsi que des services bancaires aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises dans quatre marchés américains.

Notre stratégie d'entreprise

Notre objectif est de développer les activités de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs aux États-Unis et d'offrir des services de premier plan axés sur les relations, en mettant l'accent sur les clients qui entretiennent des liens étroits avec leurs équipes de gestion relationnelle et en favorisant une relation plus étendue entre nos différents secteurs d'activité. Nos priorités stratégiques clés demeurent les suivantes :

- étendre et approfondir nos relations avec les clients;
- renforcer et diversifier la base de nos dépôts;
- accroître l'efficacité et les capacités grâce aux données et à la technologie;
- favoriser la croissance et la transformation de nos activités.

Progrès en 2023

En 2023, l'importance que nous avons continué d'accorder aux services bancaires relationnels bien établis nous a permis d'attirer de nouveaux clients et nous a donné l'occasion d'en faire plus avec les clients existants, et ce, malgré la conjoncture économique plus changeante. Le contexte de hausse des taux d'intérêt a rendu les propriétaires d'entreprise plus prudents en matière d'emprunt, ce qui a freiné la demande de prêts, mais la stabilisation du rendement des dépôts et les rentrées nettes liées aux biens sous gestion et aux biens administrés constituent des indicateurs encourageants à long terme. Les investissements stratégiques réalisés dans nos activités nous placent en bonne position pour assurer notre croissance future, notamment par le renforcement de notre présence dans des marchés américains en croissance rapide, l'élargissement de notre éventail de produits et de services et l'amélioration des processus et des technologies dans le but de mieux répondre aux besoins des clients.

Étendre et approfondir nos relations avec les clients

- Nous avons généré une croissance importante au chapitre des activités de recommandation entre partenaires, ce qui a donné lieu à de nouvelles occasions d'affaires et aidé à répondre à davantage de besoins des clients en matière de gestion des avoirs.
- Nous avons généré une solide croissance du volume de prêts et poursuivi l'expansion de nos activités de services bancaires privés auprès de nos clients de Groupe Entreprises et de Gestion des avoirs existants.
- Nous avons maintenu des rentrées nettes liées aux biens sous gestion et aux biens administrés, ce qui a contribué à l'amélioration du rendement du capital.
- Nous avons continué de tirer parti de notre solide partenariat avec l'équipe de Marchés des capitaux pour élargir notre éventail de produits et services à l'intention de nos clients de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.
- Nous avons été classés parmi les dix meilleures sociétés de conseils en placement inscrites selon le magazine *Barron's* pour une quatrième année consécutive.
- Gestion privée CIBC demeure l'entreprise du secteur des services financiers qui a été le plus souvent reconnue par le magazine *Private Asset Management* au cours des 12 dernières années.

Renforcer et diversifier la base de nos dépôts

- Nous avons continué de faire croître les services bancaires privés en attirant des dépôts de haute qualité à long terme.
- Nous avons maintenu notre stratégie de financement diversifiée grâce à nos clients commerciaux, des services bancaires privés et des services bancaires de détail.
- Nous avons élargi le service de collecte des dépôts, notamment en tirant parti de l'environnement des taux d'intérêt à la hausse pour attirer de nouveaux clients sur notre plateforme d'épargne en ligne CIBC Agility.
- Nous avons amélioré la plateforme des services bancaires mobiles et en direct, tout en renforçant les fonctions de gestion du risque.

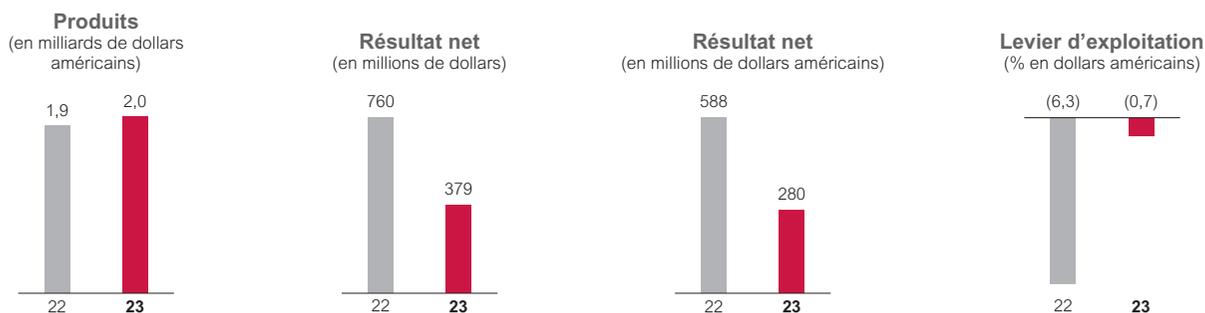
Accroître l'efficacité et les capacités grâce aux données et à la technologie

- Nous avons réalisé des investissements importants dans certaines plateformes pour améliorer l'expérience client et accroître l'efficacité à l'égard de l'établissement de rapports sur les activités de gestion des avoirs, des processus liés aux prêts de titres facilement négociables, des outils de tarification et de nos capacités de gestion des relations avec la clientèle aux États-Unis.
- Nous avons retiré les bénéfices de nos investissements dans les données en développant de solides capacités d'analyse en appui à l'exploitation, à la protection et à la transformation de notre entreprise.
- Nous avons conçu et mis en œuvre des modèles de prestation de services à la clientèle qui sont en phase avec nos investissements soutenus dans nos capacités de gestion du risque.

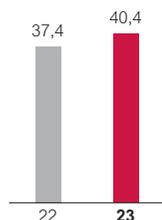
Favoriser la croissance et la transformation de nos activités

- Nous avons fait croître les activités à faible teneur en capital, comme Gestion des avoirs, en recrutant des talents et en développant les compétences, en prenant de l'expansion dans certains marchés ainsi qu'en investissant dans les produits, les processus et les technologies pour favoriser l'évolutivité à cet égard.
- Nous avons fait croître de manière disciplinée Groupe Entreprises, tout en offrant de manière ciblée de nouveaux produits et services, comme ceux liés au financement d'équipement, en mettant l'accent sur l'amélioration du financement provenant des dépôts et en continuant de prioriser les recommandations.
- Nous avons mis l'accent sur l'intercommunication, en lien notamment avec la prestation à la clientèle des solutions de l'ensemble de la banque, la création de valeur par l'approfondissement des relations avec les clients ainsi que la génération de produits récurrents et l'amélioration des rendements.
- Nous avons continué de développer nos capacités de gestion du risque en appui à notre croissance.

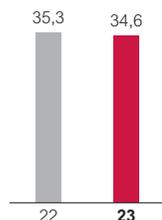
Revue financière de 2023



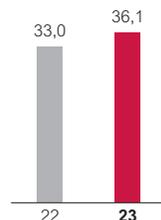
Prêts moyens^{1, 2}
(en milliards de dollars américains)



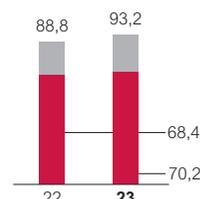
Dépôts moyens²
(en milliards de dollars américains)



Prêts moyens de Groupe Entreprises^{1, 2}
(en milliards de dollars américains)



Biens administrés et biens sous gestion³
(en milliards de dollars américains)



■ Biens sous gestion

- 1) Le montant des prêts est présenté avant toute provision connexe.
- 2) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.
- 3) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Nos priorités en 2024

Pour profiter de l'élan de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, nous continuerons à aider nos clients à réaliser leurs idées. Pour ce faire, nous allons :

- étendre les activités de Gestion privée en mettant l'accent sur les relations qui nécessitent une intervention active et l'élargissement de notre portée;
- assurer la croissance de Groupe Entreprises en nous appuyant sur l'expertise sectorielle et les solutions uniques qui font la force de cette unité d'exploitation stratégique pour fournir des services de prêts et de dépôts;
- investir dans le personnel, la technologie et l'infrastructure pour accroître la portée de notre plateforme, favoriser l'intercommunication, renforcer nos capacités de gestion du risque et améliorer les processus décisionnels fondés sur les données.

Résultats en dollars canadiens¹

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2023	2022
Produits		
Groupe Entreprises	1 786 \$	1 613 \$
Gestion des avoirs	906	844
Total des produits²	2 692	2 457
Dotation à la provision pour pertes sur créances		
Prêts douteux	520	113
Prêts productifs	330	105
Dotation à la provision pour pertes sur créances	850	218
Charges autres que d'intérêts	1 466	1 328
Résultat avant impôt sur le résultat	376	911
Impôt sur le résultat	(3)	151
Résultat net	379 \$	760 \$
Résultat net applicable aux :		
Actionnaires	379 \$	760 \$
Total des produits²		
Produits nets d'intérêts	1 889 \$	1 655 \$
Produits autres que d'intérêts	803	802
Total des produits²	2 692 \$	2 457 \$
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis³	11 396 \$	10 422 \$
Actif moyen (en milliards de dollars)⁴	60,6 \$	54,0 \$
Prêts moyens (en milliards de dollars)⁴	54,5 \$	48,3 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars)⁴	46,7 \$	45,6 \$
Biens administrés (en milliards de dollars)⁵	129,2 \$	121,0 \$
Biens sous gestion (en milliards de dollars)⁵	97,3 \$	93,2 \$
Équivalents temps plein	2 780	2 472

- 1) Se reporter à la note 30 des états financiers consolidés pour de l'information sectorielle supplémentaire.
- 2) Comprenait des produits de 3 M\$ liés à la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis à la date d'acquisition de The PrivateBank (8 M\$ en 2022).
- 3) Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.
- 4) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.
- 5) Comprennent certains actifs de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, pour lesquels Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, fournit des services de sous-conseiller.

Résultats en dollars américains¹

En millions de dollars américains, pour les exercices clos les 31 octobre

	2023	2022
Produits		
Groupe Entreprises	1 323 \$	1 249 \$
Gestion des avoirs	671	653
Total des produits ²	1 994	1 902
Dotation à la provision pour pertes sur créances		
Prêts douteux	385	87
Prêts productifs	245	82
Dotation à la provision pour pertes sur créances	630	169
Charges autres que d'intérêts	1 086	1 028
Résultat avant impôt sur le résultat	278	705
Impôt sur le résultat	(2)	117
Résultat net	280 \$	588 \$
Résultat net applicable aux :		
Actionnaires	280 \$	588 \$
Total des produits ²		
Produits nets d'intérêts	1 399 \$	1 281 \$
Produits autres que d'intérêts	595	621
	1 994 \$	1 902 \$
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen ^{3,4}	3,46 %	3,42 %
Coefficient d'efficacité	54,5 %	54,0 %
Levier d'exploitation	(0,7)%	(6,3)%
Rendement des capitaux propres ³	3,3 %	7,3 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis ⁵	8 445 \$	8 066 \$
Actif moyen (en milliards de dollars) ³	44,9 \$	41,7 \$
Prêts moyens (en milliards de dollars) ³	40,4 \$	37,4 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars) ³	34,6 \$	35,3 \$
Biens administrés (en milliards de dollars) ⁶	93,2 \$	88,8 \$
Biens sous gestion (en milliards de dollars) ⁶	70,2 \$	68,4 \$

1) Se reporter à la note 30 des états financiers consolidés pour de l'information sectorielle supplémentaire.

2) Comprendait des produits de 2 M\$ US liés à la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis à la date d'acquisition de The PrivateBank (6 M\$ US en 2022).

3) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

4) Se reporter à la section Glossaire pour plus de précisions sur la composition.

5) Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

6) Comprennent certains actifs de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, pour lesquels Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, fournit des services de sous-conseiller.

Aperçu financier

Le résultat net a reculé de 381 M\$, ou 50 % (308 M\$ US, ou 52 %), par rapport à celui de 2022, ce qui découle surtout de la hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances et de l'augmentation des charges autres que d'intérêts, le tout en partie compensé par la hausse des produits.

Produits

Les produits ont augmenté de 92 M\$ US, ou 5 %, par rapport à ceux de 2022.

Les produits de *Groupe Entreprises* ont augmenté de 74 M\$ US, ou 6 %, en raison essentiellement de la croissance des volumes de prêts, en partie contrebalancée par une diminution des honoraires.

Les produits de *Gestion des avoirs* ont augmenté de 18 M\$ US, ou 3 %, du fait surtout de la progression des marges sur les dépôts et de l'augmentation des produits tirés des honoraires sous l'effet d'une hausse des produits tirés des fonds communs de placement soumis à des honoraires fondés sur le rendement annuel.

La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen a augmenté de 4 points de base, ce qui s'explique essentiellement par l'accroissement des marges sur les dépôts, en partie contrebalancé par la diminution des marges sur les prêts.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 461 M\$ US, ou 273 %, par rapport à celle de 2022. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a augmenté du fait d'une évolution défavorable de nos perspectives économiques aux États-Unis, notamment en ce qui a trait au portefeuille du secteur de l'immobilier de bureaux aux États-Unis, dans le portefeuille immobilier aux États-Unis, et d'une migration du crédit désavantageuse. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté en lien avec la hausse de la dotation à la provision dans les secteurs de l'immobilier et de la construction.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 58 M\$ US, ou 6 %, par rapport à celles de 2022, en raison principalement de la hausse des salaires du personnel, y compris une augmentation des coûts liés aux cessations d'emploi, le tout en partie compensé par la baisse des honoraires.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a reculé de 119 M\$ US, ou 102 %, par rapport à celui de 2022, en lien avec la baisse du résultat et la composition des bénéficiaires.

Actif moyen

L'actif moyen a augmenté de 3,2 G\$ US, ou 8 %, en regard de celui de 2022, en raison surtout de la croissance des prêts.

Biens administrés

Les biens administrés ont augmenté de 4,4 G\$ US, ou 5 %, comparativement à ceux de 2022, en lien surtout avec l'appréciation des marchés et les ventes nettes. Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Marchés des capitaux et Services financiers directs

Marchés des capitaux et Services financiers directs offre des produits et des services intégrés de réseau mondial, des services de Banque d'investissement et des Services financiers aux entreprises, ainsi que des services de recherche de premier plan à nos clients à l'échelle mondiale, et tire parti des capacités numériques de la CIBC afin d'offrir un ensemble cohérent de services bancaires et de placement directs ainsi que des solutions de paiement multidevises novatrices aux clients de la CIBC.

Notre stratégie d'entreprise

Notre objectif est d'offrir des solutions de premier plan sur les marchés des capitaux à nos clients nord-américains et internationaux grâce à des informations, des conseils et une exécution parmi les meilleurs de leur catégorie. Conformément à la stratégie et aux priorités de la CIBC, nous collaborons avec nos partenaires à l'échelle de la banque dans le but d'approfondir et d'améliorer les relations avec les clients. Pour y arriver, nos trois priorités stratégiques demeurent les suivantes :

- offrir la meilleure plateforme d'activités sur les marchés des capitaux au Canada à nos clients de base;
- bâtir une plateforme client nord-américaine dotée de capacités mondiales;
- mettre l'accent sur l'intercommunication pour accélérer la croissance des Services financiers directs et approfondir les relations à l'échelle de la banque.

Progrès en 2023

En 2023, nous avons continué à réaliser des progrès à l'égard de nos priorités stratégiques en mettant l'accent sur l'approfondissement des relations avec notre clientèle, la croissance aux États-Unis et l'optimisation de l'intercommunication à l'échelle de la banque. Collectivement, ces initiatives ont permis de bien diversifier les activités de Marchés des capitaux et Services financiers directs pour qu'elles génèrent un rendement constant ainsi qu'une croissance stable. Notre croissance en 2023 s'explique par la grande attention que nous portons à nos clients et la conjoncture des marchés qui a été favorable pour Marchés CIBC, réseau mondial. En outre, nous avons continué de développer notre secteur Services financiers directs afin de générer davantage de produits récurrents et d'attirer de nouveaux clients à la recherche de solutions de services bancaires et de placement numériques pratiques.

Offrir la meilleure plateforme d'activités sur les marchés des capitaux au Canada à nos clients de base

- Nous avons continué d'offrir des conseils et des solutions parmi les meilleurs du secteur en matière de marchés des capitaux en élargissant nos capacités et notre expertise afin d'étoffer nos activités existantes.
- Nous avons renforcé notre plateforme en réalisant des investissements soutenus dans la technologie et en simplifiant nos processus en appui à notre culture client.
- Nous avons tiré parti de notre soutien pluriannuel à l'Université de Calgary, la Schulich School of Business et l'Université McGill, nommé le premier titulaire de la Chaire de recherche en finance durable CIBC, créé le Energy Transition Centre et investi dans l'Initiative de croissance durable.

Bâtir une plateforme client nord-américaine dotée de capacités mondiales

- Nous avons continué d'étendre nos activités aux États-Unis par l'ajout de capacités pour les entreprises clientes, les clients institutionnels et du secteur privé.
- Nous avons annoncé une nouvelle offre de financement durable en collaboration avec Exportation et développement Canada pour aider les entreprises exportatrices canadiennes à effectuer une transition vers des activités plus durables.
- Nous avons été désignés comme la meilleure banque d'investissement au Canada et reconnus pour notre leadership exceptionnel en matière de financement d'infrastructures durables par le magazine *Global Finance*.
- Nous avons remporté les prix de Meilleur émetteur et de Meilleur émetteur de billets à capital à risque décernés par SPi Canada.
- Notre groupe Banque d'investissement CIBC – Marché intermédiaire aux États-Unis a été reconnu parmi les 50 meilleures équipes de services de banque d'investissement dans la cadre d'une transaction de fusion et acquisition lors de la remise des M&A Atlas Awards.

Mettre l'accent sur l'intercommunication pour accélérer la croissance des Services financiers directs et approfondir les relations à l'échelle de la CIBC

- Nous avons encore élargi notre gamme de certificats canadiens d'actions étrangères, les premiers du genre dans le secteur, dans le cadre de notre engagement constant à mettre au point des solutions fondées sur les marchés novatrices pour répondre aux besoins des investisseurs.
- Nous avons ajouté à notre ensemble unique de solutions numériques en offrant aux clients de la CIBC et de Simplii la possibilité de virer des fonds aux utilisateurs de portefeuilles mobiles Alipay en temps réel, sans avoir à payer de frais de virement.
- Nous avons dévoilé une nouvelle image de marque visant à réaliser l'objectif de faire de la Financière Simplii un chef de file des services bancaires directs.

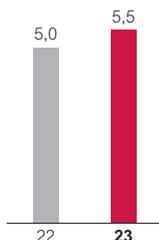
En tant que chef de file des activités sur les marchés des capitaux au Canada et de partenaire bancaire de nos clients dans le monde, Marchés des capitaux et Services financiers directs a agi à titre de :

- conseiller financier de Northview Fund pour sa transaction de recapitalisation, notamment l'acquisition de trois portefeuilles pour un prix de 742 M\$, et son projet de transformation en fiducie de placement immobilier de 2,7 G\$ axée sur le marché des immeubles à logements multiples à l'échelle nationale, appelée Northview Residential REIT;
- seul conseiller financier, syndicaire et contrepartie de couverture de Pulse Clean Energy pour l'obtention d'une nouvelle facilité de crédit renouvelable de 175 M€ en lien avec l'aménagement de nouvelles installations de stockage d'énergie et de stabilisation des réseaux électriques au Royaume-Uni;
- responsable des registres pour une émission d'actions ordinaires d'une valeur de 575 M\$ et une émission de billets de premier rang d'une valeur de 400 M\$ pour Intact Corporation financière en lien avec son acquisition des activités de courtage d'assurance des entreprises de Direct Line Insurance Group plc;

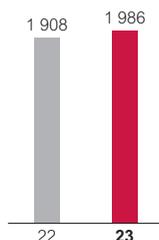
- banque de structuration, agent administratif, agent de garantie, responsable des registres et seul syndicaire chef de file en lien avec la majoration d'une facilité de crédit adossée à des actifs de construction de 2,75 G\$ US pour AES Clean Energy Development LLC, en appui à l'aménagement de projets d'énergie propre par cette entreprise, et conseiller en notation et agent de placement principal dans le cadre d'un placement privé de billets garantis de premier rang d'une valeur de 246 M\$ US pour le refinancement de quatre nouveaux projets opérationnels;
- co-responsable des registres dans le cadre de l'émission d'obligations vertes ou durables pour diverses sociétés, comme l'émission de billets liés à la durabilité d'une valeur de 900 M\$ par Enbridge Inc., l'émission de débetures vertes d'une valeur de 600 M\$ par la Corporation immobilière OMERS et l'émission de débetures subordonnées durables d'une valeur de 500 M\$ par la Financière Sun Life inc., ainsi que co-responsable des registres pour l'émission d'obligations climatiquement responsables d'une valeur de 5 G\$ US par la Banque européenne d'investissement, l'émission d'obligations vertes d'une valeur de 1,5 G\$ par la province d'Ontario et l'émission d'obligations vertes d'une valeur de 1 G\$ par l'Ontario Teachers' Finance Trust;
- responsable de la structuration et de l'exécution d'un certain nombre d'opérations de montage de prêts liés à la durabilité au Canada, en agissant notamment à titre de seul responsable des registres, seul syndicaire chef de file et seul agent de structuration chargé de la durabilité pour une superposition de prêts liés à la durabilité en lien avec une facilité de crédit renouvelable de 700 M\$ pour FortisBC Energy Inc., ainsi qu'à l'extérieur du Canada, en agissant notamment à titre de syndicaire chef de file mandaté pour le montage de prêts verts d'une valeur de 1,6 G\$ AU pour Vector Metering en Australie et en Nouvelle-Zélande;
- conseiller financier de Baytex Energy Corp. pour son acquisition de la société Ranger Oil Corporation, qui exerce ses activités dans la zone de schiste Eagle Ford, dans le cadre d'une transaction d'une valeur d'environ 3,4 G\$; co-responsable des registres pour une facilité de crédit-relais, une facilité de crédit renouvelable et un prêt à terme en appui à cette transaction, ainsi que responsable des registres actif pour l'émission de billets d'une valeur de 800 M\$ US en lien avec le remboursement de l'encours de l'emprunt lié à la facilité de crédit-relais;
- conseiller financier de Copper Mountain Mining Corporation pour son regroupement avec Hudbay Minerals Inc., dans le cadre d'une transaction d'une valeur d'environ 600 M\$ US.

Revue financière de 2023

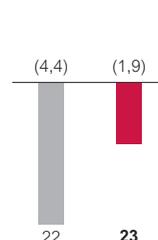
Produits
(en milliards de dollars)



Résultat net
(en millions de dollars)



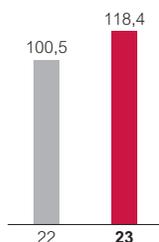
Levier d'exploitation
(%)



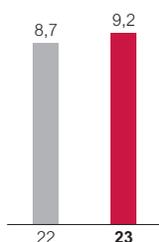
Prêts et acceptations moyens
(en milliards de dollars)



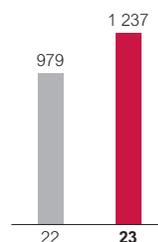
Dépôts moyens
(en milliards de dollars)



Valeur à risque (VAR) moyenne
(en millions de dollars)



Produits – Services financiers directs
(en millions de dollars)



Nos priorités en 2024

Afin d'appuyer les objectifs à long terme de la banque, Marchés des capitaux et Services financiers directs continue de se concentrer sur la génération d'une croissance rentable, en renforçant les relations avec la clientèle et en collaborant avec nos partenaires à l'échelle de la banque pour aider nos clients à réaliser leurs idées. Pour ce faire, nous allons :

- maintenir notre approche focalisée sur la couverture clientèle au Canada;
- faire croître notre plateforme nord-américaine en étendant notre portée aux États-Unis et en élargissant les services offerts aux clients;
- intensifier nos efforts en matière d'intercommunication, de technologie et d'innovation pour proposer des services bancaires bonifiés à nos clients.

Résultats¹

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2023	2022
Produits		
Marchés CIBC, réseau mondial	2 614 \$	2 322 \$
Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement	1 637	1 700
Services financiers directs	1 237	979
Total des produits ²	5 488	5 001
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances		
Prêts douteux	4	(31)
Prêts productifs	15	(31)
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances	19	(62)
Charges autres que d'intérêts	2 721	2 437
Résultat avant impôt sur le résultat	2 748	2 626
Impôt sur le résultat ²	762	718
Résultat net	1 986 \$	1 908 \$
Résultat net applicable aux :		
Actionnaires	1 986 \$	1 908 \$
Coefficient d'efficacité	49,6 %	48,7 %
Levier d'exploitation	(1,9) %	(4,4) %
Rendement des capitaux propres ³	23,0 %	21,3 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis ³	8 638 \$	8 978 \$
Actif moyen (en milliards de dollars) ⁴	287,6 \$	284,3 \$
Prêts et acceptations moyens (en milliards de dollars) ⁴	70,3 \$	62,5 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars) ⁴	118,4 \$	100,5 \$
Équivalents temps plein ⁵	2 411	2 384

1) Se reporter à la note 30 des états financiers consolidés pour de l'information sectorielle supplémentaire.

2) Les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés sur une BIE. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat comprennent un ajustement selon la BIE de 254 M\$ (211 M\$ en 2022). Des montants correspondants sont inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat de Siège social et autres.

3) Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

4) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

5) En 2021, 79 équivalents temps plein liés aux activités du centre d'appels de la Financière Simplii ont fait l'objet d'un transfert de Siège social et autres à Marchés des capitaux et Services financiers directs, sans qu'il y ait d'incidence financière, car les coûts étaient auparavant attribués aux Services financiers directs.

Aperçu financier

Le résultat net a augmenté de 78 M\$, ou 4 %, par rapport à celui de 2022, ce qui découle surtout de l'augmentation des produits, en partie contrebalancée par la hausse des charges autres que d'intérêts et la prise en compte d'une dotation à la provision pour pertes sur créances à l'exercice considéré, comparativement à une reprise de provision à l'exercice précédent.

Produits

Les produits ont augmenté de 487 M\$, ou 10 %, par rapport à ceux de 2022.

Les produits de *Marchés CIBC, réseau mondial*, ont augmenté de 292 M\$, ou 13 %, surtout en raison de la hausse des produits tirés de la négociation de titres à revenu fixe et de dérivés sur marchandises et des activités liées aux opérations de change, ainsi qu'à la progression des produits tirés des activités de financement, le tout en partie contrebalancé par la diminution des produits tirés de la négociation de dérivés sur actions.

Les produits de *Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement* ont baissé de 63 M\$, ou 4 %, essentiellement en raison de la diminution des profits issus de nos portefeuilles de placement, de la réduction des activités de prise ferme de titres de créance et de participation ainsi que de la baisse des produits tirés des services consultatifs, le tout en partie contrebalancé par l'accroissement des produits tirés des services financiers aux entreprises.

Les produits de *Services financiers directs* ont augmenté de 258 M\$, ou 26 %, principalement en raison de la hausse des produits tirés de la Financière Simplii, ainsi que de la croissance de nos activités d'opérations de change et de paiements, le tout en partie contrebalancé par la baisse du volume de transactions observée au sein des services de placement direct.

Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a été de 19 M\$ en 2023, comparativement à une reprise de provision de 62 M\$ en 2022.

L'exercice considéré tient compte d'une dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs liée à une migration du crédit désavantageuse, comparativement à une reprise de provision en lien avec l'évolution favorable de nos perspectives économiques à l'exercice précédent. Pour l'exercice considéré, une petite dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a été comptabilisée, comparativement à une reprise de provision pour pertes sur prêts douteux à l'exercice précédent, laquelle était surtout attribuable à une reprise de provision dans le secteur du pétrole et du gaz.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 284 M\$, ou 12 %, par rapport à celles de 2022, en raison essentiellement de l'augmentation des dépenses liées aux initiatives stratégiques, de la progression des salaires du personnel, y compris la hausse des coûts liés aux cessations d'emploi et de la rémunération liée au rendement, et de l'augmentation des provisions pour procédures judiciaires à l'exercice considéré.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a augmenté de 44 M\$, ou 6 %, par rapport à celui de 2022, du fait de la hausse de l'impôt découlant en partie du budget fédéral canadien de 2022, lequel comprenait une hausse de 1,5 % du taux d'imposition.

Actif moyen

L'actif moyen a augmenté de 3,3 G\$, ou 1 %, par rapport à celui de 2022, essentiellement en raison d'un accroissement des engagements de clients en vertu d'acceptations, d'une augmentation des valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres et d'une hausse des valeurs du compte de négociation, le tout en partie contrebalancé par la baisse des soldes de prêts et la diminution de la valeur des dérivés.

Siège social et autres

Siège social et autres comprend les groupes fonctionnels suivants : Technologie, infrastructure et innovation, Gestion du risque, Personnel, culture et marque, Finance et Stratégie de l'entreprise, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques. Siège social et autres comprend également les résultats de CIBC FirstCaribbean et d'autres placements de portefeuille, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

Résultats¹

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2023	2022
Produits		
Services bancaires internationaux	956 \$	778 \$
Divers	(623)	(566)
Total des produits ²	333	212
Dotations à la (reprise de) provision pour pertes sur créances		
Prêts douteux	40	59
Prêts productifs	(28)	(57)
Dotations à la provision pour pertes sur créances	12	2
Charges autres que d'intérêts	2 297	1 407
Perte avant impôt sur le résultat	(1 976)	(1 197)
Impôt sur le résultat ²	(408)	(628)
Résultat net (perte nette)	(1 568)\$	(569)\$
Résultat net (perte nette) applicable aux :		
Participations ne donnant pas le contrôle	38 \$	23 \$
Actionnaires	(1 606)	(592)
Équivalents temps plein ³	24 242	26 020

1) Se reporter à la note 30 des états financiers consolidés pour de l'information sectorielle supplémentaire.

2) Les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux et Services financiers directs sont présentés sur une BIE. Des montants correspondants sont inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat de Siège social et autres. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat comprennent un ajustement selon la BIE de 254 M\$ (211 M\$ en 2022).

3) Comprennent les équivalents temps plein pour lesquels les charges sont réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques. La majorité des équivalents temps plein en ce qui a trait aux coûts fonctionnels et de soutien de CIBC Bank USA sont pris en compte dans l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.

Aperçu financier

La perte nette a augmenté de 999 M\$ comparativement à celle de 2022, ce qui est attribuable à une hausse des charges autres que d'intérêts et une augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur créances, en partie compensées par une hausse des produits.

Produits

Les produits ont augmenté de 121 M\$ par rapport à ceux de 2022.

Les produits de *Services bancaires internationaux* ont augmenté de 178 M\$, ce qui est surtout attribuable à l'accroissement de la marge d'intérêts nette et à l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Les produits *Divers* ont reculé de 57 M\$, en raison principalement de l'ajustement sur une BIE plus important et de la baisse des produits liés aux investissements stratégiques, le tout en partie compensé par une hausse des produits de trésorerie.

Dotations à la (reprise de) provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 10 M\$ par rapport à celle de 2022. La reprise de provision pour pertes sur prêts productifs a reculé comparativement à celle de l'exercice précédent qui tenait compte de l'incidence favorable de la mise à jour des paramètres des modèles, reflet de l'amélioration de la conjoncture de l'après-pandémie. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a diminué en raison de la dotation à la provision moins élevée dans Services bancaires internationaux.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 890 M\$ par rapport à celles de 2022, en raison surtout de l'augmentation des provisions pour procédures judiciaires, y compris celles dont les charges connexes sont présentées à titre d'élément d'importance, d'une augmentation des dépenses dans Services bancaires internationaux et d'une hausse des coûts liés aux cessations d'emploi, le tout en partie compensé par un profit attribuable aux modifications apportées aux régimes de retraite.

Impôt sur le résultat

L'économie d'impôt a baissé de 220 M\$ par rapport à celle de 2022, ce qui s'explique par l'impôt plus élevé découlant en partie du budget fédéral canadien de 2022, lequel comprenait l'impôt au titre du DRC et la hausse de 1,5 % du taux d'imposition.

Situation financière

Revue du bilan consolidé résumé

En millions de dollars, aux 31 octobre	2023	2022
Actif		
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	55 718 \$	63 861 \$
Valeurs mobilières	211 348	175 879
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	94 835	84 539
Prêts et acceptations	540 153	528 657
Dérivés	33 243	43 035
Autres actifs	40 422	47 626
	975 719 \$	943 597 \$
Passif et capitaux propres		
Dépôts	723 376 \$	697 572 \$
Engagements liés à des valeurs prêtées, vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres	113 865	97 308
Dérivés	41 290	52 340
Acceptations	10 820	11 586
Autres passifs	26 672	28 117
Titres secondaires	6 483	6 292
Capitaux propres	53 213	50 382
	975 719 \$	943 597 \$

Actif

Au 31 octobre 2023, le total de l'actif avait augmenté de 32,1 G\$, ou 3 %, en comparaison de celui de 2022, une tranche d'environ 6 G\$ de cette augmentation étant attribuable à l'appréciation du dollar américain.

La trésorerie et les dépôts auprès d'autres banques ont baissé de 8,1 G\$, ou 13 %, essentiellement en raison de la baisse des placements à court terme de l'unité Trésorerie.

Les valeurs mobilières ont augmenté de 35,5 G\$, ou 20 %, du fait principalement de hausses liées aux portefeuilles de titres de créance de l'unité Trésorerie, aux activités liées à la négociation et aux titres de participation détenus à des fins de transaction.

Les valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres ont augmenté de 10,3 G\$, ou 12 %, en raison essentiellement des activités des clients.

Les prêts et acceptations nets ont augmenté de 11,5 G\$, ou 2 %, en lien essentiellement avec l'accroissement des prêts hypothécaires à l'habitation et des prêts aux entreprises et aux gouvernements au Canada, lequel tient compte de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, et la hausse dans le portefeuille de cartes de crédit. Se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire et à la note 5 des états financiers consolidés pour plus de renseignements sur la composition des prêts et des acceptations.

Les dérivés ont baissé de 9,8 G\$, ou 23 %, sous l'effet principalement de la baisse de la valeur des dérivés de change et des autres dérivés sur marchandises, compensée en partie par la hausse de la valeur des dérivés de taux d'intérêt.

Les autres actifs ont diminué de 7,2 G\$, ou 15 %, en raison surtout d'une baisse des biens donnés en garantie sur dérivés et des montants à recevoir des courtiers, le tout en partie contrebalancé par une hausse des intérêts courus à recevoir.

Passif

Au 31 octobre 2023, le total du passif avait augmenté de 29,3 G\$, ou 3 %, en comparaison de celui de 2022, une tranche d'environ 6 G\$ de cette augmentation étant attribuable à l'appréciation du dollar américain.

Les dépôts ont augmenté de 25,8 G\$, ou 4 %, en raison surtout de l'accroissement du financement de gros, de la croissance des volumes de dépôts de détail au Canada et de l'augmentation des dépôts d'entreprises et de gouvernements. Se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire et à la note 10 des états financiers consolidés pour plus de renseignements sur la composition des dépôts.

Les engagements liés à des valeurs prêtées, vendues à découvert et vendues en vertu de mises en pension de titres, ont augmenté de 16,6 G\$, ou 17 %, en raison essentiellement des activités des clients.

Les dérivés ont baissé de 11,1 G\$, ou 21 %, sous l'effet principalement de la baisse de la valeur des dérivés de change, des autres dérivés sur marchandises et des dérivés sur actions, contrebalancée en partie par la hausse de la valeur des dérivés de taux d'intérêt.

Les acceptations ont diminué de 0,8 G\$, ou 7 %, ce qui est attribuable aux activités des clients.

Les autres passifs ont diminué de 1,4 G\$, ou 5 %, en raison surtout de la diminution des biens donnés en garantie sur dérivés et des montants à payer aux courtiers, en partie contrebalancée par la hausse des intérêts courus à payer.

Les titres secondaires ont augmenté de 0,2 G\$, ou 3 %, en raison principalement de l'émission de titres secondaires au cours du premier et du deuxième trimestre, ce qui a été en partie neutralisé par le remboursement de titres secondaires au deuxième trimestre. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions.

Capitaux propres

Au 31 octobre 2023, les capitaux propres avaient augmenté de 2,8 G\$, ou 6 %, par rapport à ceux de 2022, ce qui s'explique surtout par une hausse nette des résultats non distribués, attribuable au fait que le résultat net était en excédent des dividendes et des distributions, et par l'émission d'actions ordinaires essentiellement aux termes du régime d'investissement à l'intention des actionnaires. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions.

Gestion des fonds propres

La solidité de nos fonds propres protège nos déposants et créanciers contre les risques inhérents à nos secteurs d'activité. Notre objectif général en matière de gestion des fonds propres est de maintenir des sources de capitaux solides et efficaces qui :

- servent de réserve pour nous permettre d'absorber des pertes inattendues et de dégager des rendements durables pour nos actionnaires;
- permettent à nos secteurs d'activité de croître et de mettre en œuvre notre stratégie;
- témoignent de la solidité du bilan et de notre engagement à le gérer avec prudence;
- nous aident à maintenir une bonne solvabilité et à emprunter des capitaux additionnels ou à obtenir d'autres formes de financement à des conditions intéressantes.

Nous gérons activement nos fonds propres pour atteindre ces objectifs en appui à notre stratégie globale d'entreprise. Au moment de déployer nos fonds propres, nous prenons également en considération nos perspectives économiques et l'environnement opérationnel global et, selon notre appréciation des risques de pertes en cas de baisse, nous pourrions décider d'exercer nos activités avec un niveau de fonds propres plus élevé.

Cadre de gestion et planification des fonds propres

Nous avons une politique de gestion des fonds propres qui établit les principes que nous appliquons pour gérer les fonds propres selon notre intérêt à l'égard du risque en vue de favoriser l'atteinte de nos objectifs en matière de gestion des fonds propres. Notre politique de gestion des fonds propres est passée en revue et approuvée par le conseil d'administration (conseil) à l'appui de notre Processus d'évaluation interne de la suffisance des fonds propres (PEISFP). Cette politique comprend des lignes directrices portant sur la solidité, la composition, les dividendes et le rendement des fonds propres ainsi que sur la suffisance des fonds propres non consolidés des entités réglementées, conformément aux exigences réglementaires et à notre intérêt à l'égard du risque. Le niveau de fonds propres et les ratios de fonds propres sont surveillés de manière continue par rapport aux minimums réglementaires que nous devons conserver et aux cibles internes, et le montant de fonds propres requis pourrait changer en fonction de la croissance de nos activités, de notre intérêt à l'égard du risque et de notre environnement commercial et réglementaire.

La planification des fonds propres est essentielle à notre planification financière globale et à l'établissement d'objectifs stratégiques, et elle est développée conformément à la politique de gestion des fonds propres. Chaque année, un plan à l'égard des fonds propres et les perspectives pour les trois années suivantes sont élaborés dans le cadre du plan financier, qui établit des cibles pour le prochain exercice et des plans d'affaires pour atteindre ces objectifs. Le plan à l'égard des fonds propres est également soumis à des simulations de crise dans le cadre de notre processus de simulations de crise à l'échelle de l'entreprise dans le but de s'assurer qu'il peut tenir la route selon toutes les simulations de crises graves, mais plausibles (se reporter à la section Simulations de crise à l'échelle de l'entreprise pour plus de précisions). Notre situation de fonds propres et nos prévisions font l'objet d'une surveillance tout au long de l'exercice et sont évaluées par rapport au plan à l'égard des fonds propres.

Le conseil, avec l'appui du Comité de gestion du risque (CGR), surveille la gestion des fonds propres de la CIBC par l'approbation de notre intérêt à l'égard du risque, de notre politique de gestion des fonds propres et de notre plan à l'égard des fonds propres. Le CGR et le conseil reçoivent des mises à jour régulières sur notre situation de fonds propres, y compris le rendement cumulatif, les prévisions mises à jour, ainsi que tout changement à la réglementation susceptible d'avoir une incidence sur notre situation de fonds propres future. L'unité Trésorerie est responsable de la gestion globale des fonds propres, y compris la planification, les prévisions et la mise en œuvre du plan, la surveillance de la haute direction étant assurée par le Comité mondial de gestion de l'actif et du passif (CMGAP).

Simulations de crise à l'échelle de l'entreprise

Nous effectuons au moins une fois par année des simulations de crise à l'échelle de l'entreprise. Les résultats de ces simulations font partie intégrante de notre PEISFP, tel que le prévoit le deuxième pilier de l'Accord de Bâle III, en vertu duquel nous déterminons et mesurons les risques auxquels nous sommes exposés de manière continue afin de nous assurer que les fonds propres disponibles sont suffisants pour couvrir tous les risques de la CIBC, y compris les incidences des simulations de crise. Nos processus permettent de préparer des scénarios de conjoncture économique plausibles en situation de crise, tels que des récessions mondiales ou un choc des prix dans le secteur de l'habitation, puis d'appliquer ces simulations de crise aux risques à l'échelle de la banque afin d'en déterminer l'incidence sur le compte de résultat consolidé, sur les exigences en matière d'APR et, par conséquent, sur les principaux ratios des fonds propres. Cette méthode permet l'analyse des risques possibles pour nos portefeuilles et l'établissement d'un niveau raisonnable de fonds propres supérieur au minimum exigé par les organismes de réglementation. Tous les éléments des fonds propres sont surveillés durant tout l'exercice, et le plan à l'égard des fonds propres est redressé au besoin.

C'est à la direction qu'incombe la détermination de l'étendue des scénarios qui doivent être soumis à un test. Les scénarios de simulations de crise macroéconomique sont conçus pour être à la fois graves, mais plausibles, tout en étant cohérents avec le cadre normatif sur les simulations de crise du BSIF, afin d'en assurer l'exhaustivité.

Le diagramme suivant résume le processus de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise, y compris l'élaboration des scénarios, le recensement des facteurs de risque et les liens avec nos autres PEISFP à l'échelle de la banque. Ce processus comprend la collaboration avec nos économistes et nos différents secteurs d'activité afin de nous assurer que les scénarios sont pertinents pour nos activités, et que la compréhension des scénarios est cohérente à l'échelle de la CIBC.



Les scénarios de simulation de crise sont conçus pour inclure un large éventail de variables macroéconomiques et financières pertinentes afin d'évaluer leur incidence sur nos portefeuilles spécifiques. Cela inclut par exemple le PIB, le taux de chômage, le prix des maisons, les taux d'intérêt et les cours des actions.

Le processus de simulation de crise est exhaustif et fait appel à des analyses ascendantes de chacun de nos portefeuilles à l'échelle de la banque, les résultats étant analysés par produit, par emplacement et par secteur. Notre approche de simulation de crise combine l'utilisation de modèles statistiques et le jugement des experts de manière à obtenir des résultats raisonnables lorsque nous évaluons les incidences des scénarios de crise.

Les méthodes de simulation de crise et les résultats sont examinés de près et remis en question par nos secteurs d'activité et le groupe Gestion du risque. Les résultats des simulations de crise sont présentés pour examen au CGR en plus d'être communiqués au conseil et au BSIF. Les résultats de nos simulations de crise à l'échelle de l'entreprise servent à faire ressortir les vulnérabilités et à nous assurer que nous sommes toujours bien capitalisés par rapport aux contraintes réglementaires et aux attentes de la direction.

L'un des objectifs clés des simulations de crise à l'échelle de l'entreprise est de cerner les principaux secteurs de risque et les mesures qui pourraient être prises par la direction afin de réduire l'incidence des scénarios de crise, et de favoriser les échanges sur ces mesures. La planification d'urgence et les stratégies relatives aux scénarios de crise extrêmes font partie de l'élaboration et de la gestion des plans de reprise et de règlement de la CIBC. Ces plans comprennent les mesures correctives plausibles pouvant être envisagées pour atténuer les situations de crise et assurer la reprise des activités, ou pour aider la CIBC à résoudre les crises de manière ordonnée en limitant les impacts systémiques. Des informations supplémentaires sur les simulations de crise sont fournies à la section Gestion du risque.

Plan de reprise

Les IFF doivent élaborer des plans de reprise robustes et crédibles qui répertorient les options pour le retour à la solidité et à la viabilité financière en cas de graves difficultés. La CIBC continue de mettre et de tenir à jour son plan de reprise conformément aux exigences du BSIF et aux pratiques sectorielles exemplaires.

Plan de règlement de faillite

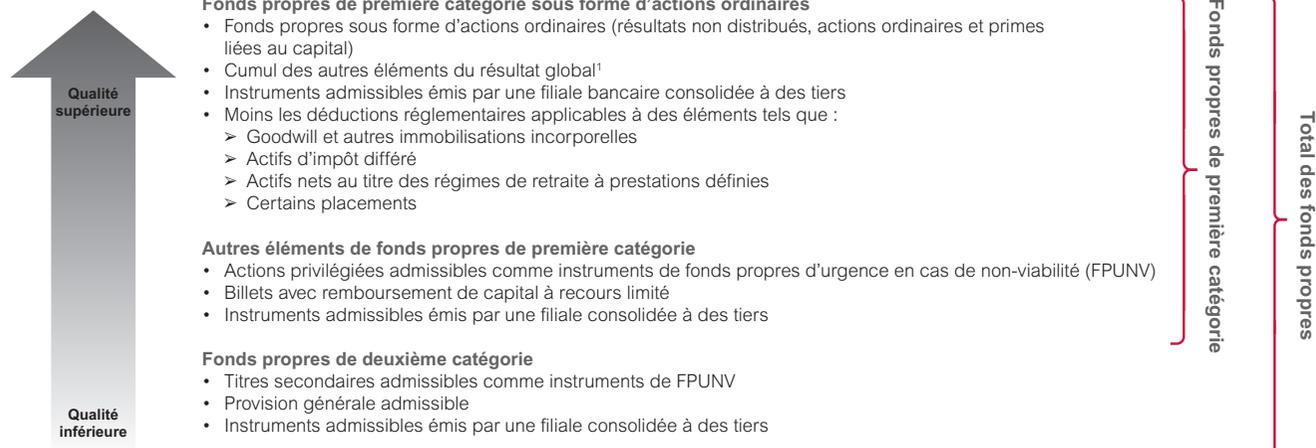
Le *Règlement administratif sur la planification des règlements de faillite* de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) établit le cadre régissant la soumission et la tenue à jour des plans de règlement par les banques d'importance systémique nationale (BISN), à l'appui de leur potentiel de règlement et de la stabilité du secteur financier. À titre d'autorité de règlement de faillite de ses institutions membres, dont les BISN, la SADC a publié des lignes directrices pour l'élaboration, la tenue à jour et la mise à l'essai de plans de règlement de faillite exhaustifs et de stratégies connexes visant à faire la démonstration de la capacité opérationnelle nécessaire pour assurer un règlement de faillite ordonné. Le plan de règlement de faillite de la CIBC a été élaboré et tenu à jour conformément aux lignes directrices et est conforme au *Règlement administratif sur la planification des règlements de faillite* de la SADC.

Exigences de fonds propres réglementaires et de capacité totale d'absorption des pertes (CTAP)

Le calcul des fonds propres réglementaires est assujéti aux lignes directrices du BSIF, lesquelles découlent du cadre normatif sur les fonds propres élaboré par le CBCB.

Les fonds propres réglementaires sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Les instruments de fonds propres réglementaires admissibles doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière.

Les catégories de fonds propres réglementaires démontrent une augmentation de la qualité et de la permanence ainsi qu'une meilleure capacité d'absorber les pertes. Les principales composantes de nos fonds propres réglementaires se résument comme suit :



1) Excluant le cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et les variations de la juste valeur des passifs désignés à la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre.

Le BSIF exige que toutes les institutions atteignent des ratios cibles de fonds propres qui comprennent des réserves. Au gré du BSIF, ces ratios de fonds propres cibles peuvent être plus élevés pour certaines institutions. La CIBC a été désignée par le BSIF comme une banque d'importance systémique nationale (BISN) au Canada. Les BISN sont assujetties à un supplément de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires correspondant à 1,0 % de l'APR. En outre, le BSIF s'attend à ce que les BISN détiennent une réserve pour stabilité intérieure (RSI), laquelle vise à répondre aux risques associés au deuxième pilier qui ne sont pas adéquatement pris en compte dans les exigences de fonds propres au titre du premier pilier. La RSI, qui était de 2,5 % au 1^{er} février 2023, était établie à 3,0 % au 31 octobre 2023, mais elle peut être de l'ordre de 0 % à 4,0 % de l'APR (se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires et de CTAP pour plus de précisions). De plus, les banques doivent conserver une réserve anticyclique de fonds propres supplémentaire équivalente à leur réserve moyenne pondérée au Canada et dans certains autres États où elles sont exposées au risque de crédit du secteur privé.

En outre, les normes relatives aux fonds propres selon le dispositif de Bâle III comprennent une mesure des fonds propres non fondée sur le risque, soit le ratio de levier, qui vient compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque. Le ratio de levier représente les fonds propres de première catégorie divisés par l'exposition aux fins du ratio de levier. L'exposition aux fins du ratio de levier est décrite dans les normes comme étant la somme des éléments suivants :

- les actifs au bilan moins les ajustements réglementaires des fonds propres de première catégorie;
- les expositions sur dérivés;
- les expositions sur opérations de financement par titres;
- les expositions hors bilan (engagements, substituts directs de crédit, lettres de crédit et expositions de titrisation).

Aux termes de la ligne directrice sur la CTAP du BSIF, les BISN sont tenues de maintenir un ratio de CTAP cible prudentiel (qui s'appuie sur les ratios de fonds propres fondés sur le risque) ainsi qu'un ratio de levier CTAP minimum (qui s'appuie sur le ratio de levier). La CTAP s'entend de la somme du total des fonds propres et des autres instruments de CTAP, soit essentiellement des instruments de recapitalisation interne admissibles dont l'échéance résiduelle est de plus de 365 jours. La CTAP vise à faire en sorte que les BISN non viables disposent d'une capacité d'absorption de pertes suffisante pour assurer leur recapitalisation, pour ainsi faciliter un règlement ordonné pour les BISN tout en réduisant au maximum les répercussions défavorables sur la stabilité du secteur des services financiers et pour les contribuables.

Les ratios cibles actuels des fonds propres réglementaires et de la CTAP du BSIF sont résumés ci-après. Au gré du BSIF, ces ratios de fonds propres cibles peuvent être plus élevés pour certaines institutions. Nous nous conformons à toutes les exigences actuelles en matière de ratios de fonds propres, de levier et de CTAP du BSIF.

	Minimum	Réserve de conservation des fonds propres	Réserve applicable aux BISN	Cibles du premier pilier ¹	Réserve pour stabilité intérieure ²	Cibles, y compris toutes les réserves
Au 31 octobre 2023						
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	4,5 %	2,5 %	1,0 %	8,0 %	3,0 %	11,0 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	6,0 %	2,5 %	1,0 %	9,5 %	3,0 %	12,5 %
Ratio du total des fonds propres	8,0 %	2,5 %	1,0 %	11,5 %	3,0 %	14,5 %
Ratio de levier ³	3,0 %	s. o.	0,5 %	3,5 %	s. o.	3,5 %
Ratio de CTAP	18,0 %	2,5 %	1,0 %	21,5 %	3,0 %	24,5 %
Ratio de levier CTAP ³	6,75 %	s. o.	0,5 %	7,25 %	s. o.	7,25 %

1) La réserve anticyclique de fonds propres applicable était négligeable pour la CIBC au 31 octobre 2023.

2) Le 20 juin 2023, le BSIF a annoncé une augmentation de la RSI, la faisant passer de 3,0 % à 3,5 % au 1^{er} novembre 2023. Se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires et de CTAP pour plus de précisions.

3) Depuis le 1^{er} février 2023, les BISN sont tenues de détenir une réserve correspondant à 50 % des exigences pondérées de capacité accrue d'absorption des pertes d'une BISN, soit 0,5 % pour le ratio de levier et le ratio de levier CTAP.

s. o. Sans objet.

Les exigences en matière de suffisance des fonds propres sont appliquées de façon consolidée, comme c'est le cas pour nos états financiers, à l'exception de nos filiales d'assurance (CIBC Cayman Reinsurance Limited et Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée), lesquelles ont été exclues du périmètre réglementaire de consolidation. La méthode de consolidation appliquée à nos états financiers est décrite à la note 1 des états financiers consolidés. Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée est assujettie au test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie du BSIF.

Actif pondéré en fonction du risque

Le tableau suivant résume les approches permises pour calculer les fonds propres, ainsi que celles adoptées par la CIBC :

Catégorie de risque	Approches permises pour calculer les fonds propres réglementaires	Approches adoptées par la CIBC
Risque de crédit ¹	<p>Bâle prévoit trois approches pour calculer les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'approche standard (AS) l'approche fondée sur les notations internes fondation (NI fondation) l'approche fondée sur les notations internes avancée (NI avancée) <p>Le BSIF s'attend à ce que les institutions financières du Canada dont le total des fonds propres dépasse 5 G\$ adoptent l'approche fondée sur les notations internes (NI) pour tous les portefeuilles et toutes les activités de crédit d'envergure.</p> <p>Le BSIF prévoit deux approches pour calculer le risque de crédit de contrepartie (RCC) lié aux transactions sur dérivés :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'approche standard (AS-RRC) l'approche des modèles internes (AMI) <p>Le BSIF prévoit quatre approches pour calculer le RCC lié aux transactions assimilées à des mises en pension de titres :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'approche complète avec décotes prudentielles l'approche complète avec estimations internes des décotes l'approche VAR pour les mises en pension l'AMI <p>Les approches autorisées pour les positions sur des titres de propriété détenues dans le portefeuille bancaire (ce qui comprend les placements en actions dans des fonds) sont notamment les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'approche standard l'approche fondée sur le marché l'approche de transparence l'approche du mandat l'approche de remplacement <p>Bâle prévoit les approches suivantes pour calculer les exigences en matière de fonds propres pour les positions de titrisation du portefeuille bancaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA) l'approche fondée sur les évaluations internes (SEC-IAA) l'approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA) l'approche standard (SEC-SA) 	<p>Nous avons adopté l'approche fondée sur les notations internes (NI fondation et NI avancée) pour la majeure partie de nos portefeuilles de crédit. En vertu de cette approche, nous utilisons nos propres estimations internes pour déterminer la probabilité de défaut (PD) et l'échéance, et les estimations réglementaires prescrites (NI fondation) ou des estimations internes (NI avancée) pour déterminer les pertes en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Nous utilisons l'approche standard pour CIBC FirstCaribbean, CIBC Bank USA et certains portefeuilles de cartes de crédit. Nous passons en revue périodiquement les portefeuilles faisant l'objet de l'approche standard pour déterminer s'il convient de leur appliquer l'approche NI.</p> <p>La CIBC utilise l'AMI pour calculer l'exposition au RCC pour les transactions sur dérivés admissibles. Certaines transactions sont assujetties à l'AS-RCC.</p> <p>L'approche complète avec décotes prudentielles est employée aux fins d'atténuation du risque de crédit à l'égard des transactions assimilées à des mises en pension de titres.</p> <p>Nous utilisons l'approche standard pour les positions sur des titres de participation dans le portefeuille bancaire et l'approche de transparence et l'approche du mandat pour les placements en actions dans des fonds.</p> <p>Nous employons les approches SEC-IRBA, SEC-IAA, SEC-ERBA et SEC-SA à l'égard des expositions liées la titrisation dans le portefeuille bancaire.</p>
Risque de marché	<p>Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de marché peuvent être déterminées au moyen des approches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'approche standard l'AMI <p>L'approche des modèles internes prévoit l'utilisation des modèles de VAR internes afin de mesurer le risque de marché et de déterminer les exigences en matière de fonds propres appropriées. La VAR en situation de crise et les exigences supplémentaires liées aux risques sont également prises en compte dans l'approche des modèles internes.</p>	<p>Nous utilisons principalement l'approche des modèles internes pour calculer les fonds propres à l'égard du risque de marché. Nos modèles internes du risque de marché comprennent la VAR, la VAR en situation de crise, les exigences supplémentaires liées aux risques ainsi que les exigences de fonds propres à l'égard des risques qui ne sont pas pris en compte dans la VAR. Nous utilisons également la SEC-ERBA pour les positions de titrisation du portefeuille de négociation conformément à l'approche standard.</p>
Risque opérationnel	<p>Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque opérationnel peuvent être déterminées au moyen des approches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'approche standard l'approche standard simplifiée (ASS) 	<p>Nous utilisons l'approche standard selon les règles du BSIF pour calculer les fonds propres au titre du risque opérationnel. L'approche standard a été révisée au cours du deuxième trimestre de 2023, ainsi qu'il est décrit ci-après.</p>

1) Comprend le RCC.

Nous calculons également un plancher de fonds propres fondé sur l'approche standard. Si les fonds propres exigés sont inférieurs au montant calculé selon l'approche standard compte tenu de l'application d'un coefficient de plancher, lequel est actuellement fixé à 65 %, un rajustement de l'APR serait requis. Se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires et de CTAP pour plus de précisions, notamment au sujet des ajustements du plancher prévus pour les trois prochains exercices. En octobre 2023, nous avons obtenu du BSIF l'autorisation d'utiliser l'approche NI pour la majeure partie des portefeuilles de crédit de CIBC Bank USA, ce que nous prévoyons faire au premier trimestre de 2024.

Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires et de CTAP

Le CBCB et le BSIF ont publié diverses propositions de changements aux exigences actuelles de fonds propres réglementaires visant à renforcer la réglementation relative aux banques, ainsi que leur supervision et l'encadrement de leurs pratiques dans l'objectif général d'améliorer la stabilité financière. Les paragraphes ci-après présentent un résumé des réformes de Bâle III et des exigences de communication financière au titre du troisième pilier révisées ainsi que des publications du CBCB et du BSIF depuis la publication de notre Rapport annuel 2022.

Réformes de Bâle III et exigences de communication financière au titre du troisième pilier révisées

Le 31 janvier 2022, le BSIF a publié la version définitive de ses règles de fonds propres, de levier, de liquidité et de communication de renseignements qui comprennent les dernières réformes de Bâle III ainsi que des mises à jour quant au traitement des rajustements de l'évaluation du crédit (REC) et de la couverture du risque de marché d'autres ajustements de valorisation visant les dérivés de gré à gré ainsi qu'à la gestion du risque opérationnel. Les principaux changements comprennent ce qui suit :

- révisions à l'approche NI et à l'approche standard visant le risque de crédit;
- cadre révisé pour le risque opérationnel fondé sur les produits et les pertes opérationnelles historiques;
- cadres révisés pour le risque de marché et les REC;
- mise à jour des déductions des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires pour certains actifs;
- mise à jour du plancher de fonds propres selon l'approche standard révisée susmentionnée, avec adoption progressive du coefficient de plancher sur une période de trois ans qui s'établira à 65,0 % à compter du deuxième trimestre de 2023 et augmentera de 2,5 % par année pour atteindre 72,5 % au premier trimestre de 2026;
- modification du cadre régissant le ratio de levier, dont l'imposition d'une exigence de réserve pour les BISN;
- améliorations à la ligne directrice Normes de liquidité, y compris la modification des exigences visant les flux de trésorerie nets cumulatifs.

Ces changements ont été mis en œuvre au deuxième trimestre de 2023, à l'exception des révisions aux cadres pour le risque de marché et les REC qui seront mises en œuvre au premier trimestre de 2024. En outre, les révisions connexes aux exigences actuelles de divulgation en vertu du troisième pilier ont été mises en œuvre deuxième trimestre de 2023 et les nouvelles exigences de divulgation en vertu du troisième pilier ont été mises en œuvre au quatrième trimestre de 2023 à l'égard des BISN. L'incidence sur le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires des réformes de Bâle III a été décrite ci-après dans la section Ratios de fonds propres réglementaires, de levier et de CTAP.

Le 11 novembre 2021, le CBCB a publié le document Revisions to market risk disclosure requirements, qui apporte un certain nombre de modifications pour mieux refléter le cadre du risque de marché révisé, présenté en janvier 2019. Le BSIF exige que le cadre du risque de marché de 2019 soit mis en œuvre au premier trimestre de 2024.

Le 14 novembre 2023, le BSIF a publié la version finale des modifications aux lignes directrices stipulant la communication de renseignements au titre du troisième pilier afin d'y intégrer le risque de marché et le risque lié au REC en vertu du dispositif de Bâle. Ces modifications visent les BISN désignées par le BSIF aux fins de l'application du cadre du risque de marché de la ligne directrice Norme de fonds propres et s'appliqueront à la CIBC pour l'exercice se terminant en 2024.

Réserve pour stabilité intérieure

Le 8 décembre 2022, le BSIF a augmenté la limite supérieure de la fourchette de la RSI, la faisant passer de 2,5 % à 4,0 % du total de l'APR, en réponse à la conjoncture et au degré élevé d'incertitude économique. Au 31 juillet 2023, la RSI s'établissait à 3,0 %, alors qu'elle était de 2,5 % au 1^{er} février 2023 et avait été augmentée à compter de cette date. Le 20 juin 2023, le BSIF a également annoncé une augmentation de la RSI, la faisant passer de 3,0 % à 3,5 % à compter du 1^{er} novembre 2023. Par conséquent, les ratios cibles de fonds propres du BSIF pour les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de première catégorie et le total des fonds propres, y compris toutes les réserves, augmenteront pour s'établir respectivement à 11,5 %, 13,0 % et 15,0 % au 1^{er} novembre 2023.

Cadre de capacité totale d'absorption des pertes par établissement des sociétés mères

Le 12 septembre 2023, le BSIF a publié la version finale de la ligne directrice Cadre de capacité totale d'absorption des pertes par établissement des sociétés mères de BISN dont la date de mise en œuvre est le 1^{er} novembre 2023. Le ratio de TLAC par établissement s'appuie sur le ratio de CTAP fondé sur le risque prévu par la ligne directrice TLAC et sur les ratios de fonds propres fondés sur le risque prévus par la ligne directrice NFP. Le BSIF se servira principalement du ratio de TLAC par établissement fondé sur le risque pour mesurer la suffisance de la capacité d'absorption des pertes par établissement (entité juridique distincte) à la disposition immédiate d'une banque mère.

Nous continuons de suivre les développements ayant une incidence sur les exigences de fonds propres réglementaires et de CTAP et les informations à fournir à cet égard et de nous y préparer.

Ratios de fonds propres réglementaires, de levier et de CTAP¹

Les composantes de nos ratios et fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, aux 31 octobre	2023	2022
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : instruments et réserves		
Actions ordinaires admissibles émises directement plus primes liées au capital	16 191 \$	14 841 \$
Résultats non distribués	30 402	28 823
Cumul des autres éléments du résultat global (et autres provisions)	1 463	1 594
Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)	102	107
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires	48 158	45 365
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : ajustements réglementaires		
Ajustements de valeurs prudentiels	5	23
Goodwill (net des passifs d'impôt correspondants)	5 344	5 268
Immobilisations incorporelles autres que les charges administratives liées aux créances hypothécaires (nettes des passifs d'impôt correspondants)	2 384	2 289
Actifs d'impôt différé, à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	9	15
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (nets des passifs d'impôt correspondants)	793	1 071
Autres déductions ou ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires indiqués par le BSIF ¹	–	(170)
Divers	(704)	(136)
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	7 831	8 360
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	40 327	37 005
Autres éléments de fonds propres de première catégorie : instruments		
Autres éléments de fonds propres de première catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ²	4 925	4 923
Autres éléments de fonds propres de première catégorie émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les autres éléments de fonds propres de première catégorie)	18	18
Autres éléments de fonds propres de première catégorie	4 943	4 941
Fonds propres de première catégorie (fonds propres de première catégorie = fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires + autres éléments de fonds propres de première catégorie)	45 270	41 946
Fonds propres de deuxième catégorie : instruments et provisions		
Instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ³	5 888	5 716
Instruments de fonds propres de deuxième catégorie émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de deuxième catégorie)	23	25
Provisions générales	938	576
Fonds propres de deuxième catégorie	6 849	6 317
Total des fonds propres (total des fonds propres = fonds propres de première catégorie + fonds propres de deuxième catégorie)	52 119 \$	48 263 \$
L'APR se compose de ce qui suit :		
Risque de crédit	274 714 \$	273 076 \$
Risque de marché	8 004	9 230
Risque opérationnel	43 402	33 328
Total de l'APR	326 120 \$	315 634 \$
Ratios de fonds propres		
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	12,4 %	11,7 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	13,9 %	13,3 %
Ratio du total des fonds propres	16,0 %	15,3 %
Ratios de levier		
Exposition aux fins du ratio de levier ⁴	1 079 103 \$	961 791 \$
Ratio de levier ⁴	4,2 %	4,4 %
Ratio de CTAP et ratio de levier CTAP		
CTAP disponible	100 176 \$	95 136 \$
Ratio de CTAP	30,7 %	30,1 %
Ratio de levier CTAP ⁴	9,3 %	9,9 %

1) Les résultats pour 2022 comprenaient l'incidence des mesures transitoires pour le provisionnement des pertes de crédit attendues, annoncées par le BSIF le 27 mars 2020, qui avaient permis d'inclure dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires une partie des provisions pour pertes de crédit attendues qui aurait autrement figuré dans les fonds propres de deuxième catégorie, sous réserve de certains facteurs scalaires et de certaines restrictions. Les mesures transitoires ne sont plus applicables depuis le premier trimestre de 2023. Les résultats pour 2023 reflètent l'incidence de la mise en œuvre des réformes de Bâle III qui ont pris effet le 1^{er} février 2023 (se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires et de CTAP pour plus de précisions).

2) Composés des actions privilégiées et des billets avec remboursement de capital à recours limité (BRCRL) admissibles à titre de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV).

3) Composés de certaines débetures qui sont admissibles à titre de FPUNV.

4) L'exclusion temporaire des réserves auprès des banques centrales de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier, instaurée dans le contexte du début de la pandémie de COVID-19, ne s'applique plus depuis le deuxième trimestre de 2023.

Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires

Au 31 octobre 2023, le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avait augmenté de 0,7 % par rapport à celui au 31 octobre 2022, porté par l'incidence d'une hausse des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, en partie contrebalancée par une augmentation de l'APR.

L'augmentation des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires est surtout le fait du capital autogénéré (résultat net moins les dividendes et les distributions) et de la hausse du nombre d'actions ordinaires essentiellement liée au régime d'investissement à l'intention des actionnaires.

La hausse de l'APR s'explique par une augmentation de l'APR reflétant le risque opérationnel et le risque de crédit, neutralisée en partie par une diminution de l'APR reflétant le risque de marché. L'augmentation de l'APR reflétant le risque opérationnel découle surtout du traitement des provisions pour procédures judiciaires aux termes du cadre révisé pour le risque opérationnel, en conformité avec les réformes de Bâle III et mis en place au deuxième trimestre de 2023. L'augmentation nette de l'APR reflétant le risque de crédit est liée à l'accroissement de la taille des actifs, à l'incidence nette de la conversion des monnaies étrangères, à la mise à jour des paramètres des modèles et à la migration du crédit au sein des portefeuilles. Cette augmentation a été en partie neutralisée par la mise en œuvre des réformes de Bâle III et l'incidence favorable d'une opération de transfert de risque. La diminution de l'APR reflétant le risque de marché est en grande partie attribuable à une baisse des niveaux de risque et à la mise à jour des paramètres des modèles. Se reporter à la section Composantes de l'actif pondéré en fonction du risque pour plus de précisions.

Ratio des fonds propres de première catégorie

Au 31 octobre 2023, le ratio des fonds propres de première catégorie avait augmenté de 0,6 % par rapport à celui au 31 octobre 2022, en raison surtout des facteurs susmentionnés qui ont eu une incidence sur le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires.

Ratio du total des fonds propres

Au 31 octobre 2023, le ratio du total des fonds propres avait augmenté de 0,7 % par rapport à celui au 31 octobre 2022, ce qui est surtout attribuable aux facteurs susmentionnés qui ont eu une incidence sur le ratio des fonds propres de première catégorie et à une augmentation nette des débetures subordonnées admissibles comme FPUNV et des provisions admissibles incluses dans les fonds propres de deuxième catégorie. Se reporter à la section Initiatives liées aux fonds propres ci-après pour plus de précisions.

Ratio de levier

Au 31 octobre 2023, le ratio de levier avait diminué de 0,2 % par rapport à celui au 31 octobre 2022, l'incidence de l'augmentation des fonds propres de première catégorie ayant été plus que compensée par l'incidence de la hausse de l'exposition aux fins du ratio de levier. L'augmentation de l'exposition aux fins du ratio de levier a été principalement attribuable à la fin de l'exclusion temporaire des réserves auprès d'une banque centrale de la mesure des expositions au bilan.

Ratio de CTAP et ratio de levier CTAP

Au 31 octobre 2023, le ratio de CTAP avait augmenté de 0,6 % par rapport à celui au 31 octobre 2022, en raison de l'augmentation de la CTAP en partie contrebalancée par une hausse de l'APR. L'augmentation de la CTAP découle essentiellement de la hausse du total des fonds propres attribuable aux facteurs susmentionnés et de l'émission de passifs admissibles à la recapitalisation interne.

Au 31 octobre 2023, le ratio de levier CTAP avait diminué de 0,6 % par rapport à celui au 31 octobre 2022, ce qui découle essentiellement des facteurs susmentionnés ayant une incidence sur l'exposition aux fins du ratio de levier, en partie neutralisés par l'augmentation de la CTAP.

Variations du total des fonds propres réglementaires

Les changements apportés aux fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III sont présentés dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2023	2022
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires		
Solde au début de l'exercice	37 005 \$	33 751 \$
Actions émises en remplacement de dividendes en espèces (réintégration)	1 155	153
Autre émission d'actions ordinaires	203	248
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	–	(29)
Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	–	(105)
Résultat net applicable aux actionnaires	4 995	6 220
Dividendes et distributions	(3 416)	(3 125)
Variation des soldes du cumul des autres éléments du résultat global		
Écarts de change	351	1 753
Valeurs évaluées à la JVAERG	228	(889)
Couvertures de flux de trésorerie ¹	(364)	(799)
Variation de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit	(106)	262
Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	(240)	198
Annulation de notre propre écart de taux (net d'impôt)	197	(468)
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	–	–
Goodwill et autres immobilisations incorporelles (déduction, nets des passifs d'impôt correspondants)	(171)	(943)
Divers, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires ^{1, 2}	490	778
Solde des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires à la fin de l'exercice	40 327 \$	37 005 \$
Autres éléments de fonds propres de première catégorie		
Solde au début de l'exercice	4 941 \$	4 593 \$
Émissions d'autres éléments de fonds propres de première catégorie admissibles	–	1 400
Incidence du plafond sur l'inclusion d'instruments qui seront éliminés progressivement ³	–	(251)
Rachats d'instruments de fonds propres	–	(800)
Divers, y compris les ajustements réglementaires	2	(1)
Solde des autres éléments de fonds propres de première catégorie à la fin de l'exercice	4 943 \$	4 941 \$
Fonds propres de deuxième catégorie		
Solde au début de l'exercice	6 317 \$	5 858 \$
Nouvelles émissions d'instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles	1 750	1 000
Rachats d'instruments de fonds propres	(1 500)	–
Incidence du plafond sur l'inclusion d'instruments qui seront éliminés progressivement	–	(451)
Divers, y compris la variation des ajustements réglementaires ²	282	(90)
Solde des fonds propres de deuxième catégorie à la fin de l'exercice	6 849 \$	6 317 \$
Solde total des fonds propres à la fin de l'exercice	52 119 \$	48 263 \$

- 1) La variation nette des couvertures de flux de trésorerie est incluse au poste Variation des soldes du cumul des autres éléments du résultat global, puis décomptabilisée au poste Divers, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires.
- 2) Les résultats pour 2022 comprenaient l'incidence des mesures transitoires pour le provisionnement des pertes de crédit attendues, annoncées par le BSIF le 27 mars 2020, qui avaient permis d'inclure dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires une partie des provisions pour pertes de crédit attendues qui aurait autrement figuré dans les fonds propres de deuxième catégorie, sous réserve de certains facteurs scalaires et de certaines restrictions. Les mesures transitoires ne sont plus applicables depuis le premier trimestre de 2023. Les résultats pour 2023 reflètent l'incidence de la mise en œuvre des réformes de Bâle III qui ont pris effet le 1^{er} février 2023 (se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires et de CTAP pour plus de précisions).
- 3) Le 1^{er} novembre 2021, Fiducie de capital CIBC, une fiducie détenue en propriété exclusive par la CIBC, a racheté la totalité des billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, d'un capital de 300 M\$, dont une tranche de 251 M\$ avait été comptabilisée à titre d'autres éléments de fonds propres de première catégorie au 31 octobre 2021.

Composantes de l'actif pondéré en fonction du risque

Les composantes de notre APR et les exigences minimales relatives au total des fonds propres correspondantes sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, au 31 octobre

	2023	
	APR ¹	Exigence minimale relative au total des fonds propres ²
Risque de crédit³		
Approche standard		
Prêts aux entreprises	43 124 \$	3 450 \$
Prêts aux entités souveraines	2 140	171
Prêts aux banques	219	18
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	1 951	156
Prêts immobiliers commerciaux	14 159	1 133
Autres prêts de détail	3 864	309
Portefeuille de négociation	3 168	253
Titres de participation	140	11
Titrisation ^{4, 5}	2 916	233
CC	558	45
REC	5 949	476
Autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit	13 312	1 065
	91 500	7 320
Approche NI avancée ⁶		
Prêts aux entreprises	49 732	3 979
Prêts aux entités souveraines ⁷	5 579	446
Prêts aux banques	-	-
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	34 323	2 746
Prêts immobiliers commerciaux	21 585	1 727
Prêts de détail renouvelables admissibles	16 661	1 333
Autres prêts de détail	11 739	939
Portefeuille de négociation	686	55
Titrisation ^{4, 5}	3 728	299
	144 033	11 524
Approche NI fondation ⁶		
Prêts aux entreprises	31 627	2 530
Prêts aux entités souveraines ⁷	-	-
Prêts aux banques	3 270	262
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	-	-
Prêts immobiliers commerciaux	155	12
Autres prêts de détail	-	-
Portefeuille de négociation	4 129	330
	39 181	3 134
Total du risque de crédit	274 714	21 978
Risque de marché (approche fondée sur les modèles internes et approche NI)		
VAR	1 538	123
VAR en situation de crise	4 829	386
Exigences supplémentaires liées aux risques	1 274	102
Titrisation et autres	363	29
Total du risque de marché	8 004	640
Risque opérationnel	43 402	3 472
Total de l'APR	326 120 \$	26 090 \$

1) Depuis le premier trimestre de 2023, l'APR est calculé selon les réformes de Bâle III.

2) Renvoie aux exigences minimales établies par le CBCB avant l'application de la réserve de conservation des fonds propres et de toute autre réserve des fonds propres qui pourraient être établies par les organismes de réglementation de temps à autre. Ces exigences se calculent en multipliant l'APR par 8 %.

3) Le risque de crédit comprend le RCC, lequel tient compte des dérivés et des transactions assimilées à des mises en pension de titres. Les risques de crédit liés à CIBC Bank USA et à CIBC FirstCaribbean se calculent à l'aide de l'approche standard.

4) Depuis le premier trimestre de 2023, nous avons procédé à un changement de méthode pour certaines expositions auparavant assujetties à l'approche NI avancée qui sont maintenant assujetties à l'approche standard visant les expositions de titrisation.

5) Comprend les expositions de titrisation pondérées en fonction des risques par l'application d'un coefficient de 1 250 %.

6) Comprend l'APR lié à certains prêts commerciaux pour lesquels l'approche de classement prudentiel est utilisée.

7) Comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), organisme fédéral canadien, et les prêts étudiants garantis par le gouvernement.

En millions de dollars, au 31 octobre

2022

	APR ¹	Exigence minimale relative au total des fonds propres ²
Risque de crédit³		
Approche standard		
Prêts aux entreprises	56 160 \$	4 493 \$
Prêts aux entités souveraines	1 446	116
Prêts aux banques	446	36
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	2 467	197
Autres prêts de détail	3 824	306
Portefeuille de négociation	101	8
Titres de participation	810	65
Titrisation	557	44
	65 811	5 265
Approche NI avancée ⁴		
Prêts aux entreprises	108 472	8 678
Prêts aux entités souveraines ⁵	3 478	278
Prêts aux banques	3 663	293
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	27 396	2 192
Prêts de détail renouvelables admissibles	14 591	1 167
Autres prêts de détail	11 358	909
Titres de participation	686	55
Portefeuille de négociation	5 354	428
Titrisation	1 810	145
Ajustement en fonction du facteur scalaire	10 500	840
	187 308	14 985
Autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit ⁶	13 261	1 061
Total du risque de crédit (avant les ajustements au titre de l'application progressive des REC)	266 380	21 311
Risque de marché (approche fondée sur les modèles internes et approche NI)		
VAR	921	74
VAR en situation de crise	4 002	320
Exigences supplémentaires liées aux risques	1 426	114
Titrisation et autres	2 881	230
Total du risque de marché	9 230	738
Risque opérationnel	33 328	2 666
Total de l'APR avant les ajustements au titre de l'application progressive des REC	308 938 \$	24 715 \$
Exigences de fonds propres pour les REC		
Total de l'APR	6 696 \$	536 \$
Total de l'APR après les ajustements au titre de l'application progressive des REC		
Total de l'APR	315 634 \$	25 251 \$

- 1) Les montants comprennent un ajustement en fonction du facteur scalaire de 6 % qui s'applique aux expositions selon l'approche NI, à l'exception des expositions liées à la titrisation des actifs.
- 2) Renvoie aux exigences minimales établies par le CBCB avant l'application de la réserve de conservation des fonds propres et de toute autre réserve des fonds propres qui pourraient être établies par les organismes de réglementation de temps à autre. Ces exigences se calculent en multipliant l'APR par 8 %.
- 3) Le risque de crédit comprend le RCC, lequel tient compte des dérivés et des transactions assimilées à des mises en pension de titres. Les risques de crédit liés à CIBC Bank USA et à CIBC FirstCaribbean se calculent à l'aide de l'approche standard.
- 4) Comprend l'APR lié aux placements en actions dans des fonds et à certains prêts commerciaux pour lesquels l'approche de classement prudentiel est utilisée.
- 5) Comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), organisme fédéral canadien, et les prêts étudiants garantis par le gouvernement.
- 6) Comprennent l'APR lié aux dérivés et aux transactions assimilées à des mises en pension de titres qui sont réglés par l'entremise de contreparties centrales admissibles (CCA), au risque de non-règlement et aux autres actifs qui sont soumis au cadre de gestion du risque de crédit, mais qui ne sont pas inclus dans les approches NI ou standard, notamment ceux figurant au bilan qui ont une pondération en fonction du risque de 100 %, les participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières qui ont une pondération en fonction du risque de 1 250 % et les montants inférieurs aux seuils de déduction qui ont une pondération en fonction du risque de 250 %.

Fractionnement d'actions

En février 2022, le conseil d'administration de la CIBC a approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC, à raison de deux actions pour une (fractionnement d'actions), lequel serait effectué par voie d'une modification aux règlements administratifs de la CIBC. Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement d'actions. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action additionnelle le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés de manière rétroactive pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait eu lieu au début de l'exercice 2022.

Initiatives liées aux fonds propres

Voici les principales initiatives liées aux fonds propres mises en œuvre depuis la publication de notre Rapport annuel 2022 :

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires (OPRCA)

Notre offre publique de rachat dans le cours normal des affaires a pris fin le 12 décembre 2022. En vertu de cette offre, nous avons racheté et annulé 1 800 000 actions ordinaires à un prix moyen de 74,43 \$, pour un total de 134 M\$ au cours du premier trimestre de 2022.

Régime d'achat d'actions par les employés

Aux termes du régime d'achat d'actions par les employés, nous avons émis 3 081 055 actions ordinaires (en fonction du nombre d'actions après le fractionnement) pour une contrepartie de 176 M\$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2023.

Régime d'investissement à l'intention des actionnaires

Aux termes du régime d'investissement à l'intention des actionnaires, nous avons émis 21 455 322 actions ordinaires (en fonction du nombre d'actions après le fractionnement) pour une contrepartie de 1 155 M\$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2023.

Dividendes

Le dividende trimestriel sur les actions ordinaires est passé de 0,85 \$ à 0,87 \$ par action ordinaire pour le trimestre clos le 31 juillet 2023.

Le 29 novembre 2023, le conseil d'administration de la CIBC a approuvé une augmentation du dividende trimestriel sur les actions ordinaires, qui passera de 0,87 \$ par action à 0,90 \$ par action pour le trimestre qui prendra fin le 31 janvier 2024.

Les dividendes sur actions ordinaires et actions privilégiées sont déclarés chaque trimestre au gré du conseil. La déclaration et le versement des dividendes sont également régis par l'article 79 de la *Loi sur les banques* (Canada) et par les modalités des actions privilégiées, comme il est expliqué à la note 15 des états financiers consolidés.

Titres secondaires

Le 20 janvier 2023, nous avons émis des débetures à 5,33 % d'un montant en capital de 1,0 G\$ échéant le 20 janvier 2033. Les débetures portent intérêt à un taux fixe de 5,33 % par année (payable semestriellement) jusqu'au 20 janvier 2028 et par la suite, à un taux annuel égal au taux canadien des opérations de pension à un jour (CORRA) composé quotidiennement et majoré de 2,37 % (payable trimestriellement) jusqu'à leur échéance, le 20 janvier 2033. Ces débetures sont admissibles à titre de fonds propres de deuxième catégorie.

Le 4 avril 2023, nous avons racheté des débetures à 3,45 % d'un montant en capital de 1,5 G\$ échéant le 4 avril 2028. Le prix de rachat des débetures était équivalent à 100 % du montant en capital, majoré des intérêts courus et impayés, conformément à leurs modalités.

Le 20 avril 2023, nous avons émis des débetures à 5,35 % d'un montant en capital de 750 M\$ échéant le 20 avril 2033. Les débetures portent intérêt à un taux fixe de 5,35 % par année (payable semestriellement) jusqu'au 20 avril 2028 et par la suite, à un taux annuel égal au taux CORRA composé quotidiennement et majoré de 2,23 % (payable trimestriellement) jusqu'à leur échéance, le 20 avril 2033. Ces débetures sont admissibles à titre de fonds propres de deuxième catégorie.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 47 (FPUNV)

Les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 47 (FPUNV) (actions de série 47) avaient l'option de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 48 (FPUNV) (actions de série 48), à raison de une pour une, le 31 janvier 2023. Puisque les modalités de la conversion n'ont pas été satisfaites, aucune action de série 48 n'a été émise, et toutes les actions de série 47 demeurent en circulation. Le taux des dividendes sur les actions de série 47, lesquels sont payables trimestriellement lorsque le conseil en déclare, a été rajusté à 5,878 % pour la période de cinq ans commençant le 31 janvier 2023.

Se reporter à la section Données sur les actions en circulation ci-après et à la note 15 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Données sur les actions en circulation

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos actions en circulation, de nos instruments de FPUNV en circulation et du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion ou à l'exercice.

	Actions en circulation		Prix minimal de conversion par action ordinaire ¹	Nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion/l'exercice
	Nombre d'actions	Montant		
En millions de dollars, sauf le nombre d'actions et les montants par action, au 24 novembre 2023				
Actions ordinaires	931 244 289	16 089 \$		
Actions autodétenues – actions ordinaires	(51 692)	(3)		
Actions privilégiées^{2, 3}				
Série 39 (FPUNV)	16 000 000	400 \$	2,50 \$	160 000 000
Série 41 (FPUNV)	12 000 000	300	2,50	120 000 000
Série 43 (FPUNV)	12 000 000	300	2,50	120 000 000
Série 47 (FPUNV)	18 000 000	450	2,50	180 000 000
Série 49 (FPUNV)	13 000 000	325	2,50	130 000 000
Série 51 (FPUNV)	10 000 000	250	2,50	100 000 000
Série 56 (FPUNV)	600 000	600	2,50	240 000 000
Actions autodétenues – actions privilégiées^{2, 3}	(18)	–		
Billets avec remboursement de capital à recours limité^{3, 4}				
Billets de série 1 avec remboursement de capital à recours limité à 4,375 % (FPUNV)	s. o.	750	2,50	300 000 000
Billets de série 2 avec remboursement de capital à recours limité à 4,000 % (FPUNV)	s. o.	750	2,50	300 000 000
Billets de série 3 avec remboursement de capital à recours limité à 7,150 % (FPUNV)	s. o.	800	2,50	320 000 000
Titres secondaires^{3, 5}				
Débetures à 2,95 % échéant le 19 juin 2029 (FPUNV)	s. o.	1 500	2,50	900 000 000
Débetures à 2,01 % échéant le 21 juillet 2030 (FPUNV)	s. o.	1 000	2,50	600 000 000
Débetures à 1,96 % échéant le 21 avril 2031 (FPUNV)	s. o.	1 000	2,50	600 000 000
Débetures à 4,20 % échéant le 7 avril 2032 (FPUNV)	s. o.	1 000	2,50	600 000 000
Débetures à 5,33 % échéant le 20 janvier 2033 (FPUNV)	s. o.	1 000	2,50	600 000 000
Débetures à 5,35 % échéant le 20 avril 2033 (FPUNV)	s. o.	750	2,50	450 000 000
Options sur actions en cours				14 657 255

1) Le prix minimal de conversion par action ordinaire des instruments de FPUNV en circulation de la CIBC, y compris les actions privilégiées admissibles comme FPUNV, les débetures subordonnées admissibles comme FPUNV et les BRCRL admissibles comme FPUNV, a fait l'objet d'un rajustement, passant de 5,00 \$ à 2,50 \$ pour tenir compte du fractionnement d'actions conformément aux modalités qui régissent les instruments de FPUNV.

2) Lorsqu'un événement déclencheur survient, chacune des actions est convertible en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant la valeur nominale de 25,00 \$ l'action (1 000 \$ l'action dans le cas des actions de série 56), plus les dividendes déclarés et non versés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal par action (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent, y compris un fractionnement d'actions). Les porteurs d'actions privilégiées n'ont pas le droit de convertir leurs actions en actions ordinaires.

3) Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion ne tient pas compte de l'incidence des dividendes déclarés et non versés et des intérêts courus.

4) Lorsqu'un événement déclencheur survient, les actions privilégiées de séries 53, 54 et 55 détenues dans la fiducie à recours limité au soutien des BRCRL sont convertibles en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant la valeur nominale de 1 000 \$ par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal par action ordinaire (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent, y compris un fractionnement d'actions).

5) Lorsqu'un événement déclencheur survient, les débetures sont convertibles en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant 150 % de la valeur nominale, plus les intérêts courus et non payés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal par action ordinaire (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent, y compris un fractionnement d'actions).

s. o. Sans objet.

La survenance d'un événement déclencheur entraînerait la conversion de la totalité des instruments de FPUNV en circulation dont il est fait mention ci-dessus, ce qui représenterait un effet dilutif de 86 % selon le nombre d'actions ordinaires de la CIBC en circulation au 31 octobre 2023. Tel qu'il a été décrit dans la ligne directrice NFP, un événement déclencheur se produit lorsque le BSIF détermine que la banque n'est plus viable, ou qu'elle est sur le point de ne plus l'être et, si une fois tous les instruments de fonds propres d'urgence convertis et après avoir pris en compte tous les autres facteurs et toutes les autres circonstances considérés comme pertinents, il est raisonnablement probable que la viabilité de la banque sera rétablie ou maintenue ou, si la banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la banque non viable.

En plus des effets dilutifs éventuels liés aux instruments de FPUNV susmentionnés, au 31 octobre 2023, 60,8 G\$ (55,1 G\$ en 2022) de nos passifs en cours étaient assujettis à la conversion en actions ordinaires au titre du régime de recapitalisation interne des banques. Aux termes du régime de recapitalisation interne, il n'y a pas de ratio de conversion contractuel fixe et préétabli pour la conversion de certaines actions et certains passifs admissibles de la CIBC qui sont assujettis à la conversion en actions ordinaires aux fins de la recapitalisation interne, et il n'y a pas d'exigence particulière quant à la conversion des passifs assujettis en actions ordinaires de la CIBC ou un membre de son groupe. La SADC décide du moment de la conversion aux fins de la recapitalisation interne et du montant des actions et des passifs admissibles devant être convertis ainsi que des modalités de la conversion, sous réserve des paramètres énoncés dans le régime de recapitalisation interne. Se reporter à la section Exigences de fonds propres réglementaires et de capacité totale d'absorption des pertes (CTAP) pour plus de précisions.

Droits et privilèges rattachés aux actions privilégiées et autres titres de participation

Se reporter à la note 15 des états financiers consolidés sur les droits et privilèges rattachés aux actions privilégiées et autres titres de participation pour plus de précisions.

Arrangements hors bilan

Nous concluons des arrangements hors bilan dans le cours normal des affaires. Nous consolidons toutes les fiducies que nous soutenons et qui titrisent nos propres actifs.

Entités structurées non consolidées

Nous assurons la gestion et l'administration d'un fonds monocédatant et de plusieurs fonds multicédants soutenus par la CIBC au Canada et aux États-Unis. Les fonds multicédants acquièrent des participations directes ou indirectes ou des sûretés réelles dans des blocs d'actifs financiers de nos clients, puis émettent du papier commercial adossé à des créances (PCAC) aux investisseurs pour financer ces acquisitions. Le fonds monocédatant acquiert des actifs financiers et finance ces acquisitions au moyen d'une facilité de crédit fournie par un syndicat d'institutions financières. Les vendeurs faisant des affaires avec les fonds multicédants peuvent continuer de gérer les actifs et peuvent subir des pertes sur créances sur ces actifs, généralement en raison du mécanisme de surdimensionnement ou d'une autre forme de rehaussement de crédit. Les fonds multicédants peuvent obtenir des rehaussements de crédit auprès de tiers.

Nous fournissons aux fonds multicédants des facilités de garantie de liquidité pour papier commercial. Nous pouvons également fournir des services de placement de titres aux fonds multicédants, ainsi que des services de comptabilité, de gestion de trésorerie et d'exploitation au fonds monocédatant et aux fonds multicédants. Les facilités de liquidité pour les fonds multicédants gérés et administrés nous obligent à fournir le financement, sous réserve du respect de certaines conditions relativement à ces fonds multicédants, pour le PCAC qui n'a pas fait l'objet d'un placement auprès d'investisseurs externes. Nous pouvons également acquérir du PCAC émis par les fonds multicédants aux fins d'activités de tenue de marché et de conservation volontaire des risques.

Nous sommes tenus de maintenir certaines notes à l'égard des dettes à long terme ou à court terme relativement aux facilités de liquidité que nous fournissons aux fonds multicédants soutenus au Canada. Si nous obtenons une note plus basse que le minimum requis aux termes de ces facilités, nous devons prendre d'autres arrangements satisfaisants en matière de liquidités, comme trouver un fournisseur de liquidités de substitution qui respecte les exigences minimales.

Nous pouvons également agir à titre de contrepartie dans des contrats de dérivés conclus par un fonds multicédants en vue de convertir le rendement des actifs sous-jacents pour répondre aux besoins des investisseurs du fonds multicédants ou limiter le risque de taux d'intérêt, de base et de change du fonds multicédants.

Nous touchons des honoraires relativement à la prestation de services liés au fonds monocédatant et aux fonds multicédants non consolidés, tels que des facilités de garantie de liquidité et des services de placement, de structuration de transactions et d'administration des fonds multicédants. Ces honoraires ont totalisé 86 M\$ en 2023 (70 M\$ en 2022). Tous les honoraires provenant des activités avec les fonds multicédants sont établis selon le marché.

Au 31 octobre 2023, le montant du PCAC émis pour financer les divers types d'actifs des fonds multicédants atteignait 13,3 G\$ (9,3 G\$ en 2022). La durée moyenne pondérée estimée de ces actifs était de 1,6 an (1,8 an en 2022). Nous détenons du papier commercial totalisant 414 M\$ (642 M\$ en 2022) émis par les fonds multicédants soutenus non consolidés qui offrent du papier commercial à des investisseurs externes. Les facilités de garantie de liquidité consenties à ces fonds multicédants s'élevaient à 17,8 G\$ (11,7 G\$ en 2022). Nous avons également procuré des facilités de crédit de 50 M\$ (50 M\$ en 2022) à ces fonds multicédants.

Nous avons conclu une facilité consortiale de 700 M\$ avec le fonds monocédatant qui fournit du financement à des franchisés d'un important détaillant canadien, qui arrivera à échéance en avril 2025. Notre tranche de cet engagement s'élevait à 130 M\$ (130 M\$ en 2022), dont une tranche de 91 M\$ (98 M\$ en 2022) était financée au 31 octobre 2023.

Nous faisons appel au moins à l'une des quatre principales agences de notation, soit DBRS Limited (DBRS), Fitch Ratings Inc. (Fitch), Moody's Investors Service, Inc. (Moody's) et S&P, pour qu'elles donnent leur opinion sur les notes de crédit du PCAC émis par les fonds multicédants soutenus par la CIBC. Lorsque les notes obtenues des différentes agences de notation diffèrent à l'égard d'un de nos placements directs dans le PCAC ou d'une transaction financée dans les fonds multicédants de PCAC, nous utilisons les notes les plus basses.

Nous détenons également des placements dans certaines entités structurées par des tiers ou gérées par la CIBC et fournissons des prêts, des facilités de liquidités et des facilités de crédit à celles-ci. Les expositions au bilan liées à ces entités structurées sont présentées dans les états financiers consolidés.

Nous fournissons du financement de premier rang provisoire et à terme à des entités structurées par des tiers pour leur permettre de faire l'acquisition de prêts au cours de la phase où un nombre suffisant de prêts admissibles est regroupé afin de structurer une opération de titrisation future. À titre de prêteurs de premier rang, nous sommes remboursés à même le produit de l'émission des titres de créance aux investisseurs externes à la conclusion de l'opération de titrisation, à même les flux de trésorerie générés par le remboursement des actifs sous-jacents détenus par l'entité structurée ou à même le financement alternatif obtenu par l'entité structurée auprès de prêteurs tiers.

Nous souscrivons une protection de crédit auprès d'une entité structurée avantageuse aux fins des fonds propres pour certains prêts désignés, qui émet des billets liés à une garantie détenue uniquement par des investisseurs tiers. Nous ne consolidons pas l'entité structurée avantageuse aux fins des fonds propres et les prêts sous-jacents demeurent au bilan consolidé.

Les montants au bilan et hors bilan liés aux entités structurées qui ne sont pas consolidées figurent dans le tableau qui suit. Se reporter à la note 6 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur nos entités structurées.

En millions de dollars, aux 31 octobre	2023						2022
	Trésorerie, placements et prêts ¹	Facilités de liquidités et de crédit et engagements	Dérivés de crédit vendus ²	Placements et prêts ¹	Facilités de liquidités et de crédit et engagements	Dérivés de crédit vendus ²	
Fonds monocédaant et fonds multicédaants	505 \$	13 131 \$ ³	– \$	740 \$	8 682 \$ ³	– \$	
Entités émettrices structurées par des tiers	4 351	2 039	–	5 005	2 638	–	
Financement de prêts sur créances hypothécaires	6 858	5 500	–	8 898	2 700	–	
Divers	1 127	150	76	601	308	80	

- 1) Excluent les valeurs émises et les droits conservés par les entités créées par la SCHL, la Federal National Mortgage Association, la Federal Home Loan Mortgage Corporation, la Government National Mortgage Association, les Federal Home Loan Banks, la Federal Farm Credit Bank et la Student Loan Marketing Association, ainsi que leurs dérivés. Un montant de 3 M\$ (3 M\$ en 2022) du risque lié aux entités émettrices structurées – activités en voie de liquidation a été couvert.
- 2) Les montants présentés reflètent les montants notionnels en cours des dérivés de crédit vendus. La juste valeur négative comptabilisée dans le bilan consolidé a été de 51 M\$ (45 M\$ en 2022). Un montant notionnel de 71 M\$ (75 M\$ en 2022) a été couvert par des dérivés de crédit vendus par des tiers. La juste valeur de ces couvertures, nette des REC, a été de 46 M\$ (40 M\$ en 2022). Un montant notionnel additionnel de 5 M\$ (5 M\$ en 2022) a été couvert par un billet à recours limité.
- 3) Compte non tenu d'un montant additionnel de 4,3 G\$ (2,4 G\$ en 2022) lié aux facilités de garantie de liquidité consenties aux fonds multicédaants afin qu'ils respectent leur engagement à financer l'achat d'autres actifs. Compte non tenu également d'un montant de 414 M\$ (642 M\$ en 2022) au titre de nos placements directs dans les fonds multicédaants, que nous considérons comme une exposition aux placements.

Autres opérations financières

Nous sommes le commanditaire de plusieurs fonds communs de placement et fonds mis en commun, sous forme de fiducies. Nous sommes l'administrateur de ces fonds. De plus, nous pourrions agir en d'autres capacités, notamment à titre de dépositaire, de fiduciaire ou de courtier. Ces fiducies nous versent des honoraires aux taux du marché. Nous ne garantissons ni le capital ni les rendements aux investisseurs de ces fonds. Nous agissons comme fiduciaire d'un certain nombre de fiducies personnelles et avons la responsabilité fiduciaire d'agir au mieux des intérêts des bénéficiaires des fiducies. Nous recevons des honoraires à ce titre. Nous participons aussi à des opérations visant à modifier les flux de trésorerie de fiducies gérées par des gestionnaires d'actifs tiers pour créer des placements ayant des profils de risque précis ou pour aider les clients à gérer efficacement les autres risques. Habituellement, ces opérations requièrent l'utilisation de produits dérivés, qui transfèrent les risques et les rendements des actifs vers ou depuis une fiducie.

Dérivés

Nous participons à des transactions sur dérivés à titre de teneur de marché répondant aux besoins de nos clients ou pour notre propre compte pour la gestion des risques liés à nos stratégies de financement, de placement et de négociation. Tous les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Se reporter aux notes 12 et 23 des états financiers consolidés pour des précisions sur nos contrats de dérivés et les risques qui y sont associés.

Ententes relatives au crédit

Les ententes relatives au crédit sont habituellement des instruments hors bilan et généralement conclues pour répondre aux besoins de financement de clients. En outre, il existe certains engagements de crédit en vertu desquels nous pourrions devoir consentir du crédit et qui ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé. Se reporter à la section Risque de liquidité et à la note 21 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur ces ententes.

Cautionnements

Un cautionnement est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire à l'égard d'une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les conditions premières ou modifiées d'un instrument de créance. Les cautionnements comprennent la protection vendue au titre des dérivés de crédit et les lettres de crédit de soutien et de bonne fin, telles qu'elles sont respectivement décrites aux notes 12 et 21 des états financiers consolidés.

Gestion du risque

Nous avons présenté certaines informations exigées par l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir* (IFRS 7), portant sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers dans le rapport de gestion, comme l'autorise cette norme. Ces informations sont présentées dans les sections Vue d'ensemble, Risque de crédit, Risque de marché, Risque de liquidité, Risque opérationnel, Risques juridiques et de réputation, Risque lié au comportement et Risque lié à la conformité réglementaire.

47 Vue d'ensemble	60	Processus et contrôle	72	Activités de négociation
48 Structure de la gouvernance du risque	60	Mesure de risque	75	Activités autres que de négociation
49 Structure de gestion du risque	63	Expositions au risque de crédit	76	Risque lié aux régimes de retraite
50 Processus de gestion du risque	65	Qualité du crédit des portefeuilles	77 Risque de liquidité	
50 Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque	68	Rendement au chapitre de la qualité du crédit	77	Gouvernance et gestion
51 Renseignements sur le risque dans le cadre de l'évaluation du rendement et de la rémunération	69	Prêts en souffrance aux termes du contrat, mais non douteux	77	Politiques
52 Limites et politiques en matière de risque	69	Expositions à certains pays et à certaines régions	77	Mesure de risque
53 Recensement et mesure des risques	69	Exposition au secteur de l'immobilier de bureaux aux États-Unis	78	Actifs liquides
54 Simulations de crise	69	Risque de non-règlement	81	Financement
54 Traitement et atténuation du risque	70	Activités de titrisation	82	Obligations contractuelles
54 Suivi des risques et rapports connexes			83 Autres risques	
55 Principaux risques et nouveaux risques			83	Risque stratégique
			83	Risque opérationnel
58 Risques découlant des activités commerciales	71 Risque de marché		85	Risque environnemental et social
	71	Gouvernance et gestion	86	Risque lié à la conformité réglementaire
	71	Politiques	87	Risque d'assurance
59 Risque de crédit	71	Limites de risque de marché	87	Risques juridiques et de réputation
59	71	Processus et contrôle	87	Risque lié au comportement
59	71	Mesure de risque		

Vue d'ensemble

La CIBC fait face à un grand nombre de risques dans tous ses secteurs d'activité. Le recensement et l'analyse des risques et de leurs répercussions permettent à la CIBC de déterminer son intérêt à l'égard du risque et ses pratiques en matière de gestion du risque. La définition des niveaux de risque acceptables et l'établissement de solides principes, politiques et pratiques en gestion des risques sont essentiels à l'atteinte d'un rendement constant et durable à long terme, tout en demeurant dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque.

Notre intérêt à l'égard du risque définit les niveaux de tolérance envers divers risques. Il jette les assises sur lesquelles reposent notre culture et notre cadre de gestion du risque.

Notre cadre de gestion du risque comprend :

- les énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, des unités d'exploitation stratégiques, des groupes fonctionnels et des régions;
- des cadres, des politiques, des procédures et des limites de risque visant à harmoniser les activités avec notre intérêt à l'égard du risque;
- la production de rapports périodiques sur la gestion du risque pour établir et communiquer les niveaux de risque;
- un cadre de contrôle indépendant pour identifier et tester la conception et l'efficacité du fonctionnement de nos principaux contrôles;
- des simulations de crise afin d'évaluer les répercussions possibles des changements dans l'environnement de l'entreprise sur le capital, la situation de trésorerie et les résultats;
- la prise en compte proactive des options d'atténuation des risques afin d'optimiser les résultats;
- une surveillance grâce à nos comités axés sur les risques et à notre structure de gouvernance.

La responsabilité de la gestion du risque incombe à tous les employés de la CIBC. Les professionnels des unités d'exploitation et de la gestion du risque travaillent ensemble pour veiller à ce que les stratégies et les activités d'entreprise correspondent à notre intérêt à l'égard du risque. L'approche de la CIBC à l'égard de la gestion du risque à l'échelle de l'entreprise correspond au modèle à trois lignes de défense :

- En tant que première ligne de défense, la direction de la CIBC est responsable du recensement et de l'appréciation des risques inhérents aux activités des unités d'exploitation stratégiques et des groupes fonctionnels en fonction de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, et d'en rendre compte. De plus, la direction doit établir et maintenir des contrôles pour atténuer ces risques. La direction peut inclure des groupes de gouvernance au sein de l'entreprise pour faciliter les processus liés au cadre de contrôle et les autres processus relatifs aux risques. Un groupe de gouvernance s'entend d'un groupe relevant de la direction de l'unité d'exploitation (première ligne de défense) chargé des activités de gestion de la gouvernance, du risque et de contrôle au nom de la direction de l'unité d'exploitation. Le groupe de gouvernance fait partie de la première ligne de défense, tout comme la direction de l'unité d'exploitation. Les groupes de contrôle sont responsables de types de risque précis à l'échelle de l'entreprise et font également partie de la première ligne de défense. Ils fournissent une expertise à la direction et peuvent également mettre en place et gérer des programmes et des activités de contrôle à l'échelle organisationnelle pour les aspects relevant de leur expertise (par exemple la sécurité de l'information). En plus de collaborer avec la direction pour recenser et gérer les risques, les groupes de contrôle remettent en question les décisions et les stratégies d'atténuation à l'égard des risques.
- La deuxième ligne de défense est indépendante de la première et fournit une vue d'ensemble des types de risques précis à l'échelle de la banque, établit des lignes directrices et remet en question de façon efficace les activités liées aux risques et aux contrôles. La fonction Gestion du risque constitue la principale deuxième ligne de défense. Elle peut avoir recours à l'expertise technique d'autres groupes (p. ex. des tiers ou des groupes de contrôle) à l'appui de ses évaluations indépendantes, s'il y a lieu.
- En tant que troisième ligne de défense, la fonction Vérification interne de la CIBC est responsable de fournir une assurance raisonnable à la haute direction et au Comité de vérification du conseil d'administration quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance, des processus de gestion du risque et du contrôle interne de la CIBC, dans le cadre de son plan de vérification axé sur les risques et conformément à son mandat, comme il est décrit dans la Charte de vérification interne.

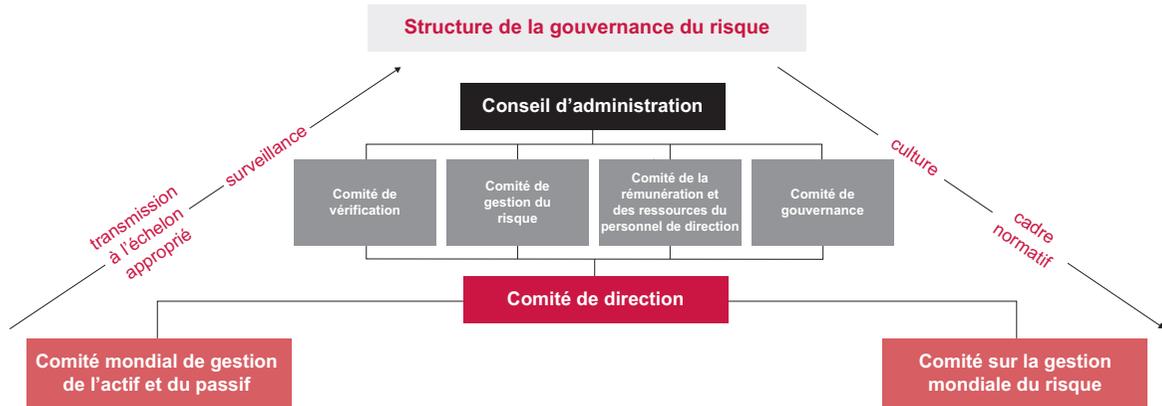
Une culture de risque éprouvée et une communication fluide entre les trois lignes de défense constituent des éléments essentiels d'une gestion du risque efficace.

Nous exerçons une surveillance constante de notre profil de risque en le comparant avec l'intérêt à l'égard du risque que nous avons établi et les limites connexes, et en prenant les mesures qui s'imposent pour maintenir un équilibre entre les risques courus et le rendement obtenu. Pour surveiller notre profil de risque, nous effectuons une analyse prospective de la sensibilité par rapport à des facteurs locaux et mondiaux du marché, à la conjoncture économique et au contexte géopolitique et réglementaire ayant une incidence sur notre profil de risque global.

La tenue de discussions et la production de rapports périodiques et clairs sur les risques par les comités de la haute direction facilitent la communication des risques et l'analyse des stratégies en gestion du risque à l'échelle de l'entreprise.

Structure de la gouvernance du risque

Notre structure de la gouvernance du risque est présentée ci-dessous :



Conseil d'administration (conseil) : les membres du conseil doivent surveiller le programme de gestion du risque à l'échelle de l'entreprise en approuvant notre intérêt à l'égard du risque et notre cadre de contrôle et en appuyant les politiques et les limites de gestion du risque. Le conseil s'acquitte de son mandat grâce au Comité de vérification, au Comité de gestion du risque, au Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction et au Comité de gouvernance, lesquels sont décrits ci-après.

Comité de vérification (CV) : ce comité passe en revue la conception globale et l'efficacité opérationnelle des contrôles internes et de l'environnement de contrôle, y compris les contrôles internes à l'égard de l'information financière. Le Comité de vérification est également responsable des processus et des contrôles sous-jacents aux informations à fournir sur les facteurs ESG dans notre Rapport annuel, notre Rapport sur la durabilité et nos autres documents d'information ESG importants.

Comité de gestion du risque (CGR) : ce comité aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités pour ce qui est de définir l'intérêt de la CIBC à l'égard du risque, de surveiller le profil de risque de la CIBC et d'évaluer le rendement par rapport à l'intérêt à l'égard du risque établi. De plus, il surveille les activités de recensement, de mesure et de suivi des principaux risques d'affaires auxquels la CIBC fait face conformément aux principaux cadres, politiques et limites en matière de risque.

Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction (CRRPD) : ce comité est responsable d'aider le conseil à surveiller, à l'échelle mondiale, la mise en œuvre de la stratégie de capital humain de la CIBC, y compris les talents et la rémunération globale, ainsi que leur harmonisation avec la stratégie de la CIBC, son intérêt à l'égard du risque et ses contrôles.

Comité de gouvernance (CG) : ce comité est responsable d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de la gouvernance et de la mise en œuvre de la stratégie ESG.

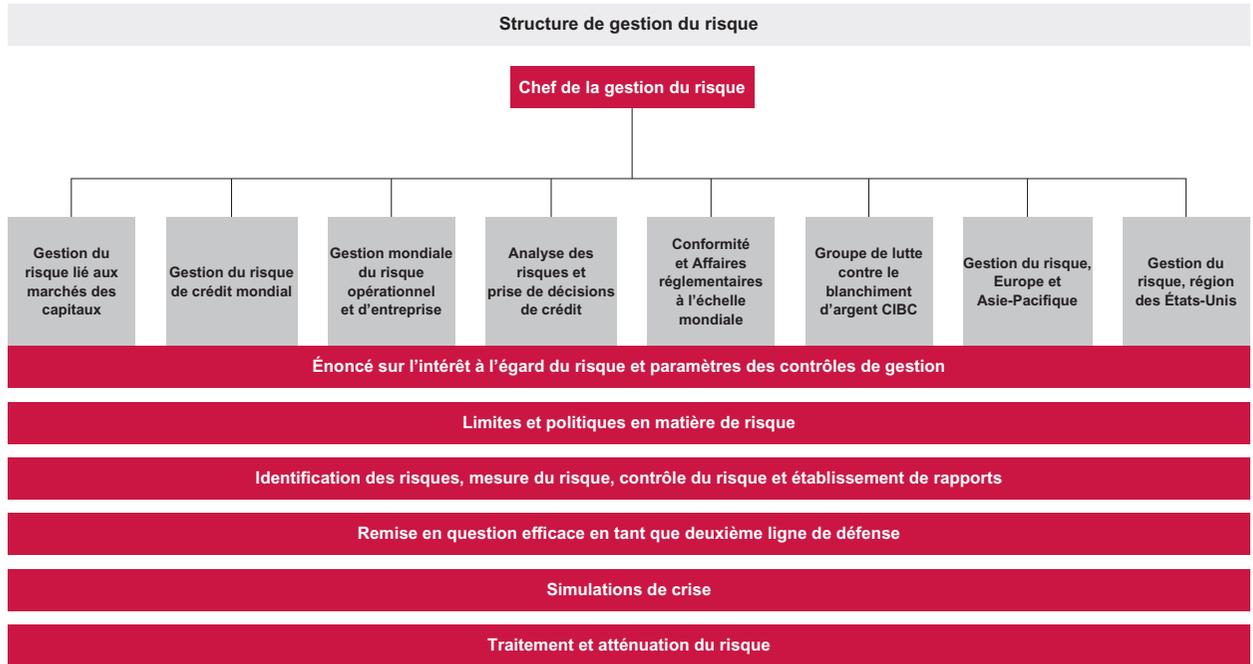
Comité de direction : le comité de direction, dirigé par le chef de la direction et comprenant certains cadres relevant directement de celui-ci, est responsable d'établir la stratégie d'entreprise et de faire le suivi, d'évaluer et de gérer les risques à l'échelle de la CIBC. Le Comité de direction est appuyé par les comités de gestion et de gouvernance suivants :

- **Comité mondial de gestion de l'actif et du passif (CMGAP) :** ce comité, constitué de membres du Comité de direction et de cadres supérieurs de l'unité Trésorerie, du groupe Gestion du risque et des secteurs d'activité, joue un rôle de surveillance à l'égard de la gestion des fonds propres, du financement, de la liquidité et de la gestion de l'actif et du passif (GAP). Le comité fournit également un cadre d'orientation stratégique en ce qui concerne les positions de risque de taux d'intérêt et de change structurel, approuve les politiques/paramètres en matière de fixation des prix de transfert de fonds et approuve les plans de financement du portefeuille de gros.
- **Comité sur la gestion mondiale du risque (CGMR) :** ce comité, constitué de certains membres du Comité de direction et de cadres supérieurs des secteurs d'activité, du groupe Gestion du risque et d'autres groupes fonctionnels, fournit une tribune pour la discussion et la surveillance de l'intérêt à l'égard du risque, du profil de risque et des stratégies d'atténuation du risque. Les principales activités comprennent l'examen des énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC et l'apport d'informations à leur égard, le suivi du profil de risque par rapport à l'intérêt à l'égard du risque, l'examen et l'évaluation des activités compte tenu de l'intérêt à l'égard du risque, ainsi que la détermination et l'examen des questions existantes et nouvelles posées par le risque et les plans d'atténuation connexes, et les conseils prodigués à cet égard.

Structure de gestion du risque

Le groupe Gestion du risque, dirigé par le chef de la gestion du risque, est chargé d'établir des stratégies du risque et d'offrir une surveillance indépendante des groupes d'exploitation. Le groupe Gestion du risque est responsable du recensement, de l'appréciation, de l'atténuation, du suivi et du contrôle des risques associés aux activités et aux stratégies d'entreprise. Il est également chargé de remettre en question de façon efficace les pratiques des secteurs d'activité.

Notre structure actuelle est présentée ci-dessous :



Le groupe Gestion du risque effectue plusieurs activités importantes, dont :

- l'élaboration de notre intérêt à l'égard du risque et des paramètres des contrôles de gestion connexes;
- l'établissement d'une stratégie du risque pour une gestion des risques conforme à notre intérêt à l'égard du risque et à la stratégie d'entreprise;
- la mise en œuvre et la communication des cadres, politiques, procédures et limites en matière de risque visant à atténuer les risques conformément à la stratégie du risque;
- l'évaluation et le suivi des niveaux de risque, et la production de rapports à cet égard;
- le recensement et l'appréciation des nouveaux risques stratégiques et des risques stratégiques éventuels;
- l'examen des opérations qui sortent des limites de risque attribuées aux secteurs d'activité;
- la conformité aux exigences réglementaires et aux exigences liées à la lutte contre le blanchiment d'argent (LBA) applicables.

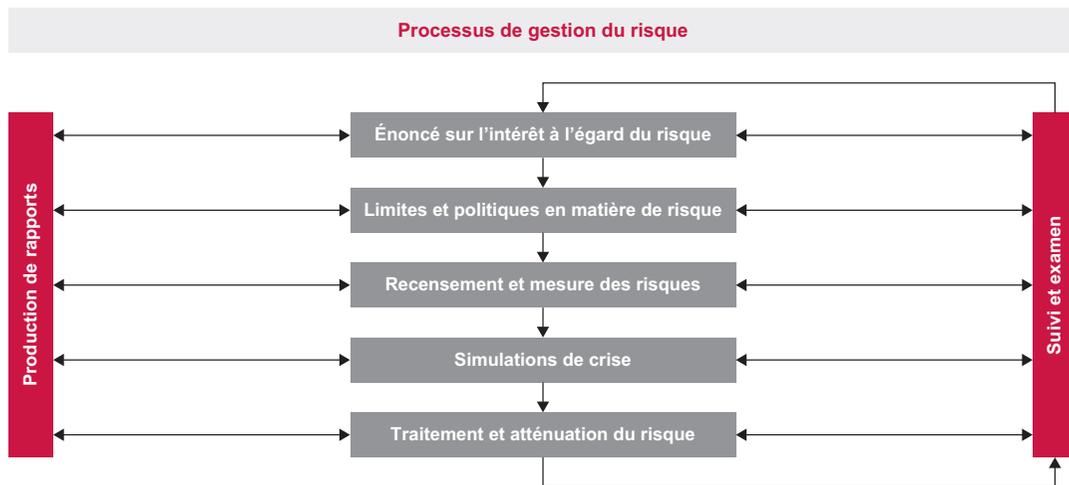
Les divisions principales suivantes au sein du groupe Gestion du risque, indépendamment de leurs activités d'origine, contribuent à la gestion du risque :

- **Gestion du risque lié aux marchés des capitaux** : ce groupe offre une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque de marché (activités de négociation et autres que de négociation) et du risque de crédit lié aux activités de négociation (appelé aussi « risque de contrepartie ») dans tous les portefeuilles de la CIBC, et assure une remise en question efficace des processus pour l'unité Trésorerie, y compris la gestion du risque de liquidité et du risque de financement et la gestion du risque de taux d'intérêt structurel, ainsi qu'une surveillance saine à cet égard.
- **Gestion du risque de crédit mondial** : ce groupe est responsable de l'approbation et de la surveillance du risque de crédit ayant trait aux activités de services aux entreprises, du siège social, services aux PME et de gestion des avoirs, de gestion des risques de nos portefeuilles de placement et de gestion des portefeuilles de prêts spéciaux de la CIBC.
- **Gestion mondiale du risque opérationnel et d'entreprise** : ce groupe est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes de contrôle et de gestion du risque opérationnel efficaces et d'assurer une remise en question efficace et un suivi de tous les risques opérationnels à l'échelle mondiale, dont le risque lié à la technologie, le risque lié à la sécurité de l'information (y compris le risque lié à la cybersécurité), le risque de fraude, le risque lié aux modèles et le risque lié aux tiers. En ce qui a trait à la gestion du risque d'entreprise, ce groupe est responsable de l'analyse à l'échelle de l'entreprise, y compris l'évaluation et le suivi de notre intérêt à l'égard du risque, la simulation de crise et la production de rapports à l'échelle de l'entreprise, la production de rapports sur les pertes sur créances, la modélisation des risques et la quantification liée aux modèles, le risque environnemental (y compris le risque environnemental et le risque social connexe propre à la conclusion de transactions, ainsi que les risques physiques et les risques liés à la transition inhérents aux changements climatiques), les méthodes utilisées pour calculer le capital économique et les fonds propres réglementaires, ainsi que la gestion des données sur les risques. Ce groupe est également responsable à l'échelle mondiale des programmes d'assurance des risques d'entreprise, du risque de réputation, ainsi que de la politique et de la gouvernance en matière de risque.
- **Analyse des risques et prise de décisions de crédit** : ce groupe gère le risque de crédit lié aux produits offerts aux particuliers et aux entreprises (p. ex., prêts hypothécaires à l'habitation, cartes de crédit, prêts personnels/marges de crédit personnelles et financement automobile indirect) par l'intermédiaire des différents canaux de distribution, et a recours à l'analytique pour améliorer le rendement du crédit de détail, ainsi que les résultats en matière de recouvrement et de LBA.
- **Conformité et Affaires réglementaires à l'échelle mondiale** : ce groupe est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre à l'échelle de la CIBC d'un cadre efficace pour gérer et atténuer les risques liés à la conformité réglementaire. Ce groupe assure également une surveillance des risques liés au comportement et à la culture, dont le risque lié aux pratiques de vente, assure une remise en question efficace des changements aux régimes de rémunération et de la gestion du risque lié à la protection des renseignements personnels par la CIBC. Le groupe établit et entretient également des relations solides avec les organismes de réglementation prudentielle, les organismes de réglementation des marchés, les organismes de réglementation du comportement et les autorités en valeurs mobilières, en plus d'assurer la liaison entre les organismes de réglementation et la CIBC.

- Groupe de lutte contre le blanchiment d'argent CIBC : ce groupe est responsable de tous les aspects de la surveillance de la conformité aux exigences relatives à la LBA et à la lutte contre le financement des activités terroristes (LFAT), et des sanctions appliquées. Ce groupe offre des conseils à tous les secteurs d'activité et groupes fonctionnels à l'échelle mondiale et est responsable de fournir une vue d'ensemble des risques en matière de blanchiment d'argent, de financement des activités terroristes et de sanctions à l'échelle de l'entreprise, d'établir des lignes directrices et de remettre en question de façon efficace les activités liées aux contrôles. Le groupe assure également la mise en œuvre d'une approche axée sur les risques pour prévenir, détecter et signaler les activités présumées de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et faisant l'objet de sanctions, conformément à ses politiques et aux normes sur lesquelles elles s'appuient.
- Gestion du risque, Europe et Asie-Pacifique : ce groupe a pour mandat la gestion du risque de la CIBC au niveau régional, sous la direction du premier vice-président et chef de la gestion du risque de la région de l'Europe et de l'Asie-Pacifique, et sous la supervision des comités de la direction et du conseil de la CIBC au Luxembourg. Le groupe exerce une surveillance indépendante du recensement, de la gestion, de la mesure, du suivi et de l'atténuation des risques en Europe et en Asie.
- Gestion du risque, région des États-Unis : ce groupe a pour mandat la gestion du risque de la CIBC au niveau régional, sous la direction du chef de la gestion du risque, région des États-Unis, et du Comité de gestion du risque du conseil de la CIBC et des comités de gestion du risque des conseils de CIBC Bank USA et de CIBC Bancorp USA Inc. Le groupe exerce une surveillance indépendante du recensement, de la gestion, de la mesure, du suivi et de l'atténuation des risques dans la région des États-Unis.

Processus de gestion du risque

Notre processus de gestion du risque est présenté ci-dessous :



Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque

Notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque définit le niveau de risque que nous sommes prêts à accepter pour atteindre nos objectifs stratégiques et financiers. Notre principe directeur est d'exercer une saine gestion du risque, soutenue par une situation de fonds propres et une situation financière solides, dans la mise en œuvre de notre stratégie focalisée sur la clientèle. Pour définir notre intérêt à l'égard du risque, nous tenons compte de notre raison d'être, de notre vision, de nos valeurs, de notre stratégie et de nos objectifs, ainsi que de notre tolérance au risque (telle qu'elle est définie par les contraintes réglementaires). L'énoncé définit la façon dont nous exerçons nos activités, conformément aux objectifs suivants :

- préserver notre réputation et notre marque;
- faire les bons choix pour nos clients et nos parties intéressées;
- mener des activités orientées client après avoir acquis une compréhension des risques et des avantages qui y sont associés;
- faire nôtre les objectifs de nos clients d'une manière professionnelle et radicalement simple;
- assurer un équilibre entre le risque et le rendement;
- conserver une attitude prudente à l'égard du risque extrême et du risque d'incident;
- respecter les attentes en matière de réglementation ou cibler et mettre en œuvre des plans pour régler les problèmes rapidement;
- atteindre et maintenir une note AA;
- satisfaire/excéder les attentes des parties intéressées à l'égard des critères ESG, y compris établir des cibles et les communiquer, et faire état des progrès réalisés au chapitre de l'atteinte de ces cibles.

Notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque comprend des limites encadrant nos niveaux de tolérance au risque. Nous avons également des énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque propres aux unités d'exploitation stratégiques, aux groupes fonctionnels et aux régions intégrés dans notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque global qui précisent davantage notre tolérance au risque au niveau des activités.

Notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque est revu chaque année en même temps que le processus de planification lié à la stratégie, aux finances et aux fonds propres pour en assurer la concordance, et il est approuvé chaque année par le conseil. Pour assurer une surveillance rigoureuse et une saine gouvernance dans les limites de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, le conseil, le CGR et la haute direction reçoivent et examinent régulièrement les rapports sur notre profil de risque par rapport aux limites d'intérêt à l'égard du risque.

Toutes les décisions d'affaires stratégiques que nous prenons, ainsi que les décisions d'affaires quotidiennes, sont régies par notre cadre sur l'intérêt à l'égard du risque. Les décisions stratégiques sont évaluées afin de garantir que l'exposition au risque se situe dans les limites établies de notre intérêt à l'égard du risque. Les activités et les décisions quotidiennes sont régies par notre cadre sur les limites, les politiques, les normes et les procédures à l'égard de la tolérance au risque qui appuient notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque.

Culture de risque

La culture de risque désigne les attitudes et les comportements à favoriser relativement aux pratiques en matière de gestion du risque. À la CIBC, nous visons à instaurer une culture de risque uniforme et efficace en :

- privilégiant, par des voies officielles et non officielles, une responsabilité partagée quant au recensement, à la gestion et à la réduction des risques;
- cultivant un environnement de transparence, de communication ouverte et d'analyse approfondie du risque;
- établissant le ton à adopter par la direction grâce à une communication claire et à des mesures de renforcement;
- identifiant et en encourageant les comportements qui sont conformes à l'intérêt à l'égard du risque et en soumettant à un autre palier d'intervention les comportements qui ne sont pas conformes.

Chaque année, tous les employés doivent suivre une formation sur l'intérêt à l'égard du risque, le risque de réputation, le risque opérationnel, le code de conduite et la lutte contre le blanchiment d'argent ainsi que sur d'autres sujets clés portant sur les risques. Grâce à cette formation obligatoire, les employés approfondissent leurs connaissances de base sur la gestion du risque à l'appui de notre culture de risque. À cette formation s'ajoutent notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, nos priorités à l'égard de la gestion du risque et la documentation offerte sur notre intranet. Nous avons également mis en place des politiques, des procédures et des limites qui gouvernent nos activités quotidiennes, ainsi que des procédures d'intervention à suivre en cas de dépassement des limites.

Renseignements sur le risque dans le cadre de l'évaluation du rendement et de la rémunération

Au cours de l'année, le groupe Gestion du risque veille à la gestion de divers examens du risque lié à la rémunération. Ces examens sont au nombre des responsabilités qui incombent à la deuxième ligne de défense, qui sont d'examiner et de remettre en question les nouveaux régimes de rémunération, les modifications apportées aux régimes de rémunération actuels et la fermeture des régimes de rémunération. De plus, les régimes de rémunération font l'objet d'examens périodiques à l'égard du risque afin d'évaluer les risques qu'ils présentent sur une base régulière. Une cote est attribuée aux régimes de rémunération, selon qu'ils présentent un risque très élevé ou faible; ceux présentant un risque très élevé doivent être soumis à l'approbation du chef de la gestion du risque.

À la fin de chaque année, le groupe Gestion du risque procède à l'évaluation du respect de l'intérêt à l'égard du risque et des questions importantes relatives au risque à l'échelle de la CIBC. Il évalue également diverses données liées au risque pour déterminer les éléments qui peuvent avoir une incidence directe sur les fonds alloués aux primes d'encouragement, les attributions individuelles de droits aux fins de la rémunération ou les cotes de rendement. Une fois par an, le groupe Gestion du risque passe en revue l'évaluation avec le CGR et le CRRPD.

Le CRRPD fait le suivi du processus de gestion du rendement et de rémunération et est responsable d'aider le conseil d'administration à surveiller, à l'échelle mondiale, la mise en œuvre de la stratégie de capital humain de la CIBC, y compris les talents et la rémunération globale, ainsi que leur harmonisation avec la stratégie de la CIBC, son intérêt à l'égard du risque et ses contrôles. La surveillance par le CRRPD de la stratégie de capital humain porte sur l'inclusion au travail, la santé, la sécurité et le bien-être des employés et d'autres pratiques ESG liées à son mandat. Les responsabilités clés du CRRPD relativement à la rémunération comprennent ce qui suit :

- passer en revue la rémunération annuelle du chef de la direction, des membres du Comité de direction et des autres dirigeants clés, y compris les modifications aux cibles de rémunération, s'il y a lieu, et en faire la recommandation pour approbation au conseil;
- approuver la rémunération annuelle des employés dont la rémunération directe globale dépasse le seuil établi par le comité;
- évaluer le caractère approprié de la rémunération par rapport au rendement opérationnel et aux risques assumés;
- passer en revue les primes d'encouragement annuelles globales et leur répartition entre les unités d'exploitation stratégiques et les groupes fonctionnels et en faire la recommandation pour approbation au conseil;
- approuver la philosophie de rémunération de la CIBC et toute modification importante apportée aux principes ou aux pratiques liés à la rémunération de la CIBC;
- passer en revue les politiques de rémunération importantes et approuver les modifications importantes apportées à ces politiques ou les nouvelles politiques de rémunération importantes;
- passer en revue les nouveaux régimes de rémunération importants et les modifications apportées aux régimes de rémunération importants actuels et en faire la recommandation pour approbation au conseil;
- examiner les rapports sur les régimes qui ne sont pas importants.

Limites et politiques en matière de risque

Notre cadre de limites et de politiques en matière de risque vise à assurer que les risques sont recensés, mesurés, suivis et contrôlés de façon appropriée conformément à notre intérêt à l'égard du risque. Pour la plupart des risques, nous avons élaboré un cadre d'ensemble qui énonce les principes clés liés à la gestion des risques connexes et nos principales politiques et limites de risque. Ce cadre est appuyé par des normes, des lignes directrices, des processus, des procédures et des contrôles qui régissent les activités quotidiennes de nos services. La surveillance est exercée par les comités de gestion ainsi que par le conseil et les comités du conseil.

Les comités de gestion et les politiques clés en matière de risque sont présentés ci-dessous.

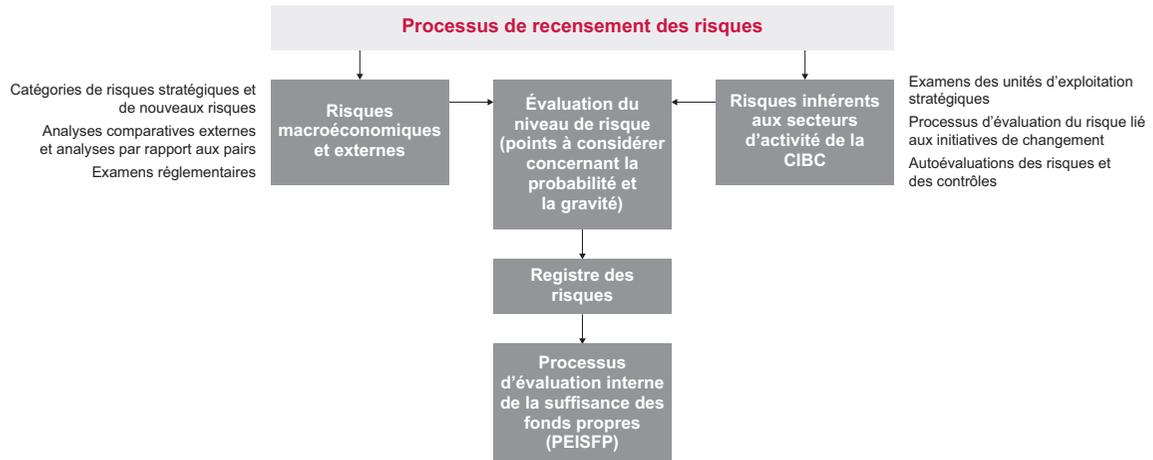
Cadre de gestion du risque			
Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque et cadre sur l'intérêt à l'égard du risque			
Risque	Cadre et politique d'ensemble	Limites de risque	Surveillance par la direction
Risque de crédit	Politique de gestion du risque de crédit Politique de gestion du risque des crédits de négociation	Limites de concentration du crédit Autorité déléguée en matière d'approbation du crédit Limite de risque des crédits de négociation Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque	Comité du crédit Comité du risque de crédit, Services bancaires personnels et PME Comité sur la gestion mondiale du risque Comité des risques commerciaux
Risque de marché	Politique de gestion du risque de marché Politiques de gestion du risque structurel	Limites de risque de marché Autorités déléguées en matière de risque Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque	Comité sur la gestion mondiale du risque Comité mondial de gestion de l'actif et du passif Comité des risques commerciaux
Risque opérationnel	Cadre de gestion du risque opérationnel Cadre de contrôle Cadre de gestion des risques liés au comportement et à la culture	Indicateurs de risque clés Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque	Comité Risque opérationnel et contrôle Comité sur la gestion mondiale du risque Comité de gestion du risque opérationnel, Technologie Comité du risque lié aux modèles et aux paramètres Comité de cybersécurité Comité des risques commerciaux Conseil sur le risque lié aux tiers Conseil de direction sur les risques de fraude
Risque de réputation	Politique et cadre généraux de gestion du risque de réputation	Indicateurs de risque clés	Comité des risques juridiques et de réputation
Risque de liquidité	Politique de gestion du risque de liquidité Politique de mise en gage	Limites de liquidité et de financement Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque Limites de mise en gage	Comité mondial de gestion de l'actif et du passif Comité sur la gestion mondiale du risque
Risque stratégique	Politique de planification stratégique	Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque	Comité de direction Comité sur la gestion mondiale du risque
Risque lié à la réglementation	Politique de gestion de la conformité réglementaire Cadre de travail en matière de lutte contre le blanchiment d'argent CIBC et politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes CIBC Cadre de gestion de la protection des renseignements personnels Cadre de gestion du risque lié à la conformité	Indicateurs de risque clés Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque Paramètres clés de la lutte contre le blanchiment d'argent	Comité sur la gestion mondiale du risque Comité de surveillance de la direction

Recensement et mesure des risques

Le recensement et la mesure des risques sont des composantes importantes du cadre de gestion du risque de la CIBC. Le recensement des risques est un processus continu, que l'on réalise généralement par :

- l'appréciation périodique des risques associés aux risques de crédit découlant de nos activités de prêt et de négociation;
- le suivi continu des portefeuilles de négociation et des portefeuilles autres que de négociation;
- l'appréciation des risques au sein de nouvelles activités et de nouveaux processus d'entreprise;
- l'appréciation des risques dans le cadre de transactions complexes et inhabituelles;
- le suivi périodique de notre profil de risque global en tenant compte de l'évolution et des tendances du marché, ainsi que des événements externes et internes;
- le suivi continu des activités et processus de gestion.

Le groupe Gestion du risque maintient un « registre des risques » dans le but de répertorier tous les risques importants auxquels la CIBC est exposée. Le registre s'appuie sur les risques inhérents à nos secteurs d'activité et est mis à jour au moyen de processus variés, présentés dans le graphique ci-après, afin de refléter l'évolution de la nature des risques auxquels nous faisons face. Le registre des risques vient appuyer notre PEISFP, soit de façon explicite dans les calculs du capital économique et des fonds propres réglementaires ou de façon implicite au moyen de la réserve de conservation des fonds propres réels par rapport au capital économique et aux fonds propres réglementaires.



La décision de répertorier un nouveau risque découle d'une évaluation du risque au moyen des processus de recensement des risques et comprend des critères tels que la gravité, le caractère mesurable et la probabilité. De plus, la décision quant à la détermination du montant des fonds propres à affecter pour faire face au nouveau risque relevé sera prise en tenant compte de l'efficacité et de l'incidence des facteurs d'atténuation du risque dont nous disposons.

Nous avons des méthodes, des modèles et des techniques en place à l'échelle de l'entreprise pour évaluer les facteurs quantitatifs et qualitatifs des risques, adaptés pour les différents types de risque auxquels nous faisons face. Ces méthodes, modèles et techniques font l'objet d'une évaluation et d'une revue indépendantes pour assurer que la logique sous-jacente demeure rigoureuse, que les risques liés aux modèles ont été détectés et gérés, que le recours aux modèles est toujours approprié et que les données obtenues sont valides.

Le risque se calcule généralement en fonction de la perte attendue, de la perte inattendue et du capital économique.

Perte attendue

La perte attendue s'entend de la perte statistiquement susceptible de se réaliser dans le cours normal des affaires, avec des ajustements de prudence, au cours d'une période donnée.

En ce qui concerne le risque de crédit, les paramètres utilisés pour mesurer la perte attendue sont la PD, l'ECD et la PCD. Ces paramètres sont mis à jour régulièrement et sont fondés sur nos données historiques au cours du cycle et sur l'établissement de points de référence à l'égard du risque de crédit, ou de la manière exigée par les organismes de réglementation, selon le cas. Contrairement aux paramètres de la PD, de l'ECD et de la PCD utilisés pour calculer les pertes de crédit attendues dans nos états financiers consolidés, les paramètres de la PD, de l'ECD et de la PCD utilisés aux fins des fonds propres réglementaires ne sont pas ajustés pour tenir compte des informations prospectives.

En ce qui concerne le risque de marché lié aux activités de négociation, c'est la VAR qui est utilisée comme technique statistique pour mesurer le risque. La VAR est une estimation fondée sur les 500 derniers jours de Bourse de la perte de valeur de marché, selon un degré de confiance déterminé, que pourrait subir notre portefeuille de négociation dans le cas d'une variation défavorable des taux et des cours du marché ainsi que de la volatilité présumée, sur une période de un jour. Nous utilisons également la mesure de la VAR en situation de crise pour estimer les pertes attendues sur une période de détention de dix jours, au moyen d'une période échantillon de un an pendant laquelle les facteurs du marché pertinents montraient des signes de difficulté.

En ce qui concerne le risque de crédit lié aux activités de négociation pour des produits fondés sur la valeur de marché, nous utilisons des modèles pour évaluer le risque associé à la valeur du portefeuille des opérations conclues avec chaque contrepartie, en tenant compte des taux et des cours du marché.

Perte inattendue et capital économique

La perte inattendue représente l'estimation statistique de l'excédent du montant des pertes réelles sur le montant des pertes attendues au cours d'une période définie, calculée selon un degré de confiance déterminé. Nous avons recours au capital économique pour estimer les fonds propres nécessaires pour nous protéger contre les pertes inattendues.

Nous utilisons aussi des techniques comme l'analyse de sensibilité et les simulations de crise pour faire en sorte que les risques courus demeurent dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque et pour qu'il y ait suffisamment de fonds propres pour couvrir ces risques. Notre programme de simulations de crise comprend l'évaluation des répercussions éventuelles de différents scénarios économiques et de marché sur notre profil de risque, nos résultats et nos fonds propres. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions.

Gestion du risque lié aux modèles

La gestion du risque lié aux modèles comprend l'élaboration judicieuse, la validation indépendante et le suivi et l'examen continus des modèles, ainsi que de la gouvernance et des contrôles qui sont proportionnels aux risques. Notre portefeuille de modèles comprend, sans s'y limiter, des modèles liés à l'évaluation du risque (y compris la VAR, le capital économique et les fonds propres réglementaires), à l'établissement des prix, à l'évaluation à la valeur de marché, à la notation et à l'évaluation du risque de crédit, les modèles du risque de crédit aux fins du calcul de l'ampleur de la perte et des simulations de crise et les modèles aux fins du calcul des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9. L'approche de la CIBC pour assurer une gouvernance et une surveillance efficaces de la gestion du risque lié aux modèles englobe les éléments importants suivants :

- la gouvernance et la surveillance par les comités de gestion, y compris le Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres, la haute direction et le conseil;
- les politiques, procédures et normes qui définissent les rôles et responsabilités qui s'appliquent aux divers groupes de surveillance et qui fournissent les lignes directrices permettant d'identifier, d'évaluer et de contrôler le risque lié aux modèles et d'en faire le suivi tout au long du cycle de vie du modèle;
- les contrôles qui s'appliquent aux principaux aspects opérationnels de la gestion du risque lié aux modèles, y compris le maintien du portefeuille de modèles, l'évaluation du risque lié aux modèles, l'attestation du risque lié aux modèles ainsi que le suivi continu et la communication d'information à cet égard.

Le Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres est un sous-comité du Comité Risque opérationnel et contrôle et est responsable de passer en revue et d'approuver les modèles réglementaires, de capital économique et de l'IFRS 9, nouveaux et modifiés, et de surveiller les modèles et paramètres réglementaires, de capital économique et de l'IFRS 9 de la CIBC pour détecter les risques de crédit et de marché et les risques opérationnels. Le Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres est responsable de l'approbation des modèles et des paramètres, du suivi de la performance des paramètres ainsi que de la surveillance de la validation et de la conformité aux politiques.

Politiques d'atténuation du risque lié aux modèles

Nous avons mis en place des politiques, des procédures, des normes et des contrôles pour assurer la gestion efficace du risque lié aux modèles pour la CIBC. L'examen et la validation des modèles remettent en question de façon efficace et indépendante le risque lié aux modèles et le documentent, assurant ainsi que les paramètres des modèles sont rigoureux et que nous pouvons nous fier à leurs résultats. Le processus d'examen et de validation des modèles comprend :

- une analyse des documents du modèle;
- des tests exhaustifs et rigoureux des paramètres clés du modèle lors de la mise en œuvre pour s'assurer que les résultats sont tels que prévus;
- une reproduction du processus de quantification du risque pour savoir si la mise en œuvre du modèle tient compte des spécifications du modèle;
- une évaluation de la pertinence et de la vraisemblance des concepts et des hypothèses liés au modèle/paramètre;
- une analyse de l'exactitude pour évaluer le calibrage et l'exactitude des composantes de risque, notamment la capacité de discrimination des systèmes de notation et le caractère raisonnable des paramètres de fonds propres;
- une analyse de sensibilité des résultats découlant du modèle/paramètre par rapport aux hypothèses liées au modèle/paramètre et aux données importantes;
- une analyse de scénario et simulation de crise pour les résultats découlant du modèle par rapport aux données importantes;
- des essais à rebours par comparaison des résultats réels et des mesures de risque générées par le modèle;
- une analyse comparative des autres modèles et des données comparables internes et externes;
- un examen de l'application interne du modèle/paramètre pour assurer une application uniforme;
- un compte rendu du statut des modèles au Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres appuyé par une mise à jour d'une liste de modèles et de paramètres réglementaires;
- un processus d'attestation trimestrielle pour les responsables des modèles pour assurer la conformité à la politique de validation et de gestion du risque lié aux modèles;
- un rapport de validation détaillé précisant les modalités d'une application correcte du modèle et faisant le compte rendu des constatations aux responsables, aux développeurs et aux utilisateurs des modèles.

Une fois le modèle approuvé et prêt à être utilisé, la surveillance continue devient la responsabilité commune des utilisateurs, des responsables et des valideurs de modèles.

Simulations de crise

Les stimulations de crise complètent nos autres outils de gestion du risque en offrant une estimation des répercussions potentielles de scénarios de conjoncture économique plausibles en situation de crise et de facteurs de risque. Les résultats des simulations de crise sont interprétés selon notre intérêt à l'égard du risque, y compris des paramètres d'adéquation des fonds propres. Les processus de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise, de planification des fonds propres et de planification financière sont intégrés pour former un système d'information exhaustif. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions sur nos simulations de crise à l'échelle de l'entreprise.

Traitement et atténuation du risque

Le traitement et l'atténuation du risque consistent à mettre en œuvre des options pour modifier les niveaux de risque. Nous recherchons les possibilités d'atténuation du risque afin de contrôler notre profil de risque compte tenu de notre intérêt à l'égard du risque. Notre objectif est de tenir compte de façon proactive des options d'atténuation du risque dans le but d'optimiser les résultats.

Des discussions sur les stratégies d'atténuation des risques potentiels ont lieu entre le groupe Gestion du risque et les secteurs d'activité, au sein du CGMR ou du CMGAP, et du CGR à des fins de gouvernance et de surveillance, au besoin. Dans l'évaluation des stratégies possibles, les éléments pris en considération comprennent les coûts et les avantages, les risques résiduels (c.-à-d., les risques qui sont conservés), les risques secondaires (c.-à-d., les risques découlant des mesures d'atténuation) et le suivi et l'examen appropriés pour faire le suivi des résultats.

Contrôles à l'égard des risques

Notre cadre de gestion du risque comprend également un ensemble complet de contrôles à l'égard des risques, conçus pour veiller à ce que les risques soient décelés et gérés de façon appropriée. Ces contrôles font partie du cadre de contrôle global de la CIBC, mis au point d'après le document généralement accepté intitulé Internal Control – Integrated Framework publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (COSO). Le cadre de contrôle s'appuie également sur des éléments tirés du cadre de surveillance et de la ligne directrice sur la gouvernance d'entreprise, deux documents publiés par le BSIF.

Le conseil, principalement par l'entremise du CGR, approuve certaines limites du risque de crédit et délègue au chef de la direction, ou à celui-ci et au chef de la gestion du risque conjointement, des pouvoirs précis d'approbation de transactions. Le CGR doit approuver les transactions outrepassant les pouvoirs accordés. La délégation de pouvoirs aux unités d'exploitation est soumise à un contrôle pour que la prise de décision soit réservée aux personnes ayant suffisamment d'expérience en la matière. De plus, la CIBC a mis en place des processus rigoureux pour relever et évaluer les déficiences du contrôle des risques et y remédier en temps opportun. Des rapports périodiques sont remis au CGR pour démontrer la conformité aux limites de risque. Les limites de risque et les pouvoirs délégués au chef de la direction, ou au chef de la direction et au chef de la gestion du risque conjointement, sont évalués une fois l'an par le CGR.

Suivi des risques et rapports connexes

Afin d'effectuer un suivi du profil de risque de la CIBC et de faciliter l'évaluation en fonction de l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, nous avons établi un certain nombre de paramètres d'évaluation et nous présentons régulièrement des rapports au CGMR et au CGR relativement à leur application. Ces rapports permettent la prise de décisions à l'égard des stratégies de croissance et d'atténuation du risque.

Les expositions sont aussi régulièrement surveillées en fonction des limites, et des protocoles d'intervention ont été mis en place en cas de dépassement de ces limites. Ces protocoles permettent que les membres du personnel aux échelons appropriés restent informés et facilitent la gestion des dépassements de façon conforme à notre intérêt à l'égard du risque.

Des rapports de la direction réguliers pour chaque type de risque sont également préparés pour faciliter le suivi et le contrôle du risque à des niveaux plus détaillés.

Principaux risques et nouveaux risques

Nous faisons le suivi des principaux risques et des nouveaux risques qui peuvent avoir une incidence sur nos résultats futurs, nous les examinons et nous prenons les mesures qui s'imposent pour réduire les risques éventuels. Nous procédons à des analyses approfondies, notamment par des simulations de crise de nos expositions aux risques, et nous informons le conseil sur une base régulière des nouveautés et des changements connexes. Les principaux risques et les nouveaux risques sont ceux qui pourraient avoir, à notre avis, une incidence négative qui est importante pour la CIBC. La présente section décrit donc les principaux risques et les nouveaux risques, ainsi que les faits nouveaux en matière de réglementation et de comptabilité qui sont importants pour la CIBC.

Inflation, taux d'intérêt et croissance économique

L'inflation élevée a continué d'inciter les principales banques centrales à resserrer leurs politiques monétaires en 2023, posant ainsi un risque pour la croissance économique future. La hausse rapide des taux d'intérêt exerce une pression sur le risque de crédit à l'échelle mondiale. Les faillites de banques régionales aux États-Unis ont exercé une pression sur les conditions de liquidité et de financement dans le secteur des services financiers, tout en entraînant un resserrement du crédit des petites et moyennes entreprises aux États-Unis. Le secteur de l'immobilier de bureaux, tout particulièrement aux États-Unis, doit composer avec les enjeux liés aux ententes de travail hybrides mises en place après la pandémie et aux taux d'intérêt élevés, ce qui se répercute défavorablement sur les évaluations des immeubles de bureaux. Se reporter à la section Risque de crédit – Exposition au secteur de l'immobilier de bureaux aux États-Unis pour plus de précisions sur notre exposition au secteur de l'immobilier de bureaux aux États-Unis. L'incidence de la flambée des taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires au Canada est abordée dans la section Endettement des consommateurs canadiens et marché du logement canadien ci-après ainsi que dans la section Risque de crédit – Prêts personnels garantis par des biens immobiliers. Nous surveillons étroitement le contexte macroéconomique et évaluons ses possibles répercussions négatives pour nos clients, contreparties et activités. D'autres précisions sur le contexte macroéconomique se trouvent dans la section Conjoncture de l'économie et du marché – Perspectives pour l'année 2024.

Endettement des consommateurs canadiens et marché du logement canadien

En 2012, le BSIF a instauré la ligne directrice B-20, dont il a ensuite publié une version révisée qui est entrée en vigueur en janvier 2018, dans laquelle il énonçait des attentes en matière de souscription rigoureuse des prêts hypothécaires à l'intention des prêteurs fédéraux. La version révisée a eu l'effet escompté, les ratios dette-revenu ayant diminué en 2018 et en 2019. Une fois l'incidence initiale de la pandémie de COVID-19 dissipée, le marché du logement a fortement rebondi en 2021 et en 2022, la flambée rapide des prix augmentant ainsi le risque que les nouveaux emprunteurs ne soient pas en mesure de rembourser leurs prêts en raison de la hausse de la dette hypothécaire.

Au cours des derniers trimestres, la hausse des taux d'intérêt a engendré une certaine correction des prix des logements et a exercé une pression sur le remboursement de la dette. Le ratio du service de la dette hypothécaire a augmenté, en raison des paiements d'intérêts plus élevés, mais cette augmentation a été en partie neutralisée par la dette autre qu'hypothécaire, celle-ci ayant atteint un niveau historiquement faible, le ralentissement des dépenses de consommation et la croissance toujours forte des salaires.

Compte tenu de la progression rapide du niveau des prix des logements et de la réémergence de préoccupations relatives à l'endettement des ménages en 2021-2022, le BSIF a pris des mesures proactives pour évaluer les pratiques des prêteurs dans la conjoncture actuelle du marché. En juin 2021, nous avons commencé à déterminer l'admissibilité aux prêts hypothécaires non assurés et assurés en fonction du taux le plus élevé entre le taux du contrat hypothécaire majoré de 2 %, ou 5,25 %, et en juin 2022, le BSIF a publié un nouveau préavis pour clarifier le traitement à appliquer aux produits de prêts garantis par un bien immobilier innovants en vertu de la ligne directrice B-20. La consultation publique du BSIF sur la ligne directrice B-20 relativement aux mesures complémentaires proposées de remboursement de la dette afin de contrôler le niveau d'endettement élevé des consommateurs (soit les restrictions du ratio prêt-revenu et du ratio dette-revenu) a pris fin en avril 2023.

Les lignes directrices Normes de fonds propres (NFP) et Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance hypothécaire (TSAH) ont été mises à jour en date du 1^{er} novembre 2023. Les changements apportés entraîneront une hausse de l'APR pour les prêts hypothécaires qui sont en amortissement négatif depuis trois mois consécutifs et dont le RPV est supérieur à 65 %. La CIBC procède à la mise en œuvre des changements depuis l'entrée en vigueur de ces lignes directrices, le 1^{er} novembre. La CIBC continue de surveiller l'effet des facteurs macroéconomiques sur ses clients, au moyen de simulations de crise et d'analyses de scénarios et de sensibilité. De plus, la CIBC surveille étroitement, dans le contexte actuel de taux d'intérêt élevés, les signes de tensions financières chez les clients qui ont récemment renouvelé leur prêt hypothécaire ou qui le renouveleront bientôt.

Se reporter à la section Prêts personnels garantis par des biens immobiliers pour en savoir plus sur la ligne directrice Clarification du régime s'appliquant aux produits de prêts garantis par un bien immobilier innovants en vertu de la ligne directrice B-20, publiée par le BSIF en juin 2022.

Risque géopolitique

Le risque géopolitique s'intensifie à certains moments. Bien que l'incidence précise sur l'économie mondiale et sur les marchés du crédit et des capitaux mondiaux dépende de la nature de l'événement, en règle générale, tout événement majeur pourrait être une source d'instabilité et de volatilité, ce qui pourrait entraîner un élargissement des écarts de taux, une diminution de la valeur des actions, une ruée vers les devises refuges et une augmentation des achats d'or. À court terme, la perturbation des marchés peut nuire au résultat net tiré de nos positions de risque de marché dans les activités de négociation et les activités autres que de négociation. Le risque géopolitique pourrait entraîner un ralentissement de la croissance économique et, de pair avec les répercussions possibles sur les prix des marchandises et la montée récente du protectionnisme, avoir des conséquences très graves sur les activités économiques et bancaires en général. À l'heure actuelle, il existe plusieurs facteurs préoccupants :

- la guerre en Ukraine;
- le conflit au Moyen-Orient;
- les enjeux commerciaux persistants et les relations tendues entre les États-Unis, le Canada et la Chine;
- l'intensification des troubles civils et de l'activisme à l'échelle mondiale;
- les relations entre les États-Unis et l'Iran.

Bien qu'il soit impossible de prédire quels pays connaîtront des conflits géopolitiques, nous surveillons étroitement les marchés et les régions actuellement ou récemment instables afin d'évaluer l'incidence de ces situations sur les marchés et les secteurs dans lesquels nous exerçons nos activités.

Risque lié aux changements climatiques

Les risques physiques liés aux changements climatiques, de même que la réglementation visant à en atténuer l'incidence négative, auront des répercussions mesurables sur les collectivités et sur l'économie. Les risques physiques liés aux changements climatiques résultant d'événements météorologiques violents et de problèmes systémiques tels que l'élévation du niveau de la mer peuvent avoir une incidence sur la rentabilité de la CIBC, en perturbant ses activités ou en causant des dommages aux infrastructures essentielles. Les risques liés à la transition, qui résultent du passage de la société à un avenir à faibles émissions de carbone, peuvent avoir une incidence sur la santé financière de nos clients étant donné que les changements d'ordre politique, réglementaire et technologique visant à limiter le réchauffement climatique pourraient donner lieu à une hausse de leurs coûts d'exploitation et à une baisse de leur rentabilité, ce qui pourrait se traduire par des pertes sur créances plus élevées pour la banque. Nous sommes également exposés à des risques juridiques et de réputation qui découlent de l'évolution des attentes des parties intéressées à l'égard des mesures, ou de l'absence de mesures, prises en réponse au risque lié aux changements climatiques. À l'appui de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone à l'échelle mondiale, nous nous engageons à bien comprendre l'incidence des changements climatiques sur les activités de notre entreprise et à les gérer de façon responsable. Pour appuyer cet engagement, nous nous sommes donné comme objectif d'atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre associée à nos activités d'exploitation et de financement d'ici 2050, y compris nos objectifs provisoires de réduction de l'intensité en carbone de nos émissions financées dans les secteurs pétrolier et gazier et de la production d'énergie d'ici 2030. Pour atteindre ces objectifs, nous nous appuyons sur notre leadership en matière d'environnement et augmenterons notre capacité à continuer de créer de la valeur à long terme pour les actionnaires dans un contexte où les risques et les possibilités liés aux changements climatiques sont en pleine évolution.

La pratique d'établir des objectifs de carboneutralité pour un ensemble d'activités de financement complexes est une nouvelle pratique, et notre méthode s'appuie sur des normes internationales et les pratiques sectorielles exemplaires actuelles. Nous continuons de nous efforcer d'accélérer la réalisation de nos ambitions au chapitre des changements climatiques en faisant de nos objectifs de carboneutralité une partie intégrante de nos pratiques commerciales et de nos activités de financement.

Il y a une demande croissante d'information sur le recensement et l'atténuation du risque lié aux changements climatiques. Nous appuyons les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) visant la présentation d'informations en lien avec les changements climatiques comparables et uniformes à l'échelle mondiale. En outre, en mars 2023, nous avons publié notre troisième rapport distinct qui présente des renseignements sur les efforts mis en œuvre par la CIBC pour harmoniser ses informations à fournir en lien avec les changements climatiques avec le cadre de divulgation établi par le GIFCC.

Au cours de la dernière année, un certain nombre d'organismes de réglementation et de normalisation ont mis en place des cadres de divulgation des risques liés aux changements climatiques, ainsi que des risques environnementaux et sociaux. Parmi les plus importants, mentionnons le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board ou ISSB) de l'IFRS Foundation qui, en juin 2023, a publié ses premières normes, soit IFRS S1, *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité* (IFRS S1) et IFRS S2, *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques* (IFRS S2). Les deux normes ont pour but de permettre aux sociétés de présenter aux investisseurs les possibilités et les risques liés à la durabilité à court, moyen et long terme. L'IFRS S1 traite des obligations relatives au contenu et à la présentation des informations à fournir sur la durabilité de manière plus générale, alors que l'IFRS S2 porte expressément sur les informations à fournir en lien avec les changements climatiques. Selon les dispositions transitoires énoncées dans les normes, celles-ci s'appliqueront à la CIBC pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2025 si elles entrent en vigueur au Canada. En outre, les organismes de réglementation comme la SEC, le BSIF et les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont publié des projets ou des versions définitives d'obligations d'information en lien avec les changements climatiques, notamment en vue d'établir des lignes directrices et des attentes concernant les pratiques et mesures de gestion du risque lié aux changements climatiques afin d'apprécier ce risque. En mars 2023, le BSIF a publié la ligne directrice B-15, *Gestion des risques climatiques*. La ligne directrice s'appliquera initialement à la CIBC pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2024, et les informations pertinentes devront être rendues publiques dans les 180 jours suivant la fin de notre exercice. Selon les attentes fondées sur des principes du BSIF énoncées dans la ligne directrice, les entreprises doivent comprendre et atténuer les répercussions des risques climatiques sur leur modèle et leur stratégie d'affaires, avoir mis en place les pratiques de gouvernance et de gestion des risques qui s'imposent pour gérer les risques climatiques et demeurer résilientes sur le plan financier ainsi que sur le plan opérationnel face à des scénarios de risques climatiques graves. Le BSIF devrait revoir la ligne directrice B-15 pour tenir compte de l'évolution des pratiques, notamment en tenant compte des mises à jour des obligations d'information énoncées dans les normes de l'ISSB. Nous avons mis sur pied un groupe de travail à l'échelle de l'entreprise pour évaluer les incidences de la ligne directrice B-15 et soutenir sa mise en œuvre. En juillet 2023, la Commission européenne a adopté les normes européennes d'information en matière de durabilité (normes ESRS) à l'intention des entités assujetties à la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD). Les normes ESRS rendront obligatoire la présentation d'informations sur les changements climatiques, ainsi que sur d'autres questions environnementales, sociales et de gouvernance importantes.

Les divergences possibles entre les organismes de réglementation sur les attentes à l'égard des informations à fournir, combinées au rythme de l'évolution du paysage réglementaire, constituent des risques opérationnels pour nous. Nous restons attentifs à ces développements et modifions continuellement notre approche pour appuyer les exigences réglementaires à venir.

Se reporter à la section Risque environnemental et social pour plus de précisions.

Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité

Les institutions financières telles que la CIBC optimisent leur façon d'utiliser la technologie et leurs processus opérationnels afin d'améliorer l'expérience client et de rationaliser leurs activités. Par contre, les cybermenaces et le risque financier, le risque de réputation et le risque d'interruption des activités qui y sont liés s'amplifient. Nous continuons de gérer ces risques de façon active au moyen d'exams du risque stratégique, d'outils technologiques déployés à l'échelle de l'entreprise et de programmes de sécurité de l'information, dont l'objectif est de continuer à lutter globalement contre ces cybermenaces pour prévenir, détecter et traiter des menaces, telles que les fuites de données, les logiciels malveillants, les accès non autorisés et les attaques par déni de service, qui peuvent porter atteinte aux systèmes et à l'information de la CIBC, donner lieu à des activités non autorisées ou frauduleuses et entraîner le vol ou la divulgation de renseignements confidentiels ainsi que des interruptions de service au sein de la CIBC ou chez ses fournisseurs, dont ceux de services infonuagiques.

Étant donné l'importance des systèmes financiers électroniques, y compris les services bancaires en direct et mobiles sécurisés offerts par la CIBC à ses clients, la CIBC surveille l'évolution du contexte à l'échelle mondiale, notamment les cybermenaces, les stratégies d'atténuation des risques et les nouvelles exigences réglementaires, afin d'améliorer les contrôles et processus qui protègent nos systèmes et les renseignements relatifs à nos clients. En outre, nous effectuons des exercices de cybersécurité portant sur la préparation, les tests et la reprise afin de valider nos défenses, de comparer nos pratiques avec les meilleures pratiques en la matière et d'informer régulièrement le conseil des faits nouveaux. Nous avons des protocoles et des stratégies d'intervention en cas de cyberincident bien définis qui seront mis en œuvre si un incident ou une atteinte en lien avec la sécurité survient. Nous avons également contracté une assurance contre les cyberrisques afin de réduire certaines pertes potentielles liées aux cyberincidents. Notre assurance contre les risques est assujettie à différentes modalités et clauses, notamment aux limites sur les types et les montants d'assurance liés aux pertes découlant des cyberincidents. Nous évaluons périodiquement notre assurance en fonction de notre tolérance aux risques et de nos limites de risque. Malgré notre engagement en matière de gestion du risque lié à l'information et à la cybersécurité, et compte tenu de l'évolution rapide des menaces, du cadre réglementaire ainsi que de l'environnement d'affaires, nous ne sommes pas en mesure de recenser tous les risques liés à la cybersécurité ou de mettre en place des mesures permettant de prévenir ou de contrer tout cyberincident pouvant éventuellement survenir. Cependant, nous surveillons les changements dans notre profil de risque et continuons d'améliorer nos stratégies visant à protéger la sécurité et à assurer la résilience des services afin de réduire au minimum les répercussions des cyberincidents qui pourraient survenir.

Prix des marchandises

Après avoir été solides au troisième trimestre, les prix de la plupart des marchandises ont reculé au quatrième trimestre de 2023, à l'exception de ceux du pétrole. Les prix du pétrole brut ont continué d'augmenter, alors que les nouvelles réductions de la production par l'OPEP et les préoccupations liées au stockage ont dominé l'analyse des facteurs fondamentaux. Les prix du gaz naturel ont diminué en août et en septembre, car les inquiétudes concernant l'approvisionnement hivernal en gaz naturel ont semblé se dissiper, tandis que la production demeurait élevée et la demande, stable. Les prix de l'or ont également reculé en raison du raffermissement du dollar américain et de la possibilité que les taux d'intérêt demeurent élevés plus longtemps. Les prix des céréales se sont stabilisés après une période initiale de volatilité ayant suivi le retrait de la Russie de l'accord sur l'exportation des céréales ukrainiennes. La CIBC continue de surveiller les faits nouveaux qui pourraient survenir à plus long terme alors que les tensions géopolitiques et une volonté d'indépendance sur le plan énergétique s'opposent aux objectifs de décarbonisation dans l'évolution des politiques énergétiques et des échanges commerciaux.

Risque de désintermédiation

Les clients du secteur bancaire canadien utilisent de plus en plus les plateformes numériques au détriment des centres bancaires traditionnels pour effectuer leurs opérations. Les entreprises numériques perturbatrices, qu'il s'agisse de chefs de file mondiaux en matière de technologie ou de nouveaux venus de plus petite taille dans le domaine de la technologie financière, exercent une pression concurrentielle accrue, tandis que l'évolution technologique de ces concurrents non traditionnels et l'adoption de plus en plus grande des nouvelles technologies continuent de faire augmenter le risque de désintermédiation. La finance décentralisée, dans le cadre de laquelle des applications financières entièrement automatisées sont programmées dans un réseau de chaînes de blocs qui utilise des actifs numériques tels que des cryptomonnaies, est une tendance technologique en émergence qui permet à des parties de faire des transactions sans devoir faire appel à des intermédiaires, comme les banques. Cependant, à court terme, la technologie de la chaîne de blocs semble poser un faible risque de désintermédiation pour les banques au Canada. À l'heure actuelle, les Canadiens ont accès à une infrastructure financière solide, et bien que la technologie de la chaîne de blocs représente une stratégie potentielle pour répondre au risque de contrepartie, la valeur qu'une banque offre en termes de relations avec la clientèle va au-delà de la gestion du risque de contrepartie, surtout pour les clients qui ont des considérations financières de plus en plus complexes qui nécessitent l'expertise et l'empathie propres à une approche axée sur l'humain. La finance décentralisée pourrait évoluer de sorte qu'elle devienne plus accessible au public. Toutefois, sans la mise en place de règlements appropriés permettant de répondre aux risques élevés de volatilité, de fraude, de vol et à d'autres risques connexes, cette technologie risque d'intéresser seulement un nombre limité de Canadiens qui ont un niveau de tolérance au risque plus élevé.

Nous gérons le risque de désintermédiation au moyen d'exams stratégiques, ainsi que par des investissements dans des canaux émergents, dans des capacités liées aux données et aux analyses, et dans la technologie et l'innovation en général, pour répondre aux besoins en évolution de nos clients, tout en nous employant à réduire notre structure de coûts et à simplifier nos activités. Nous maintenons une approche d'innovation centralisée et coordonnée pour gérer ces risques tout en tirant parti des possibilités qu'ils génèrent.

Risque lié aux données et à l'intelligence artificielle

La CIBC utilise les données au quotidien pour progresser vers l'atteinte de ses objectifs stratégiques et créer des avantages concurrentiels. À cette fin, nous continuons d'investir dans nos capacités de gestion et de gouvernance des données afin que la CIBC dispose d'une base de données solide pour respecter les obligations d'informations, soutenir les processus décisionnels et renforcer les activités d'analyse afin de faire des données un actif transformationnel.

Pour ce faire, vu l'évolution rapide des technologies, nous avons notamment besoin de nouvelles applications d'intelligence artificielle (IA) qui peuvent améliorer la productivité et mettre au jour de nouvelles façons d'assurer la croissance de la banque et de mieux la protéger. Parallèlement aux avantages potentiels qu'ils offrent, les outils et technologies d'IA comportent leur lot de risques. En effet, puisque leurs décisions s'appuient sur des données et des modèles, les systèmes d'IA peuvent perpétuer ou amplifier des préjugés, ou soulever des préoccupations quant à leur équité ou au caractère éthique de leur utilisation. De plus, les modèles d'IA se doivent d'être transparents pour assurer une bonne compréhension des extraits qui en sont tirés, tant sur le plan du raisonnement sous-jacent que de l'exactitude et de la pertinence. La CIBC développe ses pratiques de gouvernance et de gestion du risque lié à l'IA pour assurer que ce risque est géré adéquatement au moment d'envisager l'adoption de nouvelles technologies d'IA.

Risque lié aux tiers

Le conseil et les membres de la haute direction conviennent de l'importance de l'établissement de relations avec des tiers pour le modèle d'affaires de la CIBC et, par conséquent, s'appuient sur ces relations pour atteindre les objectifs d'affaires de la CIBC. Compte tenu de l'émergence de nouvelles technologies, de l'élargissement des activités à l'échelle mondiale et du recours croissant aux services de sous-traitants, le contexte lié aux tiers évolue constamment. Ces relations peuvent profiter à la CIBC, puisqu'elles engendrent des réductions de coûts, la progression de l'innovation, l'amélioration du rendement et une compétitivité rehaussée, mais elles peuvent également exposer la CIBC à des risques de défaillance ou d'interruption, pouvant se présenter sous forme de perturbations touchant les employés, les processus et la technologie ou d'événements externes qui ont une incidence sur les tiers en question.

En vue d'atténuer le risque lié aux tiers, de composer avec les risques éventuels liés aux tiers et l'évolution des exigences réglementaires et de veiller à l'efficacité des processus et des contrôles internes mis en place, la CIBC s'appuie sur sa culture de risque éprouvée et à également mis sur pied un programme de gestion du risque lié aux tiers, qui s'articule autour de politiques, de procédures, d'une expertise et de ressources spécialisées en gestion du risque lié aux tiers. Le programme permet de cerner et de gérer les risques découlant des relations avec des tiers, et ce, dès le moment de la planification et tout au long du cycle de vie de l'entente commerciale, ainsi que de favoriser le maintien de relations de collaboration à l'appui du cadre d'orientation stratégique de la CIBC et des besoins opérationnels qui s'inscrivent dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque.

Sanctions et lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes

Le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et les autres crimes connexes constituent une menace pour la stabilité et l'intégrité du secteur financier d'un pays et de son économie en général. À la lumière de cette menace, la communauté internationale s'est fixé comme priorité de lutter contre ces activités illégales. Nous nous engageons à nous conformer à toutes les exigences réglementaires en matière de sanctions et de lutte contre le blanchiment d'argent (LBA) et le financement des activités terroristes (LFAT) dans les territoires où nous exerçons nos activités, ainsi qu'à mettre en place les meilleures pratiques afin d'atténuer l'incidence de telles activités. Au Canada, des modifications apportées aux règlements pris en vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* continuent d'être publiées (dont certaines dispositions entreront en vigueur dans un court laps de temps) afin de renforcer le régime de LBA et de LFAT. Conformément à ces modifications, nous avons mis en place des procédures, des processus et des contrôles liés au processus de diligence raisonnable à l'égard des clients, à la tenue des dossiers et à la présentation de rapports, ainsi que des formations annuelles obligatoires concernant la LBA, le LFAT et les sanctions pour tous les employés afin de veiller au respect des obligations réglementaires pertinentes dans chaque pays où nous exerçons nos activités. Le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Union européenne (UE) continuent de modifier et d'intensifier les sanctions économiques imposées à la Russie en raison de la guerre qu'elle mène en Ukraine et qui ne cesse d'évoluer depuis mars 2022. Nous continuons de surveiller et d'améliorer les contrôles, au besoin, conformément aux processus que nous avons mis en place pour gérer les modifications apportées aux sanctions.

Réglementation bancaire aux États-Unis

Nos activités aux États-Unis sont supervisées par le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale des États-Unis (Réserve fédérale) et doivent également se conformer à un cadre réglementaire fédéral et étatique exhaustif. Notre filiale en propriété exclusive, CIBC Bancorp USA Inc. (CIBC Bancorp), est une société de portefeuille financière assujettie à la réglementation et à la supervision de la Réserve fédérale, en vertu de la loi américaine intitulée *Bank Holding Company Act of 1956*, dans sa version modifiée. CIBC Bank USA, notre banque à charte de l'Illinois, est assujettie à la réglementation de la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC), de la Réserve fédérale et du département de la réglementation en matière de services financiers et professionnels de l'Illinois (Illinois Department of Financial and Professional Regulation). La succursale de New York de la CIBC est assujettie à la réglementation et à la supervision du département en matière de services financiers de l'État de New York (New York Department of Financial Services) et de la Réserve fédérale. Certaines des activités sur les marchés que nous menons aux États-Unis sont assujetties à la réglementation de la SEC et de la Commodity Futures Trading Commission des États-Unis, ainsi qu'à celle d'autres organismes de surveillance.

La portée de ces règlements a une incidence sur nos activités à plusieurs égards. Par exemple, CIBC Bancorp et CIBC Bank USA sont tenues de maintenir des ratios minimums de fonds propres conformément aux règles de Bâle III adoptées par les organismes de réglementation du secteur bancaire américain, lesquelles diffèrent sur certains points de celles du Canada. En vertu du cadre réglementaire des banques aux États-Unis, tant la CIBC que CIBC Bancorp doivent offrir une source de solidité à la filiale bancaire et pourraient être tenues de fournir du capital additionnel ou d'autres ressources à l'égard de CIBC Bank USA si sa situation financière se détériorait, soit en raison d'un contexte économique difficile aux États-Unis, soit en raison de problèmes propres à l'entreprise. La Réserve fédérale (dans le cas de CIBC Bancorp) ainsi que la FDIC et le département de la réglementation en matière de services financiers et professionnels de l'Illinois (dans le cas de CIBC Bank USA) ont également le pouvoir de restreindre les dividendes versés par CIBC Bancorp ou CIBC Bank USA, ce qui limiterait notre capacité de recevoir des distributions sur les dépenses d'investissement au sein de nos activités bancaires américaines.

Au fil de la croissance de nos activités combinées aux États-Unis, nous deviendrons assujettis à des normes prudentielles resserrées supplémentaires aux termes de la réglementation de la Réserve fédérale applicable aux organisations bancaires étrangères. Par ailleurs, la Réserve fédérale et la FDIC pourraient aussi limiter la croissance interne ou externe de nos activités américaines, notamment si elles avaient des préoccupations quant à la gestion du risque, aux programmes et aux pratiques en matière de LBA ou de conformité, à la gouvernance et aux contrôles et à la suffisance des fonds propres et des liquidités en vigueur au sein de CIBC Bancorp, de CIBC Bank USA ou de notre succursale de New York, le cas échéant. Dans certains cas, les organismes de réglementation des banques peuvent prendre des mesures de surveillance qui peuvent ne pas être rendues publiques, ce qui pourrait restreindre ou limiter la capacité de notre succursale de New York et de nos filiales aux États-Unis de participer à certaines catégories de nouvelles activités, d'acheter des actions d'autres sociétés ou d'acquérir le contrôle d'autres sociétés. Les restrictions imposées par les organismes de réglementation des banques pourraient se répercuter défavorablement sur nous, se traduisant par une perte de revenus, une limitation des produits et services que nous offrons et une augmentation des coûts d'exploitation et de conformité.

Le contexte réglementaire aux États-Unis continue à évoluer et les changements d'ordre législatif ou réglementaire pourraient avoir une incidence sur la CIBC.

Transition liée à la réforme des taux interbancaires offerts

Les taux d'intérêt de référence, dont le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) et d'autres taux de référence européens, ont fait l'objet d'une réforme et ont été remplacés par des taux de référence alternatifs (taux alternatifs) qui répondent aux critères définis par les organismes de réglementation. Le taux LIBOR en dollars américains a été abandonné en date du 30 juin 2023. En décembre 2021, le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire (TARCOM) pour le marché canadien a recommandé que le taux offert en dollars canadiens (CDOR) cesse d'être calculé et publié après juin 2024 et suggéré l'utilisation du CORRA comme taux de référence de remplacement. Le 16 mai 2022, l'administrateur du CDOR a annoncé l'abandon de ce taux, conformément aux recommandations formulées par le Groupe de travail sur le TARCOM. En outre, le 11 janvier 2023, le Groupe de travail sur le TARCOM a annoncé la création d'un taux CORRA à terme. Se reporter à la section Autres faits nouveaux en matière de réglementation et à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Réforme fiscale

Des changements visant les lois fiscales et politiques fiscales et leur interprétation par les autorités fiscales et les tribunaux sont en cours au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays à l'échelle mondiale. Ces changements ont mené à une complexification des questions d'interprétation des lois fiscales, ainsi qu'à des hausses d'impôt et à des obligations accrues en matière de déclarations fiscales. Par exemple, plus de 135 pays membres du Cadre inclusif de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) du Groupe des 20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices se sont joints à un plan à deux piliers pour la réforme fiscale internationale. Le premier pilier met l'accent sur la taxation des services numériques

et le deuxième pilier établit un nouveau régime fiscal international mettant en œuvre un impôt minimum mondial de 15 %. Se reporter aux sections Vue d'ensemble du rendement financier – Impôts et taxes et Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Faits nouveaux en matière de comptabilité et à la note 19 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Transactions d'entreprise

La CIBC cherche à effectuer des acquisitions et des dessaisissements qui s'harmonisent avec sa stratégie, son intérêt à l'égard du risque et ses objectifs financiers. La capacité de réaliser notre stratégie pour intégrer des acquisitions et la capacité d'anticiper et de gérer les risques qui sont associés à de telles transactions d'entreprise sont assujetties à divers facteurs, notamment l'obtention des approbations des organismes de réglementation et des parties intéressées en temps opportun et à des conditions favorables, la capacité de garder les clients et les membres clés du personnel, la réalisation de synergies et d'efficacités, la capacité de contrôler les coûts d'intégration et d'acquisition et les variations de la conjoncture économique et commerciale générale.

Bien que bon nombre de facteurs soient indépendants de notre volonté, leur incidence est en partie atténuée au moyen d'un contrôle préalable approfondi avant la conclusion de la transaction et de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans appropriés. Cependant, en raison des incertitudes inhérentes à ces transactions d'entreprise, nous ne sommes pas en mesure de prévoir tous les événements, les faits et les circonstances éventuels qui pourraient survenir et avoir une incidence négative sur nos activités et notre performance financière par suite de telles transactions d'entreprise.

Faits nouveaux en matière de réglementation

Se reporter aux sections Impôts et taxes, Gestion des fonds propres, Risque de crédit, Risque de liquidité et Questions relatives à la comptabilité et au contrôle pour plus de précisions sur les faits nouveaux en matière de réglementation.

Faits nouveaux en matière de comptabilité

Se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle ainsi qu'à la note 31 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur les faits nouveaux en matière de comptabilité.

Risques découlant des activités commerciales

Le graphique ci-dessous présente nos activités commerciales et les mesures de risque correspondantes fondées sur l'APR, ainsi que les capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis au 31 octobre 2023 :

	CIBC				Siège social et autres
Unités d'exploitation stratégiques	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux et Services financiers directs	
Activités commerciales	<ul style="list-style-type: none"> Dépôts Prêts hypothécaires à l'habitation Prêts personnels Cartes de crédit Prêts aux entreprises Assurance 	<ul style="list-style-type: none"> Groupe Entreprises Courtage de plein exercice Gestion d'actifs Gestion privée de patrimoine 	<ul style="list-style-type: none"> Groupe Entreprises Gestion d'actifs Gestion privée de patrimoine Services bancaires personnels et PME 	<ul style="list-style-type: none"> Services financiers aux entreprises Marchés CIBC, réseau mondial Services de Banque d'investissement Services financiers directs 	<ul style="list-style-type: none"> Services bancaires internationaux Portefeuilles de placement Coentreprises Groupes fonctionnels et de soutien (voir page 33)
Bilan¹	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)
Actif moyen	319 787	91 630	60 637	287 564	188 503
Dépôts moyens	218 374	96 843	46 662	118 388	232 675
APR²	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)
Risque de crédit	68 039	62 224	62 856	60 710	20 885
Risque de marché	–	–	22	7 638	344
Risque opérationnel	16 315	6 975	2 434	6 121	11 557
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis⁵	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Proportion du total de la CIBC	21	18	24	17	20
Comprend :					
Risque de crédit	76	80	60	81	55
Risque de marché	–	–	–	10	1
Risque opérationnel	18	9	3	8	17
Autres risques ⁷	6	11	37	1	27
Profil de risque	Nous sommes exposés au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité et au risque opérationnel, ainsi qu'à d'autres risques, comprenant principalement le risque stratégique, le risque d'assurance, le risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité, les risques juridiques et de réputation, le risque lié à la conformité réglementaire, ainsi que le risque environnemental et social.				

1) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

2) Dans le cadre de l'adoption des réformes de Bâle III, une approche révisée pour répartir l'APR reflétant le risque opérationnel entre chacune des unités d'exploitation stratégiques a pris effet le 30 avril 2023. Les nouvelles répartitions sont établies selon les contributions de chaque unité d'exploitation stratégique au total des produits sur trois ans et au total des pertes opérationnelles sur dix ans. Ce changement de méthode a eu une incidence sur les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis à partir du troisième trimestre de 2023.

3) Comprend le RCC de 10 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

4) Comprend le RCC de 14 690 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

5) Comprend le RCC de 521 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

6) Les capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis constituent une mesure non conforme aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions sur la composition de cette mesure non conforme aux PCGR.

7) Correspondent aux capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis liés aux déductions en capital, comme le goodwill et les immobilisations incorporelles, conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions contractuelles.

Le risque de crédit découle de nos activités de prêt dans chacune de nos unités d'exploitation stratégiques et dans Services bancaires internationaux, qui est inclus dans Siège social et autres. Le risque de crédit provient également d'autres sources, notamment de nos activités de négociation, ce qui comprend nos dérivés de gré à gré, nos titres de créance et nos transactions assimilées à des mises en pension de titres. En plus des pertes en cas de défaut d'un emprunteur ou d'une contrepartie, des profits latents ou des pertes latentes peuvent survenir en raison des variations des écarts de taux de la contrepartie qui pourraient influencer sur la valeur comptable ou la juste valeur de nos actifs.

Gouvernance et gestion

Le risque de crédit est géré au moyen du modèle à trois lignes de défense. Les principaux secteurs d'activité et les groupes de gouvernance qui évaluent et gèrent les risques liés à leurs activités représentent la première ligne de défense. Ils sont responsables des risques ainsi que de l'application des contrôles permettant de les atténuer.

La deuxième ligne de défense est la fonction Gestion du risque, dont le point de vue indépendant, l'orientation stratégique et la direction en matière de risque permettent d'aligner les pratiques sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Cette fonction assume notamment la responsabilité de certaines décisions en matière de crédit et assure la surveillance du risque de crédit associé aux services bancaires personnels et PME, ainsi qu'aux activités commerciales, du siège social et de gestion des avoirs de la CIBC.

La troisième ligne de défense est la fonction Vérification interne, qui fournit une assurance raisonnable à la haute direction et au Comité de vérification du conseil d'administration quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance, des processus de gestion du risque, et du contrôle interne de la CIBC dans le cadre de son plan de vérification axé sur les risques et conformément à son mandat, comme il est décrit dans la Charte de vérification interne.

La haute direction doit faire rapport au moins chaque trimestre au CGMR et au CGR sur les questions importantes relatives au risque de crédit, que sont notamment les opérations de crédit importantes, l'observation des limites, les tendances des portefeuilles, les prêts douteux et le niveau de provisionnement pour pertes sur créances. Le CGR et le Comité de vérification examinent chaque trimestre la dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances.

En ce qui concerne particulièrement la gestion du risque de crédit, le groupe Gestion du risque a le mandat d'offrir une surveillance à l'échelle de l'entreprise de la gestion du risque de crédit dans les portefeuilles de crédit de la CIBC, y compris l'évaluation, le suivi et le contrôle du risque de crédit et la gestion des modèles de risque de crédit. Les groupes clés du groupe Gestion du risque se partageant les responsabilités liées à la gestion du risque de crédit comprennent les unités suivantes :

Gestion du risque lié aux marchés des capitaux : ce groupe offre une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque de marché lié à la négociation et à la non-négociation, du risque de liquidité et du risque de crédit lié aux activités de négociation, y compris l'approbation des facilités de crédit liées aux activités de négociation pour des banques, des entités financières autres que des banques, des clients de services de courtage de premier ordre et des contreparties faisant affaire avec des chambres de compensation centrales. De plus, le groupe est responsable de la gestion du risque d'insolvabilité de l'État emprunteur et du risque de pays, ainsi que des titrisations et assure la surveillance quant au cadre de Financement mondial avec garantie qui régit les mises en pension de titres et les prêts de valeur.

Gestion du risque de crédit mondial : ce groupe est responsable de l'approbation et de la surveillance du risque de crédit ayant trait aux portefeuilles de crédit commercial, aux grandes entreprises et aux PME, et de gestion des avoirs, de la gestion des risques de nos portefeuilles de placement, ainsi que de la gestion des portefeuilles de prêts spéciaux.

Gestion mondiale du risque opérationnel et d'entreprise : ce groupe comprend les équipes suivantes :

- Validation des modèles : cette équipe est responsable de la surveillance des pratiques de validation des modèles. La validation des modèles comprend l'ensemble indépendant des processus, d'activités et de preuves documentaires régulières permettant de conclure que les modèles et les paramètres sont rigoureux et que la CIBC peut se fier à leurs résultats.
- Quantification liée au modèle : cette équipe est responsable de la conception, de l'élaboration et de l'amélioration continue des processus d'attribution des cotes de risque et des modèles du risque de crédit aux fins d'approbation du crédit et d'estimation des pertes sur créances attendues pour l'ensemble des prêts aux grandes entreprises, aux particuliers et aux PME.
- Le groupe Gestion du risque d'entreprise est responsable de l'analyse et de la communication d'information à l'échelle de l'entreprise, y compris la simulation de crise à l'échelle de l'entreprise, les pertes sur créances attendues, les systèmes de données sur les risques et le capital économique.
- L'équipe Initiatives réglementaires liées au risque est responsable de la surveillance, de la gouvernance et de la mise en œuvre des initiatives réglementaires et stratégiques ainsi que des initiatives réglementaires d'envergure à l'échelle de l'entreprise.
- L'équipe Gestion du risque environnemental a la responsabilité d'élaborer la stratégie environnementale, d'établir des normes et des objectifs en matière de performance environnementale et de faire rapport sur la performance à l'égard des indicateurs importants.

Analyse des risques et prise de décisions de crédit : ce groupe s'occupe de la gestion du risque de crédit lié aux services bancaires personnels offerts par l'intermédiaire des différents canaux de distribution (p. ex., prêts hypothécaires à l'habitation, cartes de crédit, prêts personnels/marges de crédit personnelles et prêts automobiles indirects) et procède à l'analyse des données pour améliorer le rendement du crédit de détail, en plus d'optimiser les résultats au chapitre des recouvrements et de la LBA.

Gestion du risque, région des États-Unis : ce groupe a pour mandat la gestion du risque de la CIBC au niveau régional et offre une surveillance indépendante du recensement, de la gestion, de la mesure, du suivi et du contrôle des risques de crédit présents dans l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.

L'approbation et la surveillance des risques au-delà des niveaux délégués sont assurées par le chef de la gestion du risque, le CGMR et le CGR.

Politiques

Afin de contrôler le risque de crédit, la CIBC fait appel à des principes de gestion prudente du risque de crédit à titre de base pour établir des politiques, des normes et des directives qui gouvernent les activités de crédit comme il est décrit dans la politique de gestion du risque de crédit.

La politique de gestion du risque de crédit, qui s'ajoute au cadre de gestion du risque et au cadre sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, aide la CIBC à atteindre son profil de risque souhaité en lui fournissant une base efficace pour la gestion du risque de crédit, et ce, conjointement avec les limites de concentration pour les portefeuilles de la CIBC relativement au risque de crédit, les limites liées aux risques courants et au risque de concentration de la CIBC relativement au risque de crédit ainsi que d'autres politiques, normes et procédures complémentaires en matière de risque de crédit.

Limites du risque de crédit

Le CGR approuve les limites imposées par le conseil; lorsque les risques dépassent ces limites, il faut en faire rapport au CGR ou demander son approbation. Les limites imposées par la direction sont approuvées par le chef de la gestion du risque. La pratique est surveillée pour s'assurer que les risques respectent les limites imposées par la direction et celles imposées par le conseil. Lorsque des risques excèdent les limites imposées par la direction, il faut demander l'approbation du chef de la gestion du risque. Les secteurs d'activité peuvent également imposer des limites inférieures dictées par la nature de leurs expositions et de leurs marchés cibles. Cette stratification des limites permet une hiérarchie appropriée dans le processus de la prise de décisions et de la production de rapports entre la direction et le CGR. Le pouvoir d'approbation du crédit du conseil est transféré par écrit par la suite aux dirigeants. Le document intitulé Investment and Lending Authority Resolution du conseil fixe des seuils qui, lorsque des expositions au risque de crédit les excèdent, doivent être communiqués au CGR ou approuvés par celui-ci, ce qui assure un niveau accru de surveillance pour les expositions au risque de crédit présentant un risque plus élevé. La CIBC maintient des limites par pays pour contrôler les expositions aux pays autres que le Canada et les États-Unis.

Limites de concentration du crédit

À l'échelle de la banque, les expositions au risque de crédit sont gérées pour les harmoniser avec notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, pour garder le cap sur la cible en matière de composition des activités et pour assurer qu'il n'y a aucune concentration excessive de risque. Nous fixons des limites pour contrôler la concentration d'emprunteurs par tranche de note de crédit dans le cas de risques importants (p. ex., les créances notées en fonction du risque). La vente directe de prêts, les couvertures de dérivés de crédit ou les opérations structurées peuvent également servir à réduire les concentrations de risque. Nous avons également en place des limites de concentration pour les portefeuilles afin de contrôler le risque de concentration lié aux pays, aux secteurs, aux produits et aux activités. Par ailleurs, nos politiques font en sorte que des limites doivent être fixées, le cas échéant, pour les nouvelles mesures et la mise en œuvre de stratégies faisant intervenir une grande part de risques de crédit. Les limites de concentration correspondent au risque maximal que nous désirons conserver dans nos livres comptables. Dans le cours normal des choses, les risques devraient être maintenus à des niveaux inférieurs au risque maximal. Les limites de concentration du crédit sont passées en revue et approuvées par le CGR au moins une fois par année.

Des limites de concentration du crédit sont également appliquées à nos portefeuilles de prêts de détail pour réduire le risque de concentration. Nous fixons des limites de concentration non seulement pour des emprunteurs et des régions géographiques, mais aussi pour différents types de facilités de crédit, notamment des facilités de crédit non garanties. En outre, nous limitons notre risque maximal lié aux prêts hypothécaires assurés auprès d'assureurs du secteur privé afin de réduire le risque de contrepartie.

Atténuation du risque de crédit

Nous pouvons atténuer le risque de crédit en obtenant un bien en garantie, ce qui améliore le recouvrement en cas de défaut. Nos politiques en matière de gestion du risque de crédit comprennent la vérification de la garantie et de sa valeur et la certitude juridique relativement au bien donné en garantie. Les évaluations sont mises à jour périodiquement selon la nature des garanties, le contexte juridique et la solvabilité de la contrepartie. Les principaux types de garanties sont les suivants : i) des liquidités ou des titres négociables s'il s'agit de prêts de titres et d'opérations de mises en pension de titres; ii) des liquidités ou des titres négociables obtenus en garantie pour appuyer nos activités liées aux dérivés de gré à gré; iii) des droits grevant des actifs d'exploitation comme les stocks, les débiteurs et les immeubles pour les prêts accordés aux PME et aux emprunteurs commerciaux; et iv) des hypothèques sur des biens immeubles résidentiels dans le cas de prêts de détail.

Dans certains cas, nous pouvons avoir recours à des cautionnements de tiers afin d'atténuer le risque. En outre, nous obtenons des assurances afin de réduire le risque associé à nos portefeuilles de prêts garantis par des biens immobiliers, la plus importante de ces assurances couvrant la tranche de notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation assurée par la SCHL, un organisme fédéral.

Nous atténuons le risque de crédit lié aux activités de négociation de dérivés de gré à gré, au prêt de valeurs et aux opérations de mise en pension de titres avec des contreparties par l'utilisation d'un accord général de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et d'annexes sur le soutien au crédit, ou par des accords généraux et accessoires similaires. Se reporter à la note 12 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur les risques liés à l'utilisation de dérivés ainsi que la façon dont nous gérons ces risques.

Les accords généraux de l'ISDA et les accords généraux ou accessoires similaires, comme les conventions-cadres de mise en pension de titres et les conventions-cadres d'accords de prêts de titres, simplifient les règlements de transactions croisées, prévoient des processus de liquidation et de compensation et fixent la relation commerciale contractuelle entre les parties. De plus, les accords énoncent des modalités pour des situations autres que la conclusion de transactions. Les accords généraux contribuent à atténuer notre risque de crédit en définissant les éventualités de défaut et les cas de résiliation, ce qui permet aux parties de mettre fin aux transactions en cours en présence d'une situation de crédit défavorable, peu importe la partie en cause. La formule pour calculer les coûts de résiliation d'une transaction est présentée dans l'accord général, ce qui permet un calcul efficace de l'obligation nette globale qu'une partie doit à une autre partie.

Il est courant que les accords généraux de l'ISDA ou des accords généraux similaires régissant le prêt de valeurs et les opérations de mise en pension de titres contiennent des annexes sur le soutien au crédit ou d'autres accords accessoires. Ces annexes ou accords accessoires atténuent le RCC en prévoyant l'échange de garanties entre les parties dans les cas où l'exposition de l'une par rapport à l'autre dépasse les seuils convenus et que cette exposition est assujettie au transfert d'un montant minimal. Les annexes sur le soutien au crédit et les autres accords accessoires utilisés avec les accords généraux précisent également les types de garanties jugés acceptables et les règles sur la re-cession des garanties et sur le calcul des intérêts à l'égard de la garantie. Les types de garanties autorisés conformément aux annexes sur le soutien au crédit et aux autres accords généraux sont définis dans le cadre de nos procédures de documentation de la gestion du risque de crédit lié aux activités de négociation. Ces procédures comprennent des exigences relatives à la concentration des types de garanties.

Conformément aux initiatives à l'échelle mondiale pour améliorer la résilience du système financier, nous réglons, si possible, les dérivés par l'intermédiaire de contreparties centrales (CC). Les dérivés de crédit peuvent également servir à atténuer les concentrations de prêts dans des secteurs d'activité et le risque lié à un emprunteur particulier.

Techniques d'allègement

Nous utilisons des techniques d'allègement pour gérer les relations avec nos clients et réduire les pertes sur créances en cas de défaut, de saisie ou de reprise de possession. Dans certains cas, nous devons peut-être modifier les modalités d'un emprunt pour des raisons découlant des difficultés financières d'un emprunteur, réduisant ainsi la possibilité de défaut. La restructuration de la dette totale est soumise à notre test courant de dépréciation trimestriel qui évalue, entre autres facteurs, les clauses restrictives ou les défauts de paiement. La dotation à la provision pour pertes sur créances est ajustée, le cas échéant.

En ce qui concerne les prêts de détail, les techniques d'allègement comprennent la capitalisation des intérêts, la révision de l'amortissement et la consolidation de dettes. Nous avons instauré des conditions d'admissibilité qui permettent à l'équipe de la Gestion des comptes de clients de formuler des mesures correctives qui conviennent et de proposer des solutions adaptées à la situation de chaque emprunteur.

Les solutions qui existent pour les entreprises clientes et les clients commerciaux dépendent de la situation de chaque client et sont offertes de façon circospecte dans les cas où il a été établi que le client a ou risque d'avoir de la difficulté à s'acquitter de ses obligations. Les clauses restrictives permettent souvent de déceler des changements dans la situation financière du client avant que ne se concrétise un changement sur le plan de ses habitudes de remboursement, et prévoient généralement un droit pour la banque de rajuster le taux d'intérêt ou d'accélérer le remboursement du prêt. Les solutions peuvent être temporaires ou peuvent faire intervenir d'autres options spéciales de gestion.

Processus et contrôle

Le contrôle du processus d'approbation du crédit est géré par les groupes Gestion du risque et Opérations de détail, toutes les demandes de crédit importantes reçues étant sujettes à approbation selon un processus indépendant des activités de montage de prêts. Les pouvoirs d'approbation dépendent du niveau de risque et du montant demandé. Dans certains cas, les demandes de crédit doivent être transmises aux membres de la haute direction, au chef de la gestion du risque et au CGR aux fins d'approbation.

Après l'approbation initiale, l'exposition au risque de crédit continue à être surveillée individuellement. Une évaluation officielle du risque a lieu au moins une fois par année pour tous les comptes désignés comme étant à risque, ce qui comprend l'examen des notes attribuées. Les comptes désignés comme étant à risque élevé sont suivis de près et sont revus au moins chaque trimestre. De plus, des groupes de recouvrement et des groupes spécialisés de restructuration gèrent au quotidien les prêts très risqués pour maximiser les recouvrements.

Mesure de risque

Expositions assujetties aux approches NI

Selon les approches NI, nous sommes tenus de répartir les expositions au risque de crédit entre des catégories d'actifs ayant des caractéristiques de risque sous-jacentes différentes. Les catégories dans lesquelles sont classés ces actifs peuvent différer de celles qui sont présentées dans nos états financiers consolidés. Selon les approches NI, le risque de crédit est évalué au moyen des trois principaux paramètres de risque suivants¹ :

- PD – la probabilité qu'il y ait défaut de la part du débiteur au cours des 12 prochains mois.
- ECD – l'estimation du montant qui sera utilisé par le débiteur au moment du défaut.
- PCD – l'ampleur de la perte attendue en raison du défaut, exprimée en pourcentage de l'ECD.

Les expositions assujetties aux approches NI peuvent faire l'objet d'une catégorisation plus poussée, soit selon l'approche NI avancée ou l'approche NI fondation. Pour les portefeuilles assujettis à l'approche NI avancée, la PD, la PCD et l'ECD sont des estimations internes. Dans le cas de certains portefeuilles pour lesquels l'utilisation de l'approche NI fondation est prescrite, la PCD et l'ECD correspondent aux paramètres réglementaires. Nos expositions au risque de crédit sont réparties entre les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements et de détail. Les modèles réglementaires utilisés pour évaluer l'exposition au risque de crédit selon l'approche NI sont assujettis au processus de gestion du risque lié aux modèles de la CIBC.

1) Ces paramètres diffèrent de ceux utilisés dans le calcul des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9. Se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle pour plus de précisions.

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements (à l'exclusion du portefeuille de prêts notés aux PME) – méthode de notation du risque

Les portefeuilles se composent de prêts aux entreprises, aux entités souveraines et aux banques. Notre processus et nos critères d'approbation comprennent l'attribution d'une cote débiteur qui reflète notre estimation de la solidité financière de l'emprunteur, ainsi qu'une notation de la facilité ou une cote gravité de la perte (CGP) qui reflète le montant et la qualité de la garantie applicable aux prêts garantis, le rang de la créance et la structure du capital de l'emprunteur aux fins des prêts non garantis.

La cote débiteur tient compte de notre évaluation financière du débiteur, du secteur et de la conjoncture économique de la région où le débiteur exerce ses activités. Lorsqu'un tiers offre un cautionnement, le débiteur et le garant sont évalués. Bien que notre cote débiteur soit fixée de façon indépendante des notations externes du débiteur, notre méthode de notation du risque comprend un examen de ces notations externes.

La CIBC utilise une échelle de notation interne à 20 points par cote débiteur en défaut qui présente de façon générale la correspondance avec les notations d'agences externes indiquées dans le tableau ci-après.

Type de note	Note de la CIBC	Équivalent de S&P	Équivalent de Moody's
De première qualité	00 - 47	AAA à BBB-	Aaa à Baa3
De qualité inférieure	51 - 67	BB+ à B-	Ba1 à B3
Liste de surveillance	70 - 80	CCC+ à C	Caa1 à Ca
Défaut	90	D	C

Nous nous servons de techniques de modélisation quantitatives pour établir des systèmes internes de notation du risque. Les systèmes de notation du risque ont été élaborés au moyen de l'analyse de données internes et externes sur le risque de crédit et de jugements d'experts. La notation du risque sert à la gestion de portefeuilles, à l'établissement de limites de risque, à la tarification des produits et à la détermination du capital économique et des fonds propres réglementaires.

Notre processus d'approbation du crédit est conçu pour veiller à ce que nous approuvions les demandes de prêt et consentions du crédit uniquement lorsque nous croyons que notre client sera en mesure de nous rembourser, selon les modalités convenues.

Notre cadre de gestion du risque de crédit, constitué de politiques et de limites, définit l'intérêt à l'égard du risque que nous assumons pour un seul et même emprunteur ou des emprunteurs liés, qui est fonction de la notation de risque interne. En règle générale, nous accordons un nouveau crédit seulement à des emprunteurs ayant une note de première qualité et de qualité inférieure, tel qu'il est indiqué ci-dessus. De plus, nos politiques en matière de crédit sont conçues pour gérer notre exposition à la concentration d'emprunteurs dans un secteur d'activité ou une région en particulier.

Conformément à notre processus, une cote débiteur en défaut est attribuée à chaque débiteur et la cote attribuée est prise en compte dans l'estimation de la PD qui représente une moyenne établie sur une longue période de la probabilité de défaut sur un an. Dans le cas des entreprises, les estimations de la PD sont établies au moyen de techniques d'estimation de la probabilité maximale conjointe fondée sur des données historiques internes sur les taux de défaut par catégorie de cote et des données externes plus anciennes sur les taux de défaut utilisées à titre d'approximation du cycle de crédit complet aux fins de l'estimation de la moyenne établie sur une longue période de la PD. Les estimations établies au moyen de modèles statistiques de prévision des taux de défaut de tiers sont utilisées en complément des données internes sur les taux de défaut pour certaines tranches de notes pour lesquelles les données internes sont rares. Dans le cas des PME, les estimations de la PD sont établies uniquement sur la base des données historiques internes sur les taux de défaut. Dans le cas des banques et des entités souveraines, les estimations de la PD sont fondées sur une analyse qui repose sur des ensembles de données externes sur les taux de défaut, complémentés par des données internes, le cas échéant. Nous examinons plusieurs méthodes d'estimation différentes et comparons les résultats à l'échelle des différentes techniques. De plus, nous appliquons les mêmes techniques et les mêmes méthodes d'estimation à des données analogues sur les taux de défaut des entreprises et comparons les résultats des estimations réalisées pour les banques et les entités souveraines aux estimations de taux de défaut des entreprises pour chaque technique. Un plancher réglementaire est appliqué aux estimations de la PD des entreprises et des banques.

Une CGP est attribuée à chaque facilité, et chaque cote attribuée est prise en compte dans une estimation de la PCD qui prend en considération une période de ralentissement économique. Dans le cas des entreprises assujetties à l'approche NI avancée, les estimations de la PCD sont principalement fondées sur des données internes historiques sur le recouvrement. Le délai de recouvrement est en général de un an à deux ans pour la plupart des entreprises, et de un an à quatre ans pour le secteur de l'immobilier. Les valeurs de PCD sont fondées sur les flux de trésorerie après le défaut actualisés pour prendre en compte les comptes ayant fait l'objet d'un recouvrement et comprennent les coûts directs et indirects importants associés au recouvrement. Des données externes sont utilisées dans certains cas pour compléter l'analyse. Les périodes de ralentissement économique sont déterminées pour chaque portefeuille en examinant les données historiques sur les pertes réelles, les taux de défaut et la PCD. Dans le cas des entités souveraines, les estimations de PCD sont établies principalement sur la base de jugements d'experts complémentés par des données externes et des données de référence, le cas échéant. Les ajustements appropriés sont apportés aux estimations de PCD pour prendre en compte les diverses incertitudes associées aux techniques d'estimation et les limites inhérentes aux données, y compris les ajustements requis pour les comptes n'ayant pas fait l'objet d'un recouvrement. Dans le cas des entreprises assujetties à l'approche NI fondation, la PCD est calculée de la manière réglementaire prescrite.

L'ECD est estimée sur la base de l'exposition actuelle au débiteur ainsi que de l'évolution future possible de cette exposition. Dans le cas des entreprises assujetties à l'approche NI avancée, les estimations internes de l'ECD sont déterminées par des facteurs comme le montant de l'engagement de crédit non utilisé disponible et la cote débiteur en défaut. Les estimations de l'ECD reposent essentiellement sur les données internes historiques sur les pertes complémentées par des données externes comparables. Les périodes de ralentissement économique sont déterminées pour chaque portefeuille en examinant les taux de défaut historiques et les facteurs réels d'ECD. Dans le cas des entreprises assujetties à l'approche NI fondation, l'ECD est calculée de la manière réglementaire prescrite.

Les ajustements appropriés sont apportés aux estimations internes de la PD, de la PCD et de l'ECD pour tenir compte des diverses incertitudes associées aux techniques d'estimation et aux limites inhérentes aux données, y compris les ajustements pour les comptes n'ayant pas fait l'objet d'un recouvrement (pour la PCD).

L'approche des critères de classement des fonds propres réglementaires est appliquée à une partie de notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux canadiens non garantis, notamment les prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation et les prêts hypothécaires à l'habitation multifamiliale. Ces expositions sont notées individuellement selon notre échelle de notation au moyen d'une méthode de notation du risque qui évalue les principales caractéristiques du bien immobilier, incluant le ratio prêt-valeur (RPV) et le ratio du service de la dette, la qualité du bien immobilier et la solidité financière du propriétaire/commanditaire. Toutes les expositions sont garanties par une hypothèque sur le bien immobilier. En outre, nous détenons des prêts hypothécaires à l'habitation multifamiliale assurés qui ne sont pas traités selon l'approche de classement, mais qui sont plutôt traités comme des prêts aux entités souveraines.

Portefeuilles de détail

Les portefeuilles de détail sont caractérisés par la présence d'un grand nombre d'expositions relativement petites. Ils comprennent : des prêts personnels garantis par des biens immobiliers (prêts hypothécaires à l'habitation, prêts personnels et marges garanties par des biens immeubles résidentiels); des expositions renouvelables liées à la clientèle de détail admissible (cartes de crédit, découverts et marges de crédit non garanties); et d'autres prêts de détail (prêts garantis par des actifs autres que résidentiels, prêts non garantis et prêts notés aux PME).

Nous recourons à des modèles d'évaluation du crédit lorsque nous devons approuver de nouveaux prêts de détail. Ces modèles sont fondés sur des méthodes statistiques permettant d'analyser les caractéristiques propres à l'emprunteur, en vue d'estimer les comportements futurs. Nous utilisons des données historiques internes sur d'anciens emprunteurs et des données externes, notamment d'agences d'évaluation du crédit, pour concevoir nos modèles. Ces modèles permettent une évaluation uniforme d'un emprunteur à l'autre. Des lignes directrices propres à chaque produit sont mises en place, et notre décision en matière d'approbation tiendra compte des caractéristiques de l'emprunteur, des garants, ainsi que de la qualité et du caractère suffisant des biens donnés en garantie (le cas échéant). La documentation exigée dans le processus d'octroi de prêt comprendra, selon le cas, des preuves d'identité et de revenu adéquates, une évaluation indépendante des biens donnés en garantie et l'enregistrement de la sûreté.

Les portefeuilles de détail sont gérés comme des groupes d'expositions homogènes, d'après les notations d'agences externes et/ou d'autres évaluations du comportement servant à regrouper les expositions selon des profils de risque de crédit similaires. Ces groupes sont constitués au moyen de techniques statistiques. Les caractéristiques qui servent à regrouper les expositions individuelles varient selon les catégories d'actifs, si bien que le nombre de groupes, leur taille ainsi que les techniques statistiques appliquées dans leur gestion sont variables.

Le tableau suivant présente la correspondance entre les tranches de PD et divers niveaux de risque :

Niveau de risque	Tranches de PD
Exceptionnellement faible	0,01 % – 0,20 %
Très faible	0,21 % – 0,50 %
Bas	0,51 % – 2,00 %
Moyen	2,01 % – 10,00 %
Élevé	10,01 % – 99,99 %
Défaut	100 %

Aux fins de l'approche NI avancée pour les portefeuilles de détail, une segmentation supplémentaire de la PD, de la PCD et de l'ECD en expositions au risque homogènes est réalisée au moyen de techniques statistiques. La principale technique d'estimation statistique consiste à faire une analyse comparative des arbres de décision par rapport à d'autres techniques, comme les analyses de régression et les forêts aléatoires.

Dans nos portefeuilles de prêts garantis par des biens immobiliers, nous avons recours à deux modèles d'estimation des paramètres principaux : prêts hypothécaires et marges de crédit personnelles garanties par des biens immobiliers. En ce qui concerne les prêts de détail renouvelables admissibles, nous avons recours à des modèles d'estimation de trois paramètres principaux : cartes de crédit, découverts et marges de crédit personnelles non garanties. Un nombre restreint de cartes de crédit, de découverts et de marges de crédit personnelles non garanties qui ne respectent pas les exigences pour être admissibles à titre de prêts de détail renouvelables admissibles sont regroupés dans d'autres modèles d'estimations des paramètres des prêts de détail. Dans les autres prêts de détail, nous avons recours à des modèles d'estimation de trois paramètres principaux : prêts sur marges, prêts personnels et prêts notés aux PME. Chaque groupe de modèles d'estimation des paramètres tient compte de caractéristiques comme la défaillance, la notation actuelle d'agences de notation, l'évaluation interne du comportement, le RPV actuel estimé, le type de compte, l'âge du compte, l'utilisation, les clients qui règlent la totalité de leur solde tous les mois/clients qui reportent un solde, le solde ou la limite autorisée.

La PD correspond à la moyenne des taux de défaut sur une période prolongée et est estimée sur la base des données historiques internes, en général pour une période de 5 à 10 ans, ajustées au moyen de données historiques internes sur les taux de défaut sur une période plus longue ou de données externes comparables qui tiennent compte d'une période de crise. Un plancher réglementaire est appliqué à notre estimation de la PD pour tous les prêts de détail, à l'exception des prêts hypothécaires assurés et des prêts garantis par le gouvernement. Un plancher réglementaire plus élevé est appliqué aux clients qui reportent un solde admissible.

La PCD est estimée sur la base des taux de recouvrement observés sur une période prolongée au moyen de données historiques internes. Pour estimer notre PCD, nous excluons les comptes pour lesquels le temps écoulé depuis le défaut n'est pas suffisant pour permettre le recouvrement de la quasi-totalité du montant prévu. Cette période de recouvrement est propre au produit et s'étend généralement de un an à trois ans. Les comptes pour lesquels on a remédié au défaut et qui sont redevenus en règle sont considérés comme n'ayant pas subi de pertes. Nous simulons le taux de perte dans une période de ralentissement important d'après la relation entre la PCD et au moins un des éléments suivants : la PD, le prix des maisons, le taux de remédiation et la période de recouvrement; ou la PCD observée au cours de périodes où les taux de perte sont supérieurs à la moyenne. Nous apportons les ajustements appropriés selon les divers types d'incertitude inhérente à l'estimation, y compris l'erreur d'échantillonnage et les tendances. Un plancher réglementaire est appliqué à tous les prêts garantis par des biens immobiliers, à l'exception des prêts hypothécaires assurés. Des planchers réglementaires plus élevés sont appliqués aux comptes non garantis.

L'ECD pour les produits renouvelables est estimée en pourcentage de la limite de crédit autorisée sur la base des taux d'ECD observés sur une période prolongée au moyen de données historiques. Nous simulons le taux d'ECD dans une période de ralentissement important sur la base de la relation entre le taux d'ECD et la PD ou le taux d'ECD observé au cours de périodes où les taux d'ECD sont supérieurs à la moyenne. Dans le cas des prêts à terme, l'ECD établie correspond au solde impayé. Un plancher réglementaire est appliqué au pourcentage des engagements non utilisés qui est inclus dans l'ECD.

Nous apportons les ajustements appropriés à la PD, à la PCD et à l'ECD en fonction des divers types d'incertitude inhérente à l'estimation, y compris l'erreur d'échantillonnage et les tendances.

Essais à rebours

Nous surveillons les trois paramètres de risque clés, soit la PD, l'ECD et la PCD, sur une base trimestrielle dans le cas de nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements et sur une base mensuelle dans le cas de nos portefeuilles de détail. Chaque trimestre, les résultats des essais à rebours sont présentés au BSIF, ainsi qu'au secteur d'activité et aux membres de la haute direction du groupe Gestion du risque aux fins d'examen et de remise en question. Pour chaque paramètre, nous repérons les portefeuilles dont les valeurs de réalisation sont nettement supérieures ou inférieures aux prévisions et nous les soumettons à des tests pour vérifier si cet écart s'explique par des changements économiques. Si les résultats révèlent qu'un paramètre appliqué au modèle pourrait perdre de sa capacité prédictive, ce modèle devient une priorité et doit faire l'objet d'un examen et d'une mise à jour.

Simulations de crise

En vertu de notre processus de gestion du portefeuille de crédit, nous effectuons régulièrement des simulations de crise et des analyses de scénarios à l'égard de notre portefeuille pour évaluer de façon quantitative l'incidence de plusieurs conditions de crise sur les plans historique et hypothétique comparativement aux limites fixées selon notre intérêt à l'égard du risque. Les simulations sont choisies pour tester notre exposition à des secteurs donnés (p. ex., secteurs pétrolier et gazier et immobilier), à des produits donnés (p. ex., prêts hypothécaires et cartes de crédit), ou à des régions géographiques données (p. ex., Europe et Caraïbes). Les résultats des simulations de crise sont des données importantes pour les décisions prises par la direction, ce qui comprend l'établissement de limites et de stratégies pour la gestion de notre risque de crédit. Se reporter à la section Prêts personnels garantis par des biens immobiliers pour plus de précisions sur les simulations de crise appliquées à nos portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation.

Expositions au risque de crédit

Les portefeuilles sont classés selon la façon dont nous gérons nos activités et les risques qui s'y rattachent. Les montants des expositions brutes au risque de crédit présentées dans le tableau ci-dessous représentent notre estimation de l'ECD compte tenu des accords généraux de compensation de dérivés et des REC, mais compte non tenu de la provision pour pertes sur créances et de l'atténuation du risque de crédit selon les approches NI. Les montants bruts des expositions au risque de crédit liées à nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements sont réduits du montant des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres, ce qui reflète l'ECD de ces garanties. Les risques liés aux titres autres que de négociation ne sont pas compris dans le tableau ci-dessous, car ils sont considérés comme étant négligeables en vertu des lignes directrices du BSIF et sont, par conséquent, assujettis à une pondération en fonction du risque de 100 %.

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2023			2022		
	Approche NI ¹	Approche standard	Total	Approche NI avancée	Approche standard	Total
Portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements						
Prêts aux entreprises ²						
Engagements utilisés	139 744 \$	48 032 \$	187 776 \$	151 361 \$	45 924 \$	197 285 \$
Engagements non utilisés	49 460	9 388	58 848	64 470	10 142	74 612
Transactions assimilées à des mises en pension de titres ³	262 175	—	262 175	185 680	—	185 680
Divers – hors bilan ³	12 527	752	13 279	14 181	831	15 012
Dérivés de gré à gré	8 921	128	9 049	13 094	98	13 192
	472 827	58 300	531 127	428 786	56 995	485 781
Prêts aux entités souveraines						
Engagements utilisés	166 226	31 376	197 602	149 200	28 680	177 880
Engagements non utilisés	8 956	270	9 226	8 560	—	8 560
Transactions assimilées à des mises en pension de titres ³	31 203	—	31 203	24 228	—	24 228
Divers – hors bilan ³	1 538	181	1 719	2 421	—	2 421
Dérivés de gré à gré	2 444	—	2 444	2 475	—	2 475
	210 367	31 827	242 194	186 884	28 680	215 564
Prêts aux banques						
Engagements utilisés	12 396	851	13 247	14 151	1 548	15 699
Engagements non utilisés	407	3	410	1 297	18	1 315
Transactions assimilées à des mises en pension de titres ³	46 889	—	46 889	46 155	—	46 155
Divers – hors bilan ³	1 417	4	1 421	74 748	—	74 748
Dérivés de gré à gré	6 323	12	6 335	6 287	12	6 299
	67 432	870	68 302	142 638	1 578	144 216
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant brut	750 626	90 997	841 623	758 308	87 253	845 561
Moins : garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres ³	325 118	—	325 118	237 484	—	237 484
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant net	425 508	90 997	516 505	520 824	87 253	608 077
Portefeuilles de détail						
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers						
Engagements utilisés	285 019	5 742	290 761	281 518	5 491	287 009
Engagements non utilisés	39 210	23	39 233	38 038	—	38 038
	324 229	5 765	329 994	319 556	5 491	325 047
Prêts de détail renouvelables admissibles ⁴						
Engagements utilisés	18 277	4 238	22 515	18 034	—	18 034
Engagements non utilisés	61 231	3 740	64 971	58 471	—	58 471
Divers – hors bilan	385	116	501	375	—	375
	79 893	8 094	87 987	76 880	—	76 880
Autres prêts de détail ⁴						
Engagements utilisés	14 423	1 032	15 455	17 519	5 099	22 618
Engagements non utilisés	2 170	63	2 233	3 308	28	3 336
Divers – hors bilan	4	—	4	45	121	166
	16 597	1 095	17 692	20 872	5 248	26 120
Prêts de détail aux petites et moyennes entreprises (PME) ⁴						
Engagements utilisés	3 066	—	3 066	—	—	—
Engagements non utilisés	1 235	—	1 235	—	—	—
Divers – hors bilan	24	—	24	—	—	—
	4 325	—	4 325	—	—	—
Total des portefeuilles de détail	425 044	14 954	439 998	417 308	10 739	428 047
Expositions de titrisation^{2, 5}	24 171	13 870	38 041	15 333	3 257	18 590
Expositions brutes au risque de crédit⁶	1 199 841	119 821	1 319 662	1 190 949	101 249	1 292 198
Moins : garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres ³	325 118	—	325 118	237 484	—	237 484
Expositions nettes au risque de crédit⁶	874 723 \$	119 821 \$	994 544 \$	953 465 \$	101 249 \$	1 054 714 \$

1) Depuis le deuxième trimestre de 2023, la colonne Approche NI comprend les montants selon l'approche NI avancée ainsi que ceux selon l'approche NI fondation.

2) Depuis le premier trimestre de 2023, nous avons procédé à un changement de méthode pour certaines expositions auparavant assujetties à l'approche NI avancée qui sont maintenant assujetties à l'approche standard visant les expositions de titrisation.

3) Depuis le deuxième trimestre de 2023, dans le cadre de la mise en œuvre des réformes de Bâle III, certaines expositions aux termes desquelles nous agissons à titre de garant ont été reclassées prospectivement du poste Divers – hors bilan au poste Transactions assimilées à des mises en pension de titres et comprennent désormais les garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres.

4) Les montants de 2022 présentés au titre des autres prêts de détail comprenaient certains prêts de détail renouvelables admissibles et certains prêts de détail aux PME.

5) Les lignes directrices du BSIF définissent une hiérarchie des approches du traitement des expositions de titrisation dans notre portefeuille bancaire. Selon leurs caractéristiques sous-jacentes, les expositions sont admissibles à l'AS ou à l'approche NI. L'approche SEC-ERBA, qui comprend l'approche SEC-IAA, inclut les expositions admissibles à l'approche NI, ainsi que les expositions admissibles à l'AS.

6) Excluent les expositions découlant de dérivés et de transactions assimilées à des mises en pension de titres qui sont réglés par l'entremise de contreparties centrales admissibles (CCA), ainsi que les expositions au risque de crédit découlant d'autres actifs qui sont soumises au cadre de gestion du risque de crédit, notamment les autres actifs figurant au bilan qui ont une pondération en fonction du risque de 100 %, les participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières qui ont une pondération en fonction du risque de 1 250 %, le risque de non-règlement et les montants inférieurs aux seuils de déduction qui ont une pondération en fonction du risque de 250 %. Depuis le deuxième trimestre de 2023, les expositions aux titres détenus à des fins autres que de négociation sont également exclues et sont assujetties à un ensemble de pondérations en fonction du risque qui s'applique selon la nature du titre. Avant le deuxième trimestre de 2023, les titres détenus à des fins autres que de négociation avaient une pondération en fonction du risque de 100 %.

Expositions assujetties à l'approche standard¹

Les expositions liées à CIBC Bank USA, à CIBC FirstCaribbean, au portefeuille canadien de cartes de crédit Costco acquis et certaines expositions à des particuliers aux fins autres que d'affaires sont assujetties à l'approche standard. L'approche standard se sert d'un ensemble de pondérations du risque définies par les organismes de réglementation, contrairement à l'approche NI², qui fait appel à un plus grand volume de données. Une répartition détaillée de nos expositions au risque de crédit nettes assujetties à l'approche standard pour le risque de crédit selon la catégorie de pondération du risque est présentée ci-après.

En millions de dollars, aux 31 octobre	Catégorie de pondération du risque							2023	2022
	0 %	De 1 % à 20 %	De 21 % à 50 %	De 51 % à 75 %	De 76 % à 100 %	De 101 % à 150 %	Plus de 150 %	Total	Total
Prêts aux entreprises	– \$	– \$	– \$	4 577 \$	46 928 \$	6 795 \$	– \$	58 300 \$	56 995 \$
Prêts aux entités souveraines	26 715	3 545	378	–	1 083	106	–	31 827	28 680
Prêts aux banques	–	766	66	–	15	23	–	870	1 578
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	–	1 439	3 869	336	105	16	–	5 765	5 491
Autres prêts de détail	–	5 282	–	3 489	346	72	–	9 189	5 248
	26 715 \$	11 032 \$	4 313 \$	8 402 \$	48 477 \$	7 012 \$	– \$	105 951 \$	97 992 \$

- 1) Se reporter à la section Expositions de titrisation pour des précisions sur les expositions de titrisation assujetties à l'approche standard, lesquelles ne sont pas présentées dans le tableau ci-dessus.
- 2) Depuis le deuxième trimestre de 2023, l'approche NI comprend les montants selon l'approche NI avancée ainsi que ceux selon l'approche NI fondation.

Nous avons recours aux notes de crédit de S&P et de Moody's pour calculer l'APR lié au risque de crédit pour certaines expositions assujetties à l'approche standard, notamment les valeurs émises par des États et leur banque centrale (entités souveraines), les prêts aux banques et aux sociétés et les dépôts auprès d'entités souveraines et d'autres banques. Ces notes de crédit incluent les notes de crédit d'émetteur de S&P et de Moody's à l'égard de valeurs émises par des entités souveraines et des entreprises, les notes de crédit de pays de S&P à l'égard du pays de constitution pour les valeurs émises par d'autres banques et les dépôts auprès d'autres banques, ainsi que les notes de crédit de pays de S&P à l'égard des dépôts auprès de banques centrales. L'APR calculé à l'aide des notes de crédit de ces agences représente 0,8 % de l'APR lié au risque de crédit en vertu de l'approche standard.

Risque de crédit lié aux activités de négociation

Nous nous exposons à un risque de crédit lié aux activités de négociation (aussi appelé risque de crédit de contrepartie) qui découle de nos activités liées aux dérivés de gré à gré et de nos transactions assimilées à des mises en pension de titres. La nature de nos expositions aux dérivés et la façon dont nous les réduisons sont expliquées plus en détail à la note 12 des états financiers consolidés. Les transactions assimilées à des mises en pension de titres se composent de nos valeurs mobilières acquises ou vendues en vertu de mises en pension de titres, de même que de nos activités d'emprunt de valeurs et de prêts de valeurs.

La PD de nos contreparties est évaluée à l'aide de modèles qui sont conformes aux modèles utilisés pour nos activités directes de prêt ou selon ce qui est prescrit. Étant donné les fluctuations des valeurs de marché des taux d'intérêt, des taux de change et des cours des actions et du prix des marchandises, le risque de crédit de contrepartie ne peut être quantifié avec certitude au moment de la transaction. Le risque de crédit de contrepartie est évalué en utilisant la juste valeur actuelle de l'exposition, à laquelle s'ajoute une estimation du montant maximal pour le risque futur éventuel en raison des variations de la juste valeur. Le risque de crédit associé à ces contreparties est géré à l'aide du même processus que celui appliqué à nos activités de prêt, et pour les besoins de l'approbation du crédit, l'exposition est regroupée avec toute exposition découlant de nos activités de prêt. Notre exposition au risque de crédit de contrepartie bénéficie en grande partie des techniques d'atténuation du risque de crédit susmentionnées, notamment le rétablissement de la marge de façon quotidienne et la présentation de garanties.

En outre, nous sommes exposés au risque de fausse orientation. Un risque de fausse orientation spécifique survient lorsque la CIBC reçoit une garantie financière émise (ou lorsqu'un actif de référence sous-jacent d'une transaction est émis) par la contrepartie elle-même, ou par une entité liée qui serait considérée comme faisant partie du même groupe à risque commun. Il y a un risque de fausse orientation générale lorsqu'il existe une corrélation positive entre le risque ou les biens donnés en garantie à la CIBC et à la contrepartie. L'exposition au risque de fausse orientation avec les contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés est suivie par l'unité Gestion du risque lié aux marchés des capitaux. Lorsque nous courons un risque de fausse orientation, nos procédés d'approbation veillent à ce que les opérations en cause soient soumises à un processus d'approbation plus rigoureux. Le risque peut être couvert par d'autres dérivés afin d'atténuer davantage le risque pouvant découler des opérations en cause.

Nous établissons un REC pour les pertes sur créances futures attendues pour chacune des contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés. Les pertes sur créances futures attendues sont fonction de nos estimations de la PD, de la perte estimative dans l'éventualité d'un défaut et d'autres facteurs tels que l'atténuation des risques.

Notation des créances évaluées à la valeur de marché liées à des dérivés de gré à gré

En milliards de dollars, aux 31 octobre	2023		2022	
	Expositions ¹			
De première qualité	8,04 \$	89,6 %	11,18 \$	79,1 %
De qualité inférieure	0,92	10,3	2,87	20,3
Liste de surveillance	0,01	0,1	0,09	0,6
Défaut	–	–	–	–
Sans note	–	–	–	–
	8,97 \$	100,0 %	14,14 \$	100,0 %

- 1) Évaluation à la valeur de marché des contrats de dérivés de gré à gré, compte tenu des accords généraux de compensation, mais compte non tenu des garanties.

Concentration de risque

Des concentrations de risque de crédit existent lorsqu'un certain nombre de débiteurs exercent des activités similaires ou œuvrent dans les mêmes régions géographiques ou dans les mêmes secteurs et présentent des caractéristiques économiques similaires faisant en sorte que des changements d'ordre économique, politique ou autre ont une incidence sur leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles.

Répartition géographique^{1, 2}

Le tableau suivant présente la répartition géographique des expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI³, déduction faite des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres.

En millions de dollars, au 31 octobre 2023	Canada	États-Unis	Europe	Divers	Total
Engagements utilisés	188 602 \$	100 653 \$⁴	14 733 \$	14 378 \$	318 366 \$
Engagements non utilisés	39 658	13 408	3 815	1 942	58 823
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	5 065⁵	4 904⁵	2 612⁵	2 568	15 149
Divers – hors bilan	8 168⁵	5 111⁵	1 587⁵	616	15 482
Dérivés de gré à gré	9 789	4 179	2 183	1 537	17 688
	251 282 \$	128 255 \$	24 930 \$	21 041 \$	425 508 \$
31 octobre 2022	341 917 \$	125 602 \$	29 227 \$	24 078 \$	520 824 \$

- 1) Exclut les expositions de titrisation et les expositions assujetties à l'approche standard. La quasi-totalité de nos expositions de détail en vertu de l'approche NI avancée sont au Canada.
- 2) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.
- 3) Depuis le deuxième trimestre de 2023, l'approche NI comprend les montants selon l'approche NI avancée ainsi que ceux selon l'approche NI fondation.
- 4) Depuis le premier trimestre de 2023, ne tiennent pas compte de certaines expositions auparavant assujetties à l'approche NI avancée qui sont maintenant assujetties à l'approche standard visant les expositions de titrisation en raison d'un changement de méthode.
- 5) Depuis le deuxième trimestre de 2023, dans le cadre de la mise en œuvre des réformes de Bâle III, certaines expositions aux termes desquelles nous agissons à titre de garant ont été reclassées prospectivement du poste Divers – hors bilan au poste Transactions assimilées à des mises en pension de titres et comprennent désormais les garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres.

Expositions liées aux entreprises et aux gouvernements par secteur d'activité¹

Le tableau suivant présente la répartition par secteur d'activité de nos expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI², déduction faite des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres.

En millions de dollars, aux 31 octobre	Engagements utilisés	Engagements non utilisés	Transactions assimilées à des mises en pension de titres ³			2023 Total	2022 Total
			Divers – hors bilan ³	Dérivés de gré à gré	Divers – hors bilan ³		
Prêts hypothécaires commerciaux	7 819 \$	6 \$	– \$	– \$	– \$	7 825 \$	9 108 \$
Institutions financières	72 497	8 348	14 683	4 398	10 348	110 274	215 049
Commerce de détail et de gros	9 489	3 763	–	449	170	13 871	14 856
Services aux entreprises	8 778	2 810	2	810	185	12 585	13 701
Fabrication – biens d'équipement	3 714	1 877	–	269	179	6 039	6 906
Fabrication – biens de consommation	5 204	1 642	–	224	125	7 195	7 682
Immobilier et construction	42 135	10 700	–	1 809	501	55 145	51 900
Agriculture	8 137	2 054	–	42	35	10 268	10 252
Pétrole et gaz	3 312	3 571	–	612	1 990	9 485	15 208
Mines	1 748	2 017	–	833	265	4 863	6 622
Produits forestiers	348	445	–	184	54	1 031	1 353
Matériel informatique et logiciels	3 801	1 908	–	70	86	5 865	4 996
Télécommunications et câblodistribution	2 448	689	–	255	297	3 689	4 116
Diffusion, édition et impression	372	85	–	8	6	471	593
Transport	6 057	3 058	–	308	698	10 121	10 393
Services publics	18 019	8 293	–	4 288	735	31 335	32 048
Éducation, soins de santé et services sociaux	3 942	1 532	–	241	20	5 735	5 609
Gouvernements	120 546	6 025	464	682	1 994	129 711	110 432
	318 366 \$	58 823 \$	15 149 \$	15 482 \$	17 688 \$	425 508 \$	520 824 \$

- 1) Depuis le premier trimestre de 2023, ne tiennent pas compte de certaines expositions auparavant assujetties à l'approche NI avancée qui sont maintenant assujetties à l'approche standard visant les expositions de titrisation en raison d'un changement de méthode.
- 2) Depuis le deuxième trimestre de 2023, l'approche NI comprend les montants selon l'approche NI avancée ainsi que ceux selon l'approche NI fondation.
- 3) Depuis le deuxième trimestre de 2023, dans le cadre de la mise en œuvre des réformes de Bâle III, certaines expositions aux termes desquelles nous agissons à titre de garant ont été reclassées prospectivement du poste Divers – hors bilan au poste Transactions assimilées à des mises en pension de titres et comprennent désormais les garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres.

Conformément à notre stratégie d'atténuation du risque, nous pouvons utiliser la protection de crédit souscrite pour couvrir le risque de concentration lié à la clientèle ou au secteur d'activité. Au 31 octobre 2023, nous n'avons souscrit aucune protection de crédit (néant en 2022) à l'égard des risques liés aux prêts aux entreprises et aux gouvernements.

Qualité du crédit des portefeuilles

Qualité du crédit des portefeuilles de détail

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit de nos portefeuilles de détail selon l'approche NI¹.

En millions de dollars, aux 31 octobre	ECD				2023	2022
	Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	Prêts de détail renouvelables admissibles	Autres prêts de détail	Prêts de détail aux PME	Total	Total
Exceptionnellement faible	246 607 \$	51 322 \$	2 691 \$	537 \$	301 157 \$	294 074 \$
Très faible	41 524	8 660	3 527	1 007	54 718	55 713
Bas	28 743	11 533	7 057	2 106	49 439	52 062
Moyen	6 102	6 935	2 231	308	15 576	12 243
Élevé	759	1 376	1 022	328	3 485	2 792
Défaut	494	67	69	39	669	424
	324 229 \$	79 893 \$	16 597 \$	4 325 \$	425 044 \$	417 308 \$

- 1) Depuis le deuxième trimestre de 2023, l'approche NI comprend les montants selon l'approche NI avancée ainsi que ceux selon l'approche NI fondation.

Expositions de titrisation¹

Le tableau suivant présente le détail des expositions de titrisation de notre portefeuille bancaire en fonction des notes de crédit.

En millions de dollars, aux 31 octobre	2023	2022
	ECD	
Expositions assujetties à l'approche NI²		
Équivalent de S&P		
AAA à BBB-	24 171 \$	15 333 \$
BB+ à BB-	—	—
Inférieure à BB-	—	—
Sans note	—	—
	24 171	15 333
Expositions assujetties à l'approche standard	13 870	3 257
Expositions totales de titrisation	38 041 \$	18 590 \$

- 1) Depuis le premier trimestre de 2023, tiennent compte d'un changement de méthode pour certaines expositions auparavant assujetties à l'approche NI avancée qui sont maintenant assujetties à l'approche standard visant les expositions de titrisation.
- 2) Depuis le deuxième trimestre de 2023, l'approche NI comprend les montants selon l'approche NI avancée ainsi que ceux selon l'approche NI fondation.

Programmes de prêts du gouvernement en réponse à la COVID-19

En 2020, le gouvernement du Canada a lancé un certain nombre de programmes de prêts pour permettre aux entreprises d'avoir accès à du crédit et à du financement pendant la pandémie de COVID-19. La CIBC a participé à certains de ces programmes, notamment le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) en collaboration avec Exportation et développement Canada (EDC). Les prêts accordés aux termes du programme du CUEC ne sont pas comptabilisés dans notre bilan consolidé étant donné qu'ils sont financés par EDC et que l'ensemble des flux de trésorerie et des risques et des avantages qui en découlent, y compris l'exposition aux défauts de paiement et à la radiation du capital des prêts, sont pris en charge par EDC. Au 31 octobre 2023, des prêts de 3,5 G\$ (4,1 G\$ en 2022), nets des remboursements, avaient été accordés à nos clients dans le cadre du programme du CUEC. L'encours des prêts financés aux termes d'autres programmes de prêts aux entreprises canadiennes pendant la pandémie figurant au bilan consolidé s'établissait à 0,3 G\$ (0,4 G\$ en 2022).

Prêts personnels garantis par des biens immobiliers

Le portefeuille de prêts personnels garantis par des biens immobiliers comprend des prêts hypothécaires à l'habitation, des prêts personnels et des marges garanties par des biens immobiliers résidentiels (marges de crédit hypothécaires). Ce portefeuille présente un risque plus faible par rapport à d'autres portefeuilles de détail, car nous détenons un privilège de premier rang sur la plupart des biens immobiliers et un privilège de deuxième rang sur une petite partie du portefeuille. Nous utilisons les mêmes critères de prêt pour approuver les prêts, qu'ils soient assortis d'un privilège de premier rang ou de deuxième rang.

Aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada), les banques ne peuvent offrir des prêts immobiliers résidentiels qu'à hauteur de 80 % de la valeur du bien donné en garantie. Une exception est prévue quant aux prêts hypothécaires ayant un RPV supérieur s'ils sont assurés par la SCHL ou par un assureur hypothécaire du secteur privé. L'assurance prêt hypothécaire protège les banques contre les risques de défaut de l'emprunteur sur la durée de la protection. Les assureurs hypothécaires sont assujettis aux exigences en matière de fonds propres réglementaires, celles-ci visant à faire en sorte qu'ils soient bien capitalisés. Si un assureur hypothécaire du secteur privé devient insolvable, le gouvernement du Canada a, sous réserve de certaines conditions, des obligations à l'égard des polices souscrites par certains assureurs hypothécaires du secteur privé insolubles, tel qu'il est expliqué plus en détail dans la *Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle* (LPAHR). Il se pourrait que des pertes surviennent relativement aux prêts hypothécaires assurés si, entre autres, la SCHL ou l'assureur hypothécaire du secteur privé, le cas échéant, rejette une réclamation, ou encore, si un assureur hypothécaire du secteur privé devient insolvable et que les conditions en vertu de la LPAHR ne sont pas satisfaites ou que le gouvernement du Canada rejette la réclamation.

Les informations suivantes sont exigées par le BSIF aux termes de la ligne directrice B-20, Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels (ligne directrice B-20).

Le tableau suivant présente le détail de nos portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de marges de crédit hypothécaires :

En milliards de dollars, au 31 octobre 2023	Prêts hypothécaires à l'habitation ¹		Marges de crédit hypothécaires ²		Total	
	Assurés	Non assurés	Non assurées	Assurés	Non assurés	
Ontario ³	19,5 \$ 13 %	129,8 \$ 87 %	10,8 \$ 100 %	19,5 \$ 12 %	140,6 \$ 88 %	
Colombie-Britannique et territoires ⁴	6,4 12	45,5 88	3,9 100	6,4 11	49,4 89	
Alberta	10,9 41	15,5 59	1,8 100	10,9 39	17,3 61	
Québec	4,8 22	17,1 78	1,2 100	4,8 21	18,3 79	
Provinces des Prairies / du Centre	2,9 40	4,4 60	0,6 100	2,9 37	5,0 63	
Provinces de l'Atlantique	2,9 32	6,2 68	0,7 100	2,9 30	6,9 70	
Portefeuille canadien ^{5, 6}	47,4 18	218,5 82	19,0 100	47,4 17	237,5 83	
Portefeuille américain ⁵	— —	2,6 100	— —	— —	2,6 100	
Autre portefeuille international ⁵	— —	2,8 100	— —	— —	2,8 100	
Total des portefeuilles	47,4 \$ 17 %	223,9 \$ 83 %	19,0 \$ 100 %	47,4 \$ 16 %	242,9 \$ 84 %	
31 octobre 2022	52,6 \$ 20 %	214,2 \$ 80 %	19,4 \$ 100 %	52,6 \$ 18 %	233,6 \$ 82 %	

1) Les soldes reflètent la valeur du capital.

2) Nous n'avions aucune marge de crédit hypothécaire assurée aux 31 octobre 2023 et 2022.

3) Comprend un montant de 8,7 G\$ (9,9 G\$ en 2022) de prêts hypothécaires à l'habitation assurés, un montant de 80,1 G\$ (77,0 G\$ en 2022) de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés et un montant de 6,2 G\$ (6,3 G\$ en 2022) de marges de crédit hypothécaires de la région du Grand Toronto.

4) Comprend un montant de 2,8 G\$ (3,2 G\$ en 2022) de prêts hypothécaires à l'habitation assurés, un montant de 30,9 G\$ (30,6 G\$ en 2022) de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés et un montant de 2,5 G\$ (2,5 G\$ en 2022) de marges de crédit hypothécaires de la région du Grand Vancouver.

5) L'emplacement géographique est fondé sur l'adresse du bien immobilier.

6) Une tranche de 58 % (61 % en 2022) des prêts hypothécaires à l'habitation canadiens sont assurés par la SCHL et le solde, par deux assureurs canadiens du secteur privé, tous les deux notés au moins AA (faible) par DBRS.

Le tableau suivant présente les RPV¹ moyens pour nos prêts hypothécaires à l'habitation et nos marges de crédit hypothécaires non assurés qui ont été montés et acquis au cours de l'exercice :

Pour les exercices clos les 31 octobre

	2023		2022	
	Prêts hypothécaires à l'habitation	Marges de crédit hypothécaires	Prêts hypothécaires à l'habitation	Marges de crédit hypothécaires
Ontario ²	65 %	65 %	65 %	65 %
Colombie-Britannique et territoires ³	62	62	62	64
Alberta	71	72	72	72
Québec	68	70	69	71
Provinces des Prairies / du Centre	71	72	71	73
Provinces de l'Atlantique	69	69	70	70
Portefeuille canadien ⁴	66	65	65	66
Portefeuille américain ⁴	65	négl.	64	négl.
Autre portefeuille international ⁴	72 %	négl.	73 %	négl.

- 1) Les RPV pour les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires montés et acquis depuis peu sont calculés en fonction des moyennes pondérées.
- 2) Les RPV moyens pour les prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Toronto qui ont été montés au cours de l'exercice se sont établis à 65 % (65 % en 2022).
- 3) Les RPV moyens pour les prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Vancouver qui ont été montés au cours de l'exercice se sont établis à 61 % (62 % en 2022).
- 4) L'emplacement géographique est fondé sur l'adresse du bien immobilier.
négl. Négligeable.

Le tableau suivant présente les RPV moyens pour l'ensemble du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation au Canada :

	Assurés	Non assurés
31 octobre 2023 ^{1, 2}	52 %	50 %
31 octobre 2022 ^{1, 2}	50 %	48 %

- 1) Les RPV pour les prêts hypothécaires à l'habitation sont calculés en fonction de la moyenne pondérée. Les estimations du prix des maisons pour les 31 octobre 2023 et 2022 sont fondées sur les indices liés aux régions de tri d'acheminement (RTA) tirés de l'indice composé de Prix de Maison Teranet canadien – Banque Nationale (Teranet) respectivement aux 30 septembre 2023 et 2022. L'indice Teranet constitue une estimation indépendante du taux de changement dans les prix des logements au Canada.
- 2) Le RPV moyen pour notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Toronto s'est élevé à 49 % (48 % en 2022). Le RPV moyen pour notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Vancouver s'est élevé à 44 % (44 % en 2022).

Les tableaux ci-après résument le profil des périodes d'amortissement restantes concernant l'ensemble de nos prêts hypothécaires à l'habitation canadiens, américains et internationaux. Le premier tableau comprend les périodes d'amortissement restantes en fonction des paiements contractuels minimums, en supposant que les prêts hypothécaires à taux variable sont renouvelés à un taux correspondant à celui du tableau d'amortissement original. Le deuxième tableau résume le profil des périodes d'amortissement restantes concernant l'ensemble de nos prêts hypothécaires à l'habitation canadiens, américains et internationaux en fonction des paiements réels des clients.

En fonction des paiements contractuels

	Moins de 5 ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	De 15 ans à 20 ans	De 20 ans à 25 ans	De 25 ans à 30 ans	De 30 ans à 35 ans	Plus de 35 ans
Portefeuille canadien								
31 octobre 2023	– %	1 %	1 %	11 %	50 %	37 %	– %	– %
31 octobre 2022	– %	1 %	1 %	10 %	54 %	34 %	– %	– %
Portefeuille américain								
31 octobre 2023	– %	1 %	– %	2 %	10 %	87 %	– %	– %
31 octobre 2022	– %	1 %	– %	2 %	9 %	88 %	– %	– %
Autre portefeuille international								
31 octobre 2023	7 %	12 %	20 %	23 %	21 %	16 %	1 %	– %
31 octobre 2022	7 %	12 %	21 %	23 %	20 %	15 %	1 %	1 %

En fonction des paiements réels des clients

	Moins de 5 ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	De 15 ans à 20 ans	De 20 ans à 25 ans	De 25 ans à 30 ans	De 30 ans à 35 ans	Plus de 35 ans ¹
Portefeuille canadien								
31 octobre 2023	1 %	3 %	6 %	13 %	31 %	22 %	2 %	22 %
31 octobre 2022	1 %	3 %	5 %	13 %	31 %	17 %	4 %	26 %
Portefeuille américain								
31 octobre 2023	1 %	2 %	7 %	8 %	11 %	71 %	– %	– %
31 octobre 2022	1 %	2 %	6 %	9 %	10 %	72 %	– %	– %
Autre portefeuille international								
31 octobre 2023	7 %	12 %	20 %	23 %	21 %	16 %	1 %	– %
31 octobre 2022	7 %	12 %	21 %	23 %	20 %	15 %	1 %	1 %

- 1) Comprend des prêts hypothécaires à taux variable de 59,9 G\$ (67,5 G\$ en 2022), dont une tranche de 42,9 G\$ (38,5 G\$ en 2022) est liée aux prêts hypothécaires pour lesquels tous les paiements contractuels fixes ont été imputés au remboursement de l'intérêt selon les taux d'intérêt en vigueur respectivement aux 31 octobre 2023 et 2022, et les modalités des prêts hypothécaires, la tranche des intérêts qui devaient être versés en vertu de l'obligation contractuelle et qui ne l'ont pas été étant ajoutée au montant du principal. Puisque le profil des périodes d'amortissement présentées dans le tableau ci-dessus se fonde sur les paiements contractuels réels, il ne tient pas compte du fait que les paiements contractuels devront être augmentés au moment du renouvellement des prêts hypothécaires, selon le montant nécessaire pour ramener la période d'amortissement à la période pendant laquelle le prêt hypothécaire a été octroyé.

L'allongement de la période d'amortissement est entraîné par la hausse du taux préférentiel qui a commencé tôt en 2022 et qui touche les clients ayant un prêt hypothécaire à taux variable. Cette hausse des taux d'intérêt n'a pas eu d'effet sur les périodes d'amortissement restantes liées aux prêts hypothécaires à taux fixe qui, dans le contexte des taux d'intérêt actuels, sont présumés avoir été renouvelés selon une période d'amortissement équivalente, ou plus courte.

Nous avons deux types de prêts liés aux copropriétés au Canada : les prêts hypothécaires et les prêts octroyés aux promoteurs. Les deux visent principalement les régions de Toronto et de Vancouver. Au 31 octobre 2023, nos prêts hypothécaires liés aux copropriétés au Canada s'élevaient à 40,2 G\$ (38,7 G\$ en 2022), et une tranche de 18 % de ces prêts (20 % en 2022) était assurée. Le montant utilisé des prêts que nous avons octroyés aux promoteurs s'établissait à 2,2 G\$ (1,7 G\$ en 2022) ou 1,1 % (0,8 % en 2022) de notre portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements, et les engagements non utilisés connexes s'élevaient à 6,3 G\$ (5,9 G\$ en 2022). Le risque lié aux promoteurs de copropriétés est réparti entre 121 projets.

Nous soumettons nos portefeuilles de prêts hypothécaires et de marges de crédit hypothécaires à des simulations de crise afin d'évaluer l'incidence possible d'événements économiques variés. Nos simulations de crise peuvent faire appel à différentes variables, telles que le taux de chômage, le ratio du service de la dette et les variations des prix des logements, afin d'établir des modèles de résultats possibles dans des circonstances précises. Ces simulations font intervenir des variables qui pourraient se comporter différemment selon les situations. Les variables économiques utilisées pour nos principales simulations se situent dans des fourchettes, soit semblables à celles liées à des événements historiques s'étant déroulés lorsque le Canada a connu une récession, soit plus prudentes que celles-ci. Nos résultats démontrent qu'en période de récession, notre situation de fonds propres devrait suffire pour absorber les pertes liées aux prêts hypothécaires et aux marges de crédit hypothécaires.

Le 17 décembre 2021, le BSIF et le ministère des Finances du Canada ont confirmé que le taux admissible minimal pour les prêts hypothécaires non assurés et assurés demeurerait le taux le plus élevé entre : i) le taux du contrat hypothécaire majoré de 2 %; ou ii) 5,25 %, comme taux plancher minimal.

Clarification par le BSIF du régime s'appliquant aux produits de prêts garantis par un bien immobilier innovants en vertu de la ligne directrice B-20

Le 28 juin 2022, le BSIF a publié un nouveau préavis, Clarification du régime s'appliquant aux produits de prêts garantis par un bien immobilier innovants en vertu de la ligne directrice B-20, lequel vient s'ajouter aux attentes actuelles qui sont formulées dans la ligne directrice B-20. Le préavis précise les attentes du BSIF à l'égard des pratiques et procédures de souscription des prêts hypothécaires résidentiels inversés, des prêts hypothécaires résidentiels avec participation à la mise de fonds et des programmes de prêts combinés (PPC), et s'applique à toutes les IFF qui offrent des prêts hypothécaires résidentiels ou font l'acquisition d'éléments d'actif liés à de tels prêts au Canada. Les changements auront une incidence sur le Programme ressource-toit de la CIBC, lequel est considéré comme un PPC, si le RPV dépasse 65 % lorsqu'il est combiné à d'autres produits hypothécaires. Le BSIF s'attend à ce que la tranche du solde d'un produit au titre du PPC qui dépasse la limite de 65 % du RPV soit amortissable et non réoctroyable. Pour les prêts du Programme ressource-toit qui ont été montés précédemment, les remboursements du principal afférents au prêt hypothécaire et au Programme ressource-toit doivent entraîner une réduction de la limite globale autorisée jusqu'à ce que leur solde soit ramené à un RPV de 65 %. Pour les emprunteurs concernés, le BSIF prévoit que ce changement aura lieu lors du premier renouvellement de leur produit hypothécaire au titre du Programme ressource-toit après octobre 2023. Nous avons cessé l'octroi de prêts du Programme ressource-toit qui ne respectent pas les exigences du BSIF en octobre 2023, et procédons à la conversion des prêts existants du Programme ressource-toit afin de satisfaire aux exigences.

Rendement au chapitre de la qualité du crédit

Au 31 octobre 2023, les prêts et acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances, totalisaient 540,2 G\$ (528,7 G\$ en 2022). Les prêts à la consommation (qui comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts sur cartes de crédit et les prêts personnels, y compris les prêts étudiants) constituent 62 % (62 % en 2022) du portefeuille, et les prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les acceptations) constituent le solde du portefeuille.

Les prêts à la consommation ont augmenté de 6,6 G\$, ou 2 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, en raison surtout d'une augmentation des prêts hypothécaires à l'habitation et des prêts sur cartes de crédit. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les acceptations) ont augmenté de 4,9 G\$, ou 2 %, en regard de ceux de l'exercice précédent, en lien essentiellement avec l'augmentation du taux de change et la croissance des portefeuilles liés aux secteurs de l'immobilier et de la construction et des services publics, le tout en partie contrebalancé par une baisse dans le secteur des services aux entreprises.

Prêts douteux

Le tableau ci-après présente le détail des prêts douteux et de la provision pour pertes sur créances :

	2023			2022		
	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	Prêts à la consommation	Total	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	Prêts à la consommation	Total
Prêts douteux bruts						
Solde au début de l'exercice	920 \$	823 \$	1 743 \$	1 033 \$	800 \$	1 833 \$
Classement dans les prêts douteux au cours de l'exercice	1 842	2 053	3 895	491	1 456	1 947
Transfert dans les prêts productifs au cours de l'exercice	(101)	(405)	(506)	(100)	(294)	(394)
Remboursements nets ¹	(429)	(409)	(838)	(243)	(448)	(691)
Montants radiés	(316)	(1 033)	(1 349)	(312)	(718)	(1 030)
Change et autres	40	5	45	51	27	78
Solde à la fin de l'exercice	1 956 \$	1 034 \$	2 990 \$	920 \$	823 \$	1 743 \$
Provision pour pertes sur créances – prêts douteux	667 \$	405 \$	1 072 \$	351 \$	313 \$	664 \$
Prêts douteux nets²						
Solde au début de l'exercice	569 \$	510 \$	1 079 \$	525 \$	536 \$	1 061 \$
Variation nette des prêts douteux bruts	1 036	211	1 247	(113)	23	(90)
Variation nette de la provision	(316)	(92)	(408)	157	(49)	108
Solde à la fin de l'exercice	1 289 \$	629 \$	1 918 \$	569 \$	510 \$	1 079 \$
Prêts douteux nets en pourcentage des prêts et des acceptations nets	0,36 %			0,20 %		

1) Comprennent les cessions de prêts.

2) Les prêts douteux nets correspondent aux prêts douteux bruts, nets de la provision pour pertes sur créances de troisième stade.

Prêts douteux bruts

Au 31 octobre 2023, les prêts douteux bruts s'élevaient à 2 990 M\$, en hausse de 1 247 M\$ par rapport à ceux de l'exercice précédent, en raison surtout de hausses dans les secteurs de l'immobilier et de la construction et du commerce de détail et de gros, ainsi que dans les portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation au Canada.

44 % des prêts douteux bruts se rapportaient au Canada, dont la majorité était liée aux portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de prêts personnels, ainsi qu'aux secteurs du commerce de détail et de gros, de l'éducation, des soins de santé et des services sociaux et de l'immobilier et de la construction.

44 % des prêts douteux bruts se rapportaient aux États-Unis, dont la majorité était liée aux secteurs de l'immobilier et de la construction, des institutions financières et du commerce de détail et de gros.

Les prêts douteux bruts restants se rapportaient à CIBC FirstCaribbean, dont la majorité était liée aux portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de prêts personnels, ainsi qu'aux secteurs des services aux entreprises et de l'immobilier et de la construction.

Se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire pour des précisions sur la répartition géographique et le classement par secteur des prêts douteux.

Provision pour pertes sur créances – prêts douteux

La provision pour pertes sur prêts douteux s'est chiffrée à 1 072 M\$, en hausse de 408 M\$ par rapport à celle de l'exercice précédent, du fait surtout des hausses dans les secteurs de l'immobilier et de la construction et du commerce de détail et de gros, ainsi que dans les portefeuilles de prêts personnels et de prêts hypothécaires au Canada.

Prêts en souffrance aux termes du contrat, mais non douteux

Le tableau suivant présente une analyse chronologique des prêts non douteux, dont les remboursements de principal ou les versements d'intérêts sont en souffrance aux termes du contrat. Les prêts en souffrance depuis moins de 30 jours sont exclus, car ces prêts ne sont en général pas représentatifs de la capacité des emprunteurs de s'acquitter de leurs obligations de paiement.

En millions de dollars, aux 31 octobre	De 31 jours à 90 jours	Plus de 90 jours	2023 Total	2022 Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 019 \$	– \$	1 019 \$	874 \$
Prêts personnels	280	–	280	247
Cartes de crédit ¹	235	126	361	331
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	184	–	184	256
	1 718 \$	126 \$	1 844 \$	1 708 \$

1) En ce qui concerne le portefeuille canadien de cartes de crédit Costco qui a été acquis, les cartes de crédit ont été transférées dans la catégorie du classement chronologique qui s'appliquait au moment de l'acquisition et ce classement chronologique s'est poursuivi dans la mesure où un paiement n'a pas été effectué.

Au cours de l'exercice, les produits d'intérêts bruts qui auraient été comptabilisés à l'égard des prêts douteux s'ils n'avaient pas été considérés comme tels se seraient établis à 155 M\$ (87 M\$ en 2022), dont 69 M\$ (45 M\$ en 2022) au Canada et 86 M\$ (42 M\$ en 2022) à l'étranger. Au cours de l'exercice, les intérêts comptabilisés sur les prêts douteux ont été de 69 M\$ (35 M\$ en 2022), et les intérêts comptabilisés sur les prêts avant qu'ils soient classés comme prêts douteux se sont élevés à 110 M\$ (31 M\$ en 2022), dont 43 M\$ (23 M\$ en 2022) au Canada et 67 M\$ (8 M\$ en 2022) à l'étranger.

Expositions à certains pays et à certaines régions

Le tableau suivant présente nos expositions à certains pays et à certaines régions à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

Nos expositions directes présentées dans le tableau ci-après se composent : A) des expositions capitalisées – les prêts au bilan (présentés au coût amorti, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade, le cas échéant), les dépôts auprès d'autres banques (présentés au coût amorti, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade, le cas échéant) et les valeurs mobilières (présentées à leur valeur comptable); B) des expositions non capitalisées – les engagements de crédit inutilisés, les lettres de crédit et cautionnements (présentés au montant notionnel, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade, le cas échéant); et C) des créances réévaluées à la valeur de marché liées à des dérivés (présentées à leur juste valeur) et des transactions assimilées à des mises en pension de titres (présentées à leur juste valeur).

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos positions dans ces régions :

En millions de dollars, au 31 octobre 2023	Expositions directes											Total de l'exposition directe (A)+(B)+(C)
	Capitalisées				Non capitalisées				Créances réévaluées à la valeur de marché liées à des dérivés et transactions assimilées à des mises en pension de titres ¹			
	Prêts aux entreprises	Prêts aux entités souveraines	Prêts aux banques	Total des expositions capitalisées (A)	Prêts aux entreprises	Prêts aux banques	Total des expositions non capitalisées (B)	Prêts aux entreprises	Prêts aux entités souveraines	Prêts aux banques	Expositions nettes (C)	
Royaume-Uni	8 903 \$	1 862 \$	2 986 \$	13 751 \$	6 785 \$	870 \$	7 655 \$	902 \$	2 \$	598 \$	1 502 \$	22 908 \$
Europe, compte non tenu du Royaume-Uni ²	7 098	2 570	5 757	15 425	6 751	1 344	8 095	35	78	470	583	24 103
Caraïbes	5 168	2 119	3 228	10 515	1 798	2 594	4 392	42	–	85	127	15 034
Amérique latine ³	698	268	3	969	471	11	482	–	173	–	173	1 624
Asie	797	4 495	3 358	8 650	129	517	646	–	270	708	978	10 274
Océanie ⁴	7 021	1 032	1 075	9 128	3 647	69	3 716	7	–	23	30	12 874
Divers	265	–	121	386	530	417	947	–	–	–	–	1 333
Total⁵	29 950 \$	12 346 \$	16 528 \$	58 824 \$	20 111 \$	5 822 \$	25 933 \$	986 \$	523 \$	1 884 \$	3 393 \$	88 150 \$
31 octobre 2022	26 724 \$	11 093 \$	16 440 \$	54 257 \$	18 017 \$	4 591 \$	22 608 \$	1 023 \$	365 \$	1 936 \$	3 324 \$	80 189 \$

1) Les montants sont présentés nets des REC et des garanties. La garantie offerte à l'égard des créances réévaluées à la valeur de marché liées à des dérivés s'établissait à 3,4 G\$ (6,5 G\$ en 2022), et la garantie offerte à l'égard des transactions assimilées à des mises en pension de titres s'élevait à 82,1 G\$ (62,4 G\$ en 2022), les deux garanties comprenant des liquidités et des titres de créance de qualité supérieure.

2) Les expositions à la Russie et à l'Ukraine sont plus que minimes.

3) Comprend le Mexique, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud.

4) Comprend l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

5) Compte non tenu d'expositions de 5 293 M\$ (4 355 M\$ en 2022) à des entités supranationales (organisation multinationale ou union politique dont les membres sont des États-nations).

Exposition au secteur de l'immobilier de bureaux aux États-Unis

Au 31 octobre 2023, le montant utilisé des prêts octroyés dans le portefeuille lié aux secteurs de l'immobilier et de la construction aux États-Unis s'élevait à 23 468 M\$, dont un montant de 4 723 M\$ (3 405 M\$ US) attribuable à notre exposition au secteur de l'immobilier de bureaux aux États-Unis. Le montant total de nos prêts commerciaux en cours en lien avec le secteur de l'immobilier de bureaux aux États-Unis était de 5 067 M\$ (3 653 M\$ US), dont un montant de 344 M\$ (248 M\$ US) lié à des secteurs autres que celui de l'immobilier et de la construction comprenant une tranche de 913 M\$ (659 M\$ US) considérée comme étant des prêts douteux. Le RPV moyen du portefeuille était de 60 % au moment de sa création, mais les valeurs ont fortement reculé en raison des difficultés qu'a connues ce secteur. Nous surveillons étroitement le portefeuille à mesure que la conjoncture évolue.

Risque de non-règlement

Le risque de non-règlement s'entend du risque que, dans le cadre d'un échange de devises ou d'un paiement de principal convenu et simultané, la contrepartie ne verse pas les montants dus à la CIBC. Ce risque peut découler des activités de négociation courantes ou de la participation à un système de paiement et de règlement.

De nombreux systèmes de règlement mondiaux offrent des avantages considérables en matière de réduction des risques au moyen de cadres d'atténuation des risques complexes. Des accords bilatéraux de compensation de paiement peuvent être conclus dans le but d'atténuer le risque au moyen de la réduction du montant total du règlement convenu entre les parties. En outre, nous participons à de nombreux systèmes de paiement et de règlement en Amérique du Nord, y compris à un système mondial de compensation multilatérale des opérations de change. Nous faisons également appel à des intermédiaires financiers pour accéder à certains systèmes de paiement et de règlement et, pour effectuer certaines opérations, nous pouvons recourir à des chambres de compensation bien établies pour réduire au minimum le risque de non-règlement.

Dans le cas des opérations réglées à l'extérieur des systèmes de paiement et de règlement ou sans recourir à des chambres de compensation, les facilités de crédit pour les contreparties doivent être approuvées, que ce soit sous forme de limites préapprouvées du risque de non-règlement ou d'ententes de paiement contre paiement.

Activités de titrisation

Nous participons à trois types d'activités de titrisation : nous titrisons les actifs dont nous faisons le montage, nous titrisons des actifs montés par des tiers et nous menons des activités de négociation sur des produits titrisés.

La titrisation des actifs dont nous faisons le montage sert principalement de mécanisme de financement. Le risque de crédit sur les actifs sous-jacents dans le cadre de ces transactions est transféré à l'entité structurée, la CIBC conservant une exposition au risque de première perte, et les autres investisseurs s'exposant au risque de crédit résiduel.

Les activités de titrisation à l'égard d'actifs montés par des tiers peuvent comprendre la titrisation de tels actifs par l'entremise de fonds multicédants de PCAC (ou des programmes similaires) dont nous sommes le promoteur (ce qui comprend des entités structurées consolidées et non consolidées; se reporter à la section Arrangements hors bilan et à la note 6 de nos états financiers consolidés pour plus de précisions) ou d'une exposition directe à des entités structurées dont les promoteurs sont des clients. Les risques associés aux expositions de titrisation d'actifs montés par des clients sont atténués par la structure des transactions, laquelle comprend des rehaussements de crédit. Pour les transactions à l'égard desquelles nous conservons le risque de crédit associé aux expositions que nous détenons, nous touchons des produits d'intérêts sur ces positions. Pour les transactions dans les fonds multicédants de PCAC non consolidés, nous sommes également exposés au risque de liquidité lié à l'incapacité potentielle de renouveler le PCAC qui arrive à échéance sur le marché. Nous touchons des honoraires pour les services que nous fournissons à ces fonds multicédants de PCAC.

Nous participons également à la négociation de titres adossés à des créances mobilières (TACM) et de PCAC afin de toucher des produits à titre de preneur ferme et de teneur de marché. Nous sommes exposés au risque de crédit et au risque de marché à l'égard des valeurs que nous détenons sur une base temporaire jusqu'à leur vente à un investisseur.

Les exigences de fonds propres au titre des expositions associées aux activités de titrisation sont établies à l'aide d'une des approches suivantes : l'approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA), l'approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA), l'approche basée sur les évaluations internes (SEC-IAA) ou l'approche standard (SEC-SA).

L'approche SEC-IAA, qui s'appuie sur les cotes de risque internes, est utilisée aux fins des expositions de titrisation liées aux fonds multicédants de PCAC lorsqu'aucune notation externe n'est disponible pour les expositions de titrisation, mais que le PCAC lui-même est coté à l'externe. Le processus d'évaluation interne comprend l'évaluation d'un certain nombre de facteurs, dont les caractéristiques de groupes, notamment les critères d'admissibilité des actifs et les limites de concentration, les facteurs déclencheurs de transactions, le profil de risque du vendeur d'actifs, la capacité de remboursement et les simulations de crise pour les flux de trésorerie. Les flux de trésorerie sont soumis à des simulations de crise fondées sur le rendement historique des actifs en utilisant nos modèles internes de simulations de crise pour les flux de trésorerie par catégorie d'actifs. Ces modèles sont assujettis à nos politiques d'atténuation du risque lié aux modèles, et l'équipe de validation des modèles du groupe Gestion du risque en assure une révision indépendante. Les variables utilisées dans le cadre des simulations de crise afin d'établir le profil de risque d'une transaction et le rehaussement de crédit requis sont adaptées à chaque catégorie d'actifs et à chaque transaction en fonction de l'évaluation des facteurs décrits ci-dessus et sont établies conformément à nos méthodes et lignes directrices en matière d'évaluation du risque interne. Les cotes de risque internes sont associées aux cotes de risque externes équivalentes émises par des organismes externes du crédit (DBRS, Fitch, Moody's et S&P) et sont utilisées pour déterminer les pondérations du risque appropriées aux fins des fonds propres. Les expositions de titrisation et le rendement des actifs sous-jacents sont surveillés de façon continue. Le groupe Gestion du risque agit comme deuxième ligne de défense en assurant une surveillance indépendante des hypothèses utilisées pour l'évaluation des risques et pour statuer sur l'attribution des cotes de risque interne. L'approche SEC-IAA s'applique à différents types d'actifs en lien avec les prêts à la consommation et les prêts aux entreprises ou les prêts commerciaux de nos fonds multicédants de PCAC, dont des prêts automobiles et contrats de location automobile, des prêts à la consommation, des prêts sur cartes de crédit, des prêts et contrats de location de matériel, des créances locatives liées à des parcs de véhicules, des prêts aux franchises, des prêts hypothécaires à l'habitation et des contrats de location d'équipement résidentiel.

Les cotes de risque internes établies aux fins des expositions de titrisation servent également à estimer les pertes de crédit attendues selon les exigences de l'IFRS 9, à déterminer le capital économique et à fixer des limites de risque.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte financière dans nos portefeuilles de négociation et nos portefeuilles autres que de négociation attribuable aux fluctuations défavorables de facteurs sous-jacents du marché, dont les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des marchandises, les écarts de taux et le comportement des clients à l'égard des produits de détail. Il découle des activités de négociation et de trésorerie de la CIBC et englobe toutes les activités de positionnement sur le marché et les activités de tenue de marché.

Le portefeuille de négociation s'entend des positions sur instruments financiers et marchandises détenues dans le but de répondre aux besoins à court terme de nos clients.

Les portefeuilles autres que de négociation comprennent des positions détenues dans diverses devises qui ont trait à la GAP et aux activités de placement.

Gouvernance et gestion

Le risque de marché est géré au moyen du modèle des trois lignes de défense. Les secteurs d'activité et les groupes de gouvernance représentent la première ligne de défense et sont responsables de gérer le risque de marché associé à leurs activités.

La deuxième ligne de défense est le groupe Gestion du risque, qui dispose, pour chaque activité de négociation, d'un directeur spécialisé en risque de marché, aidé de directeurs régionaux, Risques, dans chacun de nos principaux centres de négociation, ce qui assure une protection complète en matière de risque, y compris la mesure, le suivi et le contrôle du risque de marché.

La fonction Vérification interne est responsable de la troisième ligne de défense en fournissant une assurance raisonnable à la haute direction et au Comité de vérification du conseil d'administration quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance de la CIBC, des processus de gestion du risque et du contrôle interne de la CIBC dans le cadre de son plan de vérification axé sur les risques et conformément à son mandat, comme il est décrit dans la Charte de vérification interne.

La haute direction doit faire rapport au moins chaque trimestre au CGMR et au CGR sur les questions importantes relatives au risque que sont notamment les opérations importantes, l'observation des limites et les tendances des portefeuilles.

Politiques

Nous avons élaboré des politiques exhaustives de gestion du risque de marché. Ces politiques portent sur le recensement et la mesure de divers types de risque de marché, leur inclusion dans le portefeuille de négociation, ainsi que l'établissement des limites à l'intérieur desquelles nous surveillons et gérons notre risque global et faisons rapport à cet égard. Nos politiques contiennent également des précisions sur les exigences quant à la conception des modèles d'évaluation, à l'examen et à la validation des modèles, à la corroboration indépendante des valeurs, à l'établissement d'ajustements de valeur et à l'harmonisation des méthodes comptables en ce qui concerne les méthodes relatives à l'évaluation à la valeur de marché et à l'évaluation fondée sur des modèles.

Limites de risque de marché

Nous avons des niveaux de tolérance au risque, qui sont exprimés sous forme de mesures statistiques fondées sur la VAR, de pertes possibles en situation de crise et de montants notionnels ou de toute autre limite pertinente. Nous recourons à une approche à plusieurs paliers, comme suit, pour définir le risque de marché et les simulations de crise relativement au risque que nous pouvons assumer dans nos activités de négociation et nos activités autres que de négociation :

- les limites imposées par le conseil contrôlent le risque consolidé de marché;
- les limites imposées par la direction contrôlent le risque de marché pour l'ensemble de la CIBC et sont moins élevées que celles imposées par le conseil afin d'établir une réserve en cas de mouvements extrêmes du marché et/ou de besoins extraordinaires du client;
- les limites de deuxième palier contrôlent le risque de marché au niveau de l'unité d'exploitation;
- les limites de troisième palier contrôlent le risque de marché au niveau de la sous-unité d'exploitation ou du pupitre de négociation.

Les limites de la direction sont établies par le chef de la gestion du risque, conformément à l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque approuvé par le conseil. Les limites de deuxième et de troisième paliers sont approuvées au niveau de direction approprié au risque assumé.

Processus et contrôle

Le risque de marché est suivi quotidiennement en fonction des limites de risque approuvées, et des processus sont en place afin de veiller à ce que seules des activités approuvées soient entreprises. Nous produisons chaque jour des rapports sur le risque et sur le suivi des limites qui sont fondés sur les positions de la journée précédente. Les rapports sommaires sur le risque de marché et sur l'observation des limites de risque sont produits et passés en revue périodiquement avec le CGMR et le CGR.

Mesure de risque

Nous utilisons les méthodes suivantes pour mesurer le risque de marché :

- la VAR, qui permet la comparaison significative des risques inhérents à différentes entreprises et catégories d'actifs. La VAR est obtenue par le regroupement des modèles de la VAR pour les risques liés aux taux d'intérêt, aux écarts de taux, aux actions, au change, aux marchandises et au risque spécifique de la dette, avec l'incidence sur le portefeuille de l'interrelation des différents risques (effet de diversification) :
 - le risque de taux d'intérêt mesure l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt et des volatilités sur les instruments de trésorerie et les dérivés;
 - le risque d'écart de taux mesure l'incidence des variations des écarts de taux des obligations provinciales, municipales et d'organismes gouvernementaux, des obligations souveraines, des obligations de sociétés, des produits titrisés ou des dérivés de crédit, tels les swaps sur défaillance;
 - le risque lié aux actions mesure l'incidence des fluctuations des cours des actions et des volatilités;
 - le risque de change mesure l'incidence des variations des taux de change et des volatilités;
 - le risque lié aux marchandises mesure l'incidence des variations des prix des marchandises et des volatilités, y compris les caractéristiques communes entre des marchandises connexes;
 - le risque spécifique de la dette mesure l'incidence des variations de la volatilité du rendement d'un instrument de créance par rapport à la volatilité du rendement d'un indice obligataire représentatif;
 - l'effet de diversification reflète l'atténuation des risques obtenue à l'aide de divers types d'instruments financiers, de contreparties, de monnaies et de régions. L'étendue de l'avantage de la diversification dépend de la corrélation entre les actifs et les facteurs de risque du portefeuille à un moment précis;
- la sensibilité aux prix, qui mesure la variation de la valeur d'un portefeuille à la suite d'une légère modification d'un paramètre sous-jacent donné, afin qu'il soit possible d'isoler chaque composante du risque et de l'examiner, et de tenir compte de cet examen pour rééquilibrer le portefeuille pour obtenir l'exposition recherchée;
- la VAR en situation de crise, qui permet la comparaison significative des risques inhérents à différentes entreprises et catégories d'actifs dans des conditions difficiles. Des variations de taux, de prix, de volatilités et d'écarts sur un horizon de dix jours par rapport à une période historique de situation de crise sont appliquées aux positions actuelles pour déterminer la VAR en situation de crise;
- les exigences supplémentaires liées aux risques, qui permettent d'évaluer les fonds propres requis en raison du risque de migration de crédit et du risque de défaut sur les titres de créance dans les portefeuilles de négociation;
- les essais à rebours, qui confirment l'efficacité de l'évaluation des risques par une analyse des résultats observés et théoriques;
- les simulations de crise et les analyses de scénarios, qui fournissent des renseignements sur le comportement des portefeuilles dans des conditions extrêmes.

Le tableau suivant présente les soldes du bilan consolidé qui sont exposés au risque de marché. Certains écarts entre le classement comptable et le classement fondé sur les risques sont expliqués en détail dans les notes de bas de tableau ci-après :

En millions de dollars, aux 31 octobre	2023				2022				Risque autre que de négociation – principale sensibilité aux risques
	Exposés au risque de marché ¹				Exposés au risque de marché ¹				
	Bilan consolidé	Activités de négociation	Activités autres que de négociation	Non exposés au risque de marché	Bilan consolidé	Activités de négociation	Activités autres que de négociation	Non exposés au risque de marché	
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	20 816 \$	– \$	2 777 \$	18 039 \$	31 535 \$	– \$	3 009 \$	28 526 \$	de change
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	34 902	–	34 902	–	32 326	9	32 317	–	de taux d'intérêt
Valeurs mobilières	211 348	65 728	145 620	–	175 879	50 295	125 584	–	de taux d'intérêt, lié aux actions
Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées	14 651	–	14 651	–	15 326	–	15 326	–	de taux d'intérêt
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	80 184	–	80 184	–	69 213	–	69 213	–	de taux d'intérêt
Prêts									
Prêts hypothécaires à l'habitation	274 244	–	274 244	–	269 706	–	269 706	–	de taux d'intérêt
Prêts personnels	45 587	–	45 587	–	45 429	–	45 429	–	de taux d'intérêt
Cartes de crédit	18 538	–	18 538	–	16 479	–	16 479	–	de taux d'intérêt
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	194 870	117	194 753	–	188 542	209	188 333	–	de taux d'intérêt
Provision pour pertes sur créances	(3 902)	–	(3 902)	–	(3 073)	–	(3 073)	–	de taux d'intérêt
Dérivés	33 243	30 756	2 487	–	43 035	40 048	2 987	–	de taux d'intérêt, de change
Engagements de clients en vertu d'acceptations	10 816	–	10 816	–	11 574	–	11 574	–	de taux d'intérêt
Autres actifs									lié aux actions, de change
	40 422	1 947	24 833	13 642	47 626	2 025	34 294	11 307	
	975 719 \$	98 548 \$	845 490 \$	31 681 \$	943 597 \$	92 586 \$	811 178 \$	39 833 \$	
Dépôts	723 376 \$	23 190 \$ ²	635 028 \$	65 158 \$	697 572 \$	17 236 \$ ²	626 562 \$	53 774 \$	de taux d'intérêt
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	18 666	17 710	956	–	15 284	14 216	1 068	–	de taux d'intérêt
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	8 081	–	8 081	–	4 853	–	4 853	–	de taux d'intérêt
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	87 118	–	87 118	–	77 171	–	77 171	–	de taux d'intérêt
Dérivés	41 290	39 081	2 209	–	52 340	46 393	5 947	–	de taux d'intérêt, de change
Acceptations	10 820	–	10 820	–	11 586	–	11 586	–	de taux d'intérêt
Autres passifs	26 672	2 789	11 828	12 055	28 117	2 836	14 347	10 934	de taux d'intérêt
Titres secondaires	6 483	–	6 483	–	6 292	–	6 292	–	de taux d'intérêt
	922 506 \$	82 770 \$	762 523 \$	77 213 \$	893 215 \$	80 681 \$	747 826 \$	64 708 \$	

1) Les expositions au titre des rajustements de l'évaluation liés au financement (REF) sont exclues des activités de négociation aux fins du calcul des fonds propres réglementaires, les dérivés de couverture connexes pour ces expositions au titre des REF étant également exclus du calcul.

2) Comprend les dépôts désignés à la juste valeur qui sont considérés comme des activités de négociation aux fins du risque de marché, y compris certains billets de dépôt exposés au risque lié aux actions et couverts sur le plan économique par les portefeuilles de négociation. Les montants des périodes précédentes ont été retraités afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Activités de négociation

Nous détenons des positions dans des contrats financiers négociés en vue de répondre aux besoins de nos clients en matière de gestion du risque et de placement. Les produits de négociation (produits nets d'intérêts et produits autres que d'intérêts) proviennent de ces transactions. Les instruments de négociation sont comptabilisés à leur juste valeur et comprennent des titres de créance, des titres de participation et des dérivés de taux d'intérêt, de change, sur actions, sur marchandises et de crédit.

Valeur à risque

Notre méthode de la VAR est une technique statistique qui permet de mesurer la perte envisageable en un jour selon un degré de confiance de 99 %. Nous utilisons une méthode de réévaluation totale au moyen d'une simulation historique pour calculer la VAR, la VAR en situation de crise et d'autres mesures de risque.

Bien qu'elle donne des indications précieuses, la VAR doit toujours être utilisée en tenant compte de ses limites. Par exemple :

- l'utilisation de données historiques pour estimer les événements futurs n'inclura pas tous les événements potentiels, particulièrement ceux de nature extrême;
- l'utilisation d'une période de détention de un jour suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou encore que les risques s'annulent en une journée. Cela ne reflète peut-être pas parfaitement le risque de marché qui découle parfois d'une situation d'illiquidité critique, lorsqu'une période de un jour peut être insuffisante pour liquider ou couvrir entièrement toutes les positions;
- l'utilisation d'un niveau de confiance de 99 % ne prend pas en compte les pertes qui pourraient survenir au-delà de ce niveau de confiance;
- la VAR est calculée à partir des expositions en cours à la fermeture des bureaux, et ne suppose aucune mesure prise par la direction pour réduire les pertes.

La composition des risques de marché par catégorie de risque et le risque total figurent dans le tableau de la VAR ci-après. Ces risques sont liés entre eux, et l'effet de diversification reflète la réduction du risque attribuable au regroupement en portefeuilles des positions de négociation. Les risques de taux d'intérêt et d'écart de taux associés aux activités de négociation découlent de nos activités sur les marchés mondiaux de la dette et des dérivés, plus particulièrement des transactions conclues sur les marchés canadiens, américains et européens. Les principaux instruments utilisés sont les titres de créance de gouvernements et de sociétés et les dérivés de taux d'intérêt. La majeure partie des risques de change liés aux activités de négociation résulte de transactions mettant en cause le dollar canadien, le dollar américain, l'euro, la livre sterling, le dollar australien, le yuan et le yen, et les principaux risques de pertes sur actions sont ceux auxquels nous sommes exposés sur les marchés boursiers américains, canadiens et européens. Les risques de négociation liés aux marchandises découlent principalement de transactions portant sur le gaz naturel, des produits de pétrole brut et des métaux précieux nord-américains.

VAR en situation de crise

La mesure de la VAR en situation de crise sert à reproduire le calcul de la VAR qui serait appliqué à notre portefeuille actuel si les valeurs des facteurs du risque de marché pertinents étaient tirées d'une période de tension sur les marchés. Les données du modèle sont calibrées selon des données historiques observées sur une période continue de 12 mois de conditions financières très difficiles qui s'appliquent à notre portefeuille actuel, depuis décembre 2006. En 2023, notre créneau de VAR en situation de crise a été celui de la crise financière mondiale de 2008-2009. Cette période historique a été marquée non seulement par une volatilité accrue des taux d'intérêt, mais également par une volatilité accrue du cours des actions combinée à une réduction des taux d'intérêt, ainsi qu'une augmentation des écarts de taux.

Exigences supplémentaires liées aux risques

Les exigences supplémentaires liées aux risques sont une mesure du risque de défaut et du risque de migration pour les titres de créance détenus dans les portefeuilles de négociation. Notre méthode de calcul des exigences supplémentaires liées aux risques permet de mesurer le risque de migration et le risque de défaut des émetteurs sur une période de un an, selon un degré de confiance de 99,9 %.

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates

	2023				2022			
	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne
Risque de taux d'intérêt	11,7 \$	4,9 \$	7,9 \$	7,2 \$	16,3 \$	4,7 \$	6,0 \$	7,3 \$
Risque d'écart de taux	2,5	1,0	2,1	1,5	11,0	0,9	1,1	3,4
Risque lié aux actions	8,6	3,3	4,6	5,4	10,5	2,6	4,1	4,9
Risque de change	3,4	0,3	1,2	0,8	4,8	0,5	1,2	1,8
Risque lié aux marchandises	4,1	1,2	1,9	2,3	6,0	1,1	1,4	2,3
Risque spécifique de la dette	3,9	1,3	3,3	2,1	3,3	1,2	1,9	2,2
Effet de diversification ¹	négl.	négl.	(10,5)	(10,1)	négl.	négl.	(8,1)	(13,2)
Total de la VAR (mesure de un jour)	13,2 \$	6,6 \$	10,5 \$	9,2 \$	14,6 \$	5,5 \$	7,6 \$	8,7 \$
Total de la VAR en situation de crise (mesure de un jour)	62,2 \$	14,2 \$	32,0 \$	36,9 \$	49,9 \$	16,1 \$	31,2 \$	30,0 \$
Exigences supplémentaires liées aux risques (mesure sur un exercice) ²	150,0 \$	82,4 \$	101,9 \$	107,3 \$	178,9 \$	95,7 \$	114,0 \$	130,7 \$

- 1) Le total de la VAR est inférieur à la somme des VAR des différents risques de marché, en raison de la réduction du risque découlant de l'effet de diversification du portefeuille.
 - 2) La valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) des exigences supplémentaires liées aux risques ne correspondent pas à la somme de tous les composants, car la valeur maximale et la valeur minimale des composants peuvent se présenter pendant des jours différents.
- négl. Négligeable. Comme la valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) peuvent se présenter pendant des jours différents pour divers types de risque, le calcul de l'effet de diversification est négligeable.

La VAR totale moyenne pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 a augmenté de 0,5 M\$ en regard de celle de l'exercice précédent, par suite principalement d'une diminution de l'avantage de diversification et d'une hausse du risque lié aux actions, neutralisées par une baisse du risque d'écart de taux et du risque de change.

La VAR totale moyenne en situation de crise pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 a augmenté de 6,9 M\$ en regard de celle de l'exercice précédent. L'augmentation était principalement liée au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque lié aux actions.

Les exigences supplémentaires moyennes liées aux risques pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 ont diminué de 23,4 M\$ comparativement à celles de l'exercice précédent, en raison d'une diminution des obligations détenues dans le portefeuille de négociation et d'une amélioration de la qualité du crédit au sein de notre portefeuille de titres à revenu fixe.

Essais à rebours

Pour déterminer le caractère fiable du modèle de la VAR liée aux activités de négociation, les résultats sont suivis régulièrement à l'aide d'un processus d'essais à rebours afin de mettre à l'épreuve la validité des hypothèses et des paramètres utilisés dans le calcul de la VAR liée aux activités de négociation. Au processus d'essais à rebours se greffent le calcul d'un résultat hypothétique ou statique, ainsi qu'une comparaison de ce résultat et de la VAR calculée. Le résultat statique représente la variation de la valeur de clôture des portefeuilles le jour précédent, attribuable aux variations quotidiennes des cours, en supposant que le portefeuille ne change pas. Le processus d'essais à rebours se fait quotidiennement pour l'ensemble de la CIBC, ainsi que pour les secteurs d'activité et les portefeuilles individuels.

Une enquête est réalisée quand le résultat statique excède la VAR de un jour. Le processus d'essais à rebours, y compris l'enquête sur les résultats, est effectué par des professionnels du risque qui sont indépendants des professionnels responsables de l'élaboration du modèle.

En nous servant des résultats de nos essais à rebours, nous voyons à ce que notre modèle de la VAR continue de mesurer le risque de façon appropriée.

Au cours de l'exercice, un essai à rebours a donné un résultat négatif dans la mesure de la VAR totale pour l'ensemble de la CIBC, ce qui s'explique par la volatilité du dollar canadien et, dans une moindre mesure, des taux d'intérêt américains.

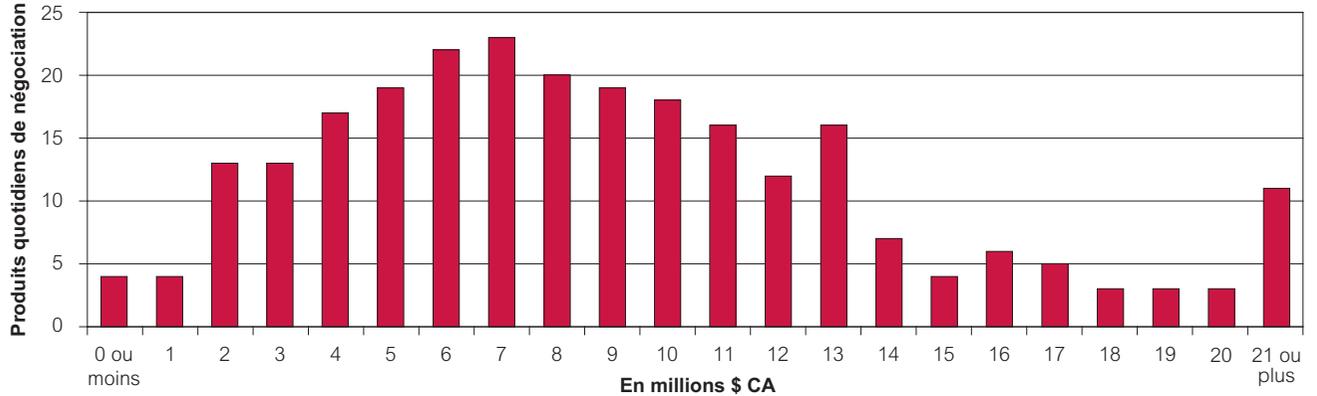
Produits de négociation

Les produits de négociation (selon la BIE) comprennent les produits de négociation nets d'intérêts et les produits autres que d'intérêts et excluent la rémunération de prise ferme et les commissions. Se reporter à la section Vue d'ensemble du rendement financier pour plus de précisions. Les produits de négociation (BIE) présentés dans les graphiques ci-dessous excluent certains portefeuilles abandonnés.

Au cours de l'exercice, les produits de négociation (BIE) ont été positifs pendant 98 % des jours. La perte la plus importante, qui a totalisé 5,5 M\$, a été enregistrée le 31 octobre 2023 et était attribuable à nos pupitres de négociation de dérivés de taux d'intérêt et de dérivés sur actions. Les produits quotidiens moyens de négociation (BIE) se sont établis à 8,6 M\$ au cours de l'exercice, en regard de 7,8 M\$ au cours de l'exercice précédent. Les produits quotidiens moyens de négociation (BIE) correspondent au total des produits de négociation (BIE), divisé par le nombre de jours ouvrables dans l'exercice.

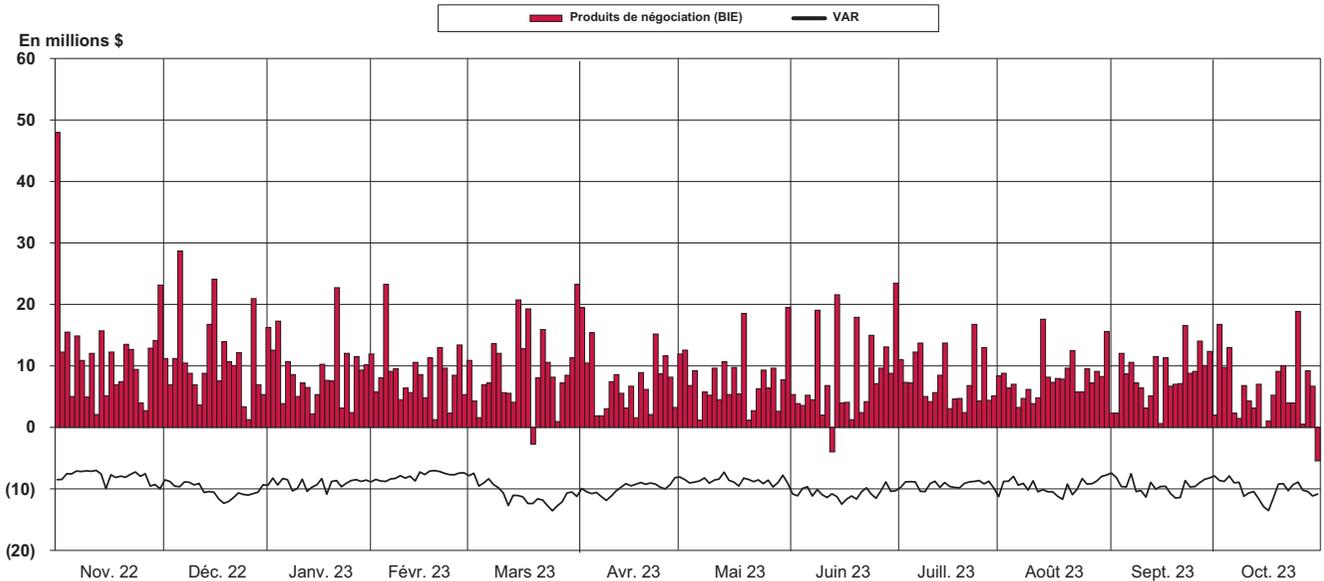
Distribution de fréquences des produits quotidiens de négociation (BIE) pour 2023

L'histogramme ci-après présente la distribution de fréquences des produits quotidiens de négociation (BIE) pour 2023.



Produits de négociation (BIE) c. la VAR

Le graphique des produits de négociation (BIE) par rapport à la VAR ci-après présente les produits quotidiens de négociation (BIE) de l'exercice considéré par rapport aux mesures de la VAR à la fermeture des bureaux.



Simulations de crise et analyses de scénarios

Les simulations de crise et les analyses de scénarios servent à mieux comprendre les conséquences éventuelles de conditions de marché anormales et à détecter une possible concentration de risque.

Nous mesurons l'incidence sur l'évaluation des portefeuilles d'un grand nombre de mouvements extrêmes des facteurs de risque du marché. Notre approche simule l'incidence sur le résultat d'événements extrêmes sur le marché sur une période de un mois, en supposant dans la plupart des cas qu'aucune mesure d'atténuation du risque n'est prise au cours de cette période afin de refléter la baisse de la liquidité sur le marché qui accompagne généralement ces événements.

Les scénarios sont créés à l'aide de données historiques du marché issues de périodes de perturbations ou s'appuient sur des événements économiques et politiques et des catastrophes naturelles hypothétiques prédites par des économistes, des dirigeants d'entreprises et des gestionnaires de risques.

Parmi les scénarios historiques, mentionnons le resserrement de la politique monétaire de la Réserve fédérale des États-Unis en 2022 et les événements de marché qui ont suivi la crise du marché de 2008, ainsi que la pandémie de COVID-19. Les scénarios hypothétiques comprennent des crises potentielles sur les marchés d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Asie.

Les scénarios hypothétiques sont établis en tenant compte du contexte géopolitique actuel, des mesures prises par les banques centrales et de diverses tendances macroéconomiques observées en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Ces scénarios hypothétiques tiennent également compte de l'incidence d'une intensification de la guerre en Ukraine, d'un éventuel conflit entre Taïwan et la Chine, et d'autres répercussions de la hausse des prix de l'énergie. En outre, au cours de la dernière année, nous avons continué de réviser et d'itérer divers scénarios simulant diverses situations de crise, dont celles liées à la Silicon Valley Bank, aux préoccupations relatives à la qualité du crédit des entités souveraines aux États-Unis et à différents points de tension géopolitiques.

Les scénarios de simulations de crise sont examinés périodiquement et modifiés au besoin pour qu'ils demeurent pertinents. Dans le cadre du suivi des limites de simulations de crise, des limites sont établies à l'égard de la perte maximale acceptable en fonction de l'appétit pour le risque dans son ensemble, pour un niveau segmentaire du portefeuille et pour des catégories d'actifs spécifiques.

Activités autres que de négociation

Risque de taux d'intérêt structurel

Le risque de taux d'intérêt structurel s'entend essentiellement du risque découlant d'une non-concordance entre les dates de révision des taux des actifs et des passifs, qui ne découle pas d'activités de négociation et d'activités liées à la négociation. La gestion du risque de taux d'intérêt structurel vise à pérenniser les marges des produits et à générer des produits nets d'intérêts stables et prévisibles au fil du temps, tout en gérant le risque pour la valeur économique de nos actifs découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt structurel résulte des différences entre les échéances ou les dates de réévaluation des actifs et passifs figurant au bilan et hors bilan, des options intégrées dans les produits de détail, ainsi que d'autres caractéristiques des produits qui pourraient influencer sur le calendrier prévu des flux de trésorerie, comme les options relatives

au remboursement anticipé des prêts ou au rachat des dépôts à terme avant leur échéance contractuelle. Les modèles utilisés pour mesurer le risque de taux d'intérêt structurel se fondent sur un certain nombre d'hypothèses touchant les flux de trésorerie, la révision des prix des produits et l'administration des taux. Les hypothèses clés ont trait au profil de financement prévu des engagements hypothécaires, aux comportements en matière de remboursement anticipé des prêts à taux fixe et de rachat des dépôts à terme, ainsi qu'au traitement des dépôts sans échéance et des capitaux propres. Toutes les hypothèses sont fondées sur des données empiriques sur les comportements passés des clients, la composition du bilan et la tarification des produits en prenant en compte d'éventuels changements prospectifs. Tous les modèles et toutes les hypothèses utilisés pour mesurer le risque de taux d'intérêt structurel font l'objet d'une surveillance indépendante par le groupe Gestion du risque. Divers instruments de trésorerie et dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt, sont employés pour gérer ces risques.

Le conseil surveille la gestion du risque de taux d'intérêt structurel, et approuve l'intérêt à l'égard du risque et les limites de risque de taux d'intérêt structurel connexes. Le CMGAP et son sous-comité, le comité de gestion de l'actif et du passif, passent régulièrement en revue les positions exposées au risque de marché structurel et assurent la surveillance de la haute direction.

Outre les limites approuvées par le conseil à l'égard des expositions du résultat et de la valeur économique, des limites de gestion plus précises sont fixées afin d'orienter la gestion quotidienne de ce risque. Le groupe de GAP de l'unité Trésorerie est responsable de la modélisation continue du risque de marché structurel à l'échelle de l'entreprise, et la surveillance indépendante et la conformité à la politique de risque de taux d'intérêt structurel sont assurées par le groupe Gestion du risque.

Les activités liées à la GAP sont conçues pour gérer l'incidence des fluctuations possibles des taux d'intérêt tout en équilibrant le coût des activités de couverture qui touchent les produits nets courants. À des fins de surveillance et de contrôle, nous évaluons les deux principales mesures du risque de taux d'intérêt structurel, soit le risque lié aux produits nets d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres, en plus d'effectuer des simulations de crise et des analyses des écarts et d'autres mesures du risque de marché. La sensibilité des produits nets d'intérêts est une mesure de l'incidence des fluctuations possibles des taux d'intérêt sur les produits nets d'intérêts avant impôt sur 12 mois prévus d'un portefeuille d'actifs, de passifs et de positions hors bilan de la banque, compte tenu de variations des taux d'intérêt parallèles déterminées, avec des taux d'intérêt limités à un niveau plancher de zéro. La sensibilité de la valeur économique des capitaux propres est une mesure de l'incidence des fluctuations possibles des taux d'intérêt sur la valeur de marché d'un portefeuille d'actifs, de passifs et de positions hors bilan de la banque, compte tenu de variations des taux d'intérêt parallèles déterminées, avec des taux d'intérêt limités à un niveau plancher de zéro.

Le tableau ci-après présente l'incidence avant impôt potentielle d'une hausse ou d'une baisse immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt sur les produits nets d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres prévus sur 12 mois pour notre bilan structurel, en présupant que la direction n'a réalisé aucune opération de couverture ultérieure et que la composition des activités et les marges sur les produits sont demeurées inchangées.

Sensibilité au risque de taux d'intérêt structurel – mesures

En millions de dollars (avant impôt), aux 31 octobre	2023			2022		
	\$ CA ¹	\$ US	Total	\$ CA ¹	\$ US	Total
Hausse de 100 points de base des taux d'intérêt						
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts	303 \$	91 \$	394 \$	278 \$	(7)\$	271 \$
Augmentation (diminution) de la valeur économique des capitaux propres	(588)	(295)	(883)	(679)	(336)	(1 015)
Baisse de 100 points de base des taux d'intérêt						
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts	(327)	(88)	(415)	(301)	4	(297)
Augmentation (diminution) de la valeur économique des capitaux propres	507	319	826	604	350	954

1) Comprend l'exposition au dollar canadien et à d'autres devises.

Risque de change

Le risque de change structurel s'entend essentiellement du : a) risque inhérent à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger découlant des écarts de taux de change, et b) de l'actif pondéré en fonction du risque libellé en monnaies étrangères et des déductions des fonds propres libellés en monnaies étrangères. Ce risque, principalement en dollars américains, est géré au moyen de dérivés de couverture et du financement des investissements dans une monnaie analogue. Nous gérons activement cette position afin de nous assurer que l'incidence possible sur les ratios de fonds propres se situe à un niveau de tolérance acceptable selon la politique approuvée par le chef de la gestion du risque, tout en tenant compte de l'incidence sur le résultat et les capitaux propres. Le risque de change structurel est géré par l'unité Trésorerie sous la direction du CMGAP, tandis que le suivi et la surveillance sont assurés par le groupe Gestion du risque.

Au 31 octobre 2023, une appréciation du dollar canadien de 1 % aurait eu pour effet de réduire les capitaux propres d'environ 206 M\$ (200 M\$ en 2022) après impôt.

Nos résultats libellés en monnaies non fonctionnelles sont convertis en monnaies fonctionnelles au moyen d'opérations de change au comptant ou de contrats de change à terme. De manière générale, les fluctuations des taux de change ont peu d'incidence sur notre compte de résultat consolidé.

Dérivés détenus aux fins de la GAP

Dans le cas où des dérivés sont détenus aux fins de la GAP et lorsque des transactions répondent aux critères prévus selon les IFRS, nous appliquons la comptabilité de couverture pour comptabiliser les risques couverts, comme il est indiqué dans les notes 1, 12 et 13 des états financiers consolidés. Les dérivés de couverture qui ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture, aussi appelés couvertures économiques, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé.

Les couvertures économiques pour les instruments financiers autres que désignés à leur juste valeur peuvent rendre les produits plus instables, du fait que les éléments couverts sont comptabilisés au coût ou au coût amorti ou sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées par le biais des autres éléments du résultat global. Cette volatilité du résultat comptable peut ne pas être représentative du risque économique global.

Risque lié aux actions

Le risque lié aux actions du portefeuille autre que de négociation découle principalement de notre stratégie, de nos activités d'expansion de l'entreprise et du portefeuille d'investissements stratégiques. Les placements sont composés de titres de participation de sociétés fermées et de sociétés ouvertes, de placements dans des sociétés en commandite et de placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Le tableau suivant présente le coût amorti et la juste valeur des actions du portefeuille autre que de négociation :

En millions de dollars, aux 31 octobre		Coût	Juste valeur
2023	Titres de participation évalués à la JVAERG	556 \$	572 \$
	Placements dans des entreprises associées comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence¹	137	240
		693 \$	812 \$
2022	Titres de participation évalués à la JVAERG	525 \$	522 \$
	Placements dans des entreprises associées comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ¹	206	230
		731 \$	752 \$

1) Excluent nos contreparties comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Se reporter à la note 25 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Risque lié aux régimes de retraite

Nous sommes le promoteur de régimes de retraite à prestations définies dans plusieurs pays. Au 31 octobre 2023, nos régimes de retraite à prestations définies consolidés affichaient une situation de l'actif net de 1 015 M\$, comparativement à 1 379 M\$ au 31 octobre 2022. La variation de la situation de l'actif net de nos régimes de retraite est présentée à la note 18 des états financiers consolidés.

Nos régimes de retraite offerts au Canada constituent environ 90 % de nos régimes de retraite, le plus important étant notre principal régime de retraite canadien (régime de retraite de la CIBC). Une estimation de l'incidence d'une variation de 100 points de base du taux d'actualisation sur nos obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies canadiens est présentée à la note 18 des états financiers consolidés.

La responsabilité d'assurer une gouvernance et une surveillance saines incombe au CRRPD qui délègue les pouvoirs de gestion au Comité de gestion des prestations de retraite (CGPR). L'élaboration d'une stratégie de placement appropriée à l'égard du régime de retraite de la CIBC repose sur un énoncé des objectifs, des politiques et des procédures de placement.

Le service de placement des régimes de pension de l'unité Trésorerie assure l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de placement sur mesure de façon à offrir de façon soutenue des prestations de retraite avec des tolérances au risque et des incidences sur les fonds propres raisonnables. Les principaux risques comprennent des risques actuariels (notamment le risque de longévité), le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de marché (de placement).

Le régime de retraite de la CIBC court un risque de taux d'intérêt important que la CIBC gère selon son approche de placement axée sur le passif qui comprend le recours à une combinaison d'obligations physiques et à un programme de superposition d'obligations financé par des mises en pension de titres. Le régime a également recours à une stratégie de superposition de change qui peut employer des contrats à terme ou des instruments similaires pour gérer et atténuer son risque de change. Le risque de placement est atténué au moyen d'un processus de construction d'un portefeuille d'actifs multiples diversifié sur divers facteurs influant sur le risque de marché.

Le recours à des dérivés dans le cadre du régime de retraite de la CIBC est autorisé aux fins de gestion du risque et de rééquilibrage, ainsi que d'amélioration du rendement, et est régi par la politique en matière de dérivés du régime qui a été approuvée par le CGPR.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer de suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie en temps opportun et de manière rentable pour faire face à des engagements financiers à mesure qu'ils arrivent à échéance. Les sources courantes de risque de liquidité propres aux services bancaires comprennent les retraits non prévus de dépôts, l'incapacité de remplacer les dettes arrivant à échéance, les engagements au titre du crédit et des liquidités et les autres exigences en matière de mise en gage ou de garantie.

Notre approche en matière de gestion du risque de liquidité appuie notre stratégie d'entreprise, s'harmonise avec notre intérêt à l'égard du risque et respecte les attentes en matière de réglementation.

Nos stratégies, objectifs et pratiques en matière de gestion sont évalués régulièrement afin de refléter les changements du contexte de liquidité, dont les faits nouveaux sur le plan de la réglementation, des affaires et/ou des marchés. Le risque de liquidité demeure dans les limites de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC.

Gouvernance et gestion

Nous gérons le risque de liquidité de façon à pouvoir résister à une crise de liquidité sans mettre en péril la survie de nos activités. Les flux de trésorerie réels et prévus découlant des positions au bilan et hors bilan sont évalués et suivis régulièrement pour assurer leur conformité aux limites convenues. Nous incluons des simulations de crise à notre gestion et à notre évaluation du risque de liquidité. Les résultats des simulations de crise nous aident à élaborer les hypothèses concernant la liquidité et à relever les contraintes éventuelles en matière de planification du financement, et favorisent l'élaboration de notre plan de financement d'urgence.

Le risque de liquidité est géré au moyen du modèle des trois lignes de défense, et la gestion continue du risque de liquidité incombe au trésorier, avec l'appui du CMGAP.

Le trésorier est responsable de la gestion des activités et processus requis pour évaluer la position de risque de liquidité de la CIBC, en faire le suivi et en faire rapport, ce qui représente la première ligne de défense.

Le groupe Gestion du risque de marché lié à l'illiquidité et aux activités autres que de négociation procède à une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque de liquidité, soit la deuxième ligne de défense.

La fonction Vérification interne est responsable de la troisième ligne de défense en fournissant une assurance raisonnable à la haute direction et au Comité de vérification du conseil d'administration quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance de la CIBC, des processus de gestion du risque, et du contrôle interne de la CIBC dans le cadre de son plan de vérification axé sur les risques et conformément à son mandat, comme il est décrit dans la Charte de vérification interne.

Le CMGAP dirige la gestion du risque de liquidité de la CIBC en s'assurant que les méthodes, hypothèses et paramètres clés liés à la gestion du risque de liquidité sont évalués régulièrement et cadrent avec les exigences de la CIBC. Le Comité de gestion du risque de liquidité, un sous-comité du CMGAP, surveille le risque global de liquidité et a la responsabilité de s'assurer que le profil de risque de liquidité de la CIBC est évalué et géré de façon exhaustive conformément à l'orientation stratégique et à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC ainsi qu'aux exigences réglementaires.

Le CGR assure la gouvernance au moyen d'un examen semestriel de la politique de gestion du risque de liquidité de la CIBC et recommande au conseil un seuil de tolérance au risque de liquidité dans l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, lequel est examiné chaque année.

Politiques

Notre politique de gestion du risque de liquidité précise les exigences qui nous permettent de répondre aux besoins prévus de liquidités dans des conditions tant normales que difficiles en maintenant l'accès à un montant suffisant d'actifs liquides non grevés et à plusieurs sources de financement différentes. Les centres bancaires et les filiales de la CIBC possédant des caractéristiques uniques en matière de liquidité en raison d'exigences commerciales ou territoriales distinctes conservent leurs pratiques locales en matière de liquidité conformément à la politique de gestion du risque de liquidité de la CIBC.

Notre politique de mise en gage établit des limites consolidées de mise en gage des actifs de la CIBC dans le cadre d'une grande variété d'activités financières. Ces limites font en sorte qu'un montant suffisant d'actifs liquides non grevés est disponible pour répondre aux besoins de liquidités.

Nous maintenons un plan mondial détaillé de financement d'urgence qui établit les stratégies à mettre en place pour résoudre les pénuries de liquidités en situation d'urgence ou imprévue, délimite les exigences à mettre en œuvre pour gérer un ensemble de symptômes de situations de crise, définit la chaîne des responsabilités, explique les procédures de mise en œuvre et définit les procédures de soumission à un autre palier d'intervention, en plus d'être conforme à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Afin de refléter la complexité de la structure organisationnelle de la CIBC, des plans de financement d'urgence à l'échelle régionale et au niveau des filiales sont mis en place pour répondre à des crises de liquidité propres aux territoires où la CIBC exerce ses activités et pour appuyer la CIBC en tant qu'entreprise.

Mesure de risque

Notre tolérance envers le risque de liquidité est définie dans notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, approuvé annuellement par le conseil, et forme la base de la délégation à la haute direction des pouvoirs en matière de risque de liquidité. Nous utilisons à la fois des mesures liées à la réglementation et des mesures internes du risque de liquidité pour évaluer notre exposition au risque de liquidité. En interne, notre position de liquidités est évaluée selon l'horizon de liquidité, lequel combine des flux de trésorerie contractuels et comportementaux pour déterminer à quel moment dans l'avenir les sorties de fonds cumulées projetées dépasseront les rentrées de fonds calculées selon un scénario combiné de crise de liquidité touchant la CIBC et l'ensemble du marché. Les rentrées et les sorties de fonds prévues et potentielles découlant des positions au bilan et hors bilan sont évaluées et font l'objet d'un constant suivi pour assurer leur conformité aux limites convenues. Ces flux de trésorerie prennent en compte les flux de trésorerie au bilan et hors bilan contractuels et comportementaux.

Notre système de mesure de la liquidité fournit des rapports sur le risque de liquidité qui comprennent des simulations de crise de liquidité internes et des rapports réglementaires, tels que les rapports sur le LCR, le NSFR et les flux de trésorerie nets cumulatifs. Notre gestion du risque de liquidité intègre également le suivi de notre position de financement de gros non garanti et notre capacité de financement.

Intérêt à l'égard du risque

L'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC assure une gestion prudente du risque de liquidité en décrivant les considérations qualitatives et les mesures quantitatives, comme le LCR et l'horizon de liquidité. Les mesures quantitatives sont évaluées et gérées en fonction d'un ensemble de limites approuvées par le groupe Gestion du risque.

Simulations de crise

Une composante clé de notre gestion du risque de liquidité, en complément de nos évaluations de l'exposition au risque de liquidité, est la simulation de crise appliquée au risque de liquidité. Les simulations de crise de liquidité consistent en des scénarios de crise de différents degrés de gravité, qui sont propres à la banque et qui s'étendent à l'échelle du marché, servant à évaluer le montant de liquidités disponibles qui serait nécessaire pour que les obligations prévues soient acquittées à l'échéance. Les scénarios modélisent les besoins de liquidités et de financement potentiels qui seraient requis en cas de changements au financement de gros non garanti et de retraits de dépôts, d'utilisation de liquidités d'urgence et de négociabilité des actifs liquides.

Actifs liquides

Les actifs liquides disponibles se composent de liquidités et de titres négociables non grevés au bilan et hors bilan pouvant être utilisés pour accéder à du financement en temps opportun. Les actifs liquides grevés, qui comprennent les actifs donnés en garantie et les actifs qui sont réputés être soumis à des restrictions juridiques, opérationnelles ou de tout autre ordre, ne sont pas considérés comme des sources de liquidités disponibles lorsque nous évaluons le risque de liquidité. La composition des actifs est appuyée par une surveillance de la concentration par émetteur, durée et type de produit pour faire en sorte que les portefeuilles d'actifs liquides à l'échelle de la banque contiennent une combinaison d'actifs qui respectent les exigences en matière de liquidité, y compris en situation de crise.

Le sommaire de nos actifs liquides grevés et non grevés au bilan et hors bilan est présenté ci-après :

En millions de dollars, aux 31 octobre	Actifs liquides détenus par la banque		Valeurs mobilières obtenues en garantie	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés ¹
2023	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	55 718 \$	– \$	55 718 \$	862 \$	54 856 \$
	Valeurs mobilières émises ou garanties par des entités souveraines, des banques centrales et des banques multilatérales de développement	155 487	94 880	250 367	134 415	115 952
	Autres titres de créance	5 729	11 681	17 410	4 343	13 067
	Titres de participation	43 798	28 432	72 230	33 317	38 913
	Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation garantis par le gouvernement canadien	31 733	4 908	36 641	17 365	19 276
	Autres actifs liquides²	12 597	2 685	15 282	8 238	7 044
		305 062 \$	142 586 \$	447 648 \$	198 540 \$	249 108 \$
2022	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	63 861 \$	– \$	63 861 \$	286 \$	63 575 \$
	Valeurs mobilières émises ou garanties par des entités souveraines, des banques centrales et des banques multilatérales de développement	133 923	85 602	219 525	122 283	97 242
	Autres titres de créance	6 764	8 957	15 721	2 262	13 459
	Titres de participation	30 825	29 521	60 346	30 408	29 938
	Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation garantis par le gouvernement canadien	33 148	3 321	36 469	16 711	19 758
	Autres actifs liquides ²	19 159	2 326	21 485	16 040	5 445
		287 680 \$	129 727 \$	417 407 \$	187 990 \$	229 417 \$

1) Les actifs liquides non grevés correspondent aux actifs au bilan, aux actifs empruntés ou acquis en vertu de prises en pension de titres et aux autres garanties hors bilan reçues, moins les actifs liquides grevés.

2) Comprennent des liquidités données en garantie dans le cadre de transactions sur dérivés, certains TACM et des métaux précieux.

Le tableau ci-après présente un sommaire des actifs liquides non grevés détenus par la CIBC (société mère) et ses filiales canadiennes et étrangères :

En millions de dollars, aux 31 octobre	2023	2022
CIBC (société mère)	175 523 \$	166 968 \$
Filiales canadiennes	13 571	11 535
Filiales étrangères	60 014	50 914
	249 108 \$	229 417 \$

Dans un scénario de crise de liquidité, des décotes hypothétiques et des hypothèses liées à l'ampleur de la monétisation des actifs sont appliquées pour déterminer la valeur de la liquidité des actifs. Les décotes tiennent compte des marges applicables dans les banques centrales, comme la Banque du Canada et la Réserve fédérale américaine, d'observations historiques, et de caractéristiques liées aux valeurs mobilières, y compris le type, l'émetteur, la note de crédit, la devise et la durée à courir jusqu'à l'échéance, ainsi que les lignes directrices réglementaires applicables.

Nos actifs liquides non grevés ont augmenté de 19,7 G\$ depuis le 31 octobre 2022, en raison surtout de l'augmentation des valeurs mobilières liquides, détenues en portefeuille et émises par un gouvernement. Cette augmentation s'explique par la hausse des dépôts et des niveaux de financement visant à financer l'accroissement des actifs.

En outre, nous conservons notre admissibilité au programme d'aide d'urgence de la Banque du Canada et au guichet d'escompte de la Réserve fédérale américaine.

Actifs assortis d'une charge

Dans le cours de nos activités quotidiennes, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont donnés en gage afin de garantir des obligations, de participer aux systèmes de compensation et de règlement et à d'autres fins de gestion des garanties.

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos actifs grevés et non grevés au bilan et hors bilan :

En millions de dollars, aux 31 octobre	Actifs grevés		Actifs non grevés		Total de l'actif	
	Donnés en garantie	Divers ¹	Disponibles à titre de garantie			
			de garantie	Divers ²		
2023	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	– \$	862 \$	54 856 \$	– \$	55 718 \$
	Valeurs mobilières³	173 467	7 226	169 180	–	349 873
	Prêts, nets de la provision pour pertes sur créances⁴	–	51 357	30 111	447 869	529 337
	Autres actifs	6 846	–	2 481	75 154	84 481
		180 313 \$	59 445 \$	256 628 \$	523 023 \$	1 019 409 \$
2022	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	– \$	286 \$	63 575 \$	– \$	63 861 \$
	Valeurs mobilières ³	157 357	5 263	141 964	–	304 584
	Prêts, nets de la provision pour pertes sur créances ⁴	–	46 720	29 645	440 718 ⁵	517 083
	Autres actifs	13 637	–	2 304	86 294	102 235
		170 994 \$	52 269 \$	237 488 \$	527 012 \$	987 763 \$

1) Comprend les actifs qui soutiennent les activités de financement à long terme de la CIBC et les actifs faisant l'objet de restrictions d'ordre juridique ou autre, dont celles visant les liquidités soumises à restrictions.

2) Les autres actifs non grevés ne font l'objet d'aucune restriction quant à leur utilisation pour obtenir du financement ou à titre de garantie, mais ils ne sont pas considérés comme disponibles immédiatement aux fins des programmes d'emprunts existants.

3) Le total des valeurs mobilières comprend certaines valeurs mobilières au bilan et celles hors bilan obtenues dans le cadre de prises en pension de titres, de transactions d'emprunts garantis et d'échanges de sûretés.

4) Les prêts figurant comme disponibles à titre de garantie correspondent aux prêts sous-jacents aux titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation et aux prêts admissibles auprès des Federal Home Loan Banks.

5) Révisé par rapport au montant présenté précédemment.

Restrictions sur les mouvements de fonds

Nos filiales ne sont pas soumises à des restrictions importantes qui empêcheraient le transfert de fonds, le versement de dividendes ou les remboursements de capital. Cependant, certaines filiales sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres et de liquidité, qui sont fixées par les organismes de réglementation des banques et des valeurs mobilières compétents.

Nous suivons et gérons les exigences en matière de liquidité et de fonds propres dans ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace des ressources et le respect, par les entités, des exigences réglementaires et politiques régionales.

Ratio de liquidité à court terme

L'objectif du LCR est de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque en veillant à ce qu'elle dispose de suffisamment de ressources liquides de haute qualité non grevées pour répondre à ses besoins de liquidité dans un scénario de crise grave qui durerait 30 jours. Les banques canadiennes sont tenues par le BSIF d'atteindre un LCR minimal de 100 %. Nous respectons cette exigence.

Conformément à la méthode de calibrage contenue dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, nous présentons chaque mois des rapports sur le LCR au BSIF. Le ratio est calculé comme le total des HQLA non grevés sur le total des sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours calendaires suivants.

Le numérateur du LCR est l'encours des HQLA non grevés, lequel respecte un ensemble de critères d'admissibilité définis par le BSIF qui tient compte des caractéristiques fondamentales et liées au marché, et de la capacité opérationnelle relative de monétiser les actifs en temps opportun en période de crise. Notre portefeuille d'actifs liquides, dont la gestion est centralisée, comprend les actifs liquides présentés dans les HQLA, tels que les bons du Trésor et les obligations du gouvernement central, les dépôts auprès de la banque centrale ainsi que les titres d'État, d'organismes, de provinces et de sociétés ayant une cote élevée. Les limites quant à l'admissibilité des actifs inhérentes au LCR ne reflètent pas nécessairement notre évaluation interne quant à notre capacité à monétiser nos actifs négociables en situation de crise.

Le dénominateur du ratio reflète les sorties nettes de trésorerie attendues dans un scénario de crise pour le LCR durant une période de 30 jours calendaires. Les sorties de trésorerie attendues représentent les taux de retrait et de décaissement définis pour le LCR appliqués respectivement aux soldes de passifs et aux engagements hors bilan. Les retraits sur dépôts des entreprises et des institutions financières, les retraits sur les marges de crédit non utilisées ainsi que les créances non garanties à l'échéance sont parmi nos principales sorties de trésorerie pour le LCR. Les sorties de trésorerie sont en partie contrebalancées par les entrées de trésorerie, qui sont calculées selon les taux d'entrées de trésorerie prescrits pour le LCR par le BSIF et qui comprennent les remboursements de prêts productifs et les actifs négociables qui ne sont pas des HQLA arrivant à échéance.

Lors d'une crise financière, les institutions peuvent utiliser leurs ressources de HQLA, les faisant passer sous le seuil des 100 %, puisque le fait de maintenir le LCR au seuil de 100 % en pareilles circonstances pourrait entraîner des répercussions négatives excessives pour les institutions et d'autres participants au marché.

Le LCR est calculé et présenté à l'aide d'un modèle standard prescrit par le BSIF.

En millions de dollars, moyenne du trimestre clos le 31 octobre 2023

		Valeur non pondérée totale ¹	Valeur pondérée totale ²
HQLA			
1	HQLA	s. o.	187 770 \$
Sorties de trésorerie			
2	Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	218 370 \$	17 677
3	Dépôts stables	98 826	2 965
4	Dépôts moins stables	119 544	14 712
5	Financement de gros non garanti, dont :	223 352	101 320
6	Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	109 024	26 186
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	89 795	50 601
8	Dettes non garanties	24 533	24 533
9	Financement de gros garanti	s. o.	14 923
10	Exigences supplémentaires, dont :	159 751	36 404
11	Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	20 473	7 379
12	Sorties associées à une perte de financement sur produits de dette	6 631	6 631
13	Facilités de crédit et de liquidité	132 647	22 394
14	Autres obligations de financement contractuelles	6 327	5 311
15	Autres obligations de financement conditionnelles	420 495	8 317
16	Total des sorties de trésorerie	s. o.	183 952
Entrées de trésorerie			
17	Prêts garantis (p. ex. prises en pension de titres)	106 060	24 043
18	Entrées liées aux expositions parfaitement productives	25 010	12 510
19	Autres entrées de trésorerie	8 542	8 542
20	Total des entrées de trésorerie	139 612 \$	45 095 \$
			Valeur ajustée totale
21	Total des HQLA	s. o.	187 770 \$
22	Total des sorties nettes de trésorerie	s. o.	138 857 \$
23	LCR	s. o.	135 %

En millions de dollars, moyenne du trimestre clos le 31 juillet 2023

			Valeur ajustée totale
24	Total des HQLA	s. o.	182 337 \$
25	Total des sorties nettes de trésorerie	s. o.	139 282 \$
26	LCR	s. o.	131 %

1) Les valeurs des entrées et sorties de trésorerie non pondérées sont calculées comme étant les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours des différents types ou catégories de passifs, d'éléments hors bilan ou de créances contractuelles.

2) Les valeurs pondérées sont calculées après application des décotes (aux fins des HQLA) et des taux d'entrées et de sorties de trésorerie prescrits par le BSIF. s. o. Sans objet, conformément au modèle de divulgation commun du LCR.

Au 31 octobre 2023, notre LCR moyen avait augmenté, passant de 131 % au trimestre précédent à 135 %, ce qui découle de l'augmentation des HQLA attribuable à la croissance des dépôts.

De plus, nous présentons au BSIF des rapports sur le LCR dans différentes monnaies, déterminant ainsi la mesure d'éventuelles asymétries des monnaies en vertu du ratio. La CIBC réalise ses opérations principalement dans les grandes monnaies échangées sur des marchés des changes larges et fongibles.

Ratio de liquidité à long terme (NSFR)

Dérivée du dispositif de Bâle III du CBCB et incorporée dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, la norme NSFR vise à créer les conditions propices à une résilience à long terme du secteur des services financiers en exigeant des banques qu'elles maintiennent un profil de financement durable à long terme relativement à la composition de leurs actifs et à leurs activités hors bilan. Les banques canadiennes désignées BISN sont tenues de maintenir un NSFR minimal de 100 % sur une base consolidée bancaire. La CIBC se conforme à cette exigence.

Conformément à la méthode de calibrage contenue dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, nous présentons chaque trimestre des rapports sur le NSFR au BSIF. Le ratio est calculé comme le total du financement stable disponible (FSD) sur le total du financement stable exigé (RSF).

Le numérateur est la part des fonds propres et des passifs qui est considérée comme fiable sur une période d'un an. Le NSFR considère que les sources de financement à long terme sont plus stables que le financement à court terme et que les dépôts de clients de détail et d'entreprises sont plus stables dans les faits que le financement de gros de même durée. Conformément à notre stratégie en matière de financement, les principaux facteurs qui sous-tendent notre FSD comprennent les dépôts provenant des clients, ainsi que le financement de gros garanti et non garanti et les instruments de fonds propres.

Le dénominateur représente le montant du financement stable requis en fonction des caractéristiques de liquidité définies par le BSIF et de la durée résiduelle des actifs et des expositions hors bilan. Le NSFR attribue divers niveaux de RSF, de telle sorte que les HQLA et les expositions à court terme sont présumés avoir des exigences de financement moins élevées que les expositions moins liquides et à plus long terme. Notre RSF est en grande partie influencé par les prêts de détail, commerciaux et aux entreprises, les investissements dans des actifs liquides, les expositions sur dérivés, ainsi que les marges de crédit non utilisées et les liquidités.

Le FSD et le RSF peuvent être ajustés à 0 % pour certains passifs et actifs qui sont considérés comme interdépendants s'ils respectent les critères définis pour le NSFR, lesquels tiennent compte notamment de la fin servie par ces passifs et actifs interdépendants, de leur montant, des flux de trésorerie qui y sont associés, de leur durée et de leurs contreparties afin de s'assurer que l'institution agit exclusivement en tant qu'unité de transmission pour les transactions sous-jacentes. Le cas échéant, nous présentons les actifs et passifs interdépendants des opérations qui sont admissibles à un tel traitement selon la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF.

Le NSFR est calculé et présenté à l'aide d'un modèle de déclaration prescrit par le BSIF, lequel présente les principaux renseignements quantitatifs en fonction des caractéristiques de liquidité propres au NSFR, comme il est défini dans la ligne directrice Normes de liquidité. Par conséquent, les montants présentés dans le tableau ci-après pourraient ne pas permettre d'effectuer une comparaison directe entre eux et les montants présentés dans les états financiers consolidés annuels.

	a	b	c	d	e	
	Valeur non pondérée par échéance résiduelle					
	Sans échéance	Moins de 6 mois	De 6 mois à 1 an	Plus de 1 an	Valeur pondérée	
En millions de dollars, au 31 octobre 2023						
Élément de FSD						
1	Fonds propres	54 773 \$	– \$	– \$	5 888 \$	60 661 \$
2	Fonds propres réglementaires	54 773	–	–	5 888	60 661
3	Autres instruments de fonds propres	–	–	–	–	–
4	Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises	179 315	58 185	23 684	19 320	258 740
5	Dépôts stables	88 099	21 099	11 112	9 079	123 374
6	Dépôts moins stables	91 216	37 086	12 572	10 241	135 366
7	Financement de gros	170 035	192 691	50 362	103 670	236 555
8	Dépôts opérationnels	109 538	4 769	–	–	57 153
9	Autres financements de gros	60 497	187 922	50 362	103 670	179 402
10	Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants	–	894	1 474	11 499	–
11	Autres passifs	–	–	116 515 ¹	–	7 560
12	Passifs d'instruments dérivés du NSFR	–	–	12 542 ¹	–	–
13	Tous autres passifs ou fonds propres non couverts par les catégories ci-dessus	–	58 932	131	44 910	7 560
14	FSD total					563 515
Élément de RSF						
15	Total des HQLA du NSFR					16 787
16	Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles	–	2 560	–	–	1 280
17	Prêts et titres productifs	72 496	118 796	60 789	352 654	397 936
18	Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1	–	21 520	1 323	246	1 983
19	Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA autres que de niveau 1 et prêts productifs à des institutions financières non garantis	1 354	39 559	7 665	18 995	28 672
20	Prêts productifs à des entreprises non financières, prêts à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts à des entités souveraines, des banques centrales et des organismes publics, dont :	37 078	39 680	29 921	117 296	166 349
21	Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	–	–	–	–	–
22	Crédits hypothécaires au logement productifs, dont :	18 077	15 992	21 619	208 014	179 302
23	Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	18 077	15 917	21 534	202 672	174 682
24	Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne remplissent pas les critères définissant les HQLA, y compris les actions négociées sur les marchés organisés	15 987	2 045	261	8 103	21 630
25	Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants	–	894	1 474	11 499	–
26	Autres actifs	12 664	–	93 695 ¹	–	45 933
27	Produits de base physiques, y compris l'or	2 481	–	–	–	2 109
28	Actifs versés en tant que marge initiale dans le cadre de contrats dérivés et contributions à des fonds de garantie de contrepartie centrale	–	–	11 206 ¹	–	9 525
29	Actifs d'instruments dérivés du NSFR	–	–	7 649 ¹	–	–
30	Passifs d'instruments dérivés du NSFR avant déduction de la marge de variation versée	–	–	21 727 ¹	–	1 086
31	Tous autres actifs non couverts par les catégories ci-dessus	10 183	45 460	418	7 235	33 213
32	Éléments hors bilan	–	–	417 376 ¹	–	14 376
33	RSF total					476 312 \$
34	NSFR					118 %

En millions de dollars, au 31 juillet 2023

	Valeur pondérée	
35	FSD total	550 832 \$
36	RSF total	472 418 \$
37	NSFR	117 %

En millions de dollars, au 31 octobre 2022

	Valeur pondérée	
38	FSD total	534 258 \$
39	RSF total	454 113 \$
40	NSFR	118 %

1) Aucune période définie pour la conception du modèle de présentation.

Au 31 octobre 2023, notre NSFR avait augmenté, passant de 117 % au trimestre précédent à 118 %, et était comparable à celui de 2022, en raison d'une augmentation du financement à long terme et de la croissance des dépôts.

La CIBC tient compte de l'incidence de ses décisions d'affaires sur le LCR, le NSFR et les autres mesures du risque de liquidité qu'elle surveille régulièrement grâce à une solide fonction de gestion du risque de liquidité. Les variables pouvant avoir un effet sur les mesures de mois en mois comprennent, sans s'y limiter, des éléments tels que les activités et les échéances du financement de gros, les initiatives stratégiques au chapitre du bilan ainsi que les opérations et les conditions de marché ayant une incidence sur les garanties.

La présentation du LCR et du NSFR est calibrée de façon centralisée par l'unité Trésorerie, en collaboration avec les unités d'exploitation stratégiques et d'autres groupes fonctionnels.

Financement

Nous finançons nos activités par l'entremise de dépôts provenant des clients, ainsi qu'au moyen d'une grande variété de financements de gros.

Notre approche principale vise à financer notre bilan consolidé au moyen de dépôts mobilisés principalement par l'entremise des services aux particuliers et des services aux entreprises. Nous conservons des dépôts de base fondés sur les relations clients, dont la stabilité fait régulièrement l'objet d'évaluations statistiques élaborées en interne.

Nous avons régulièrement accès à des sources de financement à court et à long terme, garanties et non garanties, et qui sont diversifiées en termes de pays, de type de déposant, d'instrument, de devise et d'échéance. Nous mobilisons du financement à long terme grâce à nos programmes actuels, y compris les obligations sécurisées, les titrisations d'actifs et les créances non garanties.

Nous évaluons constamment les occasions de diversification de nos produits de financement et des segments d'investisseurs afin d'optimiser la souplesse du financement et de réduire la concentration des sources de fonds et les coûts de financement. Nous surveillons régulièrement les niveaux de financement de gros et les concentrations par rapport aux limites internes permises, ce qui est conforme au profil de risque de liquidité que nous recherchons.

Le CMGAP et le CGR examinent et approuvent le plan de financement de la CIBC, qui englobe la croissance projetée des actifs et des passifs, les échéances du financement et les données découlant de nos prévisions sur la situation de liquidité.

Le tableau suivant présente le profil des échéances contractuelles de nos sources de financement de gros, à leur valeur comptable :

En millions de dollars, au 31 octobre 2023	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 12 mois	Moins de 1 an au total	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total
Dépôts provenant d'autres banques¹	4 195 \$	1 505 \$	556 \$	1 299 \$	7 555 \$	— \$	— \$	7 555 \$
Certificats de dépôt et papier commercial	8 061	16 738	21 511	22 598	68 908	69	—	68 977
Billets de dépôt au porteur et acceptations bancaires	262	594	793	831	2 480	—	—	2 480
Billets à moyen terme non garantis de premier rang²	—	5 492	6 157	10 081	21 730	18 605	26 393	66 728
Billets structurés non garantis de premier rang	—	236	—	35	271	—	69	340
Obligations sécurisées/titres adossés à des créances mobilières	—	—	—	—	—	—	—	—
Titrisation de créances hypothécaires	—	529	363	1 458	2 350	1 804	9 882	14 036
Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	3 308	28 120	31 428
Titrisation de créances sur cartes de crédit	—	—	1 047	—	1 047	2 864	109	4 020
Passifs subordonnés	—	—	—	36	36	—	6 447	6 483
Divers³	—	—	—	—	—	—	8	8
	12 518 \$	25 094 \$	30 427 \$	36 338 \$	104 377 \$	26 650 \$	71 028 \$	202 055 \$
Dont :								
Garanti	— \$	529 \$	1 410 \$	1 458 \$	3 397 \$	7 976 \$	38 111 \$	49 484 \$
Non garanti	12 518	24 565	29 017	34 880	100 980	18 674	32 917	152 571
	12 518 \$	25 094 \$	30 427 \$	36 338 \$	104 377 \$	26 650 \$	71 028 \$	202 055 \$
31 octobre 2022	12 656 \$	22 453 \$	29 368 \$	44 504 \$	108 981 \$	17 005 \$	70 702 \$	196 688 \$

1) Comprennent des dépôts à terme non négociables provenant d'autres banques.

2) Comprennent des passifs liés au financement de gros qui peuvent être convertis en vertu des règlements relatifs à la recapitalisation interne. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions.

3) Comprend les dépôts de la Federal Home Loan Bank (FHLB).

Le tableau ci-après présente la diversification du financement de gros de la CIBC par devise :

En milliards de dollars, aux 31 octobre	2023		2022	
\$ CA	45,8 \$	23 %	51,2 \$	26 %
\$ US	113,2	56	103,0	52
Divers	43,1	21	42,5	22
	202,1 \$	100 %	196,7 \$	100 %

Nous gérons le risque de liquidité de façon à pouvoir résister à des crises de liquidité graves. Le financement de gros peut présenter un risque de raréfaction plus élevé dans des situations de crise et, pour l'atténuer, nous maintenons des portefeuilles importants d'actifs liquides non grevés. Se reporter à la section Actifs liquides pour plus de précisions.

Le 31 octobre 2023, le BSIF a annoncé sa décision découlant de la consultation publique de mai 2023 au sujet du réexamen de la ligne directrice Normes de liquidité au regard des sources de financement de gros assorties de caractéristiques semblables à celles du financement de détail, et plus particulièrement les fonds négociés en bourse de comptes d'épargne à intérêt élevé. Nous appliquerons ces changements, qui ont une incidence sur le LCR et le NSFR, à compter du premier trimestre de 2024.

Plan de financement

Notre plan de financement est mis à jour au moins une fois par trimestre, ou pour tenir compte de modifications importantes dans les hypothèses sous-jacentes ou de faits nouveaux sur le plan commercial. Le plan comprend la croissance projetée des actifs et des passifs, qui est tirée de nos activités régulières, ainsi que les données découlant de nos prévisions sur la situation de liquidité.

Notes de crédit

Notre accès à du financement de gros et les coûts s'y rattachant dépendent de plusieurs facteurs, notamment des notes de crédit fournies par les agences de notation. Les opinions des agences de notation sont fondées sur des méthodes internes et sont susceptibles de changer en fonction de divers facteurs, dont la solidité financière, la position concurrentielle, le contexte macroéconomique et la situation de liquidité.

Nos notes de crédit sont résumées dans le tableau suivant :

Au 31 octobre 2023	DBRS	Fitch	Moody's	S&P
Dépôt/contrepartie ¹	AA	AA	Aa2	A+
Anciennes créances de premier rang ²	AA	AA	Aa2	A+
Créances de premier rang ³	AA (faible)	AA-	A2	A-
Titres secondaires	A (élevé)	A	Baa1	A-
Titres secondaires – instruments de FPUNV ⁴	A (faible)	A	Baa1	BBB+
Billets avec remboursement de capital à recours limité – instruments de FPUNV ⁴	BBB (élevé)	s. o.	Baa3	BBB-
Actions privilégiées – instruments de FPUNV ⁴	Pfd-2	s. o.	Baa3	P-2 (faible)
Créances à court terme	R-1 (élevé)	F1+	P-1	A-1
Perspective	Stable	Stable	Stable	Stable

- 1) Note d'émetteur à long terme attribuée par DBRS, note de contrepartie à des dérivés et de dépôt de l'émetteur à long terme attribuée par Fitch, note d'évaluation du risque de contrepartie et des dépôts à long terme attribuée par Moody's, et note de crédit de l'émetteur attribuée par S&P.
 - 2) Comprennent les créances de premier rang émises avant le 23 septembre 2018 ainsi que les créances de premier rang émises à compter du 23 septembre 2018 qui ne sont pas assujetties aux règlements relatifs à la recapitalisation interne.
 - 3) Comprennent des passifs qui peuvent être convertis en vertu des règlements relatifs à la recapitalisation interne. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions.
 - 4) Comprennent les instruments traités comme des instruments de FPUNV conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF.
- s. o. Sans objet.

Exigences supplémentaires en matière de garantie à l'égard des baisses de note de crédit

Nous sommes tenus de fournir des garanties à certaines des contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés dans l'éventualité d'une baisse de notre note de crédit actuelle. Cette exigence de garantie est fondée sur les renseignements sur l'évaluation à la valeur de marché, l'évaluation des garanties et les seuils des ententes de garantie applicables. Le tableau suivant présente des exigences supplémentaires cumulatives en matière de garantie à l'égard des baisses de note de crédit :

En milliards de dollars, au 31 octobre	2023	2022
Baisse de un cran	– \$	– \$
Baisse de deux crans	0,2	0,1
Baisse de trois crans	0,4	0,3

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles donnent lieu à des engagements de paiements futurs ayant une incidence sur nos besoins en matière de liquidités et de fonds propres à court et à long terme. Ces obligations comprennent des passifs financiers, des engagements de crédit et de liquidités et d'autres obligations contractuelles.

Actifs et passifs

Le tableau suivant présente le profil des échéances contractuelles de nos actifs, de nos passifs et de nos capitaux propres au bilan selon leur valeur comptable. L'analyse contractuelle n'est pas représentative de notre exposition au risque de liquidité, mais cette information sert à informer notre direction du risque de liquidité et à fournir des données pour établir un bilan tenant compte des facteurs comportementaux.

En millions de dollars, au 31 octobre 2023	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques ¹	20 816 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	20 816 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	34 902	–	–	–	–	–	–	–	–	34 902
Valeurs mobilières	4 197	6 058	6 398	5 675	6 544	32 109	61 775	42 281	46 311	211 348
Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées	14 651	–	–	–	–	–	–	–	–	14 651
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	46 144	13 660	10 857	5 922	2 110	1 478	13	–	–	80 184
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 877	5 617	11 229	9 004	17 963	72 444	146 601	8 509	–	274 244
Prêts personnels	1 060	525	867	750	903	4 149	5 452	–	30 978	45 587
Cartes de crédit	389	779	1 168	1 168	1 168	4 672	9 194	–	–	18 538
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	11 809	8 452	11 362	13 379	12 203	35 588	71 584	18 622	11 871	194 870
Provision pour pertes sur créances	–	–	–	–	–	–	–	–	(3 902)	(3 902)
Dérivés	1 926	6 145	3 054	2 245	1 369	3 916	8 538	6 050	–	33 243
Engagements de clients en vertu d'acceptations	10 075	726	14	1	–	–	–	–	–	10 816
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	–	–	40 422	40 422
	148 846 \$	41 962 \$	44 949 \$	38 144 \$	42 260 \$	151 110 \$	301 854 \$	80 914 \$	125 680 \$	975 719 \$
31 octobre 2022	162 138 \$	38 036 \$	33 508 \$	30 461 \$	37 755 \$	106 155 \$	339 631 \$	77 111 \$	118 802 \$	943 597 \$
Passif										
Dépôts ²	27 324 \$	45 781 \$	53 988 \$	55 787 \$	49 179 \$	45 310 \$	74 115 \$	19 314 \$	352 578 \$	723 376 \$
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	18 666	–	–	–	–	–	–	–	–	18 666
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	8 081	–	–	–	–	–	–	–	–	8 081
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	78 889	6 528	577	–	–	–	1 124	–	–	87 118
Dérivés	81	5 384	3 112	2 342	1 648	4 315	11 191	13 217	–	41 290
Acceptations	10 079	726	14	1	–	–	–	–	–	10 820
Autres passifs	24	23	73	73	71	292	579	883	24 654	26 672
Titres secondaires	–	–	–	–	36	–	–	6 447	–	6 483
Capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	53 213	53 213
	143 144 \$	58 442 \$	57 764 \$	58 203 \$	50 934 \$	49 917 \$	87 009 \$	39 861 \$	430 445 \$	975 719 \$
31 octobre 2022	123 388 \$	44 632 \$	48 750 \$	62 962 \$	57 224 \$	39 220 \$	84 857 \$	36 779 \$	445 785 \$	943 597 \$

- 1) La trésorerie comprend les dépôts à vue productifs d'intérêts auprès de la Banque du Canada.
- 2) Comprennent des dépôts de particuliers totalisant 239 G\$ (232,1 G\$ en 2022), des dépôts d'entreprises et de gouvernements et des emprunts garantis totalisant 462,1 G\$ (443,0 G\$ en 2022); et des dépôts bancaires totalisant 22,3 G\$ (22,5 G\$ en 2022).

Les variations du profil des échéances contractuelles découlent principalement de la migration naturelle des échéances et reflètent également l'incidence de nos activités régulières.

Engagements au titre du crédit

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des engagements de crédit (montants notionnels). Comme une partie importante des engagements devrait arriver à échéance sans que des prélèvements soient effectués, le total des montants contractuels n'est pas représentatif des liquidités futures requises.

En millions de dollars, au 31 octobre 2023	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise ¹	Total
Engagements de crédit inutilisés	1 619 \$	8 475 \$	4 684 \$	7 753 \$	5 897 \$	23 782 \$	70 820 \$	3 230 \$	232 656 \$	358 916 \$
Prêts de valeurs ²	42 478	6 467	5 954	—	—	—	—	—	—	54 899
Lettres de crédit de soutien et de bonne fin	4 932	3 568	3 250	3 885	2 974	646	812	137	—	20 204
Facilités de garantie de liquidité	—	12 624	123	206	44	5 430	738	149	—	19 314
Lettres de crédit documentaires et commerciales	15	100	21	9	2	32	24	—	—	203
Divers	1 704	—	—	—	—	—	—	—	—	1 704
	50 748 \$	31 234 \$	14 032 \$	11 853 \$	8 917 \$	29 890 \$	72 394 \$	3 516 \$	232 656 \$	455 240 \$
31 octobre 2022	50 694 \$	28 841 \$	13 542 \$	10 256 \$	8 415 \$	22 105 \$	68 049 \$	2 735 \$	216 873 \$	421 510 \$

- 1) Comprennent les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps à notre gré, d'un montant de 179,2 G\$ (167,3 G\$ en 2022).
- 2) Excluent les prêts de valeurs de 8,1 G\$ (4,9 G\$ en 2022) contre espèces puisqu'ils sont comptabilisés au bilan consolidé.

Autres obligations contractuelles hors bilan

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des autres obligations contractuelles hors bilan ayant une incidence sur nos besoins en financement :

En millions de dollars, au 31 octobre 2023 ¹	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Obligations d'achat ²	122 \$	149 \$	196 \$	218 \$	168 \$	514 \$	600 \$	85 \$	2 052 \$
Engagements d'investissement	—	1	9	—	1	3	13	554	581
Engagements au titre de contrats de location futurs ¹	—	—	—	—	—	10	92	467	569
Cotisations de retraite ³	11	22	32	33	32	—	—	—	130
Engagements de prise ferme	12	—	—	—	—	—	—	—	12
	145 \$	172 \$	237 \$	251 \$	201 \$	527 \$	705 \$	1 106 \$	3 344 \$
31 octobre 2022	1 066 \$	193 \$	341 \$	250 \$	220 \$	597 \$	847 \$	1 074 \$	4 588 \$

- 1) Ce tableau exclut les obligations liées aux contrats de location simple qui sont comptabilisées selon l'IFRS 16, qui sont habituellement comptabilisées dans le bilan consolidé, et les charges d'exploitation et les charges d'impôt inhérentes aux engagements au titre de contrats de location. Le tableau comprend les obligations locatives qui ne sont pas comptabilisées selon l'IFRS 16, y compris celles liées aux engagements au titre de contrats de location futurs pour lesquels nous n'avons pas comptabilisé une obligation locative et un actif au titre du droit d'utilisation.
- 2) Les obligations d'achat s'entendent des ententes exécutoires en droit en vertu desquelles nous convenons d'acheter des biens ou des services pour une quantité minimale ou de référence précise, à des prix fixes, minimums ou variables stipulés, sur une période donnée. Les obligations d'achat sont comprises jusqu'aux dates de fin de contrat précisées dans les ententes respectives, même si les contrats sont renouvelables. Nombre des contrats d'achat de biens et de services comprennent des dispositions nous permettant de résilier les ententes avant la fin des contrats moyennant un préavis donné. Cependant, le tableau ci-dessus présente nos obligations sans égard à ces clauses de résiliation (à moins que nous n'ayons fait connaître notre intention de résilier le contrat à la contrepartie). Le tableau exclut les achats de titres de créance et de titres de participation réglés dans les délais standards du marché.
- 3) Comprennent les cotisations minimales estimées dans nos régimes de retraite à prestations définies par capitalisation au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes. Les cotisations minimales estimées seront uniquement comptabilisées au cours du prochain exercice, étant donné que les cotisations minimales dépendent de divers facteurs, dont le rendement du marché et les exigences réglementaires, et qu'elles sont donc assujetties à une grande variabilité.

Autres risques

Risque stratégique

Le risque stratégique représente le risque que les stratégies d'entreprise soient inefficaces ou qu'elles soient appliquées de façon inappropriée, notamment dans le cas de fusions, d'acquisitions et de dessaisissements. Il comprend les pertes financières potentielles engendrées par l'échec des initiatives de croissance interne ou par l'incapacité à réagir de façon appropriée aux changements dans l'environnement de l'entreprise. Se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques pour plus de précisions sur les transactions d'entreprise.

La surveillance du risque stratégique relève du Comité de direction et du conseil. Au moins une fois par année, le chef de la direction décrit le processus et présente le plan d'affaires stratégique au conseil aux fins d'examen et d'approbation. Dans le cadre du processus de planification annuelle, le groupe Gestion du risque évalue le plan stratégique global de la CIBC et celui de ses unités d'exploitation stratégiques pour harmoniser la gestion des risques avec notre intérêt à l'égard du risque. Le conseil examine le plan à la lumière de l'évaluation que fait la direction des nouvelles tendances du marché, de l'environnement concurrentiel, des risques potentiels et d'autres questions importantes.

L'un des outils qui permet d'évaluer, de faire le suivi et de contrôler le risque stratégique consiste à attribuer un montant des fonds propres réglementaires à ce risque. Nos modèles au titre des fonds propres réglementaires incluent une composante de risque stratégique dans le cas d'entreprises se servant de capital pour financer une acquisition ou une importante stratégie de croissance interne.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes découlant d'une erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, ou encore d'événements externes. Le risque opérationnel est inhérent à toutes les activités et opérations de la CIBC. L'incapacité de gérer le risque opérationnel peut entraîner des pertes financières directes ou indirectes, nuire à la réputation, ou donner lieu à un examen réglementaire ou à des pénalités. Le Cadre de gestion du risque opérationnel (le cadre de gestion) établit les exigences et les rôles et responsabilités nécessaires à la gestion du risque opérationnel de la CIBC.

Gouvernance et gestion

Le risque opérationnel est géré au moyen du modèle à trois lignes de défense et décrit dans le Cadre de gestion du risque opérationnel. Une culture de risque éprouvée et une communication fluide entre les trois lignes de défense constituent des éléments essentiels d'une gestion du risque efficace. Les trois lignes de défense et tous les employés sont responsables de recenser, de gérer et d'atténuer le risque opérationnel selon les limites de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Se reporter à la section Gestion du risque – Vue d'ensemble pour plus de précisions.

Le groupe Gestion mondiale du risque opérationnel (GMRO), qui fait partie du groupe Gestion mondiale du risque opérationnel et d'entreprise, est responsable de la surveillance du risque opérationnel à l'échelle de l'entreprise ainsi que de l'environnement de contrôle à l'échelle mondiale. Pour exécuter efficacement son mandat, le GMRO établit les cadres, les politiques et les procédures et lignes directrices connexes. Il conçoit également les outils, systèmes et processus nécessaires au recensement, à la mesure, à l'atténuation et à la surveillance des risques opérationnels de façon efficace et à la communication des informations sur ces risques. Le GMRO est également chargé de déterminer le niveau de fonds propres au titre du risque opérationnel conformément aux lignes directrices du BSIF. Du point de vue de la gouvernance, le Comité Risque opérationnel et contrôle, qui est présidé par le premier vice-président du GMRO, est une tribune composée des membres de la haute direction, qui compte des représentants des trois lignes de défense, qui ont la responsabilité de la surveillance et de l'analyse des questions importantes relatives au risque opérationnel et aux contrôles y afférents. Le Comité Risque opérationnel et contrôle est un sous-comité du CGMR. Le CGMR, qui est présidé par le chef de la gestion du risque, est une tribune composée des membres de la haute direction chargés d'analyser et de surveiller la conformité à l'intérêt à l'égard du risque, le profil de risque et les stratégies d'atténuation du risque.

Approche de gestion du risque opérationnel

La transparence de l'information, la transmission rapide des questions, un sens aigu des responsabilités et un environnement serré de contrôle interne sont les principes à la base du Cadre de gestion du risque opérationnel qui appuie et régit les processus visant à recenser, à évaluer, à atténuer et à suivre les risques opérationnels, et à faire rapport à leur égard. Nous atténuons les pertes opérationnelles par l'application de manière uniforme de méthodes fondées sur le risque ainsi que des outils conçus pour évaluer des risques spécifiques. Un examen régulier de notre structure de gouvernance du risque permet de voir à ce que les gens comprennent clairement les aspects importants du risque et en assument la responsabilité.

Recensement des risques

Le recensement des risques inclut les processus d'évaluation, de compréhension et de confirmation des risques liés aux activités, aux opérations et aux initiatives de changement des unités d'exploitation ainsi que pour les nouveaux risques, afin de veiller à ce que les risques opérationnels soient décelés et gérés de façon proactive. Les secteurs d'activité de la CIBC procèdent régulièrement à des évaluations des risques opérationnels inhérents à leurs produits, services ou processus et trouvent des façons de les atténuer et de les gérer conformément à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Ces évaluations comprennent l'application de l'autoévaluation des risques et des contrôles, les constatations découlant de l'audit, l'analyse par scénarios du risque opérationnel, les événements internes et externes passés générateurs de pertes, les indicateurs de risque clés, les évaluations du risque dû aux initiatives de changement et des examens en profondeur du risque, tous ces éléments formant un profil de risque opérationnel global pour les secteurs d'activité. D'après le modèle à trois lignes de défense, le groupe GMRO et les groupes de contrôle pertinents remettent en question de manière indépendante les évaluations de risque effectuées par les secteurs d'activité et les mesures d'atténuation mises en place par ces dernières.

Mesure de risque

La mesure de risque correspond à la quantification du risque opérationnel au moyen des calculs des fonds propres au titre du risque opérationnel, de la collecte et de l'analyse des données internes sur les pertes et de simulations de crise pour acquérir une compréhension des expositions éventuelles au risque opérationnel.

La perte opérationnelle est une des mesures clés du risque opérationnel nous indiquant les secteurs susceptibles de présenter un risque élevé. Nous recueillons et analysons des données internes sur les événements générateurs de pertes opérationnelles pour faire ressortir les thèmes et les tendances. La survenance d'une perte significative, ou potentiellement significative, déclenche une enquête destinée à déterminer les causes de l'incident, ainsi qu'à évaluer l'efficacité des contrôles d'atténuation des risques en place, de même qu'à cerner des actions supplémentaires d'atténuation qui pourraient être posées. De plus, nous surveillons l'environnement externe pour détecter tout nouveau risque ou risque éventuel pour la CIBC. L'analyse des événements significatifs de risque opérationnel est effectuée par la première ligne de défense, et les conclusions de cette analyse peuvent être soumises à une remise en question indépendante officielle par notre deuxième ligne de défense. L'analyse des événements significatifs de risque opérationnel constitue une composante de notre rapport continu sur le risque opérationnel à la haute direction et au conseil.

Nous nous sommes dotés d'une pratique robuste en matière de mesure de risque pour quantifier le risque opérationnel et nous assurer que nous disposons de suffisamment de fonds propres. Nous utilisons l'approche standard pour calculer notre exposition au risque opérationnel sous forme de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, comme convenu avec les autorités de réglementation locales.

Atténuation du risque

L'atténuation du risque s'entend de la détermination des stratégies appropriées et de la conception de plans d'action visant à répondre aux risques opérationnels, pour veiller à ce que les risques résiduels demeurent dans les limites de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Notre outil principal d'atténuation du risque opérationnel est un environnement serré de contrôle interne. Notre cadre de contrôle décrit les principes clés, la structure et les processus sous-tendant notre approche en matière de gestion du risque à l'aide des contrôles efficaces. D'après notre cadre, tous les contrôles clés sont soumis régulièrement à des tests et à des examens pour veiller à ce qu'ils atténuent de façon efficace nos expositions au risque opérationnel. En outre, notre programme d'assurances d'entreprise peut offrir une protection additionnelle contre les pertes, alors que notre programme mondial de gestion de la continuité de l'exploitation et le programme plus large de renforcement de la résilience opérationnelle nous permettent de fournir des services essentiels à nos clients malgré les perturbations.

Suivi des risques et rapports connexes

Le suivi des risques et les rapports connexes permettent d'assurer le suivi et la communication des questions liées au risque opérationnel, y compris les nouveaux risques, aux parties intéressées pertinentes en temps opportun et en toute transparence.

Tant les principaux indicateurs de risque prospectifs que les principaux indicateurs de performance rétrospectifs fournissent des renseignements sur notre exposition au risque et servent à assurer le suivi des facteurs d'exposition associés aux risques opérationnels clés et leur respect de l'intérêt à l'égard du risque opérationnel. Les principaux indicateurs de risque permettent une détection précoce des événements susceptibles d'être générateurs de risque opérationnel grâce à l'identification des tendances défavorables et à la mise au jour des contrôles suspectés de ne pas être conçus ou de ne pas fonctionner efficacement. Les secteurs d'activité sont tenus de recenser et de mettre en œuvre de façon continue les principaux indicateurs de risque en présence d'une exposition importante au risque. Des facteurs déclencheurs de signalement sont utilisés pour détecter les expositions au risque qui méritent une plus grande attention de la part de la haute direction et/ou du conseil. La deuxième ligne de défense remet en question les principaux indicateurs de risque choisis et le caractère approprié des seuils.

Nos processus de suivi des risques appuient un programme transparent de production de rapports sur les risques, qui informe la haute direction et le conseil de notre environnement de contrôle, de nos expositions au risque opérationnel et de nos stratégies d'atténuation. Les pratiques liées au risque opérationnel sont continuellement améliorées pour renforcer notre programme de gestion du risque opérationnel et nous permettre d'effectuer de façon efficace et efficiente le recensement, la mesure, l'atténuation, le suivi du risque opérationnel auquel la CIBC est exposée et la communication des informations sur ce risque.

Les risques opérationnels pouvant avoir une incidence défavorable sur la CIBC comprennent les risques suivants :

Risque lié à la lutte contre le blanchiment d'argent (LBA), à la lutte contre le financement des activités terroristes (LFAT)

Le risque lié à la LBA et à la LFAT se rapporte au risque de non-conformité par la CIBC aux exigences réglementaires mondiales en matière de LBA et de LFAT. Il correspond aussi au risque que la CIBC fasse l'objet de sanctions réglementaires, donnant lieu à une surveillance accrue des organismes de réglementation ou à une censure réglementaire (par l'intermédiaire d'ordonnances de cessation et d'abstention), ou qu'elle subisse une perte financière (en raison de sanctions réglementaires, pénales ou civiles ou de la renonciation d'actifs). Se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques – Sanctions et lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes pour plus de précisions.

Risque de fraude

Le risque de fraude représente le risque qui découle des actes visant à commettre une fraude, un détournement de biens ou d'actifs, ou du contournement des règlements, de la loi ou de la politique de la CIBC. Ces actes peuvent être commis par les employés de la CIBC ou par des personnes externes à la CIBC telles que des clients ou des tiers.

Risque lié à la sécurité de l'information (y compris le risque lié à la cybersécurité)

Le risque lié à la sécurité de l'information concerne le risque que la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations détenues par la CIBC et des informations confiées à la CIBC par les clients, employés, les parties intéressées, les partenaires d'affaires et les tiers fassent l'objet d'une fuite, qu'une personne non autorisée y accède ou qu'elles soient perdues, ce qui pourrait porter atteinte aux activités de la CIBC et de ses clients. Se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques – Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité pour plus de précisions.

Risque lié à la technologie

Le risque lié à la technologie est le risque que la disponibilité, la récupération, la capacité, la performance et l'intégrité de nouveaux systèmes ou de systèmes existants soient compromises ou que ceux-ci subissent une dégradation. Se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques – Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité pour plus de précisions.

Risque lié aux tiers

Le risque lié aux tiers correspond au risque pouvant découler d'une entente commerciale conclue entre la CIBC et une autre entité qui est un tiers, par la signature d'un contrat ou autrement. Ce risque peut survenir dans le cadre d'activités nécessitant l'utilisation de produits et de services externes, de la consultation d'un conseiller externe, d'ententes de réseau, de services gérés, de services fournis par des sociétés affiliées et des filiales, des coentreprises ou des commanditaires, de contrats aux termes desquels aucun honoraire ne sera versé et de toute autre entente qui porte sur la prestation de services à la CIBC ou à ses clients. Se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques – Risque lié aux tiers pour plus de précisions.

Les autres risques opérationnels comprennent les risques liés à l'interruption des activités, aux données, au comportement (se reporter à la section Risque lié au comportement), à l'information financière, au modèle, au personnel, à la protection des renseignements personnels, aux projets, à la sécurité physique, à la conformité réglementaire (se reporter à la section Risque lié à la conformité réglementaire) et au traitement et à la réalisation des opérations, ainsi que les risques juridiques (se reporter à la section Risques juridiques et de réputation).

Risque environnemental et social

Le risque environnemental est le risque d'une perte financière ou d'atteinte à la réputation à l'égard de questions environnementales, dont les questions liées au climat (se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques – Risque lié aux changements climatiques pour plus de précisions), et il peut découler de nos activités de crédit et de placement ou se reporter à nos propres activités. Le risque social représente la possibilité d'une incidence négative sur notre situation financière, nos activités ou notre conformité aux textes légaux et réglementaires, ou d'une atteinte à notre réputation découlant des questions sociales liées à la CIBC, à une activité, à une transaction, à un produit, à un client, à un tiers ou à un fournisseur. Ces questions sociales peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, l'offre de services bancaires inclusifs (p. ex., accessibilité, réconciliation, équité raciale), les droits de la personne (p. ex., esclavage moderne, y compris le travail forcé, le travail des enfants et la traite des personnes) et les incidences sociales des changements climatiques.

Gouvernance

En 2023, nous avons élaboré le Cadre environnemental et social mondial, un document énonçant notre politique interne, qui donne un aperçu de la façon dont la CIBC établit et met en œuvre sa stratégie ESG et les politiques connexes, y compris la façon dont nous gérons le risque environnemental et social, ainsi qu'un aperçu du cadre de gouvernance des facteurs ESG que nous avons établi. Comme la gestion du risque environnemental et social nécessite de faire appel à une approche multidisciplinaire, nous avons tenu compte de ces facteurs de risque dans notre cadre de gouvernance des facteurs ESG, lequel définit les responsabilités du conseil, des cadres supérieurs et des employés chargés de l'exécution au quotidien à l'égard des facteurs ESG.

Le conseil de la CIBC et ses comités assurent une surveillance continue de la mise en œuvre soutenue du cadre de gouvernance des facteurs ESG à l'échelle de la banque, chacun d'entre eux jouant un rôle distinct, mais selon une approche intégrée. Le Comité de gouvernance est responsable de la surveillance de la mise en œuvre de notre stratégie ESG, des informations importantes sur les facteurs ESG à fournir au public, de la mobilisation des parties intéressées et de notre cadre de gouvernance des facteurs ESG global et, à ce titre, analyse les défis, tendances et faits nouveaux externes qui devraient être intégrés à nos plans stratégiques. Les autres comités du conseil sont chargés de la surveillance d'éléments précis de notre stratégie ESG et de la gouvernance des facteurs ESG, en fonction de leur mandat, qui se rapportent au risque environnemental et social; plus précisément, le Comité sur la gestion du risque supervise les cadres clés liés aux principaux risques d'affaires de la CIBC, notamment les risques liés au climat, et le Comité de vérification est responsable de la surveillance des processus et des contrôles sous-jacents visant à assurer l'intégrité, l'exactitude et la fiabilité des informations à fournir sur les facteurs ESG.

En ce qui concerne la haute direction, notre comité de direction doit rendre compte de la progression de la mise en œuvre du programme ESG de la CIBC, tandis que la vice-présidente à la direction et chef des affaires juridiques est le cadre supérieur ayant la responsabilité des facteurs ESG à l'échelle de l'entreprise, et est également responsable de la stratégie ESG, des informations à fournir sur les facteurs ESG et de la mise en œuvre du cadre de gouvernance des facteurs ESG. À ce titre, la chef des affaires juridiques travaille en étroite collaboration avec le chef de la gestion du risque, qui assume la responsabilité globale de la gestion du risque d'entreprise. Les facteurs ESG sont gérés par les cadres supérieurs par l'intermédiaire du Conseil des cadres supérieurs sur les facteurs ESG, qui est présidé par la chef des affaires juridiques et compte des représentants de l'ensemble des unités d'exploitation stratégiques et des groupes fonctionnels. Le Conseil des cadres supérieurs sur les facteurs ESG est responsable de la mise en œuvre et de la coordination des initiatives ESG stratégiques à l'échelle de la banque, conformément aux responsabilités environnementales et sociales de la CIBC. Notre groupe ESG d'entreprise, qui relève de la chef des affaires juridiques et qui est dirigé par la première vice-présidente, Facteurs ESG et gouvernance d'entreprise, collabore avec les unités d'exploitation stratégiques, les groupes fonctionnels et les experts en matière de facteurs ESG à l'échelle de la banque, comme l'équipe de gestion du risque environnemental au sein du groupe Gestion mondiale du risque opérationnel et d'entreprise, pour faire progresser le programme ESG de la CIBC.

Comme nous savons que les enjeux environnementaux et sociaux et les risques connexes changent constamment, nous nous entretenons régulièrement avec nos parties intéressées et évaluons continuellement les autres enjeux environnementaux et sociaux au moyen de partenariats et d'initiatives du secteur, dans le cadre desquels nous discutons également de ces enjeux. Ces mesures nous permettent de veiller à ce que nous ayons la même compréhension de ce risque et à ce que nous soyons prêts à y répondre. Outre les risques énumérés ci-dessous, nous continuons d'en apprendre davantage et à enrichir les connaissances sur certains nouveaux sujets, comme la biodiversité, en collaborant avec le groupe de travail sur les informations financières liées à la nature (Taskforce on Nature-related Financial Disclosures). Nous contribuons également à la transformation du processus de prise de décisions financières, de façon à mieux tenir compte des risques posés par les enjeux environnementaux et sociaux, en collaborant avec l'Association pour la comptabilité durable (ACD).

Gestion du risque

Le Cadre environnemental et social mondial définit les rôles nécessaires à la gestion du risque environnemental et social et les responsabilités en cette matière qui sont partagées par plusieurs équipes de gestion des risques, notamment, les groupes Gestion mondiale du risque opérationnel et d'entreprise, Gestion des risques liés au comportement et à la culture et Gestion du risque lié aux tiers, ainsi que les équipes régionales de gestion du risque.

Au sein de la fonction Gestion du risque de la CIBC, le groupe Gestion mondiale du risque opérationnel et d'entreprise assure une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle des risques environnementaux. Ce groupe est dirigé par le vice-président à la direction, Gestion mondiale du risque opérationnel et d'entreprise, qui assure la surveillance du risque environnemental et en rend compte directement au chef de la gestion du risque. Ce groupe travaille en étroite collaboration avec le groupe ESG d'entreprise pour veiller à ce que les risques environnementaux et sociaux soient intégrés à notre stratégie ESG, ainsi qu'avec les unités d'exploitation stratégiques et les groupes fonctionnels afin de s'assurer que des pratiques exemplaires en matière de responsabilité environnementale sont appliquées aux services bancaires que nous offrons à notre clientèle, aux relations que nous maintenons avec nos parties intéressées et à la façon dont nous gérons nos installations.

Le risque environnemental s'entend, notamment, des questions liées au climat, et le risque social constitue l'une des composantes des risques juridiques et de réputation. Par conséquent, ces risques sont évalués et atténués conformément aux politiques et procédures connexes mises en œuvre pour la gestion des risques juridiques et de réputation, notamment celles indiquées dans le Cadre de gestion du risque de réputation et la Politique générale en matière de risques juridiques et de réputation, ainsi que les procédures propres aux secteurs d'activité. Se reporter à la section Risques juridiques et de réputation pour plus de précisions.

De plus, notre politique environnementale, dont la responsabilité de la gestion globale relève de l'équipe de gestion du risque environnemental, décrit notre démarche de gestion environnementale prudente, y compris les questions liées au climat, et attribue les responsabilités de gestion de nos répercussions environnementales. Notre politique environnementale stipule que la CIBC élaborera, mettra en œuvre et maintiendra des normes et des procédures visant à examiner, à évaluer et à gérer les risques environnementaux liés à ses activités de prêt et de placement et, dans le cadre de ces activités, cherchera à promouvoir de saines pratiques de gestion environnementale auprès de ceux avec qui elle a une relation d'affaires. Par exemple, les évaluations environnementales et les évaluations sociales sont intégrées à nos processus d'évaluation du risque de crédit, lesquels s'appuient sur les normes et procédures en vigueur dans tous les secteurs. En outre, des évaluations du risque environnemental et du risque social liés aux projets de financement, aux prêts aux grandes entreprises liés à des projets et au crédit-relais correspondant, doivent être faites conformément à notre engagement envers les principes de l'Equateur, dont la Banque est signataire (adoptés par la CIBC en 2003), soit un ensemble de lignes directrices adoptées librement par les institutions financières et fondées sur les critères de sélection de la Société financière internationale. Un processus de soumission à un autre palier d'intervention est en place relativement aux transactions qui pourraient constituer un risque environnemental ou un risque social connexe important. En pareil cas, les transactions sont signalées au Comité des risques juridiques et de réputation aux fins d'un examen par des cadres supérieurs, le cas échéant.

Certains risques sociaux, tels que ceux liés au travail des enfants ou aux violations des droits de la personne, sont une composante de la gestion du risque lié aux tiers et sont recensés, évalués, atténués, suivis et signalés conformément à la politique de gestion des risques liés aux tiers de la CIBC (se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques – Risque lié aux tiers) et à notre Code de conduite des fournisseurs (se reporter à la section Droits de la personne et codes de conduite).

Changements climatiques

Le risque lié aux changements climatiques fait partie intégrante de nos processus de gestion du risque, en commençant par notre intérêt à l'égard du risque lié aux changements climatiques, qui a été défini en fonction de considérations qualitatives et quantitatives, et reflète notre principe directeur selon lequel nous exerçons une saine gestion du risque, ainsi que pour veiller à satisfaire les attentes des parties intéressées à l'égard de la gestion du risque lié aux changements climatiques. Nous avons mis en place des niveaux de tolérance dans nos énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque à l'échelle régionale et de l'entreprise pour les unités d'exploitation stratégiques pertinentes. Nous continuons d'évaluer les mesures pertinentes et incluons des mesures quantitatives supplémentaires à nos énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque, au besoin, à mesure que les pratiques de gestion du risque lié aux changements climatiques progressent et évoluent.

Nous recensons et évaluons activement les risques liés aux changements climatiques et la façon dont ils pourraient avoir une incidence sur les activités de l'entreprise, causer des dommages physiques, perturber les chaînes d'approvisionnement et se répercuter sur les économies mondiales et, finalement, influencer sur le risque de crédit et le risque de marché. Pour ce faire, nous continuons à travailler à la conception d'une série d'outils, incluant une méthode d'évaluation du risque lié au carbone, des cartes de points chauds, l'analyse de scénarios et la mesure des émissions financées. Ces outils nous donneront un aperçu des risques présents au niveau du client, du secteur et du portefeuille, car il est impossible de mesurer adéquatement les risques liés aux changements climatiques auxquels nos clients font face à l'aide d'un seul outil.

Notre méthode d'évaluation du risque lié au carbone permet d'évaluer les répercussions à court, à moyen et à long terme que subissent les entreprises clientes et les clients commerciaux en lien avec les changements climatiques, notamment en raison de changements dans les politiques, les technologies ou les tendances du marché. Cette méthode nous permet d'attribuer une cote à chaque client sur une échelle allant d'avancée à faible, et lorsqu'un client se voit attribuer une cote « faible », nous lui recommandons de s'entretenir avec notre comité d'évaluation des risques liés aux fortes émissions de carbone, lequel est composé de représentants des unités d'exploitation stratégiques pertinentes et de la gestion du risque, afin de mettre sur pied un plan d'action approprié pour atténuer ce risque.

Notre approche de « cartes de points chauds » donne une représentation visuelle des secteurs de services aux entreprises et aux gouvernements qui sont sensibles aux risques liés aux changements climatiques. Par suite de l'évaluation d'une carte de points chauds, nous attribuons une cote à chaque industrie et secteur de notre portefeuille selon leur exposition globale aux risques physiques et de transition. La cote moyenne pondérée combinée est utilisée pour déduire d'éventuelles migrations de crédit et sert également de donnée pour l'analyse de scénarios afin d'estimer les variations potentielles de la PD, des pertes attendues et de l'APR. L'analyse de scénarios se fonde sur le projet pilote de la Banque du Canada et du BSIF sur l'analyse de scénarios et représente un cadre hypothétique utile d'une « simulation » pour explorer la façon dont les risques liés aux changements climatiques pourraient se manifester à l'avenir.

Ces outils de gestion du risque nous procurent un haut degré de précision et nous permettent de comprendre le comportement de nos portefeuilles individuels en présence de risques climatiques ainsi que les aspects sur lesquels nous devons concentrer nos efforts d'atténuation. Ils nous permettent également d'étayer nos décisions d'affaires à l'égard des possibilités d'épauler nos clients. Nous continuerons, au fil de l'évolution des normes du secteur, du contexte réglementaire, de la qualité des données, des outils et de notre approche, d'enrichir nos connaissances sur les risques climatiques, de les étudier et d'en évaluer les répercussions.

Droits de la personne et codes de conduite

La CIBC s'engage à respecter les droits de la personne et à s'opposer à l'esclavage ainsi qu'à la traite de personnes dans l'ensemble de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement.

Nous protégeons les droits de la personne en ayant recours à des pratiques exemplaires de premier plan à l'échelle de l'entreprise, comme celles incarnées par les principes directeurs des Nations Unies et les droits de la personne, et faisons la promotion d'un milieu de travail juste, diversifié et inclusif. Nous faisons publiquement rapport en vertu de la *Modern Slavery Act 2015* du Royaume-Uni et de la *Modern Slavery Act 2018* de l'Australie. Nous respectons toutes les lois et normes applicables concernant les droits de la personne dans tous les territoires où nous exerçons nos activités, y compris les lois relatives à des questions comme le travail forcé, le travail des enfants, l'esclavage moderne et la traite de personnes, la parité salariale, l'équité en matière d'emploi, la santé et la sécurité, la discrimination et le harcèlement. Nous attendons des membres de notre équipe, de nos clients, de nos fournisseurs et des autres tiers avec qui nous avons une relation d'affaires qu'ils partagent notre engagement à respecter les droits de la personne. De plus amples renseignements se trouvent dans le document intitulé La Banque CIBC et les droits de la personne : Énoncé sur l'esclavage moderne et la traite de personnes qui figure sur notre site Web.

Le Code de conduite CIBC est un point de référence important dans notre culture. Il décrit les normes en place qui régissent la façon dont les membres de l'équipe doivent se comporter, et traiter nos clients, nos collectivités et nos collègues. Le Code de conduite établit les politiques sous-jacentes qui guident nos actions et qui sont essentielles pour favoriser une culture inclusive, axée sur notre raison d'être, alors que nous continuons à faire croire nos activités d'une manière durable. Cela comprend d'agir avec honnêteté, intégrité et respect. Pour maintenir un comportement approprié et répondre à un comportement inapproprié, nous utilisons un cadre intégré de programmes, de normes, de politiques, de lignes directrices et de procédures qui sont tous conformes aux principes généraux et aux normes d'éthique énoncés dans notre Code de conduite. Se reporter à la section Risque lié au comportement pour plus de précisions.

Notre Code de conduite des fournisseurs énonce les principes, les normes et les comportements que devraient suivre les fournisseurs puisque nous nous attendons à ce qu'ils agissent de manière éthique et qu'ils respectent l'ensemble des lois, des règles et des règlements applicables, notamment en matière de pratiques de travail et de droits de la personne, dans les territoires où ils exercent leurs activités. Nous avons des procédures en place pour évaluer les risques liés à nos fournisseurs contractuels et régir nos relations avec eux. Lorsque nous procédons à des vérifications préalables des fournisseurs, qu'il s'agisse de nouveaux fournisseurs, de fournisseurs existants ou de fournisseurs potentiels, nous prenons en considération les facteurs ESG applicables afin d'atténuer ces risques éventuels au sein de notre chaîne d'approvisionnement.

Des précisions sur la gouvernance, la politique, la gestion et la performance des facteurs ESG de la CIBC figurent dans notre Rapport sur la durabilité, lequel est disponible sur notre site Web.

Risque lié à la conformité réglementaire

Le risque lié à la conformité réglementaire se rapporte au risque de non-conformité par la CIBC aux exigences réglementaires applicables.

Notre approche en matière de gestion et d'atténuation du risque lié à la conformité réglementaire est conforme à l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC et vise à favoriser une culture de gestion du risque solide. Cette approche s'appuie sur le cadre de référence global en matière de gestion de la conformité réglementaire. Ce cadre, dont la responsabilité incombe au premier vice-président, chef de la Conformité, Protection des renseignements personnels et Affaires réglementaires à l'échelle mondiale et qui est approuvé par le CGR, établit des liens entre les exigences réglementaires et nos politiques, nos procédures et nos contrôles internes qui régissent la conformité réglementaire.

Notre Service de la conformité est responsable de l'élaboration et de la mise à jour d'un programme complet de conformité réglementaire, incluant la surveillance du cadre de référence en matière de gestion de la conformité réglementaire. Ce service est indépendant de la gestion de l'entreprise et fait régulièrement rapport au CGR.

C'est à la haute direction des secteurs d'activité et des groupes fonctionnels qu'incombe, au premier chef, la responsabilité de se conformer à l'ensemble des exigences réglementaires pertinentes, puis à tous les employés. Les activités mises de l'avant par le Service de la conformité viennent appuyer ces groupes et visent particulièrement les exigences réglementaires qui régissent la relation entre la CIBC et ses clients.

Se reporter à la section Faits nouveaux en matière de réglementation pour plus de précisions.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance représente le risque de pertes découlant de l'obligation de payer, au titre des contrats d'assurance, des prestations et des charges supérieures aux montants prévus. Des résultats techniques réels défavorables pourraient être attribuables à des variations défavorables du calendrier, de l'envergure ou de la fréquence des demandes réelles de règlement (p. ex., mortalité, morbidité), du comportement des titulaires de contrat (p. ex., annulation d'un contrat d'assurance) ou des charges connexes.

Les contrats d'assurance procurent une indemnité financière au bénéficiaire lorsqu'un risque assuré survient, et ce, en échange de primes. Nous sommes exposés au risque d'assurance dans le cadre de nos activités d'assurance-vie et de nos activités de réassurance avec les filiales concernées.

La gestion du risque d'assurance incombe principalement à la haute direction des filiales d'assurance et de réassurance, sous la supervision du groupe Gestion du risque. Les filiales d'assurance et de réassurance ont aussi leur propre conseil d'administration, de même que leur propre actuaire nommé de façon indépendante qui assurent un suivi additionnel de la gestion du risque. Des processus sont en place, et un suivi est assuré pour gérer le risque dans nos activités d'assurance. Le risque de souscription de nouvelles polices est géré au moyen de politiques de risque qui limitent l'exposition à un particulier, à certains types d'activités et à certaines régions.

Nos pratiques de gouvernance en matière de gestion du risque assurent une surveillance et un contrôle des risques indépendant et rigoureux au sein de nos activités d'assurance. Les conseils d'administration des filiales décrivent la structure de gestion du risque et du contrôle interne visant à gérer le risque d'assurance, au moyen de politiques en matière de risque, de fonds propres et de contrôle, de processus ainsi que de limites et de la gouvernance. Les membres de la haute direction des filiales d'assurance et de réassurance et du groupe Gestion du risque assistent aux réunions des conseils des filiales.

Risques juridiques et de réputation

Notre réputation et notre solidité financière revêtent une importance fondamentale pour nous, de même que pour nos clients, nos actionnaires, nos tiers, les organismes de réglementation, les membres de notre équipe et nos collectivités.

Le risque de réputation s'entend du risque qu'une publicité négative, qu'elle soit fondée ou non, portant sur la conduite de nos affaires et de nos pratiques, puisse nuire grandement à notre réputation à titre d'institution financière de premier rang, ou alors puisse avoir des effets importants et néfastes sur nos entreprises, nos activités ou notre situation financière.

Le risque juridique est le risque qu'une perte financière découle d'un ou de plusieurs des facteurs suivants : a) des procédures civiles, criminelles ou de la part d'organismes de réglementation contre la CIBC; b) le défaut de respecter ou d'exécuter nos obligations contractuelles ou d'en documenter l'exécution comme il se doit; c) le défaut de respecter nos obligations juridiques envers nos clients, investisseurs, membres de notre équipe, contreparties ou autres parties intéressées; d) le défaut de prendre des mesures judiciaires appropriées pour protéger nos actifs ou sûretés; ou e) une faute des membres de notre équipe ou de nos mandataires.

Tous les membres de l'équipe de la CIBC jouent un rôle dans la protection de notre réputation en s'assurant que les normes éthiques les plus élevées sont respectées dans notre façon d'agir et dans ce que nous faisons. Nous devons non seulement agir avec intégrité en tout temps, mais également nous assurer que les activités qui sont menées ne représentent pas de risque excessif pour la réputation de la CIBC en matière de pratiques commerciales éthiques, saines et responsables. Par conséquent, les exigences en matière de gestion et de surveillance du risque de réputation potentiel sont intégrées dans le cadre de politiques et procédures connexes. Ces processus comprennent la gestion de divers risques aux termes de l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, du cadre de gestion du risque et du Code de conduite de la CIBC. Le Cadre de gestion du risque de réputation, la Politique générale en matière de risques juridiques et de réputation et les procédures propres aux secteurs d'activité présentent la manière dont nous préservons notre réputation par un processus de recensement, d'évaluation, de soumission à un autre palier d'intervention et d'atténuation des risques juridiques et de réputation potentiels. La gestion proactive des risques juridiques et de réputation potentiels constitue une responsabilité clé de la CIBC et de tous les membres de notre équipe.

La gouvernance et la surveillance du risque de réputation sont assurées de manière générale par le conseil, principalement par le CGR du conseil. La surveillance exercée par la haute direction à l'égard des risques juridiques et de réputation est assurée par le Comité des risques juridiques et de réputation, lequel est un sous-comité du CGR qui rend compte régulièrement de ses activités au CGR. En outre, certains comités de la haute direction à l'échelle de l'entreprise assurent également la surveillance de ces risques pour assurer que les pratiques requises ont été mises en œuvre et que les risques juridiques et de réputation importants ont été décelés et gérés de façon efficace, et communiqués à un échelon supérieur, s'il y a lieu.

Risque lié au comportement

Le risque lié au comportement s'entend du risque que des actes ou des omissions (c.-à-d. les comportements) de la part de la CIBC, des membres de l'équipe ou de tiers ne soient pas conformes à la culture et aux valeurs que nous souhaitons; aient des conséquences négatives ou inéquitables pour les clients, les membres de l'équipe ou les actionnaires; se traduisent par des pratiques et des résultats contraires aux règles du marché; influent sur la réputation de la CIBC à titre d'institution financière de premier rang; ou aient des effets importants et néfastes sur notre entreprise, nos activités et notre situation financière.

Le Cadre de gestion des risques liés au comportement et à la culture s'applique à l'échelle de l'entreprise et décrit la manière dont nous gérons les risques potentiels liés au comportement par un processus proactif de gestion et de surveillance. Chaque membre de l'équipe est responsable du recensement et de la gestion du risque lié au comportement. Les principes et exigences d'ensemble pour le maintien d'un comportement approprié et la réponse à un comportement inapproprié sont présentés dans le Code de conduite CIBC (le code) ainsi que dans d'autres politiques, cadres, processus et procédures propres aux secteurs d'activité ou en vigueur à l'échelle mondiale ou régionale. Tous les membres de l'équipe doivent se conformer au code et aux politiques, cadres, processus et procédures de la CIBC dans l'exercice des responsabilités inhérentes à leur rôle. La gouvernance du risque lié au comportement est assurée de manière générale par le conseil et ses comités, dont le CG, ainsi que par les comités de la haute direction.

Questions relatives à la comptabilité et au contrôle

Méthodes comptables critiques et estimations

Les états financiers consolidés de la CIBC ont été préparés selon les IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Ces états financiers consolidés sont également conformes au paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) et aux exigences du BSIF. Un sommaire des principales méthodes comptables est présenté à la note 1 des états financiers consolidés.

Certaines méthodes comptables exigent que nous posions des jugements et fassions des estimations, dont certains ont trait à des questions incertaines. Le contexte macroéconomique actuel, y compris l'incidence de la hausse des taux d'intérêt, de l'inflation, des événements survenus dans le secteur bancaire aux États-Unis et des événements géopolitiques, donne lieu à un degré d'incertitude accru à l'égard de nos estimations et hypothèses comptables, ce qui augmente la nécessité de faire appel au jugement. En particulier, tout changement dans les jugements et les estimations en lien avec l'IFRS 9 peut avoir une incidence importante sur le montant de la provision pour pertes de crédit attendues et la volatilité de la dotation à la provision pour pertes de crédit d'une période à l'autre. Tout changement requis dans les jugements et estimations posés en appliquant les méthodes comptables critiques dont il est question ci-après pourrait avoir une incidence notable sur nos résultats financiers. Nous avons mis en place des procédures de contrôle visant à assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes sont bien contrôlés.

Utilisation et classement des instruments financiers

En tant qu'institution financière, nos actifs et nos passifs sont surtout composés d'instruments financiers, notamment les dépôts, les valeurs mobilières, les prêts, les dérivés, les acceptations, les mises en pension de titres et les titres secondaires.

Nous nous servons de ces instruments pour des activités de négociation et des activités autres que de négociation. Les activités de négociation comprennent principalement l'achat et la vente de valeurs mobilières et de métaux, les transactions de change et de dérivés au cours des négociations pour les clients et la prise des positions de négociation dans le but d'en tirer des produits. Les activités autres que de négociation comprennent en général les prêts, les placements, le financement et la GAP.

L'utilisation d'instruments financiers peut créer ou amoindrir le risque de marché, de crédit ou de liquidité. Se reporter à la section Gestion du risque pour plus de précisions à ce sujet.

Les instruments financiers sont comptabilisés en fonction de leur classement. Un jugement est requis pour déterminer le classement approprié des instruments financiers selon l'IFRS 9, en particulier en ce qui a trait à la question de savoir si les actifs financiers sous forme de titres de créance correspondent « uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts », ainsi qu'à l'évaluation du modèle économique utilisé pour gérer les actifs financiers. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur la comptabilisation de ces instruments en vertu de l'IFRS 9.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Selon l'IFRS 9, les titres de créance et les titres de participation obligatoirement évalués et désignés à la JVRN, les prêts aux entreprises et aux gouvernements obligatoirement évalués et désignés à la JVRN, les engagements liés à des valeurs vendues à découvert, les contrats de dérivés, les valeurs évaluées à la JVAERG et les instruments financiers désignés à leur juste valeur sont comptabilisés à la juste valeur. Les instruments financiers désignés à leur juste valeur sont composés de certains titres de créance, de certains emprunts garantis, d'engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres, de dépôts structurés et de dépôts des entreprises et des gouvernements. Les engagements portant sur les taux d'intérêt de certains prêts hypothécaires de détail sont également classés comme instruments financiers désignés à leur juste valeur.

Selon l'IFRS 13, la juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans des conditions de concurrence normales et dans les conditions actuelles du marché (c.-à-d. la valeur de sortie). Les évaluations de la juste valeur sont classées par niveau au sein d'une hiérarchie des justes valeurs selon la nature des données d'évaluation (niveaux 1, 2 et 3). Nous avons un processus formel et documenté pour établir la juste valeur. La juste valeur est fondée sur les cours du marché non ajustés sur un marché actif pour un instrument identique, lorsque ceux-ci sont disponibles (niveau 1). Si des prix ou des cours sur un marché actif ne sont pas disponibles pour un instrument, la juste valeur est alors fondée sur des modèles d'évaluation utilisant des données importantes observables sur le marché (niveau 2) ou utilisant au moins une donnée importante non observable sur le marché (niveau 3). Il faut faire preuve de jugement dans l'estimation de la juste valeur. La part de jugement qu'il convient d'appliquer dépend en grande partie de la quantité d'information observable disponible sur le marché.

En ce qui concerne les instruments évalués selon des modèles internes utilisant beaucoup de données non observables sur le marché et qui sont par conséquent classés au niveau 3 de la hiérarchie, la part de jugement qu'il convient d'utiliser pour estimer la juste valeur est plus grande que celle utilisée pour estimer la juste valeur des instruments classés aux niveaux 1 et 2. Pour assurer la qualité de l'évaluation, un certain nombre de politiques et de contrôles sont en place, dont des validations indépendantes des données d'évaluation de sources externes, comme les cours de la Bourse, les cours des courtiers ou d'autres sources indépendantes d'établissement des prix approuvées par la direction.

Le tableau ci-après présente les montants des instruments financiers, classés par catégorie, qui font l'objet d'une évaluation au moyen d'une technique d'évaluation basée sur des données de niveau 3. Se reporter à la note 2 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur l'évaluation et la sensibilité des actifs et des passifs financiers du niveau 3.

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2023		2022	
	Niveau 3	Total ¹	Niveau 3	Total ¹
Actif				
Valeurs mobilières obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN et prêts obligatoirement évalués à la JVRN	691 \$	0,8 %	1 194 \$	1,7 %
Titres de créance évalués à la JVAERG et titres de participation désignés à la JVAERG	191	0,3	161	0,3
Dérivés	71	0,2	67	0,2
	953 \$	0,5 %	1 422 \$	0,8 %
Passif				
Dépôts et autres passifs ²	242 \$	0,7 %	409 \$	1,5 %
Dérivés	1 874	4,5	1 586	3,0
	2 116 \$	2,1 %	1 995 \$	2,0 %

1) Représente le pourcentage des actifs et des passifs de niveau 3 par rapport au total des actifs et des passifs dans chaque catégorie qui sont présentés à la juste valeur dans notre bilan consolidé.

2) Comprennent les dépôts désignés à la juste valeur et les dérivés incorporés séparés.

Les méthodes d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et ceux qui ne le sont pas figurent à la note 2 des états financiers consolidés.

Dans le but de refléter la pratique observée sur le marché dans l'établissement du prix des dérivés garantis et non garantis, notre modèle d'évaluation fait appel aux courbes de swaps indiciaires à un jour pour tenir lieu de taux d'actualisation dans l'évaluation des dérivés garantis et au coût de financement établi en fonction du marché dans l'évaluation des dérivés non garantis. Le recours à une courbe du coût de financement établi en fonction du marché réduit la juste valeur des actifs dérivés non garantis en sus de la réduction de la juste valeur liée au risque de crédit déjà prise en compte dans les REC. À l'inverse, le recours à une courbe du coût de financement établi en fonction du marché réduit la juste valeur des passifs dérivés non garantis, de sorte que des rajustements liés à notre risque de crédit propre sont généralement inclus. Compte tenu de l'évolution constante de la pratique en matière d'évaluation de dérivés sur le marché, d'autres rajustements pourraient être nécessaires à l'avenir.

Ajustements de la juste valeur

Nous faisons preuve de jugement pour établir les ajustements de valeur compte tenu de divers facteurs pouvant toucher l'évaluation des instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Ces facteurs comprennent, entre autres, l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur, l'illiquidité découlant des problèmes d'absorption du marché et d'autres risques de marché, l'incertitude des paramètres, le risque lié aux modèles et le risque de crédit.

Le calcul des ajustements de la juste valeur exige que nous fondions nos estimations sur les processus comptables et sur le jugement de la direction. Nous évaluons régulièrement le caractère adéquat des ajustements de la juste valeur. Le montant des ajustements de la juste valeur pourrait être modifié si des événements le justifient et pourrait ne pas correspondre à la valeur de réalisation définitive.

Au 31 octobre 2023, le total des ajustements de valeur liés aux instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé était de 373 M\$ (326 M\$ en 2022), surtout en lien avec le risque de crédit, les écarts entre le cours acheteur et le cours vendeur et l'incertitude associée aux paramètres de nos actifs et passifs dérivés, ainsi qu'avec les ajustements comptabilisés pour évaluer nos actifs et passifs dérivés non garantis selon une courbe du coût estimatif de financement établi en fonction du marché.

Dépréciation d'actifs financiers

Selon l'IFRS 9, nous établissons et maintenons des provisions pour pertes de crédit attendues à l'égard de tous les actifs financiers sous forme de titres de créance classés au coût amorti ou à la JVAERG. En outre, les provisions pour pertes de crédit attendues s'appliquent aux engagements de prêts et aux garanties financières qui ne sont pas évalués à la JVRN.

Les provisions pour pertes de crédit attendues reflètent un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles, la valeur temps de l'argent et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions sur l'évolution de la conjoncture économique à venir. L'un des objectifs de l'IFRS 9 est d'assurer que les pertes pour la durée de vie de tous les instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale sont comptabilisées. Par conséquent, les provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées au montant : i) des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, ou ii) des pertes de crédit attendues pour la durée de vie dans le cas des instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation.

Principaux facteurs touchant les pertes de crédit attendues

Les dispositions de l'IFRS 9 relatives à la dépréciation des pertes de crédit attendues exigent que nous posions des jugements et fassions des estimations concernant des questions incertaines. En particulier, les dispositions de l'IFRS 9 relatives aux pertes de crédit attendues intègrent les éléments suivants qui nécessitent un niveau élevé de jugement :

- déterminer à quel moment une augmentation importante du risque de crédit lié à un prêt est survenue;
- calculer les pertes de crédit pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie;
- établir des prévisions sur les informations prospectives applicables à de multiples scénarios et déterminer la pondération probabiliste pour chaque scénario.

En outre, l'interrelation entre ces éléments nécessite également un niveau élevé de jugement. Tout changement dans les jugements et les estimations en lien avec l'IFRS 9 peut avoir une incidence importante sur le montant des provisions pour pertes de crédit attendues et la volatilité de la dotation à la provision pour pertes de crédit d'une période à l'autre. Tout changement au cours d'une période donnée pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats financiers.

Nous continuons à mener nos activités dans un contexte macroéconomique incertain. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, une migration du crédit désavantageuse, les mises à jour des paramètres et une évolution défavorable de nos perspectives économiques ont entraîné une augmentation de nos pertes de crédit attendues sur les prêts productifs des premier et deuxième stades. Il existe une incertitude inhérente à l'estimation de l'incidence sur le contexte macroéconomique de la hausse des taux d'intérêt, de l'assouplissement des pressions inflationnistes, des événements dans le secteur bancaire aux États-Unis et des événements géopolitiques. Par conséquent, nous avons continué de faire appel à une part plus importante de jugement à l'égard des éléments précités afin d'estimer les pertes de crédit attendues. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et de ces hypothèses. Se reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés pour plus de précisions sur le niveau élevé de jugement inhérent à l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

Utilisation du cadre réglementaire

Notre modèle de provisions pour pertes de crédit attendues intègre des données, des systèmes et des processus utilisés dans le calcul des ajustements réglementaires pour les pertes attendues selon Bâle pour la tranche de nos portefeuilles de détail et de prêts aux entreprises et aux gouvernements assujettis à l'approche fondée sur les notations internes (NI). Une grande part de jugement est requise pour optimiser les données et les techniques de modélisation utilisées dans le calcul des paramètres de risque selon Bâle, et conformément aux exigences de l'IFRS 9, notamment la conversion des estimations fondées sur le cycle économique en paramètres fondés sur un moment dans le temps utilisés conformément à l'IFRS 9, lesquels prennent en considération des informations prospectives. De plus, les pertes de crédit selon l'IFRS 9 sont évaluées sur un horizon de 12 mois pour les instruments financiers de premier stade et sur la durée de vie pour les instruments financiers de deuxième stade et de troisième stade, comparativement à un horizon de 12 mois pour les portefeuilles assujettis à l'approche NI en vertu de Bâle. Les principales différences entre les paramètres de risque selon Bâle et les paramètres selon l'IFRS 9 sont présentées dans le tableau ci-après :

	<i>Fonds propres réglementaires</i>	<i>IFRS 9</i>
PD	La PD prévue pour tout le cycle fondée sur la moyenne à long terme de la PD dans le cadre d'un cycle économique complet.	La PD ponctuelle pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie fondée sur les circonstances actuelles et les hypothèses prospectives pertinentes.
PCD	La PCD dans un scénario de ralentissement fondée sur les pertes qui seraient attendues au cours d'un ralentissement économique et soumises à certains planchers réglementaires. Montant actualisé en utilisant le coût du capital ou le coût de renonciation.	La PCD objective et fondée sur des pondérations probabilistes en fonction de la PCD estimative, y compris l'incidence des hypothèses prospectives pertinentes, dont les variations de la valeur de la garantie. Montant actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif initial.
ECD	Montant fondé sur le solde utilisé majoré de l'utilisation prévue de toute tranche non utilisée avant le défaut. Ce montant ne peut être inférieur au solde utilisé.	Le montant de l'amortissement et du remboursement de principal et du versement d'intérêts entre la date du bilan et la date de défaut est également pris en compte.
Divers		Les pertes de crédit attendues sont actualisées à compter de la date du défaut jusqu'à la date de clôture.

Répartition de la dotation à la provision pour pertes sur créances

Nous comptabilisons une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux (troisième stade) et sur prêts productifs (premier et deuxième stades) dans les unités d'exploitation stratégiques respectives. La dotation à la provision pour pertes sur créances comptabilisée directement au compte de résultat consolidé se rapporte aux instruments financiers classés à titre de prêts et d'acceptations bancaires. La dotation à la provision pour pertes sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti est comptabilisée à titre de Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net dans le compte de résultat consolidé.

Comptabilité de couverture

Les lignes directrices en matière de comptabilité de couverture de lignes de l'IFRS 9 visent à harmoniser plus efficacement le traitement comptable et la gestion des risques. Cependant, l'IFRS 9 permet aux entités de continuer d'appliquer les dispositions actuelles en matière de comptabilité de couverture de l'IAS 39 plutôt que d'adopter les dispositions de l'IFRS 9. Comme l'autorise la norme, nous avons antérieurement choisi de ne pas adopter les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IFRS 9 et de continuer plutôt d'appliquer celles de l'IAS 39. Comme l'exige la norme, nous avons adopté les exigences à l'égard des informations à fournir concernant la comptabilité de couverture applicables en vertu des modifications apportées à l'IFRS 7 qui étaient en vigueur en 2018. En raison de la réforme des taux d'intérêt de référence, nous avons adopté, avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2019, les dispositions du document intitulé Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 1 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7) publié par l'IASB et, avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2020, les dispositions du document intitulé Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16). Se reporter à la section Autres faits nouveaux en matière de réglementation – Réforme des taux d'intérêt de référence pour plus de précisions.

Titrisations et entités structurées

Titrisation de nos propres actifs

En vertu de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* (IFRS 10), il faut faire preuve de jugement pour évaluer si un investisseur contrôle une entité émettrice, notamment s'il i) détient le pouvoir sur l'entité émettrice, ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice, et iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient. Un investisseur pourrait exercer son pouvoir par l'intermédiaire de droits de vote ou de droits similaires ou, dans le cas d'entités structurées, par l'intermédiaire d'accords contractuels dirigeant les activités pertinentes de l'entité émettrice. Lorsque les droits de vote ne sont pas pertinents pour déterminer si la CIBC a le pouvoir sur une entité, surtout dans le cas d'entités structurées complexes, l'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances, notamment l'objet et la conception de l'entité émettrice, les relations avec les autres investisseurs et la capacité de chaque investisseur de prendre des décisions à l'égard des activités importantes, et si la CIBC agit à titre de mandant ou de mandataire.

Nous sommes le promoteur de plusieurs entités structurées qui ont acheté et titrisé nos propres actifs, notamment Cards II Trust, entités que nous consolidons en vertu de l'IFRS 10.

Nous titrisons également nos propres actifs hypothécaires en vertu d'un programme de titrisation soutenu par le gouvernement. Nous vendons ces actifs titrisés à une entité de titrisation soutenue par le gouvernement que nous ne consolidons pas, ainsi qu'à d'autres tiers. L'IFRS 9 précise à quel moment il faut décomptabiliser les actifs financiers. Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie rattachés à l'actif sont arrivés à échéance ou lorsque nous avons transféré les droits de recevoir les flux de trésorerie rattachés à l'actif, notamment :

- nous avons transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif;
- nous n'avons ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif, mais avons transféré le contrôle de l'actif.

Nous avons établi que nos activités de titrisation liées aux prêts hypothécaires à l'habitation et aux créances sur cartes de crédit sont comptabilisées à titre de transactions d'emprunts garantis puisque nous n'avons pas satisfait aux critères susmentionnés.

Les prêts de titres et les opérations de mises en pension de titres n'entraînent généralement pas le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces titres et ne donnent donc pas lieu à leur décomptabilisation.

Nous vendons aussi certains prêts hypothécaires commerciaux du marché américain à des tiers qui sont admissibles à la décomptabilisation puisque nous avons transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des prêts hypothécaires et que nous ne conservons pas de liens après le transfert.

Titrisation d'actifs de tiers

Nous sommes également le promoteur de plusieurs entités structurées qui achètent des groupes d'actifs de tiers. Nous évaluons un certain nombre de facteurs au moment d'établir si la CIBC contrôle ces entités structurées. Nous contrôlons la mesure dans laquelle nous intervenons au sein de ces entités structurées en investissant directement dans les titres de créance émis par l'entité structurée et en fournissant une protection des liquidités aux autres créanciers afin de déterminer si nous devons consolider ces entités.

L'IFRS 10 exige également que nous procédions à une nouvelle évaluation de la consolidation lorsque les faits et circonstances propres à l'entité indiquent qu'un ou plus d'un des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus a changé. Les facteurs entraînant la réévaluation comprennent, mais sans s'y limiter, des changements importants au sein de la structure de propriété des entités, des changements dans les accords contractuels ou de gouvernance, l'attribution d'une facilité de liquidité au-delà des modalités établies à l'origine, la conclusion de transactions avec les entités qui n'étaient pas prévues au départ et des changements à la structure de financement des entités.

Dans le cas plus précis de nos fonds multicédants, nous procédons à une nouvelle évaluation de la consolidation si notre participation dans le PCAC émis par les fonds multicédants change de façon importante ou, ce qui est plus rare, lorsque la facilité de liquidités que nous offrons aux fonds multicédants est utilisée ou modifiée.

Une augmentation appréciable de notre participation dans le papier commercial émis par les fonds multicédants serait plus probable dans les situations où le marché du PCAC soutenu par les banques se détériore de façon importante, de telle sorte que les fonds multicédants seraient incapables de renouveler leur PCAC.

Se reporter à la section Situation financière – Arrangements hors bilan et à la note 6 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur la titrisation de nos propres actifs et d'actifs de tiers.

Contrats de location

À titre de preneur, nous comptabilisons un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante en fonction de la valeur actualisée des paiements de loyers futurs, moins les avantages incitatifs à la location à recevoir, lorsque le bailleur met l'actif loué à la disposition de la CIBC. Nous exerçons notre jugement pour déterminer la durée du contrat de location appropriée, en fonction de la partie non résiliable de la durée du contrat de location, ajusté pour tenir compte des options de renouvellement et de résiliation que nous avons la certitude raisonnable d'exercer. Pour la comptabilisation du contrat de location, nous déterminons également les taux d'actualisation appropriés d'après le taux d'intérêt implicite du contrat de location, s'il est possible de le déterminer, ou le taux d'emprunt marginal de la CIBC.

À titre de bailleur intermédiaire, nous exerçons notre jugement pour classer un contrat de sous-location en tant que contrat de location simple ou contrat de location-financement selon que la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif au titre du droit d'utilisation sous-jacent est transférée ou non au sous-locataire. Si un contrat de sous-location est classé comme un contrat de location-financement, l'actif au titre du droit d'utilisation qui y est lié est décomptabilisé et un investissement dans le contrat de sous-location est comptabilisé selon le taux d'actualisation du contrat de location principal, à moins qu'il soit possible de déterminer le taux d'intérêt implicite du contrat de sous-location. Si un contrat de sous-location classé comme un contrat de location-financement comprend des composantes locatives et des composantes non locatives, nous répartissons la contrepartie totale dans le contrat entre chacune des composantes en fonction de notre estimation du prix de vente spécifique de chacune de ces composantes. L'investissement dans le contrat de sous-location est ultérieurement évalué selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les produits d'intérêts étant comptabilisés sur la durée du contrat de sous-location. Les produits locatifs tirés des contrats de sous-location simple sont comptabilisés de manière systématique sur la durée du contrat de location. Pour les contrats de location-financement et les contrats de sous-location simple, nous exerçons des jugements similaires à ceux que nous exerçons lorsque nous agissons à titre de preneur afin de déterminer la durée appropriée d'un contrat de location.

Dépréciation des actifs

Goodwill

Au 31 octobre 2023, nous avons un goodwill de 5 425 M\$ (5 348 M\$ en 2022). Le goodwill n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation, au moins une fois par année, au moyen de la comparaison entre la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle le goodwill a été affecté, et sa valeur comptable, y compris le goodwill. Tout écart défavorable est comptabilisé à titre de dépréciation du goodwill. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Le goodwill doit être soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe des indices que l'actif ait pu perdre de la valeur.

Il faut faire preuve de jugement important dans l'estimation de la valeur recouvrable. Les valeurs recouvrables sont estimées en fonction de modèles internes selon lesquels il faut poser des hypothèses importantes, notamment au sujet des résultats attendus, des taux d'actualisation, des taux de croissance, des exigences prévues en matière de fonds propres réglementaires et des ratios cours/bénéfice. Des réductions de la valeur recouvrable estimée pourraient découler de différents facteurs tels qu'une diminution des flux de trésorerie attendus, une augmentation du niveau hypothétique de fonds propres requis et une variation négative du taux d'actualisation ou des taux de croissance finaux, pris isolément ou selon une combinaison de ces facteurs. Si la valeur recouvrable que nous avons estimée n'excède pas considérablement la valeur comptable de l'UGT, il faut davantage faire appel au jugement, et des réductions à la valeur recouvrable sont plus susceptibles d'entraîner la comptabilisation d'une perte de valeur.

Au quatrième trimestre de 2023, nous avons effectué notre test de dépréciation annuel. Nous avons établi que la valeur recouvrable de nos UGT dépassait leur valeur comptable.

Se reporter à la note 8 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Autres immobilisations incorporelles et actifs à long terme

Au 31 octobre 2023, nous avons d'autres immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée de 116 M\$ (143 M\$ en 2022) et d'autres immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité déterminée de 259 M\$ (358 M\$ en 2022). Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées séparément lorsque les avantages qu'elles comportent résultent de droits contractuels ou juridiques ou qu'elles peuvent être vendues ou faire l'objet d'une cession, d'une licence, d'un contrat de location ou d'un échange. Déterminer la durée d'utilité des immobilisations incorporelles exige du jugement et une analyse fondée sur des faits.

Les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais font plutôt l'objet d'un test de dépréciation au moyen de la comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Un test de dépréciation doit être effectué au moins chaque année ou chaque fois qu'il existe des indices que ces actifs aient pu perdre de la valeur. Le 31 octobre 2023, CIBC FirstCaribbean a annoncé son intention de changer le nom de sa marque pour CIBC. Par conséquent, nous avons comptabilisé une perte de valeur de 27 M\$ au quatrième trimestre de 2023 au titre de la dépréciation de l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée liée au nom de la marque acquise au moment de l'acquisition de CIBC FirstCaribbean.

Les actifs à long terme et les autres immobilisations incorporelles identifiables dont la durée d'utilité est déterminée sont amortis sur leur durée d'utilité estimée. Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable.

Il faut faire preuve de jugement pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et des actifs à long terme, étant donné que nous estimons les flux de trésorerie futurs que nous prévoyons tirer des actifs et, le cas échéant, les flux de trésorerie découlant de l'éventuelle cession des actifs.

Se reporter à la note 8 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Impôt sur le résultat

Nous nous sommes engagés à adopter des pratiques fiscales responsables. Nous mettons en œuvre des processus de gouvernance et de conformité fiscales dynamiques conformément aux obligations réglementaires de tous les territoires où nous exerçons nos activités. Nous visons à gérer le risque fiscal pour nous assurer de bien comprendre toute exposition aux risques financiers et faire en sorte qu'elle s'aligne sur notre stratégie, notre intérêt à l'égard du risque global et du risque de réputation.

Nous sommes assujettis aux lois fiscales des divers territoires où nous exerçons nos activités. Ces lois fiscales complexes peuvent faire l'objet d'interprétations différentes de notre part et de celle des autorités fiscales visées. La direction exerce un jugement pour interpréter les lois fiscales pertinentes et pour estimer la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé et le moment auquel elles seront comptabilisées, en fonction d'une évaluation des facteurs pertinents.

L'impôt exigible est calculé d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Dans le cas de l'impôt canadien sur le revenu, « quasi adopté » s'entend généralement du moment auquel les taux proposés franchissent l'étape de la troisième lecture au Parlement canadien dans le cas d'un gouvernement minoritaire ou de la première lecture au Parlement canadien dans le cas d'un gouvernement majoritaire.

Des actifs ou des passifs d'impôt différé sont déterminés pour chaque différence temporaire en fonction des taux d'impôt qui devraient être en vigueur pour la période au cours de laquelle les actifs seront réalisés ou les passifs réglés, d'après les lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Nous ne comptabilisons pas les passifs d'impôt différé pour les différences temporaires découlant de nos investissements nets dans des établissements à l'étranger s'il n'est pas prévu qu'elles se résorberont dans un avenir prévisible et si nous prévoyons contrôler la date à laquelle elles se résorberont. Nous ne comptabilisons pas les actifs d'impôt différé pour les différences temporaires découlant de nos investissements nets dans des établissements à l'étranger s'il n'est pas prévu qu'elles se résorberont dans un avenir prévisible et s'il n'est pas probable que nous disposerons d'un bénéfice imposable futur auquel nous pourrions imputer ces différences temporaires déductibles.

Chaque trimestre, nous évaluons s'il est probable que nos actifs d'impôt différé seront réalisés avant leur échéance et s'il convient de ne pas comptabiliser une partie de nos actifs d'impôt différé.

Se reporter à la note 19 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur l'impôt sur le résultat.

Passifs éventuels et provisions

Procédures judiciaires et autres éventualités

Dans le cours normal des affaires, la CIBC est partie à diverses procédures judiciaires, y compris des enquêtes réglementaires, dans le cadre desquelles des dommages-intérêts imposants sont réclamés à la CIBC et à ses filiales. Des provisions sont constituées pour les procédures judiciaires si, de l'avis de la direction, il est probable que des ressources économiques devront être affectées au règlement de l'affaire et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Si l'estimation fiable d'une perte probable se situe dans une fourchette de résultats possibles à l'intérieur de laquelle un montant précis semble représenter une meilleure estimation, ce montant est comptabilisé. Si aucun montant précis à l'intérieur de la fourchette de résultats possibles ne semble être une meilleure estimation qu'un autre montant, le montant médian de la fourchette est comptabilisé. Dans certains cas, toutefois, il n'est pas possible de déterminer si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant de la perte, de sorte qu'aucun montant ne peut être comptabilisé.

Même s'il est par nature difficile de prédire l'issue de ces procédures judiciaires, à la lumière de nos connaissances actuelles et après consultation de nos conseillers juridiques, nous ne prévoyons pas que l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, aura des répercussions négatives importantes sur nos états financiers consolidés. Par contre, elle pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée. Nous vérifions régulièrement si les provisions pour les procédures judiciaires de la CIBC sont adéquates et procédons aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles.

Selon la CIBC, les pertes sont raisonnablement possibles lorsque le risque qu'elles surviennent n'est pas probable, sans être faible. Il est raisonnablement possible que la CIBC subisse une perte supérieure au montant comptabilisé lorsque la perte comptabilisée correspond au point

médian d'une fourchette de pertes raisonnablement possibles, ou que la perte éventuelle se rapporte à un litige pour lequel une issue défavorable est raisonnablement possible, sans être probable.

Une description des procédures judiciaires en cours importantes auxquelles la CIBC est partie se trouve à la note 22 des états financiers consolidés. Les provisions présentées à la note 22 comprennent toutes les provisions de la CIBC pour les procédures judiciaires au 31 octobre 2023, notamment des montants liés aux procédures judiciaires importantes décrites dans cette note et à d'autres procédures judiciaires.

La CIBC croit qu'outre les montants déjà comptabilisés au titre des pertes raisonnablement possibles, la fourchette globale estimative pour les procédures judiciaires importantes la visant qui sont susceptibles de faire l'objet d'une telle estimation allait de néant à environ 0,6 G\$ au 31 octobre 2023. La fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles est fondée sur les informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures judiciaires importantes auxquelles la CIBC est partie, compte tenu de la meilleure estimation de la CIBC quant aux pertes pouvant résulter de ces procédures et faire l'objet d'une estimation. L'estimation de la CIBC repose sur une grande part de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures et, dans bien des cas, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer. La fourchette ne tient pas compte des dommages-intérêts exemplaires potentiels. La fourchette estimative au 31 octobre 2023 était fondée sur les procédures judiciaires importantes présentées à la note 22 des états financiers consolidés. Les éléments déterminant la fourchette estimative changeront au fil du temps, et les pertes réelles pourraient être très différentes de l'estimation actuelle. Pour certaines procédures judiciaires, la CIBC ne croit pas qu'une estimation puisse être faite actuellement, car bon nombre ne sont qu'à un stade préliminaire, et les montants réclamés ne sont pas tous déterminés. Ainsi, ces procédures judiciaires ne sont pas incluses dans la fourchette.

Hypothèses relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Nous sommes le promoteur de divers régimes d'avantages du personnel destinés aux employés admissibles, notamment des régimes de retraite agréés, des régimes complémentaires de retraite, ainsi que d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour les soins de santé et les soins dentaires (autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi). En outre, nous continuons d'être le promoteur de régimes d'assurance invalidité de longue durée et d'assurance soins dentaires (collectivement, les régimes d'avantages complémentaires à long terme). Le régime de remplacement du revenu d'invalidité de longue durée qui ne prenait plus aucune nouvelle réclamation depuis juin 2004 a été réglé en décembre 2021.

Le calcul de la charge nette et des obligations nettes au titre des prestations définies dépend de plusieurs hypothèses actuarielles, dont les taux d'actualisation, les taux tendanciels du coût des soins de santé, le taux de roulement du personnel, les augmentations de salaire prévues, l'âge de la retraite et le taux de mortalité. Les hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul de la charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies pour un exercice sont formulées au début de la période annuelle de présentation de l'information financière. Ces hypothèses sont passées en revue chaque année conformément aux pratiques actuarielles reconnues et sont approuvées par la direction. Nous avons exercé un plus grand degré de jugement pour formuler des hypothèses liées aux salaires pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, étant donné les effets des pressions inflationnistes sur les salaires du personnel et sur notre engagement public à accorder davantage de hausses salariales à certains employés.

Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer la charge nette et les obligations nettes au titre du régime de retraite à prestations définies tient compte des rendements du marché, à la date d'évaluation, des instruments de créance de qualité supérieure assortis d'une monnaie et d'une durée à l'échéance qui correspondent à la monnaie et à l'échelonnement prévu des versements au titre des prestations. Notre taux d'actualisation est estimé au moyen d'une courbe de rendement fondée sur des obligations de sociétés de haute qualité. Bien qu'il existe un marché très actif d'obligations de sociétés de haute qualité libellées en dollars canadiens assorties de durées jusqu'à l'échéance courtes et moyennes, il n'en existe pas pour les obligations assorties de durées jusqu'à l'échéance qui correspondent à l'échelonnement de tous les versements prévus au titre des prestations des régimes offerts au Canada. Par conséquent, pour nos régimes canadiens de retraite, nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et nos régimes d'autres avantages à long terme, nous avons estimé les rendements des obligations de sociétés de grande qualité assorties d'échéances à plus long terme en extrapolant les rendements actuels à court terme des obligations à durée courte et moyenne sur la courbe de rendement. La construction de la courbe de rendement fait appel au jugement; c'est pourquoi, selon les différentes méthodes utilisées, la courbe de rendement peut donner lieu à différents taux d'actualisation.

Se reporter aux notes 1 et 18 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur la charge et les obligations comptabilisées chaque année au titre des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Programme de fidélisation autogéré

Nous sommes le promoteur de certains programmes autogérés de fidélisation des clients de cartes de crédit pour lesquels nous comptabilisons des passifs au titre des points de fidélisation des clients de cartes de crédit, qui font l'objet de réévaluations périodiques pour tenir compte des coûts liés à l'échange prévu des points à mesure que cette estimation évolue au fil du temps. Le calcul des coûts liés à l'échange prévu des points nécessite de faire appel au jugement et dépend de plusieurs hypothèses, y compris l'estimation des coûts par point et le taux d'échange à long terme.

Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur les programmes de fidélisation autogérés.

Faits nouveaux en matière de comptabilité

Transition à l'IFRS 17

L'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), publiée en mai 2017, remplace l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* (IFRS 4). En juin 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 17 visant en partie à aider les sociétés à mettre en œuvre la norme. L'IFRS 17 et ses modifications s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, ce qui correspondra au 1^{er} novembre 2023 en ce qui nous concerne. L'IFRS 17 fournit des lignes directrices complètes en matière de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information à fournir à l'égard des contrats d'assurance que nous émettons et des contrats de réassurance que nous détenons. L'IFRS 17 exige que des groupes de contrats d'assurance soient établis et évalués sur la base des flux de trésorerie d'exécution à l'aide des modèles d'évaluation énoncés dans la norme. Les contrats d'assurance comptabilisés selon la méthode générale d'évaluation (MGE) sont évalués en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie d'exécution, d'un ajustement au titre du risque non financier et d'une marge sur services contractuels qui représente le profit non acquis au niveau du portefeuille, lequel est ensuite ventilé en groupes constitués en fonction de leur niveau de rentabilité. Nous prévoyons évaluer nos contrats d'assurance selon la MGE lorsque le périmètre du contrat excède un an. Les contrats d'assurance comptabilisés selon la méthode de la répartition des primes (MRP) sont évalués sur la base des primes reçues et des flux de trésorerie connexes. Nous prévoyons évaluer nos contrats d'assurance selon la MRP lorsque le périmètre du contrat est inférieur à un an. Selon les deux modèles d'évaluation, le passif au titre des sinistres survenus est évalué sur la base des flux de trésorerie d'exécution liés aux sinistres survenus. Les principales différences entre l'IFRS 4 et l'IFRS 17 applicables à la CIBC sont les suivantes :

- Selon l'IFRS 4, les profits et les pertes découlant des affaires nouvelles sont comptabilisés immédiatement. Selon l'IFRS 17, les profits découlant des affaires nouvelles sont différés et comptabilisés progressivement à mesure que les services d'assurance sont fournis. Si nous déterminons qu'un groupe de contrats est déficitaire à la comptabilisation initiale ou si un groupe de contrats devient déficitaire lors d'une évaluation ultérieure, nous comptabilisons les pertes correspondantes immédiatement.
- Selon l'IFRS 4, le taux d'actualisation utilisé pour évaluer le passif au titre du contrat d'assurance est déterminé sur la base des actifs qui soutiennent le passif d'assurance. Selon l'IFRS 17, le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus est fondé sur les caractéristiques du contrat d'assurance.

Nous prévoyons adopter l'IFRS 17 de façon rétrospective pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} novembre 2023 avec retraitement des informations de la période comparative de 2023. L'incidence après impôt sur les résultats non distribués devrait représenter une diminution d'environ 55 M\$ au début de l'exercice comparatif, soit au 1^{er} novembre 2022.

La mise en œuvre de l'IFRS 17 est supervisée par un comité de direction. Le comité de direction est formé de parties intéressées provenant des principaux secteurs d'activités et des groupes fonctionnels, notamment Finance, Technologie et Gestion du risque ainsi que notre actuaire désigné. Nous avons achevé notre évaluation des changements à nos méthodes comptables et actuarielles découlant de l'adoption de l'IFRS 17 et avons mis en œuvre une solution technologique à l'appui de la conformité aux nouvelles exigences comptables.

Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 (modification d'IAS 12)

Le 23 mai 2023, l'IASB a publié un document intitulé Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2, qui modifie l'IAS 12, *Impôts sur le résultat* (IAS 12), qui prévoit une exception temporaire à la comptabilisation et à la présentation de l'impôt différé instaurée dans le cadre de la mise en œuvre du modèle de règles du Pilier 2 publié par l'OCDE. Le modèle de règles du Pilier 2 fournit un cadre général pour la mise en œuvre de l'impôt minimum mondial de 15 %, qui sera appliqué selon le pays. La CIBC a adopté ces modifications de manière rétrospective et a appliqué l'exception à la comptabilisation et à la présentation de l'impôt différé rattaché à l'impôt sur le résultat découlant des règles du Pilier 2. D'autres modifications exigent la présentation de certaines informations supplémentaires sur les expositions fiscales découlant des règles du Pilier 2 à compter de l'exercice de la CIBC ouvert le 1^{er} novembre 2023.

Autres faits nouveaux en matière de réglementation

Réforme des taux d'intérêt de référence

Divers indices de taux d'intérêt et autres indices qui sont présumés être des « indices de référence » (y compris le LIBOR) sont assujettis à des lignes directrices réglementaires internationales et à des propositions de réforme. Les organismes de réglementation de divers pays ont préconisé la transition des taux interbancaires offerts vers des taux d'intérêt de référence alternatifs (taux alternatifs), fondés sur des taux sans risque établis au moyen de transactions réelles sur le marché. Par suite des annonces faites par divers organismes de réglementation, la publication des taux LIBOR en livres sterling, en yens japonais, en francs suisses et en euros pour toutes les échéances, de même que celle du taux LIBOR en dollars américains pour les échéances à 1 semaine et à 2 mois, a cessé le 31 décembre 2021. Les taux LIBOR en dollars américains pour les autres échéances ont cessé d'être publiés le 30 juin 2023. En décembre 2021, le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (TARCOM) a recommandé à l'administrateur du taux CDOR, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited (RBSL), de cesser de calculer et de publier le taux CDOR après le 30 juin 2024 et a proposé une approche en deux étapes pour effectuer la transition entre le taux CDOR et le taux canadien des opérations de pension à un jour (CORRA). Après les consultations publiques, RBSL a annoncé, le 16 mai 2022, qu'elle cessera définitivement de publier et de calculer le taux CDOR pour toutes les échéances restantes à compter du 28 juin 2024. De plus, en juillet 2023, le Groupe de travail sur le TARCOM a annoncé qu'aucun nouveau prêt fondé sur le taux CDOR ou sur des acceptations bancaires ne pourra être monté après le 1^{er} novembre 2023.

En réponse à la réforme des taux d'intérêt de référence, la CIBC a mis en place un programme de transition à l'égard des taux interbancaires offerts à l'échelle de l'entreprise (le programme) pour gérer et coordonner tous les aspects liés à la transition. Le programme s'appuie sur une structure de gouvernance officielle et des groupes de travail spécialisés formés de parties intéressées provenant des principaux secteurs d'activité ainsi que des groupes fonctionnels comme Trésorerie, Technologie et opérations, Gestion du risque, Affaires juridiques et Finance afin de faciliter la transition.

L'IASB a publié des modifications aux normes comptables concernées pour offrir un allègement aux entités touchées par la transition vers des taux alternatifs. En septembre 2019, l'IASB a publié le document intitulé Réforme des taux d'intérêt de référence (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, et d'IFRS 7) (les modifications issues de la phase 1), qui nous permet de maintenir la comptabilité de couverture en supposant que les taux d'intérêt de référence qui sont à la base du risque couvert, les flux de trésorerie des éléments couverts ou l'instrument de couverture ne changent pas en raison de la réforme. Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie des transactions prévues de la banque directement touchées par la réforme des taux interbancaires offerts, lorsque nous évaluons si une opération prévue est hautement probable ou si elle est susceptible de se produire, ces modifications nous permettent de présumer que le taux d'intérêt de référence sur lequel sont fondés les flux de trésorerie couverts n'a pas changé par suite de la réforme. Les modifications issues de la phase 1 prévoient également des exceptions temporaires permettant de continuer à utiliser la comptabilité de couverture si une relation de couverture ne respecte pas certains critères d'évaluation de l'efficacité de la couverture uniquement en raison de la réforme des taux interbancaires offerts.

En août 2020, l'IASB a publié le document intitulé Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16) (les modifications issues de la phase 2), qui traite des questions découlant du remplacement d'un taux existant par un taux alternatif. Les modifications issues de la phase 2 prévoient une exception temporaire qui permet de maintenir les relations de couverture à la suite du remplacement d'un taux d'intérêt de référence existant par un taux alternatif, selon des dispositions précises. Ces modifications nous permettent également de redéfinir le risque couvert selon un taux alternatif, ainsi que de modifier la description de l'élément couvert et de l'instrument de couverture et la description de notre méthode d'appréciation de l'efficacité de la couverture de manière à refléter les changements requis par la réforme sans mettre fin à la relation de couverture. Les modifications issues de la phase 2 prévoient également une exception temporaire qui nous permet de désigner un taux alternatif comme composante de risque admissible à la comptabilité de couverture, pourvu que nous puissions raisonnablement nous attendre à ce que le taux alternatif soit isolable dans un délai de 24 mois de la date à laquelle il a été désigné pour la première fois, et elles permettent qu'une modification aux actifs financiers et passifs financiers au coût amorti qui est faite en conséquence directe de la réforme des taux interbancaires offerts et apportée selon une base économiquement équivalente soit comptabilisée en révisant de façon prospective le taux d'intérêt effectif. Les modifications issues de la phase 2 énoncent également des exigences supplémentaires en matière d'information à fournir.

Seules les modifications apportées aux sections relatives au classement et à l'évaluation de l'IFRS 9, aux sections relatives à la comptabilité de couverture de l'IAS 39, l'IFRS 7, l'IFRS 4 et l'IFRS 16 s'appliquent à nous, parce que nous avons choisi de continuer d'appliquer les dispositions de l'IAS 39 portant sur la comptabilité de couverture au moment d'adopter l'IFRS 9. La CIBC a choisi d'adopter les modifications de manière anticipée, soit à compter du 1^{er} novembre 2019 pour les modifications issues de la phase 1 et à compter du 1^{er} novembre 2020 pour les modifications issues de la phase 2. Par conséquent, nous avons fourni des informations supplémentaires sur nos expositions aux principaux taux d'intérêt de référence visés par la réforme à la note 1 des états financiers consolidés.

Ligne directrice B-13 du BSIF – Gestion du risque lié aux technologies et du cyber-risque

Le 13 juillet 2022, le BSIF a publié la version finale de la ligne directrice B-13, laquelle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Cette nouvelle ligne directrice établit les attentes du BSIF et vise à aider les IFF à être plus résilientes face au risque lié aux technologies et au cyber-risque en suivant une approche fondée sur le risque, permettant aux IFF de tirer parti de l'innovation numérique tout en assurant une saine gestion du risque lié aux technologies. La ligne directrice est organisée en trois domaines. Chacun d'eux énonce les principales composantes d'une saine gestion du risque lié aux technologies et du cyber-risque : la gouvernance et la gestion du risque; les activités et la résilience technologiques; et la cybersécurité. La CIBC s'emploie actuellement à assurer sa conformité à la ligne directrice.

Ligne directrice du BSIF – Assurance fournie par les relevés de capital/fonds propres, de levier et de liquidité

Le 7 novembre 2022, le BSIF a publié une ligne directrice sur l'assurance fournie par les relevés de capital/fonds propres, de levier et de liquidité, qui énonce l'approche en trois étapes du BSIF visant à clarifier et à harmoniser les attentes à l'égard de l'assurance fournie par les relevés réglementaires de capital/fonds propres, de levier et de liquidité, y compris les attentes à l'égard du rôle de la direction, de la Vérification interne et des auditeurs externes. La ligne directrice sera mise en œuvre par étape sur une période de trois ans à compter de l'exercice 2023, notamment en ce qui a trait à l'exigence selon laquelle l'opinion de l'auditeur externe est requise au sujet du numérateur et du dénominateur des principaux ratios réglementaires pour l'exercice 2025.

Ligne directrice B-10 du BSIF – Gestion du risque lié aux tiers

Le 24 avril 2023, le BSIF a publié la version finale de la ligne directrice B-10 dans laquelle il présente ses attentes à l'égard des IFF en matière de gestion du risque lié aux tiers. La ligne directrice B-10 entrera en vigueur le 1^{er} mai 2024. La ligne directrice met l'accent sur la gouvernance et les programmes de gestion du risque requis pour une gestion efficace du risque lié aux tiers. Les principaux changements apportés à la ligne directrice portent sur l'élargissement de sa portée, qui englobe désormais les ententes avec des tiers, en plus des ententes d'impartition, ainsi que sa définition plus large du risque, qui inclut les risques liés à la sous-traitance, le risque de concentration, les risques liés aux technologies et le cyber-risque. Le BSIF s'attend à ce que les IFF appliquent la ligne directrice en fonction du risque et de la criticité caractérisant chaque entente avec un tiers et de leur taille, de leur nature, de leur portée, de la complexité de leurs activités et de leur profil de risque. La CIBC s'emploie actuellement à réaliser une évaluation détaillée de l'état de préparation et à mener des activités visant à assurer la conformité aux exigences de la ligne directrice d'ici le 1^{er} mai 2024.

Ligne directrice B-15 du BSIF – Gestion des risques climatiques

Le 7 mars 2023, le BSIF a publié la version finale de la ligne directrice B-15 qui énonce les attentes du BSIF à l'égard de la gestion des risques climatiques. La ligne directrice B-15 entrera en vigueur pour les exercices clos à compter du 1^{er} octobre 2024 en ce qui concerne les BISN. Se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques – Risque lié aux changements climatiques pour plus de précisions.

Cotisation spéciale à la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC)

Le 16 novembre 2023, le conseil d'administration de la FDIC a approuvé la version définitive de la réglementation visant l'établissement d'une cotisation spéciale pour certaines institutions de dépôts assurés des États-Unis dans le but de récupérer le coût des mesures prises pour protéger les déposants non assurés à la suite de la fermeture de la Silicon Valley Bank et de la Signature Bank. La FDIC imposera aux institutions de dépôts assurés une cotisation spéciale établie à un taux annuel d'environ 13,4 points de base de la valeur estimée de leurs dépôts non assurés en date du 31 décembre 2022, ajustée pour exclure la première tranche de 5 G\$ US applicable aux institutions de dépôts assurés, pour un montant total qui serait payable sur une période de huit trimestres. La cotisation spéciale commencera à s'appliquer au cours de la première période de cotisation trimestrielle de 2024 (c.-à-d. du 1^{er} janvier au 31 mars 2024, la date d'échéance pour le paiement de cette cotisation étant fixée au 28 juin 2024). Notre institution de dépôt aux États-Unis, CIBC Bank USA, sera assujettie à cette cotisation spéciale. Pour la CIBC, l'incidence de cette cotisation spéciale devrait représenter environ 67 M\$ US, et ce montant sera comptabilisé au premier trimestre de 2024.

Transactions entre parties liées

Nous avons mis en œuvre les procédés qui conviennent permettant de nous assurer que les renseignements sur les transactions entre parties liées sont, conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), recueillis et communiqués au Comité de gouvernance du conseil tous les trimestres. Le Comité de gouvernance a la responsabilité de passer en revue nos politiques et pratiques visant à déceler les transactions entre parties liées qui pourraient avoir une grande incidence sur nos activités et de réviser les procédés correspondants afin d'encourager la conformité à la *Loi sur les banques* (Canada).

Dans le cours normal des affaires, nous fournissons des services bancaires à des parties liées et concluons avec elles des transactions à des conditions comparables à celles du marché. Les parties liées comprennent les principaux dirigeants¹, leurs proches parents et les entités sur lesquelles les principaux dirigeants ou leurs proches parents exercent le contrôle ou le contrôle conjoint. Les parties liées comprennent également les entreprises associées et les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des employés de la CIBC. Les prêts accordés à ces parties liées sont faits dans le cours normal des affaires et sont assortis essentiellement des mêmes modalités que les transactions comparables conclues avec des parties non liées. Nous offrons une subvention sur les frais annuels et des taux d'intérêt préférentiels appliqués aux soldes des cartes de crédit des dirigeants, que nous offrons d'ailleurs à tous les employés de la CIBC. En outre, la CIBC offre des régimes d'unités d'actions différées¹ et sur nos placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont présentées aux notes 17, 18, 24 et 25 des états financiers consolidés.

1) Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la CIBC, directement ou indirectement, et comprennent les membres du conseil (désignés comme les « administrateurs ») et du Comité de direction, ainsi que certains dirigeants nommés aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada) (collectivement désignés comme les « dirigeants »). Les membres du conseil qui sont également des membres du Comité de direction sont compris à titre de dirigeants.

Politique sur la portée des services de l'auditeur nommé par les actionnaires

La « Politique sur la portée des services de l'auditeur nommé par les actionnaires » établit des paramètres relativement à la mission de l'auditeur nommé par les actionnaires de la CIBC qui sont conformes aux lois applicables, notamment la loi des États-Unis appelée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et les règles de la SEC. La politique exige que tous les travaux exécutés par l'auditeur nommé par les actionnaires soient préalablement approuvés par le Comité de vérification et stipule que la CIBC ne peut retenir les services de l'auditeur nommé par les actionnaires pour des services « interdits ». Le Comité de vérification est responsable de la surveillance des travaux exécutés par l'auditeur nommé par les actionnaires et de l'évaluation annuelle des compétences, du rendement et de l'indépendance des membres de l'équipe de mission, y compris la rotation de l'associé responsable de la mission d'audit. Le Comité de vérification est aussi chargé d'effectuer une évaluation complète périodique de l'auditeur externe au moins tous les cinq ans. Les activités de surveillance du Comité de vérification à l'égard de l'auditeur nommé par les actionnaires sont présentées dans notre circulaire de sollicitation de procurations par la direction.

Contrôles et procédures

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information de la CIBC sont conçus afin de fournir une assurance raisonnable que les informations pertinentes sont consignées et communiquées à la direction de la CIBC, y compris au président et chef de la direction et au chef des services financiers, afin de leur permettre de prendre des décisions en temps utile en ce qui a trait aux informations à fournir.

La direction de la CIBC, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des services financiers, a évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la CIBC en date du 31 octobre 2023 (conformément aux règles de la SEC et des ACVM). D'après cette évaluation, le président et chef de la direction et le chef des services financiers ont conclu que ces contrôles et procédures étaient efficaces.

Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction de la CIBC est chargée d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière de la CIBC.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu par le président et chef de la direction et par le chef des services financiers ou sous leur supervision, et mis en place par le conseil, la direction et d'autres membres du personnel, afin de fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS publiées par l'IASB. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC comprend les conventions et les procédures qui i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions des actifs de la CIBC; ii) fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux IFRS publiées par l'IASB et que les encaissements et les décaissements de la CIBC ne sont faits qu'en conformité avec les autorisations de la direction et des administrateurs de la CIBC; et iii) fournissent une assurance raisonnable quant à la prévention et la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la CIBC qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés.

Tous les contrôles internes, quelle que soit la qualité de leur conception, ont des limites inhérentes, et il se peut qu'ils ne permettent pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies en temps opportun. Ainsi, même les systèmes reconnus comme efficaces peuvent fournir seulement une assurance raisonnable à l'égard de la préparation et de la présentation des états financiers.

La direction de la CIBC s'est appuyée sur le document Internal Control – Integrated Framework qui a été publié en 2013 par le COSO pour évaluer l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2023 et a conclu que celui-ci était efficace.

L'auditeur nommé par les actionnaires, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., cabinet d'experts-comptables indépendant, a procédé à l'audit des états financiers consolidés de la CIBC pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, et a également délivré un rapport sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis.

Modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, le contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière n'a fait l'objet d'aucun changement qui a modifié de façon importante son contrôle interne à l'égard de l'information financière, ou qui aurait raisonnablement pu le faire.

Information financière annuelle supplémentaire

Soldes moyens du bilan, produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette

		Solde moyen ¹			Intérêt			Taux moyen		
En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre		2023	2022	2021	2023	2022	2021	2023	2022	2021
Actif au Canada²										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques		23 261 \$	24 833 \$	37 527 \$	1 265 \$	384 \$	95 \$	5,44 %	1,55 %	0,25 %
Valeurs mobilières		99 012	88 483	82 262	4 629	2 072	1 567	4,68	2,34	1,90
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres		30 377	29 606	27 203	1 646	509	154	5,42	1,72	0,57
Prêts		265 871	256 600	230 606	11 236	6 722	5 141	4,23	2,62	2,23
	Prêts hypothécaires à l'habitation	43 029	41 687	39 939	3 382	2 075	1 624	7,86	4,98	4,07
	Prêts personnels	16 335	13 236	10 171	2 080	1 687	1 338	12,73	12,75	13,16
	Cartes de crédit	97 113	86 543	70 755	5 888	2 795	1 712	6,06	3,23	2,42
	Prêts aux entreprises et aux gouvernements									
Total des prêts		422 348	398 066	351 471	22 586	13 279	9 815	5,35	3,34	2,79
Autres actifs productifs d'intérêts		5 556	9 488	8 901	254	123	45	4,57	1,30	0,51
Dérivés		15 569	15 426	11 382	—	—	—	—	—	—
Engagements de clients en vertu d'acceptations		11 497	11 909	10 613	—	—	—	—	—	—
Autres actifs non productifs d'intérêts		23 779	25 385	21 371	—	—	—	—	—	—
Total de l'actif au Canada		631 399	603 196	550 730	30 380	16 367	11 676	4,81	2,71	2,12
Actif à l'étranger²										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques		36 817	34 703	30 270	1 612	324	36	4,38	0,93	0,12
Valeurs mobilières		97 449	88 234	72 870	2 712	1 350	574	2,78	1,53	0,79
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres		53 527	49 196	51 157	2 920	666	165	5,46	1,35	0,32
Prêts		5 294	4 941	4 501	251	187	157	4,74	3,78	3,49
	Prêts hypothécaires à l'habitation	1 335	1 347	1 192	65	65	55	4,87	4,83	4,61
	Prêts personnels	143	133	129	30	28	28	20,98	21,05	21,71
	Cartes de crédit	94 599	84 337	66 677	6 894	3 103	1 995	7,29	3,68	2,99
	Prêts aux entreprises et aux gouvernements									
Total des prêts		101 371	90 758	72 499	7 240	3 383	2 235	7,14	3,73	3,08
Autres actifs productifs d'intérêts		2 480	2 522	923	155	89	55	6,25	3,53	5,96
Dérivés		16 866	24 127	24 186	—	—	—	—	—	—
Engagements de clients en vertu d'acceptations		—	—	1	—	—	—	—	—	—
Autres actifs non productifs d'intérêts		8 212	7 477	6 985	—	—	—	—	—	—
Total de l'actif à l'étranger		316 722	297 017	258 891	14 639	5 812	3 065	4,62	1,96	1,18
Total de l'actif		948 121 \$	900 213 \$	809 621 \$	45 019 \$	22 179 \$	14 741 \$	4,75 %	2,46 %	1,82 %
Passif au Canada²										
Dépôts		214 833 \$	204 075 \$	189 599 \$	4 474 \$	1 535 \$	734 \$	2,08 %	0,75 %	0,39 %
	Particuliers	232 733	224 303	198 978	11 395	3 662	1 170	4,90	1,63	0,59
	Entreprises et gouvernements	1 219	1 513	2 220	35	9	3	2,87	0,59	0,14
	Banques	44 538	43 892	37 893	2 324	862	378	5,22	1,96	1,00
	Emprunts garantis									
Total des dépôts		493 323	473 783	428 690	18 228	6 068	2 285	3,69	1,28	0,53
Dérivés		19 507	15 581	10 621	—	—	—	—	—	—
Acceptations		11 497	11 910	10 614	—	—	—	—	—	—
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert		15 236	18 496	19 018	334	333	229	2,19	1,80	1,20
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres		22 139	18 594	26 349	1 181	301	151	5,33	1,62	0,57
Autres passifs		19 159	23 979	20 432	292	86	36	1,52	0,36	0,18
Titres secondaires		6 470	5 901	5 340	453	200	120	7,00	3,39	2,25
Total du passif au Canada		587 331	568 244	521 064	20 488	6 988	2 821	3,49	1,23	0,54
Passif à l'étranger²										
Dépôts		19 891	18 689	16 795	419	108	62	2,11	0,58	0,37
	Particuliers	172 446	157 085	134 038	6 871	1 535	268	3,98	0,98	0,20
	Entreprises et gouvernements	23 110	20 842	16 848	932	121	20	4,03	0,58	0,12
	Banques	4 172	3 290	1 883	183	55	16	4,39	1,67	0,85
	Emprunts garantis									
Total des dépôts		219 619	199 906	169 564	8 405	1 819	366	3,83	0,91	0,22
Dérivés		21 133	24 369	22 571	—	—	—	—	—	—
Acceptations		—	—	1	—	—	—	—	—	—
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert		2 524	2 789	1 050	74	47	7	2,93	1,69	0,67
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres		62 000	53 750	50 142	3 102	642	57	5,00	1,19	0,11
Autres passifs		4 146	3 013	2 395	120	39	29	2,89	1,29	1,21
Titres secondaires		100	97	96	5	3	2	5,00	3,09	2,08
Total du passif à l'étranger		309 522	283 924	245 819	11 706	2 550	461	3,78	0,90	0,19
Total du passif		896 853	852 168	766 883	32 194	9 538	3 282	3,59	1,12	0,43
Capitaux propres applicables aux actionnaires		51 055	47 851	42 563	—	—	—	—	—	—
Participations ne donnant pas le contrôle		213	194	175	—	—	—	—	—	—
Total du passif et des capitaux propres		948 121 \$	900 213 \$	809 621 \$	32 194 \$	9 538 \$	3 282 \$	3,40 %	1,06 %	0,41 %
Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette³					12 825 \$	12 641 \$	11 459 \$	1,35 %	1,40 %	1,42 %
Informations supplémentaires : Passif-dépôts non productif d'intérêts										
Canada		83 530 \$	92 579 \$	76 224 \$						
Étranger		22 990	25 950	22 396						

1) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

2) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

3) Produits nets d'intérêts exprimés en pourcentage de l'actif moyen.

Analyse du volume/taux des variations des produits nets d'intérêts

En millions de dollars		2023/2022			2022/2021		
		Augmentation (diminution) résultant de la variation du :			Augmentation (diminution) résultant de la variation du :		
		Solde moyen	Taux moyen	Total	Solde moyen	Taux moyen	Total
Actif au Canada¹							
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques		(24)\$	905 \$	881 \$	(32)\$	321 \$	289 \$
Valeurs mobilières		247	2 310	2 557	119	386	505
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres		13	1 124	1 137	14	341	355
Prêts	Prêts hypothécaires à l'habitation	243	4 271	4 514	579	1 002	1 581
	Prêts personnels	67	1 240	1 307	71	380	451
	Cartes de crédit	395	(2)	393	403	(54)	349
	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	341	2 752	3 093	382	701	1 083
Total des prêts		1 046	8 261	9 307	1 435	2 029	3 464
Autres actifs productifs d'intérêts		(51)	182	131	3	75	78
Variation des produits d'intérêts au Canada		1 231	12 782	14 013	1 539	3 152	4 691
Actif à l'étranger¹							
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques		20	1 268	1 288	5	283	288
Valeurs mobilières		141	1 221	1 362	121	655	776
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres		59	2 195	2 254	(6)	507	501
Prêts	Prêts hypothécaires à l'habitation	13	51	64	15	15	30
	Prêts personnels	(1)	1	–	7	3	10
	Cartes de crédit	2	–	2	1	(1)	–
	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	378	3 413	3 791	528	580	1 108
Total des prêts		392	3 465	3 857	551	597	1 148
Autres actifs productifs d'intérêts		(1)	67	66	95	(61)	34
Variation des produits d'intérêts à l'étranger		611	8 216	8 827	766	1 981	2 747
Variation totale des produits d'intérêts		1 842 \$	20 998 \$	22 840 \$	2 305 \$	5 133 \$	7 438 \$
Passif au Canada¹							
Dépôts	Particuliers	81 \$	2 858 \$	2 939 \$	56 \$	745 \$	801 \$
	Entreprises et gouvernements	138	7 595	7 733	149	2 343	2 492
	Banques	(2)	28	26	(1)	7	6
	Emprunts garantis	13	1 449	1 462	60	424	484
Total des dépôts		230	11 930	12 160	264	3 519	3 783
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert		(59)	60	1	(6)	110	104
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres		57	823	880	(44)	194	150
Autres passifs		(17)	223	206	6	44	50
Titres secondaires		19	234	253	13	67	80
Variation des charges d'intérêts au Canada		230	13 270	13 500	233	3 934	4 167
Passif à l'étranger¹							
Dépôts	Particuliers	7	304	311	7	39	46
	Entreprises et gouvernements	150	5 186	5 336	46	1 221	1 267
	Banques	13	798	811	5	96	101
	Emprunts garantis	15	113	128	12	27	39
Total des dépôts		185	6 401	6 586	70	1 383	1 453
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert		(4)	31	27	12	28	40
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres		99	2 361	2 460	4	581	585
Autres passifs		15	66	81	7	3	10
Titres secondaires		–	2	2	–	1	1
Variation des charges d'intérêts à l'étranger		295	8 861	9 156	93	1 996	2 089
Variation totale des charges d'intérêts		525 \$	22 131 \$	22 656 \$	326 \$	5 930 \$	6 256 \$
Variation totale des produits nets d'intérêts		1 317 \$	(1 133)\$	184 \$	1 979 \$	(797)\$	1 182 \$

1) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Analyse des prêts et acceptations nets

En millions de dollars, aux 31 octobre	Canada ¹		États-Unis ¹		Divers ¹		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Prêts hypothécaires à l'habitation	268 250 \$	264 089 \$	2 641 \$	2 439 \$	2 897 \$	2 885 \$	273 788 \$	269 413 \$
Prêts personnels	43 298	43 210	528	626	744	691	44 570	44 527
Cartes de crédit	17 673	15 523	27	26	153	146	17 853	15 695
Total des prêts à la consommation, montant net	329 221	322 822	3 196	3 091	3 794	3 722	336 211	329 635
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	4 998	5 827	—	—	219	250	5 217	6 077
Institutions financières	14 661	13 593	20 852	20 045	4 310	6 805	39 823	40 443
Commerce de détail et de gros	8 688	9 304	3 044	3 156	804	650	12 536	13 110
Services aux entreprises	8 924	9 932	5 418	6 188	2 157	2 077	16 499	18 197
Fabrication – biens d'équipement	2 430	3 012	2 618	2 746	39	39	5 087	5 797
Fabrication – biens de consommation	5 177	5 014	1 730	1 610	177	133	7 084	6 757
Immobilier et construction	32 397	29 486	23 468	22 705	1 270	1 218	57 135	53 409
Agriculture	8 034	7 901	367	242	19	32	8 420	8 175
Pétrole et gaz	2 502	2 391	1 380	1 214	57	55	3 939	3 660
Mines	1 128	993	204	167	727	554	2 059	1 714
Produits forestiers	423	442	126	111	—	—	549	553
Matériel informatique et logiciels	980	940	3 304	3 056	475	412	4 759	4 408
Télécommunications et câblodistribution	1 826	1 066	1 108	1 348	377	141	3 311	2 555
Édition, impression et diffusion	188	211	268	259	50	85	506	555
Transport	2 694	2 673	2 521	2 176	2 324	2 406	7 539	7 255
Services publics	7 301	5 583	5 090	3 870	4 943	4 159	17 334	13 612
Éducation, soins de santé et services sociaux	3 979	3 828	4 995	4 932	27	48	9 001	8 808
Gouvernements	2 038	2 074	251	302	1 932	2 304	4 221	4 680
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—
Provision pour pertes sur créances de premier et de deuxième stades ^{2,3}	(280)	(260)	(717)	(370)	(80)	(113)	(1 077)	(743)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, montant net	108 088	104 010	76 027	73 757	19 827	21 255	203 942	199 022
Total des prêts et acceptations nets	437 309 \$	426 832 \$	79 223 \$	76 848 \$	23 621 \$	24 977 \$	540 153 \$	528 657 \$

1) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.

2) La provision pour pertes sur créances de troisième stade est affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, selon les catégories ci-dessus.

3) Comprend les provisions pour pertes sur créances de premier stade et de deuxième stade selon l'emplacement géographique où elles sont comptabilisées.

Récapitulatif des provisions pour pertes sur créances

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates	2023	2022
Solde au début de l'exercice	3 276 \$	2 970 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	2 010	1 057
Radiations		
Prêts hypothécaires à l'habitation	33	47
Prêts personnels	428	274
Cartes de crédit	572	397
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	316	312
Total des radiations	1 349	1 030
Recouvrements		
Prêts hypothécaires à l'habitation	5	2
Prêts personnels	65	69
Cartes de crédit	120	114
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	23	33
Total des recouvrements	213	218
Radiations nettes	1 136	812
Produits d'intérêts sur prêts douteux	(69)	(35)
Change et autres	36	96
Solde à la fin de l'exercice	4 117 \$	3 276 \$
Se compose de ce qui suit :		
Prêts	3 902 \$	3 073 \$
Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan	215	203
Ratio des radiations nettes de l'exercice sur l'encours moyen des prêts pour l'exercice		
Prêts hypothécaires à l'habitation	0,01 %	0,02 %
Prêts personnels	0,82	0,48
Cartes de crédit	2,74	2,12
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	0,15	0,16

Prêts et acceptations nets par emplacement géographique¹

En millions de dollars, aux 31 octobre	2023	2022
Canada		
Provinces de l'Atlantique	16 829 \$	16 108 \$
Québec	44 488	41 703
Ontario	237 333	229 250
Provinces des Prairies	16 412	16 580
Alberta, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	49 529	49 666
Colombie-Britannique et Yukon	74 681	75 385
Provision de premier stade et de deuxième stade affectée au Canada ^{2,3}	(1 963)	(1 860)
Total au Canada	437 309	426 832
États-Unis ^{2,3}	79 223	76 848
Autres pays ^{2,3}	23 621	24 977
Total des prêts et acceptations nets	540 153 \$	528 657 \$

1) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.

2) Comprend les provisions pour pertes sur créances de premier stade et de deuxième stade selon l'emplacement géographique où elles sont comptabilisées.

3) Pour le Canada, la provision pour pertes sur créances de troisième stade est affectée aux provinces ci-dessus, y compris les acceptations. Pour les États-Unis et les autres pays, les montants sont nets des provisions pour pertes sur créances de troisième stade.

Sensibilité au risque de taux d'intérêt des prêts

En millions de dollars, aux 31 octobre	2023				2022			
	Taux variable	Taux fixe ¹	Non sensible au risque de taux	Total	Taux variable	Taux fixe ¹	Non sensible au risque de taux	Total
Prêts								
Prêts hypothécaires à l'habitation	90 003 \$	184 241 \$	– \$	274 244 \$	104 379 \$	165 327 \$	– \$	269 706 \$
Prêts personnels	36 623	8 964	–	45 587	37 023	8 406	–	45 429
Cartes de crédit	–	–	18 538	18 538	–	–	16 479	16 479
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	139 399	55 222	249	194 870	137 478	50 842	222	188 542
Prêts bruts	266 025	248 427	18 787	533 239	278 880	224 575	16 701	520 156
Provision pour pertes sur créances				(3 902)				(3 073)
				529 337 \$				517 083 \$

1) Les acceptations bancaires financées par la CIBC sont incluses comme faisant partie des prêts à taux fixe.

Prêts douteux nets

En millions de dollars, aux 31 octobre	Canada ¹		États-Unis ¹		Divers ¹		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Prêts douteux bruts								
Prêts hypothécaires à l'habitation	564 \$	355 \$	21 \$	19 \$	202 \$	222 \$	787 \$	596 \$
Prêts personnels	200	155	12	18	35	54	247	227
Total des prêts douteux bruts à la consommation	764	510	33	37	237	276	1 034	823
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	3	1	–	–	21	23	24	24
Institutions financières	13	11	78	30	–	–	91	41
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	281	187	99	55	61	51	441	293
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	23	26	54	67	3	3	80	96
Immobilier et construction	60	63	1 004	131	32	41	1 096	235
Agriculture	29	11	–	–	–	–	29	11
Secteurs liés aux ressources	12	12	–	23	–	–	12	35
Télécommunications, médias et technologie	7	6	35	15	–	–	42	21
Transport	6	4	14	–	1	1	21	5
Services publics	–	28	–	–	–	–	–	28
Divers	120	129	–	2	–	–	120	131
Total des prêts douteux bruts aux entreprises et aux gouvernements	554	478	1 284	323	118	119	1 956	920
Total des prêts douteux bruts	1 318	988	1 317	360	355	395	2 990	1 743
Autres prêts en souffrance ²	123	122	–	–	3	3	126	125
Total des prêts douteux bruts et d'autres prêts en souffrance	1 441	1 110	1 317	360	358	398	3 116	1 868
Provision pour pertes sur créances								
Prêts hypothécaires à l'habitation	112	48	4	5	108	114	224	167
Prêts personnels	148	101	8	6	25	39	181	146
Provision totale – prêts à la consommation	260	149	12	11	133	153	405	313
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	–	–	–	–	6	8	6	8
Institutions financières	5	1	14	–	–	–	19	1
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	225	161	4	17	36	34	265	212
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	12	9	–	–	1	1	13	10
Immobilier et construction	10	10	243	8	13	18	266	36
Agriculture	12	7	–	–	–	–	12	7
Secteurs liés aux ressources	10	9	–	10	–	–	10	19
Télécommunications, médias et technologie	4	4	8	3	–	–	12	7
Transport	2	2	1	–	–	1	3	3
Services publics	–	9	–	–	–	–	–	9
Divers	61	39	–	–	–	–	61	39
Provision totale – prêts aux entreprises et aux gouvernements	341	251	270	38	56	62	667	351
Provision totale	601	400	282	49	189	215	1 072	664
Prêts douteux nets								
Prêts hypothécaires à l'habitation	452	307	17	14	94	108	563	429
Prêts personnels	52	54	4	12	10	15	66	81
Total des prêts douteux nets à la consommation	504	361	21	26	104	123	629	510
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	3	1	–	–	15	15	18	16
Institutions financières	8	10	64	30	–	–	72	40
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	56	26	95	38	25	17	176	81
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	11	17	54	67	2	2	67	86
Immobilier et construction	50	53	761	123	19	23	830	199
Agriculture	17	4	–	–	–	–	17	4
Secteurs liés aux ressources	2	3	–	13	–	–	2	16
Télécommunications, médias et technologie	3	2	27	12	–	–	30	14
Transport	4	2	13	–	1	–	18	2
Services publics	–	19	–	–	–	–	–	19
Divers	59	90	–	2	–	–	59	92
Total des prêts douteux nets aux entreprises et aux gouvernements	213	227	1 014	285	62	57	1 289	569
Total des prêts douteux nets	717 \$	588 \$	1 035 \$	311 \$	166 \$	180 \$	1 918 \$	1 079 \$

1) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.

2) Prêts dont le remboursement de principal ou le versement d'intérêts est en souffrance depuis 90 à 180 jours aux termes du contrat.

Dépôts

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	Solde moyen ¹		Intérêt		Taux	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Dépôts dans des établissements bancaires au Canada²						
Payables à vue						
Particuliers	11 877 \$	14 123 \$	8 \$	5 \$	0,07 %	0,04 %
Entreprises et gouvernements	74 673	77 567	2 401	731	3,22	0,94
Banques	12 616	11 076	431	2	3,42	0,02
Payables sur préavis						
Particuliers	120 410	135 937	1 136	490	0,94	0,36
Entreprises et gouvernements	71 829	68 671	3 436	1 115	4,78	1,62
Banques	86	129	4	2	4,65	1,55
Payables à terme fixe						
Particuliers	88 133	58 700	3 476	1 075	3,94	1,83
Entreprises et gouvernements	137 225	116 811	7 663	2 190	5,58	1,87
Banques	1 725	2 362	74	20	4,29	0,85
Emprunts garantis	44 538	43 892	2 324	862	5,22	1,96
Total au Canada	563 112	529 268	20 953	6 492	3,72	1,23
Dépôts dans des établissements bancaires à l'étranger						
Payables à vue						
Particuliers	2 489	2 650	3	2	0,12	0,08
Entreprises et gouvernements	29 060	28 621	419	69	1,44	0,24
Banques	11	14	1	1	4,29	4,29
Payables sur préavis						
Particuliers	9 300	9 333	207	57	2,23	0,61
Entreprises et gouvernements	20 418	18 834	799	153	3,91	0,81
Payables à terme fixe						
Particuliers	2 515	2 021	63	14	2,50	0,69
Entreprises et gouvernements	71 974	70 884	3 548	939	4,93	1,32
Banques	9 891	8 774	457	105	4,62	1,20
Emprunts garantis	4 172	3 290	183	55	4,39	1,67
Total à l'étranger	149 830	144 421	5 680	1 395	3,79	0,97
Total des dépôts	712 942 \$	673 689 \$	26 633 \$	7 887 \$	3,74 %	1,17 %

1) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

2) Les dépôts par les déposants étrangers dans nos établissements bancaires canadiens ont totalisé 70,1 G\$ (55,8 G\$ en 2022).

Honoraires payés à l'auditeur nommé par les actionnaires

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2023	2022
Honoraires d'audit ¹	27,3 \$	24,6 \$
Honoraires pour services liés à l'audit ²	3,6	2,2
Honoraires pour services fiscaux ³	2,2	1,9
Divers ⁴	0,3	–
Total	33,4 \$	28,7 \$

1) Au titre de l'audit des états financiers annuels de la CIBC et de l'audit de certaines de ses filiales, ainsi que d'autres services habituellement fournis par l'auditeur principal relativement aux documents de dépôt de la CIBC prévus par la loi ou la réglementation. Les honoraires d'audit comprennent l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière en vertu du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis.

2) Au titre des services de certification et des services connexes raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou à l'examen des états financiers consolidés de la CIBC, y compris la consultation en matière de comptabilité, diverses procédures convenues et la traduction des rapports financiers.

3) Au titre des services de conformité fiscale et des services consultatifs.

4) Comprend les honoraires pour des services autres que d'audit.

Glossaire

Actif productif d'intérêts moyen

L'actif productif d'intérêts moyen comprend les dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les dépôts à vue productifs d'intérêts auprès de la Banque du Canada, les valeurs mobilières, les garanties au comptant au titre de valeurs empruntées ou de valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres, les prêts, nets de la provision pour pertes sur créances, et certains actifs associés à des contrats de sous-location. Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

Actif productif d'intérêts moyen détenu à des fins de négociation

L'actif productif d'intérêts moyen détenu à des fins de négociation correspond à l'actif productif d'intérêts moyen se rapportant aux activités de négociation qui répondent à la définition du risque qui régit la négociation aux fins de gestion des fonds propres réglementaires et du risque de marché lié aux activités de négociation. À compter du premier trimestre de 2023, les activités de négociation comprennent également certaines activités de financement à revenu fixe. La définition du risque qui régit la négociation aux fins de gestion des fonds propres réglementaires et du risque de marché lié aux activités de négociation est fondée sur les critères du portefeuille de négociation énoncés par le BSIF dans sa ligne directrice NFP.

Base d'imposition équivalente (BIE)

Mesure qui consiste à majorer les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs pour les ramener au montant de la BIE. Il s'agit d'un ajustement compensatoire de la charge d'impôt sur le résultat.

Biens administrés

Biens administrés par la CIBC qui sont la propriété réelle des clients et qui, par conséquent, ne sont pas présentés au bilan consolidé. Les services fournis par la CIBC sont de nature administrative et comprennent les services de garde des valeurs, la présentation de rapports aux clients et la tenue des dossiers, le recouvrement du produit du placement et le règlement des transactions d'achat et de vente. De plus, les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Biens sous gestion

Biens gérés par la CIBC qui sont la propriété réelle des clients et qui, par conséquent, ne sont pas présentés au bilan consolidé. Le service fourni relativement à ces biens consiste en la gestion d'un portefeuille discrétionnaire pour le compte des clients.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Le BSIF supervise et réglemente toutes les banques, de même que l'ensemble des sociétés de fiducie et de prêt, des sociétés d'assurance, des associations coopératives de crédit, des sociétés de secours mutuel et des régimes de pension fédéraux au Canada qui sont constitués ou enregistrés sous le régime des lois fédérales.

Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires

Les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, le surplus d'apport, les résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global.

Cautiionnements et lettres de crédit de soutien

Représentent essentiellement l'obligation de la CIBC, sous réserve de certaines conditions, d'effectuer des paiements à des tiers pour le compte de clients si ces derniers ne peuvent pas effectuer les paiements ou ne sont pas en mesure de satisfaire aux obligations contractuelles précisées.

Coefficient d'efficacité

Charges autres que d'intérêts exprimées en pourcentage du total des produits (produits nets d'intérêts et produits autres que d'intérêts).

Coefficient de pertes sur créances

Ratio obtenu en divisant la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux par les prêts et acceptations bancaires moyens, nets de la provision pour pertes sur créances.

Contrat à terme de gré à gré

Contrat non normalisé visant l'achat ou la vente d'un actif précis à un prix stipulé et à une date ultérieure donnée.

Contrat à terme normalisé

Contrat normalisé visant l'achat ou la vente d'une marchandise, d'une devise ou d'un instrument financier donné, dont la quantité et la qualité sont normalisées, à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance. Ces contrats sont négociés en Bourse.

Contrat de dérivés négocié en Bourse

Contrat de dérivés normalisé (p. ex. des contrats à terme normalisés et des options) qui est négocié par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglé par l'entremise d'une chambre de compensation centrale, et est généralement assujéti à des montants de garantie standards.

Contrat de garantie de taux d'intérêt

Contrat à terme de gré à gré fixant un taux d'intérêt à verser ou à recevoir à compter d'une date ultérieure donnée pour une période préétablie.

Coût amorti

Montant qui permet de calculer la valeur d'un actif ou d'un passif financier, à sa comptabilisation initiale, moins les remboursements, plus ou moins toute prime ou tout rabais non amorti accordé à la date d'octroi, plus ou moins tout ajustement de base découlant d'une couverture de la juste valeur et moins toute réduction pour dépréciation (appliquée directement ou au moyen d'un compte de provision). La valeur d'un actif ou d'un passif financier, évaluée à sa comptabilisation initiale, correspond au coût de l'actif ou du passif financier, y compris les coûts de transaction incorporés et les honoraires différés.

Coût de remplacement courant

Coût estimé du remplacement d'un actif au moment présent selon sa valeur actuelle.

Couverture

Transaction visant à contrebalancer les pertes et profits potentiels qui peuvent survenir dans le cadre d'une transaction ou dans un portefeuille.

Dérivés

Contrat financier dont la valeur est dérivée du rendement d'un instrument sous-jacent, d'un indice ou d'un taux d'intérêt.

Dérivés de crédit

Catégorie d'instruments financiers qui permet à une partie (le bénéficiaire) de séparer et de transférer le risque de crédit d'un non-paiement ou d'un paiement partiel d'un instrument financier sous-jacent à une autre partie (le garant).

Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances

Montant imputé aux résultats permettant de rajuster la provision pour pertes sur créances au niveau approprié pour les actifs financiers productifs et dépréciés. La dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances à l'égard des prêts et des acceptations et des engagements de prêts connexes hors bilan est comptabilisée au poste Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances du compte de résultat consolidé. La dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances à l'égard des titres de créance évalués à la JVAERG ou au coût amorti est comptabilisée au poste Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net.

Entités structurées

Entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Équivalents temps plein

Mesure qui normalise le nombre d'employés à temps plein et à temps partiel, le nombre d'employés qui touchent un salaire de base et des commissions et le nombre d'employés entièrement rémunérés à la commission dans les unités d'équivalents temps plein selon le nombre réel d'heures de travail rémunéré au cours d'une période donnée, pour ce qui est des personnes dont la rémunération est incluse au poste Salaires et avantages du personnel du compte de résultat consolidé.

Évaluation à la valeur de marché

Juste valeur (comme il est défini ci-dessous) à laquelle un actif peut être vendu et un passif peut être transféré.

Garanties

Actifs donnés à titre de garantie du remboursement d'un prêt ou d'une autre obligation, qui sont confisqués si l'obligation n'est pas remboursée.

Instrument financier hors bilan

Contrat financier qui est fondé principalement sur un montant notionnel et qui représente un actif ou un passif éventuel d'une institution. Ces instruments comprennent les ententes relatives au crédit.

Juste valeur

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

Levier d'exploitation

Écart entre les variations en pourcentage des produits et celles des charges autres que d'intérêts d'un exercice à l'autre.

Marge d'intérêts nette

Produits nets d'intérêts exprimés en pourcentage de l'actif moyen.

Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen

Produits nets d'intérêts exprimés en pourcentage de l'actif productif d'intérêts moyen.

Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen (non détenu à des fins de négociation)

La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen (non détenu à des fins de négociation) correspond au total des produits nets d'intérêts, moins les produits d'intérêts nets issus de la négociation compte non tenu de l'ajustement selon la base d'imposition équivalente (BIE) qui y est inclus, divisé par le total de l'actif productif d'intérêts moyen compte non tenu de l'actif productif d'intérêts moyen détenu à des fins de négociation.

Méthode du taux d'intérêt effectif

Méthode servant à calculer le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier et à répartir les produits d'intérêts et les charges d'intérêts entre les périodes pertinentes. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les sorties ou les rentrées de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier.

Montant notionnel

Valeur nominale d'un contrat financier servant à calculer les paiements effectués à l'égard de ce contrat.

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires (OPRCA)

Rachat, de temps à autre, par une société cotée, de ses propres actions aux fins d'annulation par l'entremise d'une Bourse ou d'un autre marché organisé, assujetti aux diverses règles des commissions des valeurs mobilières et des Bourses.

Option

Contrat financier en vertu duquel le vendeur donne le droit à l'acheteur, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un montant déterminé d'un actif ou d'un instrument sous-jacent, à un prix stipulé d'avance et au plus tard à une date donnée.

Point de base

Équivaut à un centième de point de pourcentage (0,01 %).

Produits nets d'intérêts

Écart entre l'intérêt gagné sur les actifs (comme les prêts et les valeurs) et l'intérêt engagé sur les passifs (comme les dépôts et les titres secondaires).

Produits nets d'intérêts issus de la négociation

Les produits nets d'intérêts issus de la négociation représentent les produits nets d'intérêts issus des activités de négociation répondant à la définition du risque qui régit la négociation aux fins de gestion des fonds propres réglementaires et du risque de marché lié aux activités de négociation et tiennent compte de l'ajustement selon la BIE. À compter du premier trimestre de 2023, les activités de négociation comprennent également certaines activités de financement à revenu fixe. La définition du risque qui régit la négociation aux fins de gestion des fonds propres réglementaires et du risque de marché lié aux activités de négociation est fondée sur les critères du portefeuille de négociation énoncés par le BSIF dans sa ligne directrice NFP.

Provision pour pertes sur créances

Selon la Norme internationale d'information financière (IFRS) 9, la provision pour pertes sur créances se rapporte aux pertes de crédit attendues sur 12 mois en ce qui concerne les instruments qui n'ont pas subi une hausse importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale, alors qu'elle se rapporte aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie en ce qui concerne les instruments qui ont subi une hausse importante du risque de crédit, notamment pour ce qui est des instruments dépréciés. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des prêts et des acceptations est incluse dans la provision pour pertes sur créances du bilan consolidé. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) est inscrite à titre de composante de la valeur comptable des titres, évalués à leur juste valeur. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des autres actifs financiers est comprise dans la valeur comptable de l'instrument. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des garanties et des engagements de prêts est inscrite dans les autres passifs.

La provision pour pertes sur créances est ajustée en fonction de la dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances et diminue en fonction des radiations, déduction faite des recouvrements.

Rajustement de l'évaluation du crédit (REC)

Rajustement de l'évaluation qui doit être pris en considération dans l'évaluation de la juste valeur des dérivés de gré à gré pour tenir compte du risque qu'une contrepartie donnée ne soit pas ultimement en mesure de respecter ses engagements. En évaluant notre exposition nette au risque de crédit de contrepartie (RCC), nous prenons également en compte les facteurs d'atténuation du risque, comme les accords de garantie, les accords généraux de compensation et les règlements par l'intermédiaire d'une chambre de compensation.

Ratio de versement de dividendes

Dividendes sur actions ordinaires exprimés en pourcentage du résultat net déduction faite des dividendes versés sur actions privilégiées, des primes versées aux rachats d'actions privilégiées et des distributions associées aux autres titres de participation.

Rendement de l'actif moyen ou de l'actif productif d'intérêts moyens

Résultat net exprimé en pourcentage de l'actif moyen ou de l'actif productif d'intérêts moyen.

Rendement des actions

Dividendes par action ordinaire divisés par le cours de clôture des actions ordinaires.

Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires

Résultat net applicable aux actionnaires exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires.

Rendement total pour les actionnaires

Rendement total tiré d'un placement dans les actions ordinaires de la CIBC. Le rendement mesure la variation de la valeur pour les actionnaires, compte tenu des dividendes versés qui sont réinvestis dans des actions supplémentaires.

Swap

Contrat financier entre des contreparties portant sur l'échange d'une série de flux de trésorerie, en fonction d'un montant notionnel donné pendant une période déterminée.

Titres adossés à des créances avec flux groupés (TAC flux groupés)

Titrisation d'une combinaison de titres de créance de sociétés, de titres adossés à des créances mobilières (TACM), de titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) ou de tranches d'autres TAC flux groupés pour former un bloc d'actifs diversifiés et décomposés par tranches de titres qui comportent divers degrés de risque et de rendement pour répondre à la demande des investisseurs.

Titres adossés à des prêts avec flux groupés (TAP flux groupés)

Titrisation de portefeuilles diversifiés comprenant des titres de créance de sociétés et/ou des TACM décomposés par tranches de titres qui comportent divers degrés de risque et de rendement pour répondre à la demande des investisseurs.

Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres

Valeurs achetées avec l'engagement par l'acheteur de les revendre au vendeur original à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance.

Valeurs empruntées

Valeurs généralement empruntées pour couvrir les positions à découvert. L'emprunt nécessite qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur, notamment sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeurs prêtées

Valeurs généralement prêtées pour couvrir les positions à découvert de l'emprunteur. L'emprunt nécessite qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur, notamment sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeurs vendues à découvert

Engagement du vendeur à vendre des valeurs dont il n'est pas le propriétaire. En règle générale, le vendeur emprunte d'abord les valeurs pour pouvoir les remettre à l'acheteur. À une date ultérieure, il achète des valeurs identiques sur le marché pour remplacer les valeurs empruntées.

Valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres

Valeurs vendues avec l'engagement par le vendeur de les racheter de l'acheteur original à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance.

Glossaire en matière de risque et de fonds propres

Accord général de compensation

Accord standard conçu pour réduire le risque de crédit d'opérations multiples avec une contrepartie par la création d'un droit juridiquement reconnu de compenser les obligations de la contrepartie en cas de défaut de cette dernière et par l'établissement d'une provision pour le règlement net de tous les contrats au moyen d'un seul paiement.

Actif pondéré en fonction du risque (APR)

L'APR est constitué de trois éléments : i) l'APR reflétant le risque de crédit, qui est calculé au moyen de l'approche NI et de l'approche standard, ii) l'APR reflétant le risque de marché, et iii) l'APR reflétant le risque opérationnel. Selon l'approche NI, l'APR est calculé au moyen des probabilités de défaut, des pertes en cas de défaut et des expositions en cas de défaut et, dans certains cas, des ajustements d'échéance. Selon l'approche standard, l'APR est calculé à l'aide de facteurs de pondération précisés dans les lignes directrices du BSIF pour les expositions au bilan et hors bilan. L'APR reflétant le risque de marché du portefeuille de négociation est estimé d'après les modèles internes approuvés par le BSIF, à l'exception de l'APR pour les actifs de titrisation négociés pour lequel nous utilisons la méthode définie par le BSIF. L'APR reflétant le risque opérationnel lié au risque de pertes découlant de l'erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, ou d'événements externes est calculé au moyen de l'approche standard.

Depuis l'adoption du dispositif de Bâle II en 2008, le BSIF a imposé une exigence relative au plancher de fonds propres pour les institutions qui appliquent l'approche NI avancée visant le risque de crédit. On détermine le plancher de fonds propres en comparant les fonds propres selon les exigences de l'approche standard de Bâle II à ceux selon les exigences de l'approche de Bâle III, tel qu'il est indiqué par le BSIF. Toute insuffisance relativement aux exigences de fonds propres selon Bâle III est ajoutée aux APR.

Approche complète visant les opérations de financement par titres

Cadre d'évaluation du RCC visant les opérations de financement par titres qui utilise la valeur du bien donné en garantie ajustée en fonction de la volatilité afin de réduire l'exposition.

Approche des modèles internes (AMI) visant le risque de crédit de contrepartie (RCC)

Modèles, conçus par la CIBC et approuvés par le BSIF, servant à mesurer le RCC lié aux dérivés de gré à gré.

Approche des modèles internes (AMI) visant le risque de marché

Modèles, conçus par la CIBC et approuvés par le BSIF, servant à mesurer les risques et les fonds propres réglementaires dans le portefeuille de négociation pour le risque général de marché, le risque spécifique de la dette et le risque spécifique de crédit.

Approche fondée sur les notations internes (NI) visant le risque de crédit

Approche visant à déterminer les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit en fonction des composantes du risque, soit la PD, la PCD, l'ECD et l'échéance effective.

Approche fondée sur les notations internes (NI) visant les expositions de titrisation

Cette approche comprend des méthodes de calcul des fonds propres pour les expositions de titrisation qui doivent être approuvées par le BSIF : l'approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA) qui peut être utilisée par les banques ayant l'autorisation d'utiliser l'approche NI pour les expositions sous-jacentes titrisées et l'approche fondée sur les évaluations internes (SEC-IAA) qui peut être utilisée pour certaines expositions liées à la titrisation relevant de programmes de papier commercial adossé à des créances (PCAC).

Approche fondée sur les notations internes avancée (NI avancée) visant le risque de crédit

Version de l'approche fondée sur les notations internes (NI) visant le risque de crédit selon laquelle les institutions fournissent leurs propres estimations de la probabilité de défaut (PD), de la perte en cas de défaut (PCD) et de l'exposition en cas de défaut (ECD) ainsi que leur propre calcul de l'échéance effective, sous réserve du respect des exigences minimales. À compter du deuxième trimestre de 2023, il n'est plus permis d'appliquer l'approche NI avancée à certaines catégories d'expositions.

Approche fondée sur les notations internes fondation (NI fondation) visant le risque de crédit

Version de l'approche fondée sur les NI visant le risque de crédit selon laquelle les institutions fournissent leurs propres estimations de la PD, ainsi que leur propre calcul de l'échéance effective, et appliquent aux autres composantes, telles que la PCD et l'ECD, celles de l'autorité de contrôle. Depuis le deuxième trimestre de 2023, l'approche NI fondation doit être appliquée à certaines catégories d'expositions.

Approche standard visant le risque de crédit

Appliquée lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'informations pour permettre l'application de l'approche NI avancée visant le risque de crédit. Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées en fonction d'un ensemble normalisé de pondérations du risque, tel qu'il est recommandé dans la ligne directrice NFP. Les pondérations normalisées du risque sont fondées sur des évaluations de crédit effectuées par des organismes externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs de risque, notamment les agences de crédit à l'exportation, l'exposition au titre des catégories d'actif, les garanties, etc.

Approche standard visant le risque opérationnel

Depuis le deuxième trimestre de 2023, cette approche se fonde sur une formule visée par le règlement et composée de trois éléments :

i) l'indicateur d'activité (IA), qui est une mesure du risque opérationnel reposant sur les états financiers; ii) la composante indicateur d'activité (CIA), qui est calculée en multipliant l'IA par un ensemble de coefficients marginaux réglementaires; iii) le multiplicateur des pertes internes (MPI), qui est un facteur scalaire fondé sur les pertes moyennes historiques et la CIA.

Approche standard visant les expositions de titrisation

Cette approche comprend des méthodes de calcul pour les expositions de titrisation qui n'ont pas à être approuvées par le BSIF, soit l'approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA) et l'approche standard (SEC-SA).

Autres expositions hors bilan

Montant lié au risque de crédit découlant de l'émission de cautionnements et de lettres de crédit.

Autres prêts de détail

Catégorie de prêts comprenant tous les prêts autres que les prêts de détail renouvelables admissibles et les prêts personnels garantis par des biens immobiliers accordés à des particuliers conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires.

Capacité totale d'absorption des pertes (CTAP)

Somme du total des fonds propres et des passifs admissibles à la recapitalisation interne (comme ils sont définis ci-dessous) qui comportent une échéance résiduelle supérieure à un an.

Capital économique

Le capital économique fournit le cadre permettant d'évaluer le rendement de chaque unité d'exploitation stratégique, proportionnellement au risque pris. Le capital économique est une mesure de risque non conforme aux PCGR fondée sur une estimation interne des capitaux propres requis par les secteurs d'activité pour absorber les pertes non prévues, en fonction de la cote de risque ciblée sur une période de un an. Le capital économique se compose principalement du capital de risque de crédit et de marché, ainsi que de risque opérationnel et stratégique.

Contrepartie centrale (CC)

Chambre de compensation qui s'interpose entre les contreparties qui ont négocié des contrats sur un ou plusieurs marchés financiers et qui devient l'acheteur auprès de chaque vendeur et le vendeur auprès de chaque acheteur, et qui garantit la performance des contrats ouverts.

Contrepartie centrale admissible (CC admissible)

Entité agréée pour agir en qualité de CC et autorisée par l'autorité de réglementation/surveillance compétente à exercer sa fonction pour les produits offerts par cette CC.

Engagements non utilisés

Montant lié au risque de crédit découlant de prêts non versés à un client donné, mais qu'il pourrait utiliser plus tard.

Engagements utilisés

Montant lié au risque de crédit découlant de prêts déjà consentis à des clients et d'autres créances.

Exigences supplémentaires liées aux risques

Exigences de fonds propres appliquées en plus des fonds propres à l'égard du risque de marché afin de couvrir spécifiquement le risque de défaut et le risque de migration des actifs de crédit non titrisés de liquidité diverse détenus dans le portefeuille de négociation.

Exposition aux fins du ratio de levier

L'exposition aux fins du ratio de levier est définie selon les règles du BSIF, comme la somme des actifs au bilan (non pondérés), diminuée des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie, et majorée des expositions sur dérivés, des expositions sur opérations de financement par titres avec la possibilité d'une forme restreinte de compensation sous réserve de certaines conditions, et d'autres expositions hors bilan (engagements, substituts directs de crédit, soldes inutilisés des expositions sur cartes de crédit, expositions de titrisation et opérations non réglées).

Exposition en cas de défaut (ECD)

Estimation du montant à risque associé à un client en cas de défaut, au moment du défaut.

Expositions à des transactions assimilées à des mises en pension

Montant lié au risque de crédit découlant de nos valeurs acquises ou vendues en vertu de prises en pension de titres, de même que nos activités d'emprunt de valeurs et de prêts de valeurs.

Expositions aux banques

Toutes les expositions au risque de crédit direct lié à des institutions acceptant des dépôts et à des sociétés réglementées en courtage de valeurs, ainsi que les expositions garanties par ces entités.

Expositions aux dérivés de gré à gré

Montant lié au risque de crédit découlant de produits dérivés se négociant directement entre deux parties plutôt que sur les marchés boursiers.

Expositions aux entités souveraines

Toutes les expositions au risque de crédit direct lié aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que les expositions garanties par ces entités.

Expositions aux entreprises

Expositions au risque de crédit direct lié à des sociétés, à des sociétés en nom collectif et à des entreprises individuelles, ainsi qu'aux prêts garantis par ces entités.

Flux de trésorerie nets cumulatifs

Les flux de trésorerie nets cumulatifs constituent un indicateur avec horizon de liquidité défini, dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, comme un outil de surveillance et de suivi du risque de liquidité qui mesure de façon détaillée les flux de trésorerie d'une institution afin de saisir le risque que posent les asymétries de financement entre les actifs et les passifs.

Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)

Avec prise en effet le 1^{er} janvier 2013, afin d'être admissibles à titre de fonds propres réglementaires, tous les instruments de fonds propres réglementaires de première catégorie et de deuxième catégorie autres que sous forme d'actions ordinaires doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière. Les investisseurs dans de tels instruments seront en mesure d'assumer les pertes avant les contribuables si le gouvernement décide qu'il est dans l'intérêt public de renflouer une banque non viable.

Fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires, conformément à leur définition dans la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF, sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des autres éléments des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Les fonds propres de première catégorie comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global (à l'exception du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et des variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre), ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale bancaire consolidée à des tiers, diminués des ajustements réglementaires apportés à des éléments comme le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, certains actifs d'impôt différé, les actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies et certains placements. Les autres éléments des fonds propres de première catégorie comprennent principalement les actions privilégiées admissibles comme FPNV, les billets avec remboursement de capital à recours limité et les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers. Les fonds propres de première catégorie se composent des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires et des autres éléments de fonds propres de première catégorie. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les titres secondaires admissibles comme FPNV, les provisions générales admissibles, ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers. Le total des fonds propres comprend les fonds propres de première catégorie et les fonds propres de deuxième catégorie. Les instruments de fonds propres réglementaires admissibles doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière.

Gestion de l'actif et du passif (GAP)

Gestion des risques qui découlent d'écart entre l'actif et le passif, surtout dans les secteurs non liés à la négociation de la banque. Des techniques servent à gérer la durée relative des actifs (comme les prêts) et des passifs (comme les dépôts) de la CIBC, afin de réduire l'incidence défavorable des fluctuations des taux d'intérêt.

Mesures transitoires relatives au traitement du provisionnement des pertes de crédit attendues aux fins des fonds propres

Le 27 mars 2020, le BSIF a instauré des mesures transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues. Aux termes de ces mesures transitoires, une partie des provisions qui auraient été incluses autrement dans les fonds propres de deuxième catégorie peuvent être incluses dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires. La partie de la provision pour pertes de crédit attendues pouvant être incluse dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires est déterminée en fonction de l'augmentation des provisions pour les premier et deuxième stades par rapport aux soldes au 31 janvier 2020 utilisés à titre de niveau de référence. Ce montant est ensuite ajusté en fonction des incidences fiscales et multiplié par un facteur scalaire qui diminue au fil du temps. Le facteur scalaire est fixé à 70 % pour l'exercice 2020, à 50 % pour l'exercice 2021 et à 25 % pour l'exercice 2022. Pour les expositions traitées selon l'approche fondée sur les NI, le moindre d'entre ce montant et l'excédent de l'encours des provisions autrement admissibles à l'inclusion dans les fonds propres de deuxième catégorie est inclus dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon les mesures transitoires. Les mesures transitoires ne sont plus applicables depuis le premier trimestre de 2023.

Passifs admissibles à la recapitalisation interne

Les passifs admissibles à la recapitalisation interne englobent des créances à long terme (soit une échéance initiale de plus de 400 jours) non garanties de premier rang émises à compter du 23 septembre 2018 qui sont échangeables et cessibles, ainsi que toutes les actions privilégiées et tous les titres secondaires qui ne sont pas des fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV). Les dépôts des clients, les passifs garantis (y compris les obligations sécurisées), certains contrats financiers (y compris les dérivés) et certains billets structurés ne sont pas admissibles à la recapitalisation interne.

Perte en cas de défaut (PCD)

Estimation du montant d'un prêt à un client donné qui ne sera pas remboursé en cas de défaut par ce client, exprimée en pourcentage de l'ECD. La PCD est habituellement fondée sur les hypothèses pour tout le cycle en matière de fonds propres réglementaires et généralement fondée sur des hypothèses ponctuelles qui reflètent les informations prospectives aux fins des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

Portefeuille de détail

Catégorie de prêts comprenant principalement les prêts consentis à des particuliers et à des PME par lesquels l'acceptation s'appuie surtout sur les modèles d'évaluation du crédit.

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Catégorie de risque comprenant les prêts consentis à des entreprises et à des gouvernements où l'acceptation du prêt s'appuie principalement sur l'établissement et l'attribution de notations du risque, qui reflètent le risque de crédit lié aux prêts.

Prêts de détail aux petites et moyennes entreprises (PME)

Catégorie de prêts comprenant tous les prêts accordés aux PME notées conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires.

Prêts de détail renouvelables admissibles

Catégorie de prêts comprenant les prêts sur cartes de crédit, les marges de crédit non garanties et les autorisations de découvert conclus avec des particuliers. En vertu de l'approche standard, ces prêts seraient inclus dans Autres prêts de détail.

Prêts personnels garantis par des biens immobiliers

Catégorie de prêts comprenant les prêts hypothécaires à l'habitation et les prêts et marges de crédit garanties par un bien immobilier conclus avec des particuliers.

Prêts spécialisés

Sous-ensemble des expositions aux entreprises faisant partie de l'une des sous-catégories suivantes : financement de projets (FP), financement d'objets (FO), financement de produits de base (FPB), immobilier de rapport (IDR) et immobilier commercial à forte volatilité (ICFV). La principale source de remboursement de ces créances est le revenu généré par l'actif ou les actifs et non la capacité propre que pourrait avoir une entreprise commerciale dans un sens plus large.

Probabilité de défaut (PD)

Estimation de la probabilité de défaut d'un client donné, qui se produit lorsque ce client n'est pas en mesure de satisfaire à ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles en vertu du contrat. La PD est fondée sur les hypothèses pour tout le cycle en matière de fonds propres réglementaires et sur des hypothèses ponctuelles qui reflètent les informations prospectives aux fins des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

Profit économique

Mesure de performance non conforme aux PCGR, ajustée en fonction du risque, qui est utilisée pour calculer la valeur ajoutée économique. Cette mesure correspond au résultat de chaque secteur d'activité, déduction faite d'un montant au titre du coût du capital.

Processus d'évaluation interne de la suffisance des fonds propres (PEISFP)

Cadre et processus conçus pour fournir une vision d'ensemble de l'adéquation des fonds propres, telle qu'elle a été définie dans le cadre du deuxième pilier de l'Accord de Bâle, en vertu desquels nous recensons et mesurons nos risques de façon continue afin de nous assurer que les fonds propres disponibles suffisent à couvrir tous les risques à l'échelle de la CIBC.

Ratio de capacité totale d'absorption des pertes

Mesure de la CTAP divisée par les APR déterminée par les lignes directrices du BSIF.

Ratio de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, ratio des fonds propres de première catégorie et ratio du total des fonds propres

Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, fonds propres de première catégorie et total des fonds propres réglementaires divisés par l'APR, conformément à leur définition dans la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) du BSIF, laquelle découle du cadre normatif du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

Ratio de levier

Fonds propres de première catégorie divisés par l'exposition du ratio de levier déterminée par les lignes directrices du BSIF, lesquelles se fondent sur le cadre normatif du CBCB.

Ratio de levier de capacité totale d'absorption des pertes

Mesure de la CTAP divisée par l'exposition aux fins du ratio de levier déterminée par les lignes directrices du BSIF.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

Dérivé du dispositif de Bâle III du CBCB et intégré dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, le LCR est une norme de liquidité visant à s'assurer qu'une institution dispose de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés, sous forme de trésorerie ou d'actifs pouvant être convertis en liquidités sur des marchés privés sans perdre (ou en perdant très peu) de leur valeur, pour répondre à ses besoins de liquidités dans un scénario de crise qui durerait 30 jours.

Ratio de liquidité à long terme (NSFR)

Dérivée du dispositif de Bâle III du CBCB et incorporée dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, la norme NSFR vise à créer les conditions propices à une résilience à long terme du secteur des services financiers en exigeant des banques qu'elles maintiennent un profil de financement durable à long terme relativement à la composition de leurs actifs et à leurs activités hors bilan.

Retitrisation

Exposition de titrisation en vertu de laquelle le risque lié à une réserve sous-jacente d'expositions est divisé en tranches et au moins une exposition sous-jacente est une exposition de titrisation.

Risque de change structurel

Risque principalement inhérent à l'investissement net dans des établissements à l'étranger découlant des variations des taux de change ainsi qu'à l'actif pondéré en fonction du risque libellé en devise et aux déductions des fonds propres libellées en devise.

Risque de crédit

Risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions contractuelles.

Risque de liquidité

Risque de ne pas disposer de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie en temps opportun et de manière efficace sur le plan des coûts pour faire face à des engagements financiers à mesure qu'ils arrivent à échéance.

Risque de marché

Risque de perte financière dans nos portefeuilles de négociation et nos portefeuilles autres que de négociation attribuable aux fluctuations défavorables de facteurs sous-jacents du marché, dont les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des marchandises, les écarts de taux et le comportement des clients à l'égard des produits de détail.

Risque de réputation

Risque qu'une publicité négative, qu'elle soit fondée ou non, portant sur la conduite des affaires et des pratiques de la CIBC, puisse nuire grandement à la réputation de la CIBC à titre d'institution financière de premier rang, ou alors puisse avoir des effets importants et néfastes sur les entreprises, les activités ou la situation financière de la CIBC.

Risque de taux d'intérêt structurel

Le risque de taux d'intérêt structurel s'entend essentiellement du risque découlant d'écarts entre l'actif et le passif, qui ne provient pas d'activités de négociation et d'activités liées à la négociation.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes découlant d'une erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, ou encore d'événements externes.

Risque stratégique

Risque de la mise en œuvre inefficace ou inadéquate des stratégies d'affaires, y compris les fusions et acquisitions. Il comprend les pertes financières potentielles et les effets sur la résilience engendrés par l'échec des initiatives de croissance interne ou par l'incapacité à réagir de façon appropriée aux changements dans les environnements de l'entreprise ou du secteur.

Titrisation

Opération consistant à vendre des actifs (habituellement des actifs financiers comme des prêts, des contrats de location, des comptes clients, des créances sur cartes de crédit ou des prêts hypothécaires) à des fiduciaires ou à des entités structurées. Les entités structurées émettent habituellement des valeurs ou d'autres formes de droit aux investisseurs ou au cédant, et utilisent le produit tiré de l'émission des valeurs ou d'autres formes de droit pour acheter les actifs cédés. Les entités structurées utilisent généralement les flux de trésorerie tirés des actifs pour satisfaire aux obligations liées aux valeurs ou aux autres droits émis par les entités structurées, ce qui peut comporter un certain nombre de profils de risque différents.

Titrisations simples, transparentes et comparables (STC)

Expositions de titrisation qui répondent aux critères STC aux fins des fonds propres réglementaires. Ces expositions sont admissibles à un traitement de fonds propres différent en vertu du cadre de titrisation.

Valeur à risque

Mesure du risque généralement reconnue qui utilise des modèles statistiques pour estimer la distribution de rendements possibles sur un portefeuille en particulier selon un degré de confiance et une période déterminés.

Valeur à risque (VAR)

Calcul de la valeur à risque qui utilise une période d'observation d'une durée d'un an pour laquelle des pertes importantes ont été subies par un portefeuille en particulier, selon un degré de confiance et une période déterminés.

États financiers consolidés

109	Responsabilité à l'égard de l'information financière
110	Rapport de l'auditeur indépendant – Normes d'audit généralement reconnues du Canada
113	Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant – Normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis
115	Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit – Contrôle interne à l'égard de l'information financière
116	Bilan consolidé
117	Compte de résultat consolidé
118	État du résultat global consolidé
119	État des variations des capitaux propres consolidé
120	Tableau des flux de trésorerie consolidé
121	Notes des états financiers consolidés

Détails des notes des états financiers consolidés

121	Note 1	–	Base d'établissement et sommaire des principales méthodes comptables	172	Note 17	–	Paiements fondés sur des actions
133	Note 2	–	Évaluation de la juste valeur	174	Note 18	–	Avantages postérieurs à l'emploi
141	Note 3	–	Transactions importantes	179	Note 19	–	Impôt sur le résultat
142	Note 4	–	Valeurs mobilières	181	Note 20	–	Résultat par action
143	Note 5	–	Prêts	182	Note 21	–	Engagements, cautionnements et actifs donnés en garantie
150	Note 6	–	Entités structurées et décomptabilisation des actifs financiers	183	Note 22	–	Passifs éventuels et provisions
154	Note 7	–	Immobilisations corporelles	186	Note 23	–	Concentration du risque de crédit
154	Note 8	–	Goodwill, logiciels et autres immobilisations incorporelles	187	Note 24	–	Transactions entre parties liées
156	Note 9	–	Autres actifs	188	Note 25	–	Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence
157	Note 10	–	Dépôts	189	Note 26	–	Principales filiales
157	Note 11	–	Autres passifs	190	Note 27	–	Instruments financiers – informations à fournir
157	Note 12	–	Dérivés	191	Note 28	–	Compensation des actifs et des passifs financiers
161	Note 13	–	Couvertures désignées aux fins comptables	191	Note 29	–	Produits d'intérêts et charges d'intérêts
165	Note 14	–	Titres secondaires	192	Note 30	–	Informations sectorielles et géographiques
166	Note 15	–	Actions ordinaires et privilégiées et autres instruments de capitaux propres	194	Note 31	–	Modifications de méthodes comptables futures
172	Note 16	–	Valeurs mobilières de Fiducie de capital CIBC				

Responsabilité à l'égard de l'information financière

La direction de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) est responsable de la préparation, de la présentation, de l'exactitude et de la fiabilité du Rapport annuel, qui comprend les états financiers consolidés et le rapport de gestion. Les états financiers consolidés ont été préparés selon le paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada), qui exige que les états financiers soient préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Le rapport de gestion a été préparé selon les exigences des lois sur les valeurs mobilières applicables.

Les états financiers consolidés et le rapport de gestion comprennent des éléments qui tiennent compte des meilleurs jugements et estimations à l'égard de l'incidence prévue des opérations et événements actuels, compte tenu de leur importance relative. Les informations financières présentées dans le Rapport annuel sont conformes à celles des états financiers consolidés.

La direction a mis au point et maintenu des systèmes, des contrôles et des procédés efficaces qui font en sorte que l'information utilisée à l'interne et diffusée à l'externe est fiable et d'actualité. Le système de contrôles internes de la CIBC et les procédures connexes sont conçus afin de fournir une assurance raisonnable que les opérations ont été autorisées, que les actifs sont protégés et que des registres adéquats sont tenus. Ces contrôles internes et procédures connexes comprennent la communication de politiques et de lignes directrices, la mise en place d'une structure organisationnelle à l'appui des responsabilités et de la reddition de comptes appropriées et bien définies, ainsi que la sélection et la formation d'employés qualifiés selon un processus rigoureux. La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière à la fin de l'exercice à l'aide du document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (cadre établi en 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway. Par suite de cette évaluation, nous avons déterminé que les contrôles internes à l'égard de l'information financière sont efficaces, dans tous leurs aspects significatifs, et que la CIBC se conforme aux exigences établies par la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis en vertu de la loi américaine intitulée Sarbanes-Oxley.

Le chef de la direction et le chef des services financiers de la CIBC ont déposé une attestation relativement au Rapport annuel auprès de la SEC conformément à la loi américaine Sarbanes-Oxley et auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières.

La fonction Vérification interne passe en revue l'efficacité du contrôle interne, de la gestion du risque et des systèmes et processus de gouvernance de la CIBC, y compris les contrôles comptables et financiers, conformément au plan de mission approuvé par le Comité de vérification, et produit un rapport à leur égard. Le vérificateur en chef interne a librement accès au Comité de vérification. Le système de contrôle interne est également soutenu par le groupe Conformité et Affaires réglementaires à l'échelle mondiale, conçu pour gérer et atténuer les risques liés à la conformité réglementaire.

Le conseil d'administration, par l'entremise du Comité de vérification qui se compose d'administrateurs indépendants, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la présentation de l'information financière. Le Comité de vérification passe en revue les états financiers consolidés et les rapports de gestion intermédiaires et annuels, et les recommande aux fins d'approbation par le conseil d'administration. Parmi les autres principales responsabilités du Comité de vérification, notons le suivi du système de contrôle interne de la CIBC et l'examen des compétences, de l'indépendance et de la qualité du service de l'auditeur nommé par les actionnaires et du rendement des vérificateurs internes de la CIBC.

L'auditeur nommé par les actionnaires, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., acquiert une compréhension des contrôles internes et des procédures de présentation de l'information financière de la CIBC afin de planifier et d'exécuter les tests et autres procédures d'audit qu'il juge nécessaires dans les circonstances pour exprimer une opinion dans les rapports qui suivent. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. dispose d'un accès sans restriction au Comité de vérification, avec qui elle discute de l'audit et des questions qui s'y rapportent.

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) Canada a pour mandat de protéger les droits et intérêts des déposants et des créanciers de la CIBC. Par conséquent, il examine les activités et les affaires de la CIBC et fait enquête au besoin afin de s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) sont respectées et que la situation financière de la CIBC est saine.

Victor G. Dodig
Président et chef de la direction

Hratch Panossian
Chef des services financiers

29 novembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires et aux administrateurs de la Banque Canadienne Impériale de Commerce

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC), qui comprennent le bilan consolidé aux 31 octobre 2023 et 2022, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidé et le tableau des flux de trésorerie consolidé pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables (collectivement, les états financiers consolidés).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la CIBC aux 31 octobre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* du présent rapport. Nous sommes indépendants de la CIBC conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 octobre 2023. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Notre description de la façon dont chaque question ci-après a été traitée dans le cadre de l'audit est fournie dans ce contexte.

Nous nous sommes acquittés des responsabilités décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* du présent rapport, y compris à l'égard de ces questions. Par conséquent, notre audit a comporté la mise en œuvre de procédures conçues dans le but de répondre à notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures mises en œuvre en réponse aux questions ci-après, fournissent le fondement de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés ci-joints.

Provision pour pertes sur créances

Question clé de l'audit

Comme il est décrit à la note 1 et à la note 5 des états financiers consolidés, la CIBC a comptabilisé des provisions pour pertes de crédit attendues de 4,1 G\$ à son bilan consolidé. Les provisions pour pertes de crédit attendues reflètent le montant calculé objectivement et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions de l'évolution de la conjoncture économique à venir. Des informations prospectives, qui exigent une grande part de jugement, sont explicitement prises en compte dans l'estimation des provisions pour pertes de crédit attendues. Les provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées au montant i) des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, ou ii) des pertes de crédit attendues pour la durée de vie dans le cas des instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit (AIRC) depuis la comptabilisation initiale ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation.

L'audit de la provision pour pertes sur créances a constitué un processus complexe qui, en raison de la complexité inhérente des modèles, de l'important volume de données utilisées, des hypothèses, des jugements et de l'interrelation entre les variables ayant servi à évaluer les pertes de crédit attendues, a nécessité un jugement important de la part de l'auditeur et requis la participation de spécialistes. Les hypothèses et jugements importants ayant trait à l'estimation de la provision pour pertes sur créances comprennent i) la détermination du moment où un prêt a subi une AIRC; ii) la prévision des informations prospectives applicables à de multiples scénarios économiques et la pondération probabiliste de ces scénarios; iii) les modèles et les méthodes utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie; et iv) l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit. La direction a appliqué une part de jugement accrue à l'égard des aspects susmentionnés au moment d'évaluer l'incidence du contexte macroéconomique incertain sur la provision pour pertes sur créances.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur la provision pour pertes sur créances avec l'aide de nos spécialistes internes. Les contrôles que nous avons testés comprennent notamment les contrôles à l'égard de la technologie, l'élaboration, la validation et la surveillance du modèle, l'établissement de prévisions économiques, l'exhaustivité et l'exactitude des données, la détermination de la notation interne du risque pour les prêts autres que de détail, ainsi que les contrôles sur la gouvernance et la surveillance à l'égard de la revue des pertes de crédit attendues globales, y compris l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit.

Pour tester la provision pour pertes sur créances, nous avons, entre autres procédures, évalué avec l'aide de nos spécialistes du risque de crédit si la méthode et les hypothèses des modèles importants utilisés pour estimer les pertes de crédit attendues sont conformes aux dispositions d'IFRS 9. Pour un échantillon des modèles, nos spécialistes du risque de crédit ont réexécuté les tests de validation et de surveillance des modèles réalisés par la direction. Ces procédures comprenaient une évaluation des seuils utilisés pour déterminer si une AIRC est survenue. Pour un échantillon de variables d'informations prospectives, nous avons, avec l'aide de nos spécialistes en économie, évalué les méthodes de prévision de la direction et comparé les informations prospectives de la direction aux prévisions établies par des sources indépendantes et aux informations diffusées publiquement. Nous avons également évalué les pondérations probabilistes des scénarios utilisés dans les modèles fondés sur les pertes de crédit attendues. Avec l'aide de nos spécialistes du risque de crédit, nous avons également évalué la méthode et les processus de gouvernance de la direction à l'égard de l'application du jugement d'expert en matière de crédit en vérifiant si les montants comptabilisés reflétaient les conditions de crédit et les conditions économiques sous-jacentes. Nous avons testé l'exhaustivité et l'exactitude des données utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues en vérifiant leur concordance avec les documents sources et les systèmes et évalué un échantillon de cotes de risque des emprunteurs autres que de détail par rapport à l'échelle d'évaluation du risque de la CIBC. Pour un échantillon, nous avons recalculé les pertes de crédit attendues pour tester l'exactitude arithmétique des modèles de la direction. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies sur la provision pour pertes sur créances.

Évaluation à la juste valeur des dérivés

Question clé de l'audit

Comme il est décrit à la note 2 et à la note 12 des états financiers consolidés, la CIBC a comptabilisé des actifs dérivés de 33,2 G\$ et des passifs dérivés de 41,3 G\$. Les dérivés du portefeuille de la CIBC sont classés par niveau au sein d'une hiérarchie des justes valeurs, et la majorité des dérivés du portefeuille sont classés au niveau 2. Bien que des cours de marché existent pour les dérivés classés au niveau 1, ceux classés aux niveaux 2 et 3 nécessitent le recours à des techniques d'évaluation qui utilisent des données observables ou non observables sur le marché et qui exigent que la direction exerce son jugement.

L'audit de l'évaluation de certains dérivés a constitué un processus complexe qui a exigé que nous portions des jugements importants, en plus de nécessiter la participation de spécialistes en évaluation dans les cas où la juste valeur a été déterminée au moyen de modèles complexes ou en se fondant sur des données importantes non observables sur le marché, notamment des ajustements de valeur importants. Les données et les hypothèses de modélisation utilisées pour déterminer les justes valeurs à l'égard desquelles nous avons porté des jugements importants comprennent, notamment, les corrélations, les volatilités et les écarts de taux. L'évaluation des dérivés est sensible à ces données, car elles sont de nature prospective et peuvent être influencées par la conjoncture économique et les conditions du marché futures.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur l'évaluation du portefeuille de dérivés de la CIBC avec l'aide de nos spécialistes internes. Les contrôles que nous avons testés comprennent notamment les contrôles à l'égard de la technologie, l'élaboration et la validation des modèles utilisés pour déterminer la juste valeur des dérivés, les contrôles sur le processus de vérification indépendante des prix, y compris l'intégrité des données importantes dont il est fait mention ci-dessus, et les contrôles à l'égard des ajustements de valeur importants appliqués.

Pour tester l'évaluation de ces dérivés, nos procédures d'audit ont compris, entre autres, une évaluation des méthodes et des données importantes utilisées par la CIBC. Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons réalisé une évaluation indépendante d'un échantillon de dérivés et d'ajustements de valeur afin d'évaluer les hypothèses de modélisation et les données importantes utilisées par la CIBC pour estimer leur juste valeur. Dans le cadre de notre évaluation indépendante, nous avons obtenu de façon indépendante des données et des hypothèses importantes fondées sur des données externes sur le marché, lorsqu'elles étaient disponibles. Pour un échantillon de modèles, nous avons, avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, évalué les méthodes d'évaluation utilisées par la CIBC pour déterminer les justes valeurs. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies au sujet de l'évaluation à la juste valeur des dérivés.

Évaluation des provisions pour positions fiscales incertaines

Question clé de l'audit

Comme il est décrit à la note 1 et à la note 19 des états financiers consolidés, la CIBC a présenté ses jugements, estimations et hypothèses comptables importants pour la comptabilisation de l'incertitude à l'égard des positions fiscales. La CIBC exerce ses activités dans un contexte fiscal caractérisé par des lois fiscales complexes et en constante évolution s'appliquant aux institutions financières. L'incertitude à l'égard des positions fiscales découle du fait que la législation fiscale peut prêter à interprétation. L'estimation des provisions pour positions fiscales incertaines fait appel au jugement de la direction en lien avec l'interprétation des lois fiscales dans les divers territoires où la CIBC exerce ses activités. Une grande part de jugement est notamment requise pour déterminer s'il est probable que les positions adoptées par la CIBC dans ses déclarations fiscales seront maintenues en lien avec certaines positions fiscales complexes et pour évaluer le montant de telles provisions au moment de leur comptabilisation.

Pour effectuer l'audit des provisions pour positions fiscales incertaines de la CIBC, nous avons dû faire appel à nos professionnels de la fiscalité et exercer notre jugement, notamment pour l'interprétation de la législation fiscale et de la jurisprudence.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Avec l'aide de nos professionnels de la fiscalité, nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur les provisions pour positions fiscales incertaines de la CIBC, y compris notamment les contrôles à l'égard de l'évaluation par la direction du fondement technique des positions fiscales et du processus lié à l'évaluation des provisions fiscales connexes.

Avec l'aide de nos professionnels de la fiscalité, nous avons, entre autres procédures d'audit, examiné le fondement technique des positions fiscales adoptées par la CIBC et évalué toute provision pour positions fiscales incertaines connexe comptabilisée. Nous avons inspecté et évalué la correspondance avec les autorités fiscales compétentes, les avis à l'égard de l'impôt sur le résultat obtenus par la CIBC auprès de conseillers en fiscalité externes, y compris les opinions formulées au sujet de l'impôt sur le résultat, l'interprétation des lois fiscales par la CIBC et son évaluation de ces lois à l'égard de positions fiscales incertaines. Nous avons évalué le caractère raisonnable du traitement par la CIBC de toute information nouvelle reçue au cours de l'exercice en ce qui concerne ces positions fiscales incertaines. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies au sujet des positions fiscales incertaines.

Autres renseignements

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le Rapport annuel, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion et le Rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la CIBC à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la CIBC ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la CIBC.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la CIBC;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la CIBC à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la CIBC à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la CIBC pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Humayun Jafrani.

/s/ Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 29 novembre 2023

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et aux administrateurs de la Banque Canadienne Impériale de Commerce

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit du bilan consolidé ci-joint de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) aux 31 octobre 2023 et 2022, de même que du compte de résultat consolidé, de l'état du résultat global consolidé, de l'état des variations des capitaux propres consolidé et du tableau des flux de trésorerie consolidé pour les exercices clos à ces dates, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »).

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la CIBC aux 31 octobre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC au 31 octobre 2023, selon les critères établis dans le document intitulé Internal Control – Integrated Framework publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (cadre établi en 2013), et notre rapport daté du 29 novembre 2023 comporte une opinion sans réserve à son égard.

Fondement de l'opinion

La responsabilité des états financiers consolidés incombe à la direction de la CIBC. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés de la CIBC, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et sommes tenus d'être indépendants de la CIBC conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits impliquaient notamment la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent une anomalie significative, que celle-ci résulte de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures qui répondent à ces risques. Ces procédures comprenaient le contrôle par sondages d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits comportaient également l'appréciation des méthodes comptables retenues et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits servent de fondement raisonnable à notre opinion.

Questions critiques de l'audit

Les questions critiques de l'audit ci-après sont des questions relevées au cours de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui ont été ou doivent être communiquées au comité d'audit et qui 1) se rapportent à des comptes ou à des informations fournies qui sont significatifs par rapport aux états financiers consolidés et 2) requièrent des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de notre part. La communication des questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et ne signifie pas que nous exprimons des opinions distinctes sur les questions critiques de l'audit ou sur les comptes ou les informations fournies connexes.

Provision pour pertes sur créances

Description de la question

Comme il est décrit à la note 1 et à la note 5 des états financiers consolidés, la CIBC a comptabilisé des provisions pour pertes de crédit attendues de 4,1 G\$ à son bilan consolidé. Les provisions pour pertes de crédit attendues reflètent le montant calculé objectivement et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions de l'évolution de la conjoncture économique à venir. Des informations prospectives, qui exigent une grande part de jugement, sont explicitement prises en compte dans l'estimation des provisions pour pertes de crédit attendues. Les provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées au montant i) des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, ou ii) des pertes de crédit attendues pour la durée de vie dans le cas des instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit (AIRC) depuis la comptabilisation initiale ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation.

L'audit de la provision pour pertes sur créances a constitué un processus complexe qui, en raison de la complexité inhérente des modèles, de l'important volume de données utilisées, des hypothèses, des jugements et de l'interrelation entre les variables ayant servi à évaluer les pertes de crédit attendues, a nécessité un jugement important de la part de l'auditeur et requis la participation de spécialistes. Les hypothèses et jugements importants ayant trait à l'estimation de la provision pour pertes sur créances comprennent i) la détermination du moment où un prêt a subi une AIRC; ii) la prévision des informations prospectives applicables à de multiples scénarios économiques et la pondération probabiliste de ces scénarios; iii) les modèles et les méthodes utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie; et iv) l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit. La direction a appliqué une part de jugement accrue à l'égard des aspects susmentionnés au moment d'évaluer l'incidence du contexte macroéconomique incertain sur la provision pour pertes sur créances.

Façon dont nous avons traité la question dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur la provision pour pertes sur créances avec l'aide de nos spécialistes internes. Les contrôles que nous avons testés comprennent notamment les contrôles à l'égard de la technologie, l'élaboration, la validation et la surveillance du modèle, l'établissement de prévisions économiques, l'exhaustivité et l'exactitude des données, la détermination de la notation interne du risque pour les prêts autres que de détail, ainsi que les contrôles sur la gouvernance et la surveillance à l'égard de la revue des pertes de crédit attendues globales, y compris l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit.

Pour tester la provision pour pertes sur créances, nous avons, entre autres procédures, évalué avec l'aide de nos spécialistes du risque de crédit si la méthode et les hypothèses des modèles importants utilisés pour estimer les pertes de crédit attendues sont conformes aux dispositions d'IFRS 9. Pour un échantillon des modèles, nos spécialistes du risque de crédit ont réexécuté les tests de validation et de surveillance des modèles réalisés par la direction. Ces procédures comprenaient une évaluation des seuils utilisés pour déterminer si une AIRC est survenue. Pour un échantillon de variables d'informations prospectives, nous avons, avec l'aide de nos spécialistes en économie, évalué les méthodes de prévision de la direction et comparé les informations prospectives de la direction aux prévisions établies par des sources indépendantes et aux informations diffusées publiquement. Nous avons également évalué les pondérations probabilistes des scénarios utilisés dans les modèles fondés sur les pertes de crédit attendues. Avec l'aide de nos spécialistes du risque de crédit, nous avons également évalué la méthode et les processus de gouvernance de la direction à l'égard de l'application du jugement d'expert en matière de crédit en vérifiant si les montants comptabilisés reflétaient les conditions de crédit et les conditions économiques sous-jacentes. Nous avons testé l'exhaustivité et l'exactitude des données utilisées dans

l'évaluation des pertes de crédit attendues en vérifiant leur concordance avec les documents sources et les systèmes et évalué un échantillon des cotes de risque des emprunteurs autres que de détail par rapport à l'échelle d'évaluation du risque de la CIBC. Pour un échantillon, nous avons recalculé les pertes de crédit attendues pour tester l'exactitude arithmétique des modèles de la direction. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies sur la provision pour pertes sur créances.

Évaluation à la juste valeur des dérivés

Description de la question

Comme il est décrit à la note 2 et à la note 12 des états financiers consolidés, la CIBC a comptabilisé des actifs dérivés de 33,2 G\$ et des passifs dérivés de 41,3 G\$. Les dérivés du portefeuille de la CIBC sont classés par niveau au sein d'une hiérarchie des justes valeurs, et la majorité des dérivés du portefeuille sont classés au niveau 2. Bien que des cours de marché existent pour les dérivés classés au niveau 1, ceux classés aux niveaux 2 et 3 nécessitent le recours à des techniques d'évaluation qui utilisent des données observables ou non observables sur le marché et qui exigent que la direction exerce son jugement.

L'audit de l'évaluation de certains dérivés a constitué un processus complexe qui a exigé que nous portions des jugements importants, en plus de nécessiter la participation de spécialistes en évaluation dans les cas où la juste valeur a été déterminée au moyen de modèles complexes ou en se fondant sur des données importantes non observables sur le marché, notamment des ajustements de valeur importants. Les données et les hypothèses de modélisation utilisées pour déterminer les justes valeurs à l'égard desquelles nous avons porté des jugements importants comprennent, notamment, les corrélations, les volatilités et les écarts de taux. L'évaluation des dérivés est sensible à ces données, car elles sont de nature prospective et peuvent être influencées par la conjoncture économique et les conditions du marché futures.

Façon dont nous avons traité la question dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur l'évaluation du portefeuille de dérivés de la CIBC avec l'aide de nos spécialistes internes. Les contrôles que nous avons testés comprennent notamment les contrôles à l'égard de la technologie, l'élaboration et l'évaluation des modèles utilisés pour déterminer la juste valeur des dérivés, les contrôles sur le processus de vérification indépendante des prix, y compris l'intégrité des données importantes dont il est fait mention ci-dessus, et les contrôles à l'égard des ajustements de valeur importants appliqués.

Pour tester l'évaluation de ces dérivés, nos procédures d'audit ont compris, entre autres, une évaluation des méthodes et des données importantes utilisées par la CIBC. Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons réalisé une évaluation indépendante d'un échantillon de dérivés et d'ajustements de valeur afin d'évaluer les hypothèses de modélisation et les données importantes utilisées par la CIBC pour estimer leur juste valeur. Dans le cadre de notre évaluation indépendante, nous avons obtenu de façon indépendante des données et des hypothèses importantes fondées sur des données externes sur le marché, lorsqu'elles étaient disponibles. Pour un échantillon de modèles, nous avons, avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, évalué les méthodes d'évaluation utilisées par la CIBC pour déterminer les justes valeurs. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies au sujet de l'évaluation à la juste valeur des dérivés.

Évaluation des provisions pour positions fiscales incertaines

Description de la question

Comme il est décrit à la note 1 et à la note 19 des états financiers consolidés, la CIBC a présenté ses jugements, estimations et hypothèses comptables importants pour la comptabilisation de l'incertitude à l'égard des positions fiscales. La CIBC exerce ses activités dans un contexte fiscal caractérisé par des lois fiscales complexes et en constante évolution s'appliquant aux institutions financières. L'incertitude à l'égard des positions fiscales découle du fait que la législation fiscale peut prêter à interprétation. L'estimation des provisions pour positions fiscales incertaines fait appel au jugement de la direction en lien avec l'interprétation des lois fiscales dans les divers territoires où la CIBC exerce ses activités. Une grande part de jugement est notamment requise pour déterminer s'il est probable que les positions adoptées par la CIBC dans ses déclarations fiscales seront maintenues en lien avec certaines positions fiscales complexes et pour évaluer le montant de telles provisions au moment de sa comptabilisation.

Pour effectuer l'audit des provisions pour positions fiscales incertaines de la CIBC, nous avons dû faire appel à nos professionnels de la fiscalité et exercer notre jugement, notamment pour l'interprétation de la législation fiscale et de la jurisprudence.

Façon dont nous avons traité la question dans le cadre de l'audit

Avec l'aide de nos professionnels de la fiscalité, nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur les provisions pour positions fiscales incertaines de la CIBC, y compris notamment les contrôles à l'égard de l'évaluation par la direction du fondement technique des positions fiscales et du processus lié à l'évaluation des provisions fiscales connexes.

Avec l'aide de nos professionnels de la fiscalité, nous avons, entre autres procédures d'audit, examiné le fondement technique des positions fiscales adoptées par la CIBC et évalué toute provision pour positions fiscales incertaines connexe comptabilisée. Nous avons inspecté et évalué la correspondance avec les autorités fiscales compétentes, les avis à l'égard de l'impôt sur le résultat obtenus par la CIBC auprès de conseillers en fiscalité externes, y compris les opinions formulées au sujet de l'impôt sur le résultat, l'interprétation des lois fiscales par la CIBC et son évaluation de ces lois à l'égard de positions fiscales incertaines. Nous avons évalué le caractère raisonnable du traitement par la CIBC de toute information nouvelle reçue au cours de l'exercice en ce qui concerne ces positions fiscales incertaines. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies au sujet des positions fiscales incertaines.

/s/ Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Nous agissons en tant qu'auditeur de la CIBC depuis 2002.

Toronto, Canada
Le 29 novembre 2023

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et aux administrateurs de la Banque Canadienne Impériale de Commerce

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) en date du 31 octobre 2023 sur la base des critères établis dans le document intitulé Internal Control – Integrated Framework publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (cadre établi en 2013) (critères établis par le COSO). À notre avis, la CIBC maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2023 selon les critères établis par le COSO.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, du bilan consolidé de la CIBC aux 31 octobre 2023 et 2022, ainsi que du compte de résultat consolidé, de l'état du résultat global consolidé, de l'état des variations des capitaux propres consolidé et du tableau des flux de trésorerie consolidé pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, et notre rapport daté du 29 novembre 2023 exprime une opinion sans réserve à leur égard.

Fondement de l'opinion

La direction de la CIBC est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'évaluation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière incluse dans la section Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière qui figure dans le rapport de gestion. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion quant au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC en nous fondant sur notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et sommes tenus d'être indépendants de la CIBC conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et du PCAOB.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu dans tous ses aspects significatifs.

Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à l'expression de notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend les politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

/s/ Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 29 novembre 2023

Bilan consolidé

En millions de dollars canadiens, aux 31 octobre	2023	2022
ACTIF		
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	20 816 \$	31 535 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	34 902	32 326
Valeurs mobilières (note 4)	211 348	175 879
Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées	14 651	15 326
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	80 184	69 213
Prêts (note 5)		
Prêts hypothécaires à l'habitation	274 244	269 706
Prêts personnels	45 587	45 429
Cartes de crédit	18 538	16 479
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	194 870	188 542
Provision pour pertes sur créances	(3 902)	(3 073)
	529 337	517 083
Divers		
Dérivés (note 12)	33 243	43 035
Engagements de clients en vertu d'acceptations	10 816	11 574
Immobilisations corporelles (note 7)	3 251	3 377
Goodwill (note 8)	5 425	5 348
Logiciels et autres immobilisations incorporelles (note 8)	2 742	2 592
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence (note 25)	669	632
Actif d'impôt différé (note 19)	629	480
Autres actifs (note 9)	27 706	35 197
	84 481	102 235
	975 719 \$	943 597 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Dépôts (note 10)		
Particuliers	239 035 \$	232 095 \$
Entreprises et gouvernements	412 561	397 188
Banques	22 296	22 523
Emprunts garantis	49 484	45 766
	723 376	697 572
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	18 666	15 284
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	8 081	4 853
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	87 118	77 171
Divers		
Dérivés (note 12)	41 290	52 340
Acceptations	10 820	11 586
Passif d'impôt différé (note 19)	40	45
Autres passifs (note 11)	26 632	28 072
	78 782	92 043
Titres secondaires (note 14)	6 483	6 292
Capitaux propres		
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (note 15)	4 925	4 923
Actions ordinaires (note 15)	16 082	14 726
Surplus d'apport	109	115
Résultats non distribués	30 402	28 823
Cumul des autres éléments du résultat global	1 463	1 594
Total des capitaux propres applicables aux actionnaires	52 981	50 181
Participations ne donnant pas le contrôle	232	201
Total des capitaux propres	53 213	50 382
	975 719 \$	943 597 \$

Les notes ci-jointes et les parties ombragées de la section Gestion du risque du rapport de gestion font partie intégrante des états financiers consolidés.

Victor G. Dodig
Président et chef de la direction

Mary Lou Maher
Administratrice

Compte de résultat consolidé

En millions de dollars canadiens, sauf indication contraire, pour les exercices clos les 31 octobre

	2023	2022
Produits d'intérêts (note 29) ¹		
Prêts	30 235 \$	16 874 \$
Valeurs mobilières	7 341	3 422
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	4 566	1 175
Dépôts auprès d'autres banques et autres dépôts	2 877	708
	45 019	22 179
Charges d'intérêts (note 29)		
Dépôts	26 633	7 887
Valeurs vendues à découvert	408	380
Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	4 283	943
Titres secondaires	458	203
Divers	412	125
	32 194	9 538
Produits nets d'intérêts	12 825	12 641
Produits autres que d'intérêts		
Rémunération de prise ferme et honoraires de consultation	519	557
Frais sur les dépôts et les paiements	924	880
Commissions sur crédit	1 385	1 286
Honoraires d'administration de cartes	379	437
Honoraires de gestion de placements et de garde	1 768	1 760
Produits tirés des fonds communs de placement	1 743	1 776
Produits tirés des assurances, nets des réclamations	338	351
Commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières	338	378
Profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), montant net	2 346	1 172
Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) et au coût amorti, montant net	83	35
Produits tirés des opérations de change autres que de négociation	360	242
Produits tirés des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 25)	30	47
Divers	285	271
	10 498	9 192
Total des produits	23 323	21 833
Dotation à la provision pour pertes sur créances (note 5)	2 010	1 057
Charges autres que d'intérêts		
Salaires et avantages du personnel	7 550	7 157
Frais d'occupation	823	853
Matériel informatique, logiciels et matériel de bureau	2 467	2 297
Communications	364	352
Publicité et expansion des affaires	304	334
Honoraires	245	313
Taxes d'affaires et taxes sur le capital	124	123
Divers (notes 3 et 8)	2 472	1 374
	14 349	12 803
Résultat avant impôt sur le résultat	6 964	7 973
Impôt sur le résultat (note 19)	1 931	1 730
Résultat net	5 033 \$	6 243 \$
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	38 \$	23 \$
Porteurs d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres	267 \$	171 \$
Porteurs d'actions ordinaires	4 728	6 049
Résultat net applicable aux actionnaires	4 995 \$	6 220 \$
Résultat par action (en dollars) (note 20) ²		
De base	5,16 \$	6,70 \$
Dilué	5,16	6,68
Dividendes par action ordinaire (en dollars) (note 15) ²	3,440	3,270

1) Comprend des produits d'intérêts de 42,5 G\$, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 (20,0 G\$ en 2022).

2) Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action supplémentaire le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés de manière rétroactive pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait eu lieu au début de l'exercice 2022.

Les notes ci-jointes et les parties ombragées de la section Gestion du risque du rapport de gestion font partie intégrante des états financiers consolidés.

État du résultat global consolidé

En millions de dollars canadiens, pour les exercices clos les 31 octobre	2023	2022
Résultat net	5 033 \$	6 243 \$
Autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat, qui pourraient faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net		
Écart de change, montant net		
Profits nets (pertes nettes) sur investissements dans des établissements à l'étranger	1 163	4 043
Profits nets (pertes nettes) sur transactions de couverture d'investissements dans des établissements à l'étranger	(812)	(2 290)
	351	1 753
Variation nette des titres de créance évalués à la JVAERG		
Profits nets (pertes nettes) sur les valeurs évaluées à la JVAERG	274	(784)
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes	(65)	(25)
	209	(809)
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Profits nets (pertes nettes) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(222)	(1 351)
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes	(142)	552
	(364)	(799)
Autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat, qui ne pourraient pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net		
Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	(240)	198
Profits nets (pertes nettes) découlant de la variation de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit	(106)	262
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés à la JVAERG	19	(35)
	(327)	425
Total des autres éléments du résultat global¹	(131)	570
Résultat global	4 902 \$	6 813 \$
Résultat global applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	38 \$	23 \$
Porteurs d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres	267 \$	171 \$
Porteurs d'actions ordinaires	4 597	6 619
Résultat global applicable aux actionnaires	4 864 \$	6 790 \$

1) Comprend des profits de 66 M\$ en 2023 (pertes de 218 M\$ en 2022) ayant trait à nos placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

En millions de dollars canadiens, pour les exercices clos les 31 octobre	2023	2022
(Charge) économie d'impôt sur le résultat attribuée à chacune des composantes des autres éléments du résultat global		
Éléments qui pourraient faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net		
Écart de change, montant net		
Profits nets (pertes nettes) sur investissements dans des établissements à l'étranger	(26)\$	(136)\$
Profits nets (pertes nettes) sur transactions de couverture d'investissements dans des établissements à l'étranger	26	131
	–	(5)
Variation nette des titres de créance évalués à la JVAERG		
Profits nets (pertes nettes) sur les valeurs évaluées à la JVAERG	(65)	160
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes	25	9
	(40)	169
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Profits nets (pertes nettes) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	106	482
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes	46	(197)
	152	285
Éléments qui ne peuvent faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net		
Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	75	(97)
Profits nets (pertes nettes) découlant de la variation de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit	38	(93)
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés à la JVAERG	(6)	9
	107	(181)
	219 \$	268 \$

Les notes ci-jointes et les parties ombragées de la section Gestion du risque du rapport de gestion font partie intégrante des états financiers consolidés.

État des variations des capitaux propres consolidé

En millions de dollars canadiens, pour les exercices clos les 31 octobre	2023	2022
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (note 15)		
Solde au début de l'exercice	4 923 \$	4 325 \$
Émission d'actions privilégiées et de billets avec remboursement de capital à recours limité (BRCRL)	–	1 400
Rachat d'actions privilégiées	–	(800)
Actions autodétenues	2	(2)
Solde à la fin de l'exercice	4 925 \$	4 923 \$
Actions ordinaires (note 15)		
Solde au début de l'exercice	14 726 \$	14 351 \$
Émission d'actions ordinaires	1 358	401
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	–	(29)
Actions autodétenues	(2)	3
Solde à la fin de l'exercice	16 082 \$	14 726 \$
Surplus d'apport		
Solde au début de l'exercice	115 \$	110 \$
Charge de rémunération découlant des attributions fondées sur des actions réglées en instruments de capitaux propres	13	24
Exercice d'options sur actions et règlement d'autres attributions fondées sur des actions réglées en instruments de capitaux propres	(20)	(20)
Divers	1	1
Solde à la fin de l'exercice	109 \$	115 \$
Résultats non distribués		
Solde au début de l'exercice	28 823 \$	25 793 \$
Résultat net applicable aux actionnaires	4 995	6 220
Dividendes et distributions (note 15)		
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	(267)	(171)
Actions ordinaires	(3 149)	(2 954)
Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	–	(105)
Profits réalisés (pertes réalisées) sur les titres de participation désignés à la JVAERG reclassés du cumul des autres éléments du résultat global	–	45
Divers	–	(5)
Solde à la fin de l'exercice	30 402 \$	28 823 \$
Cumul des autres éléments du résultat global, net de l'impôt sur le résultat		
Cumul des autres éléments du résultat global, net de l'impôt sur le résultat, qui pourraient faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net		
Écart de change, montant net		
Solde au début de l'exercice	1 811 \$	58 \$
Variation nette de l'écart de change	351	1 753
Solde à la fin de l'exercice	2 162 \$	1 811 \$
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG		
Solde au début de l'exercice	(616)\$	193 \$
Variation nette des titres de créance évalués à la JVAERG	209	(809)
Solde à la fin de l'exercice	(407)\$	(616)\$
Profits nets (pertes nettes) sur couvertures de flux de trésorerie		
Solde au début de l'exercice	(662)\$	137 \$
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie	(364)	(799)
Solde à la fin de l'exercice	(1 026)\$	(662)\$
Cumul des autres éléments du résultat global, net de l'impôt sur le résultat, qui ne pourraient pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net		
Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies		
Solde au début de l'exercice	832 \$	634 \$
Variation nette des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	(240)	198
Solde à la fin de l'exercice	592 \$	832 \$
Profits nets (pertes nettes) découlant de la variation de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit		
Solde au début de l'exercice	234 \$	(28)\$
Variation nette attribuable aux variations du risque de crédit	(106)	262
Solde à la fin de l'exercice	128 \$	234 \$
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés à la JVAERG		
Solde au début de l'exercice	(5)\$	75 \$
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés à la JVAERG	19	(35)
(Profits réalisés) pertes réalisées sur les titres de participation désignés à la JVAERG reclassé(e)s en résultats non distribués	–	(45)
Solde à la fin de l'exercice	14 \$	(5)\$
Total du cumul des autres éléments du résultat global, net de l'impôt sur le résultat	1 463 \$	1 594 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		
Solde au début de l'exercice	201 \$	182 \$
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	38	23
Dividendes	(8)	(8)
Divers	1	4
Solde à la fin de l'exercice	232 \$	201 \$
Capitaux propres à la fin de l'exercice	53 213 \$	50 382 \$

Les notes ci-jointes et les parties ombragées de la section Gestion du risque du rapport de gestion font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidé

En millions de dollars canadiens, pour les exercices clos les 31 octobre	2023	2022
Flux de trésorerie d'exploitation		
Résultat net	5 033 \$	6 243 \$
Ajustements pour rapprocher le résultat net des flux de trésorerie d'exploitation :		
Dotation à la provision pour pertes sur créances	2 010	1 057
Amortissement et perte de valeur ¹	1 143	1 047
Charge au titre des options sur actions et des actions subalternes	13	24
Impôt différé	(87)	(46)
Pertes (profits) sur titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti	(83)	(35)
Pertes nettes (profits nets) à la cession d'immobilisations corporelles	(3)	(6)
Autres éléments hors caisse, montant net	1 822	(1 126)
Variations nettes des actifs et des passifs d'exploitation		
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	(2 576)	(9 902)
Prêts, nets des remboursements	(14 301)	(65 000)
Dépôts, nets des retraits	17 045	74 511
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	3 382	(7 506)
Intérêts courus à recevoir	(1 272)	(959)
Intérêts courus à payer	2 521	1 228
Actifs dérivés	9 826	(7 073)
Passifs dérivés	(10 382)	20 622
Valeurs mobilières évaluées à la JVRN	(15 427)	4 949
Autres actifs et passifs évalués/désignés à la JVRN	8 259	9 404
Impôt exigible	361	(809)
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	3 228	2 390
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	9 319	3 680
Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées	675	(2 958)
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	(10 971)	(1 641)
Divers, montant net	2 619	(5 379)
	12 154	22 715
Flux de trésorerie de financement		
Émission de titres secondaires	1 750	1 000
Remboursement/rachat/échéance de titres secondaires	(1 500)	(2)
Émission d'actions privilégiées et de billets avec remboursement de capital à recours limité, nette des frais liés à l'émission	–	1 395
Rachat d'actions privilégiées	–	(800)
Émission d'actions ordinaires au comptant	183	228
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	–	(134)
Vente (achat) d'actions autodétenues, montant net	–	1
Dividendes et distributions versés	(2 261)	(2 972)
Remboursement des obligations locatives	(331)	(326)
	(2 159)	(1 610)
Flux de trésorerie d'investissement		
Achat de valeurs mobilières évaluées/désignées à la JVAERG et au coût amorti	(79 487)	(70 954)
Produit de la vente de valeurs mobilières évaluées/désignées à la JVAERG et au coût amorti	26 914	23 183
Produit à l'échéance de titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti	32 824	27 574
Acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco (note 3)	–	(3 085)
Vente (achat) d'immobilisations corporelles, de logiciels et d'autres immobilisations incorporelles, montant net	(1 014)	(1 109)
	(20 763)	(24 391)
Incidence de la fluctuation des taux de change sur la trésorerie et les dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	49	248
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au cours de l'exercice	(10 719)	(3 038)
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au début de l'exercice	31 535	34 573
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques à la fin de l'exercice²	20 816 \$	31 535 \$
Intérêts versés au comptant	29 673 \$	8 310 \$
Intérêts reçus au comptant	42 600	20 120
Dividendes reçus au comptant	1 147	1 100
Impôt sur le résultat payé au comptant	1 657	2 585

1) Comprennent l'amortissement et la perte de valeur des bâtiments, des actifs au titre de droits d'utilisation, du mobilier, du matériel, des améliorations locatives, ainsi que des logiciels et autres immobilisations incorporelles.

2) Comprennent des liquidités soumises à restrictions de 491 M\$ (493 M\$ en 2022) et des comptes de dépôt à vue productifs d'intérêts avec la Banque du Canada.

Les notes ci-jointes et les parties ombragées de la section Gestion du risque du rapport de gestion font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes des états financiers consolidés

La Banque Canadienne Impériale de Commerce (la CIBC) est une institution financière diversifiée régie par la *Loi sur les banques* (Canada). La CIBC est née de la fusion, en 1961, de la Banque Canadienne de Commerce et de la Banque Impériale du Canada. Par l'intermédiaire de ses quatre unités d'exploitation stratégiques, Services bancaires personnels et PME, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et Marchés des capitaux et Services financiers directs, la CIBC offre un éventail complet de produits et de services financiers à 14 millions de clients, tant des particuliers que des entreprises, y compris des clients institutionnels et du secteur public, au Canada, aux États-Unis et dans le monde entier. Pour plus de précisions sur nos unités d'exploitation, se reporter à la note 30. La CIBC est constituée au Canada, et son siège social et sa principale place d'affaires sont situés à CIBC SQUARE, Toronto (Ontario).

Note 1 | Base d'établissement et sommaire des principales méthodes comptables

Base d'établissement

Les états financiers consolidés de la CIBC ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les présents états financiers consolidés sont également conformes au paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) et aux exigences du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

La CIBC a appliqué de manière uniforme les mêmes méthodes comptables pendant toutes les périodes présentées.

À moins d'indication contraire, tous les montants contenus dans les présents états financiers consolidés sont libellés en millions de dollars canadiens.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration (le conseil) le 29 novembre 2023.

Sommaire des principales méthodes comptables

Nos principales méthodes comptables sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Pour préparer les états financiers consolidés selon les IFRS, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses à l'égard des montants comptabilisés et évalués d'actifs et de passifs, du résultat net, du résultat global et des informations connexes. Des estimations importantes sont faites et des hypothèses significatives sont formulées afin d'évaluer les instruments financiers, la provision pour pertes sur créances, les contrats de location, la dépréciation des actifs, l'impôt sur le résultat, les provisions et les passifs éventuels, les programmes de fidélisation autogérés et les hypothèses relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme, ainsi que pour évaluer si les entités structurées doivent être consolidées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Périmètre de consolidation

Nous consolidons les entités sur lesquelles nous exerçons le contrôle. Les conditions suivantes doivent être remplies pour avoir le contrôle sur une autre entité : i) il faut détenir le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité, ii) il faut être exposé ou avoir droit à des rendements variables en raison de nos liens avec l'entité et iii) il faut avoir la capacité d'influer sur ces rendements obtenus du fait que nous exerçons notre pouvoir sur l'entité.

Filiales

Les filiales sont des entités sur lesquelles la CIBC exerce le contrôle. En règle générale, la CIBC exerce le contrôle sur ses filiales en raison de sa participation de plus de 50 % dans les droits de vote et est exposée de façon importante à ses filiales compte tenu de sa participation de plus de 50 % dans celles-ci. L'incidence des droits de vote potentiels que la CIBC a la capacité pratique d'exercer est prise en compte dans l'évaluation de l'existence du contrôle. Les filiales sont consolidées à compter de la date où leur contrôle est obtenu par la CIBC, et cessent d'être consolidées dès la perte de ce contrôle. Les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme à toutes les filiales consolidées. D'autres renseignements sur nos principales filiales figurent à la note 26.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes importantes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées présentent souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : i) activités bien circonscrites; ii) objectif précis et bien défini, par exemple : titriser nos propres actifs financiers ou les actifs financiers de tiers afin de fournir des sources de financement ou de fournir des possibilités de placement à des investisseurs en leur transférant les risques et avantages associés aux actifs de l'entité structurée; iii) capitaux propres insuffisants pour permettre à l'entité structurée de financer ses activités sans recourir à un soutien financier subordonné; ou iv) financement par émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit ou d'autres risques. Parmi les entités structurées, on compte des entités de titrisation, du financement adossé à des actifs et des fonds de placement.

Lorsque les droits de vote ne sont pas pertinents pour déterminer si la CIBC a le pouvoir sur une entité, surtout dans le cas d'entités structurées complexes, l'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances, notamment l'objet et la conception de l'entité émettrice, les relations avec les autres investisseurs et la capacité de chaque investisseur de prendre des décisions à l'égard des activités importantes, et si la CIBC agit à titre de mandant ou de mandataire.

Nous n'exerçons pas de contrôle sur une entité émettrice lorsque nous agissons à titre de mandataire pour un tiers. Pour évaluer si nous agissons à titre de mandataire, nous déterminons i) l'étendue de notre autorité décisionnaire, ii) les droits détenus par les autres parties, iii) la rémunération à laquelle nous avons droit, et iv) notre exposition à la variabilité des rendements des autres participations que nous détenons dans l'entité émettrice.

Les conclusions portant sur la consolidation sont réévaluées chaque fois que les faits et circonstances précis et pertinents indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus ont changé. Les facteurs entraînant la réévaluation comprennent, mais sans s'y limiter, des changements importants au sein de la structure de propriété des entités, des changements dans les accords contractuels ou de gouvernance, l'attribution d'une facilité de liquidité au-delà des modalités établies à l'origine, la conclusion de transactions avec les entités qui n'étaient pas prévues au départ et des changements à la structure de financement des entités.

Transactions éliminées au moment de la consolidation

La totalité des transactions, des soldes, et des profits latents et des pertes latentes sur les transactions intersociétés sont éliminés au moment de la consolidation.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées dans le bilan consolidé à titre de composante distincte des capitaux propres ne faisant pas partie des capitaux propres applicables aux actionnaires de la CIBC. Le résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle est présenté de façon distincte dans le compte de résultat consolidé.

Entreprises associées et coentreprises

Nous classons les placements dans des entités sur lesquelles nous exerçons une influence notable et qui ne sont ni des filiales ni des coentreprises dans les entreprises associées. Nous sommes présumés exercer une influence notable lorsque nous détenons, directement ou indirectement, entre 20 % et 50 % des droits de vote d'une entité ou, dans le cas d'une société en commandite, lorsque la CIBC est un co-commandité. L'influence notable pourrait aussi exister lorsque nous détenons moins de 20 % des droits de vote d'une entité, par exemple, si nous avons une influence sur les processus d'élaboration des politiques, soit en ayant un représentant siégeant au conseil d'administration de l'entité, ou par un autre moyen. Si nous sommes parties à un accord contractuel en vertu duquel nous convenons d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint avec une ou plusieurs parties, nous classons notre participation dans l'entreprise à titre de coentreprise.

Les placements dans des entreprises associées et les participations dans des coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Selon la méthode de la mise en équivalence, ces placements sont initialement évalués au coût, y compris le montant attribuable du goodwill et les immobilisations incorporelles, et ajustés par la suite pour rendre compte des variations subséquentes de notre quote-part dans l'actif net du placement.

Au moment de l'application de la méthode de la mise en équivalence pour la comptabilisation d'un placement dans une société émettrice dont la période de présentation de l'information financière diffère de celle de la CIBC, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets d'événements ou de transactions d'importance qui se sont produits entre la date de clôture de la société émettrice et la date de clôture de la CIBC.

Conversion de devises

Les actifs et les passifs monétaires et les actifs et les passifs non monétaires, évalués à leur juste valeur et libellés en monnaies étrangères, sont convertis dans les monnaies fonctionnelles propres aux activités opérationnelles aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change mensuels moyens. Les profits et les pertes réalisés et latents découlant de la conversion en monnaies fonctionnelles sont inclus dans le compte de résultat consolidé, à l'exception des profits de change latents et des pertes de change latentes sur les titres de participation désignés à la JVAERG, qui sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur découlant d'acquisitions, sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé, tandis que les produits et les charges de ces établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens aux taux de change mensuels moyens. Les profits et les pertes de change qui découlent de la conversion des comptes des établissements à l'étranger et des transactions de couverture de l'investissement net dans ces établissements à l'étranger, nets de l'impôt applicable, sont imputés à l'écart de change, montant net, dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Les profits et les pertes de change cumulés, y compris l'incidence des activités de couverture, et l'impôt applicable du cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat consolidé lors de la sortie d'un établissement à l'étranger, y compris la sortie partielle d'un établissement à l'étranger qui entraîne une perte de contrôle. Lors de la sortie partielle d'un établissement à l'étranger qui n'entraîne pas une perte de contrôle, la part proportionnelle du montant cumulé des profits et des pertes de change, y compris l'incidence des activités de couverture, et l'impôt applicable auparavant comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat consolidé.

Comptabilisation des instruments financiers

Classement et évaluation des instruments financiers

Tous les actifs financiers doivent, au moment de la comptabilisation initiale, être classés comme des instruments financiers obligatoirement évalués à la JVRN (détenus à des fins de transaction ou à des fins autres que de transaction), des instruments financiers évalués au coût amorti, des instruments financiers sous forme de titres de créance évalués à la JVAERG, des instruments financiers sous forme de titres de participation désignés à la JVAERG ou des instruments financiers désignés à la JVRN (désignation à la juste valeur), en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et du modèle économique selon lequel ils sont gérés. Tous les actifs financiers et les dérivés doivent être évalués à la juste valeur, sauf les actifs financiers évalués au coût amorti. Les actifs financiers doivent être reclassés uniquement lorsque survient un changement dans le modèle économique selon lequel ils sont gérés. Tous les reclassements doivent être effectués de manière prospective à compter de la date de reclassement.

Selon le modèle de classement et d'évaluation, tous les actifs financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie ne correspondent pas « uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts », y compris les actifs comportant des dérivés incorporés, doivent être classés comme des actifs financiers évalués à la JVRN au moment de leur comptabilisation initiale. Cette analyse a pour but de déterminer si les flux de trésorerie contractuels d'un instrument financier donné correspondent « uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts », de sorte que toute variabilité des flux de trésorerie contractuels concorde avec un « contrat de prêt de base ». Dans le cadre de cette analyse, le « principal » s'entend de la juste valeur d'un actif financier au moment de la comptabilisation initiale et peut varier au cours de la durée de vie de l'actif financier (par exemple, s'il y a des remboursements de principal ou un amortissement de la prime / de l'escompte). Toujours dans le cadre de cette analyse, les « intérêts » s'entendent de la contrepartie pour la valeur temps de l'argent et le risque de crédit, soit les deux éléments les plus importants qui les composent dans un contexte de contrat de prêt. Lorsque des modalités contractuelles exposent les flux de trésorerie contractuels à des risques ou à une volatilité plus que minimales et qui sont sans rapport avec un contrat de prêt de base, les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Cette analyse vise à s'assurer que les titres de créance qui ne présentent pas uniquement des caractéristiques de base d'un prêt, notamment des options de conversion et un rendement indexé sur des actions, sont évalués à la JVRN.

Le classement, au moment de la comptabilisation initiale, des actifs financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts est déterminé en fonction du modèle économique selon lequel ces titres sont gérés. Les titres de créance qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention à des fins de transaction » ou « évaluation à la juste valeur » sont classés comme étant évalués à la JVRN. Les titres de créance qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente » sont classés comme étant évalués à la JVAERG pour les titres de créance. Les titres de créance qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception » sont classés comme étant évalués au coût amorti. Les éléments suivants sont pris en compte pour déterminer le modèle économique applicable aux actifs financiers :

- I) l'objectif d'affaires du portefeuille;
- II) les risques à gérer et le type d'activités commerciales qui sont menées sur une base quotidienne pour gérer ces risques;
- III) la base sur laquelle le rendement du portefeuille est évalué;
- IV) la fréquence et l'importance des transactions de vente.

Tous les actifs financiers sous forme de titres de participation sont classés à la JVRN au moment de leur comptabilisation initiale à moins qu'ils ne soient pas détenus avec l'intention d'une prise de profits à court terme et qu'une désignation irrévocable soit faite pour classer l'instrument à la JVAERG pour les titres de participation.

Les passifs financiers sont évalués au coût amorti, sauf s'il s'agit de dérivés, d'engagements liés à des valeurs vendues à découvert ou de passifs désignés à leur juste valeur. Les dérivés, les engagements liés à des valeurs vendues à découvert et les passifs financiers désignés à leur juste valeur sont évalués à leur juste valeur.

Les dérivés sont évalués à la JVRN, sauf dans la mesure où ils sont désignés dans une relation de couverture, auquel cas les dispositions de la comptabilité de couverture de la Norme comptable internationale 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), continuent de s'appliquer.

Instruments financiers obligatoirement évalués à la JVRN (détenus à des fins de transaction ou à des fins autres que de transaction)

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction doivent obligatoirement être évalués à la JVRN puisqu'ils sont détenus à des fins de transaction ou qu'ils font partie d'un portefeuille sous gestion affichant un profil de prise de profits à court terme. Les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction doivent aussi obligatoirement être évalués à la juste valeur si les caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts ou s'ils sont gérés avec d'autres instruments financiers sur la base de la juste valeur.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction ou à des fins autres que de transaction obligatoirement évalués à la JVRN sont réévalués à leur juste valeur à la date du bilan consolidé. Les profits et les pertes réalisés sur cessions et les profits et les pertes latents découlant de variations de la juste valeur sont inclus dans les produits autres que d'intérêts à titre de profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net. Les produits d'intérêts et les dividendes dégagés des valeurs du compte de négociation et des valeurs autres que du compte de négociation ainsi que les dividendes et les charges d'intérêts liés aux valeurs vendues à découvert sont inscrits respectivement dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts.

Instruments financiers désignés à la JVRN (désignation à la juste valeur)

Les instruments financiers désignés à la JVRN sont ceux que nous désignons volontairement, à leur comptabilisation initiale, comme des instruments qui seront évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat consolidé alors qu'ils auraient autrement été classés dans une autre catégorie aux fins comptables. La désignation à la juste valeur, une fois faite, est irrévocable. Elle n'est possible que si des justes valeurs fiables sont disponibles et si cette désignation élimine ou réduit de façon importante une incohérence d'évaluation qui découlerait autrement de l'évaluation des actifs ou des passifs selon une méthode différente, et si certaines exigences du BSIF ayant trait à certains prêts sont respectées. La désignation à la JVRN est également possible pour les passifs financiers qui font partie d'un portefeuille qui est géré sur la base de la juste valeur, conformément à notre stratégie de placement, et qui font l'objet de rapports internes sur cette base. Cette désignation peut aussi s'appliquer aux passifs financiers comprenant au moins un dérivé incorporé, qui devrait autrement être séparé. Nous appliquons la désignation à la juste valeur à certains engagements hypothécaires.

Les profits et les pertes réalisés sur cessions et les profits et les pertes latents découlant de variations de la juste valeur des instruments financiers désignés à leur juste valeur sont comptabilisés de la même façon que ceux des instruments financiers obligatoirement évalués à la JVRN, à l'exception des variations de la juste valeur des passifs désignés à la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre qui sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les dividendes et les produits d'intérêts gagnés ainsi que les charges d'intérêts sur les actifs et les passifs désignés à leur juste valeur sont inscrits respectivement dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts.

Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont des instruments financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception ». Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée ou réduite des coûts de transaction directs et marginaux, et sont ultérieurement évalués au coût amorti, à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision pour pertes de crédit attendues.

Les prêts évalués au coût amorti englobent les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts personnels, les cartes de crédit et la plupart des prêts aux entreprises et aux gouvernements. Certains titres des portefeuilles de liquidités, qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception », sont également classés comme étant évalués au coût amorti. La majorité des dépôts auprès d'autres banques, des valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres, des garanties au comptant au titre de valeurs empruntées et la majeure partie des engagements de clients en vertu d'acceptations sont comptabilisés au coût amorti.

Actifs financiers sous forme de titres de créance évalués à la JVAERG

Les instruments financiers sous forme de titres de créance évalués à la JVAERG sont des actifs financiers non dérivés dont les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente ».

Les titres de créance évalués à la JVAERG sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directs et marginaux. Après la comptabilisation initiale, les titres de créance évalués à la JVAERG sont réévalués à la juste valeur, à l'exception des variations des provisions pour pertes de crédit attendues et des profits et des pertes de change connexes qui sont tous deux comptabilisés dans le compte de résultat consolidé. Les profits et les pertes cumulés auparavant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont transférés du cumul des autres éléments du résultat global au compte de résultat consolidé une fois le titre de créance vendu. Les profits et les pertes réalisés à la vente, calculés selon la méthode du coût moyen, et les variations des provisions pour pertes de crédit attendues sont inscrits au poste Profits (pertes) sur titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net, dans le compte de résultat consolidé. Les produits d'intérêts relatifs aux titres de créance évalués à la JVAERG sont comptabilisés au poste Produits d'intérêts. Les instruments sous forme de titres de créance évalués à la JVAERG comprennent ceux de nos portefeuilles de liquidités gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente ».

Un instrument financier sous forme de titre de créance est déprécié (classé comme étant de troisième stade) lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'instrument financier en question sont survenus après la comptabilisation initiale. L'obtention d'informations indiquant qu'un emprunteur éprouve de sérieuses difficultés financières et la survenance d'un défaut de paiement ou autres manquements, par exemple, sont des indications de dépréciation.

Instruments financiers sous forme de titres de participation désignés à la JVAERG

Les instruments financiers sous forme de titres de participation sont évalués à la JVRN, à moins qu'une désignation irrévocable soit faite pour les évaluer à la JVAERG. Les profits et les pertes découlant de variations de la juste valeur des instruments sous forme de titres de participation désignés à la JVAERG, y compris les profits et les pertes de change connexes, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les montants inscrits dans les autres éléments du résultat global ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net, à l'exception des dividendes non considérés comme des remboursements de capital, qui sont comptabilisés à titre de produits d'intérêts dans le compte de résultat consolidé une fois reçus. Les profits ou les pertes inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global seront plutôt, au moment de la décomptabilisation des titres de participation, reclassés en résultats non distribués à même les capitaux propres et présentés au poste Profits réalisés (pertes réalisées) sur les titres de participation désignés à la JVAERG reclassés des autres éléments du résultat global dans l'état des variations des capitaux propres consolidé. Les actifs financiers désignés à la JVAERG sont notamment composés de titres de participation détenus à des fins autres que de transaction qui sont essentiellement liés à nos placements dans des sociétés fermées et certaines sociétés en commandite.

Dépréciation d'actifs financiers

Les provisions pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées à l'égard de tous les actifs financiers qui constituent des titres de créance classés comme étant évalués au coût amorti ou à la JVAERG et de tous les engagements de prêts et cautionnements financiers qui ne sont pas évalués à la JVRN. Les provisions pour pertes de crédit attendues reflètent le montant calculé objectivement et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles, la valeur temps de l'argent et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions sur l'évolution de la conjoncture économique à venir. Des informations prospectives ont été explicitement prises en compte dans l'estimation des provisions pour pertes de crédit attendues, ce qui exige une grande part de jugement (se reporter à la note 5 pour plus de précisions).

La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des prêts et des acceptations est incluse dans la provision pour pertes sur créances du bilan consolidé. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des titres de créance évalués à la JVAERG est inscrite à titre de composante de la valeur comptable des titres, évalués à leur juste valeur. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des autres actifs financiers est comprise dans la valeur comptable de l'instrument. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des garanties et des engagements de prêts est inscrite dans les autres passifs.

Les provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées au montant : i) des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, ou ii) des pertes de crédit attendues pour la durée de vie dans le cas des instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit (AIRC) depuis leur comptabilisation initiale ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation.

Le calcul des provisions pour pertes de crédit attendues repose sur la valeur attendue de trois scénarios probabilistes pour évaluer les insuffisances de flux de trésorerie attendus, actualisées au moyen du taux d'intérêt effectif. Une insuffisance de flux de trésorerie est la différence entre les flux de trésorerie contractuels exigibles et les flux de trésorerie que nous nous attendons à recevoir. Les principales données utilisées aux fins de la détermination des provisions pour pertes de crédit attendues sont les suivantes :

- la probabilité de défaut (PD) est une estimation de la probabilité de défaut au cours d'une période donnée;
- la perte en cas de défaut (PCD) est une estimation de la perte résultant d'un défaut au cours d'une période donnée;
- l'exposition en cas de défaut (ECD) est une estimation de l'exposition à une date de défaut future.

Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont les pertes de crédit attendues de la totalité des cas de défaut dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie. Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir correspondent à la tranche des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui porte sur les pertes de crédit attendues découlant des cas de défaut possibles aux termes de l'instrument financier donné dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Passage d'un stade à un autre et augmentation importante du risque de crédit

En raison des exigences susmentionnées, les instruments financiers visés par les provisions pour pertes de crédit attendues sont classés selon trois stades.

Pour les instruments financiers productifs :

Sont considérés comme étant de premier stade tous les instruments financiers productifs n'ayant pas subi une AIRC depuis la comptabilisation initiale. Nous comptabilisons les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à l'égard des instruments financiers de premier stade. Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de façon importante, nous comparons le risque de défaut de l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaut de l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

Sont considérés comme étant de deuxième stade tous les instruments financiers productifs ayant subi une AIRC depuis la comptabilisation initiale. Nous comptabilisons les pertes de crédit attendues pour la durée de vie à l'égard des instruments financiers de deuxième stade. Si le risque de crédit que comporte l'instrument financier se résorbe au cours d'une période de présentation de l'information financière ultérieure de telle sorte qu'il n'y a plus d'AIRC depuis la comptabilisation initiale, alors nous comptabilisons à nouveau les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir étant donné que l'instrument financier est de retour au premier stade.

Nous déterminons si un instrument financier a subi une AIRC depuis la comptabilisation initiale sur la base d'instruments financiers pris individuellement. Les variations des provisions pour pertes de crédit attendues requises, y compris l'incidence des instruments financiers qui passent du premier au deuxième stade, sont inscrites au poste Dotation à la provision pour pertes sur créances dans le compte de résultat consolidé. Il faut faire preuve d'une grande part de jugement pour conclure à une AIRC (se reporter à la note 5 pour plus de précisions).

Les instruments financiers de troisième stade sont ceux que nous avons classés comme douteux. Nous comptabilisons les pertes de crédit attendues pour la durée de vie à l'égard de tous les instruments financiers de troisième stade. Nous classons un instrument financier comme douteux lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés sont survenus après la comptabilisation initiale. L'obtention d'informations indiquant qu'un emprunteur éprouve de sérieuses difficultés financières et la survenance d'un défaut de paiement ou autres manquements, par exemple, sont des indications de dépréciation. Tous les instruments financiers dont le principal ou les intérêts exigibles sont en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme douteux, exception faite des prêts sur cartes de crédit, qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, qu'une proposition de règlement est offerte ou que des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité.

Un instrument financier n'est plus considéré comme douteux lorsque tous les montants en souffrance, y compris les intérêts, ont été recouverts et qu'il est établi que le principal et les intérêts sont entièrement recouvrables conformément aux dispositions initiales du contrat de l'instrument financier ou aux conditions révisées du marché, et que toutes les questions ayant entraîné le classement en tant que prêt douteux ont été résolues.

Les instruments financiers sont radiés, en partie ou en totalité, par imputation à la provision pour pertes sur créances connexe lorsque nous jugeons qu'il n'est pas réaliste d'envisager le recouvrement futur de ces montants. Lorsque les instruments financiers sont garantis, cette radiation est généralement effectuée après la réalisation de tous les biens donnés en garantie ou leur transfert à la CIBC ou, dans certains cas, lorsque la valeur de réalisation nette d'un bien donné en garantie ou que toute autre information disponible laisse entendre que le recouvrement ultérieur de montants additionnels n'est pas raisonnablement envisageable. Tout recouvrement ultérieur de montants déjà radiés est porté au crédit de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Prêts acquis

Tant les prêts productifs acquis que les prêts dépréciés acquis sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Étant donné que ces prêts sont comptabilisés à leur juste valeur, aucune provision pour pertes sur créances n'est comptabilisée dans le cadre de la répartition du prix d'acquisition à la date d'acquisition. La juste valeur est établie en estimant le flux de trésorerie prévus sous forme de remboursements de principal et de versements d'intérêts, puis en actualisant ces flux de trésorerie au moyen d'un taux d'intérêt du marché. À la date d'acquisition, nous classons un prêt à titre de prêt productif lorsque nous prévoyons percevoir à la date prévue la totalité des montants conformément aux dispositions initiales du contrat de prêt et nous le classons à titre de prêt déprécié lorsqu'il est probable que nous ne serons pas en mesure de percevoir l'intégralité des paiements exigibles aux termes du contrat.

Dans le cas des prêts productifs acquis, l'ajustement de la juste valeur à la date d'acquisition de chaque prêt est amorti par imputation aux produits d'intérêts sur la durée de vie résiduelle du prêt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les montants résiduels non amortis sur ces prêts sont comptabilisés dans le résultat de la période au cours de laquelle le prêt est remboursé. Les provisions pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées au poste Dotation à la provision pour pertes sur créances du compte de résultat consolidé immédiatement après la date d'acquisition étant donné que chaque prêt est classé au premier stade et que la date d'acquisition est établie comme étant la date de comptabilisation initiale des prêts productifs acquis aux fins de l'analyse visant à déterminer si une AIRC est survenue. Après la date d'acquisition, les provisions pour pertes de crédit attendues sont estimées conformément à nos politiques visant à établir si une AIRC ou une dépréciation est survenue, tout comme nous le faisons à l'égard des prêts que nous accordons.

Dans le cas des prêts dépréciés acquis, l'ajustement de la juste valeur à la date d'acquisition de chaque prêt représente l'estimation de la direction de l'insuffisance des flux de trésorerie prévus sous forme de remboursements de principal et de versements d'intérêts et la valeur temps de l'argent. La composante valeur temps de l'argent de l'ajustement de la juste valeur est amortie par imputation aux produits d'intérêts sur la durée de vie résiduelle du prêt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Après la date d'acquisition, nous réévaluons périodiquement les flux de trésorerie prévus des prêts dépréciés acquis. Les diminutions des flux de trésorerie prévus entraîneront une hausse de nos provisions pour pertes de crédit attendues. Les augmentations des flux de trésorerie prévus entraîneront, quant à elles, une reprise de provision pour pertes de crédit attendues. Les provisions pour pertes de crédit attendues au titre des prêts dépréciés acquis sont présentées avec celles des prêts de troisième stade.

Actifs financiers dépréciés dès leur création

La comptabilisation des actifs financiers dépréciés dès leur création s'apparente à la comptabilisation des prêts dépréciés acquis en ce que les actifs financiers dépréciés dès leur création sont d'abord comptabilisés à leur juste valeur sans provision initiale pour pertes de crédit attendues puisque les préoccupations relatives au recouvrement des flux de trésorerie futurs sont plutôt escomptées à la date d'octroi. La composante valeur temps de l'argent de l'escompte est amortie dans les produits d'intérêts sur la durée de vie résiduelle prévue de l'actif financier au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les changements à l'égard des attentes en matière de flux de trésorerie contractuels sont comptabilisés immédiatement dans la dotation à la provision pour pertes sur créances en ce qui concerne les prêts, et, en ce qui concerne les valeurs, dans les profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net.

Cette comptabilisation s'applique généralement aux actifs financiers découlant d'ententes de restructuration de la dette en vertu desquelles un actif financier déprécié est échangé contre un nouvel actif financier comptabilisé à une juste valeur qui reflète un escompte important par rapport à sa valeur nominale ou à l'égard duquel la capacité de recouvrer les flux de trésorerie contractuels comporte de sérieux doutes.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché (c.-à-d., la valeur de sortie). Les évaluations de la juste valeur sont classées selon trois niveaux au sein d'une hiérarchie des justes valeurs (niveaux 1, 2 et 3) qui est fondée sur le caractère observable des données d'évaluation sur le marché aux fins de l'évaluation de la juste valeur. Se reporter à la note 2 pour plus de précisions sur l'évaluation de la juste valeur par catégorie d'instrument financier après la comptabilisation initiale.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers obligatoirement évalués ou désignés à la JVRN sont passés en charges dès qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction sont amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif dans le cas des instruments évalués au coût amorti, alors que les titres de créance sont évalués à la JVAERG. Pour ce qui est des instruments financiers sous forme de titres de participation désignés à la JVAERG, les coûts de transaction sont inclus dans la valeur comptable de l'instrument en question.

Date de comptabilisation des valeurs mobilières

Nous comptabilisons toutes les transactions sur valeurs mobilières figurant au bilan consolidé au moyen de la comptabilisation à la date de règlement.

Taux d'intérêt effectif

Les produits d'intérêts et les charges d'intérêts relatifs à tous les instruments financiers évalués au coût amorti et aux titres de créance évalués à la JVAERG sont comptabilisés dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les rentrées ou les sorties de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier, à sa comptabilisation initiale. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, nous estimons les flux de trésorerie futurs en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, sans tenir compte des pertes sur créances futures.

Les commissions de montage, y compris les commissions d'engagement, de restructuration et de renégociation, sont considérées comme faisant partie intégrante du rendement obtenu sur le prêt et sont comptabilisées au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions reçues relativement à des engagements qui ne donneront probablement pas lieu à un prêt sont portées aux produits autres que d'intérêts sur la durée de l'engagement. Les commissions de syndication de prêts sont portées aux produits autres que d'intérêts à la signature de l'entente de syndication, pourvu que le rendement de la tranche du prêt que nous conservons soit au moins égal au rendement moyen obtenu par les autres prêteurs participant au financement. Sinon, une fraction appropriée des commissions est différée à titre de produits non gagnés et amortie par imputation aux produits d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à l'égard des actifs financiers de premier et de deuxième stades évalués au coût amorti en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable brute de l'instrument financier. Dans le cas des instruments financiers de troisième stade, les produits d'intérêts sont comptabilisés au moyen du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs estimés aux fins du calcul de la perte de valeur et appliqué à la valeur comptable nette de l'instrument financier.

Titrisations et décomptabilisation des actifs financiers

La titrisation de nos propres actifs nous procure une source de liquidités additionnelles. Comme nous conservons en général la quasi-totalité des risques et des avantages des actifs cédés, les actifs demeurent inscrits au bilan consolidé, et les fonds provenant de ces transactions sont comptabilisés au poste Emprunts garantis de la section Dépôts.

Nos transactions de titrisation auprès d'entités structurées non consolidées sont comptabilisées à titre de ventes et les actifs connexes sont décomptabilisés seulement lorsque :

- notre droit contractuel de recevoir les flux de trésorerie rattachés aux actifs est échu;
- nous cédonos nos droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie rattachés aux actifs financiers, et i) nous avons transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété; ou ii) nous n'avons ni conservé ni transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, mais n'avons pas conservé le contrôle;
- le transfert répond aux critères d'un contrat de transfert de flux admissible.

Décomptabilisation des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est réglée ou annulée, ou que celle-ci expire. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre passif accordé par le même prêteur selon des modalités très différentes, ou que les modalités du passif existant sont largement modifiées, cet échange ou ces modifications donnent lieu à la décomptabilisation du passif initial et à la comptabilisation d'un nouveau passif, et l'écart entre les valeurs comptables respectives est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé. Le rachat d'instruments de créance est considéré comme une extinction de l'instrument de créance, même si nous prévoyons revendre l'instrument à court terme.

Cautionnements financiers

Les cautionnements financiers sont des contrats qui imposent à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire à l'égard d'une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les modalités initiales ou modifiées d'un instrument de créance.

Les contrats de cautionnement financier consentis par la CIBC et qui ne sont pas considérés comme des contrats d'assurance sont d'abord comptabilisés à titre de passifs à la juste valeur ajustée pour tenir compte des coûts de transaction directement attribuables à l'octroi de cautionnements, soit en général la prime reçue ou à recevoir à la date à laquelle le cautionnement a été donné. Par la suite, les passifs au titre de cautionnements financiers sont évalués à la valeur la plus élevée entre la juste valeur initiale, nette de l'amortissement cumulé, et la provision pour pertes de crédit attendues applicables. Un cautionnement financier admissible à titre de dérivé est réévalué à sa juste valeur à chaque date de clôture et comptabilisé dans les actifs ou les passifs au titre de dérivés, selon le cas.

Engagements hypothécaires

Des engagements portant sur les taux d'intérêt des prêts hypothécaires sont conclus avec nos clients des services de détail, en prévision d'emprunts hypothécaires futurs qui seront effectués pour financer l'achat d'habitations auprès de la CIBC. Ces engagements couvrent généralement une période maximale de 120 jours et permettent habituellement à l'emprunteur de bénéficier du taux d'intérêt le plus bas entre le taux à la date de l'engagement et le taux applicable à la date du financement. Nous recourons à des instruments financiers, comme les dérivés de taux d'intérêt, pour couvrir sur le plan économique le risque de hausses de taux d'intérêt. Selon notre estimation des engagements qui devraient être appelés, un passif financier est comptabilisé à notre bilan consolidé pour les engagements auxquels nous appliquons l'option de la juste valeur. Nous comptabilisons également les couvertures économiques connexes à leur juste valeur au bilan consolidé. Les variations de la juste valeur du passif au titre des engagements désignés à la juste valeur et les couvertures économiques connexes sont comptabilisées dans les profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net. De plus, comme la juste valeur des engagements est intégrée à la tarification du prêt hypothécaire, l'écart entre le montant du prêt hypothécaire et sa juste valeur au moment du financement est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé afin de contrebalancer la valeur comptable de l'engagement hypothécaire à son échéance.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers doivent faire l'objet d'une compensation et être inscrits selon leur montant net dans le bilan consolidé lorsque nous jouissons d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et que nous avons l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Acceptations et engagements de clients en vertu d'acceptations

Les acceptations représentent une obligation de la CIBC à l'égard d'instruments négociables émis par ses clients en faveur de tiers. Nous touchons des commissions au titre de la garantie et du paiement aux tiers. Les montants exigibles de nos clients à l'égard des sommes garanties sont inscrits à l'actif comme engagements de clients en vertu d'acceptations. Se reporter à la section Réforme des taux d'intérêt de référence ci-après pour des renseignements sur l'incidence de l'abandon du taux CDOR sur les acceptations et les engagements de clients en vertu d'acceptations.

Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres et engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres

Les valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres sont traitées comme des transactions de prêts garantis dans la mesure où elles représentent une acquisition de valeurs simultanément à un engagement de les revendre à une date ultérieure, à un prix fixe, généralement à court terme. Les valeurs visées par ces transactions comprennent certains prêts pouvant être facilement titrisés. Les engagements comprennent certains swaps sur rendement total qui sont équivalents aux prises en pension de titres sur le plan économique. Ces transactions sont classées et évaluées au coût amorti puisqu'elles correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et qu'elles sont gérées selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception », sauf si elles étaient classées à la JVRN ou désignées à la juste valeur. Pour les valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres qui sont classées au coût amorti, une perte de crédit attendue est appliquée. Les produits d'intérêts sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrits au poste Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres de la section Produits d'intérêts dans le compte de résultat consolidé.

De la même façon, les valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres sont traitées comme des transactions d'emprunts garantis au coût amorti, et les charges d'intérêts sont comptabilisées selon la méthode du taux d'intérêt effectif et figurent au poste Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres de la section Charges d'intérêts dans le compte de résultat consolidé. Certains engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres sont désignés à la JVRN selon la désignation à la juste valeur.

Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées ou prêtées

Le droit de récupérer les garanties au comptant versées et l'obligation de rendre les garanties au comptant reçues quand des valeurs sont empruntées ou prêtées, généralement à court terme, sont comptabilisés à titre de garanties au comptant au titre, respectivement, de valeurs empruntées ou prêtées. Ces transactions sont classées et évaluées au coût amorti puisqu'elles correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et qu'elles sont gérées selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception ». Pour les garanties au comptant au titre de valeurs empruntées qui sont classées au coût amorti, une perte de crédit attendue est appliquée. Les produits d'intérêts sur les garanties au comptant versées et les charges d'intérêts sur les garanties au comptant reçues, de même que les frais d'emprunt de valeurs et les produits tirés de prêts de valeurs, sont inscrits respectivement au poste Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres de la section Produits d'intérêts et au poste Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres de la section Charges d'intérêts. En ce qui concerne les transactions d'emprunt de valeurs et de prêt de valeurs à l'égard desquelles des valeurs sont données ou reçues en garantie, les valeurs données en garantie par la CIBC continuent de figurer dans le bilan consolidé et les valeurs reçues en garantie par la CIBC ne sont pas comptabilisées dans le bilan consolidé.

Dérivés

Nous avons recours à des dérivés tant pour la gestion de l'actif et du passif (GAP) qu'à des fins de négociation. Les dérivés détenus aux fins de la GAP nous permettent de gérer les risques financiers, comme les variations des taux d'intérêt et des taux de change, tandis que nos activités de négociation des dérivés visent principalement à répondre aux besoins de nos clients. Nous pouvons également prendre des positions de négociation à l'intérieur de limites de risque prescrites dans le but d'en tirer des produits.

Tous les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis évalués ultérieurement à la juste valeur, et figurent à l'actif s'ils ont une juste valeur positive et au passif s'ils ont une juste valeur négative, dans les deux cas à titre de dérivés. Les profits latents et réalisés ou les pertes latentes et réalisées sur des dérivés utilisés à des fins de négociation sont comptabilisés immédiatement dans les profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net. La comptabilisation des dérivés utilisés aux fins de la GAP dépend de leur admissibilité à la comptabilité de couverture, comme il est mentionné ci-dessous.

Les justes valeurs des dérivés négociés en Bourse sont fondées sur des cours de marché. Les justes valeurs des dérivés négociés de gré à gré, y compris les dérivés négociés de gré à gré qui font l'objet d'une compensation centrale, sont obtenues grâce à des techniques d'évaluation, notamment des modèles d'actualisation des flux de trésorerie et des modèles d'évaluation d'options. Se reporter à la note 12 pour plus de précisions sur l'évaluation des dérivés.

Dérivés détenus aux fins de la GAP admissibles à la comptabilité de couverture

Au moment de la transition à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), nous avons déjà choisi de continuer d'appliquer les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IAS 39.

Nous appliquons la comptabilité de couverture pour des dérivés détenus aux fins de la GAP qui répondent à des critères déterminés. Il existe trois types de couvertures : la couverture de juste valeur, la couverture de flux de trésorerie et la couverture d'investissements nets dans des établissements à l'étranger. Si la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, toute variation de la juste valeur d'un dérivé doit être comptabilisée dans le compte de résultat consolidé (se reporter à la section Dérivés détenus aux fins de la GAP non désignés à des fins de comptabilité de couverture ci-après).

Pour qu'un dérivé soit admissible à la comptabilité de couverture, la relation de couverture doit être désignée et documentée en bonne et due forme au moment de sa mise en place, en conformité avec l'IAS 39. L'objectif et la stratégie propres à la gestion du risque particulier faisant l'objet de la couverture, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie spécifiques couverts ainsi que la mesure de l'efficacité de la couverture sont documentés. L'efficacité des relations de couverture exige une corrélation étroite des variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie entre les éléments couverts et les éléments de couverture.

Nous évaluons l'efficacité des dérivés utilisés dans les relations de couverture tant au moment de la mise en place de la couverture que pendant toute sa durée. Il y a inefficacité dans la mesure où la variation de la juste valeur du dérivé de couverture diffère de la variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert, ou lorsque la variation cumulée de la juste valeur d'un dérivé de couverture excède la variation cumulée de la juste valeur des flux de trésorerie futurs prévus de l'élément couvert. Le montant de l'inefficacité des instruments de couverture est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé.

Réforme des taux d'intérêt de référence

En réponse à la réforme des taux d'intérêt de référence, l'IASB a publié le document intitulé Réforme des taux d'intérêt de référence (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7) (les modifications issues de la phase 1) en septembre 2019 et le document intitulé Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16) (les modifications issues de la phase 2) en août 2020. Seules les modifications apportées aux sections relatives au classement et à l'évaluation de l'IFRS 9, aux sections relatives à la comptabilité de couverture de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), ainsi qu'à l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et à l'IFRS 16, *Contrats de location*, s'appliquent à nous parce que nous avons choisi de continuer d'appliquer les dispositions de l'IAS 39 portant sur la comptabilité de couverture au moment de l'adoption de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9). Nous avons adopté les modifications issues de la phase 1 le 1^{er} novembre 2019 et celles issues de la phase 2, le 1^{er} novembre 2020.

Au cours de la période précédant le remplacement des taux interbancaires offerts, les modifications issues de la phase 1 nous permettent de maintenir la comptabilité de couverture en supposant que les taux d'intérêt de référence qui sont à la base du risque couvert, les flux de trésorerie des éléments couverts ou l'instrument de couverture ne changent pas en raison de la réforme. Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie des transactions prévues de la banque directement touchées par la réforme des taux interbancaires offerts, lorsque nous évaluons si une opération prévue est hautement probable ou si elle est susceptible de se produire, les modifications nous permettent de présumer que le taux d'intérêt de référence sur lequel sont fondés les flux de trésorerie couverts n'a pas changé par suite de la réforme. Les modifications issues de la phase 1 prévoient également des exceptions temporaires permettant de continuer à utiliser la comptabilité de couverture si une relation de couverture ne respecte pas certains critères d'évaluation de l'efficacité de la couverture uniquement en raison de la réforme des taux interbancaires offerts.

Les modifications issues de la phase 2 traitent des questions découlant du remplacement d'un taux existant par un taux alternatif. Ces modifications prévoient également une exception temporaire qui permet de maintenir les relations de couverture à la suite du remplacement d'un taux d'intérêt de

référence existant par un taux alternatif, selon des dispositions précises. Les modifications nous permettent également de redéfinir le risque couvert selon un taux alternatif, ainsi que de modifier la description de l'élément couvert et de l'instrument de couverture et la description de notre méthode d'appréciation de l'efficacité de la couverture de manière à refléter les changements requis par la réforme sans mettre fin à la relation de couverture. Les modifications prévoient également une exception temporaire qui nous permet de désigner un taux alternatif comme composante de risque de la couverture, pourvu que nous puissions raisonnablement nous attendre à ce que le taux alternatif devienne séparément identifiable dans un délai de 24 mois de sa première désignation.

Se reporter à la section Réforme des taux d'intérêt de référence ci-après pour plus de précisions.

Couvertures de juste valeur

Nous désignons principalement des couvertures de juste valeur à l'intérieur des stratégies de gestion du risque de taux d'intérêt qui utilisent des dérivés pour couvrir les variations de la juste valeur d'instruments financiers à taux fixe. Les variations de la juste valeur attribuées au risque de taux d'intérêt couvert sont comptabilisées à titre d'ajustements de la valeur comptable des instruments financiers couverts et figurent dans les produits nets d'intérêts. Les variations de la juste valeur des dérivés de couverture figurent également dans les produits nets d'intérêts. Toute différence entre les deux représente une inefficacité de la couverture qui est incluse dans les produits nets d'intérêts.

De même, pour les couvertures de risque de change, les variations de la juste valeur des dérivés et des non-dérivés de couverture sont comptabilisées dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation. Les variations de la juste valeur des éléments couverts provenant du risque de change couvert sont comptabilisées à titre d'ajustements de la valeur comptable dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation. Tout écart entre ces deux éléments représente l'inefficacité de la couverture.

Si l'instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne respecte plus les critères de la comptabilité de couverture, la relation de couverture prend fin et l'ajustement de la valeur comptable appliqué à l'élément couvert est amorti sur la durée résiduelle de l'élément couvert. Si l'élément couvert est décomptabilisé, cet ajustement de la valeur comptable non amorti est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé.

Couvertures de flux de trésorerie

Nous désignons des couvertures de flux de trésorerie dans le cadre de stratégies de gestion du risque de taux d'intérêt qui utilisent des dérivés pour atténuer notre risque de variation des flux de trésorerie en convertissant de façon efficace certains instruments financiers à taux variable en instruments financiers à taux fixe, et dans le cadre de stratégies de gestion du risque de change pour couvrir les flux de trésorerie prévus libellés en monnaies étrangères. Nous désignons également des couvertures de flux de trésorerie afin de couvrir l'incidence de la variation du cours de l'action de la CIBC liée à certains droits à des paiements fondés sur des actions réglés en espèces.

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie faisant l'objet de la couverture soit comptabilisée dans le compte de résultat consolidé au cours de périodes futures, moment auquel la tranche appropriée du montant qui figurait dans le cumul des autres éléments du résultat global sera reclassée dans le compte de résultat consolidé. La partie inefficace des variations de la juste valeur des dérivés de couverture est comptabilisée immédiatement lorsqu'elle se produit, c'est-à-dire dans les produits nets d'intérêts, dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation ou dans les charges autres que d'intérêts.

Si l'instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne respecte plus les critères de la comptabilité de couverture, la relation de couverture prend fin. Lorsque la relation de couverture prend fin, tout montant résiduel dans le cumul des autres éléments du résultat global y reste jusqu'à ce qu'il soit comptabilisé dans le compte de résultat consolidé lorsque la variabilité des flux de trésorerie couverts ou la transaction prévue faisant l'objet de la couverture est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé. Lorsque la réalisation de la transaction prévue n'est plus probable, le profit cumulé ou la perte cumulée connexe dans le cumul des autres éléments du résultat global est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé.

Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien

Nous pouvons désigner des couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger pour atténuer le risque de change lié à nos investissements nets dans les établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien.

Ces couvertures sont comptabilisées de façon comparable aux couvertures de flux de trésorerie. La variation de la juste valeur des instruments détenus à des fins de couverture relative à la partie efficace est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La variation de la juste valeur des instruments détenus à des fins de couverture attribuable aux points de majoration et relative à la partie inefficace est comptabilisée immédiatement dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation. Les profits et les pertes du cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat consolidé dans le cas d'une cession ou d'une cession partielle d'un investissement dans un établissement à l'étranger qui entraîne une perte de contrôle, comme il est mentionné précédemment dans la section Conversion de devises.

Dérivés détenus aux fins de la GAP non désignés à des fins de comptabilité de couverture

La variation de la juste valeur des dérivés non désignés à des fins de comptabilité de couverture, mais ayant été utilisés pour couvrir, sur le plan économique, des actifs et des passifs désignés à leur juste valeur, est incluse dans les profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net. La variation de la juste valeur des autres dérivés non désignés à des fins de comptabilité de couverture, mais ayant été utilisés à d'autres fins de couverture sur le plan économique, est présentée dans les produits autres que d'intérêts, au poste Produits tirés des opérations de change autres que de négociation ou au poste Divers, selon le cas, ou dans la charge de rémunération, dans le cas de couvertures économiques d'engagements au titre des paiements fondés sur des actions réglés en espèces.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à d'autres passifs financiers sont comptabilisés à titre de dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, et que les caractéristiques du dérivé incorporé correspondent à celles d'un dérivé autonome dans les situations où l'instrument composé n'est pas classé à la JVRN ni désigné à la juste valeur. Ces dérivés incorporés (qui sont classés avec l'instrument hôte dans le bilan consolidé) sont évalués à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans le compte de résultat consolidé. Le montant résiduel du passif au titre de l'instrument hôte est désactualisé par imputation de produits d'intérêts ou de charges d'intérêts jusqu'à sa valeur à l'échéance au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits initiaux sur les dérivés incorporés à un instrument financier séparé aux fins comptables ne sont pas comptabilisés immédiatement, mais sont plutôt comptabilisés sur la durée de l'instrument hôte résiduel. Lorsqu'un dérivé incorporé est séparable de l'instrument hôte, mais que la juste valeur, à la date d'acquisition ou à la date du bilan, ne peut être évaluée de façon fiable séparément ou qu'elle ne peut autrement être séparée, l'intégralité du contrat composé est évaluée à la JVRN.

Les actifs financiers comportant des dérivés incorporés sont inclus dans leur intégralité dans le classement approprié au moment de la comptabilisation initiale à la suite d'une appréciation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs en question et du modèle économique en vertu duquel ils sont gérés.

Cumul des autres éléments du résultat global

Le cumul des autres éléments du résultat global est présenté dans le bilan consolidé à titre de composante distincte du total des capitaux propres, net de l'impôt sur le résultat. Il comprend les profits et les pertes latents nets sur les titres de créance et les titres de participation évalués à la JVAERG, la partie efficace des profits et des pertes sur des dérivés désignés dans une couverture de flux de trésorerie efficace selon l'IAS 39, les profits et les pertes de change latents sur investissements dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien, nets des profits ou pertes sur les couvertures connexes, les profits nets (pertes nettes) lié(s) aux variations de la juste valeur des passifs désignés à la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre de la CIBC, ainsi que les profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Actions autodétenues

Lorsque nous rachetons nos propres instruments de capitaux propres, ces instruments sont traités comme des actions autodétenues et sont déduits des capitaux propres au coût, tout profit ou toute perte étant comptabilisé dans le surplus d'apport ou dans les résultats non distribués, selon ce qui convient.

Aucun profit ni aucune perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation de nos propres instruments de capitaux propres. Tout écart entre la valeur comptable et la contrepartie, dans le cas d'une nouvelle émission, est également inclus dans le surplus d'apport.

Passif et capitaux propres

Nous classons les instruments financiers à titre de passifs ou de capitaux propres selon la substance de l'accord contractuel. Un instrument est classé à titre de passif s'il est assorti d'une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier, ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers à des conditions potentiellement défavorables. Un contrat est également classé à titre de passif s'il ne s'agit pas d'un dérivé et s'il peut nous obliger à remettre un nombre variable de nos propres actions, ou s'il s'agit d'un dérivé autre qu'un dérivé pouvant être réglé au moyen d'un montant déterminé de trésorerie ou d'un autre actif financier contre un nombre déterminé de nos propres instruments de capitaux propres. Un instrument est classé à titre de capitaux propres s'il représente un intérêt résiduel dans nos actifs après déduction de tous les passifs. Les composantes d'un instrument financier composé sont classées et comptabilisées de façon distincte à titre d'actifs, de passifs ou de capitaux propres, selon ce qui convient. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'instruments de capitaux propres sont présentés dans les capitaux propres, nets de l'impôt sur le résultat.

Immobilisations corporelles

Les terrains sont comptabilisés initialement au coût, puis ultérieurement évalués au coût, net du cumul des pertes de valeur. Les bâtiments, le mobilier, le matériel et les améliorations locatives sont inscrits initialement au coût, puis ultérieurement évalués au coût, net de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement commence dès la mise en service des actifs et est comptabilisé selon le mode linéaire de façon à ramener le coût de ces actifs à leur valeur résiduelle estimative sur leur durée d'utilité estimative. Les durées d'utilité estimatives s'établissent comme suit :

- Bâtiments – 40 ans
- Matériel informatique – de 3 ans à 7 ans
- Mobilier de bureau, matériel et autre – de 4 ans à 15 ans
- Améliorations locatives – sur la durée d'utilité estimative de l'actif ou sur la durée du contrat de location, selon la plus courte des durées, y compris les périodes de renouvellement raisonnablement assuré.

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revues à chaque date de clôture et ajustées, le cas échéant.

Les profits et les pertes sur cessions sont comptabilisés au poste Divers de la section Produits autres que d'intérêts.

Contrats de location

À titre de preneur, nous comptabilisons un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante en fonction de la valeur actualisée des paiements de loyers futurs, moins les avantages incitatifs à la location à recevoir, lorsque le bailleur met l'actif loué à la disposition de la CIBC, selon la partie non résiliable de la durée du contrat de location, ajusté pour tenir compte des options de renouvellement et de résiliation que nous avons la certitude raisonnable d'exercer. L'évaluation des actifs au titre de droits d'utilisation comprend également les coûts directs initiaux pour mettre en place le contrat de location, les paiements de loyers versés ou les avantages incitatifs à la location reçus avant la date de début du contrat de location et le coût estimé pour la remise en état de l'actif sous-jacent à la fin de la durée du contrat de location. Les taux d'actualisation sont établis d'après le taux d'intérêt implicite du contrat de location, s'il est possible de le déterminer, ou le taux d'emprunt marginal de la CIBC. Lorsqu'un contrat de location immobilière contient à la fois une composante locative et non locative, nous avons choisi de ne pas répartir la contrepartie prévue au contrat entre chacune des composantes. Après l'évaluation initiale, la CIBC évalue l'obligation locative en augmentant la valeur comptable pour tenir compte de l'intérêt sur l'obligation locative en fonction du taux d'actualisation au moment de la comptabilisation et en réduisant la valeur comptable pour refléter les paiements de loyers versés au cours de la période, déduction faite de toute réévaluation pour la réappréciation ou la modification du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué en utilisant le modèle du coût, et amorti selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives correspondantes, y compris les obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation, sont inclus respectivement dans les postes Immobilisations corporelles et Autres passifs au bilan consolidé.

L'actif au titre du droit d'utilisation et l'obligation locative correspondante sont réévalués lorsqu'il y a une modification de la durée du contrat de location, un changement dans l'appréciation d'une option d'achat d'un actif loué, un changement dans les sommes que la CIBC s'attend à devoir payer au titre de la garantie de valeur résiduelle (le cas échéant) ou un changement dans les paiements de loyers futurs découlant d'une variation de l'indice ou du taux applicable au paiement. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont soumis à un test de dépréciation comme exigé par l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs* (IAS 36). Se reporter à la section Dépréciation des actifs non financiers ci-après. En outre, la durée d'utilité aux fins de l'amortissement est évaluée selon l'IAS 16, *Immobilisations corporelles* (IAS 16).

Les paiements de loyers au titre de contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, les paiements de loyers au titre de contrats de location à court terme et les paiements de loyers variables sont comptabilisés sur une base systématique dans les charges autres que d'intérêts selon la nature de la charge.

À titre de bailleur intermédiaire, nous classons un contrat de sous-location en tant que contrat de location simple ou contrat de location-financement selon que la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif au titre du droit d'utilisation sous-jacent sont transférés ou non au sous-locataire. Si un contrat de sous-location est classé comme un contrat de location-financement, l'actif au titre du droit d'utilisation qui y est lié est décomptabilisé et un investissement dans le contrat de sous-location est comptabilisé, la différence étant comptabilisée au compte de résultat consolidé à titre de profit ou perte. Dans l'évaluation de l'investissement dans le contrat de sous-location, nous appliquons le taux d'actualisation du contrat de location principal, à moins qu'il soit possible de déterminer le taux d'intérêt implicite du contrat de sous-location. Si un contrat de sous-location classé comme un contrat de location-financement comprend des composantes locatives et des composantes non locatives, nous répartissons la contrepartie totale dans le contrat à chacune des composantes en fonction du prix spécifique de chacune de ces composantes. L'investissement dans le contrat de sous-location est inclus dans le poste Autres actifs au bilan consolidé et ultérieurement évalué selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les produits d'intérêts étant comptabilisés sur la durée du contrat de sous-location. Les produits locatifs tirés des contrats de sous-location simple sont comptabilisés de manière systématique sur la durée du contrat de location.

Goodwill, logiciels et autres immobilisations incorporelles

Le goodwill représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs identifiables nets, des passifs et des passifs éventuels acquis dans des regroupements d'entreprises. Les immobilisations incorporelles identifiables sont comptabilisées distinctement du goodwill lorsqu'elles sont séparables ou résultent de droits contractuels ou d'autres droits juridiques, et que leurs justes valeurs peuvent être évaluées de façon fiable.

Le goodwill n'est pas amorti, mais est soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an, ou plus fréquemment, s'il existe des indices que le goodwill a pu perdre de la valeur. Se reporter à la section Dépréciation des actifs non financiers ci-après.

Les immobilisations incorporelles représentent les logiciels et les relations clients, les immobilisations incorporelles au titre de dépôts de base, les contrats de gestion de placements, ainsi que les noms de marque comptabilisés au titre des acquisitions antérieures. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût, net de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. Chaque immobilisation incorporelle est évaluée avec prise en compte des facteurs juridiques, réglementaires, contractuels, concurrentiels ou autres afin d'établir si la durée d'utilité est déterminée. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité estimative, soit :

- Logiciels – de 5 ans à 10 ans
- Immobilisations incorporelles fondées sur des contrats – de 8 ans à 15 ans
- Immobilisations incorporelles au titre de dépôts de base et relations clients – de 3 ans à 16 ans

Les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût, net du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois l'an et chaque fois qu'il existe un indice que l'actif a pu perdre de la valeur. Se reporter à la section Dépréciation des actifs non financiers ci-dessous.

Dépréciation des actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers à durée d'utilité déterminée, y compris les actifs au titre de droits d'utilisation, les bâtiments et le matériel et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, sont passées en revue pour déterminer s'il existe un indice de dépréciation. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an et chaque fois qu'il existe un indice que l'actif a pu perdre de la valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif doit être évaluée afin de calculer l'ampleur de la perte de valeur, le cas échéant.

Pour les besoins du test de dépréciation des actifs non financiers à durée d'utilité déterminée, les groupes d'actifs sont examinés en fonction du plus petit niveau d'entrées de trésorerie identifiables générées qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Ce regroupement est désigné comme une unité génératrice de trésorerie (UGT).

Les actifs de support ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. Les actifs de support sont soumis au test de dépréciation en fonction de la plus petite UGT à laquelle l'actif de support peut être attribué de manière raisonnable et cohérente.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif ou d'une UGT. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle elle se produit. Si la perte de valeur est reprise par la suite, la valeur comptable de l'actif est augmentée, dans la mesure où la valeur comptable des actifs sous-jacents n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Toute reprise de perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle elle se produit.

Le goodwill est soumis au test de dépréciation en fonction du groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et qui représente le plus bas niveau auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi par la direction. Toute dépréciation éventuelle du goodwill est déterminée en comparant la valeur recouvrable du groupe d'UGT auquel le goodwill est attribué avec sa valeur comptable, y compris le goodwill attribué. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle elle se produit. Les pertes de valeur du goodwill ne peuvent être reprises subséquemment si les conditions changent.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé, qui sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé, sauf dans la mesure où ils se rapportent à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt est comptabilisé en conséquence.

L'impôt exigible comptabilisé correspond à l'impôt déterminé comme étant exigible au titre du bénéfice imposable de l'année, selon les lois applicables de chaque territoire, calculé au moyen des taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et de tout ajustement relativement à des années antérieures. Les actifs et les passifs d'impôt exigible font l'objet d'une compensation lorsque la CIBC a l'intention de régler le montant net et qu'il existe un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation.

L'impôt différé est comptabilisé pour tenir compte des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé et les montants correspondants attribués à ces actifs et passifs aux fins fiscales.

L'impôt différé est comptabilisé au moyen des taux d'impôt qui devraient être appliqués aux différences temporaires lorsqu'elles se résorberont, d'après les lois en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale sur la même entité imposable, ou sur des entités imposables différentes qui ont l'intention soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement dans la mesure où il est probable que nous disposerons d'un bénéfice imposable futur auquel nous pourrions imputer ces différences temporaires déductibles.

L'impôt différé n'est pas comptabilisé pour les éléments suivants : les différences temporaires imposables découlant d'investissements nets dans des établissements à l'étranger si elles ne se résorbent pas dans un avenir prévisible et que nous prévoyons contrôler le moment de la résorption; les différences temporaires déductibles découlant d'investissements nets dans des établissements à l'étranger si elles ne se résorbent pas dans un avenir prévisible et qu'il n'est pas probable que nous disposerons d'un bénéfice imposable futur auquel nous pourrions imputer ces différences temporaires déductibles; les différences temporaires découlant de la comptabilisation initiale des actifs et des passifs dans le contexte d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises et n'ayant pas d'incidence sur le bénéfice comptable ou le bénéfice imposable; ou les différences temporaires imposables découlant de la comptabilisation initiale du goodwill.

Nous sommes assujettis aux lois fiscales des divers territoires où nous exerçons nos activités. Ces lois fiscales peuvent faire l'objet d'interprétations différentes de notre part et de celle des autorités fiscales visées, ce qui engendre une incertitude. En ce qui a trait aux positions fiscales pour lesquelles la détermination définitive de l'incidence fiscale est incertaine, notamment les positions faisant l'objet d'une vérification, d'un différend ou d'un appel, nous comptabilisons une provision pour tenir compte de cette incertitude en nous basant sur notre meilleure estimation du montant qui devrait être versé en fonction d'une évaluation des facteurs pertinents. Toute modification apportée à notre évaluation de ces facteurs pourrait augmenter ou diminuer nos provisions pour l'impôt sur le résultat au cours de périodes à venir.

Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Nous sommes le promoteur d'un certain nombre de régimes d'avantages du personnel. Ces régimes comprennent à la fois des régimes de retraite à prestations définies et des régimes de retraite à cotisations définies, de même que divers régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, notamment des avantages au titre des soins médicaux et des soins dentaires postérieurs à l'emploi.

Régimes de retraite à prestations définies

Le coût des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi accumulés par les employés est déterminé de façon distincte pour chaque régime et de manière actuarielle, d'après la méthode des unités de crédit projetées et nos estimations les plus probables à l'égard du taux d'augmentation des salaires, de l'âge du départ à la retraite des employés, de la mortalité et des coûts des soins de santé prévus, ce qui représente l'obligation au titre des prestations définies de la CIBC, laquelle est évaluée à la date de clôture. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies est fondé sur le rendement d'un portefeuille d'obligations de sociétés de haute qualité qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle on s'attend à ce que les prestations soient versées, et dont les dates d'échéance se rapprochent, en moyenne, de celles des obligations au titre des prestations définies.

Les actifs des régimes sont évalués à la juste valeur à la date de clôture.

L'actif (le passif) net au titre des prestations définies représente la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies moins la juste valeur des actifs des régimes. L'actif (le passif) net au titre des prestations définies est inclus respectivement dans les autres actifs et les autres passifs.

Les coûts des services rendus au cours de l'exercice tiennent compte du coût des avantages postérieurs à l'emploi accumulés par les employés au cours de la période considérée. Les coûts des services rendus au cours de l'exercice correspondent à la valeur actuelle des prestations accordées en échange de services rendus au cours de l'exercice considéré et sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé. Les coûts des services rendus au cours de l'exercice à l'égard des participants actifs du régime sont calculés à l'aide d'un taux d'actualisation distinct afin de tenir compte des prestations futures de plus longue durée liées aux avantages que ceux-ci accumuleront au cours de l'année de service supplémentaire.

Les coûts des services passés découlant de modifications ou de réductions apportées aux régimes sont comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les produits nets d'intérêts ou les charges nettes d'intérêts comprennent les produits d'intérêts générés par les actifs des régimes et les charges d'intérêts liées à l'obligation au titre des prestations définies. Les produits d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'actualisation aux actifs des régimes, tandis que les charges d'intérêts sont calculées en appliquant le taux d'actualisation à l'obligation au titre des prestations définies. Les produits nets d'intérêts ou les charges nettes d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé.

Les écarts actuariels représentent les variations de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies en raison de changements apportés aux hypothèses actuarielles et d'écarts entre les hypothèses actuarielles antérieures et les résultats réels, ainsi que d'écarts entre le rendement réel des actifs des régimes et les produits d'intérêts présumés générés par les actifs des régimes. Les écarts actuariels nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent et ils ne peuvent pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net. Les écarts actuariels nets cumulés sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Lorsque le calcul donne lieu à un actif net au titre des prestations définies, le montant de l'actif comptabilisé est limité à la valeur actuelle des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime (plafond de l'actif). Dans le cas des régimes pour lesquels nous n'avons pas un droit inconditionnel à un remboursement en cas d'excédent, nous établissons le plafond de l'actif en fonction des avantages économiques futurs disponibles sous forme de diminution des cotisations futures au régime de sorte que la valeur actuelle des avantages économiques se calcule en tenant compte des exigences de capitalisation minimale pour les services futurs applicables au régime. Si une diminution des cotisations futures au régime ne peut être appliquée à la date de clôture, nous estimons si nous pourrions diminuer les cotisations pour les services futurs au cours de la durée de vie du régime compte tenu, entre autres, des rendements prévus futurs des actifs des régimes. S'il est prévu que nous ne serons pas en mesure de recouvrer la valeur de l'actif net au titre des prestations définies, après avoir tenu compte des exigences de capitalisation minimale pour les services futurs, l'actif net au titre des prestations définies est diminué au montant correspondant au plafond de l'actif.

Lorsque le paiement futur des exigences de capitalisation minimale liées à des services passés donnerait lieu à un excédent net au titre des prestations définies ou à une augmentation d'un excédent net au titre des prestations définies, les exigences de capitalisation minimale sont comptabilisées à titre de passifs, dans la mesure où l'excédent ne serait pas entièrement disponible sous forme de remboursements ou de diminution des cotisations futures. Tout excédent de la situation de capitalisation est limité à la valeur actuelle des avantages économiques futurs disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime.

Régimes à cotisations définies

Les coûts des régimes à cotisations définies sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel le service est rendu.

Autres avantages du personnel à long terme

La CIBC offre d'autres avantages au titre des soins médicaux et des soins dentaires destinés aux employés en congé d'invalidité de longue durée. La CIBC était également auparavant le promoteur d'un régime fermé de remplacement du revenu d'invalidité de longue durée, qui était classé comme une entente prévoyant le versement de prestations définies à long terme avant d'être réglé en décembre 2021.

Le montant des autres avantages à long terme est calculé de façon actuarielle au moyen de la méthode des unités de crédit projetées. Aux termes de cette méthode, le montant de l'avantage est actualisé en vue de déterminer sa valeur actuelle. La méthode servant à déterminer le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des avantages à long terme est conforme à la méthode utilisée pour les régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Les écarts actuariels et les coûts des services passés sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Paiements fondés sur des actions

Nous offrons à certains de nos employés et à nos administrateurs des droits à des paiements fondés sur des actions à titre de rémunération.

La charge de rémunération relative aux droits à des paiements fondés sur des actions est comptabilisée à partir de la date de début des années de service jusqu'à la date contractuelle d'acquisition des droits ou, si elle précède cette date, la date à laquelle l'employé devient admissible à la retraite. En ce qui concerne les attributions régulières au cours du cycle annuel de primes d'encouragement au titre de la rémunération (programme d'encouragement annuel), la date de début des années de service est présumée être le début de l'exercice précédant l'exercice au cours duquel l'attribution a lieu. La date de début des années de service relativement à des attributions spéciales en dehors du cycle annuel est la date d'attribution. Le montant de la charge de rémunération comptabilisée est fondé sur les meilleures estimations de la direction quant au nombre de droits à des paiements fondés sur des actions qui devraient être acquis, incluant les estimations relatives aux renoncations prévues, lesquelles sont révisées périodiquement au besoin. En ce qui concerne le programme d'encouragement annuel, la charge de rémunération est comptabilisée à compter de la date de début des prestations de service et est fondée sur la juste valeur estimée de la prochaine attribution, la juste valeur estimée étant ajustée en fonction de la juste valeur réelle à la date d'attribution.

En vertu du programme d'octroi d'actions subalternes (POAS), lorsque les attributions sont réglées par le versement d'un montant en espèces équivalant aux actions ordinaires, les variations de l'obligation qui découlent des fluctuations du cours des actions ordinaires, nettes des couvertures connexes, sont comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le compte de résultat consolidé proportionnellement à l'attribution ayant été comptabilisée.

En vertu du programme d'unités d'action octroyées en fonction du rendement (UAR), lorsque les attributions sont réglées par le versement d'un montant en espèces équivalant aux actions ordinaires, les variations de l'obligation qui découlent des fluctuations du cours des actions ordinaires et des estimations révisées du facteur de rendement, nettes des couvertures connexes, sont comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le compte de résultat consolidé proportionnellement à l'attribution ayant été comptabilisée. Ce facteur variera de 75 % à 125 % du nombre initial d'unités attribuées d'après le rendement de la CIBC par rapport à celui des autres grandes banques canadiennes.

La charge de rémunération relative au Régime d'options de souscription d'actions des employés (ROSAE) est fondée sur la juste valeur à la date d'attribution. Lorsque la date de début des services précède la date d'attribution, la charge de rémunération est comptabilisée à partir de la date de début des services selon la juste valeur estimative de l'attribution à la date d'attribution, la juste valeur estimative étant ajustée à la juste valeur réelle à la date d'attribution. La charge de rémunération entraîne une augmentation correspondante du surplus d'apport. Si le droit au titre du ROSAE est exercé, le produit que nous recevons ainsi que le montant comptabilisé au surplus d'apport sont crédités au capital-actions ordinaire. Si le droit au titre du ROSAE expire sans avoir été exercé, la charge de rémunération demeure dans le surplus d'apport.

La rémunération sous forme d'unités d'actions à dividende différé (UADD) émises aux termes du régime d'unités d'actions à dividende différé, du régime de rémunération différée et du régime des administrateurs permet au porteur de recevoir un montant en espèces équivalant à une action ordinaire de la CIBC. Au moment où les UADD sont attribuées, la charge correspondante relative à la rémunération en espèces qu'un employé ou un administrateur recevrait autrement aurait été entièrement comptabilisée. Les variations dans les obligations qui découlent des fluctuations du cours des actions ordinaires, nettes des couvertures connexes, sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé à titre de charge de rémunération pour les UADD des employés et à titre de charge autre que d'intérêts pour les UADD des administrateurs.

Nos cotisations au Régime d'achat d'actions des employés (RAAE) sont passées en charges dès qu'elles sont engagées.

L'incidence de la variation du cours de l'action ordinaire sur les paiements fondés sur des actions réglés en espèces en vertu des POAS et des UAR est couverte au moyen de dérivés. Nous désignons ces dérivés dans des relations de couverture de flux de trésorerie. La partie efficace des variations de la juste valeur de ces dérivés est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global puis reclassée dans la charge de rémunération dans le compte de résultat consolidé sur la période au cours de laquelle les attributions couvertes influent sur le compte de résultat consolidé. La partie inefficace des variations de la juste valeur des dérivés de couverture est comptabilisée immédiatement dans le compte de résultat consolidé lorsqu'elle se produit.

Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont des passifs dont l'échéance et le montant sont incertains. Une provision est constituée lorsque nous avons une obligation actuelle juridique ou implicite du fait d'un événement antérieur, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire au règlement de l'obligation et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. La provision comptabilisée représente la meilleure estimation du montant requis pour régler l'obligation à la date de clôture en tenant compte du risque et des incertitudes liés à l'obligation. Si ces éléments sont importants, les provisions sont actualisées afin de refléter la valeur temps de l'argent, la hausse de l'obligation en raison de l'écoulement du temps étant présentée dans les charges d'intérêts du compte de résultat consolidé.

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la CIBC ou des obligations actuelles résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisées, car il n'est pas probable que le règlement de l'obligation nécessite une sortie d'avantages économiques.

Des informations à l'égard des provisions et des passifs éventuels sont présentées dans les états financiers consolidés.

Résultat par action

Nous présentons le résultat de base par action et le résultat dilué par action pour nos actions ordinaires.

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net de la période applicable aux porteurs d'actions ordinaires de la CIBC par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires de la CIBC est déterminé en déduisant du résultat net applicable aux actionnaires les dividendes sur les actions privilégiées après impôt et les distributions sur les autres instruments de capitaux propres, ces dividendes et distributions étant comptabilisés dans les résultats non distribués.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net de la période applicable aux porteurs d'actions ordinaires de la CIBC par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation au cours de la période. Les actions ordinaires diluées tiennent compte de l'effet potentiellement dilutif de l'exercice d'options sur actions selon la méthode du rachat d'actions. Dans le cas des options sur actions, la méthode du rachat d'actions permet de calculer le nombre d'actions ordinaires supplémentaires en supposant que les options sur actions en circulation, dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen des actions ordinaires pour la période, sont exercées et en réduisant ce nombre par le nombre d'actions ordinaires qui sont présumées rachetées à même le produit de l'exercice présumé des options. Les instruments dont il est déterminé qu'ils présentent un effet antidilutif au cours de la période sont exclus du calcul du résultat dilué par action.

Honoraires et commissions

La comptabilisation des honoraires et des commissions est fonction de l'objectif visé des honoraires et des commissions et des modalités stipulées dans le contrat conclu avec le client. Les produits sont comptabilisés lorsque l'obligation de prestation est remplie par le transfert du contrôle du service au client, ou à mesure que celle-ci est remplie, au montant de la contrepartie à laquelle nous prévoyons avoir droit. Les produits peuvent donc être comptabilisés au moment où le service est fourni ou progressivement, à mesure que les services sont fournis. Lorsque les produits sont comptabilisés au fil du temps, nous sommes généralement tenus de fournir les services au cours de chaque période, de sorte que le contrôle de ces services est transféré uniformément au client, et nous devons, par conséquent, évaluer le degré d'avancement de la prestation des services en fonction du temps écoulé. Dans le cas des contrats dont le prix de transaction comprend une contrepartie variable, les produits connexes sont seulement comptabilisés dans la mesure où il est hautement probable que le dénouement de l'incertitude associée à la contrepartie variable, lequel survient habituellement avant la date de clôture, ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulé des produits constatés. Lorsqu'une autre partie participe à la prestation d'un service à un client, nous devons déterminer si la nature de notre obligation de prestation correspond à celle d'une entité qui agit pour son propre compte ou d'un mandataire. Si nous contrôlons le service avant d'en transférer le contrôle au client, nous agissons pour notre propre compte et présentons les produits séparément du montant versé à l'autre partie. Dans le cas contraire, nous agissons à titre de mandataire et présentons les produits, déduction faite du montant versé à l'autre partie. La contrepartie payable à un client, y compris les sommes en espèces à payer à un client, les crédits ou d'autres éléments pouvant être appliqués à des montants qui nous sont dus, est comptabilisée en réduction des produits, à moins que le paiement au client ne soit effectué en échange d'un bien ou d'un service distinct, auquel cas l'achat du bien ou du service est comptabilisé de la même façon que les autres achats auprès des fournisseurs. Étant donné que nos obligations de prestation ont généralement une durée qui ne dépasse pas un an et que nous recevons le paiement lorsque l'obligation de prestation est remplie ou peu de temps après, elles ne comportent pas de composante financement importante et, par conséquent, nous n'inscrivons habituellement pas à l'actif les coûts d'obtention des contrats avec nos clients. Les produits qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier sont comptabilisés à titre d'ajustement du taux d'intérêt effectif.

En plus de ces principes généraux, les directives particulières suivantes étaient également applicables :

La rémunération de prise ferme et les honoraires de consultation proviennent du placement de titres de créance et de participation et de la prestation de services consultatifs transactionnels. La rémunération de prise ferme est habituellement comptabilisée au moment où la transaction est réalisée. Les honoraires de consultation sont généralement comptabilisés en produits sur la durée du mandat à mesure que les services connexes sont fournis ou au moment de la conclusion de la transaction.

Les frais sur les dépôts et les paiements sont tirés des comptes de dépôts personnels et d'entreprise et des services de gestion de la trésorerie. Les frais mensuels et annuels sont comptabilisés sur la période au cours de laquelle les services sont fournis. Les frais de transaction sont comptabilisés au moment où les services connexes sont fournis.

Les commissions sur crédit sont composées des commissions de syndication de prêts, des commissions d'engagement de prêts, des commissions de lettres de crédit, des commissions d'acceptation bancaire et des frais de titrisation. Les commissions sur crédit sont généralement comptabilisées sur la période au cours de laquelle les services connexes sont fournis, à l'exception des commissions de syndication de prêts, qui sont habituellement comptabilisées à la clôture de l'opération de financement.

Les honoraires d'administration de cartes incluent les frais d'échange, les frais de découvert, les frais sur les avances de fonds et les frais annuels. Les honoraires d'administration de cartes sont comptabilisés au moment où les services connexes sont fournis, à l'exception des frais annuels, qui sont comptabilisés sur la période de 12 mois à laquelle ils se rapportent. Le coût des points de fidélisation des clients de cartes de crédit est comptabilisé en réduction des frais d'échange au moment où ils sont accordés, tant pour les programmes de fidélisation autogérés que pour ceux de tiers. Les passifs au titre des points de fidélisation des clients de cartes de crédit sont comptabilisés pour les programmes de fidélisation autogérés et font l'objet de réévaluations périodiques pour tenir compte des coûts liés à l'échange prévu des points à mesure que cette estimation évolue au fil du temps.

Les commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières incluent les commissions de courtage sur les transactions réalisées pour le compte des clients, les commissions de suivi et les commissions de vente liées aux fonds communs de placement. Les commissions de courtage et les commissions de vente liées aux fonds communs de placement sont généralement comptabilisées au moment où la transaction connexe est réalisée. Les commissions de suivi sont habituellement calculées en fonction de la valeur liquidative quotidienne moyenne des parts de fonds communs de placement détenues par les clients et sont comptabilisées progressivement à mesure que les services connexes sont fournis.

Les honoraires de gestion de placements sont principalement fondés sur la valeur respective des biens sous gestion et des biens administrés et sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle les services connexes sont rendus. Les honoraires de gestion de placements découlent de nos services de gestion d'actifs et de gestion privée de patrimoine sont généralement calculés en fonction des soldes des biens sous gestion à une date donnée, tandis que les honoraires de gestion de placements tirés de nos services de courtage de détail sont généralement calculés en fonction des soldes des biens sous gestion ou des biens administrés à une date donnée. Les honoraires de garde sont comptabilisés à titre de produits sur la période de services applicable, soit généralement sur la durée du contrat.

Les produits tirés des fonds communs de placement, qui comprennent les frais de gestion et les frais d'administration, proviennent des services de gestion des fonds et sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle les fonds communs de placement sont gérés en fonction d'un pourcentage déterminé de la valeur liquidative quotidienne des fonds communs de placement respectifs. Dans certaines circonstances, la CIBC peut, à son gré, décider d'assumer certaines charges qui seraient autrement payables directement par les fonds communs de placement. Ces charges sont comptabilisées à titre de charges autres que d'intérêts dans le compte de résultat consolidé.

Réforme des taux d'intérêt de référence

Divers indices de taux d'intérêt et autres indices qui sont présumés être des « indices de référence », y compris le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR), sont assujettis à des lignes directrices réglementaires internationales et à des propositions de réforme. Les organismes de réglementation de divers pays ont préconisé la transition des taux interbancaires offerts vers des taux d'intérêt de référence alternatifs (taux alternatifs), fondés sur des taux sans risque établis au moyen de transactions réelles sur le marché. Par suite des annonces faites par divers organismes de réglementation, la publication des taux LIBOR en livres sterling, en yens japonais, en francs suisses et en euros pour toutes les échéances, de même que celle du taux LIBOR en dollars américains pour les échéances à 1 semaine et à 2 mois, a cessé le 31 décembre 2021. Les taux LIBOR en dollars américains pour les autres échéances ont cessé d'être publiés le 30 juin 2023. Comme l'avait annoncé la Financial Conduct Authority (FCA) en avril 2023, la ICE Benchmark Administration, administrateur du taux LIBOR, prolonge, pour une période limitée à compter du 30 juin 2023, la publication du taux LIBOR en dollars américains pour les échéances à 1 mois, à 3 mois et à 6 mois sur une base synthétique non représentative afin de soutenir la transition progressive de certains contrats de longue date.

En décembre 2021, le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (TARCOM) a recommandé à l'administrateur du taux CDOR, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited (RBSL), de cesser de calculer et de publier le taux CDOR après le 30 juin 2024 et a proposé une approche en deux étapes pour effectuer la transition entre le taux CDOR et le taux canadien des opérations de pension à un jour (CORRA). Après les consultations publiques, RBSL a annoncé, le 16 mai 2022, qu'elle cessera définitivement de publier et de calculer le taux CDOR pour toutes les échéances restantes à compter du 28 juin 2024. Après cette annonce, le BSIF a publié ses attentes relatives à la transition, lesquelles correspondent à l'approche en deux étapes proposée par le Groupe de travail sur le TARCOM pour la transition du CDOR. Le BSIF s'attend à ce que tous les nouveaux dérivés et toutes les nouvelles valeurs mobilières passent à des taux alternatifs d'ici le 30 juin 2023, et à ce qu'aucune nouvelle exposition indexée sur le taux CDOR ne soit créée après cette date, seules quelques exceptions étant autorisées. Le BSIF s'attend également à ce que la transition soit effectuée d'ici le 28 juin 2024 pour tous les contrats de prêts faisant référence au taux CDOR et que les institutions financières fédérales se consacrent en priorité à la mise à jour des systèmes et des modèles facilitant le recours au taux CORRA avant le 28 juin 2024. Dans la feuille de route qui étaye son plan de transition, le Groupe de travail sur le TARCOM a élaboré un certain nombre d'initiatives visant à privilégier l'adoption du taux CORRA pour accroître la liquidité des titres indexés à ce taux. Dans le cadre de ces initiatives, le passage du taux CDOR au taux CORRA pour les produits dérivés négociés entre courtiers a été achevé. Au début de 2023, le Groupe de travail sur le TARCOM a annoncé la création de taux CORRA pour des échéances de un et de trois mois, lesquels ont été lancés officiellement le 5 septembre 2023. En juillet 2023, le Groupe de travail sur le TARCOM a annoncé qu'aucun nouveau prêt indexé au taux CDOR ou au taux des acceptations bancaires ne pourra être monté après le 1^{er} novembre 2023. De plus, en janvier 2023, le Forum canadien des titres à revenu fixe a publié un livre blanc sur les conséquences de l'abandon du taux CDOR pour le marché des acceptations bancaires et sur les possibilités de recourir à des instruments de rechange. En octobre 2023, la Banque du Canada a également annoncé que les grandes banques canadiennes n'émettront plus d'acceptations bancaires après l'abandon de la publication du taux CDOR en juin 2024 et rappelé les recommandations formulées par le Forum canadien des titres à revenu fixe préconisant une réduction progressive ordonnée des acceptations bancaires d'ici juin 2024.

L'IASB s'est intéressé à l'incidence de la réforme des taux interbancaires offerts sur la présentation de l'information financière en publiant les modifications issues de la phase 1 et les modifications issues de la phase 2. Nous avons adopté les modifications issues de la phase 1 le 1^{er} novembre 2019 et celles issues de la phase 2, le 1^{er} novembre 2020. Les modifications issues de la phase 1 prévoient des exceptions temporaires relativement à l'application de certaines dispositions relatives à la comptabilité de couverture afin d'apaiser les incertitudes au cours de la période précédant le remplacement des taux interbancaires offerts, et contiennent des obligations précises d'informations à fournir pour les relations de couverture touchées. Les modifications issues de la phase 2 concernent des questions qui ont une incidence sur la présentation de l'information financière lorsque le taux existant est remplacé par un taux alternatif et concluent les modifications de l'IASB aux normes de présentation de l'information financière en raison de l'incidence de la réforme des taux d'intérêt de référence. Les modifications issues de la phase 2 permettent qu'une modification aux actifs financiers et passifs financiers au coût amorti qui est faite en conséquence directe de la réforme des taux interbancaires offerts et apportée selon une base économiquement équivalente soit comptabilisée en révisant de façon prospective le taux d'intérêt effectif sans comptabilisation immédiate de profit ou perte. Se reporter à la section Dérivés détenus aux fins de la GAP admissibles à la comptabilité de couverture pour plus de précisions sur les exceptions temporaires prévues par l'IASB.

Étant donné que les taux interbancaires offerts sont utilisés pour un grand volume de dérivés, de prêts et d'instruments de trésorerie, la transition comporte un certain nombre de risques pour nous et pour l'ensemble du secteur. Les risques liés à la transition comprennent le risque de marché (du fait de l'apparition de nouveaux risques de base), le risque lié aux modèles, le risque opérationnel (à mesure que des processus sont modifiés ou que de nouveaux processus sont mis en œuvre), les risques juridiques (à mesure que les contrats sont révisés) et le risque lié au comportement (pour faire en sorte que les clients soient dûment avisés et qu'ils soient prêts). En réponse à la réforme des taux d'intérêt de référence, nous avons instauré un programme de transition à l'égard des taux interbancaires offerts à l'échelle de l'entreprise (le programme), lequel s'appuie sur une structure de gouvernance officielle et des groupes de travail spécialisés formés de parties intéressées provenant des principaux secteurs d'activité ainsi que des groupes fonctionnels comme Trésorerie, Technologie et opérations, Gestion du risque, Affaires juridiques et Finance, afin de gérer et de coordonner tous les aspects liés à la transition, dont l'identification et l'atténuation des risques. Un comité de direction chargé des taux interbancaires offerts a été formé pour assurer la surveillance et la mise en œuvre du programme. Le comité de direction chargé des taux interbancaires offerts gère les répercussions des risques liés à la transition au moyen de mesures d'atténuation appropriées. Nous continuons d'échanger avec des associations sectorielles pour intégrer les développements récents à notre plan de mise en œuvre. Dans le cadre du programme, la haute direction, y compris le comité de direction, et le conseil d'administration sont informés régulièrement des progrès réalisés.

Dans le cadre de ce programme, au cours de l'exercice 2022, nous avons terminé la transition de nos contrats indexés à un taux autre que le taux LIBOR en dollars américains et au troisième trimestre de 2023, nous avons en grande partie terminé la transition de nos contrats indexés au taux LIBOR en dollars américains, y compris les dérivés réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale, vers les taux alternatifs, d'une manière conforme aux attentes des organismes de réglementation. Le fait que la FCA ait annoncé en avril 2023 que l'administrateur du taux LIBOR poursuivra la publication du taux LIBOR en dollars américains pour certaines échéances sur une base synthétique non représentative pour une période limitée après le 30 juin 2023 afin de permettre aux intervenants du marché d'utiliser ces taux dans des contrats de longue date n'aura d'incidence que sur nos débentures d'un montant de 48 M\$ US (se reporter à la note 14 pour plus de précisions). Conformément aux attentes des organismes de réglementation, il n'y a eu aucun montage de nouvelles valeurs mobilières ou de nouveaux dérivés fondés sur le taux CDOR après le 30 juin 2023, seules quelques exceptions ayant été autorisées. Nous nous employons, pour nos contrats fondés sur le taux CDOR et les taux des acceptations bancaires, à effectuer la transition de ces taux vers les taux alternatifs en y ajoutant les clauses de remplacement appropriées ou en modifiant les contrats pour tenir compte des taux de référence alternatifs, et nous avons élaboré des processus opérationnels connexes en appui à la transition. La mise en œuvre du plan de transition du taux CDOR se poursuit dans le cadre de notre programme afin d'assurer une transition ordonnée et en phase avec les attentes des autorités de réglementation. Dans le cadre du programme, nous continuons également d'échanger avec des associations sectorielles au sujet des développements en cours et d'en tenir compte dans notre plan de mise en œuvre tout en rendant l'information accessible à nos clients et en offrant à ces derniers des conseils concernant les faits nouveaux.

Le tableau ci-après présente les montants notionnels approximatifs de nos dérivés et l'encours brut de nos actifs financiers non dérivés et passifs financiers non dérivés fondés sur le taux CDOR dont l'échéance est ultérieure au 28 juin 2024, lesquels devraient être touchés par la réforme des taux interbancaires offerts.

	Montants notionnels/encours bruts ^{1, 2}	
	31 octobre 2023	31 octobre 2022
	CDOR	CDOR
(en milliards de dollars canadiens)		
	Échéance après le 28 juin 2024	Échéance après le 28 juin 2024
Actifs financiers non dérivés		
Valeurs mobilières	5,6 \$	3,4 \$
Prêts et engagements de clients en vertu d'acceptations ³	30,0	20,0
	35,6	23,4
Passifs financiers non dérivés		
Emprunts garantis considérés comme des dépôts et titres secondaires ⁴	5,0	6,5
Autres dépôts et acceptations ³	10,1	7,1
	15,1	13,6
Dérivés⁵	2 093,7	1 757,9

1) Le tableau exclut les engagements de prêt inutilisés. Au 31 octobre 2023, le total des engagements de prêt inutilisés en cours qui sont libellés en dollars canadiens, potentiellement visés par une transition du taux CDOR et dont l'échéance est ultérieure au 28 juin 2024, était estimé à 37,8 G\$ (24,7 G\$ en 2022). Une partie de ces montants peut également être libellée sous forme de prêts indexés à un autre taux de référence.

2) Comprennent les expositions pour lesquelles des clauses de remplacement ont été ajoutées.

3) Comprennent les expositions indexées aux taux des acceptations bancaires à 1 mois et à 3 mois.

4) Comprennent les titres secondaires, dont les dates de rachat sont antérieures ou postérieures au 28 juin 2024, lesquels seront réévalués au taux CDOR, et qui arriveront à échéance après le 28 juin 2024 s'ils n'ont pas été rachetés.

5) Au 31 octobre 2023, le montant notionnel de nos dérivés dans des relations de couverture désignées qui sont fondés sur le taux CDOR, et dont l'échéance est ultérieure au 28 juin 2024, était d'environ 104,2 G\$ (151,9 G\$ en 2022). Pour les swaps variable-variable dont les deux composantes sont fondés sur le taux CDOR, le montant notionnel de chaque composante a été inclus dans le tableau ci-dessus, et dans le montant notionnel de nos dérivés dans des relations de couverture désignées qui sont fondés sur le taux CDOR.

Note 2 | Évaluation de la juste valeur

La présente note montre la juste valeur des instruments financiers et précise comment nous la calculons. La note 1, Base d'établissement et sommaire des principales méthodes comptables, décrit le traitement comptable de chaque catégorie de mesure d'instruments financiers.

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché (c.-à-d., la valeur de sortie). L'établissement de la juste valeur fait appel au jugement et repose sur des données de marché, lorsque celles-ci sont disponibles et appropriées. Les évaluations de la juste valeur sont classées selon trois niveaux au sein d'une hiérarchie des justes valeurs (niveaux 1, 2 et 3) qui est fondée sur les données d'évaluation utilisées dans l'évaluation de la juste valeur, comme il est décrit ci-dessous.

- Niveau 1 – Les cours de marché non ajustés dans un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques accessibles à la date d'évaluation. Les cours acheteur, les cours vendeur ou les cours se situant entre ces deux valeurs, représentant le mieux la juste valeur, servent à évaluer la juste valeur, selon ce qui convient. La meilleure indication de la juste valeur est un cours indépendant dans un marché actif pour le même instrument. Un marché actif est un marché où les transactions interviennent à une fréquence et à un volume suffisants pour établir des cours sur une base continue.
- Niveau 2 – Les cours pour des actifs ou des passifs identiques négociés sur des marchés qui sont inactifs ou les cours observables sur le marché pour des instruments semblables, ou encore le recours à des techniques d'évaluation où toutes les données importantes sont observables. Les marchés inactifs peuvent se caractériser par une baisse importante du volume et du niveau de l'activité boursière observable ou par des écarts notables ou imprévisibles entre le cours acheteur et le cours vendeur. En l'absence de marchés ou si ceux-ci ne sont pas jugés suffisamment actifs, nous mesurons la juste valeur au moyen de divers modèles d'évaluation.
- Niveau 3 – Les cours non observables ou non indicatifs ou le recours à des techniques d'évaluation où au moins une donnée importante est non observable.

Une part importante de nos instruments financiers n'a aucun cours du marché, en raison de l'absence de marchés. En outre, même lorsque des marchés existent, ils pourraient ne pas être jugés assez actifs pour servir de facteur déterminant final de la juste valeur. Lorsque les cours du marché dans un marché actif ne sont pas disponibles, nous pourrions considérer l'utilisation de modèles d'évaluation. La technique et le modèle que nous choisissons doivent maximiser le plus possible et de façon appropriée l'utilisation des données observables sur le marché afin d'estimer le prix auquel une transaction normale pourrait se réaliser à la date d'évaluation. Dans un marché inactif, nous tenons compte de toutes les données raisonnablement accessibles, notamment tout cours disponible pour des instruments semblables, les transactions dans des conditions de concurrence normale récentes, toute donnée pertinente observable sur le marché, les cours indicatifs de courtiers, ainsi que des estimations fondées sur nos modèles internes.

Les ajustements de valeur font partie intégrante de notre processus d'évaluation à la juste valeur. Nous exerçons notre jugement pour établir les ajustements de valeur compte tenu de divers facteurs pouvant toucher l'évaluation. Ces facteurs comprennent, entre autres, les écarts entre le cours acheteur et le cours vendeur, l'illiquidité découlant des problèmes d'absorption du marché, l'incertitude à l'égard des paramètres et à d'autres risques de marché, le risque lié aux modèles et le risque de crédit associé à nos actifs et passifs dérivés, de même que les ajustements pour évaluer nos actifs et passifs dérivés non garantis selon une courbe du coût estimatif de financement établi en fonction du marché.

L'unité de comptabilisation d'un instrument financier est généralement l'instrument en question et les rajustements de l'évaluation s'appliquent au niveau de l'instrument, conformément à l'unité de comptabilisation. Dans le cas où nous gérons un groupe d'actifs et de passifs financiers composé de risques compensatoires et assez semblables, la juste valeur du groupe des actifs et des passifs financiers est évaluée en fonction des risques nets en cours.

Nous exerçons notre jugement pour déterminer quelles sont les meilleures données disponibles et les pondérations que nous accordons à chacune de ces données, de même qu'à notre choix de méthodes d'évaluation. Indépendamment de la technique d'évaluation utilisée, nous recourons à des hypothèses que les intervenants du marché poseraient, selon nous, à l'égard des questions touchant le crédit, le financement et la liquidité. Lorsque la juste valeur d'un instrument financier à l'établissement est établie à l'aide d'une technique d'évaluation qui utilise une ou plusieurs données importantes non observables, aucun profit ni aucune perte d'établissement (écart entre la juste valeur établie et le prix de la transaction) n'est comptabilisé au moment de la comptabilisation initiale de l'actif ou du passif. Tout profit ou toute perte à l'établissement est différé et comptabilisé seulement pour les exercices subséquents sur la durée de l'instrument ou lorsque les données deviennent significativement observables.

Nous avons en place un processus continu d'évaluation et d'amélioration de nos modèles et techniques d'évaluation. Lorsque des améliorations sont apportées, elles sont appliquées de manière prospective, de sorte que les justes valeurs présentées dans les périodes précédentes ne sont pas retraitées selon les nouvelles données. Les modèles d'évaluation utilisés, y compris les techniques d'analyse pour la construction des courbes de rendement ou des diagrammes de surface de la volatilité, sont étudiés de près et approuvés conformément à notre politique sur le risque lié aux modèles.

Pour assurer la qualité de l'évaluation, nous avons établi des lignes directrices internes quant à l'évaluation de la juste valeur, lesquelles font l'objet d'un examen périodique compte tenu de la nature dynamique des marchés et de l'évolution constante des pratiques de fixation des prix au sein du marché. Un certain nombre de politiques et de contrôles sont en place pour veiller à ce que les lignes directrices internes quant à l'évaluation de la juste valeur soient appliquées de manière uniforme et adéquate, dont des validations indépendantes des données d'évaluations de sources externes, comme les cours de la Bourse, les cours des courtiers ou d'autres sources indépendantes d'établissement des prix approuvées par la direction. Les principales données des modèles, comme les courbes de rendement et les volatilités, sont vérifiées séparément. Les résultats de la validation des prix de sources indépendantes et tout ajustement apporté à l'évaluation sont examinés mensuellement par le Comité de la vérification des prix de sources indépendantes, ce qui comprend, notamment, l'examen des ajustements de juste valeur et des méthodes d'évaluation de la juste valeur, des résultats de la vérification des prix de sources indépendantes et l'analyse des limites et de l'incertitude inhérente à l'évaluation.

Étant donné le part de jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques et de modèles d'évaluation reconnus, ainsi que l'utilisation d'estimations inhérentes à ce processus, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une institution financière à l'autre. La juste valeur est calculée en fonction de la conjoncture du marché à chaque date de bilan consolidé et, pour cette raison, peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation finale.

Méthodes et hypothèses

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

En ce qui a trait aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et pour lesquels nous considérons que la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur en raison de leur nature à court terme et du risque de crédit généralement négligeable qui leur est associé, les justes valeurs de ces instruments financiers présentées sont réputées être équivalentes à leurs valeurs comptables. Ces instruments financiers sont la trésorerie et les dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les dépôts à court terme productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les garanties au comptant au titre de valeurs empruntées, les valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres, les engagements de clients en vertu d'acceptations, les garanties au comptant au titre de valeurs prêtées, les engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres, les acceptations, les dépôts à vue et certains autres actifs et passifs financiers.

Valeurs mobilières

La juste valeur des titres de créance ou des titres de participation et des engagements liés à des valeurs vendues à découvert est fondée sur les cours acheteur ou vendeur du marché, lorsqu'ils sont disponibles dans un marché actif.

Les valeurs pour lesquelles des cours sur un marché actif ne sont pas disponibles sont évaluées selon toutes les données qu'il est raisonnablement possible d'obtenir sur le marché, comme il est décrit ci-dessous.

La juste valeur des valeurs émises ou garanties par le gouvernement qui ne sont pas cotées sur un marché actif est calculée en appliquant des techniques d'évaluation, notamment l'actualisation des flux de trésorerie au moyen de taux de rendement implicites issus de cours de titres du gouvernement négociés activement en Bourse et du différentiel de taux observable le plus récent.

La juste valeur des titres de créance de sociétés est établie en fonction des derniers cours de transactions exécutées et, le cas échéant, ajustée aux cours des titres obtenus de courtiers indépendants et des prix de tiers fixés par plusieurs intervenants, par consensus. Lorsque des cours observables ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie par actualisation des flux de trésorerie en utilisant des courbes d'actualisation observables, comme des courbes de rendement de valeurs de référence et de valeurs du gouvernement et des différentiels de taux obtenus de courtiers indépendants, et des prix de tiers fixés par plusieurs intervenants, par consensus.

Les titres adossés à des créances mobilières (TACM) et les titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) qui ne sont pas émis ni garantis par un gouvernement sont évalués par actualisation des flux de trésorerie, en faisant appel le plus possible aux données observables sur le marché, comme les cours des courtiers pour des titres identiques ou similaires, ou d'autres données sur les prix de tiers, ajustés en fonction des caractéristiques et du rendement de la garantie sous-jacente. Les autres données importantes utilisées comprennent les taux de remboursement anticipé et de liquidation, les écarts de taux et les taux d'actualisation proportionnels aux risques courus. Ces hypothèses tiennent compte des données tirées des transactions réelles, du rendement des actifs de référence sous-jacents, d'études de marché externes et d'indices boursiers, le cas échéant.

Les titres de créance et les titres de participation émis par voie privée sont évalués à partir des transactions récentes survenues sur le marché, lorsque l'information est disponible. Sinon, les justes valeurs sont déterminées d'après des modèles d'évaluation fondés sur le marché ou sur les résultats. Ces modèles prennent en considération différents facteurs, y compris les flux de trésorerie projetés, les résultats, les produits ou d'autres indications de tiers lorsqu'ils sont disponibles. La juste valeur des placements dans des sociétés en commandite est tirée des valeurs liquidatives publiées par des gestionnaires de fonds tiers et est ajustée au besoin d'après des informations plus récentes, lorsque celles-ci sont disponibles et appropriées. La valeur comptable des placements en actions en vertu de la *Community Reinvestment Act* et des actions de la Federal Home Loan Bank (FHLB) se rapproche de la juste valeur.

Prêts

La juste valeur des prêts à taux variable et des prêts dont les taux d'intérêt sont révisés ou ajustés fréquemment est réputée être égale à leur valeur comptable. La juste valeur des prêts à taux fixe est estimée par actualisation des flux de trésorerie, à partir des taux d'intérêt pratiqués sur le marché.

La juste valeur finale des prêts est présentée nette de la provision pour pertes sur créances qui s'y rattache. La juste valeur des prêts n'est pas ajustée en fonction de la valeur d'un dérivé de crédit utilisé pour gérer le risque de crédit qui lui est associé. La juste valeur de ces dérivés de crédit est présentée séparément.

Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres ou vendues en vertu de mises en pension de titres

La juste valeur de ces contrats est établie au moyen de techniques d'évaluation telles que l'actualisation des flux de trésorerie qui s'appuie sur des données comme les courbes de taux d'intérêt.

Autres actifs et autres passifs

Les autres actifs et les autres passifs comprennent principalement les intérêts courus à recevoir ou à payer, les comptes des clients des courtiers à recevoir ou à payer, les garanties sur dérivés à recevoir ou à payer, les métaux précieux et les débiteurs et créditeurs.

Les justes valeurs des autres actifs et des autres passifs sont principalement réputées correspondre au coût ou au coût amorti, étant donné que nous considérons la valeur comptable comme étant une approximation raisonnable de la juste valeur, à l'exception de la juste valeur des métaux précieux pour lesquels il existe un cours sur un marché actif. Les autres actifs comprennent également le placement dans l'assurance-vie détenue par la banque comptabilisé à la valeur de rachat, laquelle est présumée être une approximation raisonnable de la juste valeur.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux variable et des dépôts à vue est réputée être égale au coût amorti. La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels, d'après les taux d'intérêt actuels pratiqués sur le marché assortis de durées résiduelles semblables ou les taux estimés à l'aide de modèles internes ou de cours indicatifs des courtiers. La juste valeur du passif-dépôts comportant une option intégrée inclut la juste valeur de ces options. La juste valeur des effets indexés sur le cours des marchandises et indexés sur actions comprend la juste valeur des dérivés incorporés sur marchandises et sur actions.

Certains dépôts désignés à la JVRN sont des billets structurés comprenant des coupons ou des modalités de remboursement qui sont liés au rendement des valeurs indexées sur marchandises, des titres de créance et des titres de participation ou d'indices boursiers en particulier. La juste valeur de ces billets structurés est estimée à l'aide de modèles d'évaluation examinés de près à l'interne, dans le cas des titres de créance et de la composante des billets comprenant un dérivé incorporé, par l'intégration des cours observables sur le marché pour les titres de référence ou les titres comparables, et d'autres données, comme les courbes de rendement des taux d'intérêt, les cours des actions ou les indices boursiers, la volatilité sur les marchés, les taux de change et les variations du risque de crédit propre à la CIBC, le cas échéant. Si des cours ou des données observables ne sont pas disponibles, la direction doit faire preuve de jugement pour établir la juste valeur en évaluant d'autres sources d'information pertinentes, notamment les données historiques, les données indirectes tirées de transactions similaires et les techniques d'extrapolation et d'interpolation. Les rajustements de l'évaluation du risque de marché qui conviennent pour de telles données sont faits dans tous les cas de ce genre.

La juste valeur des emprunts garantis, qui comprennent des passifs émis par des activités ou découlant d'activités liées à la titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation, le programme d'obligations sécurisées et les entités de titrisation consolidées, est déterminée en utilisant des cours observables sur le marché pour les obligations identiques ou comparables ou par actualisation des flux de trésorerie contractuels en faisant appel le plus possible aux données observables sur le marché, notamment les taux d'intérêt pratiqués sur le marché, ou aux écarts de taux découlant d'instruments de créance assortis d'une qualité de crédit comparable, le cas échéant.

Titres secondaires

La juste valeur des titres secondaires est déterminée en fonction des cours du marché de ces instruments de créance ou de titres semblables.

Dérivés

La juste valeur des dérivés négociés en Bourse, notamment les options et les contrats à terme normalisés, est fondée sur des cours de marché. Les dérivés de gré à gré comprennent surtout des swaps de taux d'intérêt, des contrats de change à terme, des dérivés sur actions et sur marchandises, des dérivés de taux d'intérêt et de change, ainsi que des dérivés de crédit. Pour ce genre d'instruments, si des cours observables sur le marché ou des prix de tiers fixés par consensus ne sont pas disponibles, des techniques d'évaluation sont utilisées pour évaluer la juste valeur à l'aide de modèles d'établissement de prix. Ces modèles d'établissement de prix ayant fait l'objet d'une validation tiennent compte des mesures du marché courantes pour les taux d'intérêt, les taux de change, les cours des actions et le prix des marchandises et les indices boursiers, les écarts de taux, les niveaux correspondants de volatilité sur les marchés et d'autres facteurs d'établissement des prix en fonction du marché.

Dans le but de refléter la pratique observée sur le marché d'établissement du prix des dérivés garantis et non garantis, notre modèle d'évaluation fait appel aux courbes de swaps indiciels à un jour pour tenir lieu de taux d'actualisation dans l'évaluation des dérivés garantis et fait appel à une courbe du coût estimatif de financement établi en fonction du marché pour tenir lieu de taux d'actualisation dans l'évaluation des dérivés non garantis. Les dérivés non garantis sont évalués à l'aide d'une courbe du coût estimatif de financement établi en fonction du marché, qui réduit la juste valeur des actifs dérivés non garantis en sus de la réduction de la juste valeur liée au risque de crédit déjà prise en compte dans les rajustements de l'évaluation du crédit (REC). À l'inverse, le recours à une courbe du coût de financement établi en fonction du marché réduit la juste valeur des passifs dérivés non garantis, de sorte que des rajustements liés à notre propre risque de crédit sont généralement inclus. Compte tenu de l'évolution constante de la pratique en matière d'évaluation de dérivés sur le marché, d'autres rajustements pourraient être nécessaires à l'avenir.

En plus de tenir compte des coûts de financement estimatifs établis en fonction du marché dans notre évaluation des créances liées à des dérivés non garantis, nous évaluons également si des REC sont nécessaires pour tenir compte du risque qu'une contrepartie donnée, avec laquelle nous avons conclu des contrats de dérivés, ne soit pas ultimement en mesure de respecter ses engagements. Les REC sont fondés sur les écarts de taux observables sur le marché ou sur les écarts de taux de remplacement et sur notre évaluation de notre exposition nette au risque de contrepartie (RCC). En évaluant notre exposition à ce risque, nous prenons également en compte les facteurs d'atténuation du risque, comme les accords de garantie, les accords généraux de compensation et les règlements par l'intermédiaire d'une chambre de compensation. Tel qu'il a été mentionné précédemment, la juste valeur des passifs dérivés non garantis fondée sur le coût de financement établi en fonction du marché intègre généralement des rajustements liés au risque de crédit propre à la CIBC.

Pour établir la juste valeur de dérivés complexes et personnalisés, notamment les dérivés sur actions, les dérivés de crédit et les dérivés sur marchandises vendus par rapport à des indices ou à des paniers de référence, nous tenons compte de toutes les données qu'il est raisonnablement possible d'obtenir, notamment toute donnée pertinente observable sur le marché, les données sur les prix de tiers fixés par consensus, les cours indicatifs de courtiers, ainsi que les estimations fondées sur nos modèles internes, lesquels sont étudiés de près et approuvés conformément à notre politique sur le risque lié aux modèles et sont calibrés régulièrement. Le modèle calcule la juste valeur à l'aide de données propres au type de contrat, ce qui peut comprendre les cours des actions, la corrélation entre plusieurs actifs, les taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de rendement, les diagrammes de surface de la volatilité et la probabilité d'une résiliation anticipée. Si des cours ou des données observables ne sont pas disponibles, la direction doit faire preuve de jugement pour établir la juste valeur en évaluant d'autres sources d'information pertinentes, notamment les données historiques, les données indirectes tirées de transactions similaires et les techniques d'extrapolation et d'interpolation. Les rajustements de l'évaluation du risque de marché et de ceux liés à l'incertitude des paramètres qui conviennent pour de telles données et d'autres rajustements de l'évaluation relatifs aux risques liés aux modèles sont faits dans tous les cas de ce genre.

Engagements hypothécaires

La juste valeur des engagements hypothécaires désignés à la JVRN s'applique aux engagements sur prêts hypothécaires à l'habitation à taux fixe et est établie en fonction des variations des taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour les prêts entre la date d'engagement et la date du bilan consolidé. Le modèle d'évaluation tient compte de la probabilité prévue de l'exercice des engagements en cours et de la durée de l'engagement.

Juste valeur des instruments financiers

En millions de dollars, aux 31 octobre	Valeur comptable				Total	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable
	Coût amorti	Obligatoirement évalués à la JVRN	Désignés à la JVRN	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			
2023 Actifs financiers							
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	55 718 \$	– \$	– \$	– \$	55 718 \$	55 718 \$	– \$
Valeurs mobilières	67 294	82 723	–	61 331	211 348	209 326	(2 022)
Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées	14 651	–	–	–	14 651	14 651	–
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	66 797	13 387	–	–	80 184	80 184	–
Prêts							
Prêts hypothécaires à l'habitation	273 785	3	–	–	273 788	268 403	(5 385)
Prêts personnels	44 570	–	–	–	44 570	44 454	(116)
Cartes de crédit	17 853	–	–	–	17 853	17 909	56
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	192 856	126	144	–	193 126	192 727	(399)
Dérivés	–	33 243	–	–	33 243	33 243	–
Engagements de clients en vertu d'acceptations	10 816	–	–	–	10 816	10 816	–
Autres actifs	18 651	–	–	–	18 651	18 651	–
Passifs financiers							
Dépôts							
Particuliers	225 183 \$	– \$	13 852 \$	– \$	239 035 \$	238 725 \$	(310)\$
Entreprises et gouvernements	392 021	–	20 540	–	412 561	412 983	422
Banques	22 296	–	–	–	22 296	22 296	–
Emprunts garantis	48 098	–	1 386	–	49 484	49 353	(131)
Dérivés	–	41 290	–	–	41 290	41 290	–
Acceptations	10 820	–	–	–	10 820	10 820	–
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	–	18 666	–	–	18 666	18 666	–
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	8 081	–	–	–	8 081	8 081	–
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	82 403	–	4 715	–	87 118	87 118	–
Autres passifs	18 459	119	16	–	18 594	18 594	–
Titres secondaires	6 483	–	–	–	6 483	6 561	78
2022 Actifs financiers							
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	62 193 \$	1 668 \$	– \$	– \$	63 861 \$	63 861 \$	– \$
Valeurs mobilières	52 484	67 296	–	56 099	175 879	173 663	(2 216)
Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées	15 326	–	–	–	15 326	15 326	–
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	53 626	15 587	–	–	69 213	69 213	–
Prêts							
Prêts hypothécaires à l'habitation	269 409	4	–	–	269 413	262 865	(6 548)
Prêts personnels	44 527	–	–	–	44 527	44 394	(133)
Cartes de crédit	15 695	–	–	–	15 695	15 775	80
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	186 485	758	205	–	187 448	186 967	(481)
Dérivés	–	43 035	–	–	43 035	43 035	–
Engagements de clients en vertu d'acceptations	11 574	–	–	–	11 574	11 574	–
Autres actifs	26 387	–	–	–	26 387	26 387	–
Passifs financiers							
Dépôts							
Particuliers	220 244 \$	– \$	11 851 \$	– \$	232 095 \$	231 532 \$	(563)\$
Entreprises et gouvernements	383 502	–	13 686	–	397 188	397 145	(43)
Banques	22 523	–	–	–	22 523	22 523	–
Emprunts garantis	44 110	–	1 656	–	45 766	45 507	(259)
Dérivés	–	52 340	–	–	52 340	52 340	–
Acceptations	11 586	–	–	–	11 586	11 586	–
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	–	15 284	–	–	15 284	15 284	–
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	4 853	–	–	–	4 853	4 853	–
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	73 084	–	4 087	–	77 171	77 171	–
Autres passifs	19 830	102	22	–	19 954	19 954	–
Titres secondaires	6 292	–	–	–	6 292	6 329	37

Juste valeur des dérivés

En millions de dollars, aux 31 octobre

				2023		2022	
		Valeur positive	Valeur négative	Valeur nette	Valeur positive	Valeur négative	Valeur nette
Détenus à des fins de transaction							
Dérivés de taux d'intérêt							
Dérivés de gré à gré	– Contrats de garantie de taux d'intérêt	550 \$	47 \$	503 \$	– \$	1 \$	(1)\$
	– Swaps	8 259	16 934	(8 675)	6 688	12 762	(6 074)
	– Options achetées	411	–	411	491	–	491
	– Options vendues	–	365	(365)	–	354	(354)
		9 220	17 346	(8 126)	7 179	13 117	(5 938)
Dérivés négociés en Bourse							
	– Contrats à terme normalisés	–	–	–	3	1	2
	– Options achetées	1	–	1	3	–	3
	– Options vendues	–	1	(1)	–	–	–
		1	1	–	6	1	5
Total des dérivés de taux d'intérêt		9 221	17 347	(8 126)	7 185	13 118	(5 933)
Dérivés de change							
Dérivés de gré à gré	– Contrats à terme de gré à gré	7 395	6 978	417	10 650	11 798	(1 148)
	– Swaps	5 423	8 013	(2 590)	8 252	10 198	(1 946)
	– Options achetées	446	–	446	561	–	561
	– Options vendues	–	364	(364)	–	481	(481)
Total des dérivés de change		13 264	15 355	(2 091)	19 463	22 477	(3 014)
Dérivés de crédit							
Dérivés de gré à gré	– Swaps sur défaillance – protection souscrite	47	11	36	53	12	41
	– Swaps sur défaillance – protection vendue	17	52	(35)	6	51	(45)
Total des dérivés de crédit		64	63	1	59	63	(4)
Dérivés sur actions							
Dérivés de gré à gré		2 899	3 396	(497)	2 338	3 110	(772)
Dérivés négociés en Bourse		2 331	2 406	(75)	2 775	3 220	(445)
Total des dérivés sur actions		5 230	5 802	(572)	5 113	6 330	(1 217)
Dérivés sur métaux précieux et sur autres marchandises							
Dérivés de gré à gré		2 874	1 791	1 083	8 163	2 989	5 174
Dérivés négociés en Bourse		154	251	(97)	118	1 301	(1 183)
Total des dérivés sur métaux précieux et sur autres marchandises		3 028	2 042	986	8 281	4 290	3 991
Total – détenus à des fins de transaction		30 807	40 609	(9 802)	40 101	46 278	(6 177)
Détenus aux fins de la GAP							
Dérivés de taux d'intérêt							
Dérivés de gré à gré	– Contrats de garantie de taux d'intérêt	1	–	1	696	62	634
	– Swaps	179	(1 752)	1 931	391	1 194	(803)
	– Options achetées	6	1	5	1	–	1
	– Options vendues	–	3	(3)	–	10	(10)
Total des dérivés de taux d'intérêt		186	(1 748)	1 934	1 088	1 266	(178)
Dérivés de change							
Dérivés de gré à gré	– Contrats à terme de gré à gré	23	63	(40)	29	129	(100)
	– Swaps	2 222	2 259	(37)	1 805	4 623	(2 818)
Total des dérivés de change		2 245	2 322	(77)	1 834	4 752	(2 918)
Dérivés sur actions							
Dérivés de gré à gré		5	107	(102)	12	44	(32)
Total des dérivés sur actions		5	107	(102)	12	44	(32)
Total – détenus aux fins de la GAP		2 436	681	1 755	2 934	6 062	(3 128)
Juste valeur totale		33 243	41 290	(8 047)	43 035	52 340	(9 305)
Moins : incidence de la compensation		(21 787)	(21 787)	–	(25 999)	(25 999)	–
		11 456 \$	19 503 \$	(8 047)\$	17 036 \$	26 341 \$	(9 305)\$

Actifs financiers et passifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé

Le tableau ci-dessous présente les justes valeurs, classées par niveau dans la hiérarchie des justes valeurs, des instruments financiers dont la juste valeur n'est pas présumée correspondre à la valeur comptable :

En millions de dollars, aux 31 octobre	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total 2023	Total 2022
	Cours du marché		Technique d'évaluation – données observables sur le marché		Technique d'évaluation – données non observables sur le marché			
	2023	2022	2023	2022	2023	2022		
Actifs financiers								
Valeurs mobilières au coût amorti	– \$	– \$	64 530 \$	49 576 \$	742 \$	692 \$	65 272 \$	50 268 \$
Prêts								
Prêts hypothécaires à l'habitation	–	–	–	–	268 400	262 861	268 400	262 861
Prêts personnels	–	–	–	–	44 454	44 394	44 454	44 394
Cartes de crédit	–	–	–	–	17 909	15 775	17 909	15 775
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	–	–	–	–	192 457	186 004	192 457	186 004
Passifs financiers								
Dépôts								
Particuliers	– \$	– \$	82 701 \$	62 636 \$	2 242 \$	1 899 \$	84 943 \$	64 535 \$
Entreprises et gouvernements	–	–	187 216	179 182	5 796	1 766	193 012	180 948
Banques	–	–	9 079	10 724	–	–	9 079	10 724
Emprunts garantis	–	–	43 996	40 913	3 971	2 938	47 967	43 851
Titres secondaires	–	–	6 561	6 329	–	–	6 561	6 329

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé

Le tableau ci-dessous présente les justes valeurs des instruments financiers, classées par niveau dans la hiérarchie des justes valeurs :

En millions de dollars, aux 31 octobre	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total 2023	Total 2022
	Cours du marché		Technique d'évaluation – données observables sur le marché		Technique d'évaluation – données non observables sur le marché			
	2023	2022	2023	2022	2023	2022		
Actifs financiers								
Dépôts auprès d'autres banques	– \$	– \$	– \$	1 668 \$	– \$	– \$	– \$	1 668 \$
Titres de créance obligatoirement évalués et désignés à la JVRN								
Titres émis ou garantis par des gouvernements	4 194	2 611	25 128	25 539	–	–	29 322	28 150
Titres de créance de sociétés	–	–	4 455	3 609	–	2	4 455	3 611
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	–	–	3 056	3 656	151	207	3 207	3 863
	4 194	2 611	32 639	32 804	151	209	36 984	35 624
Prêts obligatoirement évalués à la JVRN								
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	–	–	126	276	144 ¹	687 ¹	270	963
Prêts hypothécaires à l'habitation	–	–	3	4	–	–	3	4
	–	–	129	280	144	687	273	967
Titres de créance évalués à la JVAERG								
Titres émis ou garantis par des gouvernements	3 468	4 888	48 717	42 200	–	–	52 185	47 088
Titres de créance de sociétés	–	–	6 658	6 967	–	–	6 658	6 967
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	–	–	1 916	1 522	–	–	1 916	1 522
	3 468	4 888	57 291	50 689	–	–	60 759	55 577
Titres de participation de sociétés obligatoirement évalués à la JVRN et désignés à la JVAERG	44 852	30 962	872	773	587	459	46 311	32 194
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres et évaluées à la JVRN	–	–	18 387	15 587	–	–	18 387	15 587
Dérivés								
De taux d'intérêt	1	6	9 385	8 249	21	18	9 407	8 273
De change	–	–	15 509	21 297	–	–	15 509	21 297
De crédit	–	–	18	14	46	45	64	59
Sur actions	2 331	2 776	2 900	2 345	4	4	5 235	5 125
Sur métaux précieux et sur autres marchandises	15	94	3 013	8 187	–	–	3 028	8 281
	2 347	2 876	30 825	40 092	71	67	33 243	43 035
Total des actifs financiers	54 861 \$	41 337 \$	140 143 \$	141 893 \$	953 \$	1 422 \$	195 957 \$	184 652 \$
Passifs financiers								
Dépôts et autres passifs ²	– \$	– \$	(35 671)\$	(26 908)\$	(242)\$	(409)\$	(35 913)\$	(27 317)\$
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	(6 265)	(5 499)	(12 401)	(9 785)	–	–	(18 666)	(15 284)
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	–	–	(4 715)	(4 087)	–	–	(4 715)	(4 087)
Dérivés								
De taux d'intérêt	(1)	(1)	(13 781)	(12 850)	(1 817)	(1 533)	(15 599)	(14 384)
De change	–	–	(17 677)	(27 229)	–	–	(17 677)	(27 229)
De crédit	–	–	(11)	(13)	(52)	(50)	(63)	(63)
Sur actions	(2 406)	(3 220)	(3 498)	(3 151)	(5)	(3)	(5 909)	(6 374)
Sur métaux précieux et sur autres marchandises	(68)	(365)	(1 974)	(3 925)	–	–	(2 042)	(4 290)
	(2 475)	(3 586)	(36 941)	(47 168)	(1 874)	(1 586)	(41 290)	(52 340)
Total des passifs financiers	(8 740)\$	(9 085)\$	(89 728)\$	(87 948)\$	(2 116)\$	(1 995)\$	(100 584)\$	(99 028)\$

1) Comprennent un montant de 144 M\$ lié à des prêts désignés à la JVRN (205 M\$ en 2022).

2) Comprennent les dépôts désignés à la JVRN de 35 639 M\$ (26 802 M\$ en 2022), les passifs dérivés incorporés séparés nets de 139 M\$ (passifs dérivés incorporés séparés nets de 391 M\$ en 2022), les autres passifs désignés à la JVRN de 16 M\$ (22 M\$ en 2022) et les autres passifs financiers évalués à leur juste valeur de 119 M\$ (102 M\$ en 2022).

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont réputés avoir eu lieu au début de l'exercice au cours duquel ils ont eu lieu. Les transferts entre les niveaux peuvent survenir en présence de renseignements additionnels ou nouveaux concernant les données d'évaluation et de changements concernant l'observabilité. Au cours de l'exercice, nous avons transféré un montant de 650 M\$ de valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN (1 287 M\$ en 2022) du niveau 1 au niveau 2 et un montant de néant (néant en 2022) du niveau 2 au niveau 1, ainsi qu'un montant de 933 M\$ de valeurs vendues à découvert (4 532 M\$ en 2022) du niveau 1 au niveau 2 et un montant de néant (néant en 2022) du niveau 2 au niveau 1 en raison de variations dans l'observabilité des données utilisées pour évaluer ces valeurs. De plus, des transferts entre le niveau 2 et le niveau 3 ont été effectués au cours de 2023 et 2022, essentiellement en raison d'un changement concernant l'évaluation de l'observabilité de certaines données liées à la corrélation, à la volatilité du marché et à la probabilité utilisées pour évaluer la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur et des dérivés.

Le tableau qui suit présente les variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers de niveau 3. Ces instruments sont évalués à leur juste valeur d'après des données non observables sur le marché. Nous couvrons souvent des positions par des positions compensatoires qui peuvent être classées à un niveau différent. Par conséquent, les profits et pertes pour les actifs et passifs au niveau 3 présentés dans le tableau ci-après ne reflètent pas l'incidence des profits et pertes compensatoires sur les instruments de couverture connexes qui ont été classés au niveau 1 ou au niveau 2.

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	Profits nets (pertes nettes) inclus(es) dans le résultat net ¹			Profits nets (pertes nettes) inclus(es) dans les autres éléments du résultat global ⁴	Transfert au niveau 3	Transfert du niveau 3	Achats / Émissions	Ventes / Règlements	Solde de clôture	
	Solde d'ouverture	Réalisé(e)s ²	Latent(e)s ^{2, 3}							
2023										
Titres de créance obligatoirement évalués et désignés à la JVRN										
Titres de créance de sociétés	2 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(2)\$	– \$	
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	207	–	–	–	–	–	159	(215)	151	
Prêts obligatoirement évalués à la JVRN	687	–	6	(2)	–	–	–	(547)	144	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements										
Titres de participation de sociétés obligatoirement évalués à la JVRN et désignés à la JVAERG	459	6	53	16	–	–	213	(160)	587	
Dérivés										
De taux d'intérêt	18	–	–	–	–	(10)	12	1	21	
De change	–	–	24	–	–	(24)	–	–	–	
De crédit	45	(3)	5	–	–	–	–	(1)	46	
Sur actions	4	1	–	–	4	(2)	5	(8)	4	
Total de l'actif	1 422 \$	4 \$	88 \$	14 \$	4 \$	(36)\$	389 \$	(932)\$	953 \$	
Dépôts et autres passifs⁵	(409)\$	(40)\$	85 \$	– \$	(2)\$	1 \$	(129)\$	252 \$	(242)\$	
Dérivés										
De taux d'intérêt	(1 533)	–	(728)	–	–	407	(11)	48	(1 817)	
De crédit	(50)	3	(5)	–	–	–	–	–	(52)	
Sur actions	(3)	–	(1)	–	(5)	6	(3)	1	(5)	
Total du passif	(1 995)\$	(37)\$	(649)\$	– \$	(7)\$	414 \$	(143)\$	301 \$	(2 116)\$	
2022										
Titres de créance obligatoirement évalués et désignés à la JVRN										
Titres de créance de sociétés	2 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	2 \$	
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	55	–	–	–	–	–	205	(53)	207	
Prêts obligatoirement évalués à la JVRN	1 038	–	(15)	59	–	–	58	(453)	687	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements										
Titres de participation de sociétés obligatoirement évalués à la JVRN et désignés à la JVAERG	396	11	53	(21)	–	–	102	(82)	459	
Dérivés										
De taux d'intérêt	35	–	(46)	–	27	–	1	1	18	
De crédit	49	(8)	4	–	–	–	–	–	45	
Sur actions	13	1	(2)	–	12	(21)	3	(2)	4	
Total de l'actif	1 588 \$	4 \$	(6)\$	38 \$	39 \$	(21)\$	369 \$	(589)\$	1 422 \$	
Dépôts et autres passifs⁵	(742)\$	(68)\$	58 \$	– \$	– \$	3 \$	(131)\$	471 \$	(409)\$	
Dérivés										
De taux d'intérêt	(136)	–	(1 288)	–	–	11	(95)	(25)	(1 533)	
De crédit	(54)	8	(4)	–	–	–	–	–	(50)	
Sur actions	(77)	4	(15)	–	(1)	75	(5)	16	(3)	
Total du passif	(1 009)\$	(56)\$	(1 249)\$	– \$	(1)\$	89 \$	(231)\$	462 \$	(1 995)\$	

- 1) Le cumul des profits et pertes comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et lié aux titres de participation désignés à la JVAERG est reclassé des autres éléments du résultat global en résultats non distribués au moment de la cession ou de la décomptabilisation.
- 2) Comprennent les profits et les pertes de change liés aux titres de créance évalués à la JVAERG.
- 3) Comprennent les profits latents et pertes latentes liés aux actifs et passifs détenus à la fin de l'exercice considéré.
- 4) L'écart de change lié aux prêts obligatoirement évalués à la JVRN détenus par des établissements à l'étranger et libellés dans la même monnaie que celle des établissements à l'étranger est inclus dans les autres éléments du résultat global.
- 5) Comprennent les dépôts désignés à la JVRN de 115 M\$ (70 M\$ en 2022), les passifs dérivés incorporés séparés nets de 111 M\$ (passifs dérivés incorporés séparés nets de 317 M\$ en 2022) et les autres passifs désignés à la JVRN de 14 M\$ (22 M\$ en 2022).

Informations quantitatives sur les données importantes non observables

Des techniques d'évaluation comportant au moins une donnée non observable sont utilisées pour un certain nombre d'instruments financiers. Le tableau suivant présente les techniques d'évaluation et les informations quantitatives portant sur les données importantes non observables utilisées pour les instruments financiers du niveau 3 :

En millions de dollars, au 31 octobre	2023	Techniques d'évaluation	Données non observables clés	Fourchette de données	
				Bas	Haut
Valeurs mobilières obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN					
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	151 \$	Flux de trésorerie actualisés Cours du marché approximatif ou cours obtenu directement d'un courtier	Écart de taux Cours du marché approximatif ou cours obtenu directement d'un courtier	6,6 %	7,2 %
Titres de participation de sociétés obligatoirement évalués à la JVRN et désignés à la JVAERG Sociétés en commandite et sociétés fermées	587	Valeur liquidative ajustée ¹ Multiple d'évaluation Cours de l'action approximatif	Valeur liquidative ² Multiple des résultats Cours de l'action approximatif	s. o. 9,8 x s. o.	s. o. 16,3 x s. o.
Prêts obligatoirement évalués à la JVRN					
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	144	Flux de trésorerie actualisés	Écart de taux	2,1 %	2,1 %
Dérivés					
De taux d'intérêt	21	Modèle exclusif ³ Modèle d'évaluation des options	s. o. Volatilité du marché Hypothèse relative à la probabilité	s. o. 57,2 % 100,0 %	s. o. 143,3 % 100,0 %
De crédit	46	Cours du marché approximatif ou cours obtenu directement d'un courtier	Cours du marché approximatif ou cours obtenu directement d'un courtier	34,3 %	34,3 %
Sur actions	4	Modèle d'évaluation des options	Corrélation sur le marché	41,8 %	96,3 %
Total de l'actif	953 \$				
Dépôts et autres passifs					
Dépôts désignés à la JVRN et passifs dérivés incorporés séparés nets	(226)\$	Modèle d'évaluation des options	Volatilité du marché Corrélation sur le marché	15,1 % (100,0)%	19,1 % 100,0 %
Autres passifs désignés à la JVRN	(16)	Modèle d'évaluation des options	Ratio de financement	34,5 %	34,5 %
Dérivés					
De taux d'intérêt	(1 817)	Modèle exclusif ³ Modèle d'évaluation des options	s. o. Volatilité du marché Hypothèse relative à la probabilité	s. o. 57,2 % 100,0 %	s. o. 143,3 % 100,0 %
De crédit	(52)	Cours du marché approximatif ou cours obtenu directement d'un courtier	Cours du marché approximatif ou cours obtenu directement d'un courtier	34,3 %	34,3 %
Sur actions	(5)	Modèle d'évaluation des options	Corrélation sur le marché	36,8 %	98,4 %
Total du passif	(2 116)\$				

1) La valeur de l'actif net ajustée est établie en prenant les valeurs de l'actif net obtenues du gestionnaire de fonds ou du commandité de la société en commandite ou de la société en responsabilité limitée et peut être ajustée en fonction des taux du marché courants, le cas échéant.

2) La fourchette de la valeur liquidative ou du cours de l'action approximatif n'a pas été présentée en raison du large éventail et de la diversité des placements.

3) Au moyen de techniques d'évaluation que nous considérons comme étant basées sur des données non observables.

s. o. Sans objet.

Sensibilité des actifs financiers et des passifs financiers du niveau 3

La section suivante porte sur les données importantes non observables présentées dans le tableau ci-dessus, les relations entre ces données, le cas échéant, et la variation de la juste valeur au cas où la variation d'une ou de plusieurs de ces données non observables à l'intérieur d'une fourchette possible raisonnable aurait une incidence importante sur la juste valeur.

La juste valeur de nos placements dans nos sociétés en commandite est déterminée d'après la valeur liquidative fournie par les gestionnaires de fonds, rajustée au besoin. La juste valeur des sociétés en commandite est sensible aux variations de la valeur liquidative et, si la valeur liquidative à l'intérieur d'une fourchette possible raisonnable était ajustée, la juste valeur totale de nos sociétés en commandite augmenterait ou diminuerait de 138 M\$ (109 M\$ en 2022).

Bien que nos dérivés autonomes soient comptabilisés à titre d'actifs ou de passifs dérivés, nos dérivés incorporés au passif-dépôts lié aux billets structurés ou au passif-dépôts lié aux dépôts désigné à la JVRN sont comptabilisés dans les dépôts et autres passifs. La détermination de la juste valeur de certains dérivés incorporés du niveau 3 et de certains dérivés autonomes exige que des hypothèses et des jugements importants soient posés à l'égard des données et des techniques d'évaluation utilisées. Ces dérivés sont sensibles à la volatilité à long terme du marché et aux données de corrélation, que nous considérons comme étant des données non observables. La volatilité du marché représente la variabilité future prévue d'un prix sur le marché et constitue une donnée importante pour l'établissement des prix des options, qui sont inhérentes à nombre de nos dérivés du niveau 3. Un marché dont la volatilité est élevée entraînera généralement une hausse du prix des options, toute chose étant égale par ailleurs, en raison de la forte probabilité d'obtenir un rendement supérieur sur les options, ce qui engendre une augmentation de la juste valeur des dérivés du niveau 3. Les données de corrélation servent à évaluer ces dérivés dans les cas où le remboursement dépend de plus d'un prix du marché. Par exemple, le remboursement d'un panier d'options sur actions est fondé sur le rendement du panier d'actions, ainsi que sur les relations entre les variations du cours de ces actions. Une corrélation positive suppose que deux données tendent à changer la juste valeur dans le même sens, tandis qu'une corrélation négative suppose que les deux données font varier la juste valeur en sens inverse. Des changements dans la corrélation sur le marché pourraient occasionner une augmentation ou une diminution de la juste valeur des dérivés et des dérivés incorporés du niveau 3. Le remplacement des données non observables par d'autres montants raisonnablement possibles ferait augmenter de 105 M\$ ou diminuer de 99 M\$ (augmentation de 128 M\$ ou diminution de 127 M\$ en 2022) la juste valeur des dérivés autonomes et des dérivés incorporés du niveau 3.

Dans le cas de certains dérivés de taux d'intérêt et de change, la probabilité d'une résiliation anticipée constituait une donnée d'évaluation importante du niveau 3. En augmentant de 10 % la probabilité d'une résiliation anticipée, la juste valeur de ces dérivés en position d'actif aurait diminué de moins de 1 M\$, et celle des dérivés en position de passif, d'au plus 53 M\$.

Instruments financiers désignés à la JVRN

Les actifs financiers désignés à la JVRN comprennent certains titres de créance et prêts qui étaient désignés à la JVRN en étant gérés conjointement avec des dérivés afin d'éliminer ou de réduire considérablement les risques financiers.

Les dépôts et autres passifs désignés à la JVRN comprennent :

- Certains éléments du passif-dépôts de gouvernements et d'entreprises, certains emprunts garantis et certains engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres qui sont couverts sur le plan économique par des dérivés et d'autres instruments financiers, ainsi que certains passifs financiers comprenant au moins un dérivé incorporé ayant une incidence notable sur les flux de trésorerie du passif hôte et non séparés de l'instrument hôte.
- Nos engagements hypothécaires auprès de clients de détail visant à consentir des prêts hypothécaires à taux fixe, couverts sur le plan économique par des dérivés et d'autres instruments financiers.

La valeur comptable de nos titres désignés à la JVRN représente notre exposition maximale au risque de crédit découlant de ces actifs désignés à la JVRN. La variation de la juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit de ces actifs désignés à la JVRN pendant l'exercice a été négligeable (négligeable en 2022). La juste valeur d'un passif désigné à la JVRN tient compte du risque de crédit se rapportant à ce passif. Pour les passifs financiers désignés à la JVRN pour lesquels nous croyons que la juste valeur est tributaire des variations de notre risque de crédit du point de vue des porteurs de billets, les variations de la juste valeur correspondantes ont été comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les variations de la juste valeur attribuables à des variations du risque de crédit propre à la CIBC sont évaluées à titre d'écart entre i) les variations d'une période à l'autre de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus calculée à l'aide d'une courbe d'actualisation en fonction de notre propre risque de crédit et ii) les variations d'une période à l'autre de la valeur actualisée de ces mêmes flux de trésorerie attendus calculée à l'aide d'une courbe d'actualisation fondée sur une courbe de référence ajustée à notre propre risque de crédit, comme il a été prévu à l'établissement du passif désigné à la JVRN. Les variations du risque de crédit propre à la CIBC ont entraîné des pertes avant impôt de 144 M\$ sur les passifs désignés à la JVRN pour l'exercice et des profits avant impôts de 211 M\$ sur une base cumulative (profits de 355 M\$ pour l'exercice et profits de 316 M\$ sur une base cumulative en 2022). Une perte nette de 10 M\$, nette des couvertures, a été réalisée sur les actifs et les passifs désignés à la JVRN et figure dans le compte de résultat consolidé au poste Profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net (profit net de 81 M\$ en 2022).

Le montant prévu au contrat estimé exigible à l'échéance des dépôts désignés à la JVRN en fonction de la valeur nominale et de la valeur intrinsèque des dérivés incorporés applicables est supérieur de 4 332 M\$ (supérieur de 3 576 M\$ en 2022) à sa juste valeur. La valeur intrinsèque des dérivés incorporés tient compte du remboursement structuré de certains éléments du passif-dépôts désignés à leur juste valeur, que nous couvrons sur le plan économique au moyen de dérivés et d'autres instruments financiers désignés à la JVRN.

Note 3 | Transactions importantes

2023

Vente de certains actifs bancaires dans les Caraïbes

Le 12 octobre 2021, FirstCaribbean International Bank Limited (CIBC FirstCaribbean) a annoncé avoir conclu des ententes visant la vente de ses actifs bancaires situés à Aruba, à Saint-Vincent-et-les-Grenadines, à Saint-Kitts-et-Nevis, à la Grenade et à la Dominique. Les ventes des actifs bancaires situés à Aruba, à Saint-Vincent-et-les-Grenadines et à la Grenade ont été conclues respectivement en février 2022, en mars 2023 et en juillet 2023. Les projets de transactions à Saint-Kitts-et-Nevis et à la Dominique n'ont pas eu de suite, et les activités de CIBC FirstCaribbean à la Dominique ont pris fin le 31 janvier 2023. Ces projets et clôtures de projets n'ont pas eu d'incidence importante.

Le 31 octobre 2023, CIBC FirstCaribbean a annoncé qu'elle avait conclu une entente pour vendre ses actifs bancaires situés à Curaçao et à Saint Martin. Les transactions sont assujetties à l'obtention des approbations réglementaires et au respect des autres conditions de clôture, ce qui devrait être finalisé au cours de l'exercice 2024. Les répercussions de la clôture des transactions ne devraient pas être importantes.

2022

Acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco

Le 4 mars 2022, nous avons clôturé l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco, dont le solde dû totalisait 2,9 G\$, pour une contrepartie en espèces de 3,1 G\$. Nous avons aussi conclu une entente à long terme aux termes de laquelle nous sommes devenus l'émetteur exclusif des cartes de crédit Costco Mastercard au Canada. La transaction combinée a été comptabilisée à titre d'acquisition d'actifs dans l'unité d'exploitation stratégique Services bancaires personnels et PME, région du Canada. À la date d'acquisition, nous avons comptabilisé des créances sur cartes de crédit d'une juste valeur de 2,8 G\$ et des immobilisations incorporelles au titre des relations liées aux cartes de crédit acquises. Au cours du quatrième trimestre de 2022, nous avons établi le montant définitif de la contrepartie de l'acquisition et diminué les immobilisations incorporelles, pour les ramener à leur juste valeur de 236 M\$.

Note 4 | Valeurs mobilières

Valeurs mobilières

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2023	2022
Valeurs mobilières évaluées et désignées à la JVAERG	61 331 \$	56 099 \$
Valeurs mobilières évaluées au coût amorti ¹	67 294	52 484
Valeurs mobilières obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN	82 723	67 296
	211 348 \$	175 879 \$

1) Au cours de l'exercice, des titres de créance évalués au coût amorti de moins de 1 M\$ ont été cédés, généralement peu de temps avant leur échéance, résultant en un profit réalisé de néant (profit réalisé de moins de 1 M\$ en 2022).

En millions de dollars, aux 31 octobre	Durée résiduelle du contrat jusqu'à l'échéance								Sans échéance précise		Total 2023		Total 2022	
	Moins de 1 an		De 1 an à 5 ans		De 5 ans à 10 ans		Plus de 10 ans		Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹
Titres de créance évalués à la JVAERG														
Valeurs mobilières émises ou garanties par :														
Gouvernement du Canada	1 557 \$	5,1 %	8 156 \$	4,7 %	1 184 \$	4,3 %	— \$	— %	— \$	— %	10 897 \$	4,7 %	10 639 \$	3,6 %
Autres gouvernements canadiens	114	5,4	1 580	4,1	11 573	4,2	218	3,4	—	—	13 485	4,2	17 452	3,6
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	3 995	3,7	18 051	3,7	118	1,5	—	—	—	—	22 164	3,7	11 959	1,7
Gouvernements d'autres pays	2 863	3,9	2 625	5,5	120	5,5	31	6,2	—	—	5 639	4,7	7 038	2,8
Titres adossés à des créances hypothécaires ²														
	99	5,4	100	4,0	322	2,9	457	5,6	—	—	978	4,5	1 163	3,3
Titres adossés à des créances mobilières														
	161	5,6	—	—	69	7,9	708	6,9	—	—	938	6,8	359	5,5
Titres de créance de sociétés														
	591	2,7	5 513	5,3	542	5,4	12	4,1	—	—	6 658	5,1	6 967	3,2
	9 380 \$		36 025 \$		13 928 \$		1 426 \$		— \$		60 759 \$		55 577 \$	
Valeurs mobilières évaluées au coût amorti														
Valeurs mobilières émises ou garanties par :														
Gouvernement du Canada	642 \$	1,3 %	1 787 \$	2,3 %	812 \$	4,7 %	— \$	— %	— \$	— %	3 241 \$	2,7 %	2 212 \$	1,8 %
Autres gouvernements canadiens	1 283	4,4	9 338	3,8	9 278	4,8	230	4,8	—	—	20 129	4,3	14 472	3,5
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	4 200	3,3	25 011	1,9	3 061	3,6	—	—	—	—	32 272	2,3	26 851	1,5
Gouvernements d'autres pays	127	0,5	787	3,3	462	1,5	154	2,6	—	—	1 530	2,5	1 181	1,7
Titres adossés à des créances hypothécaires ³														
	275	3,3	3 576	3,9	1 051	2,3	384	2,9	—	—	5 286	3,5	3 637	1,9
Titres adossés à des créances mobilières														
	421	5,1	134	5,0	360	5,2	103	8,1	—	—	1 018	5,4	490	4,4
Titres de créance de sociétés														
	447	5,3	3 304	2,9	67	4,4	—	—	—	—	3 818	3,2	3 641	2,7
	7 395 \$		43 937 \$		15 091 \$		871 \$		— \$		67 294 \$		52 484 \$	
Valeurs mobilières obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN														
Valeurs mobilières émises ou garanties par :														
Gouvernement du Canada	4 766 \$		3 445 \$		1 355 \$		1 736 \$		— \$		11 302 \$		10 822 \$	
Autres gouvernements canadiens	1 303		1 048		885		4 392		—		7 628		8 634	
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	1 037		3 753		909		346		—		6 045		5 206	
Gouvernements d'autres pays	3 085		1 231		31		—		—		4 347		3 488	
Titres adossés à des créances hypothécaires ⁴														
	398		2 301		199		—		—		2 898		2 878	
Titres adossés à des créances mobilières														
	148		158		—		3		—		309		985	
Titres de créance de sociétés														
	1 360		1 986		801		308		—		4 455		3 611	
	12 097 \$		13 922 \$		4 180 \$		6 785 \$		— \$		36 984 \$		35 624 \$	
Titres de participation de sociétés obligatoirement évalués à la JVRN et désignés à la JVAERG														
	— \$	— %	— \$	— %	— \$	— %	— \$	— %	46 311 \$	négl.	46 311 \$	négl.	32 194 \$	négl.
Total des valeurs mobilières⁵	28 872 \$		93 884 \$		33 199 \$		9 082 \$		46 311 \$		211 348 \$		175 879 \$	

1) Représente le rendement moyen pondéré, déterminé par l'application de la moyenne pondérée des rendements des titres à revenu fixe individuels.

2) Comprendent des titres adossés à des créances hypothécaires assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), dont le coût amorti s'établissait à 220 M\$ (192 M\$ en 2022) et la juste valeur, à 220 M\$ (193 M\$ en 2022); des valeurs émises par la Federal National Mortgage Association (Fannie Mae), dont le coût amorti s'établissait à 356 M\$ (439 M\$ en 2022) et la juste valeur, à 334 M\$ (416 M\$ en 2022); des valeurs émises par la Federal Home Loan Mortgage Corporation (Freddie Mac), dont le coût amorti s'établissait à 134 M\$ (190 M\$ en 2022) et la juste valeur, à 124 M\$ (180 M\$ en 2022) et des valeurs émises par la Government National Mortgage Association (Ginnie Mae), société détenue par le gouvernement américain, dont le coût amorti s'établissait à 311 M\$ (381 M\$ en 2022) et la juste valeur, à 300 M\$ (374 M\$ en 2022).

3) Comprendent des titres adossés à des créances hypothécaires assurées par la SCHL, dont le coût amorti s'établissait à 2 342 M\$ (225 M\$ en 2022) et la juste valeur, à 2 309 M\$ (225 M\$ en 2022); des valeurs émises par la Fannie Mae, dont le coût amorti s'établissait à 621 M\$ (806 M\$ en 2022) et la juste valeur, à 571 M\$ (743 M\$ en 2022); des valeurs émises par la Freddie Mac, dont le coût amorti s'établissait à 1 667 M\$ (1 962 M\$ en 2022) et la juste valeur, à 1 501 M\$ (1 777 M\$ en 2022) et des valeurs émises par la Ginnie Mae, dont le coût amorti s'établissait à 51 M\$ (57 M\$ en 2022) et la juste valeur, à 45 M\$ (52 M\$ en 2022).

4) Comprendent des titres adossés à des créances hypothécaires assurées par la SCHL de 2 898 M\$ (2 877 M\$ en 2022).

5) Comprend des valeurs libellées en dollars américains d'une valeur comptable de 110,9 G\$ (83,2 G\$ en 2022) et des valeurs libellées dans d'autres monnaies étrangères d'une valeur comptable de 10 106 M\$ (8 851 M\$ en 2022).

négl. Négligeable.

Juste valeur des titres de créance évalués à la JVAERG et des titres de participation désignés à la JVAERG

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2023									2022
	Coût/ Coût amorti ¹	Profits latents bruts	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Coût/ Coût/ amorti ¹	Profits latents bruts	Pertes latentes brutes	Juste valeur		
Valeurs mobilières émises ou garanties par :										
Gouvernement du Canada	10 890 \$	16 \$	(9)\$	10 897 \$	10 646 \$	10 \$	(17)\$	10 639 \$		
Autres gouvernements canadiens	13 526	33	(74)	13 485	17 494	32	(74)	17 452		
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	22 383	4	(223)	22 164	12 305	5	(31)	11 959		
Gouvernements d'autres pays	5 632	21	(14)	5 639	7 048	21	(31)	7 038		
Titres adossés à des créances hypothécaires	1 021	—	(43)	978	1 202	1	(40)	1 163		
Titres adossés à des créances mobilières	944	—	(6)	938	375	—	(16)	359		
Titres de créance de sociétés	6 691	1	(34)	6 658	7 023	—	(56)	6 967		
	61 087	75	(403)	60 759	56 093	69	(585)	55 577		
Titres de participation de sociétés ²	556	48	(32)	572	525	31	(34)	522		
	61 643 \$	123 \$	(435)\$	61 331 \$	56 618 \$	100 \$	(619)\$	56 099 \$		

- 1) Net de la provision pour pertes sur créances pour les titres de créance évalués à la JVAERG de 22 M\$ (24 M\$ en 2022).
 2) Comprennent des actions temporairement inaccessibles.

La juste valeur des titres de participation désignés à la JVAERG qui ont été cédés au cours de l'exercice était de 10 M\$ (104 M\$ en 2022) au moment de la cession. Des profits réalisés cumulatifs après impôt, montant net, de néant pour l'exercice (45 M\$ en 2022) résultant de cessions de titres de participation désignés à la JVAERG et du remboursement de capital provenant des sociétés en commandite désignées à la JVAERG ont été reclassés du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

Le revenu de dividendes comptabilisé sur les titres de participation désignés à la JVAERG qui étaient encore détenus au 31 octobre 2023 s'est élevé à 3 M\$ (7 M\$ en 2022). Le revenu de dividendes comptabilisé sur les titres de participation désignés à la JVAERG qui ont été cédés au cours de l'exercice était de néant (néant en 2022).

Le tableau ci-après présente le profit ou la perte comptabilisés sur les titres de créance évalués à la JVAERG :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2023	2022
Profits réalisés	114 \$	57 \$
Pertes réalisées	(24)	(23)
(Dotation à la) reprise de provision pour pertes sur titres de créance	2	(2)
	92 \$	32 \$

Provision pour pertes sur créances

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture de la provision pour pertes de crédit attendues relativement aux titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti :

	Premier stade			Deuxième stade			Troisième stade			Total
	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sur les actifs productifs			Provision collective pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les actifs productifs			Provision collective et individuelle pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les actifs dépréciés ¹			
En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates										
2023	Titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti									
Solde au début de l'exercice		7 \$			20 \$			12 \$		39 \$
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances ²		2			—			1		3
Radiations		—			—			—		—
Change et autres		(1)			—			1		—
Solde à la fin de l'exercice		8 \$			20 \$			14 \$		42 \$
	Se compose de ce qui suit :									
Titres de créance évalués à la JVAERG		2 \$			20 \$			— \$		22 \$
Titres de créance évalués au coût amorti		6			—			14		20
2022	Titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti³									
Solde au début de l'exercice		6 \$			15 \$			13 \$		34 \$
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances ²		—			2			(3)		(1)
Radiations		—			—			—		—
Change et autres		1			3			2		6
Solde à la fin de l'exercice		7 \$			20 \$			12 \$		39 \$
	Se compose de ce qui suit :									
Titres de créance évalués à la JVAERG		4 \$			20 \$			— \$		24 \$
Titres de créance évalués au coût amorti		3			—			12		15

- 1) Comprend la provision pour pertes de crédit attendues de troisième stade sur des valeurs dépréciées dès leur acquisition évaluées au coût amorti.
 2) Comprise dans les profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net, dans le compte de résultat consolidé.
 3) Certaines informations ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Note 5 | Prêts^{1, 2}

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2023							2022				
	Montant brut	Provision pour pertes sur créances de troisième stade	Provision pour pertes sur créances de premier et de deuxième stades	Provisions totales ³	Valeur nette totale	Provisions exprimées en % des prêts bruts	Montant brut	Provision pour pertes sur créances de troisième stade	Provision pour pertes sur créances de premier et de deuxième stades	Provisions totales ³	Valeur nette totale	Provisions exprimées en % des prêts bruts
Prêts hypothécaires à l'habitation ⁴	274 244 \$	224 \$	232 \$	456 \$	273 788 \$	0,2 %	269 706 \$	167 \$	126 \$	293 \$	269 413 \$	0,1 %
Prêts personnels	45 567	181	836	1 017	44 570	2,2	45 429	146	756	902	44 527	2,0
Cartes de crédit	18 538	—	685	685	17 853	3,7	16 479	—	784	784	15 695	4,8
Prêts aux entreprises aux et gouvernements ⁴	194 870	667	1 077	1 744	193 126	0,9	188 542	351	743	1 094	187 448	0,6
	533 239 \$	1 072 \$	2 830 \$	3 902 \$	529 337 \$	0,7 %	520 156 \$	664 \$	2 409 \$	3 073 \$	517 083 \$	0,6 %

- 1) Les prêts sont présentés nets des produits non gagnés de 706 M\$ (689 M\$ en 2022).
 2) Comprennent des prêts bruts libellés en dollars américains de 112,6 G\$ (111,8 G\$ en 2022) et libellés en d'autres monnaies étrangères de 10,5 G\$ (9,8 G\$ en 2022).
 3) Comprennent la provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des engagements de clients en vertu d'acceptations.
 4) Comprennent 3 M\$ (4 M\$ en 2022) de prêts hypothécaires à l'habitation et 270 M\$ (963 M\$ en 2022) de prêts aux entreprises et aux gouvernements évalués et désignés à la JVRN.

Provision pour pertes sur créances

Le tableau ci-après présente un rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture de la provision pour pertes de crédit attendues :

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates

2023

	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Total
	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sur les actifs productifs	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les actifs productifs	Provision collective et individuelle pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les actifs dépréciés	
Prêts hypothécaires à l'habitation				
Solde au début de l'exercice	57 \$	69 \$	167 \$	293 \$
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations	13	(9)	(32)	(28)
Changements apportés au modèle	4	5	12	21
Réévaluation nette ¹	(62)	159	122	219
Transferts ¹				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	97	(96)	(1)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	(18)	22	(4)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	–	(7)	7	–
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances ²	34	74	104	212
Radiations ³	–	–	(33)	(33)
Recouvrements	–	–	5	5
Produits d'intérêts sur prêts douteux	–	–	(17)	(17)
Change et autres	(1)	(1)	(2)	(4)
Solde à la fin de l'exercice	90 \$	142 \$	224 \$	456 \$
Prêts personnels				
Solde au début de l'exercice	137 \$	656 \$	146 \$	939 \$
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations	43	(62)	(31)	(50)
Changements apportés au modèle	(1)	–	–	(1)
Réévaluation nette ¹	(421)	591	373	543
Transferts ¹				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	468	(465)	(3)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	(53)	63	(10)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	–	(73)	73	–
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances ²	36	54	402	492
Radiations ³	–	–	(428)	(428)
Recouvrements	–	–	65	65
Produits d'intérêts sur prêts douteux	–	–	(5)	(5)
Change et autres	1	(1)	1	1
Solde à la fin de l'exercice	174 \$	709 \$	181 \$	1 064 \$
Cartes de crédit				
Solde au début de l'exercice	159 \$	709 \$	– \$	868 \$
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations	18	(76)	–	(58)
Changements apportés au modèle	–	–	–	–
Réévaluation nette ¹	(493)	684	223	414
Transferts ¹				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	553	(553)	–	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	(56)	56	–	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	–	(229)	229	–
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances ²	22	(118)	452	356
Radiations ³	–	–	(572)	(572)
Recouvrements	–	–	120	120
Produits d'intérêts sur prêts douteux	–	–	–	–
Change et autres	–	–	–	–
Solde à la fin de l'exercice	181 \$	591 \$	– \$	772 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements				
Solde au début de l'exercice	335 \$	490 \$	351 \$	1 176 \$
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations	21	(19)	(33)	(31)
Changements apportés au modèle	(2)	11	–	9
Réévaluation nette ^{1, 4}	(230)	583	619	972
Transferts ¹				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	205	(199)	(6)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	(36)	52	(16)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	–	(72)	72	–
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances ²	(42)	356	636	950
Radiations ³	–	–	(316)	(316)
Recouvrements	–	–	23	23
Produits d'intérêts sur prêts douteux	–	–	(47)	(47)
Change et autres	1	18	20	39
Solde à la fin de l'exercice	294 \$	864 \$	667 \$	1 825 \$
Total de la provision pour pertes de crédit attendues⁵	739 \$	2 306 \$	1 072 \$	4 117 \$
Se compose de ce qui suit :				
Prêts	650 \$	2 180 \$	1 072 \$	3 902 \$
Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan ⁶	89	126	–	215

- 1) Les transferts représentent les transferts d'un stade à l'autre des précédentes provisions pour pertes de crédit attendues à leur classement pour l'exercice considéré. La réévaluation nette représente la variation pendant l'exercice considéré des provisions pour pertes de crédit attendues se rapportant aux transferts effectués, aux radiations nettes, aux modifications des prévisions sur les informations prospectives, aux mises à jour des paramètres et aux remboursements partiels au cours de l'exercice.
- 2) La dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur prêts et facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan est présentée à titre de dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances dans notre compte de résultat consolidé.
- 3) Nous cherchons habituellement à obtenir le recouvrement des montants radiés. Les efforts pouvant être déployés dans ce sens varient d'un territoire à l'autre, selon les textes réglementaires locaux et les modalités des ententes initialement conclues avec les clients.
- 4) Tient compte de l'incidence du changement apporté à la méthode de notation du risque interne appliqué par CIBC Bank USA au cours du premier trimestre de 2023.
- 5) Se reporter à la note 4 pour la provision pour pertes de crédit attendues sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti. Les provisions pour pertes de crédit attendues sur les autres actifs financiers qui sont classés au coût amorti étaient négligeables aux 31 octobre 2023 et 2022 et ne sont pas présentées dans le tableau ci-dessus. Les actifs financiers autres que les prêts qui sont classés au coût amorti sont présentés dans notre bilan consolidé, déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues.
- 6) Comprises dans les autres passifs de notre bilan consolidé.
- 7) Comprennent les provisions pour pertes de crédit attendues de 63 M\$ qui avaient été comptabilisées immédiatement après l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco, qui a eu lieu le 4 mars 2022.

	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Total
	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sur les actifs productifs	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les actifs productifs	Provision collective et individuelle pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les actifs dépréciés	
Prêts hypothécaires à l'habitation				
Solde au début de l'exercice	59 \$	63 \$	158 \$	280 \$
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations	17	(7)	(25)	(15)
Changements apportés au modèle	(4)	(1)	–	(5)
Réévaluation nette ¹	(89)	85	85	81
Transferts ¹				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	82	(77)	(5)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	(9)	16	(7)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	(1)	(12)	13	–
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances ²	(4)	4	61	61
Radiations ³	–	–	(47)	(47)
Recouvrements	–	–	2	2
Produits d'intérêts sur prêts douteux	–	–	(16)	(16)
Change et autres	2	2	9	13
Solde à la fin de l'exercice	57 \$	69 \$	167 \$	293 \$
Prêts personnels				
Solde au début de l'exercice	150 \$	547 \$	106 \$	803 \$
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations	37	(55)	(14)	(32)
Changements apportés au modèle	1	19	–	20
Réévaluation nette ¹	(349)	500	195	346
Transferts ¹				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	336	(333)	(3)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	(40)	52	(12)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	–	(75)	75	–
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances ²	(15)	108	241	334
Radiations ³	–	–	(274)	(274)
Recouvrements	–	–	69	69
Produits d'intérêts sur prêts douteux	–	–	(4)	(4)
Change et autres	2	1	8	11
Solde à la fin de l'exercice	137 \$	656 \$	146 \$	939 \$
Cartes de crédit				
Solde au début de l'exercice	136 \$	517 \$	– \$	653 \$
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations ⁷	76	(38)	–	38
Changements apportés au modèle	–	–	–	–
Réévaluation nette ¹	(437)	747	150	460
Transferts ¹				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	436	(436)	–	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	(52)	52	–	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	–	(133)	133	–
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances ²	23	192	283	498
Radiations ³	–	–	(397)	(397)
Recouvrements	–	–	114	114
Produits d'intérêts sur prêts douteux	–	–	–	–
Change et autres	–	–	–	–
Solde à la fin de l'exercice	159 \$	709 \$	– \$	868 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements				
Solde au début de l'exercice	277 \$	449 \$	508 \$	1 234 \$
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations	41	(12)	(34)	(5)
Changements apportés au modèle	30	(4)	–	26
Réévaluation nette ¹	(95)	89	149	143
Transferts ¹				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	98	(91)	(7)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	(34)	38	(4)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	(1)	(7)	8	–
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances ²	39	13	112	164
Radiations ³	–	–	(312)	(312)
Recouvrements	–	–	33	33
Produits d'intérêts sur prêts douteux	–	–	(15)	(15)
Change et autres	19	28	25	72
Solde à la fin de l'exercice	335 \$	490 \$	351 \$	1 176 \$
Total de la provision pour pertes de crédit attendues⁵	688 \$	1 924 \$	664 \$	3 276 \$
Se compose de ce qui suit :				
Prêts	600 \$	1 809 \$	664 \$	3 073 \$
Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan ⁶	88	115	–	203

Se reporter aux notes de bas de page de la page précédente.

Incidence de l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco

Dans le cadre de la répartition du prix d'acquisition à la date d'acquisition, aucune provision pour pertes de crédit attendues n'a été comptabilisée pour le portefeuille canadien de cartes de crédit Costco acquis puisque les prêts acquis ont été initialement évalués à leur juste valeur à cette date. Plutôt, immédiatement après la date d'acquisition, des provisions pour pertes de crédit attendues ont été comptabilisées au poste Dotation à la provision pour pertes sur créances du compte de résultat consolidé et déterminées en se fondant sur le fait que chaque créance sur cartes de crédit acquise est classée au premier stade puisque la date d'acquisition est établie comme étant la date de comptabilisation initiale des prêts productifs acquis aux fins de l'analyse visant à déterminer si une AIRC est survenue. À la date d'acquisition, aucune créance sur cartes de crédit acquise n'était considérée comme dépréciée. Après la date d'acquisition, les provisions pour pertes de crédit attendues sont estimées conformément à nos politiques visant à établir si une AIRC ou une dépréciation est survenue, tout comme nous le faisons à l'égard des prêts que nous accordons. Se reporter à la note 3 pour plus de précisions sur l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco.

Données, hypothèses et techniques fondées sur des modèles

Nos provisions pour pertes de crédit attendues sont estimées au moyen de modèles complexes qui reposent sur des données, des hypothèses et des techniques fondées sur des modèles qui font largement appel au jugement de la direction. Plus particulièrement, les éléments de pertes de crédit attendues suivants nécessitent un niveau élevé de jugement qui peut avoir une incidence importante sur le montant présenté au titre des provisions pour pertes de crédit attendues :

- Déterminer à quel moment une AIRC liée à un prêt est survenue
- Calculer les pertes de crédit pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie
- Établir les prévisions sur les informations prospectives applicables à de multiples scénarios et déterminer la pondération probabiliste de chaque scénario en fonction des changements dans l'environnement macroéconomique

En outre, l'interrelation entre ces éléments nécessite également un niveau élevé de jugement qui peut aussi avoir une incidence importante sur le niveau des provisions pour pertes de crédit attendues comptabilisées.

Nous continuons à mener nos activités dans un contexte macroéconomique incertain. Il existe une incertitude inhérente à l'estimation de l'incidence sur le contexte macroéconomique des taux d'intérêt plus élevés, de l'assouplissement des pressions inflationnistes, des événements dans le secteur bancaire aux États-Unis et des événements géopolitiques. Par conséquent, nous avons continué de faire appel à une part plus importante de jugement à l'égard de ces éléments, comme il est décrit ci-après, afin d'estimer les pertes de crédit attendues.

Déterminer à quel moment une augmentation importante du risque de crédit est survenue

La question de savoir si un prêt ayant subi une AIRC a une incidence importante sur le niveau des provisions pour pertes de crédit attendues étant donné que les prêts de premier stade sont évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et que les prêts de deuxième stade sont évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La migration des prêts entre le premier stade et le deuxième stade peut occasionner une importante volatilité des montants comptabilisés au titre des provisions pour pertes de crédit attendues et de la dotation à la provision pour pertes sur créances pour une période donnée.

Dans la plupart de nos portefeuilles de prêts de détail, nous déterminons si une AIRC est survenue en fonction des variations relatives de la PD sur la durée de vie du prêt depuis sa comptabilisation initiale. Les PD utilisées à cette fin sont la valeur attendue des PD pour la durée de vie obtenues de notre scénario optimiste, de notre scénario pessimiste et de notre scénario de référence. La détermination des PD sur la durée de vie du scénario optimiste, du scénario pessimiste et du scénario de référence au moyen de l'incorporation d'informations prospectives dans les PD à long terme, la détermination de la pondération des probabilités des scénarios et la détermination des variations relatives des PD qui indiquent une AIRC pour nos divers produits de détail font largement appel au jugement. Les augmentations des PD attendues ou les diminutions des seuils pour les variations de la PD qui indiquent une AIRC peuvent causer une importante migration des prêts du premier vers le deuxième stade, qui à son tour peut entraîner une importante augmentation du montant comptabilisé au titre des provisions pour pertes de crédit attendues. À l'inverse, des diminutions des PD attendues ou des augmentations des seuils pour les variations de la PD qui indiquent une AIRC peuvent entraîner une importante migration des prêts du deuxième vers le premier stade.

Pour la plupart de nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, nous déterminons si une AIRC est survenue en fonction des variations relatives de la notation interne du risque depuis la comptabilisation initiale. Un jugement important est requis pour la détermination de la notation interne du risque. La détérioration ou l'amélioration de la notation du risque ou des ajustements au seuil d'abaissement des notations du risque utilisés pour déterminer si une AIRC peut entraîner une migration importante des prêts et des valeurs du premier vers le deuxième stade, qui à son tour peut avoir une incidence importante sur le montant comptabilisé au titre des provisions pour pertes de crédit attendues.

Bien qu'ils soient potentiellement importants pour le niveau des provisions pour pertes de crédit attendues qui sont comptabilisées, les seuils pour les variations de la PD qui indiquent une AIRC pour nos portefeuilles de détail et les seuils d'abaissement des notations de crédit utilisés pour déterminer une AIRC pour nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements devraient rarement changer.

Tous les prêts dont le remboursement de principal ou le versement d'intérêts est en souffrance depuis 30 jours aux termes du contrat et l'ensemble des prêts aux entreprises et aux gouvernements dont la cote de risque indique qu'ils figurent maintenant sur la liste des prêts surveillés migrent automatiquement du premier stade vers le deuxième stade.

Au 31 octobre 2023, si les pertes de crédit attendues sur les prêts productifs de deuxième stade avaient été évaluées à l'aide des pertes de crédit attendues de premier stade et non des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, les pertes de crédit attendues auraient été de 724 M\$ (1 110 M\$ en 2022) moins élevées que le total des pertes de crédit attendues sur les prêts productifs comptabilisé selon l'IFRS 9.

Calculer les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie

Notre modèle de provisions pour pertes de crédit attendues intègre des données, des systèmes et des processus utilisés dans le calcul des ajustements réglementaires pour les pertes attendues selon Bâle pour la tranche de nos portefeuilles de détail et de prêts aux entreprises et aux gouvernements assujettis à l'approche fondée sur les notations internes (NI). Une grande part de jugement est requise pour optimiser les données et les techniques de modélisation utilisées dans le calcul des paramètres de risque selon Bâle, et conformément aux exigences de l'IFRS 9, notamment la conversion des estimations fondées sur le cycle économique en paramètres fondés sur un moment dans le temps utilisés conformément à l'IFRS 9, lesquels prennent en considération des informations prospectives. Pour les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements normalisés, les PD, les PCD et les ECD à long terme sont également converties en paramètres fondés sur un moment dans le temps en incorporant les informations prospectives aux fins de l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en vertu de l'IFRS 9.

Un jugement important est requis pour déterminer les variables d'informations prospectives qui sont pertinentes pour des portefeuilles donnés et pour déterminer la portée d'ajustement des paramètres tout au long du cycle selon les informations prospectives en vue d'établir des paramètres fondés sur un moment dans le temps. Alors que les changements dans l'ensemble des variables d'informations prospectives utilisées pour convertir les PD, les PCD et les ECD tout au long du cycle en paramètres fondés sur un moment dans le temps peuvent faire augmenter ou diminuer les provisions pour pertes de crédit attendues pour une période donnée, les changements de la correspondance des variables d'informations prospectives à des portefeuilles donnés devraient être rares. Cependant, les changements dans les paramètres d'informations prospectives donnés utilisés pour quantifier les paramètres fondés sur un moment dans le temps seront fréquents, car nos prévisions sont mises à jour tous les trimestres. Des augmentations du niveau de pessimisme dans les variables d'informations prospectives entraîneront une augmentation des pertes de crédit attendues, tandis que des augmentations du niveau d'optimisme dans les variables d'informations prospectives entraîneront une diminution des pertes de crédit attendues. Ces hausses et baisses pourraient être importantes au cours d'une période donnée et commenceront à se produire au cours de la période où nos perspectives d'avenir changeront.

En ce qui concerne la durée de vie d'un instrument financier, la période maximale prise en compte pour évaluer les pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale pendant laquelle nous sommes exposés au risque de crédit. Pour les facilités de crédit renouvelables, comme les cartes de crédit, la durée de vie d'un compte de carte de crédit correspond au cycle de vie comportemental attendu. Un jugement important est requis pour estimer le cycle de vie comportemental attendu. Des hausses du cycle de vie comportemental attendu feront augmenter les provisions pour pertes de crédit attendues, plus particulièrement pour les prêts renouvelables de deuxième stade.

Établir les prévisions des informations prospectives applicables à plusieurs scénarios et déterminer la pondération des probabilités pour chaque scénario

Ainsi qu'il est indiqué précédemment, les informations prospectives sont incorporées dans notre évaluation de la question de savoir si un actif financier a connu une AIRC depuis sa comptabilisation initiale et dans notre estimation des provisions pour pertes de crédit attendues. À partir de l'analyse des données historiques, notre fonction de gestion du risque a cerné et reflété dans nos provisions pour pertes de crédit attendues les variables d'informations prospectives pertinentes qui contribuent au risque de crédit et aux pertes dans nos portefeuilles de détail et de prêts aux entreprises et aux gouvernements. Dans notre portefeuille de détail, les principales variables d'informations prospectives comprennent les taux de chômage, le prix des logements, la croissance du produit intérieur brut (PIB) et les ratios du service de la dette des ménages au Canada. Dans de nombreux cas, ces variables sont prévues au niveau provincial. Le prix des logements est également prévu au niveau municipal dans certains cas. Dans notre portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements, les taux de croissance de l'indice Standard & Poor's (S&P) 500 et du crédit aux entreprises, les taux de chômage et les écarts de taux font partie des principaux indicateurs de la qualité du crédit pour l'intégralité du portefeuille, tandis que les variables d'informations prospectives, comme le prix des marchandises et l'activité minière, revêtent de l'importance pour certains portefeuilles, tout comme le taux de chômage aux États-Unis et la croissance du PIB américain pour nos portefeuilles aux États-Unis.

Pour la majorité de nos portefeuilles de prêts, notre prévision des variables d'informations prospectives est établie à partir d'un « scénario de référence » ou du scénario le plus probable qui est utilisé à l'interne par la direction aux fins de planification et de prévision. Pour la plupart des variables d'informations prospectives liées à nos activités au Canada, nous avons des scénarios de prévision par province. Pour établir le scénario de référence, nous tenons compte des prévisions des organisations internationales et des autorités monétaires telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Fonds monétaire international et la Banque du Canada, ainsi que d'économistes du secteur privé. Nous en tirons ensuite des scénarios « optimistes » et « pessimistes » raisonnablement possibles au moyen de prévisions externes, qui sont supérieurs ou inférieurs à notre scénario de référence, et en faisant appel au jugement de la direction. Une pondération des probabilités fondée sur le jugement de la direction est attribuée à nos scénarios de référence, optimistes et pessimistes.

Le processus de prévision est supervisé par un comité de gouvernance qui est composé de parties intéressées internes à l'échelle de la banque, y compris de nos fonctions gestion du risque, économie et finances et des unités d'exploitation stratégiques touchées, et nécessite l'exercice d'un jugement important pour déterminer à la fois les prévisions des informations prospectives pour nos différents scénarios et la pondération des probabilités attribuée à chacun des scénarios. En général, une détérioration de nos perspectives en matière d'informations prospectives prévues pour chaque scénario, une augmentation de la probabilité d'occurrence du scénario pessimiste, ou une diminution de la probabilité d'occurrence du scénario optimiste augmentera le nombre de prêts migrés du premier au deuxième stade ainsi que l'estimation des provisions pour perte de crédit attendues. À l'inverse, une amélioration de nos perspectives en matière d'informations prospectives prévues, une augmentation de la probabilité d'occurrence du scénario optimiste ou une diminution de la probabilité d'occurrence du scénario pessimiste aura l'effet contraire. Il n'est pas possible d'isoler de manière significative l'incidence des changements dans les différentes variables d'informations prospectives pour un scénario donné en raison de l'interrelation entre les variables et de l'interrelation entre le niveau de pessimisme inhérent à un scénario donné et sa probabilité d'occurrence.

L'établissement de prévisions sur les informations prospectives et la détermination de la pondération pour les scénarios ont continué de nécessiter une part plus importante de jugement dans un certain nombre de domaines, nos prévisions reflétant de nombreuses hypothèses et incertitudes inhérentes à l'environnement macroéconomique actuel.

Le tableau suivant présente les prévisions pour le scénario de référence et pour les scénarios optimiste et pessimiste à l'égard des variables d'informations prospectives sélectionnées utilisées dans notre estimation des pertes de crédit attendues.

	Scénario de référence		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	Valeur moyenne sur les 12 prochains mois	Valeur moyenne sur le reste de la période de prévision ¹	Valeur moyenne sur les 12 prochains mois	Valeur moyenne sur le reste de la période de prévision ¹	Valeur moyenne sur les 12 prochains mois	Valeur moyenne sur le reste de la période de prévision ¹
Au 31 octobre 2023						
Croissance du PIB réel d'une année à l'autre						
Canada ²	0,6 %	1,9 %	2,0 %	2,7 %	(0,7)%	1,3 %
États-Unis	0,9 %	1,7 %	3,0 %	3,1 %	(0,8)%	0,9 %
Taux de chômage						
Canada ²	6,1 %	5,8 %	5,3 %	5,4 %	7,1 %	6,9 %
États-Unis	4,1 %	4,0 %	3,2 %	3,2 %	5,4 %	4,9 %
Taux de croissance de l'indice canadien des prix de l'immobilier ²	0,8 %	3,0 %	4,4 %	5,4 %	(7,8)%	0,4 %
Taux de croissance de l'indice S&P 500	5,5 %	5,9 %	12,5 %	11,1 %	(2,5)%	(0,5)%
Ratio du service de la dette des ménages au Canada	15,5 %	14,8 %	14,9 %	14,5 %	16,1 %	15,0 %
Prix du pétrole brut West Texas Intermediate (\$ US)	84 \$	76 \$	97 \$	110 \$	70 \$	58 \$

1) La période de prévision restante est généralement de quatre ans.

2) Le tableau ci-dessus présente les prévisions des informations prospectives au niveau national, soit le regroupement des prévisions provinciales utilisées pour estimer nos pertes de crédit attendues. Dans certains cas, les taux de croissance de l'indice des prix de l'immobilier font également l'objet de prévisions au niveau municipal. Par conséquent, les prévisions pour chacune des provinces ou des municipalités reflétées dans nos pertes de crédit attendues seront différentes des prévisions nationales présentées ci-dessus.

	Scénario de référence		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	Valeur moyenne sur les 12 prochains mois	Valeur moyenne sur le reste de la période de prévision ¹	Valeur moyenne sur les 12 prochains mois	Valeur moyenne sur le reste de la période de prévision ¹	Valeur moyenne sur les 12 prochains mois	Valeur moyenne sur le reste de la période de prévision ¹
Au 31 octobre 2022						
Croissance du PIB réel d'une année à l'autre						
Canada ²	0,8 %	1,5 %	3,9 %	2,8 %	(0,6)%	1,0 %
États-Unis	0,7 %	1,3 %	2,9 %	3,0 %	(2,1)%	0,4 %
Taux de chômage						
Canada ²	5,5 %	5,9 %	4,9 %	5,6 %	6,0 %	6,8 %
États-Unis	4,0 %	4,2 %	3,3 %	3,3 %	5,6 %	5,1 %
Taux de croissance de l'indice canadien des prix de l'immobilier ²	(2,5)%	1,9 %	10,1 %	6,6 %	(13,1)%	(5,2)%
Taux de croissance de l'indice S&P 500	(1,4)%	6,0 %	6,3 %	12,1 %	(13,4)%	(1,3)%
Ratio du service de la dette des ménages au Canada	15,5 %	15,1 %	14,4 %	14,5 %	15,9 %	15,2 %
Prix du pétrole brut West Texas Intermediate (\$ US)	92 \$	81 \$	119 \$	107 \$	76 \$	56 \$

Se reporter aux notes de bas de page ci-dessus.

Comme il est exigé, l'information prospective servant à estimer les pertes de crédit attendues reflète nos attentes au 31 octobre 2023 et au 31 octobre 2022, et ne reflète pas les changements à l'égard des attentes découlant de prévisions économiques subséquentes. Les montants pour les scénarios de référence, optimiste et pessimiste présentés représentent la valeur moyenne des prévisions sur la période de projection respective. Notre projection sous-jacente au scénario de référence au 31 octobre 2023 se caractérise par une croissance relativement faible du PIB réel au Canada et aux États-Unis, les banques centrales ayant haussé les taux d'intérêt dans le but de freiner la demande et de ramener l'inflation près des taux cibles, ainsi que par une légère augmentation du taux de chômage pour l'année civile 2024. Dans notre scénario de référence, il est toujours présumé que les taux d'intérêt demeureront à un niveau élevé pendant le reste de l'année civile 2023 et au début de 2024, et qu'ils diminueront légèrement jusqu'à la fin de l'année civile 2024, demeurant toutefois à un niveau plus élevé que celui d'avant la pandémie. Une part importante de jugement était toujours inhérente à l'établissement des prévisions des informations prospectives, y compris à l'égard des hypothèses de notre scénario de référence sur les répercussions économiques de la hausse des taux d'intérêt, de l'assouplissement des pressions inflationnistes, des événements récents dans le secteur bancaire aux États-Unis au cours de l'année et des événements géopolitiques.

Les prévisions du scénario pessimiste supposent toujours une récession et un taux de chômage plus élevé au Canada, en raison de la correction à la baisse du marché du logement, des taux d'intérêt plus élevés et de la baisse des dépenses de consommation. En ce qui concerne les États-Unis, les prévisions du scénario pessimiste supposent également une récession, en raison des taux d'intérêt qui ont été relevés afin de juguler l'inflation élevée persistante. Par la suite, le scénario pessimiste reflète également une reprise plus lente menant à un niveau d'activité économique soutenue plus faible et un taux de chômage demeurant plus élevé que le niveau d'avant la pandémie. Le scénario optimiste continue de refléter une conjoncture économique plus favorable par rapport à celle du scénario de référence, en particulier aux États-Unis.

Comme il est mentionné précédemment, le fait d'établir les prévisions des informations prospectives applicables pour de multiples scénarios et de déterminer la pondération probabiliste pour chaque scénario fait intervenir une grande part de jugement de la direction. Les hypothèses sur les mesures que les gouvernements pourraient mettre en place pour contrer l'inflation et l'incidence économique des taux d'intérêt élevés, des événements dans le secteur bancaire aux États-Unis au cours de l'année et des événements géopolitiques sont cruciales pour ces prévisions.

Si nous avons utilisé uniquement notre scénario de référence pour évaluer les pertes de crédit attendues sur nos prêts productifs, notre provision pour pertes de crédit attendues aurait été de 284 M\$ moins élevée que les pertes de crédit attendues comptabilisées au 31 octobre 2023 (248 M\$ en 2022). Si nous avons utilisé uniquement notre scénario pessimiste pour évaluer les pertes de crédit attendues sur nos prêts productifs, notre provision pour pertes de crédit attendues aurait été de 926 M\$ plus élevée que les pertes de crédit attendues comptabilisées au 31 octobre 2023 (847 M\$ en 2022). Cette mesure de la sensibilité ne vise que l'évaluation des pertes de crédit attendues et, par conséquent, n'a pas pris en compte les modifications dans la migration des expositions entre le premier et le deuxième stade qui auraient découlé de la détermination de l'AIRC, ce qui serait traduit par le scénario de référence intégral ou le scénario entièrement pessimiste. Par conséquent, la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts productifs pourrait dépasser le montant qui découlerait d'un scénario entièrement pessimiste en raison de la migration d'expositions supplémentaires du premier au deuxième stade. Les pertes de crédit réelles pourraient être sensiblement différentes de celles prises en compte dans nos estimations.

Utilisation de superpositions aux fins de gestion

Les superpositions aux fins de gestion pour les estimations de provisions pour pertes de crédit attendues sont des ajustements que nous utilisons dans des circonstances où nous jugeons que nos données, hypothèses et techniques fondées sur des modèles existants ne tiennent pas compte de tous les facteurs de risque pertinents. L'émergence de nouveaux événements macroéconomiques, microéconomiques ou politiques, ainsi que les changements attendus des paramètres, modèles ou données qui ne sont pas incorporés dans nos paramètres, migrations des notations de risque interne ou informations prospectives actuelles sont des exemples de telles circonstances. Pour faire face aux incertitudes inhérentes au contexte actuel, nous continuons d'appliquer les superpositions aux fins de gestion à l'égard de l'incidence de certaines informations prospectives et de certaines mesures du crédit qui ne devraient pas être aussi représentatives de la condition de crédit des portefeuilles que ce que les données historiques de nos modèles auraient pu autrement laisser supposer. L'utilisation de superpositions aux fins de gestion nécessite l'exercice d'un jugement important qui a une incidence sur le montant comptabilisé au titre des provisions pour pertes de crédit attendues. Les pertes de crédit réelles pourraient être sensiblement différentes de celles prises en compte dans nos estimations.

Les tableaux qui suivent présentent la valeur comptable brute des prêts et les montants contractuels des facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan selon nos tranches de PD utilisées aux fins de gestion du risque relativement aux expositions liées au portefeuille de détail et en fonction de la notation interne du risque relativement aux expositions liées aux entreprises et aux gouvernements. Se reporter à la section Risque de crédit du rapport de gestion pour plus de précisions sur les catégories de risque de la CIBC.

Prêts¹

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2023				2022			
	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade ^{2, 3}	Total	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade ^{2, 3}	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation								
- Exceptionnellement faible	150 022 \$	14 999 \$	– \$	165 021 \$	174 749 \$	140 \$	– \$	174 889 \$
- Très faible	74 149	9 107	–	83 256	53 795	498	–	54 293
- Faible	10 817	5 112	–	15 929	24 200	6 816	–	31 016
- Moyen	322	4 980	–	5 302	261	4 927	–	5 188
- Élevé	–	1 100	–	1 100	–	906	–	906
- Défaut	–	–	585	585	–	–	374	374
- Non noté	2 630	219	202	3 051	2 604	214	222	3 040
Prêts hypothécaires à l'habitation, montant brut ^{4, 5, 6}	237 940	35 517	787	274 244	255 609	13 501	596	269 706
Provision pour pertes de crédit attendues	90	142	224	456	57	69	167	293
Prêts hypothécaires à l'habitation, montant net	237 850	35 375	563	273 788	255 552	13 432	429	269 413
Prêts personnels								
- Exceptionnellement faible	18 785	3	–	18 788	18 943	1	–	18 944
- Très faible	4 389	12	–	4 401	6 119	5	–	6 124
- Faible	11 031	4 311	–	15 342	9 117	4 953	–	14 070
- Moyen	1 165	3 062	–	4 227	934	3 084	–	4 018
- Élevé	211	1 624	–	1 835	266	1 089	–	1 355
- Défaut	–	–	214	214	–	–	175	175
- Non noté	723	24	33	780	657	34	52	743
Prêts personnels, montant brut ^{5, 6}	36 304	9 036	247	45 587	36 036	9 166	227	45 429
Provision pour pertes de crédit attendues	141	695	181	1 017	115	641	146	902
Prêts personnels, montant net	36 163	8 341	66	44 570	35 921	8 525	81	44 527
Cartes de crédit								
- Exceptionnellement faible	4 279	–	–	4 279	3 151	–	–	3 151
- Très faible	1 061	–	–	1 061	1 042	–	–	1 042
- Faible	6 642	35	–	6 677	6 936	597	–	7 533
- Moyen	2 626	2 953	–	5 579	992	2 927	–	3 919
- Élevé	6	777	–	783	–	682	–	682
- Défaut	–	–	–	–	–	–	–	–
- Non noté	153	6	–	159	145	7	–	152
Cartes de crédit, montant brut ⁶	14 767	3 771	–	18 538	12 266	4 213	–	16 479
Provision pour pertes de crédit attendues	166	519	–	685	143	641	–	784
Cartes de crédit, montant net	14 601	3 252	–	17 853	12 123	3 572	–	15 695
Prêts aux entreprises et aux gouvernements								
- De première qualité	99 322	512	–	99 834	87 184	404	–	87 588
- De qualité inférieure	91 920	7 190	–	99 110	101 889	6 457	–	108 346
- Liste de surveillance	101	4 478	–	4 579	66	2 971	–	3 037
- Défaut	–	–	1 956	1 956	–	–	920	920
- Non noté	192	15	–	207	208	17	–	225
Prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant brut ^{4, 7, 8}	191 535	12 195	1 956	205 686	189 347	9 849	920	200 116
Provision pour pertes de crédit attendues	253	824	667	1 744	285	458	351	1 094
Prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant net	191 282	11 371	1 289	203 942	189 062	9 391	569	199 022
Total des prêts, montant net	479 896 \$	58 339 \$	1 918 \$	540 153 \$	492 658 \$	34 920 \$	1 079 \$	528 657 \$

- 1) Le tableau ne présente pas les titres de créance évalués à la JVAERG, pour lesquels des provisions pour pertes de crédit attendues de 22 M\$ (24 M\$ en 2022) ont été comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global. De plus, le tableau ne tient pas compte des titres de créance classés au coût amorti, pour lesquels des provisions pour pertes de crédit attendues de 20 M\$ avaient été comptabilisées au 31 octobre 2023 (15 M\$ en 2022). Les autres actifs financiers classés au coût amorti ne sont pas non plus présentés dans le tableau ci-dessus, car leurs provisions pour pertes de crédit attendues étaient négligeables au 31 octobre 2023 et au 31 octobre 2022. Les actifs financiers autres que des prêts classés au coût amorti sont présentés dans notre bilan consolidé, déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues.
- 2) Ne comprend pas les biens saisis de 13 M\$ (24 M\$ en 2022) qui étaient inclus dans les autres actifs du bilan consolidé.
- 3) Au 31 octobre 2023, 93 % (84 % en 2022) des prêts douteux de troisième stade étaient entièrement ou partiellement garantis.
- 4) Comprennent 3 M\$ (4 M\$ en 2022) au titre de prêts hypothécaires à l'habitation et 270 M\$ (963 M\$ en 2022) au titre de prêts aux entreprises et aux gouvernements évalués et désignés à la JVRN.
- 5) Les catégories de risque internes présentées pour les prêts hypothécaires à l'habitation et certains prêts personnels ne tiennent pas compte des garanties d'emprunt ou d'assurances émises par le gouvernement du Canada (fédéral ou provincial), les organismes du gouvernement canadien ou des assureurs du secteur privé, étant donné que la question de savoir si l'augmentation importante du risque de crédit s'est produite pour ces prêts est liée aux variations relatives de la PD sur la durée de vie du prêt, compte non tenu des sûretés ou d'autres rehaussements de crédit.
- 6) Les montants présentés au 31 octobre 2023 tiennent compte de l'incidence du changement de fournisseur de cotes de crédit pour nos prêts hypothécaires à l'habitation au Canada, qui a pris effet au deuxième trimestre de 2023.
- 7) Comprennent les engagements de clients en vertu d'acceptations de 10 816 M\$ (11 574 M\$ en 2022).
- 8) Les montants présentés au 31 octobre 2023 tiennent compte de l'incidence du changement apporté à la méthode de notation du risque interne appliquée par CIBC Bank USA au premier trimestre de 2023.

Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan

En millions de dollars, aux 31 octobre

				2023			2022		
	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Total	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Total	
Détail									
– Exceptionnellement faible	159 254 \$	7 \$	– \$	159 261 \$	149 286 \$	6 \$	– \$	149 292 \$	
– Très faible	15 367	26	–	15 393	14 461	51	–	14 512	
– Faible	10 723	1 405	–	12 128	10 844	2 412	–	13 256	
– Moyen	1 256	986	–	2 242	522	1 402	–	1 924	
– Élevé	118	763	–	881	155	682	–	837	
– Défaut	–	–	37	37	–	–	39	39	
– Non noté	506	6	–	512	484	8	–	492	
Expositions de détail, montant brut ¹	187 224	3 193	37	190 454	175 752	4 561	39	180 352	
Provision pour pertes de crédit attendues	48	86	–	134	38	83	–	121	
Expositions de détail, montant net	187 176	3 107	37	190 320	175 714	4 478	39	180 231	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements									
– De première qualité	147 206	361	–	147 567	119 069	121	–	119 190	
– De qualité inférieure	56 707	2 097	–	58 804	64 446	2 540	–	66 986	
– Liste de surveillance	7	1 000	–	1 007	15	571	–	586	
– Défaut	–	–	161	161	–	–	69	69	
– Non noté	614	30	–	644	575	26	–	601	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant brut ²	204 534	3 488	161	208 183	184 105	3 258	69	187 432	
Provision pour pertes de crédit attendues	41	40	–	81	50	32	–	82	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant net	204 493	3 448	161	208 102	184 055	3 226	69	187 350	
Total des facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan, montant net	391 669 \$	6 555 \$	198 \$	398 422 \$	359 769 \$	7 704 \$	108 \$	367 581 \$	

1) Les montants présentés en 2023 tiennent compte de l'incidence du changement de fournisseur de cotes de crédit pour nos prêts hypothécaires à l'habitation au Canada, qui a pris effet au deuxième trimestre de 2023.

2) Les montants présentés en 2023 tiennent compte de l'incidence du changement apporté à la méthode de notation du risque interne appliquée par CIBC Bank USA au premier trimestre de 2023.

Produits nets d'intérêts après dotation à la provision pour pertes sur créances

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2023	2022
Produits d'intérêts	45 019 \$	22 179 \$
Charges d'intérêts	32 194	9 538
Produits nets d'intérêts	12 825	12 641
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances	2 010	1 057
Produits nets d'intérêts après dotation à la provision pour pertes sur créances	10 815 \$	11 584 \$

Actifs financiers modifiés

Dans le cadre de nos activités de prêt courantes, nous pouvons de temps à autre modifier les modalités contractuelles des prêts classés au deuxième et au troisième stades contractés par un emprunteur qui a éprouvé des difficultés financières en accordant à ce dernier une concession prenant la forme de taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché ou de modalités qui n'auraient pas été autrement considérées.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, des prêts au coût amorti classés aux deuxième ou troisième stades de 1 422 M\$ (434 M\$ en 2022) avant leur modification ont été modifiés moyennant une concession financière accordée à l'emprunteur ayant éprouvé des difficultés financières. En outre, la valeur comptable brute des prêts de deuxième stade ou de troisième stade précédemment modifiés et qui ont été reclassés au premier stade au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023 était de 500 M\$ (461 M\$ en 2022), y compris les prêts précédemment visés par des programmes de report de paiement à l'intention des clients.

Note 6 | Entités structurées et décomptabilisation des actifs financiers

Entités structurées

Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées sont des entités créées pour réaliser un objectif limité et bien défini. La CIBC fait appel à divers types d'entités structurées, dont les activités commerciales comprennent la titrisation des actifs financiers, le financement adossé à des créances mobilières et la gestion d'actifs.

Nous consolidons une entité structurée lorsque la substance de la relation indique que nous exerçons un contrôle sur l'entité structurée.

Entités structurées consolidées

Nous consolidons les entités structurées suivantes :

Fiducie de titrisation de créances sur cartes de crédit

Nous vendons des participations dans un bloc renouvelable de créances sur cartes de crédit découlant de certains comptes de cartes de crédit à Cards II Trust (Cards II), qui acquiert une quote-part de créances sur cartes de crédit de certains comptes de cartes de crédit avec le produit tiré de l'émission de billets. Nous consolidons cette fiducie puisque nous détenons le pouvoir de diriger les activités pertinentes et que nous avons une exposition à la quasi-totalité de la variabilité des rendements à l'égard de l'écart excédentaire (le prix d'acquisition différé) que nous recevons au fil du temps.

Les opérations de titrisation de créances sur cartes de crédit sont des opérations de titrisation à rechargement, les soldes des créances sur cartes de crédit variant d'un mois à l'autre, à mesure que les titulaires de cartes de crédit remboursent leurs soldes et que de nouvelles créances sont produites.

Les billets sont présentés à titre d'emprunts garantis dans les dépôts au bilan consolidé.

Au 31 octobre 2023, des créances sur cartes de crédit de 6,7 G\$ et d'autres actifs admissibles de 0,2 G\$, d'une juste valeur totale de 6,9 G\$ (4,5 G\$ et juste valeur de 4,5 G\$ en 2022), qui soutenaient un passif au titre du financement connexe de 4,0 G\$, d'une juste valeur de 4,0 G\$ (3,0 G\$ et juste valeur de 2,9 G\$ en 2022), étaient détenus par Cards II.

Garant d'obligations sécurisées

En vertu du Programme législatif d'obligations sécurisées, nous transférons un bloc de prêts hypothécaires non assurés ordinaires à CIBC Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership (Guarantor LP). Guarantor LP détient les titres de propriété et les droits sur les propriétés garantis par prêts hypothécaires transférés et se porte garante du paiement du capital et des intérêts aux détenteurs d'obligations. Le passif au titre des obligations sécurisées s'entend des obligations au bilan qui sont entièrement garanties par les actifs hypothécaires à l'égard desquels les détenteurs d'obligations profitent d'un droit prioritaire en cas d'insolvabilité de la CIBC. Nous consolidons cette entité puisque nous avons la capacité de diriger les activités pertinentes et que nous conservons la quasi-totalité des rendements variables sur les prêts hypothécaires sous-jacents.

Au 31 octobre 2023, notre Programme législatif d'obligations sécurisées avait un solde de passif au titre d'obligations sécurisées de 31,4 G\$, d'une juste valeur de 31,4 G\$ (26,3 G\$ et juste valeur de 26,1 G\$ en 2022).

Fonds multicédants

Nous sommes le promoteur d'un fonds multicédants consolidé au Canada qui acquière des participations directes ou indirectes ou des sûretés réelles dans des blocs d'actifs financiers de nos clients, puis émet des TACM et du papier commercial adossé à des créances (PCAC) pour financer ces acquisitions. Les vendeurs faisant des affaires avec le fonds multicédants continuent de gérer les actifs et peuvent subir des pertes sur créances sur ces actifs, en raison des rehaussements de crédit. Nous détenons la totalité des TACM et du PCAC en circulation. Au 31 octobre 2023, des actifs financiers détenus par le fonds multicédants de 671 M\$ étaient comptabilisés dans les valeurs mobilières (525 M\$ en 2022), dont des actifs de 178 M\$ évalués à la JVRN (178 M\$ en 2022) et des actifs de 493 M\$ évalués au coût amorti (347 M\$ en 2022), et des actifs de 811 M\$ étaient comptabilisés dans les prêts (1 089 M\$ en 2022) au bilan consolidé. Ces actifs financiers sont liés à des entités structurées par des tiers et sont présentés dans le tableau des entités structurées non consolidées ci-après.

Fonds de placement gérés par la CIBC

Nous établissons et gérons des fonds de placement, notamment des fonds communs de placement et des fonds mis en commun. Nous agissons à titre de gestionnaire de placements et touchons des honoraires de gestion établis en fonction du marché et, dans le cas de certains fonds mis en commun, nous touchons une rémunération liée au rendement qui est généralement calculée en fonction du rendement des fonds. Au cours de la période de lancement, les fonds de placement gérés par la CIBC reçoivent de temps à autre du capital de démarrage. Nous consolidons ces fonds de placement à l'égard desquels nous disposons d'un pouvoir décisionnel sur les activités pertinentes des fonds et au sein desquels notre capital de démarrage, ou nos parts détenues, sont significatifs par rapport à l'ensemble de la variabilité des rendements des fonds, de sorte que nous sommes réputés agir à titre de mandant plutôt qu'à titre de mandataire. Au 31 octobre 2023, le total des actifs et des participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds de placement consolidés gérés par la CIBC s'établissait respectivement à 264 M\$ et 69 M\$ (respectivement 137 M\$ et 70 M\$ en 2022). Les participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds de placement consolidés gérés par la CIBC sont comprises dans les autres passifs, les parts des fonds de placement étant obligatoirement remboursables au gré de l'investisseur.

Placements communautaires comportant des avantages fiscaux

Nous soutenons certaines entités structurées qui investissent dans des projets de développement des collectivités aux États-Unis en consentant des prêts assortis d'un taux d'intérêt inférieur à celui du marché et dont le rendement repose surtout sur la réalisation de crédits d'impôt. Au 31 octobre 2023, le programme avait un encours de prêts de 129 M\$ (125 M\$ en 2022). Nous consolidons ces entités puisque nous avons la capacité de diriger les activités pertinentes et que nous conservons la quasi-totalité des rendements variables sur les prêts sous-jacents.

Entités structurées non consolidées

La CIBC ne consolide pas les entités structurées suivantes étant donné qu'elle n'exerce pas de contrôle sur elles.

Fonds monocédant et fonds multicédants

Nous assurons la gestion et l'administration d'un fonds monocédant et de plusieurs fonds multicédants soutenus par la CIBC au Canada et aux États-Unis. Les fonds multicédants acquièrent des participations directes ou indirectes ou des sûretés réelles dans des blocs d'actifs financiers de nos clients, puis émettent du papier commercial adossé à des créances (PCAC) aux investisseurs pour financer ces acquisitions. Le fonds monocédant acquiert des actifs financiers et finance ces acquisitions au moyen d'une facilité de crédit fournie par un syndicat d'institutions financières. Les vendeurs faisant des affaires avec les fonds multicédants peuvent continuer de gérer les actifs et peuvent subir des pertes sur ces actifs, généralement en raison du mécanisme de surdimensionnement ou d'une autre forme de rehaussement de crédit. Les fonds multicédants peuvent également obtenir des rehaussements de crédit auprès de tiers. Au 31 octobre 2023, le total de l'actif au titre du fonds monocédant et des fonds multicédants s'élevait respectivement à 0,5 G\$ et 13,4 G\$ (respectivement 0,6 G\$ et 9,3 G\$ en 2022).

Nous pouvons fournir aux fonds multicédants des facilités de garantie de liquidité pour papier commercial. Nous pouvons également fournir des services de placement de titres aux fonds multicédants, ainsi que des services de comptabilité, de gestion de trésorerie et d'exploitation au fonds monocédant et aux fonds multicédants. Les facilités de liquidité pour les fonds multicédants gérés et administrés nous obligent à fournir le financement, sous réserve du respect de certaines conditions relativement à ces fonds multicédants, pour les PCAC qui n'ont pas fait l'objet d'un placement auprès d'investisseurs externes. Nous pouvons également acquérir du PCAC émis par les fonds multicédants aux fins d'activités de tenue de marché et, en ce qui concerne les fonds multicédants de PCAC aux États-Unis, détenir une partie du PCAC à des fins de prise en charge volontaire des risques.

Nous sommes tenus de maintenir certaines notes à l'égard des dettes à long terme ou à court terme relativement aux facilités de liquidité que nous fournissons aux fonds multicédants au Canada. Si nous obtenons une note plus basse que le minimum requis aux termes de ces facilités, nous devons prendre d'autres arrangements satisfaisants en matière de liquidités, comme trouver un fournisseur de liquidités de substitution qui respecte les exigences minimales.

Nous pouvons également agir à titre de contrepartie dans des contrats de dérivés conclus par un fonds multicédants en vue de convertir le rendement des actifs sous-jacents pour répondre aux besoins des investisseurs du fonds multicédants ou limiter le risque de taux d'intérêt, de base et de change du fonds multicédants.

Tous les honoraires provenant des activités avec les fonds multicédants sont établis selon le marché.

Entités émettrices structurées par des tiers

Nous détenons des placements dans des entités émettrices structurées par des tiers et fournissons à ces dernières des prêts, des facilités de liquidité et des facilités de crédit. Nous détenons également des placements dans des sociétés en commandite dans lesquelles nous sommes généralement un investisseur passif à titre de commanditaire. Dans certains cas, nous sommes un co-commanditaire et exerçons une influence notable sur les sociétés en commandite. À l'instar des autres commanditaires, nous devons fournir du financement à ces sociétés en commandite à hauteur de notre engagement.

Financement de prêts sur créances hypothécaires

Nous fournissons du financement de premier rang provisoire et à terme à des entités structurées par des tiers à des fins de titrisation future. L'entité structurée est établie par un investisseur tiers qui fournit l'investissement initial dans l'entité structurée (investisseurs en capitaux propres). Le financement de premier rang permet à l'entité structurée de faire l'acquisition d'un portefeuille de prêts selon les instructions d'un gestionnaire des garanties au cours de la phase où un nombre suffisant de prêts admissibles est regroupé afin de structurer l'opération de titrisation. Les prêteurs de premier rang sont remboursés à même le produit de l'émission des titres de créance aux investisseurs à la conclusion de l'opération, à même les flux de trésorerie générés par le remboursement des actifs sous-jacents détenus par l'entité structurée ou à même le financement alternatif obtenu par l'investisseur auprès de prêteurs tiers.

Placements en lien avec la Community Reinvestment Act des États-Unis

Nous détenons des placements en titres de créance et en actions dans des sociétés à responsabilité limitée relativement à nos initiatives en vertu de la *Community Reinvestment Act* des États-Unis d'une valeur comptable de 555 M\$ (489 M\$ en 2022). Ces sociétés investissent dans des projets admissibles de développement communautaire, comme des projets de logements abordables, dont le rendement repose surtout sur la réalisation de crédits d'impôt. À l'instar des autres investisseurs dans ces sociétés, nous sommes tenus de fournir du financement à hauteur de notre engagement dans ces sociétés à responsabilité limitée. Au 31 octobre 2023, le total de l'actif de ces sociétés à responsabilité limitée s'établissait à 9,0 G\$ (7,9 G\$ en 2022).

Fonds de placement gérés par la CIBC

Comme il est indiqué ci-dessus, nous établissons des fonds de placement, notamment des fonds communs de placement et des fonds mis en commun, pour fournir aux clients des possibilités de placement et dans le cadre desquels nous pouvons toucher des honoraires de gestion et une rémunération liée au rendement. Nous pouvons détenir une quantité négligeable de parts dans ces fonds gérés par la CIBC. Nous ne consolidons pas ces fonds si les rendements de nos participations dans ces fonds ne fluctuent pas considérablement, de sorte que nous sommes réputés agir à titre de mandataire dans nos fonctions de gestionnaire de placements, plutôt que pour notre propre compte. Nous n'offrons aucune garantie quant au rendement des fonds de placement gérés par la CIBC. Au 31 octobre 2023, les biens sous gestion dans les fonds de placement non consolidés gérés par la CIBC totalisaient 133,6 G\$ (133,5 G\$ en 2022).

Entité structurée avantageuse aux fins des fonds propres

Nous souscrivons une protection de crédit d'une entité structurée avantageuse aux fins des fonds propres pour certains prêts désignés, qui émet des billets liés à une garantie détenus uniquement par des investisseurs tiers. Nous ne consolidons pas l'entité structurée avantageuse aux fins des fonds propres et les prêts sous-jacents demeurent au bilan consolidé.

Les montants au bilan et notre risque maximal de perte lié à des entités structurées qui ne sont pas consolidées figurent dans le tableau qui suit. Le risque maximal comprend la valeur comptable des placements non couverts, les montants notionnels pour les facilités de liquidités et de crédit, et les montants notionnels, nets du cumul des pertes liées à la juste valeur pour les dérivés de crédit non couverts vendus sur les actifs de référence des entités structurées. L'incidence des REC n'est pas prise en compte dans le tableau ci-après.

En millions de dollars, au 31 octobre 2023	Fonds monocédant et fonds multicédants	Entités émettrices structurées par des tiers	Financement de prêts sur créances hypothécaires	Divers ¹
Actifs au bilan à leur valeur comptable²				
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	– \$	– \$	– \$	362 \$
Valeurs mobilières	414	3 001	–	580
Prêts	91	1 298	6 858	131
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	–	52	–	54
	505 \$	4 351 \$	6 858 \$	1 127 \$
31 octobre 2022	740 \$	5 005 \$	8 898 \$	601 \$
Passifs au bilan à leur valeur comptable²				
Dépôts	– \$	– \$	– \$	365 \$
Dérivés³	–	–	–	51
Divers	–	–	–	238
	– \$	– \$	– \$	654 \$
31 octobre 2022	– \$	– \$	– \$	45 \$
Risque maximal de perte, net des couvertures				
Placements et prêts	505 \$	4 351 \$	6 858 \$	765 \$
Montant notionnel au titre de dérivés vendus, moins les pertes liées à la juste valeur	–	–	–	25
Facilités de liquidités et de crédit et engagements	13 131⁴	2 039	5 500	150
Moins : couvertures des risques liés aux investissements, aux prêts et aux dérivés vendus	–	–	–	(28)
	13 636 \$	6 390 \$	12 358 \$	912 \$
31 octobre 2022	9 422 \$	7 643 \$	11 598 \$	905 \$

- 1) Comprennent les véhicules de placement liés à la *Community Reinvestment Act*, les fonds de placement gérés par la CIBC, les entités structurées avantageuses aux fins des fonds propres et les entités émettrices structurées par des tiers en lien avec les activités de crédit structuré en voie de liquidation.
- 2) Exclut les entités structurées créées par la SCHL, la Fannie Mae, la Freddie Mac, la Ginnie Mae, les FHLM, la Federal Farm Credit Bank et la Student Loan Marketing Association.
- 3) Comprennent des swaps sur défaut et des swaps sur rendement total vendus en vertu desquels nous assumons les risques. Excluent les dérivés de change, les dérivés de taux d'intérêt et les autres dérivés fournis dans le cours normal des activités de facilitation pour les clients.
- 4) Compte non tenu d'un montant additionnel de 4,3 G\$ (2,4 G\$ en 2022) lié aux facilités de garantie de liquidité consenties aux fonds multicédants afin qu'ils respectent leur engagement à financer l'achat d'autres actifs. Compte non tenu également d'un montant de 414 M\$ (642 M\$ en 2022) au titre de nos placements directs dans les fonds multicédants, que nous considérons comme une exposition aux placements.

Nous détenons également des placements dans divers fonds de placement gérés par des tiers, ce qui comprend, sans toutefois s'y limiter, des fonds négociés en Bourse, des fonds communs de placement et des fiducies de placement. Nous achetons et vendons des parts de ces fonds de placement dans le cadre d'activités de négociation ou d'activités de facilitation pour les clients gérés au sein de portefeuilles plus importants. En règle générale, nous sommes un investisseur passif et non le gestionnaire de placements dans ces fonds de placement. Nous n'agissons pas à titre de promoteur des fonds de placement gérés par des tiers pas plus que nous disposons d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités du fonds. Le risque de perte maximal découlant de nos placements se limite à leur valeur comptable et aux engagements inutilisés que nous avons consentis à ces fonds. De plus, nous émettons certains billets structurés et nous concluons des dérivés sur actions indexés au rendement de certains fonds de placement. Par conséquent, nous n'incluons pas nos participations dans ces fonds de placement gérés par des tiers dans le tableau ci-dessus.

Décomptabilisation des actifs financiers

Nous concluons, dans le cours normal des activités, des transactions en vertu desquelles nous transférons des actifs financiers comptabilisés directement à des tiers, mais nous conservons la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces actifs. Les risques comprennent les risques de crédit, de taux d'intérêt, de change, de remboursement anticipé et d'autres risques de prix, alors que les avantages comprennent des flux de rentrées associés aux actifs. En raison de la conservation des risques, les actifs financiers transférés ne sont pas décomptabilisés, et ces transferts sont comptabilisés à titre d'opérations d'emprunts garantis.

La majorité de nos actifs financiers cédés aux entités non consolidées qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation sont : i) des prêts hypothécaires à l'habitation dans le cas de transactions de titrisation, ii) des valeurs détenues par des contreparties à titre de garanties en vertu de mises en pension et iii) des valeurs prêtées en vertu d'ententes de prêts de valeurs.

Titrisations de prêts hypothécaires à l'habitation

Nous titrisons des blocs de prêts hypothécaires à l'habitation entièrement garantis à taux fixe et à taux variable par la création de TACH assurés en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, aux termes du programme de TACH assurés en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, soutenu par la SCHL. Conformément au programme d'Obligations hypothécaires du Canada, soutenu par la SCHL, nous vendons des TACH à une fiducie de titrisation soutenue par le gouvernement qui émet des titres aux investisseurs. Nous ne consolidons pas la fiducie de titrisation. Nous pouvons agir à titre de contrepartie à des swaps de taux d'intérêt aux termes desquels nous versons à la fiducie les intérêts à payer aux investisseurs et recevons les intérêts sur les TACH. Nous avons également vendu des TACH directement à la SCHL aux termes du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés du gouvernement du Canada.

La vente des blocs de prêts hypothécaires qui comprennent les TACH assurés en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* n'est pas admissible à la décomptabilisation, car nous conservons les risques de remboursement anticipé, de crédit et de taux d'intérêt associés aux prêts hypothécaires, ce qui représente la quasi-totalité des risques et avantages. Par conséquent, les prêts hypothécaires continuent de figurer dans notre bilan consolidé et sont présentés au coût amorti. Nous comptabilisons également le produit au comptant tiré de la titrisation à titre de dépôts – emprunts garantis.

Valeurs détenues par des contreparties à titre de garanties en vertu de mises en pension

Nous concluons des ententes aux termes desquelles nous vendons des valeurs, mais nous concluons simultanément des ententes de rachat de ces valeurs à un prix fixe et à une date ultérieure. Nous conservons ainsi la quasi-totalité des risques et avantages. Par conséquent, les valeurs continuent de figurer dans notre bilan consolidé.

Valeurs prêtées en échange de garanties au comptant ou de garanties sous forme de valeurs mobilières

Nous concluons des ententes aux termes desquelles nous prêtons des valeurs qui nous seront rendues à une date ultérieure. Nous conservons ainsi la quasi-totalité des risques et avantages. Par conséquent, les valeurs continuent de figurer dans notre bilan consolidé.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers transférés qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation et des passifs financiers associés :

En millions de dollars, aux 31 octobre	2023		2022	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Titrisations de prêts hypothécaires à l'habitation ¹	14 227 \$	13 959 \$	16 939 \$	16 540 \$
Valeurs détenues par des contreparties à titre de garanties en vertu de mises en pension ²	49 794	49 794	39 788	39 788
Valeurs prêtées en échange de garanties au comptant ²	2 716	2 716	2 165	2 165
Valeurs prêtées en échange de garanties sous forme de valeurs mobilières ²	24 355	24 355	30 520	30 520
	91 092 \$	90 824 \$	89 412 \$	89 013 \$
Passifs associés ³	90 901 \$	90 868 \$	88 954 \$	88 912 \$

1) Comprennent principalement des prêts hypothécaires à l'habitation canadiens transférés à la Fiducie canadienne pour l'habitation. Certains soldes de liquidités en transit liés au processus de titrisation s'élevant à 541 M\$ (405 M\$ en 2022) ont servi à réduire ces soldes.

2) Excluent le surdimensionnement d'actifs donnés en garantie. Les conventions de rachat et de prêt de valeurs mobilières sont régies en tenant compte des actifs détenus par la CIBC et des actifs détenus par des tiers sur une base collective. La valeur comptable représente la répartition estimée relativement au transfert de nos propres actifs financiers.

3) Comprennent l'obligation de restituer les garanties sous forme de valeurs mobilières hors bilan au titre des valeurs prêtées et des ajustements de base des couvertures de la juste valeur.

Note 7 | Immobilisations corporelles

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates		Actifs au titre de droits d'utilisation	Terrains et bâtiments ¹	Matériel informatique	Mobilier de bureau, matériel et autre ¹	Améliorations locatives ¹	Total
2023	Coût						
	Solde au début de l'exercice	2 591 \$	784 \$	1 193 \$	888 \$	1 468 \$	6 924 \$
	Acquisitions²	150	25	59	13	150	397
	Cessions³	(64)	(8)	(201)	(30)	(51)	(354)
	Ajustements⁴	15	3	3	4	5	30
	Solde à la fin de l'exercice	2 692 \$	804 \$	1 054 \$	875 \$	1 572 \$	6 997 \$
2022	Solde à la fin de l'exercice	2 591 \$	784 \$	1 193 \$	888 \$	1 468 \$	6 924 \$
2023	Amortissement cumulé						
	Solde au début de l'exercice	814 \$	333 \$	984 \$	501 \$	915 \$	3 547 \$
	Amortissement	276	20	92	49	81	518
	Cessions³	(47)	(9)	(199)	(30)	(49)	(334)
	Ajustements⁴	7	1	2	3	2	15
	Solde à la fin de l'exercice	1 050 \$	345 \$	879 \$	523 \$	949 \$	3 746 \$
2022	Solde à la fin de l'exercice	814 \$	333 \$	984 \$	501 \$	915 \$	3 547 \$
	Valeur comptable nette						
	Au 31 octobre 2023	1 642 \$	459 \$	175 \$	352 \$	623 \$	3 251 \$
	Au 31 octobre 2022	1 777 \$	451 \$	209 \$	387 \$	553 \$	3 377 \$

1) Comprennent des travaux en cours de 172 M\$ (242 M\$ en 2022) non soumis à l'amortissement.

2) Tiennent compte de l'incidence des modifications aux contrats de location.

3) Comprennent les radiations d'immobilisations entièrement amorties.

4) Comprennent les écarts de change.

Le coût des acquisitions et des cessions nettes au cours de l'exercice considéré se présentait comme suit : acquisitions nettes de 215 M\$ pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada (acquisitions nettes de 106 M\$ en 2022), cessions nettes de 5 M\$ pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada (cessions nettes de 102 M\$ en 2022), acquisitions nettes de 23 M\$ pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (acquisitions nettes de 23 M\$ en 2022), acquisitions nettes de 9 M\$ pour Marchés des capitaux et Services financiers directs (cessions nettes de 18 M\$ en 2022) et cessions nettes de 199 M\$ pour Siège social et autres (acquisitions nettes de 367 M\$ en 2022).

Note 8 | Goodwill, logiciels et autres immobilisations incorporelles

Goodwill

La valeur comptable du goodwill est soumise à un test de dépréciation annuellement au 1^{er} août et lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Le goodwill est affecté aux UGT aux fins du test de dépréciation en fonction du plus petit niveau d'entrées de trésorerie identifiables générées qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le test de dépréciation du goodwill est effectué en comparant la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle le goodwill a été affecté avec sa valeur comptable, y compris le goodwill, et tout écart défavorable est comptabilisé à titre de perte de valeur du goodwill. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

Nous comptons deux principales UGT auxquelles nous avons affecté du goodwill. La variation de la valeur comptable du goodwill affecté à chaque UGT s'établit comme suit :

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates		UGT			Total
		Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Divers	
2023	Solde au début de l'exercice	884 \$	4 224 \$	240 \$	5 348 \$
	Dépréciation	—	—	—	—
	Ajustement¹	—	76	1	77
	Solde à la fin de l'exercice	884 \$	4 300 \$	241 \$	5 425 \$
2022	Solde au début de l'exercice	884 \$	3 838 \$	232 \$	4 954 \$
	Dépréciation	—	—	—	—
	Ajustement ¹	—	386	8	394
	Solde à la fin de l'exercice	884 \$	4 224 \$	240 \$	5 348 \$

1) Comprennent les écarts de change.

Test de dépréciation du goodwill et principales hypothèses

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis

La valeur recouvrable de l'UGT Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (y compris The PrivateBank et Geneva Advisors) repose sur le calcul de la valeur d'utilité à l'aide de projections de flux de trésorerie sur une période de cinq ans approuvée par la direction et une estimation du capital qui doit être maintenu pour soutenir les activités courantes.

Nous avons établi lors du test de dépréciation effectué en date du 1^{er} août 2023 que la valeur recouvrable estimée de l'UGT Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, dépassait sa valeur comptable. Par conséquent, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au cours de 2023.

Au 1^{er} août 2023, un taux de croissance final de 4,5 % (4,4 % au 1^{er} août 2022) a été appliqué aux années ultérieures aux prévisions sur cinq ans. Tous les flux de trésorerie attendus ont été actualisés à un taux après impôt de 10,3 % au 1^{er} août 2023 (12,2 % avant impôt) qui, à notre avis, est un taux d'actualisation ajusté en fonction du risque approprié pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (nous avons utilisé un taux après impôt de 9,8 % au 1^{er} août 2022). L'établissement d'un taux d'actualisation et d'un taux de croissance final fait appel au jugement. Le taux d'actualisation a été déterminé à l'aide des principaux facteurs suivants : i) le taux sans risque; ii) une prime pour le risque lié aux actions; et iii) un ajustement bêta à la prime pour le risque lié aux actions en fonction d'un examen des bêtas d'institutions financières négociées en Bourse comparables dans la région. Le taux de croissance final a été fixé en fonction des attentes de la direction à l'égard de la croissance réelle et des taux d'inflation prévus.

Si des changements raisonnablement possibles dans les principales hypothèses avaient été appliqués, l'issue du test de dépréciation n'aurait pas changé.

Il faut faire preuve de jugement important dans l'estimation de la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est estimée en fonction d'un modèle interne selon lequel il faut poser des hypothèses importantes, notamment au sujet des résultats attendus, du taux d'actualisation, du taux de croissance final et des exigences prévues en matière de fonds propres réglementaires. Des réductions de la valeur recouvrable estimée pourraient découler de différents facteurs tels qu'une diminution des flux de trésorerie attendus, une augmentation du niveau hypothétique de fonds propres requis et une variation négative du taux d'actualisation ou du taux de croissance final, pris isolément ou selon une combinaison de ces facteurs.

Gestion des avoirs, région du Canada

La valeur recouvrable de l'UGT Gestion des avoirs, région du Canada, repose sur le calcul de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La juste valeur est estimée à l'aide d'une approche fondée sur les résultats en vertu de laquelle les résultats attendus reposent sur le plan interne de Gestion des avoirs qui est approuvé par la direction et s'échelonne sur trois ans. Le calcul tient compte des résultats attendus multipliés par un multiple tiré de ratios cours/bénéfice observables d'institutions comparables de gestion des avoirs. Les ratios cours/bénéfice de ces institutions comparables de gestion des avoirs variaient de 6,0 à 11,6 en date du 1^{er} août 2023 (de 6,4 à 10,7 en date du 1^{er} août 2022).

Nous avons établi que la valeur recouvrable estimée de l'UGT Gestion des avoirs dépassait sa valeur comptable au 1^{er} août 2023. Par conséquent, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au cours de 2023.

Si des changements raisonnablement possibles dans les principales hypothèses avaient été appliqués, l'issue du test de dépréciation n'aurait pas changé.

Divers

Le goodwill lié aux autres UGT, y compris l'UGT CIBC FirstCaribbean, comprend des montants qui, pris individuellement, ne sont pas jugés importants. Nous avons déterminé que dans le cadre du test de dépréciation effectué en date du 1^{er} août 2023, la valeur recouvrable estimée de chacune de ces UGT excédait sa valeur comptable.

Répartition entre les unités d'exploitation stratégiques

Le goodwill de 5 425 M\$ (5 348 M\$ en 2022) est réparti entre les unités d'exploitation stratégiques de la façon suivante : un montant de 954 M\$ à Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada (954 M\$ en 2022), un montant de 100 M\$ à Siège social et autres (99 M\$ en 2022), un montant de 4 300 M\$ à Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (4 224 M\$ en 2022), un montant de 64 M\$ à Marchés des capitaux et Services financiers directs (64 M\$ en 2022) et un montant de 7 M\$ à Services bancaires personnels et PME, région du Canada (7 M\$ en 2022).

Logiciels et autres immobilisations incorporelles

La valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée est présentée au tableau suivant :

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates		Contractuels ¹	Nom de marque ²	Total
2023	Solde au début de l'exercice	116 \$	27 \$	143 \$
	Dépréciation	–	(27)	(27)
	Ajustement ³	–	–	–
	Solde à la fin de l'exercice	116 \$	– \$	116 \$
2022	Solde au début de l'exercice	116 \$	24 \$	140 \$
	Ajustement ³	–	3	3
	Solde à la fin de l'exercice	116 \$	27 \$	143 \$

1) Représentent des contrats de gestion acquis lors d'acquisitions antérieures.

2) Acquis au moment de l'acquisition de CIBC FirstCaribbean. Le 31 octobre 2023, CIBC FirstCaribbean a annoncé son intention de changer le nom de sa marque pour CIBC. Par conséquent, nous avons comptabilisé une perte de valeur de 27 M\$ dans Siège social et autres au titre de la dépréciation d'une immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée liée au nom de la marque.

3) Comprennent les écarts de change.

Les logiciels et autres immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée comprennent ce qui suit :

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates		Logiciels ¹	Immobilisations incorporelles au titre de dépôts de base ²	Contractuels ³	Relations clients ⁴	Total
2023	Valeur comptable brute					
	Solde au début de l'exercice	4 881 \$	633 \$	32 \$	498 \$	6 044 \$
	Acquisitions	787	—	—	—	787
	Cessions⁵	(66)	(584)	(12)	(29)	(691)
	Ajustements⁶	8	6	1	5	20
	Solde à la fin de l'exercice	5 610 \$	55 \$	21 \$	474 \$	6 160 \$
2022	Solde à la fin de l'exercice	4 881 \$	633 \$	32 \$	498 \$	6 044 \$
2023	Amortissement cumulé					
	Solde au début de l'exercice	2 790 \$	577 \$	15 \$	213 \$	3 595 \$
	Amortissement et dépréciation⁵	498	40	7	53	598
	Cessions⁵	(49)	(584)	(12)	(29)	(674)
	Ajustements⁶	4	6	4	1	15
	Solde à la fin de l'exercice	3 243 \$	39 \$	14 \$	238 \$	3 534 \$
2022	Solde à la fin de l'exercice	2 790 \$	577 \$	15 \$	213 \$	3 595 \$
	Valeur comptable nette					
	Au 31 octobre 2023	2 367 \$	16 \$	7 \$	236 \$	2 626 \$
	Au 31 octobre 2022	2 091 \$	56 \$	17 \$	285 \$	2 449 \$

1) Comprennent des travaux en cours de 1 021 M\$ (942 M\$ en 2022) non soumis à l'amortissement.

2) Acquisies au moment des acquisitions de CIBC FirstCaribbean et de The PrivateBank.

3) Représentent une combinaison de contrats de gestion acquis lors d'acquisitions antérieures, dont celles de The PrivateBank et de Geneva Advisors en 2017, ainsi que de Lowenhaupt Global Advisors, LLC (LGA) et de Cleary Gull en 2019.

4) Représentent les relations clients associées aux acquisitions antérieures, dont celles de The PrivateBank et de Geneva Advisors en 2017, ainsi que de LGA en 2019 et du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco en 2022.

5) Comprennent les sorties d'immobilisations entièrement amorties.

6) Comprennent les écarts de change et les ajustements du prix d'acquisition.

Les acquisitions et les cessions nettes à leur valeur comptable brute au cours de l'exercice ont été les suivantes : acquisitions nettes de néant pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada (acquisitions nettes de 242 M\$ en 2022), cessions nettes de 10 M\$ pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada (cessions nettes de néant en 2022), cessions nettes de 255 M\$ pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (acquisitions nettes de 26 M\$ en 2022), acquisitions nettes de néant pour Marchés des capitaux et Services financiers directs (acquisitions nettes de néant en 2022) et acquisitions nettes de 361 M\$ pour Siège social et autres (acquisitions nettes de 775 M\$ en 2022).

Note 9 | Autres actifs

En millions de dollars, aux 31 octobre	2023	2022
Intérêts courus à recevoir	3 502 \$	2 230 \$
Actif au titre des prestations définies (note 18)	1 055	1 420
Métaux précieux ¹	2 481	2 304
Comptes des clients des courtiers	7 452	9 467
Impôt exigible à recevoir	2 729	2 837
Autres charges payées d'avance	607	652
Garantie sur dérivés à recevoir	6 846	13 637
Débiteurs	851	1 053
Divers ²	2 183	1 597
	27 706 \$	35 197 \$

1) Comprennent les lingots d'or et d'argent qui sont évalués à la juste valeur au moyen des cours de marché non ajustés dans un marché actif.

2) Comprend des placements dans les contrats de sous-location de 671 M\$ au 31 octobre 2023 (703 M\$ en 2022). Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, les produits financiers liés à notre placement dans le contrat de sous-location étaient de 46 M\$ (46 M\$ en 2022). Les paiements de loyers futurs à recevoir sont de 531 M\$ pour les cinq prochains exercices, et de 546 M\$ par la suite jusqu'à l'échéance des contrats de sous-location.

Note 10 | Dépôts^{1, 2}

En millions de dollars, aux 31 octobre	Payables à vue ³	Payables sur préavis ⁴	Payables à terme fixe ^{5,6}	Total 2023	Total 2022
Particuliers	13 590 \$	126 340 \$	99 105 \$	239 035 \$	232 095 \$
Entreprises et gouvernements ⁷	98 832	100 599	213 130	412 561	397 188
Banques	13 184	33	9 079	22 296	22 523
Emprunts garantis ⁸	—	—	49 484	49 484	45 766
	125 606 \$	226 972 \$	370 798 \$	723 376 \$	697 572 \$
Se compose de ce qui suit :					
Détenus au coût amorti				687 737 \$	670 770 \$
Désignés à leur juste valeur				35 639	26 802
				723 376 \$	697 572 \$
Composition du total des dépôts ⁹ :					
Dépôts non productifs d'intérêts					
Canada				84 165 \$	93 801 \$
États-Unis				12 816	17 053
Établissements à l'étranger				5 821	6 452
Dépôts productifs d'intérêts					
Canada				488 490	447 409
États-Unis				95 109	92 333
Établissements à l'étranger				36 975	40 524
				723 376 \$	697 572 \$

- 1) Comprennent des dépôts libellés en dollars américains de 258,4 G\$ (243,3 G\$ en 2022) et libellés en d'autres monnaies étrangères de 53,6 G\$ (53,1 G\$ en 2022).
- 2) Nets de billets acquis de 1,6 G\$ (3,0 G\$ en 2022).
- 3) Comprennent tous les dépôts à l'égard desquels nous ne sommes pas autorisés à exiger un préavis de retrait. En général, ces dépôts sont dans des comptes de chèques.
- 4) Comprennent tous les dépôts à l'égard desquels nous pouvons légalement exiger un préavis de retrait. En général, ces dépôts sont dans des comptes d'épargne.
- 5) Comprennent tous les dépôts qui viennent à échéance à une date précise. Il s'agit habituellement de dépôts à terme, de certificats de placement garanti et d'instruments semblables.
- 6) Comprennent un montant de 60,8 G\$ (55,1 G\$ en 2022) au titre des dépôts faisant l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques publiés par le ministère des Finances (Canada). Ces règlements confèrent des pouvoirs à la Société d'assurance-dépôts du Canada, lui permettant notamment d'entreprendre la conversion en actions ordinaires de certaines actions et certains passifs admissibles de la CIBC dans le cas où elle deviendrait non viable.
- 7) Comprennent un montant de 14,6 G\$ (10,6 G\$ en 2022) au titre des passifs liés aux billets structurés qui ont été vendus à l'émission à des intermédiaires financiers tiers, qui peuvent revendre les billets à des investisseurs de détail à l'étranger.
- 8) Comprennent des passifs émis à la suite d'activités liées à la titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation ou par l'intermédiaire du Programme d'obligations sécurisées ou d'entités de titrisation consolidées.
- 9) Le classement est fondé sur la répartition géographique de l'établissement de la CIBC.

Note 11 | Autres passifs

En millions de dollars, aux 31 octobre	2023	2022
Intérêts courus à payer	4 530 \$	2 009 \$
Passif au titre des prestations définies (note 18)	462	477
Certificats d'or et d'argent	119	102
Comptes des clients des courtiers	5 907	6 617
Garantie sur dérivés à payer	3 381	5 919
Instruments négociables	1 228	1 267
Salaires et avantages du personnel à payer	2 580	2 737
Créditeurs et charges à payer	2 804	2 608
Divers ¹	5 621	6 336
	26 632 \$	28 072 \$

- 1) Comprennent la valeur comptable des obligations locatives, lesquelles s'établissaient à 2 018 M\$ au 31 octobre 2023 (2 175 M\$ en 2022). Les flux de trésorerie non actualisés liés à l'échéance contractuelle des obligations locatives s'élèvent à 331 M\$ pour la période de moins d'un an, à 1 053 M\$ pour la période de un an à cinq ans et à 1 086 M\$ par la suite jusqu'à l'expiration des contrats de location. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, les charges d'intérêts sur les obligations locatives se sont chiffrées à 67 M\$ (61 M\$ en 2022).

Note 12 | Dérivés

Comme il est décrit à la note 1, nous utilisons, dans le cours normal des activités, divers dérivés aux fins du compte de négociation et de la GAP. Ces dérivés limitent, modifient ou donnent lieu à divers degrés et types de risque.

En millions de dollars, aux 31 octobre	2023		2022	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Compte de négociation (note 2)	30 807 \$	40 609 \$	40 101 \$	46 278 \$
GAP (note 2) ¹	2 436	681	2 934	6 062
	33 243 \$	41 290 \$	43 035 \$	52 340 \$

- 1) Comprenaient des dérivés admissibles à la comptabilité de couverture selon l'IAS 39 et des dérivés aux fins des couvertures économiques.

Dérivés utilisés par la CIBC

La plupart de nos contrats de dérivés sont négociés de gré à gré, consistant en i) des contrats négociés bilatéralement et réglés entre la CIBC et la contrepartie au contrat et ii) des contrats négociés bilatéralement puis réglés par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale (CC). Les contrats négociés bilatéralement et réglés sont généralement négociés en vertu d'ententes normalisées quant aux garanties données de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) entre la CIBC et ses contreparties. Les modalités sont négociées directement avec les contreparties, et les contrats comprennent des mécanismes de règlement conformes aux normes du secteur prescrits par l'ISDA. Les contrats réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale sont généralement négociés bilatéralement puis font l'objet d'une novation et sont réglés par l'intermédiaire d'une CC. Le secteur favorise l'utilisation de CC pour régler la négociation de contrats de dérivés de gré à gré. Les chambres de compensation centrales pour les contrats de dérivés réduisent en général le risque de crédit en raison de la capacité à régler d'après le solde net des positions compensatoires. Par conséquent, les contrats de dérivés réglés par l'intermédiaire de CC attirent généralement moins de capitaux que ceux réglés autrement que par l'intermédiaire de CC.

Nos autres contrats de dérivés sont des dérivés négociés en Bourse normalisés en ce qui a trait à leurs montants et leurs dates de règlement, et sont achetés et vendus par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglementées. Ces contrats de dérivés négociés en Bourse consistent essentiellement en options et en contrats à terme normalisés.

Dérivés de taux d'intérêt

Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats négociés de gré à gré qui permettent de fixer effectivement un taux d'intérêt futur pour une période donnée. Un contrat de garantie de taux d'intérêt type prévoit que les parties effectueront, à une date future prédéterminée, un règlement au comptant, correspondant à la différence entre un taux d'intérêt contractuel et un taux du marché qui sera établi dans l'avenir, calculé à partir d'un montant notionnel convenu. Le capital n'est pas échangé. Certains contrats de garantie de taux d'intérêt sont négociés bilatéralement, puis font l'objet d'une novation et sont réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation qui agit à titre de CC.

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats négociés de gré à gré permettant à deux parties de s'échanger des flux de trésorerie, d'après des taux appliqués à un montant notionnel déterminé, pour une période donnée. Aux termes d'un swap de taux d'intérêt type, une partie est tenue de payer un taux d'intérêt fixe du marché en échange d'un taux d'intérêt variable du marché établi de temps à autre, les deux étant calculés à partir du même montant notionnel. Le capital n'est pas échangé. Certains swaps de taux d'intérêt sont négociés bilatéralement, puis font l'objet d'une novation et sont réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation qui agit à titre de CC.

Les options sur taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels une partie (l'acheteur de l'option) obtient d'une autre partie (le vendeur de l'option), en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date future précise ou pendant une période déterminée, un instrument financier donné au prix prévu au contrat. L'instrument financier sous-jacent est assorti d'un prix du marché qui varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que sur les marchés de gré à gré.

Les contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt sont des contrats normalisés négociés en Bourse. Ils sont fondés sur un engagement de vendre ou d'acheter une quantité précise d'un instrument financier à une date future déterminée, au prix prévu au contrat. Ces contrats diffèrent des contrats de garantie de taux d'intérêt en ce sens qu'ils portent sur des montants standards, comportent des dates de règlement standards, et sont négociés en Bourse.

Dérivés de change

Les contrats de change à terme sont des engagements négociés de gré à gré entre deux parties visant l'échange d'une quantité donnée d'une monnaie contre la livraison d'une quantité donnée d'une seconde monnaie, à une date future ou à l'intérieur d'une fourchette de dates.

Les contrats à terme normalisés sur devises sont semblables aux contrats de change à terme, sauf qu'ils portent sur des montants standards, avec des dates de règlement standards, et qu'ils sont négociés en Bourse.

Les contrats de swaps de devises comprennent les swaps de devises et les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises. Les swaps de devises consistent à acheter une monnaie sur le marché au comptant et à la vendre simultanément pour une monnaie différente sur le marché à terme, ou inversement. Les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises sont des transactions dans lesquelles les parties s'échangent un capital et des flux d'intérêts libellés dans des monnaies différentes sur une période donnée. Ces contrats servent à la fois à gérer le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

Dérivés de crédit

Les dérivés de crédit sont des contrats négociés de gré à gré qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (habituellement appelé l'actif de référence) d'une partie à une autre. Les dérivés de crédit les plus courants sont les swaps sur défaillance et certains swaps sur rendement total.

Les swaps sur défaillance offrent une protection contre la baisse de valeur d'un actif de référence par suite d'incidents de crédit comme un défaut de paiement ou une faillite. La structure de ces dérivés est semblable à celle d'une option en vertu de laquelle l'acheteur verse une prime au vendeur du contrat de swap sur défaillance en contrepartie d'un paiement déterminé lorsqu'un incident de crédit survient. L'acheteur de la protection a un recours à l'égard du vendeur de la protection pour l'écart entre la valeur nominale du swap sur défaillance et la juste valeur de l'actif de référence au moment du règlement. Ni l'acheteur ni le vendeur du swap sur défaillance n'ont de recours à l'égard de l'entité qui a émis l'actif de référence. Certains swaps sur défaillance sont réglés par l'intermédiaire d'une CC.

Aux termes de swaps sur rendement total de dérivés de crédit, une partie accepte de payer ou de recevoir des montants au comptant établis en fonction des rendements d'un actif de référence, y compris l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de montants qui sont fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché. Ces règlements au comptant sont effectués sans égard au fait qu'il y a un incident de crédit. Lorsqu'un incident de crédit survient, chacune des parties peut soit échanger des paiements au comptant selon la valeur des actifs défaillants, soit échanger des espèces en fonction du montant notionnel pour la livraison des actifs défaillants.

Dérivés sur actions

Les swaps sur actions sont des contrats négociés de gré à gré aux termes desquels une partie convient de payer à l'autre partie ou de recevoir de celle-ci des montants au comptant en fonction des variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'une action particulière en échange de montants fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché ou en fonction des variations de la valeur d'un autre indice boursier, d'un autre panier d'actions ou d'une autre action particulière. Ces contrats comprennent habituellement des paiements à l'égard des dividendes.

Les options sur actions confèrent à l'acheteur de l'option, en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter du vendeur de l'option, ou de lui vendre, un sous-jacent sous forme d'indice boursier, de panier d'actions ou d'actions particulières au prix prévu au contrat. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que de gré à gré.

Les contrats à terme normalisés sur indice boursier sont des contrats normalisés négociés en Bourse. Ils reposent sur une entente visant le paiement ou la réception d'un montant au comptant calculé en fonction de la différence entre le cours prévu au contrat d'un indice boursier sous-jacent et le cours correspondant sur le marché à une date future donnée. Il ne se fait généralement aucune livraison réelle des actions composant l'indice boursier sous-jacent. Ces contrats portent sur des montants standards assortis de dates de règlement standards.

Dérivés sur métaux précieux et sur autres marchandises

Nous sommes également partie à des transactions sur d'autres produits dérivés, dont les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme normalisés, les swaps et les options sur marchandises, notamment les métaux précieux et les produits énergétiques, tant sur les marchés boursiers que de gré à gré.

Montants notionnels

Les montants notionnels ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs, car ils représentent la valeur nominale du contrat auquel est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger. Dans la plupart des cas, les montants notionnels ne représentent pas le profit ou la perte éventuels liés au risque de marché ou au risque de crédit auxquels sont exposés ces instruments.

Les montants notionnels des dérivés figurent dans le tableau ci-après :

	2023								2022
	Durée résiduelle du contrat jusqu'à l'échéance			Total du montant notionnel	Activités de négociation	GAP	Activités de négociation		GAP
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans						
Dérivés de taux d'intérêt									
Dérivés de gré à gré									
Contrats de garantie de taux d'intérêt	8 698 \$	1 350 \$	– \$	10 048 \$	8 802 \$	1 246 \$	– \$	–	11 326 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale	74 442	14 268	–	88 710	88 710	–	111 616	–	–
Swaps	53 262	138 183	89 592	281 037	264 672	16 365	246 336	–	21 689
Swaps réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale	1 739 841	2 403 089	988 320	5 131 250	4 395 595	735 655	3 930 263	–	596 448
Options achetées	20 027	10 030	713	30 770	29 906	864	20 160	–	290
Options vendues	19 445	8 726	922	29 093	29 005	88	16 926	–	103
	1 915 715	2 575 646	1 079 547	5 570 908	4 816 690	754 218	4 325 301	–	629 856
Dérivés négociés en Bourse									
Contrats à terme normalisés	40 328	3 302	–	43 630	43 600	30	109 493	–	22
Options achetées	1 502	–	–	1 502	1 502	–	6	–	–
Options vendues	2	–	–	2	2	–	1 006	–	–
	41 832	3 302	–	45 134	45 104	30	110 505	–	22
Total des dérivés de taux d'intérêt	1 957 547	2 578 948	1 079 547	5 616 042	4 861 794	754 248	4 435 806	–	629 878
Dérivés de change									
Dérivés de gré à gré									
Contrats à terme de gré à gré	619 863	23 488	1 192	644 543	636 536	8 007	719 885	–	7 192
Swaps	180 391	255 751	154 647	590 789	516 001	74 788	497 830	–	71 357
Options achetées	32 603	2 401	22	35 026	35 005	21	25 734	–	1
Options vendues	32 101	10 952	–	43 053	41 981	1 072	29 158	–	646
	864 958	292 592	155 861	1 313 411	1 229 523	83 888	1 272 607	–	79 196
Dérivés négociés en Bourse									
Contrats à terme normalisés	64	–	–	64	64	–	42	–	–
Options achetées	185	–	–	185	185	–	–	–	–
Options vendues	289	–	–	289	289	–	–	–	–
	538	–	–	538	538	–	42	–	–
Total des dérivés de change	865 496	292 592	155 861	1 313 949	1 230 061	83 888	1 272 649	–	79 196
Dérivés de crédit									
Dérivés de gré à gré									
Swaps sur défaillance – protection souscrite	854	648	371	1 873	1 854	19	2 195	–	19
Swaps sur défaillance réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale – protection souscrite	71	626	51	748	748	–	1 801	–	54
Swaps sur défaillance – protection vendue	751	857	128	1 736	1 736	–	1 029	–	–
Swaps sur défaillance réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale – protection vendue	35	802	426	1 263	1 263	–	698	–	–
Total des dérivés de crédit	1 711	2 933	976	5 620	5 601	19	5 723	–	73
Dérivés sur actions									
Dérivés de gré à gré	94 797	71 828	1 294	167 919	166 539	1 380	119 327	–	1 572
Dérivés négociés en Bourse	97 025	24 050	539	121 614	121 614	–	109 486	–	–
Total des dérivés sur actions	191 822	95 878	1 833	289 533	288 153	1 380	228 813	–	1 572
Dérivés sur métaux précieux et sur autres marchandises									
Dérivés de gré à gré	32 155	29 576	671	62 402	62 400	2	53 926	–	11
Dérivés sur marchandises réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale	152	317	–	469	469	–	56	–	–
Dérivés négociés en Bourse	20 878	10 528	184	31 590	31 590	–	36 427	–	–
Total des dérivés sur métaux précieux et sur autres marchandises	53 185	40 421	855	94 461	94 459	2	90 409	–	11
Total du montant notionnel comprenant :	3 069 761 \$	3 010 772 \$	1 239 072 \$	7 319 605 \$	6 480 068 \$	839 537 \$	6 033 400 \$	–	710 730 \$
Dérivés de gré à gré ¹	2 909 488	2 972 892	1 238 349	7 120 729	6 281 222	839 507	5 776 940	–	710 708
Dérivés négociés en Bourse	160 273	37 880	723	198 876	198 846	30	256 460	–	22

1) Les dérivés de gré à gré qui ne sont pas réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale sont composés d'un montant de 1 757,1 G\$ (1 695,3 G\$ en 2022) avec des contreparties ayant des ententes bidirectionnelles quant aux garanties données, de 44,6 G\$ (53,0 G\$ en 2022) avec des contreparties ayant des ententes unidirectionnelles quant aux garanties données, et de 96,6 G\$ (98,4 G\$ en 2022) avec des contreparties n'ayant pas d'ententes quant aux garanties données. Les contreparties avec lesquelles nous avons des portefeuilles de dérivés de gré à gré ou des ententes unidirectionnelles quant aux garanties données qui sont plus que négligeables sont des entités souveraines ou des institutions financières supranationales.

Risque

La section suivante présente les risques liés à l'utilisation de dérivés ainsi que la façon dont nous gérons ces risques.

Risque de marché

Les dérivés sont des instruments financiers dont l'évaluation est liée aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change, des cours des actions, des prix des marchandises, des prix du crédit, des volatilités, des indices boursiers ou d'autres facteurs sous-jacents. La fluctuation de la valeur attribuable aux facteurs de risque susmentionnés est appelée risque de marché.

Le risque de marché découlant des activités de négociation de dérivés est géré en vue d'atténuer le risque conformément à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Pour gérer le risque de marché, nous établissons des limites pour le risque de marché et nous pouvons conclure des transactions de couverture.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et que les conditions du marché soient telles que le remplacement de la transaction en cause occasionnerait une perte.

Nous limitons le risque de crédit des dérivés de gré à gré par l'utilisation d'accords généraux de compensation de l'ISDA, de garanties, de CC et d'autres techniques d'atténuation du risque. Nous réglons les dérivés admissibles par l'intermédiaire de CC conformément à diverses initiatives à

l'échelle mondiale. Si possible, nous faisons en sorte que les dérivés bilatéralement négociés et réglés existants fassent l'objet d'une novation au profit d'une CC dans le but de réduire le risque de crédit de la CIBC. Nous établissons des limites de crédit pour les contreparties et des limites d'exposition au CC en fonction de la solvabilité des contreparties et du type de relation commerciale entretenue avec les contreparties (ententes sous-jacentes, volume des activités, types de produits, durées, etc.).

Nous négocions des accords généraux de compensation pour limiter l'accumulation des risques de crédit résultant de la multiplicité des transactions avec des parties plus actives. Ces contrats permettent de liquider et de compenser simultanément toutes les transactions avec une partie donnée si une contrepartie manquait à ses obligations. Certains de ces contrats comprennent des annexes sur le soutien au crédit consistant en des accords de sécurité bilatéraux qui, entre autres, permettent également l'échange de garanties entre les parties si l'exposition d'une partie à une autre partie dépassait un seuil convenu.

Dans le cas des options et des contrats à terme normalisés négociés en Bourse, le risque de crédit est limité parce qu'il s'agit de contrats normalisés conclus sur des Bourses établies, dont les CC prennent en charge les obligations des deux parties. De la même façon, les swaps réglés auprès d'une chambre de compensation centrale représentent un risque de crédit limité, les transactions faisant l'objet d'une novation au profit d'une CC, qui prend en charge les obligations de la contrepartie bilatérale initiale. Tous les contrats négociés en Bourse et réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale font l'objet d'un dépôt de garantie initial et d'un règlement quotidien de la marge de variation conçus pour protéger les participants contre des pertes qui surviendraient si la contrepartie manquait à ses obligations.

Un REC est calculé selon le risque lié à la juste valeur à l'égard de nos contrats de dérivés. À notre avis, nous avons ajusté la juste valeur adéquatement jusqu'à maintenant. Le calcul des ajustements de la juste valeur exige que nous fondions nos estimations sur les processus comptables et sur le jugement de la direction. Nous évaluons régulièrement le caractère adéquat des ajustements de la juste valeur. La conjoncture économique et les conditions du marché qui sont liées aux contreparties aux contrats de dérivés pourraient changer à l'avenir, ce qui pourrait entraîner des pertes futures importantes.

Le tableau suivant résume notre risque de crédit découlant des dérivés, ce qui comprend le coût de remplacement courant, le montant de l'équivalent-crédit et le montant pondéré en fonction du risque.

Pour la plupart des dérivés négociés de gré à gré, nous utilisons l'approche des modèles internes (AMI) afin de déterminer l'ECD, à l'aide de modèles qui simulent les facteurs de risque sous-jacents et reflètent les accords de compensation et les accords accessoires. En ce qui concerne le peu de transactions sur dérivés pour lesquelles nous n'avons pas obtenu l'approbation réglementaire d'utiliser l'AMI, nous avons recours à l'approche standard pour le risque de crédit de contrepartie (AS-RCC).

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2023					2022				
	Coût de remplacement courant ¹			Montant de l'équivalent crédit ²	Montant pondéré en fonction du risque	Coût de remplacement courant ¹			Montant de l'équivalent crédit ²	Montant pondéré en fonction du risque
	Compte de négociation	GAP	Total			Compte de négociation	GAP	Total		
Dérivés de taux d'intérêt										
Dérivés de gré à gré										
Contrats de garantie de taux d'intérêt	1 \$	– \$	1 \$	7 \$	2 \$	– \$	– \$	– \$	7 \$	2 \$
Swaps	1 152	36	1 188	2 540	656	939	40	979	2 223	422
Options achetées	5	–	5	29	14	21	–	21	35	16
Options vendues	1	–	1	18	7	–	–	–	7	3
	1 159	36	1 195	2 594	679	960	40	1 000	2 272	443
Dérivés négociés en Bourse	1	–	1	78	2	–	–	–	198	7
	1 160	36	1 196	2 672	681	960	40	1 000	2 470	450
Dérivés de change										
Dérivés de gré à gré										
Contrats à terme de gré à gré	1 551	369	1 920	5 123	1 753	1 966	574	2 540	6 293	1 922
Swaps	413	499	912	2 885	794	366	394	760	2 928	721
Options achetées	202	–	202	495	227	325	–	325	767	267
Options vendues	31	–	31	162	58	29	–	29	139	46
	2 197	868	3 065	8 665	2 832	2 686	968	3 654	10 127	2 956
Dérivés négociés en Bourse	–	–	–	585	23	–	–	–	–	–
	2 197	868	3 065	9 250	2 855	2 686	968	3 654	10 127	2 956
Dérivés de crédit										
Dérivés de gré à gré										
Swaps sur défaillance										
– protection souscrite	2	4	6	105	18	2	–	2	164	19
– protection vendue	10	–	10	34	15	–	–	–	44	11
	12	4	16	139	33	2	–	2	208	30
Dérivés sur actions										
Dérivés de gré à gré	385	10	395	3 972	952	124	51	175	3 788	926
Dérivés négociés en Bourse	351	–	351	3 147	103	10	–	10	2 546	87
	736	10	746	7 119	1 055	134	51	185	6 334	1 013
Dérivés sur métaux précieux et sur autres marchandises										
Dérivés de gré à gré	1 553	–	1 553	2 763	1 205	3 801	–	3 801	6 051	1 655
Dérivés négociés en Bourse	13	–	13	2 069	83	12	–	12	3 060	122
	1 566	–	1 566	4 832	1 288	3 813	–	3 813	9 111	1 777
APR lié à l'exposition à des activités autres que de négociation liée aux contreparties centrales					337					366
APR lié à l'exigence de fonds propres en regard des REC					5 949					6 696
Total des dérivés	5 671 \$	918 \$	6 589 \$	24 012 \$	12 198 \$	7 595 \$	1 059 \$	8 654 \$	28 250 \$	13 288 \$

- 1) Le coût de remplacement courant reflète la valeur actuelle des dérivés selon l'évaluation à la valeur de marché, contrebalancée par les garanties financières admissibles, le cas échéant.
- 2) Selon l'AMI, l'exposition positive attendue effective (EPAE) est utilisée pour calculer au moyen de simulations les expositions attendues, en tenant compte des variations prévues des facteurs de risque sous-jacents et des accords de compensation et des accords accessoires. L'ECD est calculée en multipliant l'EPAE par le facteur alpha prescrit de 1,4. L'ECD selon l'AS-RCC correspond à la somme du coût de remplacement et des expositions futures éventuelles, multipliée par le facteur alpha prescrit de 1,4.

Le tableau ci-après présente le coût de remplacement courant des dérivés en fonction de la répartition géographique fondée sur l'emplacement de la contrepartie au dérivé :

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2023				2022			
	Canada	États-Unis	Autres pays	Total	Canada	États-Unis	Autres pays	Total
Dérivés								
Par type de contrepartie								
Institutions financières	1 509 \$	1 029 \$	651 \$	3 189 \$	1 245 \$	223 \$	1 151 \$	2 619 \$
Gouvernements	829	–	51	880	1 016	–	35	1 051
Entreprises	853	1 168	499	2 520	1 167	3 247	570	4 984
Total des dérivés	3 191 \$	2 197 \$	1 201 \$	6 589 \$	3 428 \$	3 470 \$	1 756 \$	8 654 \$

Note 13 | Couvertures désignées aux fins comptables**Comptabilité de couverture**

Nous appliquons la comptabilité de couverture dans le cadre de la gestion du risque de marché lié à certains portefeuilles autres que de négociation par suite de fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et des cours des actions. Pour plus de précisions au sujet de notre stratégie de gestion du risque, se reporter aux parties ombragées de la section portant sur les activités autres que de négociation du rapport de gestion. Se reporter à la note 12 pour plus de précisions sur les dérivés utilisés par la CIBC.

Risque de taux d'intérêt

La plupart de nos contrats de dérivés utilisés pour couvrir certaines de nos expositions au risque de taux d'intérêt de référence sont des swaps de taux d'intérêt. Pour les couvertures de juste valeur, nous convertissons certaines de nos expositions au risque de taux d'intérêt fixe des instruments financiers couverts en expositions au risque de taux d'intérêt variable. Pour les couvertures de flux de trésorerie, nous convertissons certaines de nos expositions à la variabilité des flux de trésorerie de nos instruments à taux variable en expositions à taux d'intérêt fixe.

Risque de change

Pour les couvertures de juste valeur, nous avons principalement recours à différentes combinaisons de swaps combinés de taux d'intérêt et de devises et de swaps de taux d'intérêt afin de couvrir nos expositions au risque de change ainsi qu'au risque de taux d'intérêt en convertissant l'exposition au risque de change à taux fixe en exposition au risque de change lié à la monnaie fonctionnelle à taux variable.

Pour les couvertures de flux de trésorerie, la plupart de nos contrats de dérivés sont utilisés afin de couvrir notre exposition à la variabilité des flux de trésorerie découlant des fluctuations des taux de change et se composent surtout de swaps combinés de taux d'intérêt et de devises.

Pour les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, nous utilisons une combinaison d'éléments du passif-dépôts libellés en monnaies étrangères et de contrats de change à terme pour gérer notre exposition au risque de change de nos investissements nets dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien.

Risque lié au cours de l'action

Nous utilisons les swaps sur rendement total réglé en espèces dans les relations de couverture de flux de trésorerie désignées afin de couvrir l'incidence de la variation du cours de l'action de la CIBC sur certaines attributions de rémunération comportant des paiements fondés sur des actions réglées en espèces. Se reporter à la note 17 pour plus de précisions sur les régimes de rémunération fondée sur des actions réglés en espèces.

Pour les relations de couverture susmentionnées, l'efficacité de la couverture est déterminée au commencement de la relation de couverture et sur une base continue, principalement au moyen de la méthode de compensation. Les sources d'inefficacité de la couverture sont surtout attribuables aux facteurs suivants :

- L'utilisation d'instruments de couverture d'une juste valeur non nulle au commencement de la relation de couverture;
- Les écarts de taux fixes, lorsque les taux d'intérêt contractuels des éléments couverts à taux fixe sont désignés;
- Les écarts dans les facteurs d'actualisation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture découlant des différentes fréquences de rajustement du taux et du calendrier des flux de trésorerie;
- Les écarts dans les courbes d'actualisation pour déterminer les ajustements de base des éléments couverts et de la juste valeur des dérivés de couverture, découlant notamment de l'application de swaps indiciels à un jour et du REC à l'évaluation des dérivés, le cas échéant.

Instruments de couverture désignés

Le tableau suivant présente un sommaire des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture :

En millions de dollars, aux 31 octobre	Valeur nominale de l'instrument de couverture ¹	Fourchette d'échéance			Juste valeur des dérivés de couverture		Profits (pertes) découlant de la variation de la juste valeur utilisés aux fins du calcul de l'inefficacité de la couverture	
		Moins de 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Actif	Passif		
2023	Couvertures de flux de trésorerie							
	Risque de change							
	Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	30 110 \$	15 853 \$	14 257 \$	– \$	884 \$	796 \$	609 \$
	Risque de taux d'intérêt							
	Swaps de taux d'intérêt	38 508	5 542	32 775	191	–	76	(649)
	Risque lié au cours de l'action							
	Swaps d'actions	1 227	499	728	–	3	100	(288)
		69 845 \$	21 894 \$	47 760 \$	191 \$	887 \$	972 \$	(328)\$
	Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger							
	Risque de change							
	Contrats de change à terme	2 603 \$	2 603 \$	– \$	– \$	86 \$	133 \$	(63)\$
	Dépôts ²	31 816	31 816	–	–	s. o.	s. o.	(775)
		34 419 \$	34 419 \$	– \$	– \$	86 \$	133 \$	(838)\$
	Couvertures de juste valeur							
	Risque de taux d'intérêt							
	Swaps de taux d'intérêt	209 012 \$	60 917 \$	93 141 \$	54 954 \$	73 \$	1 125 \$	1 531 \$
	Risque de taux d'intérêt et risque de change							
	Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	43 676	15 413	21 510	6 753	1 340	1 440	(73)
	Swaps de taux d'intérêt	25 689	13 127	9 619	2 943	–	39	326
		278 377 \$	89 457 \$	124 270 \$	64 650 \$	1 413 \$	2 604 \$	1 784 \$
		382 641 \$	145 770 \$	172 030 \$	64 841 \$	2 386 \$	3 709 \$	618 \$
2022	Couvertures de flux de trésorerie							
	Risque de change							
	Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	16 527 \$	5 331 \$	11 196 \$	– \$	467 \$	1 008 \$	(618)\$
	Risque de taux d'intérêt							
	Swaps de taux d'intérêt	29 660	6 235	23 289	136	–	20	(964)
	Risque lié au cours de l'action							
	Swaps d'actions	1 413	143	1 270	–	7	38	(255)
		47 600 \$	11 709 \$	35 755 \$	136 \$	474 \$	1 066 \$	(1 837)\$
	Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger							
	Risque de change							
	Contrats de change à terme	232 \$	232 \$	– \$	– \$	5 \$	3 \$	(22)\$
	Dépôts ²	24 793	24 793	–	–	s. o.	s. o.	(2 399)
		25 025 \$	25 025 \$	– \$	– \$	5 \$	3 \$	(2 421)\$
	Couvertures de juste valeur							
	Risque de taux d'intérêt							
	Swaps de taux d'intérêt	226 764 \$	68 457 \$	131 337 \$	26 970 \$	89 \$	817 \$	400 \$
	Risque de taux d'intérêt et risque de change							
	Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	50 555	21 330	23 515	5 710	1 335	3 084	(130)
	Swaps de taux d'intérêt	21 352	9 023	10 125	2 204	–	32	(1 316)
		298 671 \$	98 810 \$	164 977 \$	34 884 \$	1 424 \$	3 933 \$	(1 046)\$
		371 296 \$	135 544 \$	200 732 \$	35 020 \$	1 903 \$	5 002 \$	(5 304)\$

1) Pour certaines relations de couverture, nous utilisons une combinaison de dérivés pour couvrir les expositions sous-jacentes par conséquent, les montants notionnels des dérivés dépassent généralement la valeur comptable des éléments couverts.

2) Les montants notionnels représentent le montant en capital des dépôts au 31 octobre 2023 et au 31 octobre 2022.
s. o. Sans objet.

Le tableau suivant fait état du taux ou du cours moyen des dérivés de couverture :

Aux 31 octobre		Taux de change moyen ¹	Taux d'intérêt fixe moyen ¹	Cours moyen ²
2023	Couvertures de flux de trésorerie			
	Risque de change			
	Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	AUD – CAD	0,90	s. o.
		EUR – CAD	1,44	s. o.
		GBP – CAD	1,68	s. o.
	Risque de taux d'intérêt			
	Swaps de taux d'intérêt		s. o.	s. o.
			CAD	3,81 %
			USD	4,86 %
	Risque lié au cours de l'action			
	Swaps d'actions		s. o.	66,46 \$
	Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger			
	Risque de change			
	Contrats de change à terme	AUD – CAD	0,89	s. o.
		HKD – CAD	0,18	s. o.
	Couvertures de juste valeur			
	Risque de taux d'intérêt			
	Swaps de taux d'intérêt		s. o.	s. o.
			CAD	3,41 %
	Risque de taux d'intérêt et risque de change			
	Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	EUR – CAD	1,46	0,38 %
		CHF – CAD	1,38	s. o.
		USD – CAD	1,34	3,86 %
			s. o.	0,23 %
	Swaps de taux d'intérêt		s. o.	0,82 %
			CHF	0,84 %
			EUR	s. o.
			GBP	s. o.
2022	Couvertures de flux de trésorerie			
	Risque de change			
	Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	AUD – CAD	0,92	s. o.
		EUR – CAD	1,42	s. o.
		GBP – CAD	1,68	s. o.
	Risque de taux d'intérêt			
	Swaps de taux d'intérêt		s. o.	s. o.
			CAD	2,72 %
			USD	3,89 %
	Risque lié au cours de l'action			
	Swaps d'actions		s. o.	68,23 \$
	Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger			
	Risque de change			
	Contrats de change à terme	AUD – CAD	0,88	s. o.
		HKD – CAD	0,17	s. o.
	Couvertures de juste valeur			
	Risque de taux d'intérêt			
	Swaps de taux d'intérêt		s. o.	s. o.
			CAD	2,32 %
	Risque de taux d'intérêt et risque de change			
	Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	EUR – CAD	1,48	1,76 %
		CHF – CAD	1,39	s. o.
		USD – CAD	1,28	3,46 %
			s. o.	(0,14) %
	Swaps de taux d'intérêt		s. o.	0,01 %
			CHF	s. o.
			EUR	0,01 %
			GBP	1,02 %
				s. o.

1) Comprend les taux de change moyens et les taux d'intérêt liés aux relations de couverture importantes.

2) Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action additionnelle le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés de manière rétroactive pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait eu lieu au début de l'exercice 2022.

s. o. Sans objet.

Éléments désignés à titre d'éléments couverts

Le tableau suivant donne des précisions sur les éléments désignés à titre d'éléments couverts :

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates	Valeur comptable de l'élément couvert		Cumul des ajustements de couverture de juste valeur apportés à l'élément couvert		Profits (pertes) découlant de la variation de la juste valeur utilisés aux fins du calcul de l'inefficacité de la couverture
	Actif	Passif	Actif	Passif	
2023	Couvertures de flux de trésorerie¹				
Risque de change					
Dépôts	– \$	16 010 \$	s. o.	s. o.	(609)\$
Risque de taux d'intérêt					
Prêts	38 508	–	s. o.	s. o.	650
Risque lié au cours de l'action					
Paielement fondé sur des actions	–	1 106	s. o.	s. o.	288
	38 508 \$	17 116 \$	s. o.	s. o.	329 \$
	Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger				
	34 419 \$	– \$	s. o.	s. o.	838 \$
	Couvertures de juste valeur²				
Risque de taux d'intérêt					
Valeurs mobilières	58 605 \$	– \$	(3 830)\$	– \$	(1 655)\$
Prêts	43 475	–	(683)	–	(297)
Dépôts	–	90 317	–	(3 278)	329
Titres secondaires	–	4 206	–	(97)	76
Risque de taux d'intérêt et risque de change					
Dépôts	–	21 087	–	(1 447)	(255)
	102 080 \$	115 610 \$	(4 513)\$	(4 822)\$	(1 802)\$
2022	Couvertures de flux de trésorerie¹				
Risque de change					
Dépôts	– \$	9 466 \$	s. o.	s. o.	615 \$
Risque de taux d'intérêt					
Prêts	29 660	–	s. o.	s. o.	970
Risque lié au cours de l'action					
Paielement fondé sur des actions	–	1 314	s. o.	s. o.	255
	29 660 \$	10 780 \$	s. o.	s. o.	1 840 \$
	Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger				
	25 025 \$	– \$	s. o.	s. o.	2 421 \$
	Couvertures de juste valeur²				
Risque de taux d'intérêt					
Valeurs mobilières	47 659 \$	– \$	(3 251)\$	– \$	(3 583)\$
Prêts	36 282	–	(1 794)	–	(1 537)
Dépôts	–	112 295	–	(4 655)	4 437
Titres secondaires	–	5 893	–	(265)	293
Risque de taux d'intérêt et risque de change					
Dépôts	–	27 017	–	(1 581)	1 448
	83 941 \$	145 205 \$	(5 045)\$	(6 501)\$	1 058 \$

1) Au 31 octobre 2023, le solde du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie qui ont pris fin correspondait à une perte nette de 641 M\$ (perte nette de 62 M\$ en 2022).

2) Au 31 octobre 2023, le cumul de l'ajustement de couvertures de juste valeur au titre du passif net dans le bilan consolidé lié aux couvertures de juste valeur qui ont pris fin s'élevait à 159 M\$ (ajustement du passif net de 537 M\$ en 2022).

s. o. Sans objet.

Profits (pertes) liés à la comptabilité de couverture dans le compte de résultat consolidé

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	Solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat global – réserve de couverture (après impôt)	Variation de la valeur de l'instrument détenu à des fins de couverture comptabilisée dans les autres éléments du résultat global (avant impôt)	Montant du cumul des autres éléments du résultat global reclassé en résultat (avant impôt) ¹	Économie (charge) d'impôt	Solde de clôture du cumul des autres éléments du résultat global – réserve de couverture (après impôt)	Profits (pertes) liés à l'inefficacité des couvertures comptabilisés dans le résultat
2023	Couvertures de flux de trésorerie					
Risque de change	(13)\$	609 \$	(628)\$	5 \$	(27)\$	– \$
Risque de taux d'intérêt	(655)	(649)	200	134	(970)	1
Risque lié au cours de l'action	6	(288)	240	13	(29)	–
	(662)\$	(328)\$	(188)\$	152 \$	(1 026)\$	1 \$
	Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger – risque de change					
Transactions de couverture d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	(2 136)\$	(838)\$	– \$	26 \$	(2 948)\$	– \$
2022	Couvertures de flux de trésorerie					
Risque de change	(7)\$	(615)\$	607 \$	2 \$	(13)\$	(3)\$
Risque de taux d'intérêt	68	(963)	(18)	258	(655)	(1)
Risque lié au cours de l'action	76	(255)	160	25	6	–
	137 \$	(1 833)\$	749 \$	285 \$	(662)\$	(4)\$
	Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger – risque de change					
Transactions de couverture d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	154 \$	(2 421)\$	– \$	131 \$	(2 136)\$	– \$

1) Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, le montant reclassé du cumul des autres éléments du résultat global en résultat net pour ce qui est des couvertures de flux de trésorerie des transactions prévues qui n'étaient plus susceptibles de se produire a été de néant (néant en 2022).

Profits (pertes) liés à la comptabilité de couverture dans le compte de résultat consolidé

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre		Profits (pertes) sur instruments de couverture	Profits (pertes) sur éléments couverts attribuables aux risques couverts	Profits (pertes) liés à l'inefficacité des couvertures comptabilisés dans le résultat
2023	Couvertures de juste valeur			
	Risque de taux d'intérêt	1 531 \$	(1 547)\$	(16)\$
	Risque de taux d'intérêt et risque de change	253	(255)	(2)
		1 784 \$	(1 802)\$	(18)\$
2022	Couvertures de juste valeur			
	Risque de taux d'intérêt	400 \$	(390)\$	10 \$
	Risque de taux d'intérêt et risque de change	(1 446)	1 448	2
		(1 046)\$	1 058 \$	12 \$

Note 14 | Titres secondaires

Les émissions de titres de créance du tableau ci-après constituent des obligations non garanties en cours de la CIBC et de ses filiales et sont subordonnées au droit des déposants et d'autres créanciers conformément aux dispositions qui y sont prévues. Les titres de créance libellés en monnaies étrangères servent à financer des actifs libellés en monnaies étrangères. Tout rachat est assujéti à une approbation réglementaire.

Conditions rattachées aux titres secondaires

En millions de dollars, aux 31 octobre		Date de rachat la plus proche		2023		2022		
Taux d'intérêt %	Date d'échéance contractuelle	Au plus élevé du prix selon le rendement des obligations du Canada et de la valeur nominale ¹	À la valeur nominale	Libellés en monnaie étrangère	Valeur nominale	Valeur comptable ²	Valeur nominale	Valeur comptable ²
5,75 ³	11 juillet 2024 ⁴			175 M\$ TT	36 \$	36 \$	36 \$	36 \$
3,45 ^{5, 6}	4 avril 2028		4 avril 2023 ⁷		—	—	1 500	1 487
8,70	25 mai 2029 ⁴				25	30	25	32
2,95 ^{5, 8}	19 juin 2029		19 juin 2024		1 500	1 501	1 500	1 426
2,01 ^{5, 9}	21 juillet 2030		21 juillet 2025		1 000	793	1 000	929
11,60	7 janvier 2031	7 janvier 1996			200	200	200	174
1,96 ^{5, 10}	21 avril 2031		21 avril 2026		1 000	1 000	1 000	916
10,80	15 mai 2031	15 mai 2021			150	145	150	129
4,20 ^{5, 11}	7 avril 2032		7 avril 2027		1 000	945	1 000	963
5,33 ^{5, 12}	20 janvier 2033		20 janvier 2028		1 000	918	—	—
5,35 ^{5, 13}	20 avril 2033		20 avril 2028		750	750	—	—
8,70	25 mai 2032 ⁴				25	31	25	34
8,70	25 mai 2033 ⁴				25	32	25	34
8,70	25 mai 2035 ⁴				25	33	25	36
Taux variable ¹⁴	31 juillet 2084		27 juillet 1990	38 M\$ US	53	53	52	52
Taux variable ¹⁵	31 août 2085		20 août 1991	10 M\$ US ¹⁶	13	13	13	13
Titres secondaires vendus à découvert (détenus) à des fins de transaction					6 802	6 480	6 551	6 261
					3	3	31	31
					6 805 \$	6 483 \$	6 582 \$	6 292 \$

- Le prix établi selon le rendement des obligations du Canada est le prix qui est déterminé au moment du rachat dans le but de procurer un rendement jusqu'à l'échéance égal au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada assortie d'une échéance appropriée, majoré d'une marge prédéterminée.
- La valeur comptable des billets subordonnés à taux fixe reflète l'incidence des couvertures de taux d'intérêt dans une relation de couverture efficace.
- Billets à terme subordonnés garantis en dollars de Trinité-et-Tobago émis le 11 juillet 2018 par FirstCaribbean International Bank (Trinidad and Tobago) Limited, filiale de CIBC FirstCaribbean, et garantis par CIBC FirstCaribbean de manière subordonnée.
- Ne peuvent être rachetés avant la date d'échéance.
- Les débiteurs sont également assujétiés à la disposition relative aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV), qui sont nécessaires pour que les débiteurs soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires de deuxième catégorie selon Bâle III. Par conséquent, les débiteurs sont automatiquement converties en actions ordinaires à la survenance d'un événement déclencheur, tel qu'il a été décrit dans les lignes directrices sur les normes de fonds propres. En pareil cas, les débiteurs sont convertibles en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant 150 % de la valeur nominale, plus les intérêts courus non payés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans les suppléments de prospectus pertinents), sous réserve d'un prix minimal de 2,50 \$ l'action (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans les suppléments de prospectus pertinents).
- Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 1,00 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.
- Le 4 avril 2023, nous avons racheté la totalité de nos débiteurs à 3,45 % d'un montant en capital de 1,5 G\$ échéant le 4 avril 2028. Le prix de rachat des débiteurs était équivalent à 100 % du montant en capital, majoré des intérêts courus et impayés, conformément à leurs modalités.
- Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 1,18 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.
- Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 1,28 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.
- Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 0,56 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.
- Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux annuel égal au taux canadien des opérations de pension à un jour (CORRA) composé quotidiennement et majoré de 1,69 %.
- Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux annuel égal au taux CORRA composé quotidiennement et majoré de 2,37 %.
- Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux annuel égal au taux CORRA composé quotidiennement et majoré de 2,23 %.
- Le taux d'intérêt est fondé sur le LIBOR en \$ US à six mois majoré de 0,25 %. Après le 30 juin 2023, nous avons utilisé le LIBOR en \$ US à six mois publié par Bloomberg en appliquant une méthode « synthétique » non représentative, conformément à l'annonce de la FCA du 3 avril 2023.
- Le taux d'intérêt est fondé sur le LIBOR en \$ US à six mois majoré de 0,125 %. Après le 30 juin 2023, nous avons utilisé le LIBOR en \$ US à six mois publié par Bloomberg en appliquant une méthode « synthétique » non représentative, conformément à l'annonce de la FCA du 3 avril 2023.
- Une tranche de néant (1 M\$ US en 2022) de cette émission a été rachetée, puis annulée en 2023.

Note 15 | Actions ordinaires et privilégiées et autres instruments de capitaux propres

Le tableau suivant présente le nombre d'actions ordinaires et privilégiées en circulation et les dividendes versés, ainsi que les autres instruments de capitaux propres et les distributions versées sur ceux-ci :

Actions ordinaires et privilégiées en circulation et autres instruments de capitaux propres

En millions de dollars, sauf le nombre d'actions et les montants par action aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates

	2023				2022			
	Actions en circulation		Dividendes et distributions versés		Actions en circulation		Dividendes et distributions versés	
	Nombre d'actions	Montant	Montant	\$ par action	Nombre d'actions	Montant	Montant	\$ par action
Actions ordinaires ¹	931 078 785	16 080 \$	3 149 \$	3,440 \$	905 993 892	14 723 \$	2 954 \$	3,270 \$
Actions privilégiées de catégorie A								
Série 39	16 000 000	400	15	0,93	16 000 000	400	15	0,93
Série 41	12 000 000	300	12	0,98	12 000 000	300	12	0,98
Série 43	12 000 000	300	9	0,79	12 000 000	300	9	0,79
Série 45 ²	—	—	—	—	—	—	26	0,83
Série 47 ³	18 000 000	450	25	1,38	18 000 000	450	20	1,13
Série 49	13 000 000	325	17	1,30	13 000 000	325	17	1,30
Série 51	10 000 000	250	13	1,29	10 000 000	250	13	1,29
Série 56	600 000	600	49	82,12	600 000	600	—	—
		2 625 \$	140 \$			2 625 \$	112 \$	
Actions autodétenues – actions ordinaires	20 156	2 \$			46 205	3 \$		
Actions autodétenues – actions privilégiées	(18)	—			(1 995)	(2)		
Autres instruments de capitaux propres								
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1 ⁴		750 \$	33 \$	4,375 % ⁵		750 \$	33 \$	4,375 % ⁵
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 2 ⁵		750 \$	30 \$	4,000 % ⁵		750 \$	26 \$	4,000 % ⁵
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 3 ⁷		800 \$	64 \$	7,150 % ⁵		800 \$	— \$	7,150 % ⁵

- Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action additionnelle le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés de manière rétroactive pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait eu lieu au début de l'exercice 2022.
- Les actions privilégiées de série 45 ont été rachetées le 29 juillet 2022.
- Le taux des dividendes sur les actions de série 47, lesquels sont payables trimestriellement lorsque le conseil en déclare, a été rajusté à 5,878 % pour la période de cinq ans commençant le 31 janvier 2023.
- Se reporter à la section Billets de série 1 avec remboursement de capital à recours limité à 4,375 % (FPUNV) (titres secondaires) (BRCL de série 1) ci-après pour plus de précisions.
- Correspondent au taux d'intérêt annuel applicable aux BRCL émis le 31 octobre de chaque exercice indiqué.
- Se reporter à la section Billets de série 2 avec remboursement de capital à recours limité à 4,000 % (FPUNV) (titres secondaires) (BRCL de série 2) ci-après pour plus de précisions.
- Se reporter à la section Billets de série 3 avec remboursement de capital à recours limité à 7,150 % (FPUNV) (titres secondaires) (BRCL de série 3) ci-après pour plus de précisions.

Actions ordinaires

Le capital-actions autorisé de la CIBC se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale.

Actions ordinaires émises

En millions de dollars, sauf le nombre d'actions, aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates

	2023		2022	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Solde au début de l'exercice ¹	906 040 097	14 726 \$	901 655 952	14 351 \$
Émission en vertu de ce qui suit :				
Régimes de rémunération fondée sur des actions réglées en instruments de capitaux propres ²	548 516	27	1 559 629	85
Régime d'investissement à l'intention des actionnaires ³	21 455 322	1 155	2 272 831	153
Régime d'achat d'actions par les employés	3 081 055	176	2 302 876	163
	931 124 990	16 084 \$	907 791 288	14 752 \$
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	—	—	(1 800 000)	(29)
Actions autodétenues	(26 049)	(2)	48 809	3
Solde à la fin de l'exercice ¹	931 098 941	16 082 \$	906 040 097	14 726 \$

- Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action additionnelle le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés de manière rétroactive pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait eu lieu au début de l'exercice 2022.
- Comprennent le règlement d'une contrepartie conditionnelle liée à des acquisitions antérieures.
- Depuis le dividende versé le 27 janvier 2023, les participants qui exercent leurs options de réinvestissement des dividendes et de dividendes en actions dans le cadre du régime d'investissement à l'intention des actionnaires bénéficient d'un escompte de 2 % par rapport au cours moyen du marché sur les dividendes réinvestis dans des actions ordinaires additionnelles émises à même le capital autorisé.

Fractionnement d'actions

En février 2022, le conseil d'administration de la CIBC a approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC, à raison de deux actions pour une (fractionnement d'actions), lequel serait effectué par voie d'une modification aux règlements administratifs de la CIBC. Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement d'actions. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action additionnelle le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés de manière rétroactive pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait eu lieu au début de l'exercice 2022.

Actions ordinaires réservées à des fins d'émission

Au 31 octobre 2023, 25 367 456 actions ordinaires (25 579 546 actions en 2022) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu des régimes d'options sur actions, 44 946 857 actions ordinaires (21 402 179 actions en 2022) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu du régime d'investissement à l'intention des actionnaires, 6 357 857 actions ordinaires (11 147 755 actions en 2022) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu du régime d'achat d'actions par les employés et d'autres activités, et 5 825 898 000 actions ordinaires (5 663 395 500 actions en 2022) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu d'instruments, notamment une disposition relative aux FPUNV qui exige la conversion en actions ordinaires à la survenance d'un événement déclencheur, tel qu'il est décrit dans les lignes directrices sur les normes de fonds propres.

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires

Notre offre publique de rachat dans le cours normal des affaires a pris fin le 12 décembre 2022. En vertu de cette offre, nous avons racheté et annulé 1 800 000 actions ordinaires (en fonction du nombre d'actions après le fractionnement) à un prix moyen de 74 43 \$, pour un total de 134 M\$, au cours du premier trimestre de 2022.

Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres

La CIBC est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A et de catégorie B sans valeur nominale et pouvant être émises en séries sous réserve d'une contrepartie globale maximale de 10 G\$, en tout temps, pour toutes les actions en circulation de chacune des catégories d'actions privilégiées. Il n'y a aucune action privilégiée de catégorie B en circulation actuellement.

Droits et privilèges rattachés aux actions privilégiées et aux autres instruments de capitaux propres

Actions privilégiées de catégorie A

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de séries 39, 41, 43, 47, 49, 51 et 56 (FPUNV) sont rachetables, sous réserve d'une approbation réglementaire, au comptant par la CIBC à compter de la date de rachat préétablie aux prix de rachat au comptant indiqués dans les conditions rattachées aux actions privilégiées. Les actions privilégiées de catégorie A de séries 39, 41, 43, 47, 49 et 51 sont assorties de dividendes trimestriels non cumulatifs et les actions privilégiées de catégorie A de série 56 sont assorties de dividendes semestriels non cumulatifs.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 39 (FPUNV) (actions de série 39)

Le 11 juin 2014, nous avons émis 16 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 39 (FPUNV) (actions de série 39), d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 400 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 juillet 2019, les actions de série 39 étaient assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, lorsque la CIBC en a déclaré, à un taux de 3,90 %. Le taux des dividendes, lesquels sont payables trimestriellement lorsque le conseil en déclare, a été rajusté à 3,713 % pour la période de cinq ans commençant le 31 juillet 2019. Le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,32 %.

Les porteurs d'actions de série 39 avaient le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 40 (FPUNV) (actions de série 40), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2019. Puisque les modalités de la conversion n'ont pas été satisfaites, aucune action de série 40 n'a été émise, et toutes les actions de série 39 demeurent en circulation. Les porteurs d'actions de série 39 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 40, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs des actions de série 40 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,32 %. Les porteurs d'actions de série 40 en circulation auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 39, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2029 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 39 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 40 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2029 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 41 (FPUNV) (actions de série 41)

Le 16 décembre 2014, nous avons émis 12 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 41 (FPUNV) (actions de série 41), d'une valeur nominale de 25 00 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 janvier 2020, les actions de série 41 étaient assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, lorsque la CIBC en a déclaré, à un taux de 3,75 %. Le taux des dividendes, lesquels sont payables trimestriellement lorsque le conseil en déclare, a été rajusté à 3,909 % pour la période de cinq ans commençant le 31 janvier 2020. Le 31 janvier 2025 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,24 %.

Les porteurs d'actions de série 41 avaient le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 42 (FPUNV) (actions de série 42), sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2020. Puisque les modalités de la conversion n'ont pas été satisfaites, aucune action de série 42 n'a été émise et toutes les actions de série 41 demeurent en circulation. Les porteurs d'actions de série 41 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 42, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2025 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 42 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,24 %. Les porteurs d'actions de série 42 en circulation auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 41, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2030 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 41 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2025 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 42 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2030 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 43 (FPUNV) (actions de série 43)

Le 11 mars 2015, nous avons émis 12 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 43 (FPUNV) (actions de série 43), d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 juillet 2020, les actions de série 43 étaient assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, lorsque la CIBC en a déclaré, à un taux de 3,60 %. Le taux des dividendes, lesquels sont payables trimestriellement lorsque le conseil en déclare, a été rajusté à 3,143 % pour la période de cinq ans commençant le 31 juillet 2020. Le 31 juillet 2025 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,79 %.

Les porteurs d'actions de série 43 avaient le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 44 (FPUNV) (actions de série 44), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2020. Puisque les modalités de la conversion n'ont pas été satisfaites, aucune action de série 44 n'a été émise et toutes les actions de série 43 demeurent en circulation. Les porteurs d'actions de série 43 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 44, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2025 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 44 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,79 %. Les porteurs d'actions de série 44 en circulation auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 43, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2030 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 43 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2025 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 44 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2030 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 45 (FPUNV) (actions de série 45)

Le 29 juillet 2022, nous avons racheté la totalité des 32 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 45 (FPUNV) (actions privilégiées de série 45), à un prix de rachat de 25,00 \$ par action privilégiée de série 45, pour un coût de rachat total de 800 M\$.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 47 (FPUNV) (actions de série 47)

Le 18 janvier 2018, nous avons émis 18 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 47 (FPUNV) (actions de série 47) d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 450 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 janvier 2023, les actions de série 47 étaient assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, lorsque la CIBC en a déclaré, à un taux de 4,50 %. Le taux des dividendes, lesquels sont payables trimestriellement lorsque le conseil en déclare, a été rajusté à 5,878 % pour la période de cinq ans commençant le 31 janvier 2023. Le 31 janvier 2028 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,45 %.

Les porteurs d'actions de série 47 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 48 (FPUNV) (actions de série 48), sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2023 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 48 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,45 %. Les porteurs d'actions de série 48 en circulation auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 47, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2028 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 47 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2028 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 48 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2033 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 49 (FPUNV) (actions de série 49)

Le 22 janvier 2019, nous avons émis 13 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 49 (FPUNV) (actions de série 49) d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 325 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 30 avril 2024, les actions de série 49 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, lorsque la CIBC en déclare, à un taux de 5,20 %. Le 30 avril 2024 et le 30 avril tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 3,31 %.

Les porteurs d'actions de série 49 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 50 (FPUNV) (actions de série 50), sous réserve de certaines conditions, le 30 avril 2024 et le 30 avril tous les cinq ans par la suite. Les porteurs des actions de série 50 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 3,31 %. Les porteurs d'actions de série 50 en circulation auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 49, sous réserve de certaines conditions, le 30 avril 2029 et le 30 avril tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 49 en circulation à la valeur nominale le 30 avril 2024 et le 30 avril tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 50 en circulation à la valeur nominale le 30 avril 2029 et le 30 avril tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 51 (FPUNV) (actions de série 51)

Le 4 juin 2019, nous avons émis 10 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 51 (FPUNV) (actions de série 51) d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 250 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 juillet 2024, les actions de série 51 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, lorsque la CIBC en déclare, à un taux de 5,15 %. Le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 3,62 %.

Les porteurs d'actions de série 51 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 52 (FPUNV) (actions de série 52), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 52 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 3,62 %. Les porteurs d'actions de série 52 en circulation auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 51, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2029 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 51 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 52 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2029 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 56 (FPUNV) (actions de série 56)

Le 16 septembre 2022, nous avons émis 600 000 actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 56 (FPUNV) (actions de série 56) d'une valeur nominale de 1 000,00 \$ l'action, pour un produit brut de 600 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'au 28 octobre 2027, les actions de série 56 sont assorties de dividendes en espèces versés semestriellement le 28^e jour d'avril et d'octobre chaque année, lorsque la CIBC en déclare, à un taux de 7,361 %. Le premier dividende a été versé le 28 avril 2023. Le 28 octobre 2027 et le 28 octobre tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 4,20 %.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 56 en circulation à la valeur nominale pendant la période du 28 septembre 2027 au 28 octobre 2027 inclusivement et au cours de la période du 28 septembre au 28 octobre inclusivement tous les cinq ans par la suite.

Billets de série 1 avec remboursement de capital à recours limité à 4,375 % (FPUNV) (titres secondaires) (BRCRL de série 1)

Le 16 septembre 2020, nous avons émis des billets de série 1 avec remboursement de capital à recours limité à 4,375 % (FPUNV) (titres secondaires) d'un montant en capital de 750 M\$. Les BRCRL de série 1 viennent à échéance le 28 octobre 2080 et portent intérêt à un taux fixe de 4,375 % par année (payable semestriellement) jusqu'au 28 octobre 2025. À compter du 28 octobre 2025 et tous les cinq ans par la suite jusqu'au 28 octobre 2075, le taux d'intérêt sera rajusté à un taux annuel correspondant au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 4,000 %.

En parallèle avec l'émission des BRCRL de série 1, nous avons émis des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux fixe rajusté tous les cinq ans de série 53 (FPUNV) (actions de série 53) qui sont détenues dans Fiducie à recours limité LRCN CIBC (Fiducie à recours limité), laquelle est consolidée par la CIBC, ce qui fait en sorte que les actions privilégiées de série 53 sont éliminées des états financiers consolidés de la CIBC. En cas de défaut de paiement par la CIBC du montant en capital des BRCRL de série 1, de leur prix de rachat ou des intérêts courus sur ceux-ci lorsque ces sommes sont exigibles, le seul recours de chacun des porteurs de BRCRL de série 1 se limite à sa quote-part des actions privilégiées de série 53 détenues dans la fiducie à recours limité.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, nous pouvons racheter chaque cinq ans, en totalité ou en partie, les BRCRL de série 1 à la valeur nominale au cours de la période du 28 septembre au 28 octobre inclusivement, à compter de 2025.

Les BRCRL de série 1 et les actions privilégiées de série 53 sont assujettis aux dispositions relatives aux FPUNV qui sont nécessaires pour qu'ils soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires de première catégorie selon Bâle III (se reporter à la section Mécanisme de conversion des FPUNV ci-après). Lorsqu'un événement déclencheur survient, chacune des actions privilégiées de série 53 détenue dans la fiducie à recours limité sera convertie automatiquement et immédiatement sans le consentement des porteurs de BRCRL de série 1 en un nombre variable d'actions ordinaires qui seront émises aux porteurs de BRCRL de série 1 en règlement du montant en principal de la totalité des BRCRL de série 1 et des intérêts courus et impayés sur ceux-ci. Toute réclamation des porteurs de BRCRL de série 1 contre la CIBC à l'égard des BRCRL de série 1 sera éteinte à la réception des actions ordinaires.

Billets de série 2 avec remboursement de capital à recours limité à 4,000 % (FPUNV) (titres secondaires) (BRCRL de série 2)

Le 14 septembre 2021, nous avons émis des billets de série 2 avec remboursement de capital à recours limité à 4,000 % (FPUNV) (titres secondaires) d'un montant en capital de 750 M\$. Les BRCRL de série 2 viennent à échéance le 28 janvier 2082 et portent intérêt à un taux fixe de 4,000 % par année (payable semestriellement) jusqu'au 28 janvier 2027. À compter du 28 janvier 2027 et tous les cinq ans par la suite jusqu'au 28 janvier 2077, le taux d'intérêt sera rajusté à un taux correspondant au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 3,102 %.

En parallèle avec l'émission des BRCRL de série 2, nous avons émis des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux fixe rajusté tous les cinq ans de série 54 (FPUNV) (actions de série 54) qui sont détenues dans la fiducie à recours limité, laquelle est consolidée par la CIBC, ce qui fait en sorte que les actions privilégiées de série 54 sont éliminées des états financiers consolidés de la CIBC. En cas de défaut de paiement par la CIBC du montant en capital des BRCRL de série 2, de leur prix de rachat ou des intérêts courus sur ceux-ci lorsque ces sommes sont exigibles, le seul recours de chacun des porteurs de BRCRL de série 2 se limite à sa quote-part des actions privilégiées de série 54 détenues dans la fiducie à recours limité.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, nous pouvons racheter chaque cinq ans, en totalité ou en partie, les BRCRL de série 2 à la valeur nominale au cours de la période du 28 décembre au 28 janvier inclusivement, à compter du 28 décembre 2026.

Les BRCRL de série 2 et les actions privilégiées de série 54 sont assujettis aux dispositions relatives aux FPUNV qui sont nécessaires pour qu'ils soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires de première catégorie selon Bâle III (se reporter à la section Mécanisme de conversion des FPUNV ci-après). Lorsqu'un événement déclencheur survient, chacune des actions privilégiées de série 54 détenue dans la fiducie à recours limité sera convertie automatiquement et immédiatement sans le consentement des porteurs de BRCRL de série 2 en un nombre variable d'actions ordinaires qui seront émises aux porteurs de BRCRL de série 2 en règlement du montant en principal de la totalité des BRCRL de série 2 et des intérêts courus et impayés sur ceux-ci. Toute réclamation des porteurs de BRCRL de série 2 contre la CIBC à l'égard des BRCRL de série 2 sera éteinte à la réception des actions ordinaires.

Billets de série 3 avec remboursement de capital à recours limité à 7,150 % (FPUNV) (titres secondaires) (BRCRL de série 3)

Le 15 juin 2022, nous avons émis des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 3 à 7,150 % (FPUNV) (titres secondaires) d'un montant en capital de 800 M\$. Les BRCRL de série 3 viennent à échéance le 28 juillet 2082 et portent intérêt à un taux fixe de 7,150 % par année (payable semestriellement) jusqu'au 28 juillet 2027. À compter du 28 juillet 2027 et tous les cinq ans par la suite jusqu'au 28 juillet 2077, le taux d'intérêt sera rajusté à un taux correspondant au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 4,000 %.

En parallèle avec l'émission des BRCRL de série 3, nous avons émis des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux fixe rajusté tous les cinq ans de série 55 (FPUNV) (actions de série 55) qui sont détenues dans la fiducie à recours limité, laquelle est consolidée par la CIBC, ce qui fait en sorte que les actions privilégiées de série 55 sont éliminées des états financiers consolidés de la CIBC. En cas de défaut de paiement par la CIBC du montant en capital des BRCRL de série 3, de leur prix de rachat ou des intérêts courus sur ceux-ci lorsque ces sommes sont exigibles, le seul recours de chacun des porteurs de BRCRL de série 3 se limite à sa quote-part des actions privilégiées de série 55 détenues dans la fiducie à recours limité.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, nous pouvons racheter tous les cinq ans, en totalité ou en partie, les BRCRL de série 3 à la valeur nominale au cours de la période du 28 juin au 28 juillet inclusivement, à compter du 28 juin 2027.

Les BRCRL de série 3 et les actions privilégiées de série 55 sont assujettis aux dispositions relatives aux FPUNV qui sont nécessaires pour qu'ils soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires de première catégorie selon Bâle III (se reporter à la section Mécanisme de conversion des FPUNV ci-après). Lorsqu'un événement déclencheur survient, chacune des actions privilégiées de série 55 détenue dans la fiducie à recours limité sera convertie automatiquement et immédiatement sans le consentement des porteurs de BRCRL de série 3 en un nombre variable d'actions ordinaires qui seront émises aux porteurs de BRCRL de série 3 en règlement du montant en capital de la totalité des BRCRL de série 3 et des intérêts courus et impayés sur ceux-ci. Toute réclamation des porteurs de BRCRL de série 3 contre la CIBC à l'égard des BRCRL de série 3 sera éteinte à la réception des actions ordinaires.

Billets avec remboursement de capital à recours limité (billets)

Les billets sont des instruments hybrides comportant une composante capitaux propres et une composante passif, puisque le versement d'intérêts et le remboursement du capital en trésorerie sont effectués à notre gré, car le seul recours de chacun des porteurs de billets dans l'éventualité de non-paiement se limite à sa quote-part des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de séries 53, 54 et 55 détenues dans la fiducie à recours limité. La composante passif des billets a une valeur minimale et, par conséquent, le total du produit reçu à l'émission des billets a été présenté dans les capitaux propres du bilan consolidé et tout versement d'intérêts est comptabilisé à titre de distribution prélevée de capitaux propres.

Mécanisme de conversion des FPUNV

Chacune des séries d'actions privilégiées de catégorie A susmentionnées est assujettie à la disposition relative aux FPUNV qui sont nécessaires pour que les actions soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires selon Bâle III. Par conséquent, les actions sont automatiquement converties en actions ordinaires à la survenance d'un « événement déclencheur ». Tel qu'il a été décrit dans les lignes directrices sur les normes de fonds propres, un événement déclencheur se produit lorsque le BSIF détermine que la banque n'est plus viable, ou qu'elle est sur le point de le devenir, et, si une fois tous les instruments de fonds propres d'urgence convertis et après avoir pris en compte tous les autres facteurs et toutes les autres circonstances considérés comme pertinents, il est raisonnablement probable que la viabilité de la banque sera rétablie ou maintenue ou si la banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la banque non viable. Chacune de ces actions est convertible en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant la valeur nominale de 25,00 \$ l'action (de 1 000 \$ pour les actions privilégiées de séries 53, 54, 55 et 56), plus les dividendes déclarés et non payés (sauf les actions privilégiées de séries 53, 54 et 55 lorsqu'elles sont détenues dans la fiducie à recours limité), par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal de 2,50 \$ l'action (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent). Nous avons comptabilisé les actions de séries 39, 41, 43, 47, 49, 51 et 56 à titre de capitaux propres.

Conditions rattachées aux actions privilégiées de catégorie A

En circulation au 31 octobre 2023	Dividendes semestriels par action ¹	Dividendes trimestriels par action ¹	Date de rachat la plus rapprochée donnée	Prix de rachat au comptant par action
Série 39		0,232063 \$	31 juillet 2024	25,00 \$
Série 41		0,244313	31 janvier 2025	25,00
Série 43		0,196438	31 juillet 2025	25,00
Série 47		0,367375	31 janvier 2028	25,00
Série 49		0,325000	30 avril 2024	25,00
Série 51		0,321875	31 juillet 2024	25,00
Série 56	36,825000 \$		28 septembre 2027	1 000,00

1) Les dividendes peuvent être ajustés en fonction du moment de l'émission ou du rachat.

Restrictions sur le versement de dividendes

En vertu de l'article 79 de la *Loi sur les banques* (Canada), il est interdit à une banque, y compris la CIBC, de déclarer ou de verser des dividendes sur ses actions privilégiées ou ordinaires s'il existe des motifs valables de croire que, ce faisant, la banque violerait, ou le paiement ferait en sorte qu'elle violerait, les règlements en matière de suffisance des fonds propres et de liquidités ou les directives du BSIF à la banque à l'égard des fonds propres ou des liquidités.

En outre, notre capacité à verser des dividendes sur les actions ordinaires est également limitée par les conditions rattachées aux actions privilégiées en circulation. Ces conditions prévoient que nous ne pouvons pas verser de dividendes sur nos actions ordinaires en tout temps sans l'approbation des porteurs d'actions privilégiées en circulation, à moins que tous les dividendes aux porteurs d'actions privilégiées alors payables n'aient été déclarés et versés ou encore mis de côté en vue de leur versement. Nos actions privilégiées de séries 53, 54 et 55 limitent davantage le versement des dividendes sur les actions privilégiées de catégorie A de séries 39, 41, 43, 47, 49, 51 et 56 en circulation dans certaines circonstances.

Actuellement, ces limites ne restreignent pas le paiement de dividendes sur nos actions privilégiées ou ordinaires.

Fonds propres

Objectifs, politique et procédures

Notre objectif général en matière de gestion des fonds propres est d'avoir recours à des sources de fonds propres solides et efficaces. Nous gérons nos fonds propres conformément à une politique de gestion des fonds propres approuvée par le conseil qui comprend des lignes directrices spécifiques portant sur la solidité et la composition des fonds propres, les dividendes et le rendement des fonds propres ainsi que sur la suffisance des fonds propres non consolidés des entités réglementées. Nous exerçons une surveillance constante des fonds propres afin de nous assurer que nous nous conformons aux politiques.

Chaque année, un plan à l'égard des fonds propres et les perspectives pour les trois années suivantes sont élaborés dans le cadre du plan financier, et comprennent tous les éléments importants se rapportant aux fonds propres : notamment les prévisions à l'égard de la provenance et de l'utilisation des fonds propres, y compris les résultats, les dividendes, la croissance des activités et les initiatives d'entreprise, ainsi que les échéances, les rachats et les émissions d'instruments de fonds propres. Le plan à l'égard des fonds propres est soumis à des simulations de crise dans le but de s'assurer qu'il peut tenir la route selon toutes les simulations de crise grave, mais plausible. Le niveau des fonds propres et des ratios de fonds propres fait l'objet d'un suivi tout au long de l'exercice, notamment au moyen d'une comparaison avec le plan à l'égard des fonds propres. Aucun changement important n'a été apporté aux objectifs, à la politique, aux lignes directrices et aux procédures au cours de l'exercice.

Exigences de fonds propres réglementaires, de levier et de capacité totale d'absorption des pertes (CTAP)

Le calcul des fonds propres réglementaires est assujéti aux lignes directrices du BSIF, lesquelles découlent du cadre normatif sur les fonds propres élaboré par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

La CIBC a été désignée par le BSIF comme une banque d'importance systémique nationale (BISN) au Canada et est assujéti à un supplément de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires correspondant à 1,0 % de l'actif pondéré en fonction du risque (APR). En outre, le BSIF s'attendait à ce que les BISN détiennent une réserve pour stabilité intérieure (RSI) de 3,0 % au 31 octobre 2023, alors qu'elle était de 2,5 % au 1^{er} février 2023 et avait été augmentée à compter de cette date. Ainsi, les ratios cibles applicables aux BISN, tels qu'ils ont été établis par le BSIF et tenant compte de toutes les réserves de conservation des fonds propres pour les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de première catégorie et le total des fonds propres sont respectivement de 11,0 %, 12,5 % et 14,5 %. Le 20 juin 2023, le BSIF a également annoncé une augmentation de la RSI, la faisant passer de 3,0 % à 3,5 % à compter du 1^{er} novembre 2023.

Les fonds propres réglementaires sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global (à l'exception du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et des variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre à la CIBC), ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale bancaire consolidée à des tiers, diminués des ajustements réglementaires apportés à des éléments comme le goodwill et les autres immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôt différé correspondants), certains actifs d'impôt différé, les actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies, comme ils sont présentés dans notre bilan consolidé (nets des passifs d'impôt différé correspondants), et certains placements. Les autres éléments des fonds propres de première catégorie comprennent principalement les actions privilégiées admissibles comme FPUNV, les BRCL, et les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les titres secondaires admissibles comme FPUNV, les provisions générales admissibles, ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers.

Pour compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque, le BSIF s'attend à ce que les institutions de dépôt fédérales adoptent un ratio de levier, soit une mesure des fonds propres non fondée sur le risque, au moins équivalent à 3,5 %, y compris une réserve applicable aux BISN de 0,5 %.

Le BSIF exige en outre que les BISN maintiennent un ratio de CTAP cible prudentiel (qui s'appuie sur les ratios de fonds propres fondés sur les risques) ainsi qu'un ratio de levier CTAP minimum (qui s'appuie sur le ratio de levier). Le BSIF s'attend à ce que les BISN détiennent un ratio minimum de CTAP fondé sur les risques de 21,5 % majoré des exigences de RSI alors applicables (soit 3,0 % comme mentionné précédemment), ainsi qu'un ratio de levier CTAP minimum de 7,25 %. La CTAP correspond aux fonds propres réglementaires et aux passifs admissibles à la recapitalisation interne qui comportent une échéance résiduelle supérieure à un an.

Au gré du BSIF, ces ratios de fonds propres cibles peuvent être plus élevés pour certaines institutions. Au cours des exercices clos les 31 octobre 2023 et 2022, nous nous sommes conformés aux exigences en matière de ratios de fonds propres réglementaires, de levier et de CTAP du BSIF.

Nos ratios de fonds propres, de levier et de CTAP s'établissaient comme suit¹ :

En millions de dollars, aux 31 octobre		2023	2022
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires		40 327 \$	37 005 \$
Fonds propres de première catégorie	A	45 270	41 946
Total des fonds propres		52 119	48 263
Total de l'APR	B	326 120	315 634
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires		12,4 %	11,7 %
Ratio des fonds propres de première catégorie		13,9 %	13,3 %
Ratio du total des fonds propres		16,0 %	15,3 %
Expositions du ratio de levier ²	C	1 079 103 \$	961 791 \$
Ratio de levier ²	A/C	4,2 %	4,4 %
CTAP disponible	D	100 176 \$	95 136 \$
Ratio de CTAP	D/B	30,7 %	30,1 %
Ratio de levier CTAP ²	D/C	9,3 %	9,9 %

- Les résultats pour 2022 comprenaient l'incidence des mesures transitoires pour le provisionnement des pertes de crédit attendues, annoncées par le BSIF le 27 mars 2020, qui avaient permis d'inclure dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires une partie des provisions pour pertes de crédit attendues qui aurait autrement figuré dans les fonds propres de deuxième catégorie, sous réserve de certains facteurs scalaires et de certaines restrictions. Les mesures transitoires ne sont plus applicables depuis le premier trimestre de 2023. Les résultats de 2023 reflètent l'incidence de la mise en œuvre des réformes de Bâle III qui ont pris effet le 1^{er} février 2023.
- L'exclusion temporaire des réserves auprès des banques centrales de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier, instaurée dans le contexte du début de la pandémie de COVID-19, ne s'applique plus depuis le deuxième trimestre de 2023.

Note 16 | Valeurs mobilières de Fiducie de capital CIBC

Fiducie de capital CIBC était une fiducie détenue en propriété exclusive par la CIBC et constituée en vertu des lois de la province d'Ontario. Les billets de catégorie 1 de la CIBC ont été émis le 13 mars 2009. Fiducie de capital CIBC n'était pas consolidée par la CIBC et les billets de dépôt de premier rang émis par la CIBC à Fiducie de capital CIBC étaient présentés au bilan consolidé dans le poste Dépôts – Entreprises et gouvernements.

Les billets ont été structurés de façon à ce qu'ils soient admissibles au traitement en tant que fonds propres réglementaires de première catégorie et, à ce titre, comportaient des caractéristiques analogues à celles des capitaux propres. Aux termes de la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) du BSIF, tous les billets de catégorie 1 en circulation au 1^{er} novembre 2021 ne seraient pas pris en compte dans les fonds propres réglementaires. Avec l'approbation préalable du BSIF, Fiducie de capital CIBC a racheté, le 1^{er} novembre 2021, la tranche restante de ses billets de catégorie 1, d'un capital de 300 M\$. Le prix de rachat était équivalent à 100 % du montant en capital, majoré des intérêts courus et impayés sur celui-ci jusqu'à la date de rachat exclusivement. Compte tenu du rachat des billets de catégorie 1 par Fiducie de capital CIBC, la CIBC a également racheté, le 1^{er} novembre 2021, les billets de dépôt de premier rang correspondants, émis par la CIBC à Fiducie de capital CIBC.

Note 17 | Paiements fondés sur des actions

Nous offrons à certains de nos employés et de nos administrateurs des droits à des paiements fondés sur des actions réglés en espèces ou en instruments de capitaux propres à titre de rémunération.

Programme d'octroi d'actions subalternes¹

En vertu du POAS, des équivalents d'unités d'actions (unités du POAS) sont octroyés annuellement à certains employés clés, ou en cours d'exercice à titre d'attributions spéciales. L'octroi d'actions subalternes (OAS) est réglé en espèces et en général, les droits aux actions subalternes en vertu de l'octroi s'acquiescent ou les attributions sont réglées en espèces après trois ans ou à parts égales sur trois ans à compter d'un an après l'exercice au cours duquel l'attribution a eu lieu. Des équivalents de dividendes sur les unités du POAS sont payés en espèces ou sous forme d'unités du POAS supplémentaires aux employés à la fin de cette période ou à la date de règlement.

La juste valeur à la date d'attribution de chaque unité du POAS réglée en espèces octroyée est calculée en fonction du cours moyen de clôture de l'action ordinaire à la Bourse de Toronto (TSX) pour les dix jours de Bourse précédant la date déterminée dans les dispositions du programme. À l'acquisition des droits, chaque unité du POAS est réglée en espèces en fonction du cours de clôture moyen par action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date d'acquisition des droits.

Au cours de l'exercice, les droits à 6 687 379 actions subalternes ont été attribués à un prix moyen pondéré de 63,78 \$ (droits à 5 656 353 actions subalternes attribués à un prix moyen pondéré de 73,43 \$ en 2022) et le nombre de droits à des actions subalternes en cours au 31 octobre 2023 était de 18 281 700 (17 022 399 en 2022). En 2023, la charge de rémunération relative à l'OAS, compte non tenu de l'incidence des couvertures de la variation du cours de l'action, a totalisé 224 M\$ (247 M\$ en 2022). Au 31 octobre 2023, les passifs relatifs à l'OAS, qui sont inclus dans les autres passifs, totalisaient 829 M\$ (973 M\$ en 2022).

Programme d'unités d'action en fonction du rendement¹

En vertu du PUAR, des attributions annuelles sont octroyées en décembre à certains employés clés. Les attributions d'UAR sont faites sous forme d'attributions réglées en espèces. Les droits aux UAR s'acquiescent et ces attributions sont réglées en espèces après trois ans. Les équivalents de dividendes sur les UAR sont offerts sous la forme d'UAR additionnelles.

La juste valeur à la date d'attribution de chaque UAR réglée en espèces est calculée en fonction du cours moyen de clôture de l'action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date déterminée dans les dispositions du programme. Le nombre final d'UAR dont les droits deviendront acquis variera de 75 % à 125 % du nombre initial d'unités attribuées d'après le rendement de la CIBC par rapport aux autres grandes banques canadiennes. À l'acquisition des droits, chaque UAR est réglée en espèces en fonction du cours de clôture moyen de l'action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date d'acquisition des droits.

Au cours de l'exercice, 1 842 253 UAR ont été attribuées à un prix moyen pondéré de 64,28 \$ (1 652 812 UAR attribuées à un prix moyen pondéré de 73,77 \$ en 2022). Au 31 octobre 2023, le nombre d'UAR en circulation, compte non tenu de l'incidence du rendement relatif de la CIBC, était de 5 762 949 (5 501 190 en 2022). En 2023, la charge de rémunération relative aux UAR, compte non tenu de l'incidence des couvertures de la variation du cours de l'action, a totalisé 56 M\$ (90 M\$ en 2022). Au 31 octobre 2023, les passifs relatifs aux UAR, qui sont inclus dans les autres passifs, totalisaient 277 M\$ (341 M\$ en 2022).

1) Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action supplémentaire le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés de manière rétroactive pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait eu lieu au début de l'exercice 2022.

Actions échangeables

Dans le cadre de notre acquisition de Wellington Financial au cours du premier trimestre de 2018, des attributions réglées en instruments de capitaux propres sous forme d'actions échangeables dont les droits s'acquiescent sur une période pouvant aller jusqu'à cinq ans et qui sont assorties de conditions de service particulières et de conditions d'acquisition des droits autres que celles liées au rendement sur le marché, ont été octroyées à certains employés. Les employés ont reçu des équivalents de dividendes sous la forme d'actions ordinaires additionnelles à l'acquisition des droits. La charge de rémunération associée aux actions échangeables était fondée sur la juste valeur à la date d'attribution, ajustée pour tenir compte de l'incidence des estimations les plus probables quant au respect des conditions de service et des conditions non liées au rendement sur le marché. Au moment de l'acquisition, les actions échangeables ont été attribuées à un cours de 123,99 \$, et il n'y avait aucune action échangeable dont les droits n'avaient pas été acquis au 31 octobre 2023 (100 907 en 2022). Le nombre d'actions échangeables en circulation n'a pas été touché par le fractionnement des actions ordinaires de la CIBC, à raison de deux pour une, qui a pris effet à la fermeture des bureaux le 13 mai 2022. Cependant, les employés ont reçu des actions ordinaires additionnelles au moment de l'échange afin de tenir compte du fractionnement d'actions. La charge de rémunération relative aux actions échangeables a totalisé 1 M\$ en 2023 (3 M\$ en 2022).

Régime d'unités d'actions à dividende différé / Régime de rémunération différée¹

Aux termes du régime d'UADD et du régime de rémunération différée, certains employés peuvent également choisir de recevoir des UADD plutôt que la rémunération en espèces à laquelle ils auraient autrement eu droit. De plus, certains employés clés se voient attribuer des UADD au cours de l'exercice à titre d'attributions spéciales. Les droits rattachés aux UADD s'acquiert généralement pleinement au moment de l'acquisition ou en fonction du calendrier d'acquisition des droits défini dans l'entente liée à l'attribution des UADD, et les UADD sont réglées en espèces à une date au cours de la période précisée dans les modalités du régime. Les employés reçoivent des équivalents de dividendes sous la forme d'UADD additionnelles.

La juste valeur à la date d'attribution de chaque UADD réglée en espèces qui n'est pas attribuée en vertu du régime de rémunération différée est calculée en fonction du cours moyen de clôture de l'action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date déterminée dans les dispositions du programme. Ces UADD sont réglées en espèces après la cessation d'emploi de l'employé en fonction du cours de clôture moyen par action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date de versement. La juste valeur à la date d'attribution des attributions aux termes du régime de rémunération différée est fondée sur le cours de clôture de l'action à la Bourse de New York (NYSE) le dernier jour du trimestre de l'année civile. Lors de la distribution, chaque UADD est réglée en espèces en fonction du cours de clôture moyen par action ordinaire à la NYSE pour les dix jours de Bourse précédant la date de la distribution.

Au cours de l'exercice, 310 647 UADD ont été attribuées à un prix moyen pondéré de 64,15 \$ (315 545 UADD attribuées à un prix moyen pondéré de 73,54 \$ en 2022), et le nombre d'UADD en circulation au 31 octobre 2023 était de 2 048 785 (2 079 118 en 2022). En 2023, la charge de rémunération relative aux UADD, compte non tenu de l'incidence des couvertures de la variation du cours de l'action, a totalisé (5) M\$ (2 M\$ en 2022). Au 31 octobre 2023, les passifs relatifs aux UADD, qui sont inclus dans les autres passifs, totalisaient 135 M\$ (147 M\$ en 2022).

1) Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action additionnelle le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés de manière rétroactive pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait eu lieu au début de l'exercice 2022.

Régimes des administrateurs

Chaque administrateur qui n'est ni un dirigeant ni un employé de la CIBC peut choisir de recevoir 1) les honoraires annuels en capitaux propres sous forme d'UADD ou d'actions ordinaires en vertu du régime UADD ou d'actions ordinaires des administrateurs ou 2) en partie ou en totalité, sa rémunération en espèces, en actions ordinaires ou en UADD en vertu du Régime d'achat d'actions à l'intention des administrateurs non dirigeants.

La valeur des UADD créditées à un administrateur lui est payable lorsque ce dernier n'est plus administrateur ou employé de la CIBC ou d'une société membre du groupe de la CIBC, et dans le cas des administrateurs assujettis à l'article 409A du *United States Internal Revenue Code of 1986*, dans sa version modifiée, l'administrateur ne doit fournir aucun service à la CIBC ni à aucune de ses sociétés contrôlées à titre de fournisseur indépendant. De plus, en vertu du régime UADD ou d'actions ordinaires des administrateurs, la valeur des UADD est payable à l'administrateur uniquement si ce dernier et la CIBC ne sont pas « liés » ou « affiliés », conformément à la définition de ces termes dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Les autres charges autres que d'intérêts relatives aux composantes des UADD de ces régimes, compte non tenu de l'incidence des couvertures de la variation du cours de l'action, ont totalisé (1) M\$ en 2023 ((4) M\$ en 2022). Au 31 octobre 2023, les passifs relatifs aux UADD, qui sont inclus dans les autres passifs, totalisaient 15 M\$ (26 M\$ en 2022).

Régimes d'options sur actions

En vertu du ROSAE, des options sur actions sont attribuées périodiquement à certains employés clés. Ces options confèrent à l'employé le droit de souscrire auprès de la CIBC des actions ordinaires à un prix fixe qui n'est pas inférieur au cours de clôture des actions le jour de Bourse précédant immédiatement la date d'attribution. En général, les droits rattachés aux options sont acquis à la fin de la quatrième année et expirent dix ans après la date d'attribution.

Les tableaux suivants présentent un résumé des activités des options sur actions et fournissent des précisions supplémentaires sur les options sur actions en cours et comportant des droits acquis.

Aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates

	2023		2022	
	Nombre d'options sur actions ¹	Prix d'exercice moyen pondéré ^{1, 2}	Nombre d'options sur actions ¹	Prix d'exercice moyen pondéré ¹
En cours au début de l'exercice	11 438 024	57,73 \$	10 295 854	53,34 \$
Attribuées	3 490 610	59,39	2 565 310	70,05
Exercées ³	(212 090)	27,20	(1 362 340)	48,42
Auxquelles il a été renoncé	(28 465)	62,09	(60 800)	56,08
Annulées/échues	—	—	—	—
En cours à la fin de l'exercice	14 688 079	58,47 \$	11 438 024	57,73 \$
Exercables à la fin de l'exercice	5 807 176	54,42 \$	4 381 128	53,03 \$
Pouvant être attribuées	10 679 377		14 141 522	
Réservées à des fins d'émission future	25 367 456		25 579 546	

1) Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Le nombre d'options sur actions et le prix d'exercice moyen pondéré ont été ajustés afin de refléter le fractionnement d'actions de manière à ce que ce dernier n'ait pas d'incidence sur la valeur des options sur actions en circulation et des options dont les droits ont été acquis par les employés.

2) Les prix d'exercice moyens pondérés des options libellées en monnaie étrangère attribuées et exercées pendant l'exercice sont convertis à l'aide des taux de change en vigueur à la date d'attribution et à la date de règlement, respectivement. Le prix d'exercice moyen pondéré des soldes au 31 octobre 2023 reflète la conversion des options libellées en monnaie étrangère au taux de change de fin d'exercice.

3) Le cours moyen pondéré à la date d'exercice était de 59,49 \$ (76,35 \$ en 2022).

Au 31 octobre 2023

	Options sur actions en cours ¹			Options sur actions comportant des droits acquis ¹	
	Nombre en cours	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre en cours	Prix d'exercice moyen pondéré
Fourchette des prix d'exercice					
Entre 1,00 \$ et 30,00 \$	20 928	0,33	25,60 \$	20 928	25,60 \$
Entre 30,01 \$ et 40,00 \$	169 312	1,86	31,70	169 312	31,70
Entre 40,01 \$ et 50,00 \$	678 030	1,44	47,71	678 030	47,71
Entre 50,01 \$ et 60,00 \$	10 087 139	6,72	56,61	3 759 480	55,05
Entre 60,01 \$ et 70,00 \$	1 179 426	4,12	60,01	1 179 426	60,01
Entre 70,01 \$ et 80,00 \$	2 553 244	8,10	70,05	–	70,05
	14 688 079	6,44	58,47 \$	5 807 176	54,42 \$

La juste valeur des options attribuées au cours de l'exercice a été mesurée à la date d'attribution selon le modèle d'options Black-Scholes. Les hypothèses du modèle sont fondées sur des données observables sur le marché à l'égard du taux d'intérêt sans risque et du rendement des actions, sur les dispositions contractuelles portant sur le prix d'exercice et sur le passé quant à la durée prévue. Les hypothèses relatives à la volatilité sont les estimations les plus probables à l'égard de la volatilité présumée du marché et l'atteinte du prix d'exercice et de la durée prévue des options.

Les hypothèses moyennes pondérées suivantes ont servi de données au modèle d'options Black-Scholes afin de déterminer la juste valeur des options à la date d'attribution :

Pour les exercices clos les 31 octobre	2023	2022
Hypothèses moyennes pondérées		
Taux d'intérêt sans risque	3,27 %	1,84 %
Taux de rendement prévu des actions	6,84 %	5,80 %
Volatilité prévue du cours des actions	19,86 %	18,03 %
Durée prévue	6 ans	6 ans
Cours de l'action/prix d'exercice ¹	59,39 \$	70,05 \$

Pour 2023, la juste valeur moyenne pondérée¹ à la date d'attribution des options s'élevait à 4,41 \$ (4,68 \$ en 2022).

La charge de rémunération relative aux options sur actions a atteint 12 M\$ en 2023 (21 M\$ en 2022).

1) Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action additionnelle le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés de manière rétroactive pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait eu lieu au début de l'exercice 2022.

Régime d'achat d'actions par les employés

Au Canada, en vertu de notre RAAE, les employés admissibles peuvent choisir, chaque année, que toute tranche de leur salaire admissible soit retenue pour l'achat d'actions ordinaires. Nous versons un montant égal à 50 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 3 % du salaire admissible, sous réserve d'un plafond annuel de 2 250 \$. Après deux ans de participation continue au régime de l'employé, les droits à nos cotisations sont acquis, et les droits à toutes les cotisations ultérieures sont acquis dès le versement des cotisations. Des régimes similaires d'achat d'actions par les employés existent dans d'autres régions à l'échelle mondiale où, chaque année, les employés admissibles peuvent choisir de faire retenir une tranche de leur salaire admissible afin d'acheter des actions ordinaires, avec cotisation correspondante de l'employeur, selon les dispositions de chaque régime. Les cotisations salariales au RAAE servent à l'acquisition d'actions ordinaires émises sur le capital autorisé. CIBC FirstCaribbean gère un RAAE sur place, dont le fiduciaire du régime emploie les cotisations pour acheter des actions ordinaires de CIBC FirstCaribbean sur le marché libre.

Nos cotisations, qui sont passées en charges dès qu'elles sont engagées, ont totalisé 60 M\$ en 2023 (57 M\$ en 2022).

Note 18 | Avantages postérieurs à l'emploi

Nous sommes le promoteur de régimes de retraite et postérieurs à l'emploi à l'intention de nos employés admissibles dans plusieurs pays, dont le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni et les Caraïbes. Nos régimes de retraite comprennent des régimes enregistrés de retraite à prestations définies par capitalisation, des arrangements supplémentaires, qui procurent des prestations de retraite en sus des plafonds établis par la loi, et des régimes à cotisations définies. Nous offrons également des prestations pour soins de santé, de l'assurance-vie et d'autres avantages aux employés et aux retraités admissibles. Les actifs des régimes et les obligations au titre des prestations définies liés aux régimes de retraite à prestations définies sont évalués aux fins comptables au 31 octobre de chaque exercice.

Caractéristiques, situation de capitalisation et risques liés aux régimes

Régimes de retraite

Les régimes de retraite comprennent les régimes de retraite offerts au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes par la CIBC. Les régimes de retraite offerts au Canada par la CIBC constituent environ 90 % de notre obligation consolidée au titre des prestations définies. Tous nos régimes de retraite offerts au Canada sont des régimes de retraite à prestations définies, le plus important étant notre principal régime de retraite canadien (régime de retraite de la CIBC), qui comprend environ 66 000 participants actifs, des retraités et des participants dont les prestations sont différées.

Le régime de retraite de la CIBC offre aux participants des prestations de retraite mensuelles calculées selon une formule prescrite applicable au régime de retraite, qui est fondée sur le montant maximal de gains annuels ouvrant droit à pension, le salaire moyen à la retraite et les années de service inscrites au régime. Une période d'attente de deux ans est exigée avant que des membres puissent adhérer au régime de retraite de la CIBC.

Le régime de retraite de la CIBC est capitalisé par l'intermédiaire d'une fiducie distincte. Les évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation sont effectuées par l'actuaire externe du régime au moins une fois tous les trois ans ou plus souvent si les lois canadiennes régissant les régimes de retraite l'exigent pour déterminer les exigences de capitalisation minimales de la CIBC ainsi que les cotisations permises maximales. Tout déficit mis au jour par les évaluations aux fins de la capitalisation doit généralement être capitalisé sur une période pouvant aller jusqu'à quinze ans. La politique de capitalisation des régimes de retraite de la CIBC consiste à verser au moins les cotisations annuelles minimales requises selon les règlements. Les versements en sus des cotisations minimales exigées sont faits de façon discrétionnaire.

Le régime de retraite de la CIBC est agréé auprès du BSIF et de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et il est assujéti aux lois et règlements applicables aux régimes de retraite de compétence fédérale.

Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite procurant l'assurance soins de santé offerts au Canada, aux États-Unis et dans les Caraïbes par la CIBC (autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux fins de la présentation de l'information financière). L'autre régime d'avantages postérieurs à l'emploi offert au Canada par la CIBC (régime d'avantages postérieurs à l'emploi du Canada) constitue plus de 93 % de notre obligation consolidée au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Le régime d'avantages postérieurs à l'emploi du Canada offre une assurance soins de santé, une assurance de soins dentaires et une assurance-vie aux retraités qui satisfont à certains critères d'admissibilité, notamment l'âge et les années de service. La CIBC rembourse la totalité des coûts des prestations pour les employés admissibles ayant pris leur retraite avant le 1^{er} janvier 2009, alors que le niveau des cotisations pour les avantages au titre des soins médicaux et dentaires pour les employés admissibles ayant pris leur retraite après cette date a été établi à un niveau déterminé. Le régime est capitalisé par répartition.

Modifications des avantages

Le régime de retraite de la CIBC a été modifié en 2023 pour instaurer des plafonds sur les gains ouvrant droit à pension fondés sur le niveau d'emploi à compter du 1^{er} novembre 2023. Cette modification a été communiquée aux participants du régime au quatrième trimestre de 2023 et a entraîné des coûts de services passés négatifs de 73 M\$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2023. Aucune modification importante n'a été apportée aux modalités de nos régimes de retraite à prestations définies au Canada en 2022. Certaines modifications ont été apportées à nos autres régimes de retraite en 2023, ce qui a entraîné des coûts de services passés, et à nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en 2022, ce qui a entraîné des coûts de services passés négatifs.

Risques

Les régimes de retraite à prestations définies de la CIBC exposent le groupe à des risques actuariels (notamment le risque de longévité), au risque de change, au risque de taux d'intérêt, au risque de marché (d'investissement) et aux risques liés à l'inflation des coûts des soins de santé.

Le régime de retraite de la CIBC a recours à une stratégie de superposition de change qui peut employer des contrats à terme ou des instruments similaires pour gérer et atténuer son risque de change.

Le risque de taux d'intérêt est géré conformément à la stratégie de placement axée sur les passifs dans le cadre du régime de retraite de la CIBC grâce à une combinaison d'obligations physiques, de superpositions financées au sein du marché de la mise en pension de titres ou de dérivés.

Le risque de marché (d'investissement) est atténué par un processus de composition de portefeuilles multiactifs permettant une diversification parmi une variété d'inducteurs du risque de marché.

Le recours à des dérivés dans le cadre du régime de retraite de la CIBC est régi par la politique en matière de dérivés qui a été approuvée par le Comité de gestion des prestations de retraite (CGPR) et qui permet le recours à des dérivés pour gérer les risques à la discrétion du Comité de placement des régimes de pension (CPRP). Outre la gestion du risque de taux d'intérêt, les stratégies de réduction et d'atténuation des risques peuvent comprendre la couverture du risque de change, du risque d'écart de taux ou du risque lié aux actions. La politique en matière de dérivés autorise également le recours à des dérivés pour accroître les rendements du régime.

Gouvernance des régimes

Tous les régimes de retraite de la CIBC sont régis par des comités de retraite locaux, la haute direction ou le conseil des fiduciaires; cependant, toutes les modifications importantes apportées aux régimes exigent l'approbation du Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction (CRRPD). Dans le cas des régimes de retraite offerts au Canada, le CRRPD est responsable d'établir la stratégie à l'égard des régimes de retraite, d'évaluer les questions importantes relatives aux risques, d'évaluer la performance, y compris la situation de capitalisation, et d'approuver les modifications importantes apportées à la structure des régimes et à leur gouvernance.

Bien que les politiques de placement précises soient déterminées selon les régimes afin de tenir compte des caractéristiques propres à chaque régime, les politiques de placement applicables à tous les régimes comprennent l'optimisation de la relation risque-rendement au moyen d'un portefeuille comportant différentes catégories d'actifs et diversifié par segment du marché, secteur économique et émetteur. Les objectifs visent à s'assurer que les prestations promises au titre de nos régimes par capitalisation seront respectées, à maximiser le rendement à long terme sans compromettre la sécurité des régimes respectifs, à gérer les cotisations au même titre que la stabilité de la situation de capitalisation et à mettre en œuvre toutes les politiques de manière efficace sur le plan des coûts. Les placements dans des titres de créance et de participation négociés sur le marché (détenus directement ou indirectement par l'entremise de fonds de placement) représentent la répartition d'actifs la plus importante.

Le recours aux dérivés se limite aux fins et aux instruments décrits dans la politique en matière de dérivés du régime de retraite de la CIBC, qui comprennent l'utilisation de titres de créance ou de participation synthétiques, la couverture de change, la réduction des risques et l'accroissement des rendements.

Les placements dans des catégories d'actifs précises sont encore plus diversifiés entre les fonds, les gestionnaires, les stratégies, les secteurs d'activité et les secteurs géographiques en fonction des caractéristiques propres à chaque catégorie d'actifs.

Le risque de chacune de ces catégories d'actifs sera déterminé par notre évaluation des besoins à l'égard des actifs des régimes et de la conjoncture et des conditions du marché financier. Les facteurs évalués avant l'approbation de la catégorie d'actifs comprennent les facteurs démographiques, les obligations de distribution des flux de trésorerie, les exigences de liquidités, les hypothèses actuarielles, l'augmentation prévue des prestations et les exigences de capitalisation du régime.

C'est essentiellement au CPRP que revient la gestion des actifs des divers régimes offerts au Canada. Ce comité est composé de membres de la direction de la CIBC. Le CPRP est chargé de la nomination et de la résiliation du mandat des gestionnaires de placement (y compris Gestion d'actifs CIBC inc., filiale en propriété exclusive de la CIBC), qui disposent d'une certaine latitude à l'égard des placements selon des fourchettes de répartition cible de l'actif établies par le CGPR. Si la répartition réelle d'un fonds dépasse les fourchettes établies, les actifs sont rééquilibrés, au besoin, pour les ramener dans les fourchettes de la répartition cible de l'actif. De façon périodique, un appariement de l'actif et du passif est effectué, au cours duquel les répercussions des politiques stratégiques de placement font l'objet d'une analyse.

Le CGPR assume principalement la gestion des évaluations actuarielles des divers régimes de retraite au Canada. Le CGPR est responsable d'approuver les hypothèses actuarielles qui serviront à évaluer les régimes de retraite et de faire des recommandations à la haute direction de la CIBC sur le niveau de capitalisation annuel pour les régimes de retraite offerts au Canada.

Les comités locaux avec des mandats semblables assurent la gestion de nos régimes de retraite offerts à l'extérieur du Canada et font un compte rendu chaque année au CRRPD sur toutes les activités importantes de gouvernance.

Montants comptabilisés dans le bilan consolidé

Les tableaux ci-après présentent la situation financière de nos régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni, ainsi que de nos filiales des Caraïbes. Cette information ne tient pas compte d'autres régimes secondaires gérés par certaines de nos filiales parce qu'ils ne sont pas importants.

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2023	2022	2023	2022
Obligation au titre des prestations définies				
Solde au début de l'exercice	7 040 \$	8 564 \$	436 \$	549 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	212	265	5	7
Coût des services passés	(69)	–	–	(8)
Coût financier pour l'obligation au titre des prestations définies	380	303	23	19
Profits sur les règlements	–	1	–	–
Cotisations salariales	4	4	–	–
Prestations versées	(362)	(379)	(29)	(27)
Prestations spéciales de cessation d'emploi	2	(1)	–	–
Variations des taux de change et autres ¹	16	58	1	6
Écarts actuariels nets liés à l'obligation au titre des prestations définies	(163)	(1 775)	(14)	(110)
Solde à la fin de l'exercice	7 060 \$	7 040 \$	422 \$	436 \$
Actifs des régimes				
Juste valeur au début de l'exercice	8 435 \$	9 904 \$	– \$	– \$
Produits d'intérêts générés par les actifs des régimes ²	460	360	–	–
Écarts actuariels nets sur les actifs des régimes ²	(493)	(1 592)	–	–
Cotisations patronales	36	79	29	27
Cotisations salariales	4	4	–	–
Prestations versées	(362)	(379)	(29)	(27)
Règlements et prestations spéciales de cessation d'emploi	–	(1)	–	–
Frais d'administration liés aux régimes	(7)	(8)	–	–
Variations des taux de change et autres ¹	18	68	–	–
Juste valeur à la fin de l'exercice	8 091 \$	8 435 \$	– \$	– \$
Actif (passif) net au titre des prestations définies	1 031	1 395	(422)	(436)
Provision pour moins-value ³	(16)	(16)	–	–
Actif (passif) net au titre des prestations définies, net de la provision pour moins-value	1 015 \$	1 379 \$	(422)\$	(436)\$

- 1) L'exercice 2022 comprenait l'ajout des obligations au titre des prestations définies et des actifs relatifs aux régimes de retraite et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des filiales non significatives, dont le passif net au titre des prestations définies se chiffrait à 3 M\$ au 31 octobre 2022.
- 2) Le rendement réel sur les actifs des régimes se chiffrait à une perte de 33 M\$ pour l'exercice (perte de 1 232 M\$ en 2022).
- 3) La provision pour moins-value reflète l'incidence du plafond de l'actif pour les régimes assortis d'un actif net au titre des prestations définies.

L'actif (le passif) net au titre des prestations définies, net de la provision pour moins-value, est inclus dans les autres actifs et les autres passifs comme suit :

En millions de dollars, aux 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2023	2022	2023	2022
Autres actifs	1 055 \$	1 420 \$	– \$	– \$
Autres passifs	(40)	(41)	(422)	(436)
	1 015 \$	1 379 \$	(422)\$	(436)\$

L'obligation au titre des prestations définies et les actifs des régimes par région se présentent comme suit :

En millions de dollars, aux 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2023	2022	2023	2022
Obligation au titre des prestations définies				
Canada	6 373 \$	6 382 \$	392 \$	405 \$
États-Unis, Royaume-Uni et Caraïbes	687	658	30	31
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	7 060 \$	7 040 \$	422 \$	436 \$
Actifs des régimes				
Canada	7 292 \$	7 666 \$	– \$	– \$
États-Unis, Royaume-Uni et Caraïbes	799	769	–	–
Actifs des régimes à la fin de l'exercice	8 091 \$	8 435 \$	– \$	– \$

Montants comptabilisés dans le compte de résultat consolidé

La charge nette au titre des régimes à prestations définies au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes se présente comme suit :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2023	2022	2023	2022
Coût des services rendus au cours de l'exercice ¹	212 \$	265 \$	5 \$	7 \$
Coût des services passés	(69)	–	–	(8)
Profits sur les règlements	–	1	–	–
Coût financier pour l'obligation au titre des prestations définies	380	303	23	19
Produits d'intérêts générés par les actifs des régimes	(460)	(360)	–	–
Charges d'intérêt liées à l'effet du plafond de l'actif	1	1	–	–
Prestations spéciales de cessation d'emploi	2	–	–	–
Frais d'administration liés aux régimes	7	8	–	–
Charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies comptabilisée en résultat net	73 \$	218 \$	28 \$	18 \$

1) Le coût des services rendus au cours des exercices 2023 et 2022 a été calculé à l'aide de taux d'actualisation distincts de respectivement 5,44 % et 3,61 %, afin de tenir compte des prestations futures de plus longue durée liées aux avantages que gagneront les participants actifs du régime au cours de l'année de service supplémentaire.

Montants comptabilisés dans l'état du résultat global consolidé

La réévaluation nette des profits (pertes) comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global pour nos régimes de retraite à prestations définies au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes se présente comme suit :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2023	2022	2023	2022
Écarts actuariels liés à l'obligation au titre des prestations définies découlant des changements à ce qui suit :				
Hypothèses démographiques	(1)\$	5 \$	– \$	– \$
Hypothèses financières	200	2 033	11	106
Expérience	(36)	(263)	3	4
Écarts actuariels nets sur les actifs des régimes	(493)	(1 592)	–	–
Variations du plafond de l'actif excluant les produits d'intérêts	1	2	–	–
Profits nets (pertes nettes) de réévaluation comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global	(329)\$	185 \$	14 \$	110 \$

Régimes à prestations définies offerts au Canada

Puisque les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi offerts au Canada constituent environ 90 % de notre obligation au titre des prestations définies consolidées, ils sont visés par les informations présentées dans ce qui suit.

Ventilation de l'obligation au titre des prestations définies et profil des échéances

La répartition de l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada entre les participants actifs, les retraités et les participants dont les prestations sont différées se présente comme suit :

En millions de dollars, aux 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2023	2022	2023	2022
Participants actifs	3 043 \$	3 164 \$	75 \$	75 \$
Participants dont les prestations sont différées	415	410	–	–
Retraités	2 915	2 808	317	330
Total	6 373 \$	6 382 \$	392 \$	405 \$

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada se présente comme suit :

Aux 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2023	2022	2023	2022
Durée moyenne pondérée en années	12,4	12,7	10,2	10,4

Actifs des régimes

Les principales catégories d'actifs au titre des régimes de retraite à prestations définies offerts au Canada se présentent comme suit :

En millions de dollars, aux 31 octobre	2023		2022	
Catégorie d'actifs¹				
Titres de participation canadiens ²	430 \$	6 %	421 \$	5 %
Titres de créance ³				
Obligations d'État	3 872	53	3 724	48
Obligations de sociétés	519	7	1 193	16
	4 391	60	4 917	64
Fonds d'investissement ⁴				
Fonds d'actions canadiennes	27	–	22	–
Fonds d'actions américaines	454	6	435	6
Fonds d'actions internationales ⁵	30	1	26	1
Fonds d'actions mondiales ⁵	1 081	15	1 083	14
Fonds de titres à revenu fixe	92	1	86	1
	1 684	23	1 652	22
Divers ²				
Placements non traditionnels ⁶	2 463	34	2 396	31
Trésorerie et équivalents de trésorerie et autres	226	3	421	6
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	–	–	485	6
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres et valeurs vendues à découvert	(1 902)	(26)	(2 626)	(34)
	787	11	676	9
	7 292 \$	100 %	7 666 \$	100 %

- 1) Les catégories d'actifs reposent sur un classement en fonction du risque, y compris les expositions synthétiques au moyen de dérivés. Au 31 octobre 2023, la juste valeur des dérivés représentait un passif dérivé net de 49 M\$ (actif dérivé net de 24 M\$ en 2022).
- 2) Les actifs des régimes de retraite comprennent des valeurs mobilières émises par la CIBC et des dépôts de néant (néant en 2022), ce qui représente néant du total des actifs des régimes offerts au Canada (néant en 2022). Aux 31 octobre 2023 et 2022, la totalité des titres de participation détenus avaient des cours quotidiens dans des marchés actifs, sauf les fonds de couverture, les titres de sociétés d'infrastructure et les titres de participation de sociétés fermées.
- 3) Aux 31 octobre 2023 et 2022, la totalité des titres de créance détenus étaient de qualité supérieure, dont une tranche de 142 M\$ (341 M\$ en 2022) avait des cours quotidiens dans des marchés actifs.
- 4) Des fonds de placement d'un montant de 26 M\$ (23 M\$ en 2022) étaient détenus directement au 31 octobre 2023 et avaient des cours quotidiens dans des marchés actifs.
- 5) Les fonds d'actions mondiales comprennent des placements en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, alors que les fonds d'actions internationales ne comprennent aucun placement en Amérique du Nord.
- 6) Comprennent les fonds de titres de sociétés fermées, de titres de sociétés d'infrastructure, de titres de créance privés et de titres immobiliers.

Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses moyennes pondérées employées pour calculer l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada se présentent comme suit :

Aux 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2023	2022	2023	2022
Taux d'actualisation	5,7 %	5,4 %	5,7 %	5,5 %
Taux de croissance de la rémunération ¹	2,5 %	2,5 %	s. o.	s. o.

- 1) Les taux de croissance de la rémunération de 2023 et de 2022 font état de l'utilisation d'un tableau des hypothèses relatives au taux de croissance des salaires qui est fondé sur l'âge et la durée des fonctions des employés. Le tableau mène à un taux de croissance moyen des salaires pondéré d'environ 2,5 % par année (2,5 % en 2022), s. o. Sans objet.

Les hypothèses concernant la mortalité future se fondent sur des statistiques et des tableaux de mortalité publiés. Les espérances de vie actuelles sous-tendant les valeurs de l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada se présentent comme suit (en années) :

Aux 31 octobre	2023	2022
Espérance de vie des retraités actuellement âgés de 65 ans		
Hommes	23,5	23,5
Femmes	24,6	24,6
Espérance de vie à 65 ans des participants actuellement âgés de 45 ans		
Hommes	24,5	24,4
Femmes	25,5	25,5

Les taux tendanciels hypothétiques des coûts de soins de santé de nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au Canada offrant des prestations de soins de santé, de soins dentaires et de l'assurance-vie sont comme suit :

Pour les exercices clos les 31 octobre	2023	2022
Taux tendanciels hypothétiques des coûts de soins de santé pour le prochain exercice	4,8 %	4,8 %
Taux auquel le taux tendanciel des coûts de soins de santé devrait diminuer	4,0 %	4,0 %
Exercice au cours duquel le taux atteint le taux tendanciel ultime	2040	2040

Analyse de sensibilité

Des changements raisonnablement possibles apportés à l'une des principales hypothèses actuarielles, alors que toutes les autres hypothèses demeurent inchangées, influeraient sur l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada de la façon suivante :

	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
Augmentation (diminution) estimée de l'obligation au titre des prestations définies	2023	2023
En millions de dollars, aux 31 octobre		
Taux d'actualisation (variation de 100 points de base)		
Diminution de l'hypothèse	824 \$	42 \$
Augmentation de l'hypothèse	(725)	(35)
Taux de croissance de la rémunération (variation de 100 points de base)		
Diminution de l'hypothèse	(157)	–
Augmentation de l'hypothèse	178	–
Taux tendanciels des coûts de soins de santé (variation de 100 points de base)		
Diminution de l'hypothèse	s. o.	(17)
Augmentation de l'hypothèse	s. o.	20
Mortalité future		
Diminution de l'espérance de vie de une année	(133)	(8)
Augmentation de l'espérance de vie de une année	138	10

s. o. Sans objet.

Les analyses de sensibilité ci-dessus ne sont fournies qu'à titre indicatif et doivent être envisagées avec prudence puisqu'elles ont été calculées individuellement sans que les autres hypothèses soient modifiées. En pratique, des modifications apportées à une hypothèse peuvent entraîner des changements à une autre hypothèse, ce qui peut amplifier ou amoindrir les sensibilités présentées.

Flux de trésorerie futurs*Cotisations en espèces*

L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite de la CIBC à des fins de capitalisation remonte au 31 octobre 2022. La prochaine évaluation actuarielle du régime aux fins de capitalisation sera en date du 31 octobre 2023.

Les cotisations minimales de 2024 devraient atteindre 130 M\$ pour le régime de retraite de la CIBC et 29 M\$ pour les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au Canada. Ces estimations sont susceptibles de changer, car les cotisations dépendent de divers facteurs, dont le rendement du marché, les exigences réglementaires et la capacité de la direction à modifier la politique de capitalisation.

Prestations futures prévues

Les prestations futures prévues de nos régimes au Canada au cours des dix prochains exercices se présentent comme suit :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2024	2025	2026	2027	2028	2029–2033	Total
Régimes de retraite à prestations définies	377 \$	376 \$	390 \$	402 \$	414 \$	2 247 \$	4 206 \$
Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	29	29	30	30	31	159	308
	406 \$	405 \$	420 \$	432 \$	445 \$	2 406 \$	4 514 \$

Régimes de retraite à cotisations définies et autres régimes

Nous offrons également des régimes à cotisations définies à certains employés et nous versons des cotisations à des régimes de retraite d'État. La charge comptabilisée dans le compte de résultat consolidé au titre de ces régimes se présente comme suit :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2023	2022
Régimes de retraite à cotisations définies	60 \$	49 \$
Régimes de retraite d'État ¹	194	171
	254 \$	220 \$

1) Comprennent le Régime de pensions du Canada, le Régime des rentes du Québec et la *Federal Insurance Contributions Act* des États-Unis.

Note 19 | Impôt sur le résultat**Total de l'impôt sur le résultat**

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2023	2022
Compte de résultat consolidé		
Provision pour (reprise de) l'impôt exigible		
Ajustements pour les exercices antérieurs	607 \$	35 \$
Charge d'impôt exigible	1 411	1 741
	2 018	1 776
Provision pour (reprise de) l'impôt différé		
Ajustements pour les exercices antérieurs	(11)	(27)
Incidence des variations dans les taux d'impôt et les lois fiscales	(10)	(4)
Naissance et résorption des différences temporaires	(66)	(15)
	(87)	(46)
	1 931	1 730
Autres éléments du résultat global	(219)	(268)
Total du résultat global	1 712 \$	1 462 \$

Composantes de l'impôt sur le résultat

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2023	2022
Impôt exigible		
Fédéral	748 \$	627 \$
Provincial	481	429
Étranger	634	459
	1 863	1 515
Impôt différé		
Fédéral	(37)	51
Provincial	(24)	37
Étranger	(90)	(141)
	(151)	(53)
	1 712 \$	1 462 \$

Nous sommes assujettis à l'impôt canadien sur le résultat des centres bancaires à l'étranger. Les résultats des filiales étrangères seraient normalement assujettis à l'impôt canadien seulement lorsqu'ils sont rapatriés au Canada. Les impôts canadiens additionnels qui seraient exigibles si tous les résultats non distribués des filiales étrangères étaient distribués à la société mère canadienne sous forme de dividendes sont estimés à néant.

Les taux d'impôt effectifs figurant dans le compte de résultat consolidé sont différents des taux d'impôt fédéral et provincial combinés du Canada, comme il est indiqué dans le tableau ci-après :

Rapprochement de l'impôt sur le résultat

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2023	2022
Taux d'impôt fédéral et provincial combinés du Canada appliqués au résultat avant impôt sur le résultat	1 936 \$	27,8 %
Ajustements de l'impôt sur le résultat pour tenir compte de ce qui suit :		
Établissements à l'étranger assujettis à des taux d'impôt différents	(332)	(4,8)
Résultat exonéré d'impôt	(184)	(2,7)
Variations du taux d'impôt sur les soldes d'impôt différé	(10)	(0,1)
Incidence de la quote-part du résultat de placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(2)	–
Dividende pour la relance au Canada (DRC)	525	7,5
Divers	(2)	–
	5	0,1
Impôt sur le résultat figurant dans le compte de résultat consolidé	1 931 \$	27,7 %

Impôt différé

Sources et variations de l'actif d'impôt différé et du passif d'impôt différé

Actif d'impôt différé

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	Provision pour pertes sur créances	Immobilisations corporelles	Prestations de retraite et avantages du personnel	Provisions	Réévaluation des instruments financiers	Reports en avant de pertes fiscales ¹	Divers	Total de l'actif
2023								
Solde au début de l'exercice	256 \$	6 \$	275 \$	92 \$	125 \$	6 \$	264 \$	1 024 \$
Montant comptabilisé dans le résultat net	142	(1)	12	(39)	(7)	(1)	25	131
Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	–	–	70	–	(27)	–	16	59
Divers ²	3	(1)	(46)	–	–	(1)	(1)	(46)
Solde à la fin de l'exercice	401 \$	4 \$	311 \$	53 \$	91 \$	4 \$	304 \$	1 168 \$
2022								
Solde au début de l'exercice	222 \$	40 \$	307 \$	103 \$	24 \$	5 \$	215 \$	916 \$
Montant comptabilisé dans le résultat net	24	3	(25)	(12)	(3)	2	49	38
Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	–	–	(16)	–	104	–	–	88
Divers ²	10	(37)	9	1	–	(1)	–	(18)
Solde à la fin de l'exercice	256 \$	6 \$	275 \$	92 \$	125 \$	6 \$	264 \$	1 024 \$

Passif d'impôt différé

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Prestations de retraite et avantages du personnel	Goodwill	Réévaluation des instruments financiers	Divers	Total du passif
2023							
Solde au début de l'exercice	(341)\$	(69)\$	(71)\$	(89)\$	(13)\$	(6)\$	(589)\$
Montant comptabilisé dans le résultat net	(50)	1	1	(2)	–	6	(44)
Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	–	–	5	–	–	–	5
Divers ²	(1)	1	49	–	–	–	49
Solde à la fin de l'exercice	(392)\$	(67)\$	(16)\$	(91)\$	(13)\$	– \$	(579)\$
2022							
Solde au début de l'exercice	(327)\$	(82)\$	(24)\$	(88)\$	(19)\$	(12)\$	(552)\$
Montant comptabilisé dans le résultat net	(10)	(23)	33	(2)	4	6	8
Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	–	–	(81)	–	–	–	(81)
Divers ²	(4)	36	1	1	2	–	36
Solde à la fin de l'exercice	(341)\$	(69)\$	(71)\$	(89)\$	(13)\$	(6)\$	(589)\$
Actifs d'impôt différé, montant net, au 31 octobre 2023							589 \$
Actifs d'impôt différé, montant net, au 31 octobre 2022							435 \$

1) Les effets de l'impôt différé sur les reports en avant de pertes fiscales comprennent un montant de 4 M\$ (6 M\$ en 2022) lié aux pertes d'exploitation (dont un montant de 2 M\$ est lié à la région du Canada et un montant de 2 M\$ est lié à la région des Caraïbes) venant à échéance sur plusieurs années à compter de 2023, ainsi qu'un montant de néant (néant en 2022) lié aux pertes en capital dans la région des États-Unis.

2) Comprendent les écarts de change.

L'actif d'impôt différé et le passif d'impôt différé sont évalués par entité aux fins de la présentation dans notre bilan consolidé. Ainsi, l'actif d'impôt différé, montant net, de 589 M\$ (435 M\$ en 2022) est décomposé en une composante actif d'impôt différé de 629 M\$ (480 M\$ en 2022) et une composante passif d'impôt différé de 40 M\$ (45 M\$ en 2022) au bilan consolidé.

Le montant des pertes d'exploitation fiscales inutilisées à l'égard desquelles aucun actif d'impôt différé n'avait été comptabilisé s'élevait à 1 515 M\$ au 31 octobre 2023 (1 620 M\$ en 2022), dont une tranche de 756 M\$ (742 M\$ en 2022) est attribuable à la région des États-Unis et une tranche de 759 M\$ (878 M\$ en 2022) est attribuable à la région des Caraïbes. En général, ces pertes d'exploitation fiscales inutilisées arriveront à échéance d'ici 3 ans pour la région des États-Unis et d'ici 7 ans pour la région des Caraïbes.

Le montant des pertes fiscales en capital inutilisées à l'égard desquelles aucun actif d'impôt différé n'avait été comptabilisé s'élevait à 482 M\$ au 31 octobre 2023 (610 M\$ en 2022). Ces pertes fiscales en capital inutilisées sont attribuables à la région du Canada.

Contrôles et litiges fiscaux

L'ARC a établi de nouvelles cotisations à l'endroit de la CIBC dans le but de lui réclamer un montant d'impôt total d'environ 1 772 M\$ pour les années d'imposition de 2011 à 2018 en lien avec le refus de déductions de certains dividendes. Il est possible que la CIBC fasse l'objet de nouvelles cotisations similaires visant des années d'imposition ultérieures. La CIBC a déposé un avis d'appel en 2021 et l'affaire en pendante. La CIBC est persuadée que ses déclarations de revenus sont appropriées et défendra sa position vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés.

En novembre 2021, la Cour canadienne de l'impôt a rendu une décision contre la CIBC, refusant la déduction d'une perte en capital de change, et la CIBC a interjeté appel de cette décision devant la Cour d'appel fédérale. En mai 2023, la CIBC a perdu son appel devant la Cour d'appel fédérale. L'incidence de la décision de la Cour d'appel fédérale a été comptabilisée dans les résultats du deuxième trimestre de 2023, tout comme des montants compensatoires découlant d'autres ajustements. En août 2023, la CIBC a déposé une demande d'autorisation d'en appeler à la Cour suprême du Canada. Comme il a été mentionné précédemment, l'exposition totale potentielle de la CIBC est d'environ 100 M\$ au titre d'autres questions similaires et aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés.

Au cours d'exercices précédents, l'ARC a établi de nouvelles cotisations dans lesquelles elle refusait la déduction de paiements au titre du règlement dans l'affaire Enron et la déduction des frais juridiques connexes (les frais liés à Enron). Ultérieurement, l'ARC a conclu avec la CIBC une entente de règlement relative à la partie des frais liés à Enron qui sont déductibles au Canada. La CIBC travaille conjointement avec l'Internal Revenue Service en vue du règlement de la partie des frais liés à Enron qui sont déductibles aux États-Unis. Le montant des avantages fiscaux comptabilisés aux États-Unis pourrait nécessiter des ajustements.

Mesures fiscales fédérales canadiennes

Au cours du premier trimestre de 2023, le gouvernement fédéral canadien a adopté le dividende pour la relance au Canada (DRC), sous la forme d'un impôt ponctuel de 1,5 %, de même qu'une augmentation permanente de 1,5 % du taux d'imposition des groupes de banques et d'assureurs-vie. Le DRC est appliqué sur le revenu imposable moyen de 2020 et de 2021 qui excède 1,0 G\$ et est payable par versements égaux sur une période de cinq ans. L'augmentation de 1,5 % du taux d'imposition s'applique au revenu imposable supérieur à 100 M\$ et est calculée au prorata pour la première année d'imposition qui se termine après le 7 avril 2022. Au premier trimestre, la CIBC a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat de 510 M\$ en se fondant sur la valeur actualisée du montant estimé du DRC, soit 555 M\$. L'écart d'actualisation de 45 M\$ est amorti sur la période de versement restante de quatre ans à compter de la comptabilisation initiale. La CIBC a également comptabilisé au premier trimestre une charge d'impôt sur le résultat de 35 M\$ pour tenir compte de l'incidence de la hausse de 1,5 % du taux d'imposition pour l'année d'imposition 2022.

Au deuxième trimestre de 2023, le ministère des Finances du Canada a publié certaines mesures fiscales proposées dans le cadre du budget fédéral canadien de 2023, lesquelles pourraient avoir des répercussions sur les banques canadiennes. Ces propositions comprenaient le refus de la déduction pour dividendes reçus à l'égard des dividendes reçus par les institutions financières sur des actions canadiennes qui constituent des biens évalués à la valeur du marché (la *proposition relative aux dividendes contenue dans le budget de 2023*), l'application de la taxe sur les produits et services et la taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) à certains services fournis par les exploitants de réseaux de services de cartes de paiement et l'instauration d'une taxe de 2 % sur la valeur nette des rachats d'actions par des sociétés publiques au Canada.

Au troisième trimestre de 2023, la *Loi n° 1 d'exécution du budget de 2023* a permis l'adoption de la mesure sur la TPS/TVH, sur la base d'une application rétroactive et prospective. La CIBC a comptabilisé une charge liée à la TPS de 34 M\$ pour les périodes précédentes à l'égard de cette mesure.

Le 4 août 2023, le ministère des Finances du Canada a publié des propositions législatives visant la mise en œuvre de certaines mesures annoncées précédemment, y compris la taxe de 2 % sur les rachats d'actions, ainsi que l'édiction de la nouvelle *Loi de l'impôt minimum mondial*, qui prévoit un impôt minimum mondial de 15 % conformément au plan reposant sur deux piliers de l'OCDE (Pilier 2 de l'OCDE). La proposition relative aux dividendes contenue dans le budget de 2023 n'a pas été incluse dans ces propositions publiées en août. L'Énoncé économique de l'automne de 2023, publié le 21 novembre 2023, propose d'exclure les dividendes reçus sur des actions privilégiées imposables de l'application de la mesure relative aux dividendes contenue dans le budget de 2023. Un avis de motion de voies et moyens en vue du dépôt d'un projet de loi portant exécution de certaines mesures du budget de 2023 et de l'Énoncé économique de l'automne de 2023, y compris la proposition relative aux dividendes contenue dans le budget de 2023, a été publié et présenté au Parlement le 28 novembre 2023.

Note 20 | Résultat par action

En millions de dollars, sauf les montants par action, pour les exercices clos les 31 octobre	2023	2022 ¹
Résultat de base par action		
Résultat net applicable aux actionnaires	4 995 \$	6 220 \$
Moins : dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	267	171
Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires	4 728	6 049
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	915 631	903 312
Résultat de base par action	5,16 \$	6,70 \$
Résultat dilué par action		
Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires	4 728 \$	6 049 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	915 631	903 312
Ajouter : options sur actions pouvant être exercées ² (en milliers)	431	2 078
Ajouter : contrepartie réglée en instruments de capitaux propres (en milliers)	161	294
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation (en milliers)	916 223	905 684
Résultat dilué par action	5,16 \$	6,68 \$

1) Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action additionnelle le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés de manière rétroactive pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait eu lieu au début de l'exercice 2022.

2) Ne tiennent pas compte d'un nombre moyen de 6 558 969 options en cours (néant en 2022) à un prix d'exercice moyen pondéré de 63,39 \$ (néant en 2022) pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, le prix d'exercice des options étant supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la CIBC.

Note 21 | Engagements, cautionnements et actifs donnés en garantie

Engagements

Ententes relatives au crédit

Les ententes relatives au crédit sont habituellement des instruments hors bilan et généralement conclues pour répondre aux besoins de financement de clients. En outre, il existe certaines ententes relatives au crédit en vertu desquelles nous pourrions devoir consentir du crédit qui ne sont pas comptabilisées au bilan consolidé. Notre politique de garanties ou d'autres sûretés exigées relativement à ces ententes et les types de sûretés détenues sont généralement les mêmes que pour les prêts. Les montants contractuels présentés ci-après pour les ententes relatives au crédit représentent le montant maximum du crédit additionnel que nous pourrions devoir accorder. Les montants contractuels représentent également les montants additionnels du risque de crédit si le crédit contracté venait à être entièrement utilisé, si une contrepartie manquait à ses obligations et si la garantie se révélait sans valeur. Ces montants contractuels ne sont pas nécessairement représentatifs des liquidités futures requises ou du risque de perte réel, puisqu'un grand nombre de ces ententes arriveront à échéance ou cesseront d'exister sans que des prélèvements soient effectués.

En millions de dollars, aux 31 octobre	2023	2022
	Montants contractuels	
Prêt de titres ¹	54 899 \$	53 008 \$
Engagements de crédit inutilisés ²	358 916	336 261
Facilités de garantie de liquidité	19 314	12 855
Lettres de crédit de soutien et de bonne fin	20 204	18 459
Lettres de crédit documentaires et commerciales	203	209
Autres engagements de crédit	1 704	718
	455 240 \$	421 510 \$

1) Excluent les prêts de valeurs de 8,1 G\$ (4,9 G\$ en 2022) contre espèces, puisqu'ils sont comptabilisés au bilan consolidé.

2) Comprennent les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition à notre gré, d'un montant de 179,2 G\$ (167,3 G\$ en 2022).

En outre, les valeurs de clients prêtées par les coentreprises que la CIBC a formées avec The Bank of New York Mellon totalisaient 79,5 G\$ (90,5 G\$ en 2022); de ce montant, 6,6 G\$ (9,5 G\$ en 2022) proviennent de transactions entre la CIBC et les coentreprises.

La CIBC a accordé des indemnités à des clients des coentreprises relativement à des opérations de prêt de valeurs avec des tierces parties s'élevant à 68,4 G\$ (77,0 G\$ en 2022).

Se reporter à la note 25 pour plus de précisions sur les coentreprises.

Prêts de valeurs

Les prêts de valeurs représentent pour nous un risque de crédit quand nous prêtons nos propres valeurs ou celles de nos clients et que l'emprunteur manque à son obligation de restitution. L'emprunteur doit garantir la totalité de la valeur prêtée en tout temps.

Engagements de crédit inutilisés

Les engagements de crédit inutilisés représentent la tranche non utilisée des facilités de crédit que nous avons approuvées pour satisfaire aux besoins des clients. Ils peuvent être assortis de diverses conditions qui doivent être remplies avant leur utilisation et comprennent des facilités accordées dans le cas de financement d'acquisition éventuelle. Le risque de crédit associé à ces facilités découle de la possibilité qu'un engagement donne lieu à un prêt à un moment futur, avant l'échéance de l'engagement. Le montant des garanties obtenues, si elles sont jugées nécessaires, est fondé sur notre évaluation du crédit de l'emprunteur et peut comprendre l'obtention d'un privilège sur les biens actuels et futurs de l'emprunteur.

Facilités de garantie de liquidité

Nous fournissons des facilités de garantie de liquidité irrévocables principalement sur les fonds multicédants de PCAC. Nous agissons à titre d'agent des services financiers pour certains de ces fonds multicédants, tandis que d'autres fonds multicédants sont administrés par des tiers. Les facilités de liquidité pour nos programmes de PCAC soutenu et pour les fiducies Safe Trust, Sure Trust, Sound Trust et Stable Trust nous obligent à fournir le financement pour les actifs non défaillants, sous réserve du respect de certaines conditions relativement à ces fonds multicédants.

Lettres de crédit de soutien et de bonne fin

Ces instruments constituent l'engagement irrévocable d'effectuer des paiements à un tiers dans l'éventualité où les clients ne pourraient respecter leurs obligations contractuelles financières ou d'exécution. Le risque de crédit lié à ces instruments est généralement le même que dans le cas d'engagements de prêts irrévocables consentis aux clients. Si nous jugeons une garantie nécessaire, le montant de celle-ci est fondé sur notre évaluation du crédit de l'emprunteur et peut comprendre l'obtention d'un privilège sur les biens actuels et futurs de l'emprunteur.

Lettres de crédit documentaires et commerciales

Les lettres de crédit documentaires et commerciales sont des instruments à court terme émis pour le compte d'un client, qui permettent à un tiers, comme un exportateur, de tirer des traites sur la CIBC jusqu'à concurrence d'un certain montant, sous réserve de conditions particulières. Nous sommes exposés au risque que le client ne règle pas, en fin de compte, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Autres engagements de crédit

Ces engagements constituent les autres engagements de crédit, et comprennent principalement des opérations de financement de valeurs mobilières à règlement ultérieur sous forme de valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres avec diverses contreparties qui sont réalisées au plus tard à la fin de notre période de présentation de l'information et qui sont réglées peu après la fin de la période, habituellement dans les cinq jours ouvrables.

Autres engagements

À titre d'investisseur dans des activités de banque d'affaires, nous concluons des engagements afin de financer des fonds de capital-investissement externes. Relativement à ces activités, nous avons pris des engagements d'investir jusqu'à concurrence de 581 M\$ (462 M\$ en 2022).

En outre, nous agissons comme preneur ferme pour certaines nouvelles émissions en vertu desquelles, de façon autonome ou avec un syndicat d'institutions financières, nous achetons ces nouvelles émissions à des fins de revente aux investisseurs. Au 31 octobre 2023, les engagements de prise ferme connexes s'élevaient à 12 M\$ (936 M\$ en 2022).

Cautionnements et autres contrats d'indemnisation

Cautionnements

Un cautionnement est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire à l'égard d'une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les conditions premières ou modifiées d'un instrument de créance. Les cautionnements comprennent les lettres de crédit de soutien et de bonne fin, telles qu'elles sont décrites ci-dessus, et la protection vendue au titre des dérivés de crédit, telle qu'elle est décrite à la note 12.

Autres contrats d'indemnisation

Dans le cours normal des affaires, nous concluons des contrats en vertu desquels nous pouvons accepter d'indemniser la contrepartie à un contrat contre les pertes découlant de fausses représentations, de bris de garantie ou de l'inexécution de certaines dispositions, ou encore contre les réclamations ou les pertes attribuables à certains événements externes, comme le décrit le contrat en question. Cela pourrait comprendre, par exemple, les pertes découlant des modifications des lois fiscales, des litiges ou des réclamations relativement au rendement passé. De plus, nous indemnisons chacun de nos administrateurs et dirigeants, quand la loi le permet, contre les réclamations et les pertes qu'ils pourraient subir (y compris les montants versés en règlement de ces réclamations) dans leurs fonctions à la CIBC. Dans la plupart des cas, il n'y a généralement aucun plafond de perte prévu, ce qui signifie que l'obligation maximum éventuelle n'est pas définie. Des montants sont comptabilisés lorsque nous avons une obligation actuelle juridique ou implicite du fait d'un événement antérieur, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques devra être affectée au règlement de l'affaire et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Nous sommes d'avis qu'il est peu probable que les conditions qui entraîneraient des obligations en vertu de ces contrats se produisent. Les montants versés en vertu de ces contrats ont été négligeables à ce jour. Les montants présentés dans les états financiers consolidés relativement aux indemnisations, déclarations et garanties aux 31 octobre 2023 et 2022 étaient négligeables.

Actifs donnés en garantie

Dans le cours normal des affaires, des actifs au bilan et hors bilan sont donnés en garantie pour diverses activités. Le tableau suivant présente le résumé des montants d'actifs donnés en garantie et les activités auxquelles ils sont liés :

En millions de dollars, aux 31 octobre	2023	2022
Actifs donnés en garantie pour :		
Prêts de valeurs	54 870 \$	53 989 \$
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	89 971	79 759
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	18 666	15 284
Titrisations	18 504	19 750
Obligations sécurisées	33 628	28 100
Dérivés	22 245	25 463
Gouvernements et banques centrales à l'étranger ¹	862	286
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et institutions de dépôt ²	999	620
Divers	13	12
	239 758 \$	223 263 \$

1) Comprennent les actifs donnés en garantie afin de maintenir l'accès aux facilités des banques centrales à l'étranger.

2) Comprennent les actifs donnés en garantie afin d'avoir accès aux systèmes de compensation, aux systèmes de paiement et aux institutions de dépôt.

Note 22 | Passifs éventuels et provisions

Dans le cours normal des affaires, la CIBC est partie à diverses procédures judiciaires, y compris des enquêtes réglementaires, dans le cadre desquelles des dommages-intérêts imposants sont réclamés à la CIBC et à ses filiales. Des provisions sont constituées pour les procédures judiciaires si, de l'avis de la direction, il est probable que des ressources économiques devront être affectées au règlement de l'affaire et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Si l'estimation fiable d'une perte probable se situe dans une fourchette de résultats possibles à l'intérieur de laquelle un montant précis semble représenter une meilleure estimation, ce montant est comptabilisé. Si aucun montant précis à l'intérieur de la fourchette de résultats possibles ne semble être une meilleure estimation qu'un autre montant, le montant médian de la fourchette est comptabilisé. Dans certains cas, toutefois, il n'est pas possible de déterminer si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant de la perte, de sorte qu'aucun montant ne peut être comptabilisé.

Même s'il est par nature difficile de prédire l'issue de ces procédures judiciaires, à la lumière de nos connaissances actuelles et après consultation de nos conseillers juridiques, nous ne prévoyons pas que l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, aura des répercussions négatives importantes sur nos états financiers consolidés. Par contre, elle pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée. Nous vérifions régulièrement si les provisions pour les procédures judiciaires de la CIBC sont adéquates et procédons aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles.

Selon la CIBC, les pertes sont raisonnablement possibles lorsque le risque qu'elles surviennent n'est pas probable, sans être faible. Il est raisonnablement possible que la CIBC subisse une perte supérieure au montant comptabilisé lorsque la perte comptabilisée correspond au point médian d'une fourchette de pertes raisonnablement possibles, ou que la perte éventuelle se rapporte à un litige pour lequel une issue défavorable est raisonnablement possible, sans être probable.

La CIBC croit que, outre les montants déjà comptabilisés au titre des pertes raisonnablement possibles, la fourchette globale estimative pour les procédures judiciaires importantes la visant qui sont susceptibles de faire l'objet d'une telle estimation allait de néant à environ 0,6 G\$ au 31 octobre 2023. La fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles est fondée sur les informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures importantes auxquelles la CIBC est partie, compte tenu de la meilleure estimation de la CIBC quant aux pertes pouvant résulter de ces procédures et faire l'objet d'une estimation. L'estimation de la CIBC repose sur une grande part de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures et, dans bien des cas, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer. La fourchette ne tient pas compte des dommages-intérêts exemplaires potentiels. La fourchette estimative au 31 octobre 2023 est fondée sur les procédures judiciaires importantes présentées ci-après. Les éléments déterminant la fourchette estimative changeront au fil du temps, et les pertes réelles pourraient être très différentes de l'estimation actuelle. Pour certaines procédures judiciaires, la CIBC ne croit pas qu'une estimation puisse être faite actuellement, car bon nombre ne sont qu'à un stade préliminaire, et les montants réclamés ne sont pas tous déterminés. Ainsi, ces procédures judiciaires ne sont pas incluses dans la fourchette.

Les sections ci-après décrivent les procédures judiciaires importantes visant la CIBC, pour lesquelles nous avons l'intention de nous défendre avec vigueur.

Fresco v. Canadian Imperial Bank of Commerce Gaudet c. Canadian Imperial Bank of Commerce

En juin 2007, deux projets de recours collectifs ont été déposés à l'encontre de la CIBC devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario (*Fresco*) et devant la Cour supérieure du Québec (*Gaudet*). Chaque recours collectif était fondé sur des allégations identiques au titre d'heures supplémentaires impayées pour des employés de première ligne du service à la clientèle ne faisant pas partie de la direction, à temps plein et à temps partiel. Le recours collectif en Ontario visait des dommages-intérêts de 500 M\$, ainsi que des dommages-intérêts exemplaires de 100 M\$ pour tous les employés au Canada, tandis que l'action collective au Québec était limitée aux employés du Québec et avait été suspendue en attendant l'issue du recours collectif en Ontario. En juin 2009, en Ontario, le juge saisi de la motion a rejeté la certification du recours collectif. En septembre 2010, les juges de la Cour divisionnaire de l'Ontario ont confirmé, par une majorité de deux contre un, le rejet, par le juge saisi de la motion, de la motion en certification de la demanderesse et l'adjudication des dépens en faveur de la CIBC. En janvier 2011, la Cour d'appel de l'Ontario a autorisé la demanderesse à en appeler de la décision rejetant la certification. En juin 2012, la Cour d'appel de l'Ontario a infirmé la décision du tribunal inférieur et a certifié le recours collectif. La Cour suprême du Canada a rendu sa décision en mars 2013, rejetant la demande d'autorisation de la CIBC d'en appeler de la certification du recours collectif et rejetant l'appel incident de la demanderesse à l'égard du total des dommages-intérêts accordés. Les requêtes en jugement sommaire en matière de responsabilité ont été entendues en décembre 2019. En mars 2020, le tribunal a conclu à la responsabilité de la CIBC pour des heures supplémentaires non rémunérées. La CIBC a interjeté appel de cette décision relative à sa responsabilité. Une décision sur les mesures de réparation a été rendue en août 2020, et le tribunal a autorisé le total des dommages-intérêts en tant que question commune et a ordonné que l'attribution et le montant des dommages-intérêts, le cas échéant, soient tranchés à une date ultérieure. La demande de dommages-intérêts exemplaires des demandeurs a été rejetée. En octobre 2020, le tribunal a rendu sa décision sur les délais de prescription, concluant qu'il ne pouvait être statué sur ces délais pour l'ensemble des membres du recours collectif. La CIBC a interjeté appel des décisions sur les mesures de réparation et les délais de prescription. L'appel a été entendu en septembre 2021. En février 2022, le tribunal a rejeté l'appel de la CIBC. En octobre 2022, une entente de règlement a été conclue, sous réserve de l'approbation du tribunal. En mars 2023 et en mai 2023, le règlement a été approuvé respectivement en Ontario et au Québec. Aux termes du règlement, la CIBC a versé 153 M\$ aux demandeurs. Ce dossier est maintenant clos.

Recours collectifs relatifs au remboursement anticipé des prêts hypothécaires

Lamarre c. Hypothèques CIBC inc.

Haroch c. Toronto Dominion Bank et al.

En 2011, un projet d'action collective a été déposé devant la Cour supérieure du Québec (*Lamarre*) contre Hypothèques CIBC inc. Le demandeur représentant alléguait que, depuis 2005, Hypothèques CIBC inc. avait facturé à tort des pénalités en cas de remboursement anticipé de prêts hypothécaires ou facturé des pénalités excessives et que les clauses de calcul du contrat hypothécaire prévoyant le pouvoir discrétionnaire d'imposer des pénalités en cas de remboursement anticipé étaient nulles et non exécutoires en droit. En mai 2018, un autre projet d'action collective (*Haroch*) a été déposé devant la Cour supérieure du Québec contre la CIBC, Hypothèques CIBC inc. et plusieurs autres institutions financières. L'action était intentée au nom des résidents du Québec qui, au cours de la période visée, auraient payé des frais d'un montant supérieur à trois mois d'intérêts pour le remboursement anticipé de leur prêt hypothécaire. Les demandeurs alléguaient que les défenderesses avaient créé, pour le calcul des frais de remboursement anticipé, des formules complexes qui contreviennent au *Code civil du Québec*, à la *Loi sur la protection du consommateur* et à la *Loi sur l'intérêt* (Canada), et ils demandaient notamment des dommages-intérêts compensatoires pour les montants payés depuis 2015. Les dossiers *Haroch* et *Lamarre* ont été réunis. La demande d'autorisation d'exercer une action collective dans *Haroch* a été entendue en juin 2019, et le tribunal a autorisé l'action collective contre la CIBC et Hypothèques CIBC inc. en juillet 2019. La CIBC et Hypothèques CIBC inc. ont demandé l'autorisation d'en appeler de la décision autorisant l'action collective. L'appel de la décision autorisant l'action collective dans *Haroch* n'a pas eu lieu, étant donné que cette affaire a été réglée en ce qui concerne la CIBC, sous réserve de l'approbation du tribunal. En mars 2023, le règlement dans *Haroch* a été approuvé. Ce dossier est maintenant clos.

Cerberus Capital Management L.P. v. CIBC

En novembre 2015, Securitized Asset Funding 2011-2, Ltd., entité d'investissement ad hoc affiliée à Cerberus Capital Management L.P. (Cerberus), a intenté auprès de la New York State Court une action contre la CIBC, réclamant des dommages-intérêts non précisés d'« au moins plusieurs centaines de millions de dollars ». Le recours visait deux transactions datant de 2008 et de 2011 dans le cadre desquelles la CIBC a émis un billet et un certificat à recours limité à Cerberus, ce qui a réduit considérablement l'exposition de la CIBC au marché immobilier résidentiel américain. Les demandeurs prétendaient que la CIBC avait violé les conditions de ses contrats avec Cerberus en omettant de calculer adéquatement et d'effectuer deux séries de versements venus à échéance en vertu du billet de 2008 et du certificat de 2011. En septembre 2021, la CIBC a déposé une requête en jugement sommaire qui a été entendue en décembre 2021 et a été rejetée. Le procès sans jury a eu lieu en mars 2022. Le tribunal a pris l'affaire en délibéré. Le tribunal a rendu sa décision le 1^{er} décembre 2022, concluant à la responsabilité de la CIBC. Une audience sur le montant des dommages-intérêts a eu lieu le 19 décembre 2022. En janvier 2023, le tribunal a ordonné le paiement de dommages-intérêts d'un montant de 491 M\$ US, plus les intérêts courus jusqu'au jugement. Le 6 février 2023, le tribunal a rendu son jugement final, ordonnant le paiement de dommages-intérêts de 856 M\$ US, incluant les intérêts courus jusqu'au jugement en date du 6 février 2023. Les intérêts devaient continuer de courir sur la somme ordonnée dans le jugement final. En février 2023, les parties ont réglé l'affaire. Aux termes du règlement, la CIBC a versé 770 M\$ US (1 055 M\$ avant impôt ou 762 M\$ après impôt) à Cerberus en règlement complet du jugement. Ce dossier est maintenant clos.

Recours collectifs relatifs aux courtiers exécutants

Pozgaj v. CIBC and CIBC Trust

Frayce v. BMO Investorline Inc., et al.

Michaud v. BBS Securities Inc., et al.

Ciardullo v. 1832 Asset Management L.P., et al.

Ciardullo and Aggarwal v. 1832 Asset Management L.P., et al.

Woodard v. CIBC et Compagnie Trust CIBC

En septembre 2018, un projet de recours collectif (*Pozgaj*) a été déposé devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario contre la CIBC et Compagnie Trust CIBC. Il y est allégué que les défenderesses n'auraient pas dû verser de commissions de suivi sur les Fonds mutuels CIBC aux courtiers fournissant des services d'exécution d'ordres sans conseils (courtiers exécutants). Le recours est intenté au nom de toutes les personnes qui détenaient des parts des Fonds mutuels CIBC par l'intermédiaire de courtiers exécutants et vise des dommages-intérêts de 200 M\$. L'audition de la motion en certification dans *Pozgaj*, qui était prévue pour octobre 2023, a été reportée.

En 2020, deux projets de recours collectifs ont été déposés devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario (*Frayce*) et la Cour suprême de la Colombie-Britannique (*Michaud*) contre Services Investisseurs CIBC inc. et plusieurs autres courtiers. Il est allégué que les défenderesses

n'auraient pas dû recevoir ni accepter de commissions de suivi pour des services et conseils sur des fonds communs de placement achetés par l'intermédiaire de leurs courtiers exécutants respectifs. Les projets de recours sont intentés au nom de toutes les personnes qui ont acheté, par l'intermédiaire de courtiers exécutants, des parts de fonds communs de placement appartenant à une ou plusieurs défenderesses, et des dommages-intérêts compensatoires et exemplaires d'un montant non précisé sont réclamés. Le dossier *Michaud* a été suspendu. La motion en certification du recours collectif dans *Frayce* a été entendue en septembre 2002. En janvier 2023, le tribunal a rendu sa décision, rejetant la certification. Les demandeurs ont interjeté appel de la décision de certification dans *Frayce*, et l'appel devrait être entendu en décembre 2023.

En juillet et août 2022, deux projets de recours collectifs (*Ciardullo* et *Ciardullo and Aggarwal*) ont été déposés devant la Cour supérieure de l'Ontario contre la CIBC, Compagnie Trust CIBC et plusieurs autres institutions financières. Comme dans le recours collectif dans *Pozgaj*, il y est allégué que les défenderesses n'auraient pas dû verser de commissions de suivi sur les Fonds mutuels CIBC aux courtiers fournissant des services d'exécution d'ordres sans conseils (courtiers exécutants). Cependant, les recours sont intentés au nom de toutes les personnes qui détenaient des parts des Fonds mutuels CIBC par l'intermédiaire de courtiers autres que des courtiers exécutants. Les recours visent des dommages-intérêts d'un montant non précisé. En novembre 2022, un autre projet de recours collectif (*Woodard*) a été déposé devant la Cour supérieure de l'Ontario, lequel propose un nouveau représentant. *Woodard* soulève des allégations identiques à *Ciardullo* et *Ciardullo and Aggarwal*, au nom d'un groupe identique, mais ne désigne que la CIBC et Compagnie Trust CIBC comme défenderesses. En août 2023, il a été sursis temporairement aux affaires *Ciardullo*, *Ciardullo and Aggarwal* et *Woodard* en attendant une décision sur la responsabilité dans *Pozgaj*.

York County on Behalf of the County of York Retirement Fund v. Rambo, et al.

En février 2019, une demande de recours collectif a été déposée devant la United States District Court for the Northern District of California contre les administrateurs et certains dirigeants de Pacific Gas and Electric Company (PG&E) ainsi que les preneurs fermes de diverses séries de billets de premier rang de PG&E émis dans le cadre d'opérations de placement réalisées de mars 2016 à avril 2018 et visant des billets d'un capital total d'environ 4 G\$ US. CIBC World Markets Corp., qui faisait partie du syndicat de prise ferme d'une de ces opérations de placement, a souscrit et placé 6 % des billets de premier rang d'un montant de 650 M\$ US émis en décembre 2016. Deux tranches de billets avaient été émises dans le cadre de ce placement : une première tranche de 400 M\$ US de billets de premier rang d'une durée de 30 ans venant à échéance en décembre 2046 et une seconde tranche de 250 M\$ US de billets à taux variable d'une durée de un an qui sont venus à échéance et ont été remboursés en novembre 2017. Selon ce qui est allégué dans la demande de recours collectif, les documents d'information relatifs aux opérations de placement des billets comportaient des informations fausses ou trompeuses ou omettaient de présenter des faits importants, notamment en ce qui concerne le non-respect par PG&E de divers règlements de sécurité et programmes et exigences en matière de gestion de la végétation, en plus de sous-estimer le rôle que l'équipement de PG&E aurait pu jouer dans de nombreux incendies en Californie, y compris avant les feux de forêt survenus en Californie en 2017 et en 2018. En octobre 2019, les défendeurs ont déposé une motion en rejet.

Pope v. CIBC, CIBC Trust, and CIBC Asset Management Inc.

En août 2020, un projet de recours collectif a été déposé devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique contre la CIBC et Compagnie Trust CIBC. Il est allégué que les défenderesses ont fait des déclarations inexactes quant à leur stratégie de placement et ont facturé aux porteurs de parts des honoraires excessifs relativement à certains Fonds mutuels CIBC et à certains fonds de portefeuille de la CIBC. Le recours collectif est intenté au nom de toutes les personnes qui détiennent ou ont détenu des parts de ces fonds depuis janvier 2005 et des dommages-intérêts compensatoires et exemplaires d'un montant non précisé sont réclamés. En décembre 2020, Gestion d'actifs CIBC inc. a été ajoutée à titre de défenderesse. La motion en certification du recours collectif a été entendue en août 2021. En octobre 2022, la cour a statué que le demandeur devait fournir des renseignements supplémentaires avant qu'une décision finale sur la certification puisse être rendue. En janvier 2023, les demandeurs ont transmis une ébauche de déclaration modifiée. L'audition de la requête pour une décision sur les modifications proposées par les demandeurs à l'ébauche de déclaration, qui était prévue pour juillet 2023, a été reportée.

Salko c. Services investisseurs CIBC inc., et al.

En mars 2021, un projet d'action collective a été présenté au Québec contre Services Investisseurs CIBC inc. et plusieurs autres institutions financières. Le demandeur a par la suite ajouté Marchés mondiaux CIBC inc. et d'autres institutions financières à titre de défenderesses. L'action collective a pour objet le recouvrement des frais de conversion de devises prétendument facturés illégalement aux membres du groupe et dissimulés par les défenderesses, ainsi que le paiement de dommages-intérêts exemplaires et punitifs. Le demandeur demande la restitution des frais facturés aux clients depuis le 15 mars 2018 ainsi que des dommages-intérêts punitifs représentant 5 % du montant total des frais facturés aux membres du groupe, en plus des intérêts. La demande d'autorisation a été entendue en avril 2022. En septembre 2022, l'action collective a été autorisée contre Services Investisseurs CIBC inc. et plusieurs autres courtiers exécutants, et n'a pas été certifiée contre les entreprises de courtage traditionnel, dont Marchés mondiaux CIBC inc. Les demandeurs ont interjeté appel de la décision de certification. L'appel interjeté par les demandeurs contre la décision de certification devrait être entendu en décembre 2023.

The Registered Retirement Savings Plan (RRSP) of J.T.G. v. His Majesty The King

La Compagnie Trust CIBC est la fiduciaire d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) autogéré qui a fait l'objet d'une instance devant la Cour canadienne de l'impôt. L'instance découle des appels de cotisations fiscales établies par le ministre du Revenu national à l'endroit du REER pour les années d'imposition 2004 à 2009 en vertu des parties I et XI.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Au moment de leur établissement en mars 2013, la cotisation établie en vertu de la partie I s'élevait à environ 139 M\$, et la nouvelle cotisation établie en vertu de la partie XI.1 totalisait environ 144 M\$, montants qui englobaient les impôts, les pénalités et les intérêts applicables. En avril 2021, la Cour canadienne de l'impôt a rendu sa décision, accueillant en partie l'appel visant la cotisation établie en vertu de la partie I et rejetant l'appel quant à la nouvelle cotisation établie en vertu de la partie XI.1. Le REER, par l'entremise de sa fiduciaire, la Compagnie Trust CIBC, a interjeté appel de cette décision devant la Cour d'appel fédérale. Advenant que le REER ne dispose pas des fonds suffisants pour acquitter le montant de la nouvelle cotisation établie en vertu de la partie XI.1 pouvant être maintenu par les tribunaux, la Compagnie Trust CIBC pourrait être tenue d'acquitter une partie de ladite nouvelle cotisation. L'appel a été entendu en mai 2023. Le tribunal a pris l'affaire en délibéré.

Actions collectives concernant les frais pour insuffisance de fonds

Vaillancourt-Thivierge c. Banque de Montréal, et al.

Campbell v. CIBC

En septembre 2016, un projet d'action collective (*Vaillancourt-Thivierge*) a été présenté au Québec contre la CIBC et plusieurs autres institutions financières concernant la facturation de frais pour insuffisance de fonds lorsqu'un ordre de paiement d'un client est refusé en raison de fonds insuffisants. L'action collective allègue que les frais pour insuffisance de fonds violent la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec et le *Code civil du Québec*. L'action est intentée au nom des résidents du Québec qui ont payé des frais pour insuffisance de fonds entre le 12 septembre 2013 et aujourd'hui. Elle vise le remboursement de tous les frais pour insuffisance de fonds facturés, ainsi que le paiement de dommages punitifs de 300 \$ pour chaque membre du groupe. En 2019, le tribunal a autorisé l'action collective.

En septembre 2022, un projet de recours collectif (*Campbell*) a été présenté en Ontario contre la CIBC au nom des détenteurs de comptes de dépôts personnels qui ont dû payer plusieurs fois des frais pour insuffisance de fonds (frais pour insuffisance de fonds par suite d'une

retransmission) pour un seul ordre de paiement ou chèque refusé. Le recours collectif allègue que cette pratique viole notre convention sur les comptes avec les clients, la *Loi de 2002 sur la protection du consommateur* de l'Ontario et d'autres lois sur la protection du consommateur. Le recours est intenté au nom des résidents du Canada qui ont payé des frais pour insuffisance de fonds par suite d'une retransmission entre le 1^{er} janvier 2012 et aujourd'hui. Il vise le remboursement des frais pour insuffisance de fonds facturés par suite d'une retransmission, ainsi que le paiement de dommages punitifs. L'audition de la motion en certification, prévue en novembre 2023, a été reportée en février 2024.

Provisions pour procédures judiciaires

Le tableau suivant présente les variations de nos provisions pour procédures judiciaires :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2023	2022
Solde au début de l'exercice	275 \$	301 \$
Nouvelles provisions comptabilisées	1 098	151
Moins :		
Montants engagés et imputés au titre des provisions existantes	(1 198)	(172)
Reprises des montants inutilisés et autres rajustements ¹	(35)	(5)
Solde à la fin de l'exercice	140 \$	275 \$

1) Comprennent les écarts de change.

Restructuration

Le tableau suivant présente les variations des provisions liées à la restructuration :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2023	2022
Solde au début de l'exercice	35 \$	99 \$
Nouvelles provisions comptabilisées	6	6
Moins :		
Montants engagés et imputés au titre des provisions existantes	(27)	(59)
Reprises des montants inutilisés	(4)	(11)
Solde à la fin de l'exercice	10 \$	35 \$

Le montant de 10 M\$ comptabilisé représentait, au 31 octobre 2023, les obligations liées aux paiements en cours découlant de la restructuration.

Note 23 | Concentration du risque de crédit

Il peut exister une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre de contreparties présentent des caractéristiques économiques similaires ou sont situées dans la même région géographique. Les changements d'ordre économique, politique ou autre pourraient influencer de la même façon sur la capacité de ces contreparties de respecter leurs obligations contractuelles.

Les montants du risque de crédit associé à nos instruments financiers au bilan et hors bilan sont résumés dans le tableau suivant :

Risque de crédit par pays où le risque final est assumé

En millions de dollars, aux 31 octobre	2023				2022			
	Canada	États-Unis	Autres pays	Total	Canada	États-Unis	Autres pays	Total
Au bilan								
Principaux actifs ^{1, 2, 3}	604 145 \$	239 201 \$	91 951 \$	935 297 \$	603 210 \$	209 824 \$	82 937 \$	895 971 \$
Hors bilan								
Ententes relatives au crédit								
Institutions financières	63 541 \$	28 379 \$	14 978 \$	106 898 \$	59 480 \$	22 201 \$	12 797 \$	94 478 \$
Gouvernements	12 444	82	8 415	20 941	11 354	24	6 280	17 658
Services bancaires de détail	189 006	1 072	511	190 589	178 863	997	492	180 352
Entreprises	79 469	44 886	12 457	136 812	78 372	40 036	10 614	129 022
	344 460 \$	74 419 \$	36 361 \$	455 240 \$	328 069 \$	63 258 \$	30 183 \$	421 510 \$

1) Les principaux actifs se composent de l'encaisse et des dépôts auprès d'autres banques, des prêts et des acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances, des valeurs mobilières, des valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres et des dérivés.

2) Comprennent 573,1 G\$ en dollars canadiens (572,3 G\$ en 2022) et 362,2 G\$ en monnaies étrangères (323,7 G\$ en 2022).

3) Aucun secteur d'activité ni aucune administration étrangère n'a compté pour 10 % ou plus des prêts et des acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances, à l'exception des États-Unis qui comptaient pour 15 % des prêts et des acceptations au 31 octobre 2023 (15 % en 2022) et le secteur de l'immobilier et de la construction qui, dans l'ensemble des administrations, comptaient pour 11 % des prêts et des acceptations au 31 octobre 2023 (10 % en 2022). Les prêts hypothécaires à l'habitation au Canada comptaient pour 50 % des prêts et des acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances, au 31 octobre 2023 (50 % en 2022).

Se reporter à la note 12 pour les dérivés par pays et par type de contrepartie qui assume le risque final. En outre, se reporter à la note 21 pour plus de précisions sur les valeurs de clients prêtées par les coentreprises que la CIBC a formées avec The Bank of New York Mellon.

Pour plus de précisions au sujet de notre risque de crédit, se reporter également aux parties ombragées de la section Gestion du risque du rapport de gestion.

Note 24 | Transactions entre parties liées

Dans le cours normal des affaires, nous fournissons des services bancaires à des parties liées et concluons avec elles des transactions à des conditions comparables à celles du marché. Les parties liées comprennent les principaux dirigeants¹, leurs proches parents et les entités sur lesquelles les principaux dirigeants ou leurs proches parents exercent le contrôle ou le contrôle conjoint. Les parties liées comprennent également les entreprises associées et les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des employés de la CIBC. Les prêts accordés à ces parties liées sont faits dans le cours normal des affaires et sont assortis essentiellement des mêmes modalités que les transactions comparables conclues avec des parties non liées. Les filiales de la CIBC étant consolidées, les transactions conclues avec ces entités ont été éliminées et ne sont pas présentées à titre de transactions entre parties liées. Nous offrons une subvention sur les frais annuels et des taux d'intérêt privilégiés appliqués aux soldes des cartes de crédit des dirigeants, que nous offrons d'ailleurs à tous les employés de la CIBC.

Principaux dirigeants et personnes morales ou physiques avec qui ils ont des liens

Au 31 octobre 2023, les prêts consentis aux principaux dirigeants¹ et leurs proches parents, ainsi qu'aux entités sur lesquelles ils exercent le contrôle ou le contrôle conjoint s'élevaient à 35 M\$ (32 M\$ en 2022), les lettres de crédit et les cautionnements étaient de néant (néant en 2022) et les engagements de crédit inutilisés atteignaient 25 M\$ (21 M\$ en 2022). De ces soldes impayés, un montant de 34 M\$ (31 M\$ en 2022) était garanti et un montant de 1 M\$ (1 M\$ en 2022) n'était pas garanti. Nous n'avons comptabilisé aucune dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux relativement à ces montants pour les exercices clos les 31 octobre 2023 et 2022. Les prêts accordés à ces parties liées sont faits dans le cours normal des affaires et sont assortis essentiellement des mêmes modalités que les transactions comparables conclues avec des parties non liées. Nous offrons une subvention sur les frais annuels et des taux d'intérêt préférentiels appliqués aux soldes des cartes de crédit des dirigeants, que nous offrons d'ailleurs à tous les employés de la CIBC.

- 1) Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la CIBC, directement ou indirectement, et comprennent les membres du conseil (désignés les administrateurs) et du Comité de direction et certains dirigeants nommés aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada) (collectivement désignés les dirigeants). Les membres du conseil qui sont également des membres du Comité de direction sont compris à titre de dirigeants.

Rémunération des principaux dirigeants

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2023		2022	
	Administrateurs	Dirigeants	Administrateurs	Dirigeants
Avantages à court terme ¹	2 \$	19 \$	3 \$	23 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	–	2	–	3
Avantages fondés sur des actions ²	2	32	1	38
Prestations de cessation d'emploi ³	–	1	–	2
Total de la rémunération	4 \$	54 \$	4 \$	66 \$

- 1) Comprennent les salaires, les avantages prévus par la loi et les avantages non prévus par la loi à payer aux dirigeants, ainsi que les honoraires à verser aux administrateurs au cours de l'exercice. Comprennent également les montants au titre des régimes d'encouragement annuels à payer aux dirigeants selon la comptabilité de caisse.
- 2) Comprennent les montants à leurs justes valeurs à la date d'attribution des droits attribués au cours de l'exercice.
- 3) Comprennent les montants versés au cours de la période aux principaux dirigeants et à d'ex-principaux dirigeants.

Pour plus de précisions sur les transactions entre parties liées, se reporter aux notes suivantes :

Régimes de paiements fondés sur des actions

Se reporter à la note 17 pour plus de précisions sur les régimes offerts aux administrateurs et aux dirigeants.

Régimes au titre des avantages postérieurs à l'emploi

Se reporter à la note 18 pour plus de précisions sur les transactions entre parties liées entre la CIBC et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Entreprises associées et coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Se reporter à la note 25 pour plus de précisions sur nos placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Note 25 | Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence

Coentreprises

La CIBC est un partenaire de coentreprise à parts égales avec The Bank of New York Mellon dans deux coentreprises : Compagnie Trust CIBC Mellon et Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon, inc. (collectivement désignées CIBC Mellon), qui offrent des services de fiducie et des services liés aux actifs, les deux au Canada. Au 31 octobre 2023, la valeur comptable de nos placements dans les coentreprises s'établissait à 532 M\$ (426 M\$ en 2022) et était comprise dans Siège social et autres.

Au 31 octobre 2023, les prêts aux coentreprises étaient de néant (néant en 2022), et les engagements de crédit inutilisés totalisaient 131 M\$ (130 M\$ en 2022).

La CIBC, The Bank of New York Mellon et CIBC Mellon ont conjointement et solidairement indemnisé les clients des coentreprises à l'égard des opérations de prêt de valeurs. Se reporter à la note 21 pour plus de précisions.

Il n'y a eu aucune quote-part non comptabilisée des pertes de coentreprises, pour l'exercice ou de façon cumulative. En 2023 et 2022, aucune de nos coentreprises n'a eu de restrictions importantes l'empêchant de transférer des fonds sous forme de dividendes en espèces ou de distributions, ou de rembourser des prêts ou avances.

Le tableau suivant présente le résumé de l'ensemble de l'information financière liée à notre quote-part dans les coentreprises comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2023	2022
Résultat net	46 \$	52 \$
Autres éléments du résultat global	61	(218)
Total du résultat global	107 \$	(166)\$

Entreprises associées

Au 31 octobre 2023, la valeur comptable totale de nos placements dans des entreprises associées s'établissait à 137 M\$ (206 M\$ en 2022). Ceux-ci comprenaient des placements dans des entreprises associées cotées d'une valeur comptable de néant (33 M\$ en 2022) et d'une juste valeur de néant (33 M\$ en 2022), fondée sur des cours publiés sur des marchés actifs classés à titre de données d'évaluation de niveau 1 dans la hiérarchie des justes valeurs, ainsi que des placements dans des entreprises associées non cotées d'une valeur comptable de 137 M\$ (173 M\$ en 2022) et d'une juste valeur de 240 M\$ (197 M\$ en 2022), fondée sur des données d'évaluation non observables classées à titre de données d'évaluation de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. De la valeur comptable totale de nos placements dans des entreprises associées, un montant de 19 M\$ (18 M\$ en 2022) était inclus dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, un montant de 33 M\$ (33 M\$ en 2022) dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, un montant de néant (7 M\$ en 2022) dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, un montant de 42 M\$ (109 M\$ en 2022) dans Marchés des capitaux et Services financiers directs, et un montant de 43 M\$ (39 M\$ en 2022) dans Siège social et autres.

Au 31 octobre 2023, les prêts aux entreprises associées étaient de néant (néant en 2022), et les engagements de crédit inutilisés totalisaient 1 M\$ (1 M\$ en 2022). Nous avons aussi pris des engagements d'investir jusqu'à concurrence de néant (néant en 2022) dans nos entreprises associées.

Il n'y a eu aucune quote-part non comptabilisée des pertes des entreprises associées, pour l'exercice ou de façon cumulative. En 2023 et 2022, aucune de nos entreprises associées n'a eu de restrictions importantes l'empêchant de transférer des fonds sous forme de dividendes en espèces ou de distributions, ou de rembourser des prêts ou avances.

Le tableau suivant présente le résumé de l'ensemble de l'information financière liée à notre quote-part dans les entreprises associées comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2023	2022
Résultat net (perte nette)	(16)\$	(5)\$
Autres éléments du résultat global	5	—
Total du résultat global	(11)\$	(5)\$

Note 26 | Principales filiales

La liste suivante présente les principales filiales de la CIBC. Sauf indication contraire, la CIBC détient directement ou indirectement 100 % des actions avec droit de vote.

En millions de dollars, au 31 octobre 2023

Nom de la filiale ¹	Adresse du siège social ou du bureau principal	Valeur comptable des actions détenues par la CIBC ²
Canada et États-Unis		
Gestion d'actifs CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	444 \$
CIBC BA Limited	Toronto, Ontario, Canada	— ³
CIBC Bancorp USA Inc.	Chicago, Illinois, États-Unis	10 595
Canadian Imperial Holdings Inc.	New York, New York, États-Unis	
CIBC Inc.	New York, New York, États-Unis	
CIBC World Markets Corp.	New York, New York, États-Unis	
CIBC Bank USA	Chicago, Illinois, États-Unis	
CIBC Private Wealth Group, LLC	Atlanta, Géorgie, États-Unis	
CIBC Delaware Trust Company	Wilmington, Delaware, États-Unis	
CIBC National Trust Company	Atlanta, Géorgie, États-Unis	
CIBC Private Wealth Advisors, Inc.	Chicago, Illinois, États-Unis	
Services Investisseurs CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	25
Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée	Toronto, Ontario, Canada	23
Hypothèques CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	230
Placements CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	2
Compagnie Trust CIBC	Toronto, Ontario, Canada	591
Marchés mondiaux CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	306
CIBC Wood Gundy Services financiers inc.	Toronto, Ontario, Canada	
CIBC Wood Gundy Services financiers (Québec) inc.	Montréal, Québec, Canada	
INTRIA Items Inc.	Mississauga, Ontario, Canada	100
International		
CIBC Australia Ltd	Sydney, Nouvelle-Galles du Sud, Australie	19
CIBC Capital Markets (Europe) S.A.	Luxembourg	1 207
CIBC Cayman Holdings Limited	George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans	1 742
CIBC Cayman Bank Limited	George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans	
CIBC Cayman Capital Limited	George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans	
CIBC Cayman Reinsurance Limited	George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans	
CIBC Investment (Cayman) Limited	George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans	2 820
FirstCaribbean International Bank Limited (91,7 %)	Warrens, St. Michael, Barbade	
FirstCaribbean International Bank and Trust Company (Cayman) Limited (91,7 %)	George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans	
CIBC Fund Administration Services (Asia) Limited (91,7 %)	Hong Kong, Chine	
FirstCaribbean International Bank (Bahamas) Limited (87,3 %)	Nassau, Bahamas	
Sentry Insurance Brokers Ltd. (87,3%)	Nassau, Bahamas	
FirstCaribbean International Bank (Barbados) Limited (91,7 %)	Warrens, St. Michael, Barbade	
FirstCaribbean International Bank (Cayman) Limited (91,7 %)	George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans	
FirstCaribbean International Finance Corporation (Netherlands Antilles) N.V. (91,7 %)	Curaçao, Antilles néerlandaises	
FirstCaribbean International Bank (Curacao) N.V. (91,7 %)	Curaçao, Antilles néerlandaises	
FirstCaribbean International Bank (Jamaica) Limited (91,7 %)	Kingston, Jamaïque	
FirstCaribbean International Bank (Trinidad and Tobago) Limited (91,7 %)	Maraval, Port d'Espagne, Trinité-et-Tobago	
FirstCaribbean International Trust Company (Bahamas) Limited (91,7 %)	Nassau, Bahamas	
FirstCaribbean International Wealth Management Bank (Barbados) Limited (91,7 %)	Warrens, St. Michael, Barbade	
CIBC World Markets (Japan) Inc.	Tokyo, Japon	48

1) Chaque filiale est constituée en société ou structurée en vertu des lois de l'État ou du pays où se trouve son bureau principal, sauf dans le cas de Canadian Imperial Holdings Inc., CIBC Inc., CIBC World Markets Corp., CIBC Private Wealth Group, LLC, CIBC Private Wealth Advisors, Inc., et CIBC Bancorp USA Inc., qui ont été constituées en société ou structurées en vertu des lois du Delaware, États-Unis, de CIBC National Trust Company, qui a été constituée en vertu des lois des États-Unis, et de CIBC World Markets (Japan) Inc. qui a été constituée en société à la Barbade.

2) La valeur comptable des actions des filiales est indiquée au coût et peut comprendre des actions ordinaires et des actions privilégiées sans droit de vote. Ces montants sont éliminés au moment de la consolidation.

3) La valeur comptable des actions détenues par la CIBC est inférieure à 1 M\$.

Outre ce qui précède, nous consolidons certaines entités structurées sur lesquelles nous exerçons le contrôle. Se reporter à la note 6 pour plus de précisions.

Note 27 | Instruments financiers – informations à fournir

Certaines informations à fournir exigées par l'IFRS 7 sont comprises dans les parties ombragées de la section Gestion du risque du rapport de gestion, comme l'autorise la norme. Le tableau suivant présente un recouplement de ces informations contenues dans le rapport de gestion.

Description	Section
Pour chaque type de risque lié aux instruments financiers, une entité doit présenter : son exposition aux risques et comment ils se présentent; les objectifs, les politiques et les processus utilisés pour la gestion des risques; les méthodes utilisées pour mesurer les risques et la description des garanties.	Vue d'ensemble Risque de crédit Risque de marché Risque de liquidité Risque opérationnel Risques juridiques et de réputation Risque lié au comportement Risque lié à la conformité réglementaire
Risque de crédit : exposition brute au risque de crédit; qualité de crédit; concentration du risque.	Risque de crédit
Risque de marché : portefeuilles de négociation – valeur à risque (VAR); VAR en situation de crise; exigences supplémentaires liées aux risques; portefeuilles autres que de négociation – risque de taux d'intérêt; risque de change; risque lié aux actions.	Risque de marché
Risque de liquidité : actifs liquides; échéance des actifs et des passifs financiers; engagements de crédit.	Risque de liquidité

Nous avons présenté des informations quantitatives relatives au risque de crédit conformément aux directives de Bâle à la section Risque de crédit du rapport de gestion. Le tableau ci-après présente les catégories des expositions au bilan assujetties au cadre de gestion du risque de crédit tel qu'il est présenté dans la ligne directrice NFP publiée par le BSIF, selon les différentes approches de Bâle, en fonction de la valeur comptable de ces expositions dans nos états financiers consolidés. Le cadre de gestion du risque de crédit comprend les expositions au RCC découlant des dérivés de gré à gré, des transactions assimilées à des mises en pension de titres et des transactions réglées par l'intermédiaire de contreparties centrales, ainsi que les expositions de titrisation. Les éléments non assujettis au cadre de gestion du risque de crédit comprennent des expositions assujetties au cadre du risque de marché, des montants qui ne sont pas assujettis aux exigences en matière de fonds propres ou qui sont déduits des fonds propres, ainsi que des montants liés aux filiales d'assurance de la CIBC, lesquelles sont exclues du périmètre de consolidation réglementaire.

En millions de dollars, aux 31 octobre		Approche NI ¹	Approche standard	Autre risque de crédit ²	Montant total assujetti au risque de crédit	Non assujetti au risque de crédit	Total au bilan consolidé
2023	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	39 692 \$	13 798 \$	2 228 \$	55 718 \$	– \$	55 718 \$
	Valeurs mobilières	129 320	16 070	–	145 390	65 958	211 348
	Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées	14 571	80	–	14 651	–	14 651
	Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	80 184	–	–	80 184	–	80 184
	Prêts	467 047	60 868	1 620	529 535	3 704	533 239
	Provision pour pertes sur créances	(3 078)	(824)	–	(3 902)	–	(3 902)
	Dérivés	33 243	–	–	33 243	–	33 243
	Engagements de clients en vertu d'acceptations	10 574	358	(116)	10 816	–	10 816
	Autres actifs	20 661	465	7 233	28 359	12 063	40 422
	Total du risque de crédit	792 214 \$	90 815 \$	10 965 \$	893 994 \$	81 725 \$	975 719 \$
2022	Total du risque de crédit	781 668 \$	86 056 \$	11 955 \$	879 679 \$	63 918 \$	943 597 \$

- À compter du deuxième trimestre de 2023, la colonne Approche NI comprend les montants selon l'approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée) ainsi que ceux selon l'approche fondée sur les notations internes fondation (approche NI fondation).
- Comprend les expositions au risque de crédit découlant d'autres actifs qui sont soumises au cadre de gestion du risque de crédit, mais qui ne sont pas incluses dans les approches NI ou standard, notamment les autres actifs figurant au bilan qui ont une pondération en fonction du risque de 100 %, les participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières et les montants inférieurs aux seuils de déduction en capital qui ont une pondération en fonction du risque de 250 %.

Note 28 | Compensation des actifs et des passifs financiers

Le tableau suivant présente les montants qui ont été compensés au bilan consolidé conformément aux exigences de l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, ainsi que les montants qui sont assujettis à des accords de compensation exécutoires, mais qui ne sont pas admissibles à la compensation au bilan consolidé, soit parce que nous ne jouissons pas actuellement d'un droit juridiquement exécutoire d'effectuer une compensation entre les montants comptabilisés, soit parce que nous n'avons pas l'intention de régler d'après le solde net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

En millions de dollars, aux 31 octobre	Montants assujettis à des accords de compensation exécutoires						Montants non assujettis à des accords de compensation exécutoires ⁴	Montants nets présentés au bilan consolidé	
	Montants bruts des actifs financiers comptabilisés	Montants bruts compensés au bilan consolidé ¹	Montants nets	Montants connexes non compensés au bilan consolidé					
				Instruments financiers ²	Garanties reçues ³	Montants nets			
2023	Actifs financiers								
	Dérivés	30 610 \$	(49) \$	30 561 \$	(21 787) \$	(2 184) \$	6 590 \$	2 682 \$	33 243 \$
	Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées	14 651	–	14 651	–	(13 236)	1 415	–	14 651
	Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	83 454	(3 270)	80 184	–	(75 851)	4 333	–	80 184
		128 715 \$	(3 319) \$	125 396 \$	(21 787) \$	(91 271) \$	12 338 \$	2 682 \$	128 078 \$
	Passifs financiers								
	Dérivés	38 349 \$	(49) \$	38 300 \$	(21 787) \$	(7 367) \$	9 146 \$	2 990 \$	41 290 \$
	Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	8 081	–	8 081	–	(7 182)	899	–	8 081
	Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	90 388	(3 270)	87 118	–	(86 645)	473	–	87 118
		136 818 \$	(3 319) \$	133 499 \$	(21 787) \$	(101 194) \$	10 518 \$	2 990 \$	136 489 \$
2022	Actifs financiers								
	Dérivés	39 731 \$	(4) \$	39 727 \$	(25 999) \$	(5 974) \$	7 754 \$	3 308 \$	43 035 \$
	Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées	15 326	–	15 326	–	(14 893)	433	–	15 326
	Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	72 489	(3 276)	69 213	–	(65 720)	3 493	–	69 213
		127 546 \$	(3 280) \$	124 266 \$	(25 999) \$	(86 587) \$	11 680 \$	3 308 \$	127 574 \$
	Passifs financiers								
	Dérivés	47 369 \$	(4) \$	47 365 \$	(25 999) \$	(12 910) \$	8 456 \$	4 975 \$	52 340 \$
	Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	4 853	–	4 853	–	(4 730)	123	–	4 853
	Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	80 447	(3 276)	77 171	–	(73 605)	3 566	–	77 171
		132 669 \$	(3 280) \$	129 389 \$	(25 999) \$	(91 245) \$	12 145 \$	4 975 \$	134 364 \$

- 1) Comprennent les montants liés aux instruments financiers qui sont admissibles à la compensation. Ce montant exclut les dérivés réglés à la valeur du marché, puisque ces dérivés sont réglés quotidiennement, ce qui donne lieu à la décomptabilisation des montants connexes plutôt que leur compensation.
- 2) Comprennent les montants assujettis à la compensation en vertu d'accords de compensation exécutoires, tels que les accords de l'ISDA, les accords d'échange ou de compensation de dérivés conclus avec des contreparties, les conventions-cadres de mise en pension de titres et les conventions-cadres d'accords de prêts de titres. En vertu de tels accords, toutes les transactions en cours régies par l'accord pertinent peuvent être compensées en cas de défaut ou si un autre événement prédéterminé se produit.
- 3) Les garanties reçues et les biens donnés en garantie sont présentés à la juste valeur, mais sont limités à l'exposition nette du bilan afin de ne pas y inclure tout surdimensionnement.
- 4) Comprennent des dérivés négociés en Bourse et des dérivés réglés à la valeur du marché.

Les accords de compensation et de garantie présentés ci-dessus ainsi que les autres stratégies d'atténuation du risque de crédit utilisées par la CIBC sont expliqués plus en détail à la section Risque de crédit du rapport de gestion. Certaines valeurs obtenues en garantie sont assorties d'une restriction et ne peuvent être vendues ni être cédées à nouveau en garantie.

Note 29 | Produits d'intérêts et charges d'intérêts

Le tableau ci-après présente les produits d'intérêts et charges d'intérêts consolidés par catégorie comptable.

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre		Produits d'intérêts	Charges d'intérêts
2023	Évaluation au coût amorti^{1, 2}	39 705 \$	30 712 \$
	Titres de créance évalués à la JVAERG ¹	2 808	s. o.
	Divers ³	2 506	1 482
	Total	45 019 \$	32 194 \$
2022	Évaluation au coût amorti^{1, 2}	19 140 \$	8 778 \$
	Titres de créance évalués à la JVAERG ¹	855	s. o.
	Divers ³	2 184	760
	Total	22 179 \$	9 538 \$

- 1) Les produits d'intérêts relatifs aux instruments financiers qui sont évalués au coût amorti et aux titres de créances qui sont évalués à la JVAERG sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.
 - 2) Comprend les produits d'intérêts sur les actifs associés à des contrats de sous-location et les charges d'intérêts sur les obligations locatives selon l'IFRS 16.
 - 3) Comprend les produits d'intérêts et les charges d'intérêts ainsi que le revenu de dividendes relatifs aux instruments financiers qui sont obligatoirement évalués et désignés à la JVRN, et aux titres de participation désignés à la JVAERG.
- s. o. Sans objet.

Note 30 | Informations sectorielles et géographiques

La CIBC compte quatre unités d'exploitation stratégiques : Services bancaires personnels et PME, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et Marchés des capitaux et Services financiers directs. Ces unités d'exploitation stratégiques sont appuyées par Siège social et autres.

Services bancaires personnels et PME, région du Canada, offre aux particuliers et aux entreprises au Canada des conseils, des solutions et des services financiers par l'entremise de centres bancaires, de même qu'au moyen de canaux numériques et mobiles pour les aider à faire de leurs idées une réalité.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, est un secteur supérieur axé sur les relations qui offre des services bancaires et des services de gestion des avoirs aux sociétés du marché intermédiaire, aux entrepreneurs, aux particuliers et aux familles à valeur nette élevée de partout au Canada, ainsi que des services de gestion d'actifs aux investisseurs institutionnels.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, offre des solutions de services bancaires et de gestion des avoirs personnalisées et axées sur les relations partout aux États-Unis, principalement aux sociétés du marché intermédiaire et aux sociétés de taille moyenne, aux entrepreneurs, aux particuliers et aux familles à valeur nette élevée, ainsi que des services bancaires aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises dans quatre marchés américains.

Marchés des capitaux et Services financiers directs offre des produits et des services intégrés de réseau mondial, des services de Banque d'investissement et des Services financiers aux entreprises, ainsi que des services de recherche de premier plan à nos clients à l'échelle mondiale, et tire parti des capacités numériques de la CIBC afin d'offrir un ensemble cohérent de services bancaires et de placements directs ainsi que des solutions de paiement multidevises novatrices aux clients de la CIBC.

Siège social et autres comprend les groupes fonctionnels suivants : Technologie, infrastructure et innovation, Gestion du risque, Personnel, culture et marque, Finance et Stratégie de l'entreprise, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques. Siège social et autres comprend également les résultats de CIBC FirstCaribbean et d'autres placements de portefeuille, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

Répartition aux unités d'exploitation

Les produits, les charges et les autres ressources au bilan liés à certaines activités sont habituellement imputés aux secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques.

Les activités de trésorerie ont une incidence sur les résultats financiers des unités d'exploitation stratégiques. Chaque secteur d'activité au sein de nos unités d'exploitation stratégiques se voit imputer ou créditer un coût de financement établi en fonction du marché respectivement pour les actifs et les passifs, ce qui a une incidence sur la performance des unités d'exploitation stratégiques en termes de produits. Le coût de financement établi en fonction du marché prend en compte les coûts inhérents au maintien de fonds propres réglementaires suffisants à l'appui des exigences propres à nos activités, y compris le coût des actions privilégiées. Lorsque les risques de taux d'intérêt et de liquidité inhérents à nos actifs et passifs liés aux clients font l'objet d'un transfert à la Trésorerie, ils sont gérés conformément au cadre et aux limites du risque de la CIBC. Le capital est attribué aux unités d'exploitation stratégiques sur la base du montant estimé des fonds propres réglementaires requis pour soutenir leurs activités, de façon à évaluer constamment les coûts et à les jumeler aux avantages sous-jacents et aux risques associés aux activités des unités d'exploitation stratégiques. Les profits sur le capital non attribué continuent d'être comptabilisés dans Siège social et autres.

Nous examinons continuellement nos méthodes de fixation des prix de transfert afin de nous assurer qu'elles tiennent compte des conditions changeantes du marché et des pratiques du secteur.

Nous employons le modèle de gestion de la répartition selon le responsable du produit-segment client-canal de distribution pour mesurer et présenter les résultats d'exploitation de divers secteurs d'activité de nos unités d'exploitation stratégiques. Ce modèle se sert de certaines estimations et de méthodes dans le traitement des transferts internes entre les secteurs d'activité relatifs aux commissions de vente, de renouvellement et de suivi touchés. Périodiquement, les taux des commissions de vente, de renouvellement et de suivi versés aux segments de clients pour certains produits et services sont révisés et appliqués prospectivement.

Les charges autres que d'intérêts des groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques selon des critères et des méthodes appropriés. La base de répartition est passée en revue périodiquement pour faire état des changements dans le niveau de soutien offerts aux secteurs d'activités. Les autres frais non directement attribuables aux secteurs d'activité demeurent inclus dans Siège social et autres.

Nous comptabilisons une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux (troisième stade) et sur prêts productifs (premier et deuxième stades) dans les unités d'exploitation stratégiques respectives.

Résultats par secteurs d'activité et répartition géographique

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux et Services financiers directs	Siège social et autres	Total CIBC	Canada ¹	États-Unis ¹	Caraïbes ¹	Autres pays ¹
2023										
Produits nets d'intérêts ²	7 247 \$	1 812 \$	1 889 \$	1 942 \$	(65)\$	12 825 \$	8 929 \$	2 287 \$	1 475 \$	134 \$
Produits autres que d'intérêts ^{3, 4}	2 160	3 591	803	3 546	398	10 498	7 467	1 877	582	572
Total des produits	9 407	5 403	2 692	5 488	333	23 323	16 396	4 164	2 057	706
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances	986	143	850	19	12	2 010	1 146	853	12	(1)
Amortissement et perte de valeur ⁵	237	2	115	7	782	1 143	890	144	89	20
Autres charges autres que d'intérêts	4 937	2 689	1 351	2 714	1 515	13 206	10 411	1 920	622	253
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 247	2 569	376	2 748	(1 976)	6 964	3 949	1 247	1 334	434
Impôt sur le résultat ²	889	691	(3)	762	(408)	1 931	1 358	328	125	120
Résultat net (perte nette)	2 358 \$	1 878 \$	379 \$	1 986 \$	(1 568)\$	5 033 \$	2 591 \$	919 \$	1 209 \$	314 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux :										
Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	– \$	38 \$	38 \$	– \$	– \$	38 \$	– \$
Actionnaires	2 358	1 878	379	1 986	(1 606)	4 995	2 591	919	1 171	314
Actif moyen^{6, 7}	319 787 \$	91 630 \$	60 637 \$	287 564 \$	188 503 \$	948 121 \$	715 540 \$	163 478 \$	45 782 \$	23 321 \$
2022										
Produits nets d'intérêts ²	6 657 \$	1 672 \$	1 655 \$	2 814 \$	(157)\$	12 641 \$	9 870 \$	1 732 \$	873 \$	166 \$
Produits autres que d'intérêts ^{3, 4}	2 252	3 582	802	2 187	369	9 192	6 467	1 551	718	456
Total des produits	8 909	5 254	2 457	5 001	212	21 833	16 337	3 283	1 591	622
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances	876	23	218	(62)	2	1 057	864	191	1	1
Amortissement et perte de valeur ⁵	226	2	113	6	700	1 047	824	136	67	20
Autres charges autres que d'intérêts	4 749	2 654	1 215	2 431	707	11 756	9 299	1 690	535	232
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 058	2 575	911	2 626	(1 197)	7 973	5 350	1 266	988	369
Impôt sur le résultat ²	809	680	151	718	(628)	1 730	1 195	320	116	99
Résultat net (perte nette)	2 249 \$	1 895 \$	760 \$	1 908 \$	(569)\$	6 243 \$	4 155 \$	946 \$	872 \$	270 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux :										
Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	– \$	23 \$	23 \$	– \$	– \$	23 \$	– \$
Actionnaires	2 249	1 895	760	1 908	(592)	6 220	4 155	946	849	270
Actif moyen^{6, 7}	305 070 \$	84 693 \$	53 983 \$	284 259 \$	172 208 \$	900 213 \$	685 956 \$	147 723 \$	43 123 \$	23 411 \$

- 1) Le résultat net et l'actif moyen sont répartis selon le lieu géographique où ils sont comptabilisés.
- 2) Les produits nets d'intérêts et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux et Services financiers directs comprennent un ajustement selon la base d'imposition équivalente (BIE) de 254 M\$ (211 M\$ en 2022), les montants équivalents étant compensés dans le secteur Siège social et autres.
- 3) Les honoraires et commissions compris dans les produits autres que d'intérêts se composent principalement de la rémunération de prise ferme et des honoraires de consultation, des frais sur les dépôts et les paiements, des commissions sur crédit, des honoraires d'administration de cartes, des honoraires de gestion de placements et de garde, des produits tirés des fonds communs de placement et des commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières. La rémunération de prise ferme et les honoraires de consultation sont principalement générés par Marchés des capitaux et Services financiers directs, et le solde par Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada. Les frais sur les dépôts et les paiements proviennent principalement de Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et le solde est essentiellement tiré de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Marché des capitaux et Services financiers directs, et de Siège social et autres. Les commissions sur crédit sont principalement tirées de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, de Marchés des capitaux et Services financiers directs et de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Les honoraires d'administration de cartes sont principalement tirés de Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et le solde est essentiellement tiré de Siège social et autres. Les honoraires de gestion de placements et de garde sont principalement générés par Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, et Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et le solde est essentiellement tiré de Siège social et autres. Les produits tirés des fonds communs de placement sont essentiellement générés par Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, et Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Les commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières sont principalement tirées de Marchés des capitaux et Services financiers directs et de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada.
- 4) Incluent les produits intersectoriels, qui représentent les commissions de vente internes et la répartition des produits selon le modèle de gestion de la répartition selon le responsable du produit-segment de clientèle-canal de distribution.
- 5) Comprennent l'amortissement et la perte de valeur des bâtiments, des actifs au titre de droits d'utilisation, du mobilier, du matériel, des améliorations locatives, des logiciels et autres immobilisations incorporelles, ainsi que du goodwill.
- 6) Les actifs sont présentés en fonction de moyennes, car il s'agit de la mesure la plus pertinente pour une institution financière, et c'est la mesure examinée par la direction.
- 7) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

Le tableau ci-dessous présente une répartition des produits par secteur d'activité :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2023	2022
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	9 407 \$	8 909 \$
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada		
Groupe Entreprises	2 501 \$	2 278 \$
Gestion des avoirs	2 902	2 976
	5 403 \$	5 254 \$
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis		
Groupe Entreprises	1 786 \$	1 613 \$
Gestion des avoirs	906	844
	2 692 \$	2 457 \$
Marchés des capitaux et Services financiers directs ¹		
Marchés CIBC, réseau mondial	2 614 \$	2 322 \$
Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement	1 637	1 700
Services financiers directs	1 237	979
	5 488 \$	5 001 \$
Siège social et autres ¹		
Services bancaires internationaux	956 \$	778 \$
Divers	(623)	(566)
	333 \$	212 \$

- 1) Les produits de Marchés des capitaux et Services financiers directs comprennent un ajustement selon la BIE de 254 M\$ (211 M\$ en 2022), les montants équivalents étant compensés dans le secteur Siège social et autres.

Note 31 | Modifications de méthodes comptables futures**IFRS 17, Contrats d'assurance (IFRS 17)**

L'IFRS 17, publiée en mai 2017, remplace l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* (IFRS 4). En juin 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 17 visant en partie à aider les sociétés à mettre en œuvre la norme. L'IFRS 17 et ses modifications s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, ce qui correspondra au 1^{er} novembre 2023 en ce qui nous concerne. L'IFRS 17 fournit des lignes directrices complètes en matière de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information à fournir à l'égard des contrats d'assurance que nous émettons et des contrats de réassurance que nous détenons. L'IFRS 17 exige que des groupes de contrats d'assurance soient établis et évalués sur la base des flux de trésorerie d'exécution à l'aide des modèles d'évaluation énoncés dans la norme. Les contrats d'assurance comptabilisés selon la méthode générale d'évaluation (MGE) sont évalués en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie d'exécution, d'un ajustement au titre du risque non financier et d'une marge sur services contractuels qui représente le profit non acquis au niveau du portefeuille, lequel est ensuite ventilé en groupes constitués en fonction de leur niveau de rentabilité. Nous prévoyons évaluer nos contrats d'assurance selon la MGE lorsque le périmètre du contrat excède un an. Les contrats d'assurance comptabilisés selon la méthode de la répartition des primes (MRP) sont évalués sur la base des primes reçues et des flux de trésorerie connexes. Nous prévoyons évaluer nos contrats d'assurance selon la MRP lorsque le périmètre du contrat est inférieur à un an. Selon les deux modèles d'évaluation, le passif au titre des sinistres survenus est évalué sur la base des flux de trésorerie d'exécution liés aux sinistres survenus. Les principales différences entre l'IFRS 4 et l'IFRS 17 applicables à la CIBC sont les suivantes :

- Selon l'IFRS 4, les profits et les pertes découlant des affaires nouvelles sont comptabilisés immédiatement. Selon l'IFRS 17, les profits découlant des affaires nouvelles sont différés et comptabilisés progressivement à mesure que les services d'assurance sont fournis. Si nous déterminons qu'un groupe de contrats est déficitaire à la comptabilisation initiale ou si un groupe de contrats devient déficitaire lors d'une évaluation ultérieure, nous comptabilisons les pertes correspondantes immédiatement.
- Selon l'IFRS 4, le taux d'actualisation utilisé pour évaluer le passif au titre du contrat d'assurance est déterminé sur la base des actifs qui soutiennent le passif d'assurance. Selon l'IFRS 17, le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus est fondé sur les caractéristiques du contrat d'assurance.

Nous prévoyons adopter l'IFRS 17 de façon rétrospective pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} novembre 2023 avec retraitement des informations de la période comparative de 2023. L'incidence après impôt sur les résultats non distribués devrait représenter une diminution d'environ 55 M\$ au début de l'exercice comparatif, soit au 1^{er} novembre 2022.

Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 (modification de l'IAS 12, *Impôt sur le résultat* (IAS 12))

Le 23 mai 2023, l'IASB a publié un document intitulé Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2, qui modifie l'IAS 12, qui prévoit une exception temporaire à la comptabilisation et à la présentation de l'impôt différé instaurée dans le cadre de la mise en œuvre du modèle de règles du Pilier 2 publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques. Le modèle de règles du Pilier 2 fournit un cadre général pour la mise en œuvre de l'impôt minimum mondial de 15 %, qui sera appliqué selon le pays. La CIBC a adopté ces modifications de manière rétrospective et a appliqué l'exception à la comptabilisation et à la présentation de l'impôt différé rattaché à l'impôt sur le résultat découlant des règles du Pilier 2. D'autres modifications exigent la présentation de certaines informations supplémentaires sur les expositions fiscales découlant des règles du Pilier 2 à compter de l'exercice de la CIBC ouvert le 1^{er} novembre 2023.

Revue trimestrielle

Compte de résultat consolidé résumé

Non audité, en millions de dollars, pour les trois mois clos les	2023				2022			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Produits nets d'intérêts	3 197 \$	3 236 \$	3 187 \$	3 205 \$	3 185 \$	3 236 \$	3 088 \$	3 132 \$
Produits autres que d'intérêts	2 647	2 614	2 515	2 722	2 203	2 335	2 288	2 366
Total des produits	5 844	5 850	5 702	5 927	5 388	5 571	5 376	5 498
Dotation à la provision pour pertes sur créances	541	736	438	295	436	243	303	75
Charges autres que d'intérêts	3 440	3 307	3 140	4 462	3 483	3 183	3 114	3 023
Résultat avant impôt sur le résultat	1 863	1 807	2 124	1 170	1 469	2 145	1 959	2 400
Impôt sur le résultat	380	377	436	738	284	479	436	531
Résultat net	1 483 \$	1 430 \$	1 688 \$	432 \$	1 185 \$	1 666 \$	1 523 \$	1 869 \$
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	8 \$	10 \$	11 \$	9 \$	7 \$	6 \$	5 \$	5 \$
Porteurs d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres	62	66	67	72	37	46	47	41
Porteurs d'actions ordinaires	1 413	1 354	1 610	351	1 141	1 614	1 471	1 823
Résultat net applicable aux actionnaires	1 475 \$	1 420 \$	1 677 \$	423 \$	1 178 \$	1 660 \$	1 518 \$	1 864 \$

Bilan consolidé résumé

Non audité, en millions de dollars, aux	2023				2022			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Actif								
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	55 718 \$	40 412 \$	53 291 \$	51 469 \$	63 861 \$	45 334 \$	48 020 \$	43 350 \$
Valeurs mobilières	211 348	207 113	193 003	187 350	175 879	176 849	172 273	179 003
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	94 835	87 385	80 047	77 628	84 539	75 412	79 047	81 071
Prêts								
Prêts hypothécaires à l'habitation	274 244	272 525	271 359	270 909	269 706	267 727	261 986	257 109
Prêts personnels et cartes de crédit	64 125	63 731	62 091	61 048	61 908	60 433	59 056	53 801
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	194 870	194 350	197 343	190 512	188 542	179 577	172 475	164 697
Provision pour pertes sur créances	(3 902)	(3 715)	(3 397)	(3 159)	(3 073)	(2 823)	(2 823)	(2 838)
Dérivés	33 243	30 035	28 964	30 425	43 035	36 284	46 665	33 066
Engagements de clients en vertu d'acceptations	10 816	11 325	10 877	11 996	11 574	11 681	11 736	10 618
Autres actifs	40 422	39 840	41 661	43 813	47 626	46 316	45 713	41 787
	975 719 \$	943 001 \$	935 239 \$	921 991 \$	943 597 \$	896 790 \$	894 148 \$	861 664 \$
Passif et capitaux propres								
Dépôts								
Particuliers	239 035 \$	235 601 \$	236 665 \$	236 095 \$	232 095 \$	228 909 \$	225 229 \$	220 082 \$
Entreprises et gouvernements	412 561	394 491	394 950	389 225	397 188	378 363	368 969	362 362
Banques	22 296	22 094	24 784	24 561	22 523	23 271	22 495	19 794
Emprunts garantis	49 484	52 319	49 518	44 843	45 766	47 914	48 794	47 470
Dérivés	41 290	38 513	36 401	39 374	52 340	39 439	45 054	29 236
Acceptations	10 820	11 339	10 907	12 000	11 586	11 685	11 767	10 656
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres	113 865	104 704	98 419	93 163	97 308	87 170	88 901	93 980
Autres passifs	26 672	26 094	25 474	25 505	28 117	24 856	28 701	25 261
Titres secondaires	6 483	6 455	6 615	7 317	6 292	6 359	6 291	5 531
Capitaux propres	53 213	51 391	51 506	49 908	50 382	48 824	47 947	47 292
	975 719 \$	943 001 \$	935 239 \$	921 991 \$	943 597 \$	896 790 \$	894 148 \$	861 664 \$

Principales mesures financières

Non audité, aux dates indiquées ou pour les trois mois clos les	2023				2022			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires	11,8 %	11,6 %	14,5 %	3,1 %	10,1 %	14,6 %	14,0 %	17,4 %
Rendement de l'actif moyen ¹	0,61 %	0,60 %	0,74 %	0,18 %	0,50 %	0,73 %	0,71 %	0,85 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires (en millions de dollars) ¹	47 435 \$	46 392 \$	45 597 \$	45 078 \$	44 770 \$	43 875 \$	43 155 \$	41 610 \$
Actif moyen (en millions de dollars) ¹	962 405 \$	943 640 \$	932 775 \$	953 164 \$	947 830 \$	899 963 \$	881 909 \$	870 553 \$
Actifs moyens par rapport aux capitaux propres moyens ¹	20,3	20,3	20,5	21,1	21,2	20,5	20,4	20,9
Fonds propres et levier ²								
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	12,4 %	12,2 %	11,9 %	11,6 %	11,7 %	11,8 %	11,7 %	12,2 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	13,9 %	13,7 %	13,4 %	13,2 %	13,3 %	13,2 %	13,2 %	13,8 %
Ratio du total des fonds propres	16,0 %	15,9 %	15,5 %	15,6 %	15,3 %	15,3 %	15,3 %	15,7 %
Ratio de levier	4,2 %	4,2 %	4,2 %	4,3 %	4,4 %	4,3 %	4,2 %	4,3 %
Marge d'intérêts nette	1,32 %	1,36 %	1,40 %	1,33 %	1,33 %	1,43 %	1,44 %	1,43 %
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen	1,44 %	1,49 %	1,54 %	1,49 %	1,51 %	1,61 %	1,61 %	1,60 %
Levier d'exploitation	9,7 %	1,1 %	5,2 %	(39,8)%	(4,7)%	1,1 %	(4,0)%	(0,1)%
Coefficient d'efficacité	58,9 %	56,5 %	55,1 %	75,3 %	64,6 %	57,1 %	57,9 %	55,0 %

1) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

2) L'APR et les ratios de fonds propres sont calculés conformément à la ligne directrice NFP du BSIF, le ratio de levier conformément à la ligne directrice Exigences de levier du BSIF, toutes deux fondées sur le cadre normatif du CBCB. Les résultats de 2023 reflètent l'incidence de la mise en œuvre des réformes de Bâle III qui ont pris effet le 1^{er} février 2023. Se reporter aux sections Gestion des fonds propres et Risque de liquidité du rapport de gestion pour plus de précisions.

Renseignements sur les actions ordinaires

Non audité, aux dates indiquées ou pour les trois mois clos les	2023				2022			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Nombre d'actions en circulation – moyen pondéré de base (en milliers) ¹	924 798	918 551	912 297	906 770	905 120	903 742	902 489	901 870
Par action ¹								
– résultat de base	1,53 \$	1,47 \$	1,77 \$	0,39 \$	1,26 \$	1,79 \$	1,63 \$	2,02 \$
– résultat dilué	1,53	1,47	1,76	0,39	1,26	1,78	1,62	2,01
– dividendes	0,870	0,870	0,850	0,850	0,830	0,830	0,805	0,805
– valeur comptable ²	51,61	50,05	50,52	49,12	49,95	48,97	48,09	47,43
Cours de clôture de l'action ^{1,3}	48,91	58,08	56,80	60,74	61,87	64,78	71,01	79,81
Ratio de versement de dividendes	56,9 %	59,0 %	48,1 %	219,6 %	65,9 %	46,4 %	49,4 %	39,8 %

1) Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action additionnelle le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés de manière rétroactive pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait eu lieu au début de l'exercice 2022. Le montant des dividendes par action comprend l'incidence des écarts découlant de l'arrondissement.

2) Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation à la fin de la période.

3) Le cours de clôture du dernier jour de Bourse de la période à la TSX.

Revue statistique des dix dernières années

Compte de résultat consolidé résumé

Non audité,

en millions de dollars, pour les exercices
clos les 31 octobre

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Produits nets d'intérêts	12 825 \$	12 641 \$	11 459 \$	11 044 \$	10 551 \$	10 065 \$	8 977 \$	8 366 \$	7 915 \$	7 459 \$
Produits autres que d'intérêts	10 498	9 192	8 556	7 697	8 060	7 769	7 303	6 669	5 941	5 904
Total des produits	23 323	21 833	20 015	18 741	18 611	17 834	16 280	15 035	13 856	13 363
Dotation à la provision pour pertes sur créances	2 010	1 057	158	2 489	1 286	870	829	1 051	771	937
Charges autres que d'intérêts	14 349	12 803	11 535	11 362	10 856	10 258	9 571	8 971	8 861	8 512
Résultat avant impôt sur le résultat	6 964	7 973	8 322	4 890	6 469	6 706	5 880	5 013	4 224	3 914
Impôt sur le résultat	1 931	1 730	1 876	1 098	1 348	1 422	1 162	718	634	699
Résultat net	5 033 \$	6 243 \$	6 446 \$	3 792 \$	5 121 \$	5 284 \$	4 718 \$	4 295 \$	3 590 \$	3 215 \$
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	38 \$	23 \$	17 \$	2 \$	25 \$	17 \$	19 \$	20 \$	14 \$	(3)\$
Porteurs d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres	267	171	158	122	111	89	52	38	45	87
Porteurs d'actions ordinaires	4 728	6 049	6 271	3 668	4 985	5 178	4 647	4 237	3 531	3 131
Résultat net applicable aux actionnaires	4 995 \$	6 220 \$	6 429 \$	3 790 \$	5 096 \$	5 267 \$	4 699 \$	4 275 \$	3 576 \$	3 218 \$

Bilan consolidé résumé

Non audité, en millions de dollars,
aux 31 octobre

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	55 718 \$	63 861 \$	56 997 \$	62 518 \$	17 359 \$	17 691 \$	14 152 \$	14 165 \$	18 637 \$	13 547 \$
Valeurs mobilières	211 348	175 879	161 401	149 046	121 310	101 664	93 419	87 423	74 982	59 542
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	94 835	84 539	79 940	74 142	59 775	48 938	45 418	33 810	33 334	36 796
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	274 244	269 706	251 526	221 165	208 652	207 749	207 271	187 298	169 258	157 526
Prêts personnels et cartes de crédit	64 125	61 908	53 031	53 611	56 406	55 731	53 315	50 373	48 321	47 087
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	194 870	188 542	150 213	135 546	125 798	109 555	97 766	71 437	65 276	56 075
Provision pour pertes sur créances	(3 902)	(3 073)	(2 849)	(3 540)	(1 915)	(1 639)	(1 618)	(1 691)	(1 670)	(1 660)
Dérivés	33 243	43 035	35 912	32 730	23 895	21 431	24 342	27 762	26 342	20 680
Engagements de clients en vertu d'acceptations	10 816	11 574	10 958	9 606	9 167	10 265	8 824	12 364	9 796	9 212
Autres actifs	40 422	47 626	40 554	34 727	31 157	25 714	22 375	18 416	19 033	16 098
	975 719 \$	943 597 \$	837 683 \$	769 551 \$	651 604 \$	597 099 \$	565 264 \$	501 357 \$	463 309 \$	414 903 \$
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers	239 035 \$	232 095 \$	213 932 \$	202 152 \$	178 091 \$	163 879 \$	159 327 \$	148 081 \$	137 378 \$	130 085 \$
Entreprises et gouvernements	412 561	397 188	344 388	311 426	257 502	240 149	225 622	190 240	178 850	148 793
Banques	22 296	22 523	20 246	17 011	11 224	14 380	13 789	17 842	10 785	7 732
Emprunts garantis	49 484	45 766	42 592	40 151	38 895	42 607	40 968	39 484	39 644	38 783
Dérivés	41 290	52 340	32 101	30 508	25 113	20 973	23 271	28 807	29 057	21 841
Acceptations	10 820	11 586	10 961	9 649	9 188	10 296	8 828	12 395	9 796	9 212
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres	113 865	97 308	97 133	89 440	69 258	47 353	43 708	24 550	20 149	23 764
Autres passifs	26 672	28 117	24 961	22 167	19 069	18 266	15 305	12 919	12 223	10 932
Titres secondaires	6 483	6 292	5 539	5 712	4 684	4 080	3 209	3 366	3 874	4 978
Participations ne donnant pas le contrôle	232	201	182	181	186	173	202	201	193	164
Capitaux propres	52 981	50 181	45 648	41 154	38 394	34 943	31 035	23 472	21 360	18 619
	975 719 \$	943 597 \$	837 683 \$	769 551 \$	651 604 \$	597 099 \$	565 264 \$	501 357 \$	463 309 \$	414 903 \$

Principales mesures financières

Non audité, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Rendement des capitaux propres	10,3 %	14,0 %	16,1 %	10,0 %	14,5 %	16,6 %	18,3 %	19,9 %	18,7 %	18,3 %
Rendement de l'actif moyen ¹	0,53 %	0,69 %	0,80 %	0,52 %	0,80 %	0,88 %	0,87 %	0,84 %	0,79 %	0,78 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires (en millions de dollars) ¹	46 130 \$	43 354 \$	38 881 \$	36 792 \$	34 467 \$	31 184 \$	25 393 \$	21 275 \$	18 857 \$	17 067 \$
Actif moyen (en millions de dollars) ¹	948 121 \$	900 213 \$	809 621 \$	735 492 \$	639 716 \$	598 441 \$	542 365 \$	509 140 \$	455 324 \$	411 481 \$
Actifs moyens par rapport aux capitaux propres moyens ¹	20,6	20,8	20,8	20,0	18,6	19,2	21,4	23,9	24,1	24,1
Fonds propres et levier – Bâle III										
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ²	12,4 %	11,7 %	12,4 %	12,1 %	11,6 %	11,4 %	10,6 %	11,3 %	10,8 %	10,3 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	13,9 %	13,3 %	14,1 %	13,6 %	12,9 %	12,9 %	12,1 %	12,8 %	12,5 %	12,2 %
Ratio du total des fonds propres	16,0 %	15,3 %	16,2 %	16,1 %	15,0 %	14,9 %	13,8 %	14,8 %	15,0 %	15,5 %
Ratio de levier	4,2 %	4,4 %	4,7 %	4,7 %	4,3 %	4,3 %	4,0 %	4,0 %	3,9 %	s. o.
Marge d'intérêts nette	1,35 %	1,40 %	1,42 %	1,50 %	1,65 %	1,68 %	1,66 %	1,64 %	1,74 %	1,81 %
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen	1,49 %	1,58 %	1,59 %	1,69 %	1,84 %	1,88 %	1,85 %	1,88 %	2,00 %	2,05 %
Levier d'exploitation	(5,2)%	(1,9)%	5,3 %	(4,0)%	(1,5)%	2,4 %	1,6 %	7,3 %	(0,4)%	(6,7)%
Coefficient d'efficacité	61,5 %	58,6 %	57,6 %	60,6 %	58,3 %	57,5 %	58,8 %	59,7 %	63,9 %	63,7 %

- 1) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.
- 2) L'APR et les ratios de fonds propres sont calculés conformément à la ligne directrice NFP du BSIF, le ratio de levier conformément à la ligne directrice Exigences de levier du BSIF, toutes deux fondées sur le cadre normatif du CBCB. Les résultats de 2023 reflètent l'incidence de la mise en œuvre des réformes de Bâle III qui ont pris effet le 1^{er} février 2023. Se reporter aux sections Gestion des fonds propres et Risque de liquidité du rapport de gestion pour plus de précisions.

État des variations des capitaux propres consolidé résumé

Non audité, en millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Solde au début de l'exercice	50 382 \$	45 830 \$	41 335 \$	38 580 \$	35 116 \$	31 237 \$	23 673 \$	21 553 \$	18 783 \$	17 994 \$
Ajustement pour modification de convention comptable	–	–	–	148 ¹	6 ²	(91) ³	–	–	–	– ⁴
Prime à l'achat d'actions ordinaires	–	(105)	–	(166)	(79)	(313)	–	(209)	(9)	(250)
Variation du capital-actions										
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	2	598	750	750	575	453	797	–	(31)	(675)
Actions ordinaires	1 356	375	443	317	348	695	4 522	213	31	29
Variation du surplus d'apport	(6)	5	(7)	(8)	(11)	(1)	65	(4)	1	(7)
Variation des autres éléments du résultat global	(131)	570	(339)	647	122	317	(338)	(248)	933	145
Résultat net	4 995	6 220	6 429	3 790	5 096	5 267	4 699	4 275	3 576	3 218
Dividendes et distributions										
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	(267)	(171)	(158)	(122)	(111)	(89)	(52)	(38)	(45)	(87)
Actions ordinaires	(3 149)	(2 954)	(2 622)	(2 592)	(2 488)	(2 356)	(2 121)	(1 879)	(1 708)	(1 567)
Participations ne donnant pas le contrôle	31	19	1	(5)	13	(25)	1	8	29	(11)
Divers	–	(5)	(2)	(4)	(7)	22	(9)	2	(7)	(6)
Solde à la fin de l'exercice	53 213 \$	50 382 \$	45 830 \$	41 335 \$	38 580 \$	35 116 \$	31 237 \$	23 673 \$	21 553 \$	18 783 \$

- 1) Représente l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16, *Contrats de location*.
- 2) Représente l'incidence de l'adoption de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*.
- 3) Représente l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9, *Instruments financiers*.
- 4) Représente l'incidence de l'adoption de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*.

Renseignements sur les actions ordinaires

Non audité, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Nombre d'actions en circulation – moyen pondéré de base (en milliers) ¹	915 631	903 312	897 906	890 870	888 648	886 163 ²	825 271	790 778	794 426	795 241
Par action ¹										
– résultat de base	5,16 \$	6,70 \$	6,98 \$	4,12 \$	5,61 \$	5,84 \$	5,63 \$	5,36 \$	4,45 \$	3,94 \$
– résultat dilué	5,16	6,68	6,96	4,11	5,60	5,82	5,62	5,35	4,44	3,93
– dividendes	3,440	3,270	2,920	2,910	2,800	2,660	2,540	2,375	2,150	1,970
– valeur comptable ³	51,61	49,95	45,83	42,03	39,94	36,92	33,28	28,30	25,63	44,30
Cours de clôture de l'action ^{1,4}	48,91	61,87	75,09	49,69	56,16	56,84	56,78	50,25	50,14	51,45
Ratio de versement de dividendes	66,6 %	48,8 %	41,8 %	70,7 %	49,9 %	45,5 %	45,6 %	44,3 %	48,4 %	50,0 %

- 1) Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action additionnelle le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait été appliqué de manière rétroactive au cours de toutes les périodes présentées. Le montant des dividendes par action comprend l'incidence des écarts découlant de l'arrondissement.
- 2) Ne tient pas compte de 4 021 780 actions ordinaires (nombre ajusté pour refléter le fractionnement d'actions ainsi qu'il a été mentionné précédemment) émises et en circulation, mais qui n'avaient pas été acquises par un tiers au 31 octobre 2017. Ces actions ont été émises dans le cadre de l'acquisition de The PrivateBank.
- 3) Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation à la fin de l'exercice.
- 4) Le cours de clôture du dernier jour de Bourse de l'exercice à la TSX.

Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres¹

Non audité, pour les exercices clos les 31 octobre

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Actions privilégiées ²										
Catégorie A										
Série 26	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	1,4375 \$
Série 27	–	–	–	–	–	–	–	–	0,3500	1,4000
Série 29	–	–	–	–	–	–	–	–	0,6750	1,3500
Série 33	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1,0031
Série 35	–	–	–	–	–	–	–	–	–	0,8125
Série 37	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1,2188
Série 39	0,9283	0,9283	0,9283	0,9283	0,9633	0,9750	0,9750	0,9750	0,9750	0,3793
Série 41	0,9773	0,9773	0,9773	0,9673	0,9375	0,9375	0,9375	0,9375	0,8203	–
Série 43	0,7858	0,7858	0,7858	0,8714	0,9000	0,9000	0,9000	0,9000	0,5764	–
Série 45 ³	–	0,8250	1,1000	1,1000	1,1000	1,1000	0,4551	–	–	–
Série 47	1,3834	1,1250	1,1250	1,1250	1,1250	0,8769	–	–	–	–
Série 49	1,3000	1,3000	1,3000	1,3000	0,9990	–	–	–	–	–
Série 51	1,2875	1,2875	1,2875	1,2875	0,5256	–	–	–	–	–
Série 56 ⁴	82,1248	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres instruments de capitaux propres										
Billets avec remboursement de capital à recours limité ⁵										
Série 1	4,375 %	4,375 %	4,375 %	4,375 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
Série 2	4,000 %	4,000 %	4,000 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
Série 3	7,150 %	7,150 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %

- 1) Les dividendes et les distributions sont ajustés en fonction du nombre de jours de l'exercice pendant lesquels l'action et les autres instruments de capitaux propres sont en circulation au moment de l'émission et du rachat.
- 2) Représente les dividendes déclarés et payés.
- 3) Les actions privilégiées de série 45 ont été rachetées le 29 juillet 2022.
- 4) Les actions privilégiées de série 56 ont été émises le 16 septembre 2022.
- 5) Correspondent au taux d'intérêt annuel applicable aux BRCRL émis le 31 octobre de chaque exercice indiqué.

Renseignements destinés aux actionnaires

Exercice

Du 1^{er} novembre au 31 octobre

Dates importantes

Dates de présentation de l'information financière de 2024

Résultats du premier trimestre – Le jeudi 29 février 2024

Résultats du deuxième trimestre – Le jeudi 30 mai 2024

Résultats du troisième trimestre – Le jeudi 29 août 2024

Résultats du quatrième trimestre – Le jeudi 5 décembre 2024

Assemblée annuelle des actionnaires de 2024

La prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la CIBC aura lieu le 4 avril 2024. Veuillez consulter le site Web de l'assemblée annuelle à l'adresse : <https://www.cibc.com/fr/about-cibc/investor-relations/annual-meeting.html> pour plus de précisions.

Les actions ordinaires de la CIBC (CM) sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York. Les actions privilégiées sont inscrites à la Bourse de Toronto.

Dividendes

Des dividendes trimestriels ont été versés sur les actions ordinaires et privilégiées de la CIBC en 2023 :

Actions ordinaires

Date de clôture des registres	Date de versement	Dividendes par action	Nombre d'actions ordinaires à la date de clôture des registres
28 sept. 2023	27 oct. 2023	0,870 \$	924 558 194
28 juin 2023	28 juill. 2023	0,870 \$	918 646 499
28 mars 2023	28 avr. 2023	0,850 \$	912 156 137
28 déc. 2022	27 janv. 2023	0,850 \$	906 490 787

Actions privilégiées

Action	Série 39	Série 41	Série 43	Série 47	Série 49	Série 51	Série 56
Symbole boursier	CM.PR.O	CM.PR.P	CM.PR.Q	CM.PR.S	CM.PR.T	CM.PR.Y	s. o.
Dividendes trimestriels	0,232063 \$	0,244313 \$	0,196438 \$	0,367375 \$	0,325000 \$	0,321875 \$	s. o.
Dividendes semestriels	s. o.	36,825000 \$					

Dates de versement des dividendes en 2024

(Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de la CIBC)

Date de clôture des registres	Date de versement
28 décembre 2023	29 janvier 2024
28 mars 2024	29 avril 2024
28 juin 2024	29 juillet 2024
27 septembre 2024	28 octobre 2024

Dividendes déterminés

La CIBC désigne la totalité ou une partie des dividendes versés ou réputés être versés aux fins de l'impôt sur le résultat fédéral, provincial ou territorial du Canada le 1^{er} janvier 2006 ou après cette date comme dividendes déterminés, sauf indication contraire portant sur les dividendes versés après le présent avis, et informe par la présente tous les bénéficiaires des dividendes de cette désignation.

Fonds propres réglementaires

De l'information concernant les instruments de fonds propres réglementaires et la situation des fonds propres réglementaires de la CIBC peut être consultée à l'adresse www.cibc.com/fr/about-cibc/investor-relations/regulatory-capital-instruments.html.

Notes de crédit

Des renseignements sur les notes de crédit se trouvent aux pages 81 et 82 du présent Rapport annuel.

Régime d'investissement à l'intention des actionnaires

Tous les porteurs inscrits d'actions ordinaires et d'actions privilégiées de catégorie A désignées de la CIBC qui sont des résidents du Canada et des États-Unis peuvent, sans verser de commission de courtage ni payer de frais de service, participer à un ou à plusieurs des régimes suivants :

Régime de réinvestissement des dividendes – Les résidents du Canada peuvent demander que les dividendes servent à l'achat d'actions ordinaires supplémentaires de la CIBC.

Régime d'achat d'actions – Les résidents du Canada peuvent acheter des actions ordinaires supplémentaires de la CIBC jusqu'à concurrence de 50 000 \$ au cours de l'exercice.

Régime de dividendes en actions – Les résidents des États-Unis peuvent choisir de recevoir des dividendes en actions sur leurs actions ordinaires de la CIBC.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec la Compagnie Trust TSX ou vous rendre sur le site Web de la CIBC à l'adresse www.cibc.com/francais.

Agent des transferts et agent comptable des registres

Pour des renseignements sur les actions, le régime d'investissement à l'intention des actionnaires, les dividendes, le dépôt direct des dividendes, les comptes de réinvestissement des dividendes et les certificats perdus, ou pour éviter que les documents destinés aux actionnaires soient envoyés en double, veuillez communiquer avec :

Compagnie Trust TSX, 301-100, Adelaide St. West, Toronto, Ontario M5H 4H1,
416 682-3860 ou 1 800 387-0825 (Canada et États-Unis seulement), télécopieur : 1 888 249-6189 ou 514 985-8843,
courriel : shareholderinquiries@tmx.com,
site Web : <https://www.tsxtrust.com/?lang=fr>.

Au Canada, les actions ordinaires et les actions privilégiées sont transférables aux bureaux de notre mandataire, la Compagnie Trust TSX, à Toronto, Montréal, Calgary et Vancouver.

Aux États-Unis, les actions ordinaires sont transférables au bureau suivant :

Computershare Inc., par la poste : P.O. Box 43078 Providence, RI 02940, par service de courrier de nuit : 150 Royall St., Canton, MA 02021, 1 800-522-6645, site Web : www.computershare.com/investor.

Les porteurs d'actions inscrits peuvent s'inscrire au système d'inscription directe pour détenir leurs actions en format électronique. Pour ce faire, veuillez communiquer avec notre agent de transfert.

Pour nous joindre :

Siège social de la CIBC

81 Bay Street, CIBC SQUARE,
Toronto, Ontario, Canada
M5J 0E7
Code SWIFT : CIBCCATT
Site Web : www.cibc.com/francais

Relations avec les investisseurs

Courriel :
relationsinvestisseurs@cibc.com

Secrétaire général

Courriel :
corporate.secretary@cibc.com

Bureau de révision des plaintes clients de la Banque CIBC (BRPC)

Numéro sans frais au Canada :
1 888 947-5207
Courriel :
mailbox.clientcomplaintappeals@cibc.com

Services bancaires téléphoniques CIBC

Numéro sans frais au Canada :
1 800 465-2422

Communications et affaires publiques

Courriel : Mailbox.Communications@cibc.com

Service à la clientèle

Numéro sans frais au Canada :
1 800 465-2255
Courriel : client.care@cibc.com

Pour de plus amples renseignements

Rapport annuel CIBC 2023

Des exemplaires supplémentaires du Rapport annuel seront disponibles en mars 2024 et peuvent être commandés par courriel à relationsinvestisseurs@cibc.com. Le Rapport annuel est aussi disponible à l'adresse www.cibc.com/fr/about-cibc/investor-relations/annual-reports-and-proxy-circulars.html.

Additional print copies of the Annual Report will be available in March 2024 and may be obtained by emailing Mailbox.InvestorRelations@cibc.com. The Annual Report is also available online at www.cibc.com/ca/investor-relations/annual-reports.html.

Rapport sur la durabilité et Énoncé de responsabilité envers le public CIBC 2023

Ce rapport examine les activités économiques, environnementales, sociales et de gouvernance que nous avons menées au cours du dernier exercice et sera disponible en mars 2024 à l'adresse www.cibc.com/fr/about-cibc/corporate-responsibility.html.

Circulaire de sollicitation de procurations par la direction 2024

La circulaire de sollicitation de procurations par la direction contient des renseignements destinés aux actionnaires sur l'assemblée annuelle de la CIBC, y compris de l'information sur l'élection des administrateurs de la CIBC, la nomination des auditeurs et les propositions des actionnaires ainsi que sur d'autres questions. La circulaire de sollicitation de procurations par la direction 2024 sera disponible en mars 2024 à l'adresse www.cibc.com/francais.

Gouvernance d'entreprise

L'énoncé des pratiques de gouvernance de la CIBC décrit le cadre de gouvernance qui aide le conseil et la direction à s'acquitter de leurs obligations envers la CIBC et ses actionnaires. Cet énoncé ainsi que d'autres renseignements sur la gouvernance à la CIBC, y compris le Code de conduite CIBC de l'ensemble des employés et des administrateurs, se trouvent sur notre site Web à l'adresse www.cibc.com/fr/about-cibc/corporate-governance/practices.html.

Dépôts réglementaires

Au Canada, auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.sedarplus.ca.

Aux États-Unis, auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission à l'adresse www.sec.gov/edgar.shtml.

Constitution

La Banque Canadienne Impériale de Commerce (la CIBC) est une institution financière diversifiée régie par la *Loi sur les banques* (Canada). La Banque CIBC est née de la fusion, en 1961, de la Banque Canadienne de Commerce et de la Banque Impériale du Canada.

En 1858, en vertu d'une loi spéciale du gouvernement de la Province du Canada, la Banque Canadienne de Commerce a d'abord été légalement constituée sous la raison sociale de Banque du Canada. La charte de cette dernière a par la suite été modifiée pour changer sa dénomination sociale en Banque Canadienne de Commerce, et c'est sous ce nom qu'elle a ouvert ses portes en 1867. La Banque Impériale du Canada a été légalement constituée en 1875 en vertu d'une loi spéciale du Parlement du Canada et elle a commencé à exercer ses activités au cours de la même année.

Marques de commerce

Les marques de commerce utilisées dans le présent Rapport annuel, lesquelles sont la propriété de la Banque Canadienne Impériale de Commerce ou de ses filiales au Canada et/ou dans un autre pays comprennent : « Ambition », « Aventura », « CIBC Agility », « CIBC Bank USA Smart Account », « CIBC FirstCaribbean International Bank », « cyberAvantage CIBC », « De vos idées à la réalité », « Espèces en devises en direct CIBC », « Financière Simplii », « Gestion privée CIBC », « Intelli CIBC », « Journée du miracle CIBC », logo CIBC, « Plani Intelli CIBC », « Pro-Investisseurs CIBC », « Pro-objectifs CIBC », « Services bancaires intelligents CIBC », « Services bancaires mobiles CIBC », « Virement de fonds mondial CIBC » et « Wood Gundy ». Toutes les autres marques de commerce figurant dans le présent Rapport annuel, qui ne sont pas la propriété de la Banque Canadienne Impériale de Commerce ou de ses filiales, sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

Conseil d'administration

Katharine B. Stevenson

Présidente du conseil
Banque CIBC
Administratrice de sociétés
Toronto, Ontario, Canada
S'est jointe au conseil en 2011

Michelle L. Collins

(CV)
Présidente
Cambium LLC
Chicago, Illinois, États-Unis
S'est jointe au conseil en 2017

Christine E. Larsen

(CRRPD)
Administratrice de sociétés
Montclair, New Jersey, États-Unis
S'est jointe au conseil en 2016

Martine Turcotte

(CV, CG)
Administratrice de sociétés
Verdun, Québec, Canada
S'est jointe au conseil en 2014

Ammar Aljoundi

(CGR)
Président et chef de la direction
Mines Agnico Eagle Limitée
Toronto, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2022

Luc Desjardins

(CG, CRRPD)
Administrateur de sociétés
Montréal, Québec, Canada
S'est joint au conseil en 2009

Mary Lou Maher

(CV – présidente)
Administratrice de sociétés
Toronto, Ontario, Canada
S'est jointe au conseil en 2021

Barry L. Zubrow

(CG, CGR – président)
Président et chef de la direction
ITB LLC
West Palm Beach, Floride, États-Unis
S'est joint au conseil en 2015

Charles J. G. Brindamour

(CGR)
Président et chef de la direction
Intact Corporation financière
Toronto, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2020

Victor G. Dodig

Président et chef de la direction
Banque CIBC
Toronto, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2014

William F. Morneau

Administrateur de sociétés
Toronto, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2022

Nanci E. Caldwell

(CG – présidente, CRRPD)
Administratrice de sociétés
Woodside, Californie, États-Unis
S'est jointe au conseil en 2015

Kevin J. Kelly

(CRRPD – président)
Administrateur de sociétés
Toronto, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2013

Mark Podlasly

Chef du développement durable
Coalition de grands projets des Premières Nations
West Vancouver,
Colombie-Britannique, Canada
S'est joint au conseil en 2023

CV – Comité de vérification

CG – Comité de gouvernance

CRRPD – Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction

CGR – Comité de gestion du risque



www.cibc.com/francais